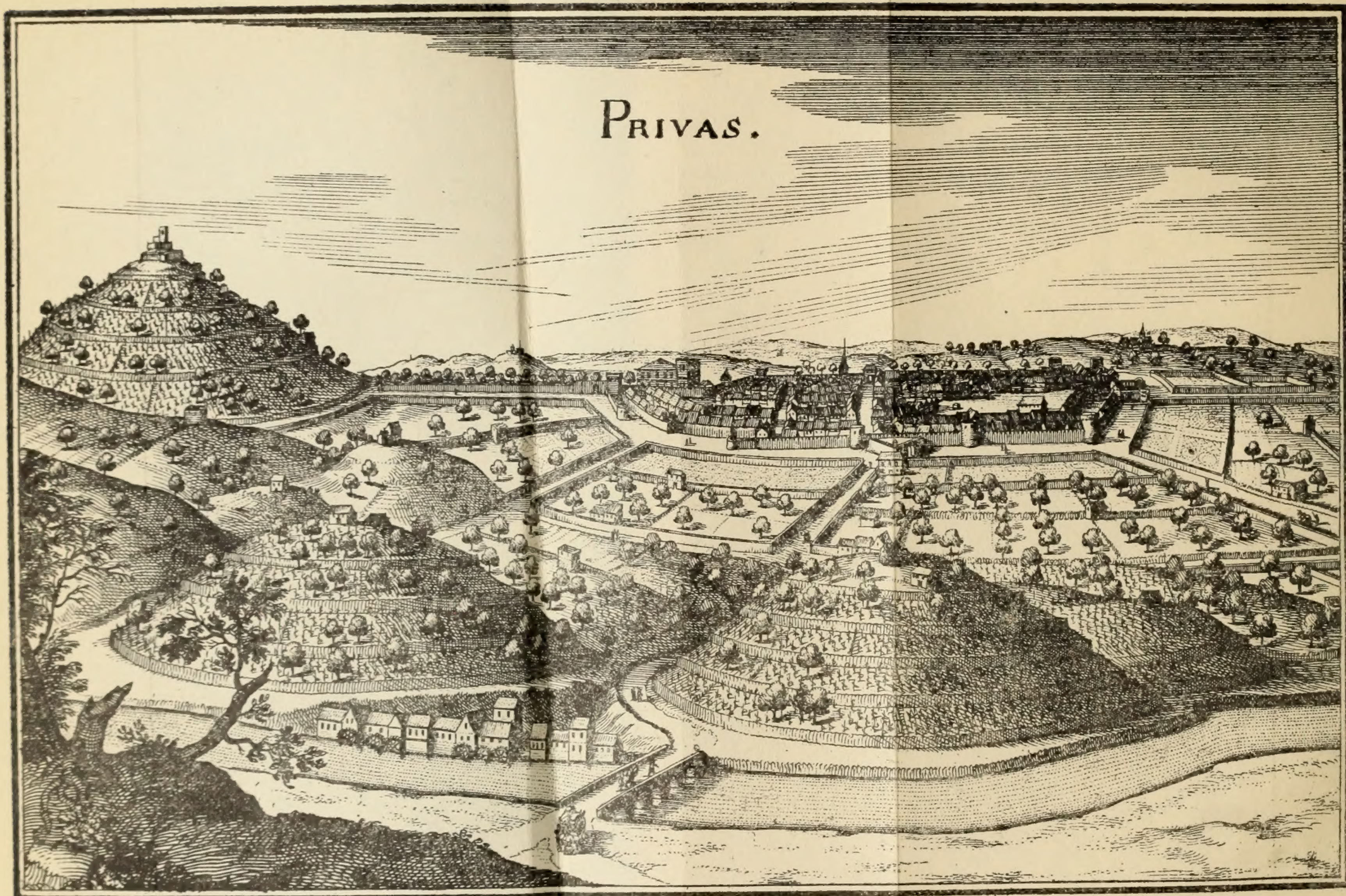


LA RÉFORME ET LES GUERRES CIVILES EN VIVARAIS

Il a été tiré de cet ouvrage :

6 Exemplaires, sur papier à la forme des Manufactures d'Arches, numérotés de 00 à 05 (Réservés) ;

60 Exemplaires, sur papier à la forme des Manufactures d'Arches, numérotés de 1 à 60.



(Voir : Appendice, note I.)

PLAN DE PRIVAS, PAR MÉRIAN.

(Dressé entre 1569 et 1621.)

I

LA RÉFORME

ET LES

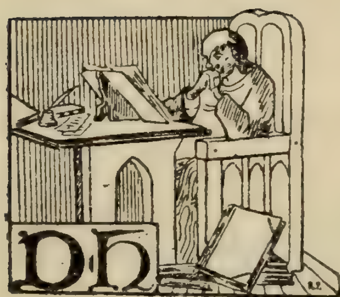
GUERRES CIVILES EN VIVARAIS

PARTICULIÈREMENT DANS LA RÉGION DE PRIVAS (VALENTINOIS)

(1544 - 1632)

PAR

V. CHARETON



PARIS
ÉDITIONS DE DOCUMENTS D'HISTOIRE
PAUL CATIN, ADMINISTRATEUR
13, RUE LACÉPÈDE, 13

—

1913

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR

La région du Vivarais dont nous nous proposons d'écrire l'histoire, présente la forme d'un triangle très allongé, qui aurait pour base le Rhône entre le Pouzin et Bays ; pour côtés, les hauteurs du Coiron et la montagne des Boutières, dominant la rive droite de l'Eyrieux. Ce fut dans cet étroit espace que se déroulèrent les plus importantes opérations des guerres civiles des XVI[e] et XVII[e] siècles. Ce fut là que se joua définitivement le sort de la Féodalité. Partout ailleurs, dans le Vivarais, la lutte semble conduite au hasard, sans esprit de suite; on n'y voit qu'escarmouches de villages à villages, que sièges sans résultats définitifs. Autour de Privas, au contraire, la guerre prend plus d'envergure, elle est conduite méthodiquement, suivant des plans bien définis, dans un but nettement déterminé.

Tout en donnant une attention spéciale aux événements dont la région privadoise fut le théâtre, nous nous efforcerons de les relier à ceux qui se déroulent dans les régions voisines ou dans le reste de la France, de façon à présenter les faits dans leur ensemble ; d'en tirer des

enseignements précis ; d'en dégager les lois supérieures de l'histoire qui dominent les actes des hommes et constituent l'expérience des siècles. Ces lois. nous le savons sont complexes, et, pour les vouloir trop isoler des actes humains, nous risquerions fort de les fausser ou de ne point les comprendre. La vie sociale d'un peuple n'est pas une entité, une simple formule. Comme le remarque Guizot, les hommes, êtres actifs et libres, exercent sur leur temps une influence dont ils sont responsables. Sans Richelieu, la monarchie absolue n'eût peut-être pas existé. Si le duc de Rohan eût triomphé, la France serait peut-être aujourd'hui une fédération d'Etats comme la Suisse ou l'Amérique.

Nous ne séparerons donc pas les causes supérieures, celles qui viennent d'en Haut, des causes libres qui viennent y prendre place ; dans nos jugements, nous tiendrons compte à la fois du temps, des mœurs et des hommes. Pour ne point altérer la pensée de ceux dont nous évoquerons la mémoire, nous les laisserons le plus possible apporter eux-mêmes leurs témoignages, nous bornant à signaler les erreurs de leurs dépositions, à rétablir les faits altérés par leurs passions. En les écoutant, nous apprendrons à mieux connaître ces témoins d'un autre âge, qui ne vécurent point et ne pensèrent point comme nous. Nous remarquerons combien leurs caractères se ressentent de l'ambiance, combien leurs mœurs sont rudes et guerrières, leur sensibilité parfois émoussée.

Nous verrons le cardinal de Richelieu, sous la cuirasse. passer toute une nuit à cheval devant Alais, et conduire lui-même la charge contre les huguenots. Le Père Joseph jouera au soldat, et ses capucins travailleront dans les tranchées. Un abbé et une poignée de moines défendront victorieusement la petite place de Cruas; ils infligeront un échec grave au plus grand général de l'époque, au duc de Rohan. L'évêque de Viviers montrera plus d'énergie et d'initiative que les lieutenants de Montmorency, et lorsque les huguenots privadois presseront le « brave Brison » d'attaquer la ville épiscopale, celui-ci s'y refusera en donnant des motifs qui suffisent à dépeindre une époque. Il dira « que, durant la paix, il avait fort fréquenté Viviers et qu'il connaissait familièrement les chanoines, que ceux-ci étaient tous des jeunes gens, qu'il n'y en avait pas un qui ne sût manier une épée et tirer à propos une arquebuse ». En présence de ces prêtres, des soldats eussent peut-être échoué.

Il ne faudrait cependant pas exagérer les jugements. De certaines excentricités de Bassompierre, on ne saurait conclure qu'il ne fût qu'un soudard; il était aussi habile guerrier que rusé diplomate. Pour s'être montré, malgré son grand âge, un vert-galant, le connétable de Lesdiguières n'en demeure pas moins un chef prudent et un homme de guerre de grande valeur. En dépit de ses apparences austères, le duc de Rohan ne fut jamais désintéressé; s'il poussa l'intrigue jusqu'à la trahison de sa patrie. il fut aussi un des plus grands généraux de la France.

Montmorency, qui mourut sous la hache du bourreau, se montra pendant longtemps le plus ferme soutien de la monarchie. Un grand capitaine comme Brison se laissa toujours acheter. Il n'est pas, dans notre histoire nationale, une époque où les caractères des hommes soient plus difficiles à saisir à cause de leurs perpétuelles variations.

Dans leurs relations, les seigneurs ennemis se montrent gentilshommes accomplis. Brison voisine avec les chanoines de Viviers et, entre deux combats, va boire chez eux le coup de l'étrier. Montbrun et Gordes se souviennent de leur amitié jusque sous les balles. Lesdiguières et Rohan échangent une correspondance pleine de courtoisie. C'est à la fois la guerre en dentelles et la guerre en sabots. Les gens du peuple se montrent cruels parce qu'ils souffrent, parce que chez eux la foi exaspérée remplace l'insouciant scepticisme de la Noblesse, parce qu'on excite leurs passions, parce qu'on les trompe. *Dun superbit impius, incenditur pauper.*

Une chose est aussi remarquable que l'indiscipline des soldats, c'est la compétence des chefs. A de rares exceptions près, tous les officiers catholiques ou huguenots sont instruits et possèdent à un degré très avancé l'art de conduire les troupes. Ils savent que la loi de la guerre est le mouvement; ils montrent en campagne une activité que n'atténue pas encore le souci prédominant des sièges. Sur les mêmes terrains, en supposant les mêmes circonstances, avec des effectifs à peu près semblables,

il nous a été donné de voir exécuter par nos officiers modernes des manœuvres qui se sont déroulées tout comme autrefois. Nous avons suivi les armées huguenotes et catholiques à travers la montagne privadoise ; nous avons parcouru les champs sur lesquels elles ont combattu, et reconstitué les plans de leurs ingénieurs en relevant leurs travaux sur le terrain ; nous n'avons rien négligé de ce qui pouvait nous éclairer ; nous avons pris soin d'étudier les cours faits à un contemporain, César de Fages, caporal à la compagnie des cadets-gentilshommes de Besançon, et nous y avons retrouvé la base de l'enseignement donné dans nos grandes écoles militaires : la géométrie, la trigonométrie [1], le levé des plans, la fortification.

Au cours de longues et laborieuses recherches, dont les résultats ont été, en partie, publiés dans la *Revue du Vivarais*, nous avons acquis la conviction que le Moyen Age connut le principe de la protection des places par une ceinture de forts détachés, principe qui, de nos jours, fut appliqué sur une si vaste échelle par le général Chareton, en France, et, après lui, par le général Brialmont, en Belgique. Nous avons pu nous convaincre que, bien avant la naissance de Vauban, les ingénieurs militaires pratiquaient le système de fortification polygonale avec ouvrages détachés. Vauban n'innova rien, il ne fit que perfec-

1. Le calcul des angles par les tangentes, les sinus, etc., se fait au moyen de procédés spéciaux semblables aux déterminants ; nous n'avons malheureusement pas pu débrouiller cette énigme.

tionner, et ce fut dans les travaux de ses prédécesseurs que son génie puisa ses plus belles inspirations.

Tels nous apparaissent les acteurs du grand drame de la Réforme. Les remettre en scène eût été une tâche au-dessus de nos forces si d'autres ne nous avaient ouvert les voies.

Une partie des documents qui nous ont servi à écrire cette étude, avaient été, avant nous, réunis par M. Mazon (docteur Francus) dans les quatre volumes qui composent ses remarquables : *Notes et documents historiques sur les Huguenots du Vivarais* (1517-1598), et par M. de Laboissière, dans l'édition qu'il donna, en 1812, des *Commentaires du soldat du Vivarais*, manuscrit attribué à Pierre Marcha.

L'œuvre de M. Mazon est une source précieuse à laquelle devront nécessairement puiser tous ceux que tentera l'histoire du Vivarais. Extraits, pour la plupart, des Archives départementales de l'Ardèche, les documents qu'on y trouve ont, comme garantie d'authenticité, la haute honorabilité, la grande compétence de l'auteur. Nous y avons puisé à pleines mains pour tout ce qui concerne la période de 1544 à 1600, période obscure au cours de laquelle s'affirme lentement l'importance stratégique de Privas. Nous nous sommes efforcé d'expliquer les textes, de les vérifier, de les compléter par une documentation nouvelle.

Les *Commentaires du soldat du Vivarais* constituent l'unique document complet que nous possédions sur les

guerres civiles de 1619 à 1629, c'est-à-dire sur la période héroïque de Privas. Ce n'est cependant pas sans méfiance que nous avons accepté le récit de Pierre Marcha, seigneur du Prat, maître des requêtes de la reine-mère. Après avoir été zélé protestant, l'auteur avait abjuré sa religion, et les représailles exercées contre lui par les huguenots, l'entraînèrent parfois à formuler des jugements d'une évidente partialité. Nous avons contrôlé très attentivement son œuvre en parcourant les lieux mêmes où il place les faits qu'il rapporte, en lui opposant d'autres témoignages.

C'est aussi sur place, à l'aide de plans anciens, par l'observation attentive du terrain, en puisant des renseignements dans les archives particulières, que nous avons rétabli l'organisation défensive de Privas, en vue de jeter un jour nouveau sur les opérations relatives au siège de cette ville.

Qu'il nous soit permis de témoigner ici notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu s'intéresser à nos travaux et faciliter nos recherches, en particulier à notre excellent ami, M. Benoît d'Entrevaux, qui nous a communiqué bien des pièces importantes et a mis à notre disposition les clichés de nos articles parus dans la *Revue du Vivarais*, qu'il dirige avec tant d'érudition; à M. Fuzier, le distingué bibliophile de La Voulte, qui nous a largement ouvert son incomparable bibliothèque.

Nous ne nous dissimulons pas que notre œuvre paraî-

tra parfois aride et ingrate : notre inexpérience en sera, sans doute, la cause et aussi la grande difficulté d'exposer clairement les multiples incidents, les nombreuses « escopetteries », comme dirait Pierre Marcha, dont l'ensemble constitue les guerres civiles de la région privadoise.

Si le lecteur consent à parcourir ces pages avec patience, il nous rendra cette justice de reconnaître que nous avons sincèrement recherché la vérité et que nous l'avons toujours donnée sans arrière-pensée, telle que nous avons cru la trouver.

V. CHARETON.

CHAPITRE PREMIER

PRIVAS ET LA RÉGION PRIVADOISE AU XVIe SIÈCLE

Retraçant, dans ses Mémoires, les grands faits de sa campagne de 1629 en Vivarais et dans les Cévennes, le cardinal de Richelieu a écrit : « C'est un pays de montagnes de difficile accès... Il était très important au parti huguenot, tant pour la force de la situation que pour les gens de guerre courageux et expérimentés qu'il en tirait... Ce pays foisonnait en villes, non grandes en quantité d'habitants, mais redoutables pour leurs fortifications... »

Cette appréciation de l'illustre ministre de Louis XIII explique le rôle considérable que le Vivarais a joué au cours des guerres civiles des XVIe et XVIIe siècles. Bastion avancé du protestantisme méridional, ses hauteurs dominent le Rhône, ses places fortes tiennent le cours du fleuve sur lequel flotteront les convois destinés à ravitailler les armées royales du Languedoc [1]. Il ouvre les communications les plus sûres entre les religionnaires du midi et ceux de Savoie et de Suisse. Il renferme la route la plus courte entre Nîmes et Genève.

Cette région est tellement tourmentée qu'on pourrait assez exactement la comparer à une mer en furie subitement figée.

S'il est exact, ainsi que l'a prétendu Montesquieu, que les mœurs des hommes se ressentent de la nature du sol sur lequel ils vivent, la sévérité, l'aspect sauvage et imposant des montagnes vivaroises expliqueraient le caractère tenace et intéressé, le mâle courage des habitants. Le pays est très dur. Les maigres terres attachées aux flancs des collines, n'y sont maintenues qu'artificiellement par des murs en pierres sèches qui font ressembler les hauteurs à d'immenses escaliers de géants. Le paysan laboure à la main; il doit monter le fumier sur ses solides épaules. Il ne redoute point

1. Il est à remarquer que, depuis le Pont-Saint-Esprit jusqu'à Tournon, les confluents de tous les cours d'eau vivarois sont tenus par des places fortes qui commandent les routes naturelles donnant accès dans l'intérieur du pays.

la fatigue et se nourrit de peu. Il attache d'autant plus d'importance à l'argent qu'il est le fruit d'un travail pénible. Pour lui, un denier est un denier. Cette mentalité est aussi celle de la noblesse. Louis XIII, qui la connaît, ne manquera pas de la mettre à profit : avant de combattre les chefs protestants, il essaiera toujours de les acheter.

Quoiqu'il tienne à ses économies, le Vivarois sait être généreux; la misère ne le rend pas égoïste et il est serviable. Il fournira largement aux besoins de la guerre tant qu'il la croira utile, il fermera sa bourse dès qu'il se verra dupé.

« Ceux des Cévennes, écrit l'intendant Basseville, sont légers, capables de toutes impressions, faciles à émouvoir; mais ils rentrent facilement dans leur devoir. Tandis que les gens du Vivarais réfléchissent plus longuement à ce qu'ils ont à faire; mais, quand ils ont pris un parti, ils sont opiniâtres. »

« Ils sont fort peu respectueux aux gens de qualité, ajoute Pierre Marcha, et entre eux fort querelleurs; mais leurs querelles se vident le plus souvent à coups d'arquebuses, desquelles ils se servent de derrière leurs murailles, et jusques aux moindres les portent ordinairement aux foires et aux marchés, le chien abattu.»

L'intérêt qu'il attache à la conservation de son bien a de bonne heure rendu le Vivarois ingénieux, son esprit guerrier a su merveilleusement tirer parti de la nature pour se défendre.

« C'est un si mauvais pays et de si difficile accès, écrit encore Marcha, qu'il est malheureux que des troupes y puissent entrer contre la volonté de ces peuples (de Privas), lesquels peuvent faire en vingt-quatre heures douze cents à quinze cents hommes de guerre, tous bons soldats et tellement unis qu'il n'y a ni justice, ni prévôt, même en pleine paix, qui y puissent prendre grand avantage. »

Sur le sommet rocheux qui se découpe dans le bleu du ciel, sur le coteau verdoyant, au fond de la vallée, dans les profondeurs du ravin, partout la main du Vivarois a construit une forteresse: massif château flanqué de quatre tours rondes, manoir gardé par des échauguettes, donjon crénelé, maison aux murs épais et percés de meurtrières. Là, un éboulis sert d'assise à un fort; plus loin, un rocher abrite dans ses flancs à pic des cavernes, anciens repaires dans lesquels l'homme primitif cherchait un refuge contre les atteintes des bêtes féroces ou de ses semblables, et que l'homme civilisé a transformés en forteresses.

Partout où la nature s'est montrée moins sévère, partout où

germe le blé, où pousse la vigne, où le marchand peut conduire ses convois de mulets, s'élèvent des hameaux, des villages, des villes.

Telle localité importante, comprimée dans sa ceinture de murailles crénelées, apparaît comme un homme d'armes sanglé dans sa cuirasse, toujours prêt au combat. Telle autre plus modeste, aux maisons couvertes de tuiles blanchies par le soleil et la poussière, aux murs de pierres volcaniques grises ou noires, se détache à peine sur le fond grisâtre des rochers aux pieds desquels elle sommeille. Approchons et nous verrons que ce village a, lui aussi, quelque air guerrier. Blotties autour de l'église, éternel asile de ceux qui souffrent, de ceux qui craignent, les bâtisses sont tellement serrées que leur cohésion donne l'impression d'une muraille continue. Sur la campagne, quelques rares fenêtres, peu ou pas de portes. On entre sous des passages voûtés, faciles à obstruer, conduisant à des rues étroites et sinueuses. Cet agrégat de faiblesses a un aspect de force; cet amas de pauvreté a une allure de grandeur. Là, le citoyen est à la fois cultivateur et soldat; il manie l'arquebuse et la charrue. Tel se dresse, près de Privas, le village de Coux construit sur un éperon rocheux qui domine l'Ouvèze.

Ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est l'ordre qui règne dans ce désordre apparent de châteaux, de manoirs, de villages fortifiés, de villes closes — le Vivarais en comptait soixante-huit au milieu du XVI[e] siècle [1]. — On sent qu'un génie supérieur, cet admirable instinct de la conservation que la Providence a placé dans le cœur de ses moindres créatures, a présidé à la confection de ce gigantesque réseau de forteresses grandes ou petites, qui couvre de ses mailles inégales le sol des baronnies vivaroises.

C'est pour se mettre à l'abri des agressions de ses voisins que le baron a prescrit à son vassal de dresser son donjon au sommet d'un col pour en garder le passage, de dissimuler son château au fond d'un ravin pour garder le sentier qui y serpente, d'accrocher son manoir au flanc d'un coteau pour y servir de refuge au paysan attaché à la terre.

Un intérêt commun a fini par relier ces organes de protection sociale : on ne peut pas vivre toujours en guerre; les marchands, infatigables agents d'échanges sans lesquels la vie serait bien difficile, ont besoin d'être protégés contre les attaques des bandits, ennemis de la civilisation. Les forteresses, filles des passions guerrières, servent aussi à abriter des œuvres de paix.

1. Archives départementales, C. 1141.

C'est au centre d'un de ces réseaux que se dresse Privas; tous les sentiers de la région y aboutissent [1]. On y vient des Cévennes, en remontant l'Ardèche, pour emprunter ensuite les passages qui franchissent les Coirons. On y vient du Rhône, par le Pouzin et Saint-Alban, par Bays et Chomérac. On y vient des Boutières par les voies tracées le long des petits affluents de droite de l'Eyrieux, depuis Saint-Pierreville jusqu'à Durfort. Aussi Privas est-elle une ville importante, tant au point de vue commercial qu'au point de vue militaire. La nature semble avoir pris un soin jaloux de sa sécurité. Au Nord, à l'Est, au Sud, les profonds ravins du Charalon, du Mézayon, de l'Ouvèze, entourent l'étroite croupe sur laquelle elle est assise. Le Mont-Toulon se dresse à l'Ouest pour garder le seul côté accessible.

Entourée de montagnes aux pentes rapides, elle n'est dominée, à portée efficace de canon, qu'au Nord-Ouest; encore les sentiers qui conduisent à cette hauteur sont-ils si raides et si caillouteux qu'il serait bien difficile d'y traîner des pièces de gros calibre. De ce côté se trouve le fort du Petit-Tournon. De forme elliptique comme la crête rocheuse sur laquelle il est construit, il est clos d'un mur sans autres organes de flanquement que quelques guérites ou échauguettes, parce qu'il est inaccessible. On y entre par l'Ouest en utilisant un sentier à gradins taillés dans le roc. A l'intérieur, quelques bicoques peuvent abriter une faible garnison.

Privas est cerclé par de solides murailles féodales hautes de 12 mètres [2], épaisses de 1 m. 20 [3], flanquées de six tours rondes et de trois barbacanes couvrant autant de portes qui s'ouvrent au Nord, à l'Est et au Sud. Du côté de l'Ouest, il y a aussi une poterne protégée par un mur avancé lequel prend appui sur une grosse tour carrée. Près de là, le château, massive construction à deux étages couverte d'un toit en tuiles, est assis sur les pentes inférieures du Mont-Toulon. Des rues de la ville, on peut apercevoir, au-dessus des maisons, les sommets de ses deux tours crénelées à l'aspect sévère; elles paraissent présider à l'activité de la population laborieuse, non point comme un bon maître préside aux travaux de serviteurs fidèles, mais d'une façon jalouse, dure, menaçante.

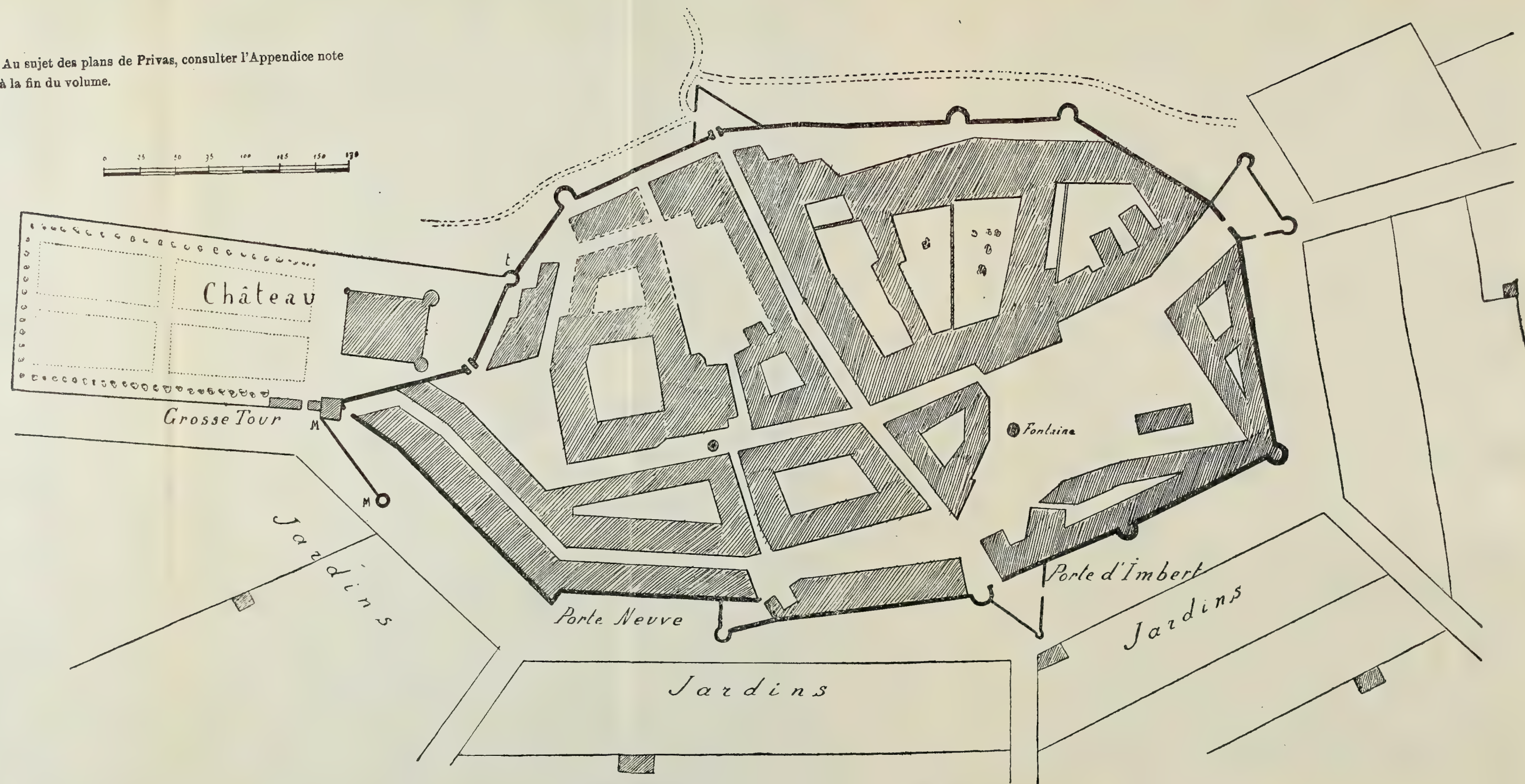
---

1. Voir la carte d'ensemble à la fin du volume.

2. Mesure prise sur le plan de Tassin. — Cf. notre article sur Privas dans la *Revue du Vivarais* du 15 janvier 1909.

3. Mesure relevée à la cure actuelle de Privas, laquelle est appuyée contre le mur nord.

Au sujet des plans de Privas, consulter l'Appendice note 1 à la fin du volume.



RECONSTITUTION DU PLAN DE PRIVAS A L'ÉPOQUE FÉODALE.

(D'après le plan de Mérian.)

4-5

Ici le château n'est point le centre protecteur autour duquel sont venues se grouper les habitations; il n'est qu'une sorte de réduit séparé de la place par une basse-cour attenante au mur d'enceinte. Il ne communique avec la ville que par une porte percée sous une petite tour carrée qui en garde l'entrée. Détail à noter : ses défenses sont tournées uniquement contre Privas; à l'Ouest, il ne présente peut-être qu'une échauguette, aussi, de ce côté, doit-il attendre son flanquement d'une grosse tour carrée, isolée de lui, attachée au mur qui sert d'enceinte à la fois à son jardin et à la ville [1].

Tout au haut du Mont-Toulon, un donjon rectangulaire, construit sur une plate-forme rocheuse, dresse ses créneaux vers le ciel. C'est un vieux reste de quelque poste romain qui centralisait les signaux partis des hauteurs environnantes et les transmettait au mont Saint-Quintin, poste intermédiaire entre Privas et le Rhône [2].

Telle paraît, dans son ensemble, la place forte féodale.

Mais voici qui est plus remarquable : dans un rayon de cinq kilomètres à vol d'oiseau, la prudence des seigneurs a entouré Privas d'une ceinture de châteaux forts destinés à en garder les abords, à signaler l'arrivée des agresseurs, à arrêter assez longtemps leur marche pour permettre aux populations des campagnes environnantes de se réfugier dans les murs de la ville [3].

Le château d'Entrevaux, antique forteresse qui a résisté à la rage dévastatrice des Routiers, dissimule, derrière les pentes de la rive gauche du cours supérieur de l'Ouvèze, son massif corps de logis flanqué de quatre robustes tours rondes, précédé d'une basse-cour elle-même gardée par une tour et une échauguette. Il a deux ponts-levis, l'un au corps de logis, l'autre au mur d'enceinte, ce dernier gardé par une barbacane triangulaire. Sous ses murs passent les sentiers qui descendent du sol de Sainte-Blandine (Sud-Est de l'Escrinet) [4]

La Tour-du-Lac, peut-être plus ancienne encore, ouvrage de forme elliptique, entouré de fossés pleins d'eau, dominé en son

1. C'est la grosse tour dont nous venons de parler; elle sera la source d'un procès entre le château et la ville. Elle est portée en M sur le plan.

2. Des ruines de tour romaine existent encore au sommet du mont Saint-Quintin.

3. Le lecteur trouvera, dans les divers chapitres de l'ouvrage, des photographies et les plans de la plupart de ces châteaux.

4. Voyez la monographie que nous avons publiée dans la *Revue du Vivarais* du 15 août 1908.

centre par un donjon carré, est une sentinelle placée au débouché du défilé d'Alissas [1].

Coux est le village dont nous avons déjà parlé; il tient un pont sur l'Ouvèze et le chemin très fréquenté qui conduit du Pouzin à Privas par un défilé aboutissant à la plaine du Lac Coux relève de Lubilhac, petite place établie sur la première crête à l'Est, et aujourd'hui totalement disparue [2].

Plus au Nord, les sept cavernes fortifiées de la Jobernie qui se flanquent réciproquement, forment un refuge inexpugnable et tiennent tous les sentiers descendant du col de la Violette vers l'Ouvèze. C'est certainement l'un des plus curieux exemples de fortification souterraine qui existent en France [3].

Sur les hauteurs au Nord de Privas, sont les deux châteaux de Livier : l'un antique et démodé, dominé par le château neuf, admirablement assis, flanqué de plusieurs tours, couvert par une enceinte fortifiée. Ils gardent les sentiers conduisant des Boutières sur Privas et peuvent communiquer directement avec la ville par des signaux [4].

Plus à l'Ouest, le vieux castel de Creysseilles, démodé, mais apte encore à surveiller les sentiers venant d'Ajoux. Près de là, le hameau de Vabres aux maisons percées de meurtrières [5].

Enfin, au pied même du mont Charay et fermant le cercle, le fort de Flachères tient les chemins conduisant à Veyras et a des vues sur les communications transversales entre les vallées du Mézayon et de l'Ouvèze, entre Creyseilles et Entrevaux.

De plus, toutes les avenues de Privas sont gardées au loin par un ingénieux système de forts ou de petites places qui servent de refuges aux paysans et aux marchands en cas de péril.

La ville communique avec le bas Vivarais par quatre sentiers principaux :

Le sentier qui passe au pied du mont Charay, monte au col de

---

1. Cf. *Revue du Vivarais* du 15 juillet 1908 (T. XVI, n° 7), notre monographie de la Tour-du-Lac.

2. Cf. *Revue du Vivarais* du 15 avril 1908, notre monographie de Coux (T. XVI, N° 4).

3. *Ibid.*, n° du 15 mai 1908 (T. XVI, n° 5), notre monographie de la Jobernie. — Ces grottes étaient encore habitées en 1848.

4. *Ibid*,. n° du 15 mars 1908 (T. XVI, n° 3), notre monographie des deux châteaux de Livier.

5. *Ibid.*, notre monographie de Creyseilles et de Vabres.

l'Escrinet et descend ensuite sur Aubenas par Vessaux, laissant à l'Ouest le beau château de Boulogne [1]. Il est tenu, à l'Escrinet, par le château de Gourdon ; sur les rochers du même nom, à 1.061 mètres d'altitude, des feux pourront être allumés qui seront aperçus de Privas. Nous verrons les protestants user de ces signaux.

Le sentier qui passe par le col de Blandine, gardé au col même par un château aujourd'hui disparu. De cette position on peut aussi communiquer optiquement avec Privas.

Le sentier de Freyssenet-en-Coiron qui longe le ravin de Verdus et passe au milieu de la petite place de Cheylus accrochée à un rocher comme un nid d'aigle [2]. Les catholiques la détruiront avant d'assiéger Privas. Plus loin, sur le plateau, est la tour disparue de Freyssenet. On allait par là à Saint-Jean-le-Centenier, à Villeneuve-de-Berg et à Mirabel, en longeant l'Auzon. Ces trois places joueront un rôle capital dans les guerres civiles.

Le sentier conduisant par Chomérac à Saint-Vincent-de-Barrès et de là à Meysse, trois places fortifiées importantes au point de vue des relations avec la basse vallée du Rhône.

Mais c'est surtout vers l'Est que se porte le commerce de Privas. Les deux petites villes du Pouzin et de Bays sont ses ports sur le Rhône, ses deux antennes vers le Dauphiné. L'une et l'autre sont fortifiées. Leurs sites sont semblables. Le fleuve baigne leur pied. Leurs murailles se dressent sur les pentes des collines qui les dominent. Chacune possède deux châteaux sur les hauteurs. Mais la position du Pouzin est de beaucoup la plus forte.

« Le Pouzin, écrit Marcha, est situé au bord de la rivière du Rhône, à deux lieues de Privas et à l'entrée du mauvais pays des Boutières. composé de deux ou trois cents maisons... tout entouré de bonnes murailles, tours et bons remparts; du côté du Levant la rivière du Rhône; du côté du Midi, celle d'Ouvèze qui sert de fossé de ce côté-là et se rend dans le Rhône en cet endroit. Pour passer cette rivière, il y a un pont par lequel on entre dans la ville; du Septentrion, un faubourg d'environ cent maisons; du Couchant, ce ne sont que montagnes et précipices, l'une desquelles est enceinte par les murailles de la ville et du château fait en carré avec trois ou quatre bonnes tours et, au derrière, un grand fossé

---

1. Cf. *Revue du Vivarais* du 15 août 1910, monographie par M. de Lestrange et aussi notre monographie.

2. Voyez dans la *Revue du Vivarais* notre étude sur Cheylus, - 15 juillet 1908. T. XVI, n° 7.

qui fait précipice et coupé dans le rocher [1], sépare la montagne et la met en deux [2]. »

Le chemin du Pouzin à Privas est gardé par le petit fort de Saint-Alban, au fond de la vallée, au-dessous de la ville du même nom dont une tour semi-circulaire et pleine se dresse encore fièrement sur les rochers surplombant l'abîme. Ce fortin jouera un rôle héroïque dans les guerres civiles. Dans la campagne environnante, le château de Cheylus tient quelques sentiers venant de Saint-Cierge [3].

Le chemin de Bays est défendu par Chomérac, place importante que nous trouvons, comme Privas, entourée non seulement d'une enceinte flanquée de bonnes tours, mais encore gardée au loin par une ceinture de châteaux détachés. Comme la ville est couverte, au Nord, par les rochers du Gras déchiquetés par les pluies et les vents; comme cette région est stérile, privée d'eau, sans voies de communication, les ingénieurs féodaux se sont bornés à protéger Chomérac vers le Sud et l'ont entouré d'un demi-cercle de forts : les châteaux du Bois, de Moras, de Vaneille gardent les sentiers de Saint-Vincent-de-Barrès, de Saint-Bauzile, de Privas et du Coiron. Plus au loin, le château de Rochessauve se dissimule dans le fond d'un ravin qui ouvre un accès sur le Coiron.

Là encore, rien n'est le fait du hasard, tout est parfaitement combiné et les emplacements des châteaux eux-mêmes sont admirablement choisis pour leur permettre de remplir le rôle défensif auquel ils peuvent être appelés [4].

Privas est en relation avec le haut Vivarais par les sentiers suivant les affluents de droite de l'Eyrieux. La voie principale passe

---

1. Le fossé taillé dans le rocher dont il est ici question, fut creusé au cours des guerres civiles.

2. Marcha, dans les *Commentaires du soldat du Vivarais*. — Cette description est confirmée par une plaquette publiée à Paris en 1621 : « Les grandes batteries nouvellement faites contre la ville et le château du Poussin... »

3. Voyez les monographies du fort de Saint-Alban et du château de Cheylus dans le numéro de la *Revue du Vivarais* du 15 juin 1908.

4. On retrouve le même dispositif à Saint-Pierreville qu'entoure une ceinture complète de forts détachés. Il est curieux de constater que la fortification féodale avait recours à des procédés qu'on croit généralement inventés par nos ingénieurs modernes, et que Privas était fortifié d'après les mêmes principes que nos villes actuelles de Paris et de Lyon.

par Livier et se trouve gardée par les châteaux de Bavas et de Saint-Vincent-de-Durfort [1].

On comprend maintenant l'importance que va prendre Privas au cours des guerres des XVIe et XVIIe siècles. La ville est bien le centre militaire, commercial et industriel de la région; elle est une capitale au sens propre du mot.

Près du pont à deux arches des Chaussières, sur lequel les troupes de Louis XIII franchiront l'Ouvèze, d'importantes tanneries se sont installées, et les maisons des ouvriers qui se groupent autour d'elles forment un véritable village. Au Nord, près du pont, sur le Charalon, ce sont des tanneries encore et des maisons qui s'alignent le long du chemin conduisant au Petit-Tournon. Partout des jardins clos de murs, plantés de vignes.

Suivons le sentier qui monte d'Ouvèze vers Privas; nous laissons à droite et à mi-chemin une maladrerie, refuge des infortunes humaines. Entrant dans une barbacane triangulaire, nous sommes devant la porte Limbert. C'est là que, à l'abri du mistral, l'artisan las de son travail, le bourgeois oublieux de ses affaires, viennent se reposer aux rayons du soleil. Cette habitude de « lézarder » est tellement passée dans les mœurs, qu'elle a fini par donner son nom à la porte méridionale de Privas : dans le langage du pays, « limbert » signifiait « lézard ». Nous franchissons le seuil dominé, à main gauche, par une grosse tour ronde construite en 1569 [2], et nous voici dans la ville. Devant nous une longue rue [3] coupe la cité diamétralement et aboutit à la porte Nord conduisant au Charalon, protégée, elle aussi, par une barbacane triangulaire. Cette artère centrale sépare la ville nouvelle de la vieille ville ou ville haute qui est du côté du château.

Deux petites places se trouvent dans la vieille ville, l'une devant le château, l'autre près de l'église qui dresse son clocher à proximité des murailles et un peu à l'Ouest de la porte du Charalon. La ville basse possède une grande place avec un puits, elle communique avec la porte Est facilement reconnaissable à la barba-

1. Cf. *Revue du Vivarais* du 15 janvier 1908 (Tom. XVI, n° 1), notre monographie de Bavas.

2. Les archives de l'Ardèche (inventaire des titres, papiers et documents de la communauté de Privas, cote n° 21) contiennent un « bail de prix faict » pour la construction de la tour « d'Imbert », datée du 7 décembre 1568. — Document signalé par M. Benoît d'Entrevaux.

3. Aujourd'hui, rue de la République.

cane rectangulaire qui en garde l'accès. Elle est dominée au Sud-Est par la « tour de Gratenas ».

Partout ce ne sont que ruelles étroites et sombres, le plus souvent recouvertes par des voûtes. Il semble que la ville étouffe dans sa ceinture féodale. Ne sachant où construire des maisons, on les adosse aux murailles, on les bâtit au-dessus des rues. Cette disposition offre l'avantage de protéger les boutiques contre la pluie et contre le soleil.

C'est que « Privas a des boutiques nombreuses et bien achalandées. Il y fait bon vivre. Les guerres d'Italie aussi glorieuses que ruineuses pour le reste de la France, semblent avoir enrichi la région privadoise, ou du moins elles ont tiré les villes de leur torpeur moyennageuse. Jamais les fonctions de notaire n'ont été aussi lucratives, ce qui est le signe de l'activité des transactions. La noblesse s'est endettée pour faire bonne figure dans les rangs des armées royales; mais elle a apporté d'Italie un goût plus sûr, plus raffiné pour les arts » [1]. La bourgeoisie a profité de ce réveil artistique de la nation, les Garnier, les Liotard, les Ladreyt sont d'opulents propriétaires [2].

Des maisons nouvelles se construisent, mieux aménagées, plus confortables [3]; ce ne sont certes pas des chefs-d'œuvre d'architecture, mais il y a un progrès marqué vers le bien-être.

Ce qui frappe immédiatement lorsqu'on considère ces hôtels, c'est ce je ne sais quoi de guerrier qui caractérise toutes les habitations de quelque importance de la région privadoise. Des deux côtés de la porte basse et large s'ouvrent des meurtrières qui permettent d'en défendre l'accès. Il y a un guet à Privas, mais on se méfie de son exactitude. Deux précautions valent mieux qu'une: tant de rôdeurs terrorisent les campagnes! On n'ouvrira la porte qu'après avoir soigneusement vérifié l'identité du visiteur qui vient de laisser retomber le marteau. Au moindre doute, on l'invitera à passer au large, et, s'il insiste, la bouche d'une arquebuse introduite dans une meurtrière aura vite fait de mettre en fuite l'indiscret.

A l'intérieur, des meubles mieux faits, mieux travaillés, parfois même luxueux, remplacent le mobilier rudimentaire du siècle

1. D'après M. Benoît d'Entrevaux (manuscrit).

2. Cf. Compoid de 1582 (Archives municipales).

3. Sous des restaurations fâcheuses, on retrouve encore des traces de ces maisons construites entre 1525 et 1600. Une maison porte la date 1600.

passé; la ménagère a des armoires, elle n'est plus obligée de ranger son linge dans des coffres incommodes.

Le riche bourgeois a bien soin de faire noter par le tabellion les étoffes rares, les « soyes à l'italienne », les glaces de Venise, les tapis d'Orient qui constituent la dot de sa fille ou l'héritage qu'il laissera à ses enfants [1]. C'est l'époque des belles écuelles en étain, des « coquemards » ornés de la salamandre de François Ier [2].

Quelques-uns de ces objets de luxe sont fabriqués à Privas; la plupart sont apportés par les marchands du Pouzin ou de Bays, qui les ont achetés eux-mêmes aux bateliers remontant le Rhône ou venant de Lyon.

La foire de Beaucaire est le grand centre d'approvisionnement de la région. Les commerçants ne manquent pas de s'y rendre malgré les dangers de la route. Il leur arrive parfois d'être obligés de faire le coup de feu pour défendre leurs convois de marchandises. Parfois aussi, ils rapportent la peste ou quelque autre maladie contagieuse dans les plis des tapis dont ils reviennent chargés. La peste qui désolera Privas en 1544 n'aura peut-être pas d'autre origine [3].

Ainsi la ville s'est enrichie et embellie peu à peu. Les habitants, tout à leurs affaires, vivent en paix, en paix relative, car la cité n'est pas exempte de ces petites querelles que, de tout temps, ont engendrées la jalousie et la concurrence [4].

C'était, en somme, une place à la fois puissante et florissante que Diane de Poitiers avait reçue en héritage de son frère Guillaume.

---

1. M. Benoît d'Entrevaux, à qui nous devons ces détails, a eu entre les mains des fragments d'actes de cette nature qui, malheureusement, ne portent point de dates, mais dont l'écriture révèle d'une façon certaine le XVIe siècle. Les noms des marchands manquent, et, ce qui est plus regrettable encore, les prix ne sont pas indiqués.

2. Il y a une quarantaine d'années, on pouvait trouver ces objets aussi bien dans les plus modestes habitations d'ouvriers que dans les maisons bourgeoises de Privas. La mode des choses anciennes et les achats des antiquaires ont fait sortir de leur cadre naturel ces vieux souvenirs du passé.

3. Les Privadois fréquentèrent la foire de Beaucaire jusqu'au milieu du XIXe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où les chemins de fer furent créés (M. Benoît d'Entrevaux).

4. M. Benoît d'Entrevaux a bien voulu nous communiquer un curieux document qui relate un procès soulevé entre la ville-haute et la ville-basse par une question de poids et mesures. Le conflit commencé vers le milieu du XVIe siècle, ne prit fin qu'en 1603.

La duchesse de Valentinois habita-t-elle jamais l'hôtel que lui attribue la tradition et qui dresse encore sur une place de la ville sa tourelle percée d'une jolie porte à ogive ciselée? Aucun document ne mentionne le séjour à Privas de la favorite d'Henri II que d'autres soins, sans doute, retenaient à la Cour. A sa mort, en 1566, Privas passa en la possession de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, mari de la seconde fille, Louise. de Diane de Poitiers [1]. Le 11 mai 1559, la baronnie fut vendue à Jacques de Chambaud dont la famille jouera un rôle important dans les guerres civiles.

---

1. Francus (Mazon), *Voyage autour de Privas.*

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME

Les doctrines luthériennes paraissent avoir été importées en Vivarais, au début du XVI[e] siècle, par des étudiants venus d'Allemagne ou de Suisse et traversant le pays pour se rendre à Toulouse, attirés par l'éclat tout particulier de l'enseignement donné dans la capitale du Languedoc [1]. Il est difficile de saisir le mode d'action de leur propagande, car les autorités locales, désarmées à l'égard de ces théologiens ambulants, n'ont point laissé de documents attestant les mesures prises contre eux. On était d'ailleurs encore au début de la Réforme, et François I[er] se montrait plein de tolérance pour les partisans des doctrines nouvelles.

Il est curieux de remarquer que les premiers disciples de Luther en Vivarais furent des prêtres et des moines.

Si les quatre-vingt-quinze propositions contre les indulgences, affichées aux portes de l'église de Wittemberg le jour de la Toussaint 1517, avaient pu ébranler les croyances de ces prêtres montagnards à ce point qu'ils sentissent leur foi chanceler, pourquoi ne s'adressaient-ils pas à leurs supérieurs, à leur évêque, qui eussent pu rassurer leurs consciences alarmées et réfuter des erreurs que le dominicain Tetzel venait de combattre avec tant de science? La confession auriculaire, le Purgatoire, le culte de la Vierge et celui des Saints, la présence réelle, tout cela, ils l'avaient admis en entrant dans les ordres, et un simple doute ne devait pas les inquiéter au point de les pousser à abjurer leur foi sans s'être plus amplement renseignés auprès de ceux qui avaient été leurs maîtres. L'abandon des vœux monastiques, la rupture du célibat étaient des raisons plus valables, mais peu avouables.

Et cependant, rien ne dit que, pour prêcher la Réforme, Etienne Macheville et Etienne Rénier aient rompu les vœux qui

1. Dans son *Histoire du Languedoc*, Dom Vaissette écrit que les luthériens se trouvaient déjà en grand nombre à Toulouse en 1532.

les liaient à l'ordre des Cordeliers d'Annonay et qu'ils aient pris femme. Au contraire, il ressort des documents de l'époque que ces deux moines hérétiques enseignaient leurs erreurs dans la ville même où se trouvait leur maison (1528). Macheville qui attaquait le culte de la Vierge, dut s'enfuir pour échapper à la prison et aux galères qui attendaient Rénier [1]. Ni l'un ni l'autre ne semblent avoir fait d'adeptes. En général. le peuple s'intéresse peu aux controverses théologiques.

Il fallait que les prêtres eussent des motifs tout spéciaux pour écouter ces étrangers, ces « forains », comme on les appelait alors, qui semaient en plein vent, au hasard des étapes, les doctrines nouvelles. Le grain n'eût pas germé si le terrain n'avait été de longue date préparé par une main invisible, et cette main était celle du mécontentement, de la misère.

Pour s'en convaincre , il suffit de considérer les abus, les charges, qui pesaient aussi bien sur le bas clergé que sur le peuple. Ce sont ces mêmes abus, ces mêmes charges qui, deux siècles plus tard, provoqueront cette autre phase de la Réforme protestante : la Révolution religieuse de 1790, la Constitution civile du clergé et toutes les lois contre l'Eglise qui en furent la conséquence.

Jetons un coup d'œil sur les Etats provinciaux qui se tiennent annuellement, et où s'opère la répartition des impôts qui frappent et le prêtre et le paysan, rudement, sans ménagement, sans tenir compte de la famine ni de la peste. Les députés protestent pour le principe, le roi impose sa volonté et tout le monde obéit. Ne lui faut-il pas de l'argent pour assurer les services publics, pour faire la guerre ?

Que de maux se sont abattus sur cette belle province de Languedoc depuis un demi-siècle, pour ne pas remonter plus loin [2] ! Sans doute, la baronnie de Privas n'a pas participé effectivement à toutes les guerres, mais elle n'a jamais été oubliée quand il s'est agi d'en solder les dépenses. Elle a contribué aux tailles, aux aides, aux crues; aux subsides destinés à assurer le logement, la nourriture des troupes, la construction des fortifications; aux épices

1. Cf. Rocoules, *Histoire du Calvinisme*, p. 220, et *Chronographie du Christianisme*, p. 555, d'après les Ephémérides de Hugues Caron, médecin d'Annonay. Le tout cité par M. Mazon, *Histoire des Huguenots du Vivarais*. — Pasteur Arnaud, *Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay*. Paris, Grasset, 1888, T. I, p. 5.

2. A ce sujet, voyez l'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette.

accordées aux députés pour les indemniser de leurs frais de voyage et de séjour dans la ville où se tenaient les Etats. Ajoutez à cela les multiples redevances féodales. En 1484, les Etats-Généraux de Tours avaient dû solliciter une exonération des impôts qui accablaient le peuple réduit à la mendicité. Les épidémies, et notamment la peste, avaient fait perdre au Languedoc les deux tiers de sa population. Dans la seule année 1512, la province s'était vu imposer 199.496 livres de crues.

Les guerres contre Charles-Quint avaient achevé d'épuiser le pays. La disette de 1528 avait provoqué une épouvantable famine, bientôt suivie d'une nouvelle peste. La reprise des hostilités, après l'accalmie qui avait succédé au désastre de Pavie, avait exaspéré les populations contre le pouvoir royal. Que quelqu'un vienne leur offrir un moyen d'opposition ou seulement leur donner une espérance, elles le suivront. Avant de s'y cramponner, le naufragé examine-t-il d'où vient la planche de salut? Il tend la main à qui la lui donne, sans s'occuper de ses opinions.

La misère du peuple avait sa répercussion sur le bas clergé : la dîme ne rendait plus. Là où il n'y a plus rien, ce n'est pas seulement le diable, mais Dieu même qui finit par perdre ses droits. Le prêtre souffrait des privations, alors qu'au-dessus de lui abbés et prélats jouissaient d'importants bénéfices et ne se croyaient même pas tenus de vivre au milieu de ceux qu'ils auraient dû réconforter et défendre et qu'ils abandonnaient aux mauvais conseils de la misère.

Depuis la mort de Charles de Tournon (1550), pendant un quart de siècle, « l'évêché de Viviers ne fut guère gouverné que par de simples bénéficiers, étrangers à la province, comme Simon de Maillé-Brézé, ou même au pays, comme les Italiens Sala, Farnèse ou San-Vitali; ne résidant pas dans leur diocèse que troublaient les guerres civiles, et jouissant de ses revenus, sans trop se soucier du spirituel dont ils avaient la charge [1]. »

Les curés, ne recevant aucun secours, avaient été peu à peu amenés à établir des casuels qui avaient mécontenté leurs ouailles [2]. Loin de la surveillance des évêques, les ordinations étaient souvent faites à la légère et sans tenir compte des véritables besoins du pays. Les ecclésiastiques manquaient dans certaines pa-

---

1. Cf. dans la *Revue du Vivarais*, l'article sur San-Vitali, et Mazon, *Les Huguenots du Vivarais*.

2. Mazon, *l. c.*, 47.

roisses pauvres; ils pullulaient dans d'autres qui étaient riches; sans occupation, ils perdaient parfois le respect de la discipline.

Ces considérations suffisent à expliquer pourquoi il y eut à Privas quelques prêtres qui, dès 1534, embrassèrent le luthéranisme [1].

Ce fut d'abord le vicaire Vallier qui prêcha en l'église paroissiale les hérésies de Luther. Il fut bientôt imité par deux autres prêtres, Guillaume Montoart et Antoine Manault qui firent rapidement des adeptes. On vit des familles manger ostensiblement de la viande en plein carême. Les autorités locales s'en émurent et l'évêque de Viviers intervint pour faire cesser ce scandale.

Vallier se sauva à Genève où le suivit un autre prêtre, Nicolas Barruel, également compromis. Manault périt on ne sait comment. Montoart mourut. Un laïc, Jean de Combes, et une femme du nom de Vallade passèrent en Allemagne. Reboullin, François d'Entremont [2], Chavanhac furent condamnés au bûcher par l'official de Viviers. Fornéri eut la tête tranchée par ordre du tribunal de Toulouse. Un ancien notaire, Michel de Suchete, fut banni du royaume et s'enfuit on ne sait où [3].

Si le sang privadois coula pour la première fois du fait des catholiques, on ne saurait, sans injustice, imputer ces exécutions au fanatisme religieux. Pour être jugés sainement, les événements de Privas ne doivent pas être isolés de ceux qui se déroulaient dans le reste du royaume.

Environ cinq années auparavant, en 1529, Louis de Berquin avait été brûlé vif par ordre de François Ier. Le roi avait voulu, par un exemple, couper court au danger que faisait courir à son autorité l'invasion des idées réformistes. Les mesures de rigueur prises contre les premiers protestants de Privas correspondent à cette politique de violence du monarque. On aurait tort de faire peser uniquement sur l'official de Viviers la responsabilité des sentences qu'il prononça, puisque, pour être exécutoires, ces sentences devaient avoir reçu l'approbation du Parlement de Toulouse. D'ailleurs, le pape désapprouvait ces violences et, en juin

1. Soulavie, dans le manuscrit de son *Histoire du Vivarais*, donne toutes ces raisons, mais en les exagérant d'une façon notoire.

2. Peut-être : d'Entrevaux ?

3. « Inquisition faite par M. le lieutenant et commissaire sur les hérésies et secte luthérienne contre les mal sentans de la sainte foi catholique et imitateurs de la fausse religion luctériene, sur les manans et habitants d'Albenas et autres circumvoisins de l'officialat dudit Albenas. » — Arch. de l'Ardèche, C. 1451. — (Mazon, *l. c.*)

1533, Paul III devait intervenir pour mettre un terme au supplice des hérétiques. Quelque cruel qu'il fût, le supplice du feu était commun à cette époque : Calvin ne se fit pas scrupule de livrer Servet au bûcher; il usa de l'exil contre Castalion et de la hache contre Jacques Gruet « parce qu'il attaquait les ordonnances ecclésiastiques et qu'il avait mal parlé de M. Calvin [1] ».

En 1535, il publiait son fameux livre sur *L'Institution chrétienne* qui ne tarda pas à faire fureur parmi la noblesse, la magistrature et la bourgeoisie.

Pour le pouvoir royal, la doctrine calviniste était singulièrement plus dangereuse que celle de Luther.

Le luthéranisme avait, il est vrai, posé le principe du libre examen; mais il était encore trop imbu de l'antique hiérarchie catholique pour aller droit à la large liberté dont était empreinte la thèse de Calvin. Luther avait promis aux princes de les faire pontifes, d'accroître leur puissance, et il avait prêché la confusion des pouvoirs; Calvin les maintenait séparés, se réservant pour lui-même une autorité dont il était jaloux, une sorte de direction spirituelle assez mal définie par le fait même qu'elle était contraire au principe qui servait de base à sa doctrine : la liberté la plus absolue de la pensée religieuse.

Que l'Eglise calviniste fût dépourvue de son chef et elle s'effriterait en une multitude de groupements qui, pour se défendre, sentiraient le besoin de s'unir et chercheraient ailleurs que dans la religion une hiérarchie qui leur ferait défaut. Dès lors, la destinée du calvinisme en France est facile à saisir : la doctrine attirera les mécontents, le manque de hiérarchie tentera les ambitieux; les seigneurs féodaux, pour lutter contre le pouvoir central, se saisiront de cette arme nouvelle, ils prendront une place toute faite que personne n'occupe; sous la bannière de la religion, ils ouvriront l'ère des guerres civiles. Ainsi le calvinisme sera moins théologique que politique et c'est ce qui lui vaudra les rigueurs de la royauté.

François Ier dut se montrer d'autant plus sévère qu'il avait à défendre sa couronne à la fois contre l'étranger et contre ses propres sujets. Etienne Dolet fut brûlé en 1546. La répression fut poussée jusqu'à la cruauté contre les Vaudois [2].

1. Cf. Capefigue, *La Réforme et la Ligue*.

2. La répression dépassa toute mesure. Henri II ordonna des poursuites contre l'avocat général Guérin. — Voyez à ce sujet : Guizot, *Histoire de France*, et surtout Capefigue dont l'ouvrage est très documenté. Egalement,

Ni Henri II, ni Catherine de Médicis ne sauraient être suspects de fanatisme religieux; les mesures prises par eux contre les protestants s'expliquent suffisamment par des nécessités d'ordre politique. Le parti réformé devenait puissant, il avait à sa tête des princes de la maison royale autour desquels se groupaient les seigneurs jaloux de la fortune et de l'influence des Guises.

L'édit de Châteaubriant interdisant les « écoles buissonnières [1] », fut un acte maladroit, parce qu'il ne tenait pas compte de l'avenir, parce qu'il ouvrait largement les portes de la Réforme à tous les partis d'opposition. Ses conséquences furent aggravées par la législation judiciaire que la marche des événements avait rendue vague et incertaine. La connaissance du crime d'hérésie était attribuée tantôt aux juges séculiers, tantôt aux juges ecclésiastiques; quelquefois même la juridiction était partagée entre les deux tribunaux. Cinq ou six édits avaient déjà été donnés sur la compétence des juges; ils se révoquaient alternativement. Sous prétexte de mettre un terme à ce désordre, l'édit de 1557 attribua aux tribunaux ecclésiastiques le pouvoir de faire le procès des réformés. Cette funeste disposition donna le caractère d'une persécution religieuse à une mesure qui n'aurait pas dû sortir du domaine de la politique; habilement exploitée par les meneurs, elle fut l'une des causes du formidable mouvement insurrectionnel qui faillit emporter la monarchie et ruiner la France [2]. Le Parlement de Paris y opposa des remontrances vives et pressantes et, en cette occasion, la minorité protestante trouva un appui dans la majorité catholique : « Quand il s'agit de savoir si une opinion est hérétique, dit le Parlement, cela apartient aux clercs; mais quant à la punition des cas d'hérésie, appliquée à une personne, ceci nous est dévolu ». La haute assemblée, jalouse de la juridiction ecclésiastique, voulait laisser l'instruction de l'affaire à l'Eglise et réserver la sentence aux tribunaux laïcs. C'était donner aux hérétiques l'assurance qu'on ne leur ferait point de procès motivés seulement par leurs opinions religieuses.

Le roi, inquiet des progrès du protestantisme, réunit à Saint-Germain un conseil secret auquel prirent part les présidents et

---

Histoire des guerres excitées dans le Comtat Venaissin par les Calvinistes du XVI[e] siècle, par le P. Justin.

1. On appelait ainsi les prêches en pleins champs.

2. Cf. : Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*, T. I, liv. I, p. 15, publiée à Delft en 1693 (ouvrage protestant) ; Capefigue, *La Réforme et la Ligue*, Paris, Belin, 1843 (ouvrage catholique).

le procureur général du Parlement. Ces magistrats exposèrent que « l'hérésie s'étendait chaque jour dans le royaume. Ce



n'étaient pas seulement des blasphèmes contre Dieu; mais partout où ces doctrines étaient prêchées, l'autorité royale devenait incertaine; il n'y avait plus d'obéissance. Il fallait donc frapper

un bon coup, si l'on ne voulait tomber en une espèce de république comme les Etats suisses [1]. »

On sait ce que fut la fameuse séance du Parlement du 13 juin 1559, au cours de laquelle les orateurs protestants ne craignirent pas de se livrer aux pires attaques contre l'Eglise et contre le roi lui-même. Henri II fit arrêter sur-le-champ Anne du Bourg et Dufaur. L'édit d'Ecouen décréta la peine de mort contre tous les huguenots.

Cette digression nous a entraînés bien loin du Vivarais; elle éclairera les événements dont Privas va devenir le théâtre; elle permettra de mieux les comprendre et de mieux les juger.

En exécution de l'édit d'Ecouen, des commissaires spéciaux recherchèrent les hérétiques dans tout le Vivarais. Le 18 juillet, Louis de Chalendar, lieutenant du bailly du Vivarais résidant à Villeneuve-de-Berg, commissaire en la ville de Privas, ouvrit une enquête au cours de laquelle il entendit les notabilités laïques et ecclésiastiques de la localité : maître Jehan de Sybleyras, bailli pour Mme la duchesse de Valentinois; Antoine Arnaud, notaire; Jehan Garnier, greffier de la Cour ordinaire de Privas; Pierre de Conches, consul de la ville; Jehan Conte, marchand; le curé André Chambon; les vicaires Simon Crespin et Simon Chauvas. Tous furent unanimes à déclarer qu'ils ne connaissaient point de hu-

1. Cf. Capefigue, *l. c.*, 169. — Chateaubriand, dans ses *Etudes historiques* (T. I, p. 188, édition Pourrat, Paris, 1846), a écrit : « Il est certain qu'à sa naissance la réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocratique, parce que ses disciples furent des gentilshommes. Les calvinistes rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales, qui l'auraient fait ressembler à l'Empire germanique; chose étrange, on aurait vu renaître la féodalité par le protestantisme. Les nobles se précipitèrent par instinct dans ce culte nouveau, et à travers lequel s'exhalait jusqu'à eux une sorte de réminiscence de leur pouvoir évanoui. Mais, cette première fureur passée, les peuples ne recueillirent du protestantisme aucune liberté politique. »

Dans son *Histoire du Cardinal de Richelieu*, M. Gabriel Hanotaux a écrit : « Le protestantisme mérita bon gré mal gré le reproche que ses adversaires lui faisaient depuis longtemps d'être un instrument de désordre et de désagrégation, non seulement dans l'Eglise, mais aussi dans l'Etat ». — Il est intéressant de remarquer que cette opinion résultant de la critique moderne, commençait à se faire jour au début de la Révolution, alors que Louis XVI venait de donner aux protestants toutes les libertés que les philosophes réclamaient pour eux. Voyez, à ce sujet, un intéressant mémoire de l'abbé Thiébault, député de Metz à l'Assemblée nationale de 1789 (Arch. parlementaires, T. X, p. 705 et suivantes; séance du 21 décembre 1789).

François I[er] avait écrit à la Ligue de Smalkade : « Les hommes qui enseignent l'hérésie dans mon royaume, sont pour la plupart des mutins ». (Capefigue, *l. c.*)

guenots dans la ville, depuis la fuite de Vallier et de ses complices.

Les Privadois pensèrent, sans doute, que Chalendar perdait un temps précieux à instruire contre de paisibles hérétiques et qu'il aurait mieux fait de donner la chasse aux bandits qui infestaient la région, pillant les fermes, terrorisant et rançonnant les paysans, les réduisant à la mendicité. Déjà, en 1551, leurs déprédations étaient telles que, sur une réquisition des habitants de Privas appuyée par ceux d'Aubenas, les Etats provinciaux avaient dû décréter : « Les écoles ne seront dressées dorénavant par les villages; mais seulement aux villes capitales du diocèse et bailliage [1]. » Cette décision semble indiquer que l'insécurité des campagnes rendait impossible la fréquentation des écoles.

Ces troubles n'étaient point particuliers au Vivarais : partout où l'esprit de discipline et le respect de l'autorité s'affaiblissent, les liens de la société se relâchent. Le crime semblait passé dans les mœurs depuis la mort d'Henri II. L'exécution d'Anne du Bourg à Paris ne fut que la riposte au coup d'arquebuse huguenot qui venait d'abattre le président Minard. Triste politique que celle des représailles!

Les Etats-Généraux furent convoqués à Orléans, le 13 décembre 1560, pour chercher un remède à la situation de la France. Le Vivarais y envoya Louis de Lestrange, baron de Boulogne, dont la famille devait jouer un si grand rôle dans l'histoire de Privas; Jehan d'Albenas et le syndic Guillaume se joignirent à lui. Ces députés avaient mission « d'appuyer une pétition des religionnaires de la province en faveur de la liberté de conscience [2] ». Le vœu des cahiers vivarois prouve que catholiques et protestants vivaient encore en bonne intelligence.

Le conseil de régence du jeune roi Charles IX crut devoir écrire aux magistrats de Genève pour les engager à contribuer à une pacification des esprits que tous les partis semblaient désirer :

« Chers et spéciaux amis, selon la volonté de feu mon frère, j'ai assemblé états-généraux afin d'aviser à la sûreté et conservation de notre Etat. J'ai donc fait soigneusement et curieusement rechercher la source et origine des divisions, et s'il est vérifié que sa principale naissance vient de la malice d'aucuns prédicants et dogmatisants, la plupart envoyés de vous ou des principaux

1. Cf. Mazon, *l. c.*, I, 44.

2. Cf. *Histoire des Protestants du Vivarais*, par le pasteur Arnaud, T. I, p. 14. Référence : Albert du Boys, *Album du Vivarais*, pp. 22 et 23.

ministres de votre ville, lesquels, abusant du nom, titre et pureté de la religion, dont ils se disent bien professés, sèment ès esprits de nos sujets une damnable désobéissance, tant par les libelles et diffamations que par les prêches qu'ils ont établis. Nous avons résolu de l'avis de la reine, notre mère, du roy de Navarre et des autres princes de notre sang, de vous écrire afin de vous prier de rappeler ces prédicants [1]. »

En effet, Calvin entretenait en France un certain nombre d'agents. A Privas, son représentant était le pasteur Chapel qui faisait une propagande active dans la région.

En correspondance suivie avec son maître, Chapel montrait les populations « affamées de la pâture céleste [2] », et il ajoutait que « plus de soixante, tant villes que bourgs et bourgades, demandaient des ministres [3] ». Il n'y avait cependant que quatre pasteurs dans le pays, le 10 janvier 1561, et il n'y en avait pas davantage le 12 mars de l'année suivante [4]. « Le pauvre peuple était éperdu, n'ayant pas moyen d'être instruit », écrivait Chapel [5].

En février 1561, l'église de Genève envoya à Villeneuve-de-Berg le ministre Beton pour évangéliser le petit groupe de réformés dont faisait partie Olivier de Serres. En 1563, la ville de Bays reçut le pasteur Claude le Roy [6]. Ceci prouve que Calvin ne tenait aucun compte des amicales représentations du roi de France.

A Annonay, non seulement les huguenots avaient un pasteur genevois; mais encore ils s'emparaient de l'église catholique pour y célébrer leur culte, et cela au moment même où, à Paris, le chancelier de l'Hospital s'efforçait de rétablir la concorde entre les deux sectes chrétiennes, d'éloigner de la France le malheur des guerres civiles, et jetait les premières bases de ce parti des « politiques » qui devait contribuer si puissamment, dans la suite, à amener la pacification du pays.

Une ordonnance proclama l'amnistie complète pour les faits de religion. Les émigrés eurent la faculté de rentrer en France ou de demeurer à l'étranger après avoir liquidé leurs biens. Le sacre de Charles IX servit de prétexte à toutes ces concessions.

1. Cf. Capefigue, *l. c.*, 206.

2. Lettre de Chapel à Calvin, 10 janvier 1561. Cf. Arnaud, *l. c.*, I, 15.

3. *Ibid.*

4. Lettre de Chapel à Calvin du 12 mars 1562.

5. Lettre de Chapel du 22 janvier 1562. — Dès 1561, le Pouzin était acquis au protestantisme. Cf. Francus (Mazon), *Voyage autour de Privas.*

6. Arnaud, I, 232. Bibl. de Genève, ms. fr. n° 197 aa.

A l'assemblée de Saint-Germain, le chancelier de l'Hospital alla plus loin encore : « Je ne comprends pas, dit-il, ceux-là qui veulent exclure de ce royaume la nouvelle religion : faire édit contre elle, c'est infamie; il faut faire loi pour elle et non contre elle ».

L'édit de janvier 1562 autorisa le culte réformé dans les campagnes.

Les huguenots de Privas furent sages en profitant paisiblement des libertés acquises; malheureusement, ceux d'Annonay provoquèrent des troubles en ruinant, dès le 15 mars, l'église paroissiale et en brûlant la porte du couvent des Cordeliers de cette ville. Ceux d'Aubenas abattirent les croix dressées dans la campagne environnante et demandèrent à user de l'église catholique « aux heures où ils ne troubleraient pas le service de la paroisse ». Cette cohabitation des deux cultes devait fatalement provoquer des conflits entre les fidèles [1].

Il est curieux de constater que, dans la région privadoise et dans le Haut-Vivarais, la possession des églises fut la pierre d'achoppement de la politique libérale du chancelier de l'Hospital. Célébrer deux cultes différents sur les mêmes autels, cela dépasse les limites de la tolérance, et il faut reconnaître que les huguenots exigeaient trop des catholiques. Même au point de vue du droit strict, pouvaient-ils réclamer une part des édifices que leurs pères avaient contribué à fonder? Evidemment non, car la fondation avait été faite en faveur du culte catholique et non point en faveur d'un culte dissident [2].

Ainsi la question de possession des églises se pose, au début de la Réforme, comme elle se posera, deux siècles plus tard, au début de la Révolution.

Lorsque deux enfants se disputent un objet, il arrive le plus souvent qu'ils le brisent. C'est cette même rage, issue de la rivalité, qui expliquera la destruction des églises dans la région privadoise et à Privas même. Plût au Ciel que les pierres seules eussent à souffrir de ces passions dévastatrices!

La plupart des auteurs qui ont écrit sur la Réforme se sont

1. Cf. Mazon, *l. c.*, 58 et 64.— Il est à remarquer que les sectes révolutionnaires de 1790 à 1799 (église constitutionnelle, théophilanthropes, culte décadaire), auront la même prétention de s'installer dans les églises et de les partager avec les catholiques.

2. Il arriva en outre que des seigneurs protestants voulurent être enterrés dans les églises où ils possédaient des caveaux de famille. Ce fut la source de graves conflits.

demandé si le peuple, catholique ou protestant, avait quelque idée de la liberté de conscience telle que nous la concevons, ou plutôt telle qu'elle nous a été imposée par les événements dont les siècles passés ont été les témoins. Beaucoup sont arrivés à cette conclusion que la tolérance civile en matière de foi était chose inconnue des masses au XVIe siècle.

Nous croyons que la question a été mal posée et qu'il convient plutôt de demander pourquoi l'homme du peuple, généralement indifférent aux disputes ardues de la théologie, ne possédant pas assez de liberté lui-même pour pouvoir en concéder à autrui, a pu être entraîné dans un conflit où il n'avait à recevoir que des coups? Si on lui avait dit d'être tolérant, il l'aurait été comme il le fut au cours des trêves nombreuses qui marquèrent des temps d'arrêt dans les guerres vivaroises. S'il ne fut pas tolérant, c'est qu'on l'engagea à ne point l'être; il suivit l'exemple des classes éclairées.

La tolérance est chose rare, même chez les esprits les plus cultivés; nous n'en voulons pour preuve que la tyrannie à laquelle aboutit la brillante philosophie du XVIIIe siècle.

Cependant, au moment de la Réforme, il se trouvait, tant chez les protestants que chez les catholiques, des hommes capables de comprendre la politique modérée et conciliatrice du chancelier de l'Hospital; s'ils ne voulurent pas la pratiquer, c'est qu'ils la jugèrent contraire à leurs intérêts personnels. Si les seigneurs avaient été attachés à leurs devoirs plutôt qu'à leur fortune, il n'aurait pas été besoin de recourir à ce colloque de Poissy, où l'Hospital exigea vraiment trop de concessions de la part du clergé catholique, et qui n'aboutit qu'à aigrir davantage les esprits.

Les troubles dont souffrit le Vivarais furent plutôt l'œuvre de l'ambition des grands que celle de l'intolérance du peuple. En vain les pasteurs s'efforcèrent-ils de calmer la fermentation des esprits en montrant la portée de l'édit de tolérance : « Le premier article dudit édit commande de vider les temples et rendre tous biens et lieux occupés sur les ecclésiastiques romains; a été avisé qu'il faut obéir sans difficultés. Par le second article, a été défendu d'abattre images, briser croix; faut obéir, car l'office des ministres est d'abattre les idoles du cœur de l'homme par la publication de la parole de Dieu et non autrement. » Ils furent impuissants à enrayer un mouvement qui prenait son origine plutôt dans la politique que dans la religion.

Recherchant les causes de la Réforme à Montélimar dont l'histoire est si intimement liée à celle de Privas, Candy a écrit : « Les nobles s'en emparèrent (de l'hérésie) et agitèrent le peuple en lui présentant l'appât d'un gouvernement démocratique qui faisait espérer la liberté et l'égalité... La religion n'était que le prétexte des troubles; on ne s'en servait que pour (soutenir) [1] des vues purement politiques. La cause de Dieu ne fut mise en avant que pour satisfaire l'ambition de quelques hommes; des émissaires semaient partout l'épouvante et excitaient le peuple à la révolte [2].»

Deux grands partis se formèrent : autour des Guises se groupèrent les catholiques, Condé rallia les protestants. De l'antagonisme de ces deux maisons princières sortirent les guerres civiles.

1. Mot illisible.

2. Cf. Archives de Montélimar, manuscrit inédit. Ce manuscrit est l'œuvre de trois générations d'écrivains. Les matériaux en furent rassemblés par M. Candy, notaire, mort le 17 brumaire an XIII, à l'âge de 80 ans; son fils et son petit-fils poursuivirent sa tâche.

CHAPITRE III

LES TROIS PREMIÈRES GUERRES CIVILES

La première guerre civile débuta en Vivarais, après le massacre de Vassy, par le pillage, l'incendie et la destruction du couvent des Cordeliers de Largentière : les tombeaux furent violés par les protestants et les autels profanés (mai 1562). Aubenas, Villeneuve-de-Berg, Freissenet-en-Coiron, Viviers, Tournon, Annonay et bon nombre d'autres villes du Haut et du Bas-Vivarais se soulevèrent contre les catholiques. L'insurrection gagna rapidement la vallée du Rhône où opérait le redoutable baron des Adrets.

Dans la région privadoise qui faisait partie du Valentinois, la rébellion fut favorisée par les autorités locales : le bailli nommé par Diane de Poitiers, et la plupart de ses officiers étaient secrètement acquis à la cause de la Réforme. Aussi, bien que le Parlement eût déclaré « tous les huguenots portant armes crimineux de lèse-majesté divine et humaine [1] », les habitants de Privas s'armèrent-ils pour suivre le prince de Condé dans sa révolte. Il ne semble pas cependant qu'ils aient participé aux désordres d'une façon notoire.

On trouve des députés privadois au colloque que tinrent à Bays, le 7 avril 1563, les groupes huguenots du Pouzin, de Saint-Vincent-de-Barrès, de Pranles, d'Evuans et du Guâ, sous la présidence du pasteur Jehan Moyssan, délégué par l'Eglise de Genève.

La grande guerre fut localisée autour de Rouen, de Dreux et d'Orléans. En Vivarais, il n'y eut que des soulèvements accompagnés de meurtres et de pillages sans grand intérêt pour l'histoire. La paix d'Amboise y mit un terme, le 19 mars 1563.

Les Etats partiels qui se tinrent, dans la suite, au Bourg-Saint-Andéol (1564), à Largentière (1565), et à Privas (1566), ne furent marqués que par de mesquines disputes de préséance entre seigneurs huguenots et catholiques.

1. Arrêt du 26 juin.

Charles IX s'efforçait, par tous les moyens possibles, de maintenir la paix dans son royaume. Il entreprit de parcourir la France dans l'espoir de se rendre compte de l'état des esprits et de calmer les rancunes en tranchant lui-même sur place les difficultés qui lui seraient soumises.

« La marche du roi, écrit Chorier, fut celle d'un législateur pacifique. Il se passa peu de jours où il ne guérît des maux arrivés et n'opposât son autorité à des maux prêts à arriver [1]. »

Lorsqu'il arriva à Valence, en septembre 1564, le monarque reçut les députés huguenots du Vivarais qui se plaignirent de l'inexécution de l'édit d'Amboise. Cet acte donnait aux seigneurs le privilège d'exercer la religion réformée « en leur maison, avec leurs sujets qui, librement et sans contrainte, s'y voudraient trouver », à la condition de ne point troubler le culte catholique et de respecter les bénéfices ecclésiastiques.

Les députés prétendaient que, là où dominaient les catholiques, les huguenots ne pouvaient jouir de leurs droits; mais ils se gardaient bien d'ajouter que, là où les protestants étaient en majorité, le culte catholique était interdit [2].

Pour donner aux Réformés une preuve de sa bienveillance, Charles IX destitua Maugiron qui s'était montré trop zélé pour la cause catholique et le remplaça, dans son commandement du Dauphiné, par Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes. Le monarque espérait que les bons rapports qui existaient entre le nouveau gouverneur et le baron des Adrets, contribueraient au maintien de la paix dans la région. Mais il acquit bientôt la certitude que sa politique modérée ne serait jamais comprise et qu'il serait obligé d'en revenir aux mesures de rigueur.

Pendant deux années encore, les partis demeurèrent en présence sans en venir aux mains. Ce fut à Romans et à Montélimar que se manifestèrent les premiers prodromes de la guerre. Les esprits étaient inquiets. Le 27 mars 1567, Montélimar ferma ses portes par crainte d'une surprise des huguenots. A Annonay, les protestants tentèrent un coup de main sur le château catholique du Colombier.

Alarmé par ces événements et par les rapports qui lui parve-

1. Chorier, *Histoire du Dauphiné*, II, 601.

2. Mazon, *l. c.*, II, 2; Soulier, *Histoire du Calvinisme;* Dourille, *Histoire des guerres civiles en Vivarais* (Valence, 1846, p. 70). — Chorier ne parle pas de cette entrevue et nous en avons recherché vainement la trace dans les archives de la Drôme.

naient du Dauphiné, le roi adressa, le 19 mai, au bailli du Vivarais, une lettre l'invitant à faire respecter partout les édits de pacification et à éclairer le peuple sur ses devoirs.

On sait comment finit par échouer, dans les plaines de Saint-Denis, le complot formé par Condé de s'emparer de la couronne après avoir enlevé le roi. Cependant le prince n'avait rien négligé pour assurer le succès de son entreprise; ses émissaires avaient parcouru les provinces pour y provoquer l'insurrection. Aubenas, Privas, Bays, le Pouzin se soulevèrent. Viviers fut pris par l'armée protestante de Charles de Barjac, sieur de Colans; le capitaine Noël Albert, sieur de Saint-Alban, saccagea et livra au pillage la ville épiscopale. Le tombeau de l'évêque Claude de Tournon fut violé; le corps du prélat dépouillé de ses ornements fut traîné sur la voie publique [1].

Le 24 octobre, Colans, renforcé des levées faites à Privas et dans la région, passa le Rhône et envahit le Dauphiné.

Le 30, Saint-Alban qui n'avait cessé d'entretenir des relations avec Privas, franchit le fleuve à son tour et disparut vers le Sud, dans la direction de Donzère et de Pierrelatte, pour aller rejoindre en Languedoc Jacques de Crussol, baron d'Acier [2].

La guerre semblait devoir s'éloigner du Vivarais, lorsqu'on apprit par une sinistre rumeur l'approche des bandes provençales de Mauvans [3]. Elles renfermaient un grand nombre de Vaudois fanatisés par la haine contre les catholiques et bien décidés à venger sur eux les massacres de Mérindoles. Ces hordes sauvages remontaient le Rhône, dévastant tout sur leur passage. Elles entrèrent, le 1er novembre, dans Montélimar qu'elles livrèrent au pillage et aux crimes. Le chœur de l'église fut détruit comme l'avait été celui de la cathédrale de Viviers Il semblait que la rage des huguenots s'attachât particulièrement à cette partie des édifices religieux où étaient célébrés les Saints Mystères.

De Montélimar, Mauvans, défilant devant Bays et le Pouzin, remonta sur Valence qu'il saccagea. Rallié par les troupes du capi-

1. Manuscrit de Banne. — Comptes du consul de Viviers, Lobat, dans Mazon, *l. c.*, II, 28.

2. Comptes de Lobat. — Jacques de Crussol, baron d'Acier et de Beaudiner, un des fils de Charles, vicomte d'Uzès, et de Jeanne de Gourdon, dame d'Acier, devint, en 1573, duc d'Uzès par la mort de son frère aîné (Brun-Durand, note dans son édition des Mémoires de Gamon).

3. Pour les opérations de Mauvans, voyez Chorier, *Histoire du Dauphiné*, T. II, p. 615.

taine vivarois de Saint-Romain [1], il suivit le Rhône jusqu'à Lyon. Après avoir subi un échec sous les murs de cette ville, les deux chefs redescendirent sur Vienne qu'ils livrèrent aux flammes et dont ils furent chassés, le 13 novembre, par le duc de Nemours.

Le 19, l'armée de d'Acier, partie de Montpellier, gagna le Pont-Saint-Esprit et, le 28, Saint-Alban fit de nouveau son entrée dans Viviers. La garnison de cette place s'était portée à sa rencontre après avoir massacré les habitants de Saint-Marcel sans distinction d'âge ni de sexe.

Jamais on n'avait vu le sang couler si abondamment, ni les campagnes aussi complètement dévastées qu'au cours de cette abominable guerre.

Tandis qu'on s'égorgeait à ses portes, Privas donnait asile à une assemblée politique des huguenots du Vivarais, et recevait dans ses murs le cruel Saint-Alban. On ne sait rien de cette réunion, si ce n'est que la ville d'Aubenas y fut représentée et qu'on y fit « grandes et excessives impositions de deniers sur les pauvres catholiques et sujets du roi [2]. » Les députés réclamèrent certaines contributions que des localités voisines n'avaient pas encore versées au parti et se séparèrent après avoir voté une protestation de fidélité au monarque [3]. En cela étaient-ils peut-être plus sincères qu'on ne le pense, les émissaires de Condé ayant partout répandu le bruit que les armements avaient pour but de délivrer Charles IX, prisonnier des Guises, de restaurer la monarchie dans sa pleine et entière liberté.

Il est impossible de débrouiller l'écheveau des mouvements de troupes qui eurent lieu dans la région privadoise et dans ses environs immédiats. Les auteurs qui ont écrit sur cette partie des guerres civiles, donnent des versions contradictoires et ont souvent confondu la campagne de 1557 avec celle de 1558 [4].

---

1. Jean de Saint-Priest, deuxième fils de Jean de Saint-Chamond, entra d'abord dans les ordres; nommé archevêque d'Aix en 1551, il passa à la Réforme et fut déposé par le pape Pie II, en 1563. Il épousa Claudine de Fay, fille de Noël, seigneur d'Estables, et, sous le nom de capitaine de Saint-Romain, qui était celui d'une terre appartenant à sa femme, devint un des principaux chefs du parti huguenot en Vivarais (Brun-Durand, note de son édition des Mémoires de Gamon) .

2. Compte rendu de l'assiette catholique de Largentière. — Arch. de l'Ardèche, C. 333, — Mazon, *l. c.*, II, 50.

3. Comptes de Lobat.

4. Cette erreur s'explique parce que, à l'époque que nous considérons, l'année commençait encore à Pâques.

M. Arnaud, dans son *Histoire du Velay*, et, après lui, M. Mazon, dans ses *Huguenots du Vivarais*, ont prétendu que, dans les derniers jours de décembre, Mauvans et son lieutenant Rapin franchirent le Rhône à Bays ou au Pouzin, pour gagner de là Privas et rallier au passage l'armée huguenote des Vicomtes [1] qui se portait par Saint-Agrève et le Velay au secours de Condé. Ces troupes auraient été battues près de Saint-Agrève, se seraient débandées et 4.000 hommes seulement auraient pu atteindre Vichy [2].

D'autre part, le cahier de comptes de Lobat, consul de Viviers, porte, à la date du 3 mai 1568 : « On fit bruit (à Viviers) que le capitaine Mauvans s'en descendait avec grandes troupes de gens le long du rivage. On envoya un exprès à Bays et à la Voulte pour savoir la vérité et agir en conséquence. On apprit que Mauvans était encore bien loin et prendrait un autre chemin. »

Il paraît résulter de ce texte que Mauvans n'aurait plus reparu dans la région privadoise.

Quant au baron d'Acier, il se trouve, à la fin de décembre 1567, à Montélimar et ne quitte cette ville que le 4 janvier 1568 pour se rendre à son camp de Donzère et de là à Bollène. Il ne semble pas être venu à Privas.

Le 11 janvier 1568, la compagnie vivaroise de du Pon de Bays passa à Viviers à destination de Sisteron. Le 23, elle revint à Viviers et en repartit, le 27, pour participer au siège de Largentière [3].

En résumé, toute cette campagne se réduit à d'incessants mouvements de troupes qu'expliquent seulement le désir du pillage et les haines religieuses. Aucune action intéressante ne se déroule autour de Privas. On a l'impression d'assister plutôt à une série de crimes qu'à des opérations de guerre.

L'assiette catholique eut lieu, le 12 janvier 1568, à Largentière. Le tour de baron appartenait à la duchesse de Bouillon, pour sa baronnie de Privas et Chalançon, « lieux occupés par l'ennemi, où l'on n'oserait aller sans danger de mort [4] ».

---

1. Bernard Roger de Cominges, vicomte de Bruniquel; Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin; Antoine, vicomte de Montclar; vicomte de Caumont.

2. Voyez aussi Dourille, *l. c.* Cet auteur place le fait en 1569.

3. Ce siège fut sans doute entrepris pour troubler l'assemblée catholique réunie à Largentière.

4. Arch. de l'Ardèche, C. 333. Mazon, *l. c.*, II, 50.

L'un des premiers actes de l'assemblée fut de remplacer les baillis, syndics et consuls huguenots, comme « ayant marché avec l'ennemi », c'est-à-dire ayant assisté à l'assemblée de Privas. Elle prévit ensuite des mesures de représailles à l'égard des protestants, dans le cas où ils tenteraient d'opprimer les catholiques habitant les localités où la majorité se trouvait acquise à la Réforme : « si les conspirateurs mettent des deniers par forme d'emprunt sur les catholiques, et en font exaction, on mettra emprunt au denier 15 sur les *biens aisés* de la religion nouvelle ».

Les mots *biens aisés* indiquent que les catholiques vivarois ne considéraient pas le mouvement réformiste comme un mouvement populaire, et qu'ils entendaient frapper les meneurs seuls.

On résolut, en outre, de demander au roi la cassation des mesures prises aux Etats de Privas et d'imposer aux rebelles tant du Haut que du Bas-Vivarais la somme de 300.000 livres sous forme d'emprunt.

Par rebelles, il faut évidemment entendre ceux qui ont pris part au sac de Viviers, qui ont massacré les femmes et les enfants lors de la prise de Saint-Marcel, qui ont dévasté la campagne de Joyeuse et commis des atrocités aux Chassiers. Ces gens-là étaient non seulement des révoltés politiques, mais encore des criminels de droit commun.

L'édit de Longjumeau ne fut connu en Vivarais que vers le 3 mai. Il ne devait être dans toute la France qu'un trêve de courte durée que catholiques et protestants acceptèrent parce qu'ils se trouvaient les uns et les autres à bout de ressources et las de la guerre.

Malgré les conditions avantageuses qui, par deux fois, leur avaient été accordées, les réformés ne désarmaient pas. Non seulement de grandes villes, comme la Rochelle et Montauban, repoussaient l'édit de Longjumeau et refusaient l'obéissance au roi, mais même de petites places, comme Viviers, méconnaissaient les ordres du monarque. Il fallut l'arrestation et la condamnation de Saint-Alban par le Parlement de Toulouse pour obliger les huguenots à restituer les biens ecclésiastiques confisqués et permettre aux catholiques de reprendre possession de la cité épiscopale. Dès la fin de juillet 1568, la révolte éclatait ouvertement du côté d'Annonay [1].

Deux gentilshommes huguenots, de la Condamine et Bayas,

1. Mazon, *l. c.*, II, 84-85.

eurent l'audace de se jeter dans cette ville avec trente hommes seulement et ils s'y maintinrent pendant quelques jours en faisant courir le bruit qu'ils allaient bientôt être renforcés par un corps de cinq ou six cents soldats. Revenus de leur surprise, les habitants les chassèrent; ils s'enfuirent avec leurs partisans jusqu'à Privas et, de là, à Aubenas [1].

Au mois d'août 1568, écrit un chroniqueur contemporain, « les religionnaires du Languedoc s'étant assemblés aux Cévennes, le sieur de Veyrac leur apporta la protestation du prince de Condé et de l'amiral et les anima à prendre les armes. Le sieur d'Acier partit d'Uzès pour se mettre à leur tête... Bientôt après, vint se joindre à cette armée dix-huit enseignes faisant deux régiments levés en Vivarais et en Rouergue... Cette armée commença à commettre plusieurs hostilités contre les catholiques, ayant dessein d'aller se joindre avec les troupes que le sieur de Mauvans avait assemblées en Provence et le sieur de Montbrun en Dauphiné [2]. »

Le rendez-vous de toutes les forces huguenotes avait été fixé à Alais.

Dans les premiers jours de septembre, dès que les ordres de Condé avaient été connus, le sieur de Changy avait levé un régiment dans le Haut-Vivarais, puis il était descendu dans la vallée du Rhône et s'était emparé du château de Peyraud pour faciliter le passage des régiments et de la compagnie de chevau-légers que Saint-Romain et son oncle, de Virieu, avaient rassemblés à leurs frais en Dauphiné. Les deux corps, forts au total de dix-sept compagnies, étaient remontés sur Annonay, de concert avec le régiment de Changy, pour piller cette ville; ils étaient ensuite partis vers Privas, détruisant les églises et les monastères [3], grossissant leurs rangs de tous les hommes valides qu'ils entraînaient par la crainte.

Quant à Mauvans, il avait levé autour d'Orange, dans le Comtat-Venaissin, et en Provence, un régiment de dix compagnies et deux cornettes de cavalerie placées sous les ordres de Valavoire et de Pasquiers.

Montbrun, en outre de son corps (dix compagnies), avait pris

1. Mémoires de Gamon.

2. Bibl. nat., Collection du Languedoc, T. 93, f° 219. Manuscrit de Jacques Montagne (cité par M. Mazon, *l. c.*, II, 86).

3. A Alais, Saint-Romain laissa le commandement des deux régiments dauphinois à de Virieu et gagna le Languedoc pour y surveiller les intérêts du parti.



VUE DE COUX, prise de Salières.



ANCIENNE PORTE DE COUX.

32-33

le commandement des régiments dauphinois de Mirabel (dix compagnies), de Blacons (quatorze compagnies), du Cheylard (onze compagnies), d'Ancône (huit compagnies) et d'Orose (quatre compagnies), auxquels il convient d'ajouter deux compagnies de chevau-légers. Cet ensemble formait un effectif d'environ 5.000 combattants [1].

Les auteurs contemporains ne sont pas d'accord sur le point où ces forces franchirent le Rhône. La Popelinière indique Ancône; Chorier, Bays; Gamon garde le silence, mais quelques lignes de ses Mémoires semblent confirmer le dire de Marcha qui prétend que Mauvans, avec 7 ou 8.000 hommes, passa au Pouzin [2]. Il semble possible de concilier ces témoignages en admettant que l'armée huguenote, répartie en deux colonnes à peu près d'égale force, ait passé le fleuve simultanément à Ancône et au Pouzin. Une plus rapide exécution du mouvement et la possibilité d'alimenter plus facilement les troupes seraient des raisons suffisantes pour justifier cette version [3].

Dès qu'il eut connaissance des levées faites sur son territoire, Gordes, lieutenant du roi en Dauphiné, prévint le comte de Tende, gouverneur de Provence, et lui demanda du secours. Joyeuse, de son côté, accourut de Montpellier avec 800 chevaux, passa le Rhône au Pont-Saint-Esprit et rallia à Montélimar les deux généraux

1. Chorier, *l. c.*, II, 627.

2. La réédition des « Commentaires... » donne 8.000 hommes. Il y a peut-être une erreur : les compagnies étaient tout au plus de 80 hommes et Mauvans n'en avait que dix. On pourrait admettre que ce corps avait été renforcé par des troupes de Montbrun.

3. Chorier écrit : « Mouvans se présenta avant eux (les régiments de Montbrun) au bord du Rhône, pour le passer aussi avec son régiment... Vis-à-vis de Bays-sur-Bays était un lieu propre à ce trajet que les catholiques ne gardaient point; il s'en saisit et, usant d'une diligence extrême, il éleva un fort en moins de vingt-quatre heures. Ce fut au commencement du mois de septembre. Montbrun l'y vint joindre, et quoique les frégates que Gordes avait mises sur le Rhône fissent bien leur devoir, ils passèrent presque sans perte. Gordes même les vint attaquer à la tête de quelque cavalerie que Joyeuse lui avait envoyée et, ayant donné jusque dans les tranchées, s'en retourna, sans être suivi, tout couvert du sang des ennemis, dont un grand nombre perdit la vie. » Il pourrait se faire que l'auteur dauphinois, souvent mal informé en ce qui concerne le Vivarais, ait fait une confusion. Nous pensons que le Pouzin se prêtait mieux que Bays à un passage : le ruisseau de la rive gauche du fleuve en face de la ville du Pouzin pouvait servir à couvrir le mouvement tout comme l'île d'Ancône dont va parler la Popelinière. Nous verrons dans la suite que le Pouzin a, presque toujours, été choisi comme point de passage. Enfin le mouvement de Saint-Chamond, dont il sera question plus loin, semble confirmer le dire de Marcha.

catholiques. A leur vue et sans qu'ils osassent rien entreprendre, Montbrun embarqua ses troupes à Ancône « avec si peu de hâte, dit La Popelinière, qu'ils restèrent encore quinze jours maîtres de ce port, par le moyen d'un retranchement qu'ils avaient fait dans une île qui est là au milieu du Rhône, pour attendre quelques troupes que ledit Montbrun avait laissées dans les montagnes du Dauphiné et qui vinrent le rejoindre à cet endroit, lequel le rendant maître de la rivière, aucun bateau des catholiques n'osait plus y passer » [1].

Tandis que Mauvans marchait vers le Pouzin, Saint-Chamond, frère aîné de Saint-Romain, se portait sur Annonay à la tête des contingents catholiques de la région, renforcés de troupes tirées du Forez et du Lyonnais; il avait reçu l'ordre de châtier la ville qui avait ouvert ses portes aux huguenots sans tenter la moindre résistance. A la nouvelle que Mauvans se dirigeait vers le Rhône, Saint-Chamond descendit rapidement sur Tournon, dans l'espoir de le devancer au Pouzin et de lui barrer le passage du fleuve. Arrivé trop tard, il retourna remplir sa mission et saccagea une partie du Haut-Vivarais.

Lorsque toutes ses troupes furent réunies, le baron d'Acier prit la route du Rouergue. Son armée comptait environ 15.000 hommes. Il avait pour enseigne une cornette de taffetas vert ornée d'un Hercule terrassant une hydre dont les multiples têtes étaient coiffées du chapeau de cardinal, de la mitre d'évêque, de la capuche de moine [2].

Les colonnes huguenotes traversèrent-elles Privas? On ne saurait l'affirmer en ce qui concerne l'armée de Montbrun qui dut filer vers Alais par le chemin le plus court, c'est-à-dire par Villeneuve-de-Berg; mais le fait paraît indubitable à l'égard du corps de Mauvans : Privas se trouvait sur la route des Provençaux, la ville était riche et bien approvisionnée, elle offrait des ressources en vivres et en logements.

La population se montra très effrayée à l'approche de ces soudards indisciplinés, pillards, écume de la société, pour lesquels rien n'était respectable. Les archives notariales renferment de curieux témoignages de l'état des esprits.

---

1. Gamon. — C'est à ce passage que nous avons fait allusion plus haut. Il semble que si toute l'armée huguenote avait passé à Ancône, Saint-Chamond. n'aurait pas même eu l'idée de venir de si loin pour couper la route de Mauvans.

2. Capefigue, *l. c.* — Le chiffre de 20.000 hommes donné par cet auteur semble trop fort.

Le 2 septembre 1568, Pons Guillon, fermier de noble Alexandre de Bénéfice pour le domaine de Moras, à Chomérac, se présente devant le notaire Garnier et le prie de sommer Bénéfice d'accepter la résiliation de son bail, « vu les troubles qu'aujourd'hui se présentent entre les humains de guerre, à raison de la contrariété des religions, craignant que le bestial et meubles par Bénéfice baillés, soient volés par les gens de guerre ».

Un acte du même genre est fait, le 5 septembre, par un certain Hébrard, de Senholet, près Mirabel. Le 12, le fermier du Cheynet-lès-Privas, invoque, à son tour, des raisons de force majeure. Les citoyens faisaient leurs testaments, précédés, selon la coutume de l'époque, de longues professions de foi religieuse [1].

Menacés, ruinés peut-être par les soldats, les Privadois se virent taxés par les Etats catholiques de Largentière qui crurent pouvoir, en toute justice, faire supporter aux religionnaires la charge des dépenses que leur rébellion occasionnait dans le pays. Le 22 octobre, Privas fut frappé d'une contribution de 2.500 livres. Ce chiffre, le plus élevé de tout le Vivarais [2], indique que la presque totalité des habitants avait embrassé le protestantisme. Cette observation permet aussi d'expliquer pourquoi les Privadois, se sentant en force, n'acquittèrent jamais leur contribution.

Quoique la guerre eût été transportée au loin, la région privadoise demeura continuellement troublée par des bandes qui détroussaient les voyageurs et rendaient tout commerce impossible. Ces brigands étaient sans doute des déserteurs échappés des colonnes huguenotes qui venaient de traverser le pays.

Les Etats catholiques partiels, réunis à Tournon, s'émurent de cette situation, et, le 7 avril 1569, ils s'efforcèrent de trouver un remède à l'insécurité de la région. Les députés étaient convaincus de la nécessité de frapper un grand coup sur les villes protestantes qui, disaient-ils, servaient de refuge aux bandits, et notamment sur Privas où le juge royal, Jehan Le Blanc, soutenait les rebelles de toute son autorité. Ils projetaient d'en faire le siège [3]. L'occasion semblait favorable pour s'emparer d'une place importante par sa situation et qui ne pouvait plus être efficacement soutenue par l'armée huguenote tout entière éloignée de la vallée

1. Mazon, *l. c.*, II, 96-97.

2. Aubenas fut taxé au même chiffre de 2.500 livres *(Ibid.)*.

3. Ce fut probablement cet état d'esprit des catholiques qui détermina les Privadois, le 7 décembre 1568, à faire construire une tour pour défendre la porte d'Imbert. — Cf. chapitre précédent.

du Rhône. Mais, pour abattre ses vieilles murailles féodales, il fallait du canon. Hautvillars, commandant des forces catholiques, fut chargé de se rendre à Lyon afin de s'entendre avec le gouverneur de cette ville, de lui soumettre le projet d'attaque, de lui demander de l'artillerie et 33.000 livres pour l'entretien d'une armée de siège.

Le gouverneur ne comprit pas l'importance des ouvertures qui lui étaient faites : Privas pris, c'était la vallée du Rhône libre. Il promit des canons, mais ne voulut point fournir les attelages. Se procurer les animaux de trait nécessaires n'était pas chose facile : il fallait de l'argent. Ne pouvait-on essayer une attaque brusquée, par escalade, en se passant d'artillerie? Pour cela, il eût fallu avoir de solides intelligences dans la place. Hautvillars refusa de s'aventurer dans une pareille entreprise et il fut sage, la suite le prouva : les catholiques du Comtat Venaissin ayant voulu tenter un coup de main contre le Pouzin dont les habitants gênaient considérablement la navigation du Rhône, leur assaut échoua faute de canons. A plus forte raison l'élan des soldats de Hautvillars se serait-il brisé contre les épaisses murailles de Privas qui possédait une garnison importante et dont l'assiette était peu propice à une surprise.

Au reste, la cité huguenote ne méritait pas un pareil châtiment : elle s'était montrée respectueuse du pouvoir royal et si, parfois, elle avait donné asile aux troupes des rebelles, elle y avait été contrainte par la marche des événements et non point poussée par ses sentiments intimes. Elle souffrait plus que toute autre des crimes qui jetaient la terreur dans les campagnes et dont elle ne pouvait être rendue responsable.

Tous ces incidents excitaient une grande animosité dans les deux partis. Le sac de la Chartreuse de Bonnefoy par les protestants et les meurtres qu'ils y commirent, rendirent un conflit imminent. Les huguenots de Privas vivaient dans l'anxiété : les mouvements des catholiques sur la rive gauche du Rhône leur faisaient craindre une agression. Leurs frères de Montélimar les tenaient au courant et entretenaient avec eux des relations secrètes [1].

En dépit de cette situation sans cesse tendue, aucune action de guerre importante n'eut lieu autour de Privas. Le sort de la campagne se jouait bien loin de là, dans les champs de Montcon-

1. Arch. de Montélimar, 2 octobre 1569. — Cf. *Histoire de Montélimar*, par M. de Coston.

tour où, le 3 octobre 1569, les protestants essuyèrent une sanglante défaite.

A la suite de cet échec, les contingents vivarois et dauphinois battirent en retraite vers les Cévennes, sous les ordres de Montbrun

« Il y avait longtemps, écrit de Thou, que les troupes du Dauphiné et du Languedoc demandaient la permission de retourner dans leurs maisons, Coligny les avait toujours amusées par de belles paroles... Ennuyées de la guerre... elles s'en allèrent à Angoulême sans demander congé, et, y ayant été jointes par beaucoup d'autres, il s'y trouva quatre cents chevaux et quelques mousquetaires. Montbrun, Mirabel, Quintel et Verbelet de Pontez [1], s'étant mis à leur tête, le 14 octobre, traversèrent le Périgord. » Au passage de la Dordogne, à Souillac, il y eut une escarmouche au cours de laquelle bon nombre des mousquetaires, surpris alors qu'ils franchissaient la rivière, se noyèrent. La bande gagna Aurillac et de là les Cévennes et Nîmes.

« Montbrun vint à Nîmes après la bataille de Montcontour, écrit Gaspard Laurent [2]; ensuite, la ville de Nîmes ayant été prise, il alla à Aubenas, à Privas et au Pouzin...

« J'étais à Privas quand Montbrun y arriva au commencement de 1570 [3]. Il avait avec lui la meilleure noblesse du Dauphiné, tous gens à cheval; c'étaient les seigneurs de Mirabel, Lesdiguières, alors âgé de 28 à 30 ans, Cugy, Quintel, Pantaise et Piégros, d'autres gentilshommes de Gap et Gouvernet et du Poët, qui s'arrêtèrent au Pouzin avec Montbrun. Le reste demeura à Privas en attendant qu'ils pussent repasser le Rhône, et que le grand froid fût adouci. »

Mirabel avait pris les devants dans le but de préparer le passage du fleuve. Arrivé à Privas, dès novembre 1569, il y avait levé des recrues, de telle sorte que ses forces, jointes à celles de Montbrun, pouvaient présenter un effectif d'environ 2.000 hommes et 600 chevaux [4].

Les habitants du Pouzin disposaient de quatre bateaux enlevés

1. Le frère de l'évêque du Puy (de Thou).

2. En note de la page 307 du T. IV de l'Histoire de de Thou (édition de 1740).

3. Au début de février, précise M. Mazon.

4. Cf. d'Aubais, Arnaud, Mazon, de Coston. Chorier dit : 400 hommes et 120 chevaux. Il est bien difficile de fixer exactement les effectifs.

aux voyageurs, pour transporter sur la rive gauche l'avant-garde huguenote.

Des détachements cernaient les principaux châteaux catholiques [1].

De leur côté, les papistes ne demeuraient pas inactifs; ils armaient en hâte, sous les ordres du baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné, qui avait donné Loriol comme point de concentration.

Dès l'arrivée de Mirabel à Privas, les chefs huguenots dauphinois avaient tout mis en œuvre pour retarder les levées catholiques et détourner du Pouzin l'attention de Gordes. Ils attaquèrent Charmes, petite place vivaroise à 9 kilomètres au Nord-Est de la Voulte; le sieur d'Allard, que le gouverneur y avait jeté avec trente hommes, fut contraint de capituler. La prise de ce point de passage par les religionnaires donnait à Montbrun la possibilité de franchir le fleuve, si un débarquement en face du Pouzin lui était interdit.

La situation de Gordes était difficile : avec de faibles effectifs il devait garder le cours du Rhône entre le Pont-Saint-Esprit et Valence, sur un front de plus de 75 kilomètres. L'approche de l'armée de Coligny lui était signalée. Le cardinal d'Armagnac, le comte de Tende et les syndics du Languedoc le sollicitaient instamment de reprendre Nîmes, dont Saint-Cosme venait de se rendre maître au nom des Princes. Il avait eu à Montélimar une longue entrevue avec les syndics et son expérience des choses de la guerre l'avait déterminé à résister à toutes leurs instances. « Il crut, écrit Chorier, que, comme il y avait plus de sûreté pour lui à donner toutes ses pensées à la province, il lui serait aussi plus glorieux de le faire ». Diviser son armée, c'était la vouer à la défaite. Il resta sourd aux démarches des catholiques et ne se laissa pas tromper par les menaces des huguenots. Cependant, pour que des esprits chagrins et ignorants des nécessités militaires ne pussent interpréter faussement son attitude, il détacha sur Nîmes trois compagnies de gens de pied, force bien insuffisante pour reprendre le château de cette ville. Ayant jeté une garnison dans le Pont-Saint-Esprit pour couvrir sa gauche, il continua sa concentration à Loriol, prêt à tomber sur la colonne huguenote la plus proche et la plus menaçante.

Afin de tenir le cours du Rhône, il avait armé et équipé quatre

1. Hautvillar était assiégé dans Chalançon; Vernoux, Grozon, Solignac, Etables étaient pris; Boulieu était cerné; Châteauneuf, menacé.

fortes barques pontées pour la circonstance [1]. Tout son plan de défense reposait sur l'action de ces « frégates ». Il pensait que leur grande mobilité et leur force de résistance empêcheraient un débarquement ou, tout au moins, lui donneraient le temps d'accourir avec sa cavalerie.

Montbrun comprit que, plus il retarderait son offensive, moins elle aurait de chance de réussir. Il résolut donc de ne pas attendre des renforts de Coligny et de tenter le passage du Rhône avant que son adversaire ait eu le temps d'accroître ses forces [2].

L'opération était rendue délicate par la présence des frégates catholiques armées de canons qui avaient jeté l'ancre en amont [3] de la ville. Les quatre bateaux du Pouzin ne permettaient pas d'embarquer plus d'une centaine d'hommes [4]. Il est vrai que l'estuaire de l'Ouvèze était propice au secret de l'embarquement. De plus, le tir des petits canons des frégates devait être inefficace contre des bateaux toujours libres de filer rapidement à la dérive, s'ils se sentaient trop compromis. Mais il était à craindre que les navires catholiques ne courussent à l'abordage en joignant à la force du courant la force de leurs rames; là était le plus grand danger. Il fallait donc essayer d'immobiliser les frégates.

Montbrun ordonna de construire, sur le bord du fleuve, un petit fort destiné à abriter des arquebusiers dont le tir devait gêner considérablement la manœuvre des matelots

Trois éventualités étaient possibles.

Les papistes tenteraient un débarquement pour s'emparer de la fortification : pendant ce temps, les bateaux portant l'avant-garde passeraient sans crainte; mais il fallait que la défense fût solidement établie, car un échec des protestants sur la rive droite eût gravement compromis le détachement lancé sur la rive gauche.

---

1. De Thou, VI, 34. — Aubigné dit : « quatre mioparons » (chap. XX, p. 320).

2. Le récit que nous donnons du passage du Rhône par Montbrun est extrait de l'*Histoire des troubles et choses mémorables advenues en France depuis 1562*, par la Popelinière. La narration est parfois obscure; une exacte connaissance des lieux et quelque expérience des choses militaires nous ont permis de donner une version plus claire sans nous écarter du texte que le lecteur trouvera reproduit in-extenso dans le livre de M. Mazon (*l. c.*, II, 131 et suivantes), ou résumé dans de Thou (IV, livre XLVII, p. 309, édition 1740).

3. La Popelinière ne le dit pas expressément; mais il est évident que les frégates ne pouvaient être mouillées en aval, car elles auraient eu alors à remonter le fleuve pour empêcher un passage.

4. La Popelinière prétend que ce passage aurait nécessité quatre heures.

Les catholiques iraient à l'abordage; dans ce cas on s'efforcerait de leur faire subir des pertes assez sérieuses pour retarder leur marche ou la faire dévier de son but.

S'ils demeuraient immobiles, le résultat serait facilement atteint.

De ces éventualités, la seconde était la plus redoutable et aussi la plus probable [1]. Il suffisait aux matelots catholiques de se laisser glisser au fil de l'eau en se couchant pour éviter les effets de l'arquebusade. Gordes comptait bien sur cette manœuvre.

En peu de temps, les protestants construisirent sur la berge un fort « de forme carrée [2] dont les coins avancés sur leurs courtines en forme de bastions, défendaient la place de tous les côtés; au reste bien fossoyés et d'une seule avenue qui regardait le Pouzin ».

L'ouvrage reçut quarante arquebusiers; ils ouvrirent le feu sur les frégates en même temps que deux canons en batterie sur une plate-forme élevée à l'intérieur des remparts de la ville. Le bruit de la canonnade fut « plus grand que le déplaisir et dommage qu'en recevaient les catholiques ». Ceux-ci ripostèrent sans plus de succès, mais ne bougèrent pas.

Le 28 mars, Montbrun fit embarquer les arquebusiers, sa cornette et celle de Saint-Romain dont Lusan avait pris le commandement.

Posté au sommet de la tour du château du Pouzin qui dominait toute la vallée du Rhône, Saint-Romain surveillait les mouvements des catholiques et, à l'aide de signaux, devait avertir Montbrun de tout ce qu'ils entreprendraient contre ses troupes.

Les arquebusiers, les cavaliers et leurs chevaux passèrent le fleuve sans encombre. Les commandants des frégates se bornèrent à débarquer quelques soldats qui se glissèrent le long des berges

1. La Popelinière écrit que Montbrun espérait que « les arquebusiers... empêcheraient que les frégates ne *descendissent* pour nuire aux siens, quand ils viendraient prendre terre, ou que, descendus d'elles, ils (les catholiques) voulussent passer l'eau pour nuire au Pouzin ».

2. Ne serait-ce pas plutôt triangulaire? Voyez le plan du Pouzin; il date, il est vrai, d'une époque postérieure, mais l'ouvrage est bien indiqué à la place que marque La Popelinière.

Il existe un plan du débarquement de Montbrun dans le premier volume des *Grandes scènes historiques du XVI*e *siècle* de Tortorel et Perissin, contenant quarante tableaux ou « Histoires diverses qui sont mémorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années. Le tout recueilli selon le témoignage de ceux qui y ont été en personne, et qui les ont veus, lesquels sont pourtrais à la vérité. » — Ce plan est plus curieux que sincère, une exacte connaissance des lieux permet de s'en convaincre.

pour empêcher les huguenots d'atterrir. Les barques ouvrirent le feu, les arquebusiers sautèrent à l'eau dès qu'ils eurent pied et, par un élan irrésistible, gagnèrent la rive. Devant cette attaque, les catholiques s'enfuirent vers leurs bateaux.

Le capitaine Saint-Ange, très expert en fortification, avait amené avec lui un certain nombre de paysans réquisitionnés; il les employa sur-le-champ à construire une redoute sur le bord du Rhône dans le but de protéger le passage des troupes ou, le cas échéant, leur rembarquement. L'inaction de Gordes lui permit d'achever ses travaux sans être inquiété.

« Le fort, écrit La Popelinière, était au delà du fleuve, presque en droite vue du Pouzin, en forme carrée, n'ayant toutefois ses courtines droites, ains (mais) au milieu se courbaient par le dedans et allaient toujours à l'étroit vers les coins, afin qu'ils se défendissent mieux l'un l'autre. » C'est le tracé polygonal bastionné.

A quelque distance à l'Est du fort, coulait un ruisseau dont les eaux s'épandaient dans la plaine au milieu de quelques marécages. Vers le Nord, du côté de Loriol, se dressait un petit bois de saules; Montbrun, qui venait d'achever son passage, y dissimula quelques arquebusiers dont le capitaine Piégros reçut le commandement. La cavalerie fut disposée en retrait, vers le Rhône, entre le fortin et le bois, couverte par un détachement d'une trentaine de pistoliers jetés vers Loriol. Cette pointe devait, en se repliant, attirer les catholiques sous le feu des arquebusiers. Lorsque le tir subit de l'infanterie huguenote aurait jeté le trouble parmi les papistes, Montbrun profiterait de leur surprise pour les charger.

Gordes était demeuré immobile à Loriol, se fiant sur la résistance de quelques postes de soldats d'élite qu'il avait placés le long du Rhône. Il avait été « à l'instant averti du passage; mais, jugeant cela tenir de l'impossible, ne fit autrement compte du premier avis de passage, assuré de ses forces et du devoir qu'il espérait aux frégates si bien pourvues et si bien équipées qu'elles étaient. Jusqu'à ce que, venant le troisième sur second message, confirmant le premier bruit, fait tenir prêts les siens qui devaient être cinquante lances des ordonnances de Sa Majesté, cent chevau-légers et cent cinquante arquebusiers [1]. »

La colonne de Gordes s'avança en bon ordre. L'avant-garde,

1. Chorier, d'après le manuscrit de Gordes, ne donne au gouverneur du Dauphiné que 80 hommes et 30 chevaux.

sous les ordres du lieutenant du Rousset, comprenait vingt cavaliers et les cent cinquante arquebusiers. La cavalerie suivait à distance et au pas. Lorsqu'on rencontrerait l'ennemi, l'infanterie déboîterait sur l'un des flancs et préparerait par son feu la charge des cavaliers.

Les choses se passèrent comme l'avait prévu Montbrun : l'infanterie protestante accueillit par un feu nourri l'avant-garde catholique qui fut rejetée sur son gros. Ce que voyant, Gordes fit prendre le trot à sa cavalerie, recueillit ses premiers éléments et chargea à fond.

Les huguenots [1], soutenus par les exhortations de leurs chefs et sachant que toute retraite leur était impossible puisqu'ils avaient le Rhône à dos, reçurent la charge avec vigueur. Guiffrey des Boutières, le porte-guidon de Gordes, fut blessé mortellement d'un coup de pistolet [2].

Arrêté de front par Montbrun, pris de flanc et de revers par Piégros, le général catholique ordonna la retraite. Il laissait sur le champ de bataille 50 à 60 hommes. Lui-même avait eu son cheval tué de deux coups d'arquebuse, et il n'avait dû son salut qu'à la promptitude avec laquelle de Vaux, un de ses pages, lui céda sa monture. Du Rousset fut fait prisonnier alors qu'il protégeait la retraite de l'infanterie. De Vaux fut également pris; mais, touché de son courageux dévouement, Montbrun lui rendit la liberté le lendemain et le renvoya à son maître en lui donnant un cheval que Gordes rendit scrupuleusement aux huguenots [3].

Montbrun perdit environ vingt hommes dans ce combat au cours duquel il fut lui-même blessé, ce qui l'empêcha de poursuivre les catholiques. Il dut rentrer au Pouzin pour s'y faire soigner [4].

La retraite de Gordes s'effectua-t-elle sur Valence ou sur Crest? Les témoignages divergent.

Un mouvement sur Valence s'expliquerait par la nécessité de couvrir cette grande ville; mais il paraît trop excentrique. La Popelinière donne une certaine créance à cette version.

1. La Popelinière dit : *les confédérés*, ce qui indiquerait qu'il y avait des reîtres dans les troupes de Montbrun.

2. Guiffrey fut transporté au Pouzin où il mourut le lendemain. (Aubais, *l. c.*) — « Guiffrey de Boutières, fils de ce fameux Boutières qui s'acquit tant de gloire au combat de Carignan » (de Thou *l. c.*, IV, liv. XLVII, 309).

3 Ces détails dans Chorier, II, 638.

4. De Thou, *l. c.*, 309.

Un mouvement sur Crest serait justifié par le désir de tenir la vallée de la Drôme, voie naturelle d'invasion du Dauphiné et communication directe avec les huguenots de la partie montagneuse de la province. De Thou et Chorier le donnent comme certain. Chorier écrit très nettement : « Gordes était trop faible pour attendre Montbrun et pour n'éviter pas de se rencontrer sur sa marche; il lui abandonna Loriol, en ayant tiré deux pièces de campagne qu'il accompagna lui-même jusqu'à Crest. C'est où il attendit la noblesse et les troupes à qui il avait commandé de l'y venir joindre [1]. »

Loriol se trouvait découvert. Montbrun y établit une garnison [2] et confia à Saint-Romain le soin de fortifier Grane [3].

L'armée huguenote possédait un solide point d'appui au débouché de la vallée de la Drôme, au pied même des montagnes. Ce fut à ce moment que Saint-Romain poussa, sur Die et Gap, dans le but de soulever les populations protestantes, le raid hardi dont Laurent fait mention : « Saint-Romain ayant pris la conduite des troupes en Dauphiné, écrit-il, les mena dans la montagne. Il fortifia Grane... Valavoire qui commandait dans cette place, soutint un rude siège contre de Gordes, gouverneur de la province, et le repoussa. On ne trouve dans les historiens aucune trace de ce siège pourtant si mémorable. »

En effet, aucun écrivain contemporain ne mentionne ce fait d'armes très vraisemblable, mais qu'il nous a été impossible de contrôler.

Mirmande, petite place forte sur la route de Montélimar, fut également occupée par l'armée protestante.

Montbrun envoya une estafette à Coligny pour le prévenir de son succès et le prier de hâter l'envoi des secours; il était à prévoir que Gordes ne tarderait pas à reprendre l'offensive.

Le 1er avril, les catholiques, renforcés par les troupes du comte de Tende, investirent le fort Saint-Ange dans lequel s'étaient enfermés cent vingt arquebusiers. Dès le début du siège, Saint-Ange fut tué sur les remparts et remplacé par le sieur de Pipet [4].

Cependant Coligny était arrivé à Nîmes au début d'avril. Ce fut là qu'il fit connaître à ses lieutenants le plan de campagne très hardi dont il projetait l'exécution.

1. *L.* c., 638.
2. La Popelinière.
3. Gaspard Laurent.
4. Laurent dit que Pipet était de la famille de Bayard.

Il diviserait son armée en deux corps. Le plus faible, composé des reîtres du prince de Nassau, des contingents de Henri de Béarn et de Condé, avec six canons [1], passerait par Alais, Saint-Ambroix, Aubenas, recueillerait les levées vivaroises, se renforcerait à Privas des troupes de Mirabel et de Montbrun, franchirait le Rhône au Pouzin, en interdirait le cours aux galères royales, envahirait le Dauphiné et dégagerait par cette offensive la marche de la colonne principale. Cette dernière, sous les ordres de l'amiral lui-même, se porterait sur Beaucaire, remonterait le Rhône jusqu'à hauteur de Donzère, passerait sur la rive gauche, entrerait à son tour en Dauphiné et marcherait sur Montélimar. La concentration de toutes les forces huguenotes se ferait sous les murs de cette place dont la capitulation paraissait probable.

Coligny attendait un grand résultat de cette manœuvre qui devait réveiller le zèle des protestants dauphinois, assurer à son armée le concours de leurs capitaines et tromper la Cour sur ses véritables intentions. S'il réussissait dans son entreprise, il se rejetterait brusquement au Nord-Ouest, par le Velay, sur la Charité, et filerait sur Paris en se ménageant une ligne de retraite vers la Suisse ou l'Allemagne. C'était un véritable changement de base d'opérations. Le résultat serait d'autant plus considérable qu'il serait plus prompt et plus imprévu [2].

Il semble que Montbrun ait eu connaissance des intentions de son chef, car les dispositions que nous lui avons vu prendre correspondent parfaitement au plan conçu par Coligny.

Ludovic de Nassau forma l'avant-garde de l'armée des Princes qu'il devança à Aubenas avec sept cents chevaux [3]; après avoir emprunté à cette place une légère couleuvrine, il s'achemina sur Privas [4].

Le gros de l'armée séjourna quelques jours à Aubenas, dont le capitaine Payet fut nommé gouverneur. Ce temps d'arrêt était motivé par la nécessité de rallier les levées vivaroises que Collante avait convoquées.

1. Manuscrit de Candy.

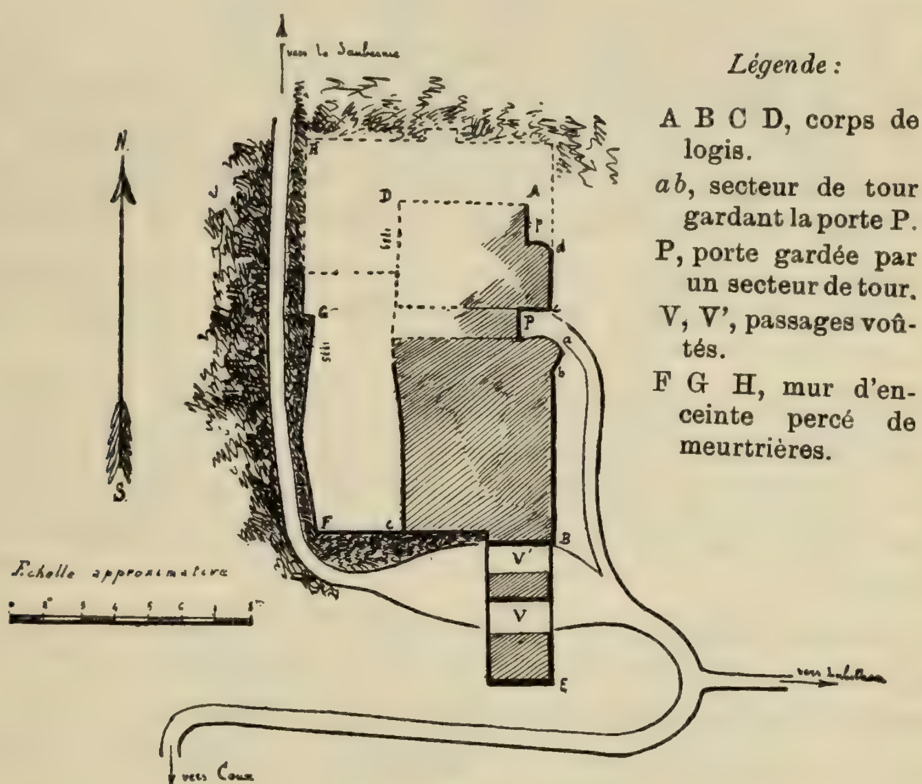
2. Cf. Henri Martin et Pasteur Arnaud, *l. c.* — Mazon, *l. c.*

3. Laurent dit que Nassau avait deux canons. Ce doit être une erreur, parce que les documents n'indiquent que deux canons en batterie au Pouzin où deux pièces se trouvaient avant l'arrivée des reîtres. Si Nassau avait de l'artillerie, il dut l'abandonner à Aubenas à cause de la difficulté de la conduire à travers un pays montagneux et peu propice au roulement des voitures.

4. Manuscrit de Candy.

Ludovic de Nassau atteignit Privas le 15 avril. Il était temps. Pressé de front par les tranchées catholiques, canonné par une batterie de deux pièces, battu de revers par le feu des frégates royalistes, manquant de vivres et de munitions, le fort Saint-Ange était sur le point de capituler.

Nassau accourut en toute hâte. Sans perdre de temps, il choisit cent vingt soldats d'élite parmi les cavaliers qu'il avait amenés, ordonna de les embarquer sur quatre bateaux, de leur faire passer



PLAN DE LA MAISON FORTE DE SALIÈRES (au nord de Coux).

le Rhône « à corps perdu » et de les jeter dans le fortin, en utilisant les cheminements que les défenseurs avaient creusés jusqu'à la rive du fleuve.

Pour protéger cette périlleuse expédition, il fit canonner les frégates par deux pièces établies dans le Pouzin et par la couleuvrine amenée d'Aubenas. Quelques coups heureux désemparèrent un navire, ce qui détermina les autres à lever l'ancre et à se retirer.

Gordes ne se sentant pas soutenu et ne sachant quelles forces débouchaient du Vivarais, leva le siège.

Nassau fit combler les tranchées catholiques; il augmenta les défenses du fortin et y laissa une garnison [1]. Il mit environ deux cents hommes dans Loriol sous les ordres de Mirabel [2] et descendit ensuite sur Montélimar. Le 17 avril, il enleva le quartier d'Espoulette, à l'Est de la ville qu'il coupait ainsi des montagnes dauphinoises.

Montélimar résista aux efforts des reîtres qui durent se borner à bloquer la place en attendant des renforts.

Pendant ce temps, le gros de l'armée était toujours à Aubenas. Cependant, les Princes avaient poussé quelques forces jusqu'à Privas pour être en mesure d'appuyer au besoin les cavaliers de Nassau et le petit corps de Montbrun. « Ils s'arrêtèrent à Privas pendant quinze jours, écrit Gaspard Laurent. Ils étaient sortis d'Aubenas lorsque j'eus l'honneur de les voir. Ils avaient avec eux Wolrad, comte de Mansfeld, le vieux Genlis et le vicomte de Bonneguise, quelques cornettes de cavalerie, leurs compagnies des Gardes et d'autres gentilshommes de la première distinction. »

Coligny avait marché rapidement. Pillant tout sur sa route, l'amiral avait amené son armée sous les murs de la petite place de Saint-Montan qui lui avait ouvert ses portes. Son avant-garde, sous les ordres de Montgoméry, avait franchi le Rhône en face de Donzère.

Le passage du fleuve fut long et difficile à cause du manque de bateaux; les protestants y employèrent une semaine.

L'attaque de Montélimar fut alors vigoureusement poussée. Les habitants se défendirent avec héroïsme; les femmes montèrent sur la brèche que les assaillants ne purent enlever [3].

Coligny, ne voulant pas perdre un temps précieux devant une place qui présentait pour lui peu d'importance [4], se décida à lever le siège après sept jours de canonnade. Il remonta jusqu'à Grane où il arrêta son armée, envoyant une partie de son artillerie au Pouzin [5].

---

1. De Thou dit que Pipet en fut le chef, mais Laurent prétend que cet officier avait été tué au cours du siège.

2. Cf. Laurent.

3. Pour plus de détails, voyez l'*Histoire de Montélimar* par le baron de Coston.

4. Cf. Chorier et aussi de Thou. Ce dernier historien, contre son habitude, donne un récit confus; le but des mouvements de Coligny semble lui avoir totalement échappé.

5. Manuscrit de Candy.

Cependant Damville était venu de Montpellier à Avignon pour couvrir cette ville. Il quitta la cité papale le 1er mai, c'est-à-dire six jours après l'échec de Coligny devant Montélimar. Il mit onze jours pour conduire devant Bays ses vingt-deux enseignes. Après une heureuse escarmouche, trouvant la place bien gardée, il recula jusqu'à Viviers pour gagner ensuite Villeneuve-de-Berg qu'il atteignit le 19 mai. Son intention était, sans doute, de barrer à l'amiral la route des Cévennes dans le cas où il aurait voulu se jeter de nouveau en Languedoc. Le but du mouvement excentrique de l'armée protestante paraissait incompréhensible [1].

La lenteur de la marche de Damville, son immobilité à Villeneuve, permettent de penser que, dès cette époque, le maréchal était acquis au parti des politiques qui aurait voulu amener une entente entre catholiques et protestants, et qu'il se souciait peu de se compromettre aux yeux des huguenots en leur livrant bataille.

Coligny malade put se soigner tranquillement à La Voulte [2] où il avait transporté son quartier général. Il y demeura quinze jours qu'il employa à faire reposer son armée et à attendre des nouvelles. Le 22 mai, il donna l'ordre du départ pour le Bourbonnais par Lamastre et le Velay [3]. Ce même jour, Nassau, demeuré sur la rive gauche du Rhône en arrière-garde, passa le fleuve au Pouzin.

Gordes avait suivi de près ce mouvement. Il investit Loriol. « Il y fit venir du canon et, lorsqu'il eut renversé la muraille et fait une brèche considérable, il y fit donner l'assaut; mais ses troupes furent repoussées et la brèche fut réparée. Il ne jugea pas à propos de les ramener à l'assaut, persuadé que la place qui manquait de beaucoup de choses, serait bien forcée de se rendre [4]. Pour empêcher les gens du Vivarais de lui porter secours, il arma quatre barques qu'il posta devant le Pouzin pour en surveiller la garnison. Ces barques allaient et venaient sur la rivière, afin d'arrêter tout ce qui passerait d'un bord à l'autre [5]. »

Ce fut du côté opposé au Rhône que, contre toute attente, Loriol

1. Cf. *Histoire du Languedoc*.

2. De Thou (T. IV, liv. XLVII, 311) dit que l'amiral fut malade à Saint-Rambert; ce serait bien loin de la ligne de marche suivie par son armée. Laurent dit : La Voulte, et cette version est très logique.

3. Au sujet d'un échec que les huguenots auraient subi devant Tournon, voyez Mazon, *l. c.*, II, 149.

4. Histoire de de Thou.

5. *Ibid.*

fut secouru. Montbrun, qui était dans le château de Grane, profita d'une sortie de la garnison pour jeter dans la place une cinquantaine de paysans chargés de poudre, de mèches et de farine. Cet incident releva le moral des défenseurs qui conservèrent leur poste jusqu'à la conclusion de la paix.

Quant au fort Saint-Ange, Gordes tenta de l'enlever en plein jour, le 10 juillet. « Il l'aurait emporté, écrit Chorier, si tous également eussent bien fait leur devoir. Il s'était promis de le prendre par escalade, n'y ayant alors que trente hommes. Mais quelques-unes des échelles se trouvèrent trop courtes, et la plupart, rebutés de cet accident, ne témoignèrent après ni vigueur ni hardiesse. Maubec, Glandage le jeune, Navizan, Buisson et plusieurs soldats avec eux furent blessés. Rosset, Rochefort, Blagneu, qui avaient commandement dans la cavalerie, mirent pied à terre pour soutenir ceux qui se retiraient et, ayant pris les échelles qu'ils avaient abandonnées, tâchèrent de monter sur le haut du rempart, et n'étant pas suivis, ils furent repoussés. »

Dès que Damville connut le mouvement de l'armée de Coligny, il se décida à marcher sur La Voulte et fit sa jonction à Tournon avec les troupes disponibles de Gordes. Il n'alla pas plus loin; il revint à Avignon en laissant au comte de Suze le soin de suivre Coligny jusqu'à Annonay.

La marche de l'armée protestante fut partout marquée par les meurtres, les pillages, les sacrilèges, les incendies. Les campagnes furent dévastées et les blés en herbe livrés en pâture aux chevaux des reîtres.

Il est probable que Privas n'échappa pas à ces désordres. Ce fut peut-être à ce moment que le magnifique couvent du Charay fut détruit. « Les fanatiques vidèrent les tonneaux des moines, les percèrent de mille clous, l'intérieur en fut hérissé. On enferma deux moines dans chaque tonneau et on les fit rouler des hauteurs de la montagne [1]. »

Tandis que ces événements se passaient en Vivarais, Catherine de Médicis qui, après Montcontour, avait paru décidée à ne plus traiter avec les rebelles, reprenait sa politique de modération. Quoique n'ayant obtenu qu'un demi-succès à Arnay-le-Duc, Coligny menaçait Paris; les secours promis par l'Espagne se faisaient attendre; la reine-mère négocia en vue de la paix. Elle fut conclue, le 8 août 1570, à la Charité et suivie bientôt après (15 août)

1. Cf. Soulavie. — Sous toutes réserves.

de l'édit de Saint-Germain-en-Laye. Les conditions étaient inespérées pour les huguenots : pleine et entière liberté de conscience, autorisation pour les seigneurs de tenir des prêches dans leurs maisons et d'y admettre toutes sortes de personnes; autorisation d'exercer le culte réformé dans toutes les villes occupées par les protestants à la date du 1er août, et dans les faubourgs de deux villes par province [1]; admission aux charges et aux bénéfices du royaume; La Rochelle, Cognac, Montauban, la Charité, livrées comme places de sûreté.

Saint-Romain, lieutenant général des Princes en Dauphiné et en Vivarais, rendit à Gordes : Grane, Loriol et le fort Saint-Ange; le Pouzin fut évacué par les huguenots [2].

Privas conserva la liberté de son culte; mais les habitants avaient chèrement payé cette concession par la nécessité de loger et de nourrir les hordes allemandes.

Au cours de la campagne qui venait de prendre fin, la place n'avait pas joué de rôle actif; cependant son action, pour avoir été purement passive, n'en mérite pas moins d'être notée.

Si le parti protestant n'avait pas été maître de Privas, Montbrun, quelque hardi qu'il fût, eût peut-être hésité à tenir si longtemps au Pouzin en face de Gordes; il n'eût pu attendre l'arrivée des reîtres de Nassau et aurait été obligé de repasser sur la rive droite du Rhône.

Privas avait été l'objectif secondaire du prince de Nassau; c'est sur cette place qu'il s'était appuyé pour se porter au secours de Montbrun, dégager le fort Saint-Ange et attaquer Montélimar. Coligny enfin n'aurait pas pu cantonner ses troupes en profondeur le long du Rhône, à Bays, Le Pouzin, La Voulte et Charmes, si l'occupation de Privas par les religionnaires n'eût tenu en respect le maréchal Damville installé à Villeneuve-de-Berg.

Les généraux protestants venaient de se rendre compte par eux-mêmes de l'importance de la petite place, ils ne devaient pas l'oublier.

1. Aubenas fut une de ces villes.
2. Chorier, *l. c.*, II, 642.

CHAPITRE IV

LA QUATRIÈME GUERRE CIVILE

Malgré les avantages qu'il leur concédait, l'édit de Saint-Germain semble n'avoir été que difficilement accepté par les huguenots du Vivarais. Ils se refusèrent à déposer les armes tant que les catholiques n'auraient pas eux-mêmes complètement désarmé; ceux-ci ne voulaient pas se démunir les premiers par crainte d'une attaque de leurs adversaires. Tous désiraient également la paix et aucun ne pouvait se résigner à abandonner les hostilités. Il y avait, de part et d'autre, des torts, parfois même des crimes, qui divisaient les familles, suscitaient des haines, des désirs de vengeance. On faisait des incursions dans les campagnes, on saisissait le bétail, on emmenait des prisonniers, des otages. Rien ne ressemblait plus à la guerre que cette paix conclue bien loin par des chefs ambitieux, dont les appétits étaient à peine satisfaits par les riches revenus que leur avaient assurés les articles secrets de la convention de La Charité. Il fallut faire le siège d'Aubenas pour obliger les huguenots de cette ville à accepter une garnison catholique.

Privas dut à l'unité de sa foi calviniste d'échapper à ces aventures.

Le Pouzin fut évacué par les réformés; de ce fait, Privas prenait une grande importance, puisque cette ville devenait le point d'appui immédiat de l'action protestante sur le Rhône. L'influence huguenote se trouvait, pour ainsi dire, refoulée, comprimée dans ses murs.

L'assiette du Vivarais se tint au château de Charmes, le 11 décembre, sous la présidence de Jean Faure, bailly de Crussol, subrogé du duc d'Uzès, baron de tour. Protestants et catholiques réunis s'entendirent pour partager entre eux les frais de la guerre. La question financière n'était point facile à résoudre, notamment en ce qui concernait Privas qui, depuis plusieurs années, n'avait plus payé d'impôts au roi. Quelques villes qui se trouvaient dans

le même cas, et, parmi elles, Aubenas, se firent représenter par des députés spéciaux qui défendirent leurs intérêts. Le délégué de Privas fit valoir que, si ses concitoyens n'avaient pas acquitté leurs devoirs envers le fisc, ils avaient par contre, et souvent malgré eux, versé dans les caisses huguenotes. Il fut décidé que le syndic irait en Cour du roi pour obtenir une décharge en faveur des Privadois [1].

Cette décision, tout empreinte du plus grand esprit de conciliation, aurait heureusement terminé l'année 1570, si de terribles tempêtes, survenues en fin de décembre, n'eussent ajouté encore à la misère du pays en provoquant une crue extraordinaire du Rhône et de ses affluents.

Tandis que le paysan de la campagne privadoise s'efforçait de remplir son bas de laine vidé par les reîtres de Nassau, à la cour de Charles IX, gentilshommes catholiques et protestants oubliaient dans les fêtes les scènes de carnage auxquelles ils venaient de prendre part. L'ambassadeur d'Espagne, écrivant à Philippe II pour lui dépeindre l'état de démoralisation de la cour de France, insistait sur l'extraordinaire confusion des partis : « Montmorency, le principal protecteur des huguenots, va à la messe avec les catholiques et il encourage les séditieux et rebelles. La femme de Montmorency... se dit catholique; mais elle ment : elle est toute pour le parti huguenot... Cossé est celui qui dirige les menées secrètes de la reine-mère : c'est un athée. Vieilleville est considéré comme athée; cependant il se confesse tous les ans... Le duc de Longueville est tout à la fois catholique, huguenot ou athée... [2] »

Sous l'action incessante des menées protestantes, le roi consentit à étendre davantage la tolérance religieuse : il permit de célébrer la Cène dans des villes qui, aux termes stricts de l'édit de Saint-Germain, n'auraient pas dû avoir d'églises réformées.

La paix ne devait pas être de longue durée. Le parti catholique admettait difficilement les faveurs accordées aux huguenots; il ne voulait pas laisser tomber l'influence entre les mains des hérétiques; il voyait avec déplaisir Coligny entrer au Conseil du roi et recevoir du monarque de riches dotations. Des commissaires

---

1. Mazon.

2. Cité par Capefigue, *l. c.*, — On conçoit que le peuple pût être trompé sur la véritable portée des événements alors qu'un diplomate de carrière y perdait son latin. Le pasteur Arnaud a écrit, en parlant du chef de bande Guyard, du Puy : « Homme fort irréligieux, quoique huguenot » (*l. c.*, I, 121). — Voyez aussi le jugement de Benoît sur Lesdiguières et Rosny (*Histoire de l'Edit de Nantes*, I, 121).

spéciaux circulaient en province pour « informer des torts qu'on faisait à ceux de la religion ». Ces procédures ravivaient les jalousies et les haines. Le roi prenait-il autant de soin de l'intérêt des catholiques, et fallait-il que l'immense majorité de la France se laissât dominer par une minorité turbulente?

Ces discordes renaissantes retentirent dans les montagnes privadoises, d'autant plus fortement que les habitants n'avaient jamais voulu sincèrement se soumettre au pouvoir royal. Ils refusaient de payer les impôts et les agents du fisc recevaient plus de coups que de deniers. Dès le début de janvier 1571, des lettres furent écrites de Viviers aux Privadois pour les prévenir que, s'ils n'acquittaient pas leurs redevances, on les y contraindrait par la force et qu'ils auraient à payer en plus les frais de la procédure. Mais la neige tombait en si grande abondance que les messages ne purent parvenir à destination; peut-être ceux qui les portaient furent-ils heureux de trouver ce prétexte de ne pas remplir une mission qui n'allait pas sans dangers [1].

Lorsque l'assiette du Vivarais s'ouvrit à Aubenas, le 3 décembre, catholiques et protestants présentèrent leurs griefs.

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, avait interdit, dans sa souveraineté de Béarn, l'exercice de la religion catholique. Les choses n'en étaient pas arrivées à ce point en Vivarais, mais les catholiques se plaignaient d'être maltraités par les soldats huguenots. On faisait courir le bruit que les protestants projetaient de rompre la paix. Les députés des religionnaires, notamment le consul de Privas, Etienne Achard, assurèrent l'assemblée de la droiture de leurs intentions, et, en effet, aucun trouble grave ne se produisit dans la région privadoise. La disette des grains, en rendant la vie plus pénible, plus dure, enlevait aux uns et aux autres l'envie de se chercher chicane.

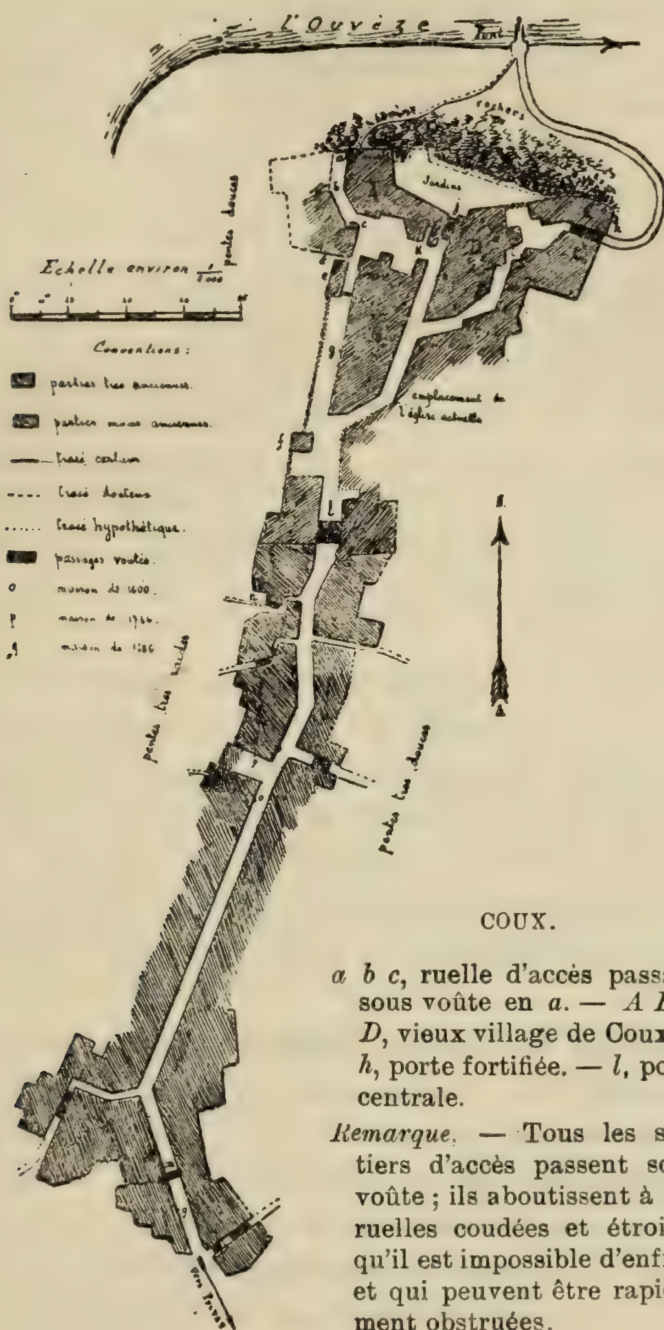
A Paris, le parti protestant triomphait. Henri de Navarre, le futur Henri IV, était sur le point d'épouser la propre sœur du roi, la princesse Marguerite.

Les huguenots réclamaient 450.000 écus pour le paiement des reîtres auxquels ils avaient ouvert les portes de la France. Le Vivarais fut taxé à 6.000 livres qui furent réparties entre les diverses villes et Privas dut supporter une seconde fois les frais d'entretien des cavaliers allemands.

Passe encore si on eût pu se borner à payer: plaie d'argent n'est

1. Mazon, II, 161.

pas mortelle; mais voici que Coligny s'imaginait d'envahir les Flandres pour soutenir les protestants contre le duc d'Albe, et le roi avait eu la faiblesse de l'autoriser à jeter un corps de 3.000



COUX.

a b c, ruelle d'accès passant sous voûte en *a*. — *A B C D*, vieux village de Coux.— *h*, porte fortifiée. — *l*, porte centrale.

Remarque. — Tous les sentiers d'accès passent sous voûte ; ils aboutissent à des ruelles coudées et étroites qu'il est impossible d'enfiler et qui peuvent être rapidement obstruées.

réformés dans la ville de Mons assiégée. Cet acte d'hostilité pouvait allumer la guerre avec l'Espagne, et une guerre ruineuse à laquelle toutes les provinces devraient participer de leur sang et de leurs ressources. La France n'avait plus le choix qu'entre la guerre extérieure avec tous ses aléas, et la guerre civile qui mettrait un

terme aux intrigues des seigneurs huguenots en sauvant l'autorité royale sur le point d'être confisquée par de nouveaux maires du palais

Ce fut la guerre civile qui éclata au-dessus du trône entre les Colignys et les Guises, tous également ambitieux, peu scrupuleux sur le choix des moyens et mettant les passions religieuses au service de leurs passions politiques, de leurs haines de famille.

A cette époque pleine de troubles, où personne n'était sûr du lendemain, où chacun était hanté par l'idée de vivre entouré d'ennemis, de traîtres, de meurtriers, le danger sans cesse menaçant avait fini par émousser tout sentiment de respect pour la vie humaine; on tuait par la force de l'habitude. Tel qui revenait, la nuit, d'un rendez-vous, était trouvé dans la rue percé de coups au pied d'une borne. Tel paysan qui labourait paisiblement son champ était étendu à terre d'un coup d'arquebuse. C'était surtout à Paris que les crimes se prodiguaient. Si on ajoute à cela que les passions religieuses étaient entretenues de part et d'autre au comble de la surexcitation, on s'expliquera l'origine des massacres de la Saint-Barthélemy.

Les haines populaires éclataient de toutes parts. On s'égorgeait en province avant que retentît la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois. Les catholiques désespéraient d'apaiser les huguenots. Ils ne se demandaient pas si plus de douceur et plus de patience ne pourraient pas les conduire au but; ils ne voyaient que Coligny escaladant les marches du pouvoir. Se débarrasser des gêneurs était devenu une idée familière et bien conforme à la mentalité de l'époque [1].

Le coup de pistolet de Poltrot, l'arquebusade de Maurevel mirent le feu aux poudres. Les huguenots parlaient ouvertement de se faire justice eux-mêmes puisque le roi était incapable d'assurer l'ordre. Les catholiques les prévinrent. Ce fut le versatile Charles IX qui, cédant aux instances de sa mère et de son frère, consentit aux massacres et en prit la responsabilité devant le Parlement.

Au lendemain de ce crime politique, le 27 août 1572, le monarque faisait publier cette déclaration : « Ce qui est ainsi advenu a été par son exprès commandement... pour obvier et prévenir

1. Au sujet des haines implacables qu'avaient déjà fait naître les guerres civiles, voyez les « Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes », année 1572. La Saint-Barthélemy y est représentée comme un acte politique. — Voyez également, dans les Mémoires d'Etat de Villeroy, le « Discours du roi Henry III à un personnage d'honneur et de qualité estant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Saint-Barthélemy ».

l'exécution d'une malheureuse et détestable conspiration faite par ledit amiral... et par ses complices, en la personne dudit seigneur roi... Pour quoi Sa Majesté fait savoir à tous gentilshommes et autres quelconques de la religion prétendue réformée qu'elle veut et entend qu'en toute sûreté et liberté, ils puissent vivre et demeurer avec leurs femmes, enfants et familles. »

La Saint-Barthélemy fut présentée aux cours étrangères comme la punition d'un complot. Brantôme rapporte que, lorsque le pape en connut les circonstances et les détails, il ne put retenir ses larmes. Comme on lui demandait le sujet de sa tristesse : « Je pleure, répondit-il, la façon dont le roi a usé, par trop illicite et défendue de Dieu, pour faire une telle punition; je crains qu'il en tombera une autre sur lui et qu'il ne la fera guère longue désormais (la vie). »

La région de Privas ne connut pas ces journées sanglantes. Le bailly, Louis de Chalendar, fit observer strictement les ordres du roi en ce qui concernait la sécurité des personnes. Les Privadois recueillirent de nombreux fugitifs [1]. Dans le but de maintenir la tranquillité publique, la déclaration du 27 août interdisait momentanément les prêches; mais il est permis de penser que, la presque totalité de la population étant protestante, l'église réformée de Privas ne fut à aucun moment privée de sa liberté. Les citoyens, n'étant pas inquiétés, ne songèrent pas à émigrer ainsi que le firent quelques habitants d'Annonay. Derrière leurs murailles, ils se sentaient en sûreté : ils ne se laisseraient pas massacrer comme leurs coreligionnaires de Lyon et de Valence [2]; ils n'abjureraient pas par crainte comme ceux de Viviers [3].

Les catholiques vivarois étaient généralement hostiles aux mesures de violence; ils résolurent de s'unir à leurs frères protestants pour résister aux massacreurs. A Villeneuve-de-Berg, chaque parti choisit un capitaine de sa religion et il fut résolu que ces officiers feraient les rondes tour à tour, le catholique veillant spécialement sur les protestants; le protestant, sur les catholiques. Cependant, ces derniers n'étaient point autorisés à entendre la messe qui n'avait plus été célébrée depuis 1562. Sur l'ordre du

1. Cf. Arnaud, I, 97. — Aussi Gamon.

2. A Lyon, les catholiques se vengèrent cruellement des protestants qui avaient démoli ou mutilé les statues de la cathédrale, chassé les chanoines de Saint-Jean, pillé Fourvières.

3. A Paris, Condé et Henri de Navarre avaient donné, les premiers, l'exemple d'une perfide abjuration.

vicomte de Joyeuse, le sieur de Logères s'empara de la ville par surprise ou par trahison. La liberté des huguenots fut respectée, mais le culte catholique fut rétabli.

On conçoit l'émotion que cet incident dut produire dans la région. L'exaspération fut à son comble lorsque les Privadois reçurent de Logères la sommation d'ouvrir leurs portes à une garnison catholique. A quoi bon cette démarche alors que la population presque tout entière était protestante? Installer parmi elle des soldats papistes, n'était-ce pas vouloir provoquer d'inévitables conflits ?

En d'autres temps, Privas se serait soulevé; mais les massacres de Paris avaient jeté parmi les populations une telle stupeur que les consuls crurent prudent de temporiser. Ils promirent de conformer leur conduite à celle de leurs coreligionnaires de Nîmes, que Joyeuse pressait également d'ouvrir leurs portes aux catholiques [1]. En attendant, ils offraient de payer une rançon. Logères se hâta d'accepter, sachant bien qu'il ne pourrait forcer Privas, d'abord parce que c'eût été contrevenir aux ordres du roi qui recommandait d'éviter les conflits, ensuite parce qu'il ne disposait ni de l'artillerie, ni des troupes nécessaires pour mener à bien une telle entreprise.

Seul, Damville [2], gouverneur du Languedoc, pouvait réduire Privas, et il semble y avoir songé.

Le 22 octobre, le maréchal avait écrit à Jarnieu de rassembler à Tournon une compagnie de deux cents hommes et de se tenir prêt à la conduire au lieu qu'il lui indiquerait. Deux jours après, une seconde lettre précisait ses projets :

« Je m'assure que maintenant vous avez reçu ma lettre par laquelle je vous mandais de tenir votre compagnie prête à une fin ou autre. Or depuis en çà, j'ai été résolu de ceux de Privas et qu'ils ne veulent aucunement obéir, tellement que je me suis délibéré de deux jours après faire et ne m'amuser plus aux belles paroles des uns ni des autres. A cette cause, je vous envoie une commission pour conduire votre compagnie en toute diligence où je serai, vers Beaucaire, sur la rivière et par bateaux... [3]. »

Le plan de Damville semble avoir été de concentrer ses forces

1. Mazon, *l. c.*, II, 196.

2. Henri de Montmorency, seigneur de Damville, avait été envoyé en Languedoc pour réprimer le soulèvement des religionnaires.

3. *Revue du Vivarais*, 1899, p. 322.

sur le Rhône et de remonter le fleuve pour attaquer Privas en tournant les places fortes protestantes du Bas-Vivarais. Des objets plus pressants attirèrent ailleurs son attention; peut-être hésita-t-il encore à se compromettre outre mesure aux yeux des réformés.

L'assiette de 1572 s'ouvrit, le 3 novembre, à La Voulte Catholiques et protestants s'y rencontrèrent comme en 1571. De Logères, désigné par Damville et Joyeuse pour commander en leur absence les forces du Vivarais, demanda que l'effectif de ses troupes fût porté à six cents hommes et vingt arquebusiers à cheval qui lui étaient indispensables pour maintenir l'ordre. C'était imposer au pays des charges nouvelles et froisser les susceptibilités huguenotes Le bailly de Privas, Guillomon, fut chargé de se rendre auprès de Damville pour tâcher d'arranger l'affaire et déterminer le gouverneur à se contenter d'un effectif moindre.

Logères avait raison; les événements le prouvèrent. Dès le mois de novembre, les religionnaires s'emparèrent par la ruse du château du Cheylard.

L'hiver exceptionnellement rigoureux et prolongé causa de grandes pertes à l'agriculture. Une gelée, survenue en avril 1573, détruisit les vignes et la plupart des arbres fruitiers; les prairies furent ruinées [1]. A ces maux du fait de la nature, s'ajoutèrent de nouveaux malheurs du fait des hommes.

Du Peloux, seigneur de Gourdan et de la Motte, venait de prendre le commandement du Haut-Vivarais. La commission lui conférant l'autorité dans cette région, avait été publiée à Annonay en janvier 1573. Elle assurait la liberté de conscience aux religionnaires, pourvu qu'ils fussent tranquilles et soumis aux ordres du roi; mais le monarque exigeait d'eux qu'ils allassent à la messe. Il s'agissait plutôt d'un acte de soumission, d'une formalité, que d'une abjuration. Du Peloux apporta tant de doigté dans l'exécution des ordres reçus, qu' « il contint tout le pays dans la paix et dans la soumission [2] ».

Les exigences du roi eurent un grand retentissement dans la région privadoise. Les huguenots reprirent les armes. Le mouvement s'étendit rapidement à Aubenas et aux Coirons. Nîmes se souleva.

Vers le milieu de février, une bande de trois ou quatre cents hommes s'empara du Pouzin. Les assaillants pénétrèrent dans le

1. Mémoires de Gamon.
2. *Ibid.*

château de la Salle par les fenêtres de l'hôtel de la Mule Blanche. La garnison fut massacrée.

Ce coup d'audace effraya les populations dauphinoises : le Rhône était gelé et cette circonstance facilitait une invasion. Montélimar ferma ses portes et se prépara à soutenir un siège.

Gordes envoya à Loriol son lieutenant du Rousset à la tête des compagnies Métral, d'Areret et de Saint-Auban. Rousset se souvint de la leçon de 1570 : il se hâta de construire en face de la ville rebelle un fort destiné à la surveiller. Les travaux commencèrent le 2 février, probablement à l'emplacement même qu'occupait le fort Saint-Ange rasé après la paix de Saint-Germain.

Le 1er mars, Rousset fit prévenir les localités voisines d'avoir à fournir cinquante ou soixante soldats qu'entretiendraient les habitants des deux religions. Cette petite troupe était évidemment destinée à renforcer la surveillance du fleuve.

Les protestants ne tentèrent pas le passage; ils se bornèrent à fortifier Crussol en face de Valence [1]. Leur attention semble s'être surtout portée sur les Cévennes qui assuraient leur liaison avec le Languedoc. Ils construisirent un fort à Freissenet, sur le Coiron, et s'emparèrent de Villeneuve-de-Berg dans la nuit du 2 au 3 mars. Ils pénétrèrent dans la place par un égout dont ils avaient scié la grille, massacrèrent un grand nombre de prêtres qui se trouvaient réunis pour une conférence, et jetèrent leurs cadavres dans les puits. Les habitants durent payer une forte rançon; tout fut pillé et saccagé.

Les petites places et les châteaux qui jalonnaient la route de Nîmes furent successivement enlevés.

Le 6 avril, Montbrun reprit la campagne en Dauphiné, suivi de tous les chefs huguenots. Voyant qu'il n'avait rien à redouter des catholiques, François de Barjac, sieur de Pierregourde, commandant protestant au Bas-Vivarais, réunit au Pouzin un corps de huit cents hommes et, le 17 avril, tenta un coup de main sur le fort construit par Rousset en face de la ville. Prévenu de ce mouvement, Rousset accourut de Grane, suivi par la compagnie des gendarmes de Gordes; il infligea aux huguenots un échec à la suite duquel ils repassèrent sur la rive droite.

La plus grande indiscipline régnait dans les deux camps. Les soldats désertaient; réunis en bandes sans distinction de religion,

1. Mazon, II, 213 et 209. — Coston, *l. c.* — Chorier, II, 651.

ils se livraient à un brigandage d'autant plus lucratif qu'il pouvait s'exercer librement.

Cette agitation était la conséquence des événements plus importants qui se déroulaient sous les murs de la Rochelle, dont le duc d'Anjou avait entrepris le siège.

Jusqu'alors Damville n'avait pas tenu la main à l'exécution de l'édit du 27 août 1572 interdisant les réunions des religionnaires. Non seulement les habitants de Privas avaient pu librement exercer leur culte, mais encore ils projetaient de donner asile à une assemblée politique.

Le 6 mai, sous la pression de la Cour, le maréchal adressa au Vivarais une proclamation datée du Pont-Saint-Esprit, qui interdisait tout commerce, toute relation avec les rebelles, sous peine de confiscation des biens. Le roi espérait ainsi réduire la révolte à la fois par la force et par la misère.

Ces dispositions allaient rendre plus lourds encore les sacrifices imposés aux populations par la guerre civile.

L'assemblée générale des protestants se tint à Privas, comme on l'avait annoncé. Elle fut la contre-partie des Etats du Vivarais où les huguenots ne devaient plus, de longtemps, reparaître à côté des papistes.

La réunion eut lieu dans la maison de Pierre Descombes, sous la présidence de Jean Mellet, conseiller au présidial de Nîmes. Diverses mesures d'intérêt général y furent étudiées. On y fixa le traitement des ministres de la religion. On décréta que les biens ecclésiastiques seraient remis aux enchères publiques, comme ayant été adjugés à vil prix [1]. On accorda à noble Eracle de Montlaur, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine d'Aubenas, « en considération qu'il se contient en paix avec ceux de la religion réformée, la jouissance des fruits et des revenus de ladite commanderie, auquel effet le bail qui a été fait par les commissaires et députés du pays sera nul [2] ».

Avant de se séparer, les députés décidèrent qu'une nouvelle assemblée serait convoquée, au mois de septembre, à Privas.

De ces délibérations, il résulte que de graves abus s'étaient glissés dans l'administration protestante. Les biens confisqués à l'Eglise catholique avaient donné lieu à des spéculations scanda-

1. Sous la Révolution, la vente des biens ecclésiastiques confisqués comme biens nationaux donnera lieu aux mêmes abus.

2. Cf. Mazon.

leuses, auxquelles les députés durent mettre un terme en cassant les marchés. Cette mesure semble avoir été justifiée, à Aubenas, par le désir d'entretenir de bonnes relations avec quelques catholiques pour témoigner du peu de cas qu'on faisait de la proclamation de Damville.

Le 29 mai, le maréchal adressa à du Peloux, son lieutenant en Vivarais, des instructions qui étaient la réponse à l'attitude révolutionnaire de l'assemblée de Privas. Peloux devait dresser un état des gens de guerre qu'il jugerait utile d'entretenir; il trouverait les ressources nécessaires aux levées nouvelles soit dans des impositions, soit dans des emprunts. Des revues seraient passées tous les quinze jours. Ces dispositions indiquaient que le gouverneur du Languedoc reprenait ses projets agressifs contre les Privadois.

Le 9 juin, une assemblée partielle catholique du Haut-Vivarais fut convoquée au château d'Annonay pour voter les fonds nécessaires à l'entretien des garnisons. Les huguenots tentèrent de massacrer les députés qui s'y rendaient. Cet attentat prouve l'impression violente produite sur les religionnaires par les ordres de Damville.

En somme, ce sont les catholiques qui ont le plus à pâtir des événements : on ruine leur commerce, on leur inflige de nouveaux impôts, de nouvelles garnisons; les huguenots les pourchassent, les traquent; ils sont obligés d'abandonner leurs maisons, leurs biens, partout où ils ne sont pas en majorité. Pour comble de malheur, ils sont exploités par ceux-là mêmes qui ont mission de les protéger. Tel capitaine qui n'a que cinquante hommes sous les armes, devrait en entretenir cent cinquante et touche la solde pour ce nombre; tel autre pactise avec les rebelles et partage avec eux le butin [1].

Les papistes aussi commencent à réfléchir et à mieux juger les événements. Ainsi se prépare l'avènement du parti modéré.

On retrouve en Vivarais cette même lassitude, ce même laisser-aller, ce même scepticisme qui réduit à l'impuissance l'armée du duc d'Anjou devant la Rochelle [2].

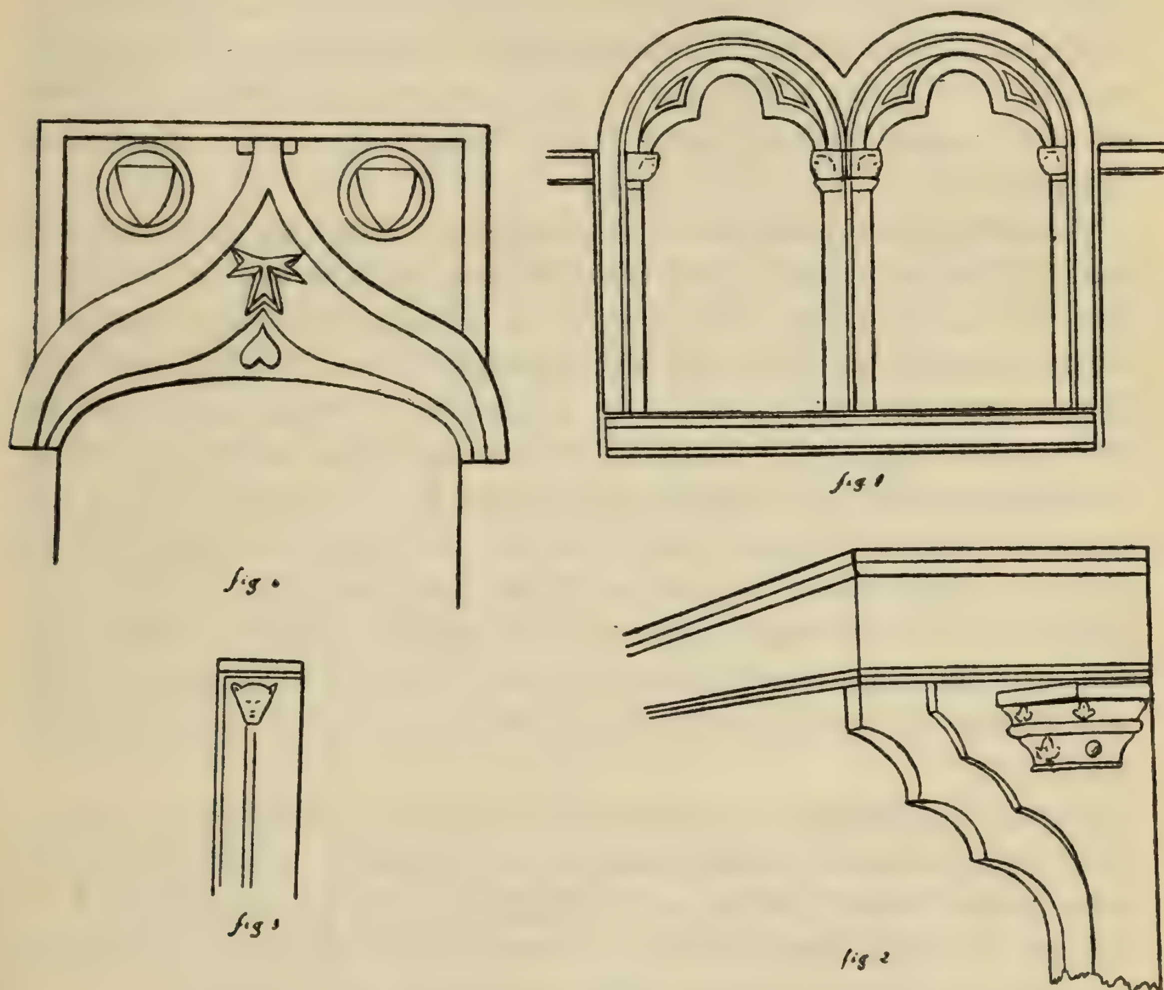
Un incident précipita les événements. Le roi de Pologne étant mort, le duc d'Anjou fut appelé à lui succéder. L'armée catholique

1. Livre de raison de Guillaume de la Motte, 30 juillet 1573. — Arch. de M. de Longevialle, du Bourg-Saint-Andéol. — Mazon, *l. c.*, II, 226-228.

2. Au lieu de 10.000 hommes d'infanterie, le duc d'Anjou n'en put réunir que 6.000, et son artillerie demeura incomplète; il dut racoler des étrangers.

privée de son chef, sans entrain, sans enthousiasme, ne pouvait continuer la lutte. Assiégés et assiégeants, à bout de forces, signèrent la paix le 29 juillet.

L'amnistie était encore une fois prononcée. La liberté du culte était accordée à la Rochelle, Montauban et Nîmes. Partout ailleurs,



COUX.

Détails d'architecture. — *Fig.* 1, Fenêtre donnant sur une rue ; *Fig.* 2. Détail d'une cheminée ; *Fig.* 3, Détail d'un meneau ; *Fig.* 4, Détail d'une porte donnant sur une rue.

les protestants étaient autorisés à circuler librement et à vivre en toute liberté de conscience et de culte, pourvu que leurs assemblées ne dépassassent pas le nombre de dix personnes [1].

Damville ne fut pas étranger, dit-on, à ces concessions qui devaient rendre un peu de calme au Vivarais et achever de réunir en un seul groupement tous les hommes de bonne volonté, pour

1. On retrouvera les mêmes dispositions dans les lois du Directoire contre les catholiques.

constituer un parti modéré qui serait l'arbitre de la paix définitive. Ce parti prit le nom de « politique »; son principal moyen d'action fut une sorte d'opportunisme libéral.

Ce fut Damville qui, le premier, annonça la paix au Vivarais par une lettre adressée à du Peloux. Cette lettre, datée du 21 juillet, arriva à Annonay le 4 août, à 8 heures du soir. Le maréchal ordonnait de publier sans retard les articles de l'édit de pacification; si on n'obéissait pas, il n'hésiterait pas à recourir à la force pour rétablir l'ordre. Ce n'était pas là une vaine menace, car le roi venait de faire passer en Languedoc 6.000 Suisses et 2.000 arquebusiers français.

Catholiques et protestants se soumirent; mais ils ne considérèrent l'édit que comme une trêve et non comme une paix définitive. Ils ne se trouvèrent pas réunis comme autrefois dans une même assemblée. Celle des Etats protestants, qui avait été fixée dès le mois de mai, se tint, en septembre, à Aubenas au lieu de Privas. Elle désigna le sieur de Chambaud pour se rendre à l'assemblée générale de Milhau, convoquée le 1er décembre, afin d'y conférer avec les commissaires de la Cour sur les conditions du traité. La principale disposition prise dans cette session fut l'organisation d'un conseil permanent, devant siéger à Privas, et composé de cinq membres investis du pouvoir d'ordonner et de régler tout ce qui serait relatif à la guerre, à la police et aux finances [1].

Ainsi s'affirmaient les tendances du parti huguenot à constituer une puissance indépendante de l'autorité royale. La commission de Privas était un véritable organe de gouvernement.

Cette attitude justifiait l'augmentation des effectifs des troupes papistes prescrite par l'assemblée catholique de Joyeuse.

Les décisions prises à Aubenas étaient conformes à la ligne de conduite générale adoptée par les députés de Milhau. Le 16 décembre, la grande assemblée protestante vota un décret qu'elle rendit aussitôt exécutoire : le Languedoc était divisé en deux commandements qui avaient leurs sièges à Montauban et à Nîmes. Saint-Romain reçut le commandement de Nîmes comprenant tout le Vivarais. La région vivaroise fut elle-même divisée en deux lieutenances confiées à François de Barjac, sieur de Pierregourde, pour le Haut-Vivarais, et à Charles de Barjac, sieur de Rochegude, pour le Bas-Vivarais.

---

1. Le conseil se composa de du Pont, de Chambaud, d'Arcons, Pierregourde et Gébelin (Cf. Mazon, II, 236).

Cette vaste organisation était placée sous les auspices de Damville aidé par un conseil de six ou huit personnes. Un certain nombre de places de sûreté devaient être livrées aux huguenots qui y jouiraient du libre exercice de leur culte.

Le résultat immédiat de cette dislocation de l'administration royale fut une recrudescence de crimes : des bandes armées parcouraient les campagnes, pillant tout ce qu'elles rencontraient et rendant même impossibles les enquêtes indispensables à une juste répartition des impôts.

Dans les derniers jours de septembre 1573, M. de Lers, revenant de la Cour, avait été arrêté par les protestants qui l'avaient conduit prisonnier au Pouzin. Vers la fin d'octobre, une troupe huguenote avait passé le Rhône, près de cette même ville, pour rejoindre en Dauphiné le corps de Montbrun. Le 28 novembre, des bandes avaient pillé Bays sans réussir cependant à prendre les deux châteaux qui dominaient la place [1].

Condé intriguait en Allemagne. Catherine de Médicis se préparait à résister à une nouvelle invasion. L'assemblée de Milhau ordonna de reprendre les armes pour la défense de la religion; elle recommandait d'épargner et de traiter en frères les catholiques qui vivaient paisiblement en leurs maisons. Le but de ce mouvement insurrectionnel, appuyé par le parti politique, était d'arracher au roi la convocation des Etats-Généraux qui donneraient à la France une paix durable.

En mars, il y eut une nouvelle assemblée huguenote à Aubenas. Gabriel Sanglier, châtelain de Boulogne; Olivier de Serres, sieur du Pradel; Simon de la Cheisserie et Claude Pontanier, dit Valençon, consul de Privas, furent élus comme membres du conseil permanent de police, de guerre et de surveillance. Une mesure importante fut prise dans cette réunion : la démolition de tous les châteaux-forts isolés dans les campagnes et qui pouvaient servir de refuge aux catholiques [2].

Tout demeurait tranquille à Privas; mais l'agitation croissait de jour en jour aux alentours. Près de Villeneuve-de-Berg, les huguenots taillaient en pièces quelques levées faites pour le service du roi. Dans les Coirons, Aubignas était pris d'assaut et sa garnison massacrée par les rebelles. Annonay se soulevait. Les églises étaient pillées. On rançonnait les paysans. En certaines localités,

1. Pérussis, *Guerres du Comtat Venaissin.*

2. « Déclaration des causes qui ont mû ceux de la Religion à reprendre les armes pour leur conservation en l'an 1574. » Mazon, *l. c.*, II, 244.

les cultivateurs étaient obligés d'organiser des corps de cavaliers pour garder leurs récoltes.

Tandis que s'effectuaient des expéditions qui étaient plutôt des actes de banditisme que de véritables opérations de guerre, de graves événements se succédaient à Paris.

Charles IX mourait le 30 mai, et il était remplacé sur le trône par son frère, le roi de Pologne. L'avènement d'Henri III portait au pouvoir le parti des ultra-catholiques, et les politiques devaient, une seconde fois, se retirer. Damville était révoqué et François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, recevait la charge de lieutenant-général en Provence, Languedoc et Dauphiné. Cette nomination, faite avant la mort du roi, le 4 mai, fut connue le 1er juin en Vivarais; elle était l'indice d'une politique agressive contre les huguenots.

Le dauphin arriva rapidement à Valence avec une armée de 7.000 fantassins et 1.200 chevaux. Il assiégea inutilement Livron du 25 juin au 2 juillet; mais ce temps d'arrêt lui permit de se rendre un compte exact de la situation du Vivarais. « L'ennemi est plus fort qu'il n'a jamais été durant ces derniers troubles et le pays, s'il n'est pourvu d'une forte garnison, s'en va tomber en ruine et proie aux rebelles qui s'en empareront pour leur servir de canton et de retraite ». Ainsi s'exprimait le syndic de Leyris à l'assemblée partielle les Etats catholiques de Largentière, et il avait certainement fait le même rapport au Dauphin qu'il venait de voir devant Livron [1].

Déjà on signalait la venue de Saint-Romain à Annonay avec un corps de trois ou quatre cents chevaux et cinq compagnies d'infanterie. La plupart des catholiques s'étaient enfuis à son approche et il avait livré la ville au pillage (17 juillet), en respectant cependant les biens et les personnes de ceux qui étaient restés en leurs demeures [2].

Allait-on en venir aux mains avant que le nouveau monarque eût fait connaître quelle serait sa politique? Fallait-il prendre pour certaines les intentions qu'on lui prêtait, mais que personne ne connaissait encore? C'eût été une folie. Par un consentement tacite des deux partis en présence, les hostilités cessèrent. On savait qu'Henri III était passé à Venise le 17 juillet, en revenant de Cra-

1. Mazon, *l. c.*, II, 259 et suivantes.

2. Saint-Romain appliquait strictement les prescriptions de l'assemblée de Milhau : le respect des catholiques paisibles; mais il ne paraît pas que ceux-ci aient jamais été autorisés à célébrer publiquement leur culte.

covie; il ne devait pas tarder à arriver à Turin. A son entrée dans cette ville, les députés des luthériens allemands vinrent solliciter sa bienveillance en faveur de leurs frères français. La réponse du monarque fut nette : il entendait rétablir l'unité de foi dans tout son royaume. Pour lui prouver que le projet ne serait pas d'une réalisation facile, Montbrun, qui opérait en Dauphiné, pilla les bagages royaux à leur passage au Pont-de-Beauvoisin. Ce coup de main détermina le conseil de guerre réuni à Lyon à décider la continuation de la lutte en Dauphiné.

Le 10 septembre, une déclaration annonça à la France entière que, depuis son passage à Turin, le roi n'avait pas varié dans ses intentions à l'égard des huguenots. Cependant ce n'était point une abjuration qu'il demandait à ses sujets rebelles; il leur promettait une amnistie générale, à la condition qu'ils déposeraient leurs armes et rendraient les places qu'ils occupaient.

Cette déclaration demeura sans effet, comme celle qui parut un mois plus tard, le 13 octobre, et il fallait s'y attendre : les huguenots ne pouvaient, sur une simple promesse, abandonner leurs positions.

CHAPITRE V

LA CINQUIÈME GUERRE CIVILE

Ce fut le propre de la cinquième guerre civile de réunir sous une même bannière, celle de la liberté des cultes, des hommes qui s'étaient autrefois ardemment combattus. La lutte politico-religieuse entrait dans une seconde phase : une réaction générale de la noblesse catholique et protestante se produisait contre l'absolutisme du pouvoir royal.

Prévenu par les protestants du Pouzin, qui avaient arrêté le courrier portant la nomination au gouvernement du Languedoc du duc d'Uzès, son ennemi personnel, Damville avait vainement tenté de rentrer en faveur auprès d'Henri III, et, finalement, s'était jeté dans le grand parti des mécontents, entraînant à sa suite bon nombre de catholiques. Il avait reçu le commandement en chef des forces catholiques et protestantes unies contre le roi [1].

Henri III arriva à Lyon le 6 septembre. Lorsqu'il voulut descendre le Rhône pour se rendre à Avignon, on lui fit observer que les communications fluviales étaient interrompues par le fait même que le Pouzin se trouvait aux mains des huguenots. Le monarque fit sommer les gouverneurs de la place, Pierregourde et Rochegude, de se rendre. Ils répondirent qu'ils étaient prêts à se soumettre à la majesté royale, mais qu'on en voulait à la liberté de leur conscience, à leurs biens, à leur vie même, qu'ils sauraient les défendre jusqu'à la mort.

Il est à présumer que cette réponse ne fut pas faite sans avoir demandé conseil au comité permanent qui siégeait à Privas, auquel incombait la responsabilité des mesures concernant la guerre ou la paix. La grave décision qu'il prit en cette circonstance allait attirer la guerre dans la région privadoise et peut-être même sous les murs de Privas. Des mesures furent ordonnées pour pourvoir à cette éventualité.

---

1. Pour plus de détails, voyez Mazon, *l. c.*, II, 271.

La garnison du Pouzin fut renforcée et la ville ravitaillée. Saint-Romain accourut du Languedoc avec trois enseignes d'infanterie et quelques cavaliers. Il visita toutes les places pour se rendre compte de leur état et revint s'établir en réserve à Privas, prêt à se porter sur le point le plus menacé.

De leur côté, les royalistes hâtaient leurs préparatifs.

Le Dauphin et le maréchal de Bellegarde poussèrent une reconnaissance sur le Pouzin avec la majeure partie de l'armée royale campée devant Loriol. Ils constatèrent que la ville n'était pas en excellent état, les chefs huguenots ayant détourné pour leur usage une bonne partie de l'argent que les Etats du Vivarais avaient alloué à l'amélioration des places [1]. Cependant, le site lui-même étant très fort et les défenseurs courageux, le duc d'Uzès, alors au Pont-Saint-Esprit, crut devoir concentrer toutes les troupes disponibles du Bas-Vivarais à Rochemaure où commandait le sieur de Laval, maître-de-camp [2]. Il invita même les Etats partiels catholiques réunis à Viviers à pourvoir aux besoins des troupes destinées à renforcer le corps de siège du Pouzin. Comme les députés lui faisaient observer qu'il serait bien difficile de lever de nouveaux impôts, il les engagea à recourir à l'emprunt en hypothéquant leurs propres biens [3].

Le Dauphin amena devant le Pouzin une armée de 12.000 hommes et 14 canons [4]. Le 5 octobre, les premières tranchées furent ouvertes. Gordes enleva le faubourg et s'y logea avec trois compagnies du régiment des gardes, un régiment suisse et six compagnies italiennes. Au cours d'une reconnaissance qu'il effectuait pour rechercher l'emplacement des batteries, le sieur d'Ourches, gendre de Gordes, fut dangereusement blessé. Quatre canons furent jugés suffisants pour battre en brèche le front Nord de la ville. Ce côté était de beaucoup le plus favorable à l'attaque; il eût été difficile, en effet, de hisser de l'artillerie sur les hauteurs de Rompon, et l'Ouvèze rendait incertain un coup de main par le Sud.

Après onze jours de siège, un assaut donné prématurément échoua. « Il vint une fantaisie à la soldatesque que quelques officiers subalternes allumaient, d'aller à l'assaut sans commande-

1. Jean de Serres, *De statu religionis et reipublicæ;* Mazon, *l. c.*

2. Arch. de l'Ardèche, C. 1928. — Mazon.

3. On emprunta 2.500 livres à 12 pour cent (Mazon).

4. Cf. de Thou. — Gamon dit que cette armée comprenait 2.000 reîtres, 6.000 Suisses et un grand nombre de compagnies françaises d'infanterie et de cavalerie. — Voyez plus loin le plan du Pouzin (chap. XIV).

ment, écrit Chorier. Gordes, s'en étant aperçu, en fit des défenses bien expresses qu'il fit publier dans le camp : mais elles ne furent pas ouïes; tout y courut. La valeur et le courage contribuent moins à la victoire que l'obéissance. Les premiers qui s'avancèrent furent tués, et les autres renversés sur ceux qui les suivaient. Plusieurs y moururent et tous n'en rapportèrent que de la honte. »

Ce récit, que l'auteur a probablement puisé dans le manuscrit des Mémoires de Gordes, n'est pas confirmé par de Thou qui fait remonter au général la responsabilité de l'échec subi par ses troupes. La brèche ne fut pas reconnue, ou elle le fut mal

Quelques volées de canon achevèrent de démolir le mur d'enceinte que les défenseurs avaient remparé du côté de la ville et qui s'écroula sous la poussée des terres accumulées derrière lui. La trouée ainsi faite était irréparable : il eût fallu relever les terres sous le feu de l'artillerie.

Le Dauphin fit reconnaître la brèche par un détachement. La plupart des soldats tombèrent sous les balles des assiégés. Ne voulant pas s'exposer à un nouvel échec, il prescrivit de monter sur les coteaux dominant la ville quelques pièces dont le tir, enfilant la brèche, la rendît intenable.

Dès qu'il avait connu la situation critique des assiégés, Saint-Romain s'était rapproché du Pouzin pour mieux suivre les péripéties de la lutte. Lorsqu'il vit qu'il serait impossible de prolonger la résistance, il entra dans la ville en plein midi, à la faveur d'une violente attaque. Ses ingénieurs ayant constaté l'état d'infériorité de la défense, il ordonna la retraite sur Privas : mieux valait rallier toutes les troupes huguenotes dans cette place forte que de perdre inutilement la garnison du Pouzin par une capitulation.

L'évacuation se fit le 15 octobre, pendant la nuit. Elle s'effectua avec tant d'ordre et de rapidité que les royalistes ne s'en aperçurent pas. Les femmes, les enfants, les malades et les blessés sortirent les premiers, suivis des habitants valides et des soldats. La colonne fila sur Privas par Coux.

L'arrivée de Saint-Romain avait empêché l'armée royale de donner l'assaut, et ce répit avait sauvé les habitants.

Au jour, les soldats de Gordes, étonnés du silence qui régnait dans la ville, n'osaient s'en approcher par crainte de quelque ruse. Ce fut une femme demeurée derrière les murs, qui leur fit signe d'avancer. L'armée entra, pilla les maisons et y mit le feu avec



VUE D'ENSEMBLE DES CAVERNES FORTIFIÉES DE LA JOBERNIE.



ENTRÉE DE LA CAVERNE PRINCIPALE DE LA JOBERNIE.

tant de soin qu'au dire de de Thou, une seule échappa à la destruction [1].

S'il faut en croire d'Aubigné, ce serait un fils du fameux Nostradamus qui aurait été l'auteur de l'incendie du Pouzin.

« Il y avait à l'armée, écrit-il, un jeune Nostradamus, fils de Michel. Saint-Luc lui demandant que deviendrait le Pouzin, le pronostiqueur, après y avoir pensé profondément, répondit qu'il périrait par le feu; et le même fut trouvé, comme on pillait la ville, mettant le feu partout.

« Saint-Luc le rencontrant le lendemain, lui demanda : « Or çà, notre maître, ne vous doit-il pas arriver d'accident aujourd'hui ? » Le devineur n'eut pas sitôt répondu : Non, que l'autre lui donna la baguette par le ventre et le cheval sur lequel il était monté, fait à cela, lui enfonça la rate d'un coup de pied, payement de sa méchanceté. »

Le pasteur Arnaud dit que les catholiques tirèrent 1.400 coups de canon et perdirent 1.800 hommes devant le Pouzin. Ces chiffres paraissent fortement exagérés.

On trouva dans la citadelle pour 150.000 écus de marchandises capturées sur le Rhône [2].

Ce succès détermina la soumission de Saint-Vincent-de-Barrès, de Chomérac et de Saint-Julien-en-Saint-Alban. Privas se trouvait découvert.

Que se passa-t-il alors ? Il serait difficile de le dire exactement, tant les témoignages divergent.

Chorier prétend que, « sans laisser refroidir l'ardeur des soldats, ils furent conduits à une autre ville qui n'était pas moins à craindre : c'était Privas. Gordes s'y étant présenté à la tête de cinq enseignes de Suisses, six des vieilles bandes de Piémont et de la compagnie du capitaine Laval du Vivarois [3], avec trois pièces d'artillerie, somma ceux qui étaient dedans de se rendre; ce qu'ils refusèrent d'abord; mais peu après ils capitulèrent et sortirent. L'armée, après cette heureuse expédition, repassa le Rhône et rentra en Dauphiné ».

Cette version ne semble pas admissible : Privas avait alors assez d'importance pour que sa capitulation laissât quelque trace dans

---

1. Gamon dit qu'il « n'y demeura maison habitable ». — Eustache Piémond écrit dans ses Mémoires : « La moitié de la ville fut brûlée et démantelée et la laissant comme chose vacque sans garnison ».

2. Cf. d'Aubigné.

3. Il s'agit ici, sans doute, des troupes envoyées par le duc d'Uzès.

les écrits des contemporains. En admettant que la ville ait capitulé, quand et comment aurait-elle été reprise par les protestants? Pourquoi l'histoire serait-elle muette sur ce nouvel incident qui ne manquait pas d'intérêt ?

Le récit de de Thou paraît plus véridique : « On fit même une tentative sur Privas, mais elle ne réussit pas. Saint-Romain vint au secours avec de nouvelles troupes et le prince Dauphin, fâché qu'on lui eût donné un successeur, se retira au Pouzin avec son armée [1]. »

Il n'y aurait donc pas eu de siège, mais une simple tentative. M. le pasteur Arnaud [2] cite une autre version qui complète celle de de Thou :

« Les habitants de Privas étaient dans une grande anxiété. Une partie des familles riches avaient déjà fui dans les montagnes et l'autre discutait sur les moyens et conditions d'une capitulation honorable, de sorte que, si Saint-Romain n'avait été dans la ville avec ses troupes, elle aurait fait sa soumission au roi.

» Le bruit s'étant répandu que Privas avait été abandonné par ses habitants, le Dauphin d'Auvergne donna l'ordre à une partie de ses gens d'aller l'occuper avec du canon. Mais Saint-Romain marcha à leur rencontre avec quelques compagnies, et les coureurs des deux troupes en étant venus aux mains, ceux du capitaine huguenot se comportèrent avec une telle vaillance que leurs adversaires quittèrent le combat et retournèrent à leur camp établi au Pouzin. »

Ce récit, qui ne contredit pas celui de de Thou, indique qu'une reconnaissance fut envoyée sur Privas pour vérifier le bruit qui courait de l'évacuation de la ville. Cette reconnaissance se serait retirée dès qu'elle aurait rempli sa mission, c'est-à-dire dès que ses éclaireurs lui auraient annoncé l'offensive des huguenots, qui indiquait assez leur intention de tenir à Privas. Cette opération, conduite en rase campagne, présente, de part et d'autre, une si juste compréhension des choses de la guerre, qu'on doit considérer la version comme exacte.

« Les chefs de l'armée, poursuit M. Arnaud, hésitaient à ce moment sur le parti qu'ils devaient prendre. Les catholiques du Languedoc suppliaient le roi de laisser ses troupes continuer leur

1. Cf. de Thou, T. VII.

2. Arnaud, *l. c.*, I, 141; malheureusement l'auteur n'indique pas exactement ses sources.

route par le Vivarais, disant que, cette province une fois soumise, les villes du Languedoc occupées par les religionnaires seraient facilement réduites. Les catholiques du Lyonnais et du Dauphiné, qui avaient déjà fait de grandes dépenses pour la nourriture de l'armée royale, disaient, au contraire, qu'il était de la dernière importance que la navigation du Rhône, également interceptée par la garnison protestante de Livron, fût rendue libre par la prise de cette place, et ils réussirent à faire prévaloir leur avis. »

Il était bien évident, en effet, que jamais l'armée royale n'aurait pu se hasarder en Languedoc en laissant ses communications à la merci d'un coup de main des huguenots maîtres du Rhône. Ce n'était pas par les sentiers difficiles du Vivarais qu'on pouvait songer à faire circuler des convois de ravitaillement et de l'artillerie.

Le siège heureux de Grane (24-30 octobre) et l'investissement de Livron (19 décembre) [1] sauvèrent Privas. Maîtres du Pouzin et de Bays, les papistes pouvaient, sinon neutraliser complètement l'action offensive de Saint-Romain, du moins garantir assez efficacement le cours du Rhône. Cependant leur présence n'empêcha pas le capitaine huguenot Paulet de s'emparer, en octobre, de Cruas et de Saint-Vincent-de-Barrès d'où il ne cessa de harceler Bays.

Henri III, parti le 15 novembre de Lyon à destination d'Avignon, dut s'arrêter à Tournon « ayant eu avis que de là en Avignon les passages n'étaient pas assurés [2]. » Cruas fut repris par le capitaine Collin que les Etats de Tournon félicitèrent; ils demandèrent même au monarque de lui accorder une pension sur l'abbaye de la ville. Le service rendu était important puisqu'il permit au roi de continuer son voyage. Henri III descendit le Rhône en bateau et faillit être victime d'un naufrage au Pont-Saint-Esprit; plusieurs personnes de sa suite périrent.

Cependant l'armée de Bellegarde, auquel le Dauphin avait remis le commandement, assiégeait vainement Livron; elle dut lever le siège le 19 janvier 1575. Cette nouvelle inquiéta les huguenots du Vivarais; il était à craindre, en effet, que les troupes disponibles n'entreprissent quelques opérations sur la rive droite. Déjà, dans le début de décembre, des compagnies catholiques avaient

1. Quoique battue par 22 pièces d'artillerie, la ville de Livron résista pendant trois semaines aux catholiques qui durent lever le siège. Philibert de Roysses, gendre de Montbrun, fut tué sur les remparts de la place qu'il avait lui-même organisée.

2. Cf. « Journal de Henri III, roi de France et de Pologne ».

rôdé autour d'Annonay, pillant la campagne environnante [1]. Privas redoutait des représailles, car le conseil calviniste qui siégeait dans ses murs, avait grandement contribué à entretenir l'agitation autour de Largentière en envoyant dans cette région « des hommes ardents et habiles à procurer au parti des subsides par toutes sortes de moyens [2] ».

Le 21 janvier, Charles de Barjac, sieur de Rochegude, lieutenant de Damville en Vivarais, entra à Annonay avec 600 ou 700 fantassins et 200 cavaliers tant catholiques que protestants.

Il semble qu'à ce moment l'humeur belliqueuse des Privadois se ranime : ils approvisionnent leur ville, ils y fabriquent du pain en abondance et en font un centre de ravitaillement. Ces préparatifs font présumer aux députés catholiques réunis à Viviers que quelque entreprise est projetée sur le Pouzin. Le 1er février, ils ordonnent de saisir tous les bateaux sur le Rhône, de les couler et de raser, près de l'église de la Madelaine, quelques masures qui pourraient faciliter une attaque du Pouzin. Les habitants de Bays durent être employés à ces travaux, le capitaine Gays, commandant catholique du Pouzin, ayant fait observer qu'il n'y avait plus dans cette place âme qui vive, hormis la garnison. Les cinquante soldats qui logeaient au milieu des ruines amoncelées par le siège de 1574, ne pouvaient trouver à s'approvisionner dans les campagnes désertes et ils étaient obligés de tirer leurs vivres de La Voulte. Il était à craindre qu'un investissement de courte durée ne les réduisît à la famine et à la capitulation.

Les Etats de Viviers décidèrent de faire porter dans la place trente sétiers de blé, mesure de Viviers, et trente barraux de vin, mesure de Montélimar, comme approvisionnements de réserve. Ils s'engagèrent de plus à assurer la subsistance d'une armée, dans le cas où des opérations devraient être entreprises en Vivarais. Le capitaine Gays reçut, pour l'entretien de sa troupe, 716 livres par mois à prélever sur : Saint-Julien-en-Saint-Alban (68 livres), Flaviac (70), Creyssac (70), Lubilhac (200), Saint-Vincent-de-Durfort (100), Saint-Fortunat (208) [3].

Ces dispositions n'empêchèrent pas la ville de tomber aux mains des huguenots.

Le Pouzin fut surpris le 8 mars. La place « fut livrée, écrit de

1. Mémoires de Gamon.
2. Mazon, d'après M. Raymond de Gigord (*l. c.*, II, 296).
3. Cf. Mazon, *l. c.*, II, 302-304.

Thou, par la garnison même qui avait tué son commandant, sous prétexte qu'il détournait l'argent du roi à son profit ».

Cette version, confirmée par d'Aubigné, indiquerait que Gays négligeait de payer la solde de ses troupes pour lesquelles il venait de recevoir 716 livres par mois; mais il ne faut pas oublier que cette somme devait être fournie par diverses localités assez éloignées qui, très vraisemblablement, refusèrent de verser leurs contributions, et qu'il était impossible de contraindre. Le meurtre de Gays paraît avoir été le fruit des menées secrètes de quelques espions huguenots qui soulevèrent les soldats.

La version que donne M. le pasteur Arnaud est différente et paraîtra plus vraisemblable, si on veut bien se rappeler l'état de dénuement de la garnison.

Quelques protestants du Pouzin, irrités par les rapines que les soldats catholiques étaient obligés d'exercer pour vivre, se rendirent auprès des capitaines huguenots du voisinage et leur persuadèrent qu'il serait aisé de reprendre la ville en profitant d'une sortie de la garnison. Il fut décidé qu'un espion se rendrait au Pouzin, verrait le gouverneur, lui signalerait la présence d'un convoi de vivres et l'engagerait à s'en emparer. La ruse réussit. Gays fit sortir sa troupe en ne gardant que deux soldats; l'espion les tua ainsi que le gouverneur avec l'aide de quelques coreligionnaires qui avaient pu pénétrer sans armes dans la ville. Ils ouvrirent ensuite les portes aux protestants.

Le cours du Rhône était de nouveau perdu pour les armées royalistes.

« Sur ces entrefaites, écrit de Thou, il se tint une assemblée à Nîmes, le 10 de février. Là furent enfin dressés les articles du traité, que ceux des catholiques, appelés communément les Mécontents ou Politiques, avaient fait avec les protestants, sous le nom d'union ou de ligue et sous les auspices du duc de Damville (Montmorency)... Ce traité établissait une nouvelle espèce de République composée de toutes ses parties et séparée du reste de l'Etat, qui avait ses lois pour la religion, le gouvernement civil, la justice, la discipline militaire, la liberté du commerce, la levée des impôts et l'administration des finances. Il est certain que le souvenir affreux et encore tout frais de la Saint-Barthélemy semblait autoriser une entreprise aussi téméraire. Les gens de bon sens ne pouvaient s'empêcher d'attribuer ces malheurs aux ministres qui gouvernaient l'esprit du roi... Jamais attentat ne fut d'un plus dangereux exemple. »

La conclusion de ce traité devait déterminer le duc d'Uzès, commandant de l'armée royale, à dégager le plus rapidement possible le cours du Rhône, indispensable à tenir pendant une campagne contre Nîmes, que tout faisait prévoir. Il concentra ses troupes du côté du Bourg-Saint-Andéol. Les Etats partiels tenus dans cette ville (7 mars), et ceux réunis à Viviers (25 mars), votèrent des subsides pour le ravitaillement de l'armée destinée à opérer en Vivarais.

Les huguenots devancèrent les royalistes.

Bays fut surpris le 27 mars, jour des Rameaux, alors que les habitants assistaient à une procession.

Le gouverneur était un certain Besse, qui avait acheté du roi son commandement et avait affermé les impôts de la couronne. Pour faire des économies, Besse n'entretenait pas la garnison nécessaire à la garde des remparts; il lui arrivait même d'employer ses soldats à des expéditions qui se terminaient toujours par quelque pillage [1].

« Pour laisser ignorer aux habitants l'importance de ses butins, il avait fait pratiquer une fausse porte au plus haut de la citadelle, et c'est par là que ses soldats sortaient pour leurs expéditions. Pendant leur absence, c'était lui-même qui braquait les canons pour faire croire que les soldats veillaient à la défense. D'autre part, pour ne pas être surpris, il plaçait dans la guérite la plus élevée de la citadelle un homme chargé de l'avertir de l'approche de l'ennemi. C'était un pauvre misérable qu'il avait dépouillé de son bien et qui, pour se venger, avertit trois capitaines huguenots originaires de Bays, du Pont, Gardon et Montgiraud, du défaut de garde de la citadelle, et leur indiqua le 26 mars 1575, fête des Rameaux, comme le jour où il la leur livrerait. Ceux-ci rassemblent des forces à Privas et se rendent, au jour convenu, au pied des remparts de Bays. Mais, après avoir attendu vainement pendant plusieurs heures, ils se croient joués et s'apprêtent à partir quand, apercevant un signal au haut de la citadelle, ils s'approchent et entrent par la fausse porte qui s'ouvre devant eux.

« Une fois maîtres de la citadelle, il leur fut facile de s'emparer du bourg placé au-dessous en mettant à mort ceux qui tentaient de leur résister. Après quoi ils firent publier une défense expresse d'attenter à la vie et à la propriété des habitants sous peine de

1. Cf. Arnaud, *l. c.*, I, 143-144. — Pérussis.

mort. Quant à Besse, il trouva le moyen de gagner en bateau la rive gauche du Rhône [1]. »

Les capitaines huguenots se conduisirent avec modération envers les catholiques qui ne leur résistèrent pas, « exemple très rare en vérité, même parmi les religionnaires », écrit de Serres. La convention de Nîmes, qui faisait entrer des papistes dans les rangs huguenots, suffit à expliquer cette modération.

Bays était le premier objectif qui s'offrait au duc d'Uzès. Le général catholique en entreprit le siège vers le 25 avril. Le sieur du Pont, qui dirigeait la défense, reçut un secours de cent cinquante hommes que lui envoya Pierregourde et qui lui permit de résister à une première attaque. De Virieu, commandant de l'artillerie catholique, mit douze canons en batterie. Voyant qu'il ne pourrait tenir sur la brèche, du Pont replia ses hommes dans les deux châteaux presque inaccessibles qui dominaient la ville. Le duc essaya vainement de l'y forcer en hissant quelques canons sur une colline à la hauteur du moins élevé des deux châteaux (1er mai). Un assaut tenté le 5 mai échoua.

Le siège traîna en longueur tandis que Pierregourde, qui tenait la montagne, harcelait les catholiques. Dans une de ces contre-attaques, les protestants s'emparèrent de toute l'artillerie royale; les Suisses eurent beaucoup de peine à la reconquérir dans un combat meurtrier, au cours duquel le duc d'Uzès dut lui-même mettre l'épée à la main.

Découragé par l'énergie de la résistance autant que par les maladies qui décimaient son armée, à bout de munitions [2], « le duc d'Uzès, voyant ses efforts inutiles, écrit Gamon, fit ruiner les deux tiers de la ville et fortifier l'autre, où il laissa quelques compagnies de gens de pied pour garder le passage du Rhône » [3].

Des événements importants attiraient en ce moment l'attention sur le Dauphiné où Montbrun s'était rendu maître d'un grand nombre de petites places catholiques. Son lieutenant, Lesdiguières, le futur maréchal, serrait de près Châtillon, petit bourg voisin de Die et défendu par un bon château. Persuadé qu'il ne lui suffirait pas de reprendre le Pouzin pour être maître du Rhône, si la rive gauche du fleuve était à la merci des incursions de l'auda-

1. Rédaction de M. Mazon, *l. c.*, I, 310-311.

2. Le 26 avril, le gouverneur de Montélimar, d'Ourches, envoyait aux assaillants un convoi de vivres.

3. Voyez aussi Mazon, *l. c.*, II, 314.

cieux Montbrun, d'Uzès fit passer ses Suisses à Bays pour renforcer en Dauphiné l'armée de Gordes. Celui-ci marcha sur Châtillon dont il voulait faire lever le siège.

Attaqué de front par Lesdiguières et de revers par Montbrun, Gordes réussit cependant à ravitailler Châtillon et battit en retraite sur Die, le 13 juin. Atteint, près de la Drôme, par Montbrun qui s'était jeté à sa poursuite, le général catholique vit sa cavalerie mise en déroute, ses Suisses taillés en pièces et n'eut que le temps de se réfugier dans Die.

Voyant l'orage s'éloigner des rives du Rhône, d'Uzès partit pour le Languedoc, où l'appelaient certains bruits qui couraient de la mort de Damville.

Quelques jours après, Montbrun, qui s'était témérairement engagé sur les bords de la Gérovane, petit affluent de la Drôme, fut fait prisonnier au pont de Blacons. Il fut décapité au mois d'août suivant, à Grenoble [1].

A la suite de ces événements, il se produisit en Vivarais une période d'accalmie qui permit aux paysans de faire les récoltes.

Le roi, étonné de la résistance qu'il rencontrait, était revenu à des vues plus modérées; il avait invité le parti politique à lui envoyer des délégués avec lesquels il pût s'entendre pour rétablir la paix dans son royaume. Ceux-ci étaient arrivés à Paris au début d'avril et avaient posé leurs conditions : liberté absolue du culte, égalité civile et politique avec les catholiques, châtiment des massacreurs, restitution des biens confisqués, annulation des sentences, paiement de l'arriéré de solde dû aux Allemands par les religionnaires, 200.000 écus pour éteindre diverses dettes contractées par le parti réformé, livraison de places de sûreté, convocation des Etats-Généraux. Henri III avait repoussé ces arrogantes propositions.

On en était revenu à la guerre. Guise levait des troupes catholiques, Condé armait des reîtres. Le pouvoir royal était ébranlé et la féodalité renaissante se disposait à en recueillir les dépouilles.

En octobre, les hostilités reprirent çà et là en Vivarais, mais sans plan nettement défini : on pillait, on assassinait, on brûlait. Et cela continua jusqu'au 31 décembre 1575. Une trêve fut alors conclue comme conséquence de l'armistice que le roi avait passé à Champigny avec le duc d'Alençon, le 22 novembre, et qui ne fut connu que très tardivement en Vivarais. Henri III consentait

1. D'après de Thou.

à payer aux reîtres 500.000 écus pour qu'ils n'entrassent pas en France; il livrait aux rebelles Angoulême, Niort, Saumur, Bourges, la Charité et Mézières.

Privas avait joué un rôle considérable au cours de cette campagne; mais la ville avait dû s'imposer de lourds sacrifices et le pays était ruiné par le passage et l'entretien des troupes. L'union des catholiques et des protestants appartenant aux partis modérés s'était affirmée d'une façon éclatante.

CHAPITRE VI

SIXIÈME ET SEPTIÈME GUERRES CIVILES

A la suite de l'armistice de Champigny, catholiques et protestants vivarois avaient élu des députés qui s'étaient réunis au château de La Borie, en février 1576, pour y traiter des conditions d'une paix locale. On convint d'une amnistie générale; on décida de payer les garnisons, pour apaiser les revendications des soldats, et de les réduire de moitié; d'accorder une entière liberté de circulation, de culture, de commerce; de traiter également les fidèles des deux cultes; de mettre un frein aux brigandages; d'interdire toutes levées de deniers non consenties par les Etats; de s'opposer à tous passages de troupes qui seraient une charge pour le peuple et une source de conflits. Des commissaires furent nommés pour veiller à l'exécution de ces mesures [1].

Ce traité fut désapprouvé à la fois par Damville et par d'Uzès qui y virent une atteinte portée à leur autorité; il déplut aux autres églises protestantes qui blâmèrent le particularisme des huguenots vivarois et leur reprochèrent de nuire à la négociation du traité général par des conventions locales. Cependant le duc d'Uzès n'osa pas refuser sa ratification.

Un tableau dressé, le 14 février, par les syndics des deux religions, fait connaître les noms des localités, places et châteaux sur lesquels le parti protestant et le parti politique réunis levaient des contributions. On y remarque autour de Privas : Bays, Saint-André-Bressac, Saint-Lager, Saint-Vincent-de-Barrès, Saint-Bauzile, Chomérac, Alissas, Rochessauve, Freyssenet, Mirabel, Saint-Etienne-de-Boulogne, Pranles, Creysseilles, Lyas, Lubilhac, Flaviac, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Cierge, le Pouzin.

Il en résulte que toute la région privadoise demeurait acquise aux adversaires du roi.

On négociait encore pour la paix générale, lorsque le roi de

1. On trouvera le texte du traité de La Borie dans Mazon (*l. c.*, II, 338-346). Le traité fut signé le 3 février.

Navarre, s'échappant de la Cour, le 23 février 1576, se réfugia en Guyenne et y abjura le catholicisme. C'était la seconde fois que ce prince changeait de religion, et il n'était pas au terme de ses variations. Au même moment, Condé envahit sa patrie avec une armée allemande et alla se joindre, à Moulins, au duc d'Alençon. Damville demeurait maître en Languedoc.

Le roi ne pouvait résister à une pareille coalition. Il se hâta de conclure la paix, le 8 mai, et rendit le cinquième édit de pacification.

Les huguenots obtenaient la liberté de leur culte; ils étaient autorisés à ouvrir des écoles, à bâtir des temples, à réunir des synodes; ils recevaient huit places de sûreté; les massacres de la Saint-Barthélemy étaient désavoués; les femmes et les enfants des victimes étaient exemptés d'impôts pendant quatre ans; tous les jugements rendus contre les huguenots depuis la mort d'Henri II étaient cassés et annulés. Les catholiques alliés des protestants obtenaient les mêmes faveurs. Les chefs de partis étaient richement dotés, les reîtres rétribués; les Etats-Généraux étaient convoqués.

Jamais l'autorité royale n'avait encore subi pareille humiliation. Jamais les huguenots ne furent si près de réaliser le rêve depuis longtemps caressé de constituer « une espèce de fédération féodale des provinces qui n'auraient plus été unies à la couronne que par le rapport de fiefs aux mains des grandes familles [1]. » L'œuvre péniblement accomplie par Louis XI allait-elle être détruite ?

L'édit ne fut connu en Vivarais qu'à la fin de juin.

A l'assiette de Viviers, qui s'ouvrit le 17 septembre, catholiques et protestants siégèrent ensemble. Ils nommèrent leurs députés aux Etats-Généraux de Blois : le sieur de Chambaud fut élu par le Tiers-Etat. Une conférence mixte régla les points demeurés encore en litige; elle décida que les fidèles des deux religions seraient traités sur le même pied d'égalité en ce qui concernait les impôts.

Lorsque les grands partis politiques sont en présence d'un gouvernement hésitant et faible, ils pourvoient, de leur propre mouvement, à leur sécurité et s'organisent pour trancher par la force un conflit que le pouvoir central est impuissant à résoudre.

Les catholiques eurent l'idée de combattre les protestants en

1. Cf. Capefigue, *l. c.*, 450.

opposant à la ligue huguenote une ligue papiste qui aurait sur l'autre l'avantage du nombre et d'une hiérarchie puissante. Les évêques, les curés, les prêtres, les moines, prêtèrent leur concours à cette association formidable qui allait sauver l'unité nationale. Les confréries, les groupements de métiers, par leurs rapports incessants, servirent de liens entre les ligues de province. Chacune avait son organisation particulière, toutes obéissaient au même chef, Henri de Guise, et avaient la même devise : Une seule loi, une seule foi.

Les élections aux Etats-Généraux se firent sous l'influence des ligues; elles amenèrent à Blois une grande majorité de ligueurs. Le Tiers-Etat émit le vœu que « la réunion de tous les sujets à la religion catholique et romaine s'entreprît par doux moyens et sans guerre ». La Noblesse et le Clergé appuyèrent cette opinion; mais comment la mettre en pratique ? Elle était tellement loin des promesses faites aux huguenots par le roi que celui-ci ne savait quelle attitude prendre à leur égard. Sa Cour lui conseillait d'avoir recours à la violence, la reine-mère recommandait la prudence : « Jusqu'à ce que le roi ait le moyen d'exécuter cette volonté d'une seule religion, disait Catherine de Médicis, il ne se doit pas déclarer. Ce n'est pas une chose nouvelle de permettre l'exercice de la religion aux lieux où on ne peut l'empêcher. Quand les princes étrangers sauront cette déclaration, même le pape, ils s'en réjouiront et seront bien aises d'entendre que les choses auront pu se pacifier sans guerre [1]. »

Mais le roi n'était plus maître de diriger les événements : aux exigences protestantes, à la féodalité renaissante, les catholiques voulaient opposer un pouvoir royal plus fort, dût la couronne passer sur la tête d'un homme plus énergique, le duc de Guise.

Il ne restait à Henri III qu'à se rallier à l'un des deux grands partis prêts à en venir aux mains. Il opta pour la ligue catholique. Le 1er janvier 1577, il révoqua son dernier édit de pacification. Condé et Navarre reprirent les armes.

Privas ne ressentit pas le contrecoup de cette nouvelle guerre civile et continua à vivre sous le régime de la trêve de La Borie, tandis qu'aux alentours, les catholiques réoccupaient un certain nombre des places cédées aux protestants [2].

---

1. Journal du duc de Nevers, 1576-1577, cité par Capefigue.

2. Annonay, le Bourg-Saint-Andéol, Saint-Marcel, etc., en Vivarais; Loriol, en Dauphiné.



LA JOBERNIE

Façade de la caverne principale.

Le 17 septembre, un nouveau traité fut conclu à Bergerac. L'édit de Poitiers, qui en fut la conséquence, renouvela aux huguenots les avantages dont ils jouissaient au moment de la réunion des Etats de Blois.

Ces concessions, faites par le roi dans le but de contrebalancer l'influence croissante des Guises, mécontenta les ligueurs.

La paix dura jusqu'en 1580; mais il ne paraît pas que la situation du Vivarais ait été pour cela meilleure [1].

En violation des traités, en mars 1578, les huguenots de la région privadoise reprirent le Pouzin, rendu à la dernière paix, et levèrent des droits de péage à Bays. Ces actes d'hostilité déterminèrent les catholiques à ne point prendre part à l'assiette qui devait avoir lieu à Privas, « d'autant que ladite ville a toujours tenu le parti de la R. P. R. et vu les armements qui se font de ce côté contre l'édit de pacification qui défend de telles assemblées, il pourrait arriver quelqu'inconvénient aux députés catholiques qui s'y trouveraient [2] ». On convint de tenir l'assemblée à Rochemaure, le 3 août; mais des circonstances inconnues empêchèrent ce projet d'aboutir, et ce fut à Privas que l'assemblée se réunit, le 28 août, dans la maison d'Etienne Arnaud.

Bien qu'on fût dans une ville essentiellement protestante, « les sieurs de l'assemblée générale avec le sieur subrogé du baron [3], sont allés ouïr la messe du Saint-Esprit qu'on a fait dire », sans doute dans une remise, car l'église avait été détruite.

Sous l'influence du parti des politiques, la réconciliation semblait être faite entre ligueurs et protestants.

Les huguenots consentirent à faire mettre en liberté trois catholiques qu'un des leurs tenait indûment prisonniers, et ils jurèrent de maintenir l'édit de pacification.

Il était temps qu'un peu de calme fût rendu à cette malheureuse contrée; depuis 1572, elle avait emprunté plus de 100.000 livres à des particuliers et à des taux exorbitants [4]. Il y avait de nombreux emprisonnements pour dettes. On n'osait sortir du pays de peur d'arrestation, ce qui nuisait beaucoup au commerce. On rejetait la responsabilité du mauvais état des finances sur le receveur, Jacques Reynier, qui avait dilapidé les sommes rentrées

1. Mazon, *l. c.*, III, 42 et suivantes.

2. *Ibid.*

3. Laurens de Guillomon, écuyer, seigneur d'Ambonil.

4. Cf. *Bulletin d'Archéologie de la Drôme*, 1877, 23 et 140.

dans ses caisses. Ce fonctionnaire peu scrupuleux fut destitué, et l'assemblée décida d'envoyer un délégué au roi pour le prier de prendre en pitié la misère du peuple vivarois et de le dispenser des tailles. Le monarque accueillit favorablement cette demande; vers la fin d'octobre, il ordonna au bailly du Vivarais de veiller à ce qu'il ne fût fait aucune imposition sans son consentement.

Le calme commença à renaître à Privas et dans ses environs, grâce aux ligues locales que catholiques et protestants établirent, d'un commun accord, pour résister aux exactions des agents du fisc et donner la chasse aux maraudeurs.

Au début de 1579, les conditions additionnelles de Nérac étendirent la portée des traités de Poitiers et de Bergerac en accordant aux protestants des privilèges encore plus considérables : ils eurent le droit de construire des temples, de s'imposer pour pourvoir à l'entretien de leurs pasteurs; de nouvelles places de sûreté leur furent accordées, parmi lesquelles Bays et Saint-Agrève, mais seulement à titre temporaire et à la condition qu'elles seraient restituées au mois d'octobre de la même année.

Les huguenots étaient de nouveau maîtres du Rhône.

Dans son ouvrage sur *Les Huguenots du Vivarais*, M. Mazon a publié un document inédit d'une grande importance parce qu'il dépeint avec précision la situation précaire des populations vivaroises. C'est une copie de la requête que les ligues paysannes adressèrent au roi, le 13 mars 1579, pour le prier d'avoir enfin pitié de ces « pauvres misérables, martyrisés et désolés hommes ». Rien n'est plus touchant que la supplique de ces malheureux, déchets de l'ambition des grands; ils ont été broyés dans la conflagration des passions soulevées sous le couvert de la religion; longtemps ils ont cru défendre leur foi et ils finissent par comprendre jusqu'à quel point ils ont été abusés. Avec quels accents ils exposent leurs infortunes!

« Toutes les espèces et sortes de tourments et cruautés que la malice des hommes a cy devant excogitées, que leur barbarie pourrait exercer et les hommes les plus cruels imaginer et inventer, ont été exécutées ès personnes de tout sexe, âge et condition de votre dit pays; de sorte que les coups d'épées, d'arquebuses, de pistolets et d'autres armes ont été les plus doux ou pour le moins cruels moyens et instruments de ceux qui ont fait mourir une infinité de personnes par nouveaux et non auparavant excogités ni usités supplices.

» Les uns ont été liés de grosses cordes et chaînes aux environs de leurs têtes et fronts, et tellement pressés et étreints, que les yeux crevés et escarbouillés leur sont sortis hors d'icelles, avec un hideux, horrible et épouvantable spectacle de telle façon de martyre.

» Les autres ont été enterrés vifs dedans la fange, là où ils sont misérablement pourris avec une insupportable puanteur, horribles et épouvantables hurlements et cris, en une misère exécrable.

» Les autres ont été jetés vifs dedans des citernes et fosses basses, et là laissés comme chiens, criant et hurlant misérablement.

» Les autres ont été serrés dans des coffres pour éprouver combien ils pourraient vivre sans avoir air.

» Les autres, tant hommes que femmes, ont été mis dans des clochers, tours et autres lieux, desquels les portes ont été murées, et là abandonnés et oubliés par l'espace de plusieurs jours, sans être visités, alimentés, ni nourris, pour expérimenter par la plus cruelle et longue façon de mort qui soit, combien de jours ils pourraient vivre sans manger.

» Les autres ont été liés et garrottés sur des bancs et aux pieds de leurs lits ou arbres, au meilleur et au plus profond des forêts et montagnes.

» Et aux autres fricassés leurs pieds avec graisses, dont les uns sont décédés et les autres demeurent impotents.

» Les femmes et les filles ont enduré toutes les violences, injures, indignités et opprobres... »

La plume hésite à reproduire tous les détails de ces crimes où il arrivait parfois que l'enfant était tué au sein même de sa mère. Ils étaient le fait de ces hommes grossiers, violents et sans mœurs qu'à toutes les époques on trouve dans les révolutions.

Les gentilshommes, les capitaines et les soldats n'étaient pas moins redoutables à l'ouvrier et au paysan dont ils pillaient les maisons ou les granges, enlevaient les outils et le bétail, incendiaient les moissons. A leur suite venaient les gens du fisc qui rançonnaient les habitants des villes et des villages, levaient des contributions, des tailles, des droits de péage, et toutes sortes d'impositions le plus souvent irrégulières. Les paysans étaient contraints à se sauver pour éviter la prison ou à vendre leurs biens pour faire face à ces exigences, ou encore à emprunter à des usuriers aussi implacables que les receveurs et les soldats. « Nous ne sommes plus les maîtres de nos biens, écrivaient les paysans ligueurs, l'usufruit est à eux. »

Réduits à la misère la plus horrible, habitants des villes et des campagnes étaient obligés, pour ne pas mourir de faim, à se « substanter de pain de gland, chastanes et marc de grappe de raisin » [1].

Privas, sans doute, ne connut pas cet excès de misère, parce que la ville était relativement riche et qu'elle était entourée de bons murs; mais plus d'une fois les cris de détresse des campagnes voisines durent monter jusqu'à elle.

Cette curieuse pétition des ligues paysannes indiquait les remèdes à apporter aux maux dont souffrait le pays : la punition des fonctionnaires coupables et des usuriers, la répression des crimes, la restitution à leurs légitimes propriétaires des biens ecclésiastiques confisqués au profit de seigneurs, de soldats et même de femmes. Cet abus indiquait que les mœurs féodales n'avaient point varié à travers les siècles et que les richesses de l'Eglise demeuraient un objet d'envie pour les puissants du jour, un moyen d'apaiser l'avidité des bandes guerrières. Les plus forts avaient dépouillé le clergé brutalement, sans se soucier des conséquences sociales de leurs actes, comme ils devaient le faire deux siècles plus tard, sous la Révolution.

Les biens ecclésiastiques avaient une triple destination : entretenir les ministres du culte, pourvoir aux frais généraux des églises et subvenir aux besoins des pauvres. Que ces destinations aient été parfois méconnues, on ne saurait le nier; une réforme administrative pouvait être utile, mais non point une confiscation pure et simple qui avait pour effet de charger le peuple de nouveaux impôts en l'obligeant à pourvoir lui-même à l'entretien de ses prêtres, et de priver les pauvres de la charité qu'ils trouvaient toujours à la porte des églises et des monastères.

Privés de l'obole, du morceau de pain qui les faisaient vivre, échappant à la surveillance des gens d'armes employés à faire la guerre, ces miséreux devaient fatalement tomber dans le crime. C'est à eux qu'il convient d'attribuer les meurtres et les brigandages dont se plaignent les populations agricoles du XVI[e] siècle; ce seront aussi de telles gens qui, pour les mêmes motifs, ensanglanteront la France en 1793. Ce n'est jamais impunément que l'on fausse les rouages d'une machine, que l'on ébranle les bases de la société.

Les ligueurs paysans du Vivarais reçurent satisfaction, et

1. A ce sujet, voyez les Mémoires de Gamon et de Burel.

Henri III donna des ordres sévères pour qu'on mît fin à leurs souffrances.

En août 1579, les députés des catholiques et des protestants se réunirent à Annonay en assemblée générale. Catherine de Médicis, venue en Dauphiné pour y faire recevoir l'édit de Poitiers que les huguenots n'acceptaient qu'avec répugnance, écrivit de Grenoble aux Etats du Vivarais pour féliciter les députés des deux religions de s'être réconciliés et unis en vue du maintien de la paix. Un accord venait en effet d'être conclu pour faire respecter les clauses du traité de Nérac.

Malheureusement, cette entente fut de courte durée. Le moment était venu de rendre les villes de Bays et de Saint-Agrève, qui n'avaient été remises aux protestants que temporairement et devaient être restituées au roi le 1er octobre. Les huguenots déclarèrent qu'ils conserveraient ces deux places et ils en renforcèrent les garnisons [1].

Les Privadois semblent avoir contribué à cette violation du traité de Nérac, du moins en ce qui concerne Bays.

Privas était devenu le centre d'une fermentation contre l'autorité royale. Un certain Fornier parcourait les campagnes environnantes, engageant les paysans à ne pas payer la taille. Toutefois, il ne semble pas que cette agitation ait pris un caractère nettement confessionnel; elle paraît être l'œuvre des ligues locales dont l'activité inquiétait grandement Catherine de Médicis [2]. Et en effet, ces groupements de paysans pouvaient devenir la source d'une force sociale nouvelle dont il était déjà possible de prévoir les effets.

Le pouvoir monarchique avait été créé par l'union du roi avec la bourgeoisie des communes et l'Eglise contre la féodalité. Il arrivait qu'au moment même où la féodalité renaissante semblait devoir remettre la monarchie en tutelle, une autre puissance redoutable sortait des entrailles de la terre depuis si longtemps arrosée des larmes et du sang des serfs. Le peuple, las de la guerre civile dont il supportait tout le poids et tous les frais, se liguait

---

1. Le 13 juin 1579, Lesdiguières écrivait à M. de Gouvernet : « ...Les ligues bruient mais elles ne bougent; en Viverets, ils sont bien émus, et M. du Pont de Bays m'a écrit qu'ils veulent faire le bast audit Bays, mais s'ils se mettent aux champs, ils seront bien accueillis, on leur aprête de besogne et pour cet effet, je m'en pars pour aller à Die au premier jour... » (Correspondance de Lesdiguières.)

2. Cf. Mazon, *l. c.*, III, 68.

sans distinction de croyances, contre les huguenots intransigeants, contre la ligue catholique, contre le roi lui-même. Il parlait encore respectueusement au monarque, mais il refusait de lui payer l'impôt; il exigeait de lui des réformes. Il n'était pas encore constitué en parti comme ce grand parti des politiques dont le chancelier de l'Hospital avait été le fondateur et auquel il empruntait ses principes de tolérance, cependant il trouvait des hommes de loi pour rédiger ses revendications et les porter au pied du trône.

Le triomphe de la royauté devait détruire ce commencement d'organisation populaire; mais, quand la bourgeoisie mécontente se détournera du roi et exigera à son tour des réformes, ce sera dans le peuple qu'elle ira puiser sa force et le Tiers-Etat qui n'était rien, deviendra tout. Il semble que l'on entende déjà les grondements lointains d'une révolution qui sera plus profonde et plus terrible que celle entraînée par la Réforme, et ainsi s'expliquent l'énergie et la rigueur que les rois apportèrent dans les guerres civiles des XVI[e] et XVII[e] siècles.

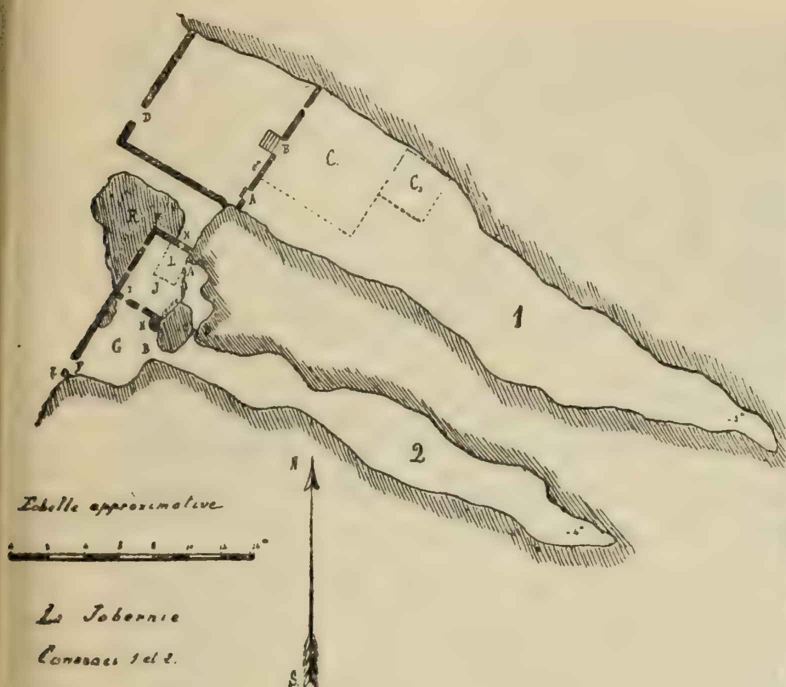
Les affaires prenaient mauvaise tournure du côté de Privas. Le 28 octobre, le maréchal de Joyeuse écrivait à Catherine de Médicis qu'il allait passer quelque temps au Pont-Saint-Esprit, où il serait bien placé « pour faire tête à une infinité de voleurs qui naissent d'heure en heure en Vivarais, et le long de cette rivière du Rhône... [1]. » Il se plaignait de l'état des esprits en Vivarais « où la plupart du peuple a refusé, cette année, de payer aucune taille. Ils ne parlent que de tuer les receveurs; mais c'est autant d'une religion que d'autre [2] ». Les événements qui se déroulaient en Languedoc devaient détourner de Privas la colère de Joyeuse.

Les huguenots privadois et les catholiques de la région appartenant au parti politique, appuyaient le mouvement des ligues paysannes.

Le receveur Froment écrivait au syndic de Leyris : « ...Les rébellions générales se sont augmentées... si avant que, sur une assemblée générale tenue à Privas par ceux de la prétendue religion, ils ont décidé de ne payer du tout rien... Si Dieu n'y pourvoit, nous en serons mal... [3]. »

1. Mazon, *l. c.*, III, 75.
2. *Ibid.* Lettre du 27 novembre.
3. On trouvera le texte complet dans Mazon, *l. c.*

L'année 1580 débutait sous de sinistres présages : des bandes de brigands ravageaient le pays. Bon nombre de députés ne purent se rendre, le 31 janvier, à Largentière, et l'assemblée qui devait se tenir dans cette ville, dut être renvoyée au 9 février à



PLAN DES CAVERNES PRINCIPALES
DE LA JOBERNIE.



INTÉRIEUR DE LA CAVERNE PRINCIPALE
(n° 1) ET DISPOSITIF DE DÉFENSE

Caverne 1 :
- D, entrée de la basse-cour.
- A, entrée de la caverne.
- B, porte basse donnant accès dans deux cavernes en sous-sol, C 1 et C 2.
- Origine probable, XIVe s.

Caverne 2 :
- A, petite caverne en sous-sol isolée de la grande par un mur, C D, à meurtrières.
- E F, mur extérieur, à meurtrières.
- G, basse-cour à ciel ouvert.
- P, porte.
- J, appartement.
- I, porte de l'appartement.
- K, porte donnant accès dans une cave L reliée à la caverne en sous-sol A.
- Origine probable, XIVe s.

cause de l'insécurité des chemins. Elle fut uniquement catholique. On s'y préoccupa des actes d'hostilité commis par les huguenots. Il fut convenu que, dans chaque paroisse, les habitants prêteraient serment de fidélité à l'édit de paix; que des missions seraient données par des religieux pour prêcher la conciliation

et l'oubli des injures; qu'on organiserait une garde bourgeoise pour combattre le brigandage; que des négociations seraient engagées avec les protestants pour rétablir la paix.

Les intrigues, les ambitions et les jalousies qui régnaient dans les factions de Guise et de Navarre, déchaînèrent une nouvelle guerre.

La lutte fut courte et violente; elle n'atteignit pas Privas. Les populations n'étaient pas disposées à reprendre les armes et l'assemblée protestante de Ailhon [1] entra pleinement dans les vues de l'assemblée catholique de Largentière. Ces bonnes dispositions amenèrent l'assemblée mixte de Chomérac (11 mai), où furent jetées les bases d'une nouvelle union pour faire respecter la liberté de l'agriculture et du commerce. De part et d'autre, on convint de courir sus à tous les perturbateurs [2].

Mais, à cette époque d'anarchie sociale, rien ne pouvait être durable : les partis n'ayant ni discipline ni chefs bien déterminés, les conventions qu'ils pouvaient conclure demeuraient à la merci du premier aventurier qui avait intérêt à les rompre

Cette fois, ce furent les catholiques de Viviers qui, deux jours après la conclusion de la trêve de Chomérac, la violèrent. Un coup de main qu'ils tentèrent sur Villeneuve-de-Berg échoua et ils subirent des pertes considérables. De leur côté, les huguenots ne se firent pas faute de battre la campagne : ils arrêtaient les courriers et faisaient même des prisonniers [3].

Cette agitation semble avoir été due à la présence en Dauphiné du prince de Condé, venu pour rallumer la guerre civile dans cette province. Le sieur de La Huguerie, gentilhomme de la suite du prince, écrit dans ses Mémoires qu'en octobre, il traversa le Rhône au Pouzin pour aller retrouver, à Nîmes, Châtillon, commandant en chef des troupes huguenotes. « Nous couchâmes à Privas, ajoute-t-il, où nous commençâmes aussi à voir de grands désordres dans l'administration des affaires ». Il ne pouvait en être autrement en l'absence de tout pouvoir régulièrement établi.

La paix de Fleix, signée le 26 novembre entre les belligérants, confirma l'édit de Poitiers et les articles de Nérac. La France connut quatre années de répit.

Au mois de janvier 1581, se tint à Privas une assemblée géné-

1. Entre Largentière et Aubenas.
2. Voyez le texte inédit dans Mazon, *l. c.*, III, 103-105.
3. Cf. Mazon, *l. c.*

rale protestante sur laquelle on ne possède aucun détail; mais le fait seul montre l'importance de plus en plus grande que prenait cette ville dans les affaires des réformés. Elle était devenue la capitale de la région et c'était à Privas qu'étaient adressées les communications à faire aux églises protestantes [1].

Catholiques et huguenots demeuraient dans leurs positions; en dépit de la convention de Chomérac, il ne se passait pas de jour qui ne vît naître quelque nouveau conflit. C'est ainsi qu'un commerçant de Privas, Guigon Vert, fut capturé avec deux charges de marchandises. L'incident n'avait pas par lui-même une grande importance et il n'était pas de nature à compromettre les bons rapports entre les fidèles des deux religions; mais, comme de pareils actes étaient fréquents et que les partis étaient naturellement enclins à se les reprocher mutuellement, il en résultait une certaine acrimonie dans les esprits.

Lorsque les Etats du Vivarais se tinrent, le 10 octobre, à Viviers, les députés des deux religions désavouèrent ces atteintes faites aux conventions locales et au traité de paix récemment conclu; cependant les protestants refusèrent de payer l'impôt pour le dernier trimestre de 1577 et les années suivantes jusqu'à 1580. Malgré les protestations du consul de Privas, qui invoquait les édits de pacification et les interprétait dans un sens favorable à la cause de ses coreligionnaires, il fut décidé que tous seraient tenus de participer aux charges communes en attendant que le fisc se prononçât sur ce point. Ce conflit ne modifia en rien les sentiments de conciliation des deux partis. Afin de réprimer le brigandage, ils convinrent de démanteler les « lieux clos et forteresses » du Vivarais, à l'exception « des bonnes villes habitées tant d'une religion que de l'autre, et les châteaux et maisons appartenant aux seigneurs, gentilshommes de nom, d'armes et de fiefs ». Tous devaient s'engager à livrer les fugitifs inculpés « d'excès et de maléfices », lorsqu'ils en seraient requis.

Montmorency, gouverneur du Languedoc, approuva cette délibération.

Le 16 octobre, l'assemblée procéda à l'élection, pour un an, de trois lieutenants de prévôt chargés de veiller à la sécurité des habitants. Charles de Bénéfice reçut la garde des Boutières, des

---

1. Lettre du bailly du Vivarais, Just-Louis de Tournon, « à Messieurs des églises de la religion réformée du pays du Vivarais, à Privas ».

Coirons et de Privas. Il eut sous ses ordres quatre archers, un greffier et une solde de 333 écus lui fut allouée.

L'assiette de 1582 se tint à Aubenas. On s'y occupa d'exécuter les résolutions de l'assemblée précédente, relatives à la démolition et au démantèlement des châteaux qui devaient être entrepris aux frais de la communauté [1]. Une commission mixte dont fit partie Jacques de Chambaud, fut nommée dans ce but. Elle décida [2] de raser immédiatement certaines forteresses, parmi lesquelles les deux châteaux de Bays, ceux de Saint-Vincent-de-Barrès et du Pouzin. C'était là une concession importante de la part du parti protestant.

Le 14 mars 1583, les députés des deux religions se trouvèrent de nouveau réunis aux Etats de la Voulte.

Profitant de cette période d'accalmie, l'évêque de Viviers ordonna une enquête sur l'état des églises de son diocèse; c'était le meilleur moyen de se rendre compte de l'étendue des désastres subis par le catholicisme dans le Vivarais au cours des dernières guerres civiles.

L'enquête dura deux mois : juillet et août 1583. Elle fit ressortir que presque tous les temples avaient été pillés et saccagés par les huguenots. Comme on pouvait le prévoir, les pertes étaient particulièrement considérables autour de Privas, centre de l'action protestante.

A Saint-Vincent-de-Barrès, l'église est « toute ruinée et polluée ». A Bays, « l'église est rompue, en un coin de laquelle se fait le service divin pour les catholiques d'illec ». Et, en effet, il y a encore beaucoup de catholiques dans la ville; mais ils sont ruinés.

Il existe quelques chapelles dans lesquelles le culte n'est plus célébré.

Au Pouzin, il n'y a plus de papistes; l'église a été détruite comme celle de la belle abbaye de Rompon, qui dominait le Rhône.

A Saint-Julien-en-Saint-Alban, à Flaviac, à Lubilhac, à Coux, il n'y a plus d'église; aucun catholique n'existe dans ces localités.

L'église de Chomérac est également détruite. Il y a dans cette petite place autant de catholiques que de protestants; le prêtre qui officie encore, dit la messe dans une salle du château, appartenant au duc de Ventadour.

1. Arch. de l'Ardèche, C. 1027.

2. 12 mars.

Depuis vingt ans, il n'y a plus de catholiques à Saint-Lager et « le temple est rompu ». Il en est de même à Saint-Bauzile

Rochessauve, caché dans un ravin, loin de tout chemin important, a échappé à la rage destructive de la Réforme. Les catholiques y forment les deux tiers de la population et l'église est assez bien conservée.

Le monastère du Charay est complètement en ruines.

A Alissas, il n'y a plus que deux catholiques; l'église est entièrement détruite.

Il n'y a plus aucun catholique au Petit-Tournon, où le service divin est interrompu depuis vingt ans.

A Lyas [1], l'église est en fort mauvais état; les fidèles vont entendre la messe dans la minuscule chapelle de la tour-donjon du château de Livier, dont le seigneur, François de Mars, est demeuré fidèle à la foi de ses pères [2].

A Pranles, à Pourchères, à Saint-André-de-Creysseilles, à Veyras, il n'y a plus d'église.

A Privas, « le temple (catholique) est rasé jusques à terre, sauf le clocher », et, ajoute le rapport, « le seigneur de Cugis prend le revenu du prieuré, à raison qu'il est dépendant de Rompon, étant de revenu annuel de sept vingt livres. Le curé est le fils de Pierre de Courbon, écuyer, d'Alissas, qui prend le quart du dit revenu, n'ayant que deux ou trois maisons catholiques au dit Privas; n'empêchant que l'office à la mode catholique ne s'y fasse, n'y en ayant eu aucun depuis vingt ans, ne sachant aussi qu'il n'y aie que deux chapellenies, savoir celles de Saint-Michel et de Saint-Blaise. Et touchant le prieuré de Saint-Clair, vu qu'il n'y a que six ou sept maisons écartées, l'église rompue, et eux tous de la R. P. R., ils n'ont besoin du dit service divin catholique ».

Le vicaire général de l'évêque de Viviers, auteur de l'enquête, défend aux consuls de Privas de payer, avec les revenus du prieuré et de la cure, la taxe imposée par le roi sur le clergé; il leur interdit aussi de se servir de ces revenus, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement pour le rétablissement du culte catholique dans la ville. Beaucoup de ressources seront en effet nécessaires pour reconstruire l'église.

1. Le prieur du Petit-Tournon était en même temps curé de Lyas. L'église de ce hameau n'était point en si mauvais état qu'on n'y pût y célébrer parfois la messe.

2. Cette petite chapelle est encore visible dans la grosse tour du château de Livier.

Il y a bien encore une contestation entre les habitants de Privas et Antoine de Cheylus au sujet des revenus du prieuré de Saint-André-de-Creysseilles; mais le vicaire ne semble pas être intervenu dans ce conflit.

Lorsqu'on examine ce bilan de vingt années de guerres, on est effrayé des ruines accumulées sur le pays. Mais cela, c'est le passé; l'avenir apparaît sous un jour plus propice : catholiques et protestants vivent enfin en paix; ils se sont accordé réciproquement cette liberté qui est la première de toutes, la liberté de prier. La preuve en est dans l'accueil bienveillant fait aux délégués épiscopaux par les consuls de Privas, Georges Mazat, Pierre Roudette, qui se sont adjoint, pour la circonstance, un notable de la ville, Simon Selve.

Les protestants peuvent aller au prêche partout où ils se trouvent, et l'on dit la messe à Privas. Lorsque Rodier de la Tronchière, seigneur de la Souche, lèvera une bande de quatre cents huguenots pour démolir les églises encore debout et piller les catholiques, il sera condamné par ses coreligionnaires réunis aux Etats d'Aubenas et ce sera le châtelain de Privas, Trémolet, qui ira le sommer de déposer les armes. Il résistera, sera saisi avec sa famille, remis au prévôt La Rouvière, qui l'enfermera à Privas et le conduira ensuite à La Voulte, en attendant de le livrer au tribunal du Puy. Son fils aîné, fugitif et rebelle, sera assiégé dans Sceautres par Trémolet, auquel il se rendra à discrétion. Le pilori, le bannissement et la roue attendent ces perturbateurs.

Le pays appréciait trop les bienfaits de la paix pour se les laisser de nouveau ravir. Sur l'ordre de Montmorency, partout s'organisaient des gardes bourgeoises pour la répression du brigandage [1].

Depuis que les soldats n'étaient plus employés à la guerre, ils dévastaient les campagnes. « N'y avait bien fort qui ne fut en alarme et ne travaillât jour et nuit pour se garantir, et tous étant incertains de ceux que l'on devait tenir pour ennemis [2]. » La disette qui désolait le pays jetait beaucoup de pauvres sur les routes et augmentait d'autant le nombre des malandrins.

Ce fut dans ces circonstances que les Etats du Vivarais tinrent leurs assises à Tournon, le 1er mai 1585. Les députés des deux

1. Ordonnance du 2 février 1585.

2. Gamon ajoute que les habitants désertaient les villages pour se fortifier dans les châteaux et les villes closes.

religions s'y rencontrèrent. Privas y fut représenté par son consul Jehan Charbonnier et par Jehan Bryon, lieutenant du bailly de la ville. On y remarqua également Jacques de Chambaud et Louis du Pont de Bays.

L'assemblée se préoccupa surtout de rechercher les moyens de maintenir une paix déjà chancelante. Depuis quelques mois, en effet, une certaine agitation se manifestait dans le camp huguenot. Le syndic fit remarquer que les religionnaires avaient relevé « quelque partie d'un des châteaux de Bays », et protesta contre cet acte de « jalousie et de défiance » à l'égard des catholiques. Après d'assez longs pourparlers, on vota la démolition des nouveaux ouvrages dans un délai de six jours. Les délégués de Privas, en ratifiant cette décision, donnèrent encore une preuve de l'esprit de conciliation de leurs commettants.

Sur la proposition du syndic, l'assemblée adopta un règlement général pour pourvoir à la garde et à la sûreté des villes, châteaux et maisons fortes dont les perturbateurs pourraient s'emparer. La pauvreté du pays empêchant d'entretenir des garnisons permanentes, on convint que les habitants seraient tenus de monter la garde à tour de rôle. Ce règlement ne fut, en somme, que l'organisation en détail de la garde bourgeoise prescrite par Montmorency.

Un événement inattendu vint réduire à néant ces projets de concorde.

CHAPITRE VII

HUITIÈME GUERRE CIVILE

Le duc d'Anjou étant mort, le 10 juin 1584, le roi de Navarre, chef du parti protestant, devenait héritier de la couronne. Henri III, qui prévoyait les difficultés de cette situation, avait insisté auprès de son beau-frère pour le déterminer à embrasser la religion catholique, mais Navarre avait répondu qu'il n'abjurerait pas le couteau sur la gorge, et qu'il ne se convertirait qu'autant qu'un concile lui démontrerait qu'il était dans l'erreur. Au reste, le conflit avec les Guises était arrivé à un état trop aigu pour pouvoir être tranché autrement que par les armes. Ce sentiment avait provoqué un mouvement parmi les huguenots du Vivarais.

En dépit des efforts du Pape pour éviter une nouvelle guerre, les ligueurs suivaient Guise déjà en marche sur Paris. Henri III, obligé de se prononcer, se rallia aux catholiques. Le traité de Nemours, signé le 7 juillet 1585 avec Henri de Guise, supprima la liberté religieuse pour les protestants et fit passer entre les mains des ligueurs les places de sûreté jusqu'alors détenues par Henri de Navarre.

Le pape, pour appuyer le roi de France, lança contre Navarre et Condé la sentence d'excommunication, dont la conséquence était de délier les vassaux de tout serment d'obéissance.

L'intervention de Sixte-Quint jetait un élément nouveau dans le formidable conflit des idées provoqué par la Réforme. Des écrivains catholiques et protestants s'efforcèrent de rechercher les origines de ce pouvoir royal qui, se disant de droit divin, empruntait au représentant de Dieu sur la terre une arme redoutable. On essayait de séparer l'idée monarchique et l'idée religieuse depuis si longtemps confondues. Tandis que Pasquier discutait librement sur ces brûlantes questions, le roi d'Espagne, Philippe II, pressentant le danger de pareilles polémiques, déclarait avec hauteur qu'il ne tolérerait jamais qu'un de ses sujets se permît de rechercher l'origine de sa puissance.

Henri de Navarre discuta, lui aussi, sur les origines de l'autorité du roi : si la monarchie n'était point l'œuvre immédiate de Dieu, si elle était l'ouvrage des hommes, de quel droit Sixte intervenait-il dans ses querelles avec le roi de France?

Le roi ne pardonnait pas à la ligue d'avoir soulevé ce conflit des idées; il se résignait difficilement aux dures conditions qui lui avaient été imposées à Nemours.

« Mon cousin, disait-il au cardinal de Guise, vous voyez, je puise au fond des bourses; je réunis et mets ensemble autant de deniers que faire je puis; maintenant le clergé fera le reste : dites-lui que, la guerre, qui va être mise en train, étant une guerre sainte, pour notre religion, je crois en conscience devoir me servir des revenus de l'Eglise [1]. »

Il y avait quelque raillerie dans ces paroles; mais le roi savait que si le clergé prêtait aux ligueurs le concours de son influence, c'était parce que la religion faisait partie intégrante de la vie politique de la nation, qu'elle était la base même de la monarchie. La Réforme n'avait pas encore eu le temps de séparer l'Eglise de l'Etat unis au point de se confondre. Or l'Etat, c'était le peuple catholique, la ligue, dont le roi devait se résoudre à n'être que le premier serviteur.

Ainsi, entraînés par la force même des choses, catholiques et protestants tendaient à une transformation du pouvoir royal et ce n'est point là le côté le moins curieux de cette époque de troubles [2].

A Privas, il est vrai, on ne se préoccupait point de ces grandes questions sociales. La nouvelle de la signature de l'édit de Nemours avait couru comme une sinistre rumeur dans la ville paisible. Montmorency, gouverneur du Languedoc, s'était refusé à le proclamer et le roi l'avait relevé de son commandement. Le comte de Tournon, auquel le monarque venait de conférer toute autorité sur le Vivarais, rassemblait des troupes. Jacques de Chambaud, au nom de Montmorency, armait de son côté, soutenu par Privas et par tout le parti protestant.

Dans quelle mesure les contingents privadois contribuèrent-ils à la surprise de Montélimar sous les ordres de Lesdiguières, dans

1. L'Eglise de France mit à la disposition du roi un capital représentant 50.000 écus de rente (cité par Capefigue).

2. Le 16 décembre 1587, la Sorbonne décida qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qui ne s'en montraient pas dignes, comme on ôte l'administration des biens de leurs pupilles aux tuteurs devenus suspects.

la nuit du 24 au 25 août, il serait difficile de le dire. Toujours est-il que le succès demeura au parti huguenot, ou plutôt au parti politique, car il y avait des catholiques dans l'armée protestante. Aubenas se soulevait et Chambaud demeurait le maître incontesté de toute la région privadoise, qui semble avoir été la base de ses opérations dans les Boutières auxquelles prirent part les troupes dauphinoises [1].

Par son inlassable activité, par son zèle pour la cause de la Réforme, Chambaud était désigné pour présider l'assemblée protestante qu'il convoqua à Privas, dans le but de contrebalancer les Etats catholiques réunis au Pradel, le 27 septembre. La scission était complète entre les huguenots et les catholiques ligueurs.

L'assemblée, presque exclusivement composée de protestants, tint ses assises à Privas, le 2 octobre, « dans la maison des hoirs à feu Jehan Dumas [2]. » Le ministre Valleton ouvrit la première séance par des prières publiques. Quarante-sept députés étaient présents, dont vingt-sept de la noblesse et vingt « consuls et envoyés des villes, lieux principaux et églises ». Parmi eux, on distinguait Jacques de Chambaud, seigneur de Chambaud, et Vacherolle; Claude de Chambaud; Loys du Pont, gouverneur de Bays; Jehan de Gout, seigneur de La Charrière; Pierre Brotier, ministre de Bays et du Pouzin, député du synode; Jacques de Trémolet, châtelain de Privas; Charbonnier, docteur en droit, juge de Privas; Molin, consul de Privas; Mathieu Chambaud, consul de Bays; Jehan Liotard, député de l'église de Saint-Barthélemy; Pierre Coignet, consul de Saint-Vincent-de-Barrès.

Le 2 octobre fut employé à la vérification des pouvoirs.

Le 3, Roland Chastanier, notaire royal de Privas, faisant fonction de secrétaire, exposa la situation. Il annonça que « sur ce nouveau remuement fait par les ligueurs, infracteurs des édits de paix solennellement jurés et perturbateurs du repos public et de l'état de ce royaume, le roi de Navarre, premier prince du sang et protecteur des églises réformées de France », avait convoqué à Montauban l'assemblée générale des églises réformées et unies, pour aviser aux mesures à prendre.

A la suite de cette assemblée, le duc de Montmorency avait réuni

1. Ce fut à Bays que passèrent les Dauphinois qui prirent part à l'attaque de Saint-Julien-de-Boutières; le rendez-vous naturel pour cette attaque était Privas.

2. Procès-verbal de l'assemblée de Privas, reproduit à peu près in-extenso dans Mazon, *l. c.*, III, 234 et suivantes.

à Pézenas l'assemblée générale des églises réformées et unies du Languedoc, dont les actes avaient été envoyés à Privas, afin qu'après les avoir examinés, les députés pussent prendre les dispositions nécessaires, « même pour l'élection d'un gouverneur, établissement de l'état du pays, et nomination des personnes qui représentent le corps de ce parti, d'autant que les baillys et consuls qui représentent le corps de ce diocèse par l'établissement ancien, sont la plupart du contraire parti et n'obéissent à Msgr de Montmorency. »

L'assemblée devait aussi pourvoir à l'établissement et à l'entretien des garnisons et à d'autres affaires.

Chastagnier avait reçu de M. de Montmorency l'assurance « de sa vraie et sincère affection », et de sa résolution « pour la défense et pour la conservation du parti », avec exhortation aux églises réformées et aux catholiques unis « de faire si bonne tête à nos communs ennemis qu'ils puissent rompre et dissiper les desseins de rage qu'ils ont projetés pour notre entière ruine et subversion de cet Etat, et service de Dieu ». Il faut pour cela travailler avec diligence « aux fortifications de nos villes et places, même et principalement de Bays qu'est en tête et butte et lieu très important, non seulement à ce pays et diocèse, mais à tout le général de ce parti ».

Après la lecture des cahiers et règlements, dit le procès-verbal, « a été loué Dieu de la sainte résolution, bonne volonté et affection du roi de Navarre, de Monseigneur le Prince (de Condé), et de Monseigneur de Montmorency, auxquels la dite assemblée désire rendre, comme chacun d'icelle l'a promis et juré devant Dieu, levant la main en haut, et très fidèle service et obéissance, d'employer aussi leurs vies, biens et moyens pour s'opposer à l'exécution de l'édit cruel extorqué du roi, notre sire, par ses ennemis et les nôtres, comme ont juré aussi d'observer et faire observer, chacun en son endroit, les susdits règlements ».

Sur quoi, l'assemblée décide de sommer et requérir « les catholiques soi-disants réunis à Pradelles, d'entrer en union avec elle sous l'obéissance du roi et de Msgr de Montmorency... pour pacifier le pauvre pays et couper chemin au mal et ruine qui le menace... »

Le bailli de la Voulte, Giraud de Bezangier, fut chargé de rédiger la lettre aux catholiques; il la rapporta quelques instants après à l'assemblée. Elle était adressée au syndic de Fayn qui

était prié d'employer son influence à « procurer et moyenner une union et amitié entre ceux d'une et d'autre religion... afin d'obvier aux maux et oppressions que le pauvre peuple souffre et est en danger de souffrir de la partialité et division continue entre nous comme les troubles passés ». Le meilleur moyen d'atteindre ce résultat devait être de se conformer aux instructions reçues de Montmorency et du roi de Navarre, « règlements qui sont très beaux et saints; le contenu desquels doit convier les gens de bien d'une religion et autre à une union, amitié et correspondance à l'observation d'iceux et soulagement du pauvre peuple ».

Bezangier concluait à la réunion d'une assemblée mixte pour régler à l'amiable les points en litige.

Le soir, à cinq heures, il y eut une autre séance, à laquelle prirent part quelques députés retardataires, parmi lesquels François de Bénéfice, seigneur de Cheylus. On décida de demander à Montmorency de décentraliser son administration et de laisser l'entière gestion des deniers publics au gouverneur du Vivarais secondé par un comité composé d'un certain nombre de députés.

Le 4, un des membres de l'assemblée, le pasteur Brotier, de Bays, se présenta à la tête d'une délégation du synode qui se tenait au même moment à Privas. Il exposa le tableau des désordres et des excès commis par les soldats des deux religions : non seulement ils blasphémaient le nom de Dieu, mais encore ils pillaient les maisons, rançonnaient les hommes, violaient les femmes. Tous ces crimes étaient le fruit d'une longue impunité. Pour y mettre un terme, il fallait entretenir moins de soldats, mais payer exactement la solde des garnisons, afin d'enlever tout prétexte à l'insubordination.

Il dit que si la discipline avait disparu des armées, elle n'existait pas davantage dans les églises : les dîmes étaient levées d'une façon tyrannique et l'athéisme tendait de plus en plus à supplanter les croyances religieuses. La noblesse donnait le mauvais exemple.

L'assemblée devait se montrer sévère pour les coupables et prêter l'appui de sa force aux églises éprouvées.

C'était dans le but d'assurer la concordance de l'autorité spirituelle et de la temporelle que le synode avait cru devoir se réunir à Privas en même temps que l'assemblée.

Il est aisé de voir dans cette démarche des ministres protestants une contre-partie à l'appui que les prêtres catholiques donnaient

alors à la ligue. Conformément aux idées de l'époque, les deux Eglises croyaient de leur devoir de ne point se séparer des pouvoirs politiques; la conception de l'indépendance réciproque des cultes et de l'Etat ne s'était encore fait jour que dans de rares esprits.

L'assemblée remercia les ministres évangéliques de la franchise avec laquelle ils s'étaient exprimés devant elle; elle loua fort leur zèle et s'engagea à les suivre dans la voie qu'ils venaient de tracer. Pour leur donner une preuve immédiate de sa bienveillance, elle vota le paiement « de leurs gages accoutumés sur les deniers ecclésiastiques et autres publics plus clairs et plus liquides ».

L'importante question des finances absorba, comme de coutume, la majeure partie des délibérations. Il fallait indemniser les personnes qui avaient subi des dommages pour la cause commune, rembourser les avances d'argent, assurer la solde des garnisons. On proposa en outre de présenter à Montmorency trois candidats, parmi lesquels le duc choisirait le gouverneur du Vivarais, comme il avait été convenu à l'assemblée de Pézenas, au mois de septembre. Après une assez longue discussion, on décida de ne présenter que Jacques de Chambaud. C'était forcer la main à Montmorency et faire acte d'indépendance à l'égard du commandant en chef des forces protestantes et catholiques réunies. Il est probable que les intrigues de Chambaud ne furent pas étrangères à une solution qui lui conférait la charge de gouverneur, une pension de 300 livres par mois et une garde de dix cavaliers.

Le notaire Roland Chastagnier fut ensuite désigné pour assister Chambaud et le conseiller.

Sur ces entrefaites, arriva la réponse des ligueurs du Pradel. Ils se refusaient à reconnaître comme chef Montmorency que le roi avait destitué, et à traiter avec les huguenots qui liaient partie avec le roi de Navarre, l'adversaire d'Henri III.

Quoique prévue, cette réponse n'en provoqua pas moins un grand mécontentement à Privas. On s'emportait contre les ligueurs et on disait même qu'ils faisaient des préparatifs de guerre.

Sous l'influence de ces rumeurs, l'assemblée décréta immédiatement qu'il serait fait des approvisionnements jusqu'à douze ou quinze cents setiers de grains à emprunter aux personnes aisées. La région fut divisée en neuf « quartiers » ayant chacun un ou plusieurs intendants chargés de lever ces prestations avec l'aide de pasteurs dont la présence donnait aux contributions le caractère d'une dîme religieuse.

Les sieurs de Saint-Lagier, de Chambaud et Barrès, assistés du ministre Brotier, opérèrent à Bays et au Pouzin.

A Privas, le sieur de Trémolet, châtelain, et le consul Charbonnier, aidés du ministre Descombes, répartirent la levée entre les personnes nobles ou fortunées, à l'exception des pauvres.

Vital Vaurès fut nommé lieutenant de prévôt; il reçut un greffier et six archers pour maintenir l'ordre dans le pays.

Mille livres furent affectées aux fortifications de Bays qui devait recevoir une garnison de cent vingt soldats. Vingt-huit mille livres furent votées pour l'entretien des garnisons dont l'effectif total atteignait huit ou neuf cents hommes.

On décida, en outre, de négocier avec les villes catholiques qui consentiraient à demeurer à l'état de paix avec les huguenots; on leur abandonnerait une partie des impositions des lieux voisins, à la condition qu'elles laisseraient libre passage aux troupes protestantes.

Avant de se séparer, l'assemblée nomma un comité permanent de quatorze membres, auquel elle confia, pour un an, l'administration du pays. Le châtelain et le consul de Privas en firent partie.

Des bureaux de recettes furent établis dans les principales localités. Celui de Privas fut adjugé, le 7 octobre, à Jean Charbonnier « à 1 sol la livre et 400 livres d'avance ».

Tandis que les huguenots armaient à Privas, une assemblée partielle des Etats catholiques se tenait à Viviers, le 4 novembre, pour faire face aux événements. Elle votait des subsides pour l'entretien des garnisons.

Ce furent les ligueurs qui prirent l'offensive, à Aubenas, au début de novembre. Leur tentative pour s'emparer de la ville par surprise échoua.

Quelques jours plus tard, le 24 novembre, une nouvelle assemblée protestante se tint à Aubenas pour bien affirmer la possession de cette place par le parti huguenot. On y décida la fabrication de deux pièces de canon de quarante quintaux chacune. Jacques de Chambaud y fut proclamé gouverneur, Montmorency ayant ratifié son élection.

On armait activement de part et d'autre. Du côté des huguenots, l'argent faisait défaut. Du Pont, gouverneur de Bays, se plaignait de n'avoir encore rien reçu des subsides votés à Privas pour la réfection des fortifications de la place, qui semblait devoir

devenir le premier objectif des ligueurs [1]. On en était réduit à supprimer la solde des officiers et à diminuer de moitié celle des soldats. Ce fut à grand'peine que Trémolet, nommé gouverneur du Pouzin, put obtenir un mandat de trois cents écus pour réparer les fortifications de la place. Du Pont reçut la promesse que la garnison de Bays recevrait sa solde, et l'assemblée s'engagea à lui faire remettre le plus tôt possible les fonds nécessaires à la défense de la place; elle envisagea, dans ce but, une surtaxe sur le sel.

Une troisième assemblée se tint, le 2 décembre, à Privas, sous la présidence de Chambaud. L'argent manquait toujours. Du Pont prêta 200 écus pour Bays. Chambaud établit à Saint-Vincent-de-Barrès une garnison de seize hommes.

Quelques coups d'arquebuse s'échangeaient déjà de part et d'autre. Les habitants paisibles vivaient enfermés, craintifs, dans leurs demeures ; beaucoup émigraient, quelques-uns se réfugiaient à Genève [2]. Au fléau de la guerre venaient se joindre la famine et la peste. Selon Achille Gamon, en certaines localités, les cinq sixièmes de la population périrent ou émigrèrent. Privas revécut des heures pleines d'angoisses. Les denrées atteignaient un prix excessif. Les riches seuls pouvaient manger du pain. Les pauvres en étaient réduits à se nourrir de racines [3].

Ces calamités font que les assemblées se succèdent à Privas. Les 6, 8, 14 et 19 janvier 1586, les députés huguenots se réunissent pour étudier le moyen de parer aux événements.

Mêmes réunions du côté des ligueurs.

Comment faire vivre des hommes d'armes là où le paysan meurt de faim? Tel est le problème qui se pose aux deux partis. Les dépenses augmentent et l'argent ne rentre pas. On donne des « assignations » en remplacement du numéraire; les sommes dues par les paroisses sont la garantie de ce papier-monnaie.

Nouvelle réunion à Privas, le 4 février. L'alarme est grande

---

1. Le procès-verbal expose ainsi le discours de du Pont : « En quoi il va de la ruine de son bien et du hasard de sa vie et honneur, en tant que chacun sait que ledit Bays est la première place qui doit être assaillie par les ennemis, qui en font leurs préparatifs journellement, pour l'incommodité qu'elle leur porte, et afin de rendre le passage de la rivière du Rhône libre. » (Cf. Mazon, *l. c.*, III, 252.)

2. En juin, Elie Neri, teinturier à Privas, s'était déjà réfugié à Genève. (Mazon, *l. c.*, III, 204).

3. Un acte du notaire Avias, de Mirabel, mentionne la famine de 1586 et donne ce détail.

dans la vile. On dit que les troupes de M. de La Valette [1] et du comte de Tournon, gouverneur catholique en Vivarais, se disposent à attaquer Bays et le Pouzin. Aussitôt on expédie deux cents sétiers de blé à Bays en vue d'un siège, et on fait acheter de la poudre à Aubenas. Le 8, on vote deux cents écus pour approvisionner et fortifier le Pouzin.

Le 21, l'assemblée se transporte à Bays afin de se rendre compte de l'état de la place; comme elle manque d'argent pour fournir aux besoins les plus urgents, elle emprunte deux cents écus au bailly de La Voulte, Giraud de Bezangier, sous la caution de du Pont et de Gardon, de Bays.

Cependant Chambaud ordonne de rassembler à Privas toutes les forces de la région; mais il n'est pas obéi et il ne réussit à grouper que quelques détachements [2]. Il fait garder Pierregourde, Beauchastel, Saint-Fortunat, pour tenir la vallée des Ollières et couvrir Privas au Nord. Il jette trois compagnies dans le Pouzin et occupe, avec le reste de ses forces, le fort de Saint-Alban, position centrale d'où il pourra se porter sur le point le plus menacé.

Au même moment, La Valette arrivait à La Voulte et poussait son avant-garde jusqu'au ruisseau de Montilier.

Il y eut, du côté de Saint-Alban, un engagement dans lequel Chambaud remporta un avantage contre le sieur de la Pierre, maréchal de camp de l'armée catholique.

Fort heureusement pour Privas, les ligueurs s'attardèrent à assiéger Saint-Martin-de-Valamas.

Ce fut à ce moment de péril extrême qu'arriva une lettre de Montmorency, partie de Nîmes le 15 février. Le duc demandait un renfort de mille hommes et de dix mulets. Les députés comprirent que le sort de leur parti se déciderait loin du Vivarais; ils résolurent donc d'envoyer au maréchal six cents hommes et les dix mulets demandés. C'était tout ce qu'ils pouvaient faire.

Dans l'intervalle, le duc ayant appris ce qui se passait en Vivarais, fit avancer Châtillon [3] au secours de Bays, qu'il croyait déjà assiégé par les catholiques. A l'approche des huguenots, Montréal leva des troupes à Largentière pour leur barrer le passage. Tout le Vivarais se trouva en armes.

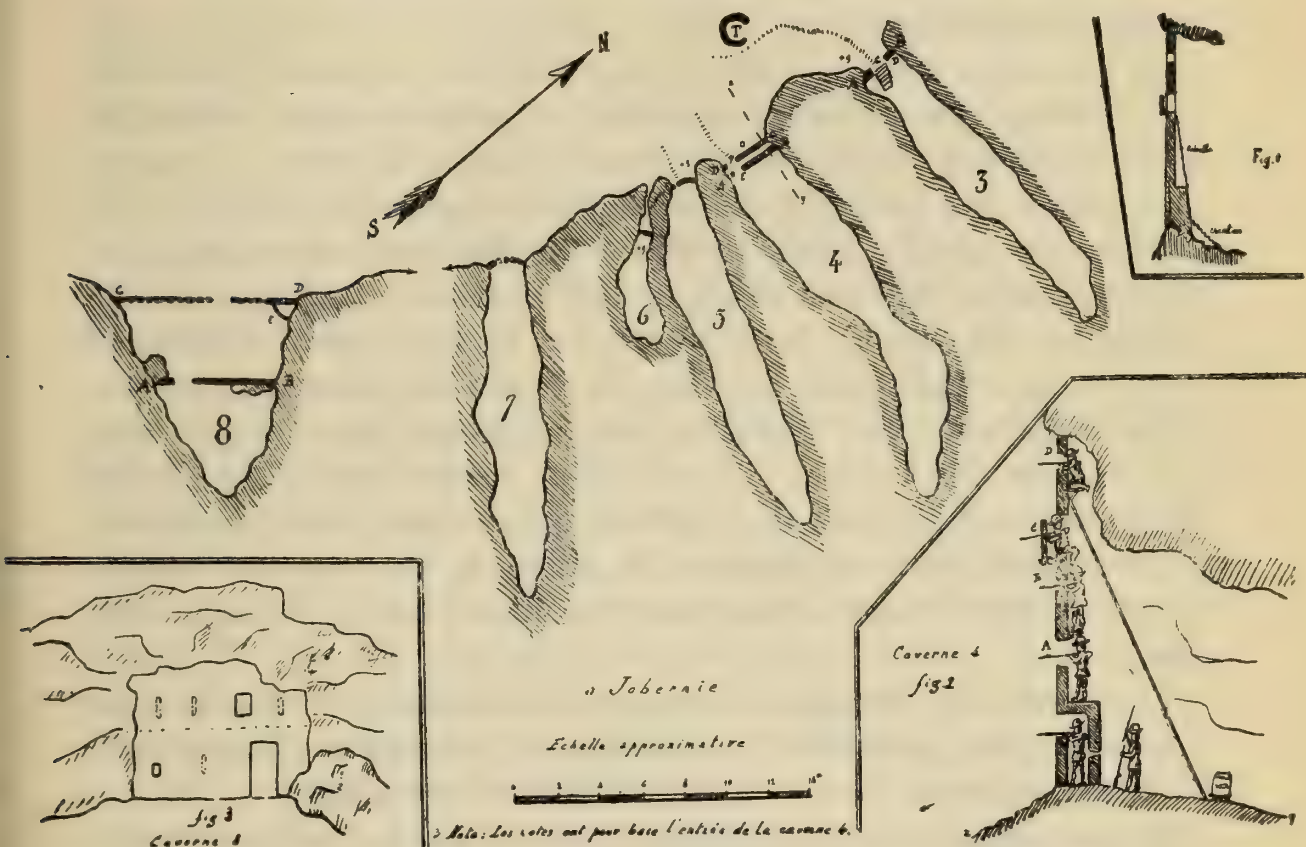
1. Le frère du duc d'Epernon.

2. Compte rendu de Chambaud à l'assemblée de Privas du 6 mai 1586 (Mazon).

3 Le fils de Coligny.

Ces mouvements de troupes, pendant un hiver rigoureux, entraînèrent la mort de bon nombre de soldats; quelques-uns périrent de froid dans les neiges de l'Escrinet ou d'Ajoux.

Lorsque Montmorency connut la situation exacte, il rappela



CAVERNES DE LA JOBERNIE

Caverne 3. — A B, secteur de tour fermant la caverne.
C, porte sur gonds.
La fig. 1 donne la coupe du secteur de tour.
T, demi-tour en pierres sèches formant barbacane avancée.

Caverne 4. — A B, secteur de tour fermant la caverne.
B C, mur de 1 m. 30 de haut en avant de la tour.
F, E, portes du mur avancé et de la tour.
La fig. 2 donne la coupe du secteur de tour.

Caverne 8. — A B, mur fermant la caverne.
C D. mur de la basse-cour à ciel ouvert.
La fig. 3 donne l'aspect du mur A B.

Châtillon et les opérations se bornèrent à quelques rencontres sans importance. Dans une de ces escarmouches, le capitaine Trémolet, de Privas, eut deux hommes blessés à la grange de la Tourette.

Les levées faites par Montréal inquiétaient les Privadois qui craignaient une incursion des ligueurs. Ils tinrent conseil, le

10 mars, et décidèrent de faire garder le château de Gourdon qui surveillait les sentiers de l'Escrinet. Le capitaine Nan commanda ce poste avancé de Privas [1]. Les paroisses voisines : Veyras, Ajoux, Creysseilles, Saint-Pierreville et Saint-Etienne-de-Boulogne furent taxées pour une somme totale de cent livres destinée à acheter des munitions et du pain.

Le 12 mars, s'ouvre à Privas une neuvième assemblée générale que préside Chambaud en personne. Chastanier est de retour de sa mission auprès de Montmorency, auquel il vient de porter 1.000 écus. Il a demandé au duc de laisser aux Etats la libre disposition de tous les deniers publics en 1586; cette demande a été rejetée à cause des frais énormes qu'entraînent les préparatifs de guerre en Languedoc. Malgré cela, les députés votent l'achat de cinq ou six cents setiers de blé et de trente ou quarante quintaux de poudre, tant pour ravitailler les garnisons que pour pourvoir aux besoins des troupes. Ils accordent trente soldats de plus à Bays, sur les instances de du Pont qui prétend avoir découvert un complot contre cette place. Ils frappent de nouveaux impôts de guerre qu'il faudra lever de vive force dans certaines communes [2].

Le 6 avril, les députés se rendent au Pouzin pour donner une impulsion plus grande à la réfection de cette place. A peu près au même moment, Cruas est enlevé par les huguenots.

Il y eut encore une assemblée à Privas du 6 au 12 mai. Chambaud y dénonça en termes énergiques l'indiscipline des troupes protestantes et menaça de se retirer, ne voulant pas, disait-il, porter plus longtemps la responsabilité d'une charge qu'il ne pouvait remplir.

A la suite de ce rapport, les députés procédèrent à une réorganisation des forces huguenotes. L'effectif fut réduit à douze cents hommes groupés en trois régiments. On établit, de plus, une « milice des églises », destinée à renforcer les régiments lorsqu'ils seraient appelés à marcher.

Chambaud reçut la mission de se rendre auprès de Montmorency pour le prier de venir en aide au Vivarais.

Cette difficulté était à peine réglée que déjà en surgissait une nouvelle : les pasteurs Mercier, Bénédicty, du Villar et Descomel menaçaient d'abandonner leurs églises si leurs traitements ne leur

---

1. Voyez, au sujet de Gourdon, la monographie de M. B. d'Entrevaux dans la *Revue du Vivarais* du 15 janvier 1910.

2. L'entretien des troupes et des fortifications s'élève à 169.000 livres, somme prévue pour mars, avril, mai et juin (Mazon, *l. c.*, III, 262).

étaient pas servis d'une façon plus régulière. Quel scandale si les ministres évangéliques, eux aussi, manquaient à leur devoir ! L'assemblée qui venait d'imposer de si lourds sacrifices aux religionnaires, ordonna de louer la dîmerie de Rochessauve, appartenant à l'évêque et au chapitre de Viviers, afin de se procurer les quatre-vingts écus nécessaires pour mettre un terme aux récriminations des pasteurs.

Il fallait encore réprimer les actes de brigandage qui terrorisaient les campagnes. Des hommes masqués avaient pillé, à Saint-Quintin, près de Privas, la maison du bailly de La Voulte. On décréta que les voleurs saisis seraient exécutés à Privas même, afin que leur supplice pût servir d'exemple à ceux qui rôdaient autour de la ville.

Voici encore un fait sans importance, mais qui montre avec quel soin l'assemblée se préoccupait de l'avenir de la religion réformée.

Le secrétaire Chastanier expose qu'il y a à Privas « un jeune homme nommé Jehan Cornelhe, écolier docte et de belle espérance, qui a quitté naguère la profession monacale pour aspirer au ministère. Il voudrait aller suivre ses études à Genève; mais il est pauvre, sans moyens hors l'assistance des gens d'honneur zélés à l'avancement de la gloire de Dieu; de quoi faire, il supplie l'assemblée en général et en particulier... »

Aussitôt l'assemblée, « en considération de la qualité du dit Cornelhe et de son bon zèle, laquelle il (Chastanier) a amplement certifié et témoigné en ladite assemblée, lui a ordonné par provision la somme de dix écus pour lui aider et pour suivre ses études » [1].

Ce n'était pas seulement un nouveau ministre qu'elle préparait à la Réforme, c'était encore une prime qu'elle donnait à l'apostasie.

Le 7 juillet, les députés sont encore réunis à Privas pour entendre une communication de Chambaud. Le gouverneur vient de recevoir une lettre de Montmorency qui lui demande sept ou huit cents arquebusiers pour une entreprise en Provence. Cet effectif dépasse de beaucoup les ressources disponibles en Vivarais; cependant, comme l'assemblée veut participer de tout son pouvoir au triomphe de la cause huguenote, elle accorde trois cents hommes dont Antoine de Cheylus prendra le commandement.

1. Mazon, *l. c.*

Le 28 juillet, a lieu à Privas une douzième assemblée générale à laquelle assistent les trois consuls de la ville : Garnier, La Selve et Liotard, le châtelain Alexandre de Trémolet et le juge Charbonnier.

On vote des subsides, notamment une somme de 5.000 livres pour la fabrication de deux canons et l'achat de munitions, « pour assiéger et battre les bicoques et petits forts tenus par les ennemis qui donnent grand dommage au parti et font plusieurs ravages ».

Le 29, le péage de Bays sur les sels, marchandises et denrées remontant le Rhône, est adjugé pour dix-sept mois (du 1er août 1586 au 31 décembre 1587), à Benoît Sautel, de Privas, au prix de 16.000 livres dont 2.000 écus d'avance. Le prix élevé de ce fermage, qui donnait des ressources immédiates à l'assemblée, montre qu'en dépit des hostilités, le commerce fluvial était considérable.

Comme on redoute toujours une agression des ligueurs, l'assemblée décrète une levée de grains, moitié froment, moitié seigle, jusqu'à concurrence d'une valeur de 1.500 à 2.000 écus. Ces denrées devaient servir à approvisionner les places fortes et notamment Privas, Bays, le Pouzin, Aubenas, Villeneuve-de-Berg.

Aucune attaque ne se produisit : ce fut dans le Gévaudan que se concentrèrent les efforts de la ligue.

Deux assemblées protestantes eurent lieu dans le courant d'août. Elles semblent avoir eu pour but l'inspection des places.

Le 9 août, les députés rassemblés à Villeneuve-de-Berg, décidèrent, vu le manque de ressources, de réduire les garnisons des petites villes fortes.

Le 20, à Aubenas, Chambaud fit connaître que Montmorency consentait enfin à laisser aux Etats la libre disposition des finances du Vivarais, moyennant le paiement d'un subside de 1.000 écus et le concours de la moitié des forces vivaroises à la guerre du Gévaudan. La peste empêcha de satisfaire à cette condition.

Les populations fuyaient devant la contagion. « Les fruits ne furent pas recueillis, écrit Gamon, le bétail fut abandonné; en un mot, les biens et les héritages laissés ou à des orphelins hors d'état d'en jouir, ou à des absents que l'éloignement empêchait de les prendre et d'en avoir soin, ou à des étrangers qui s'en emparaient. » Le fléau ne s'apaisa qu'en mi-septembre et ne prit fin qu'en octobre.

La misère était tellement grande que les deux partis désiraient

également la paix. Les Etats catholiques de Viviers décidèrent, le 21 octobre, d'entrer en pourparlers avec les religionnaires en vue de la conclusion d'une trêve. Cette démarche détermina la convocation à Aps, pour le 29 octobre, d'une assemblée protestante qui accueillit favorablement les avances des ligueurs.

Chacun des partis nomma des députés. Ils se rencontrèrent, le 12 novembre, à Villeneuve-de-Berg, pour étudier les moyens d'assurer « la liberté du labourage et le soulagement du peuple » en attendant une convention plus complète.

Malheureusement, les chefs protestants et catholiques ne tinrent pas les engagements pris par leurs partis, les pillages et les assassinats continuèrent [1].

Chambaud, qui jusqu'alors avait tenu ses forces groupées à Privas, se porta à Aubenas pour dégager cette place forte serrée de près par les catholiques.

Ce fut à Aubenas que se tinrent les assemblées huguenotes des 12 et 15 décembre 1586 et du 3 janvier 1587.

Dans la nuit du 10 au 11 février 1587, les ligueurs enlevèrent Aubenas par surprise. La ville fut pillée et saccagée [2]. A cette nouvelle, Jacques de Chambaud, qui escarmouchait dans le Haut-Vivarais, se hâta de revenir à Privas. Il y rassembla 1.000 ou 1.200 arquebusiers avec lesquels il tenta vainement de reprendre Aubenas, le 23 mars. Il retourna alors dans le Haut-Vivarais et vengea sur Desaignes l'échec qu'il venait de subir. La ville fut pillée; les soldats huguenots se livrèrent à toutes sortes de violences sur les habitants et ne respectèrent pas les femmes; le curé fut écorché vif.

Après ce succès, Chambaud revint à Privas pour y ravitailler ses troupes et leur donner quelque repos. Il ne quitta la ville que vers le 1er ou le 2 juin, pour concentrer sur Villeneuve-de-Berg les forces protestantes, dans le but de tendre la main à Châtillon qui avait formé le projet de se porter, par Barjac [3], sur Bays et le Pouzin, afin de rallier une troupe de 4.000 Suisses attendue de Genève.

Si cette jonction avait pu se faire, le triangle Privas-le Pouzin-Bays serait devenu le centre des opérations d'une puissante armée;

---

1. Lettre de M. de Montréal, du 26 novembre (Mazon, III, 286), et lettre du 2 décembre de M. de Sanilhac, fils de Montréal *(Ibid.)*.

2. Au sujet de l'impression produite chez les protestants par la prise d'Aubenas, voir notamment le archives d'Aymargues, E. 520. Les consuls effrayés demandent la restauration immédiate des remparts.

3. Il y arriva le 24 juillet.

mais les Suisses furent battus, le 9 août, sur le Drac, par le lieutenant-général de La Valette, qui s'était porté à leur rencontre avec toutes les troupes disponibles du Dauphiné.

De son côté, Châtillon avait concentré ses forces en vue de l'expédition qu'il projetait; les chefs du parti protestant étaient accourus à son appel et avaient dégarni leurs places pour se procurer un plus grand nombre de soldats. Les ligueurs profitèrent de la circonstance pour reprendre Montélimar, dont la garnison avait été affaiblie. Sanilhac [1] et Leugières [2], à la tête des contingents vivarois; Saint-Féréol et Pracomtal, seigneur d'Ancône, conduisant les contingents dauphinois, attaquèrent la ville, le 16 août, à 2 heures du matin, et s'en emparèrent. La petite garnison huguenote se retira dans le château dont les papistes entreprirent le siège.

Lesdiguières détacha quatre cents hommes pour secourir Montélimar. Cette petite troupe fut ralliée par un corps de huit cents soldats du Vivarais, dont le sieur de Cheylus avait pris le commandement [3]. Ces renforts réussirent à pénétrer dans le château, le 19 août, par une poterne. Le 22, ils firent une violente sortie qui mit en fuite les catholiques. Selon de Thou, les ligueurs auraient perdu dans cette affaire plus de 2.000 hommes. Ce chiffre est aussi incertain que celui de l'effectif de l'armée papiste que les auteurs font varier entre 2.000 et 4.000 hommes. Sanilhac, Pracomtal, Leugières, René de Hautefort de Lestrange, furent faits prisonniers. Du côté des protestants, Cheylus, d'Allard et Mirabel furent blessés [4].

La prise de Montélimar, à laquelle de Chambaud aurait activement contribué, s'il faut en croire d'Aubigné, eut un grand retentissement dans toute la région. Elle fut suivie d'une accalmie dans les opérations militaires, sinon dans les pillages que pratiquaient souvent d'un commun accord catholiques et protestants. Ce répit permit de reprendre les projets de trêve un instant suspendus.

Pendant les mois de septembre, octobre et novembre, Chambaud

1. Guillaume de Balazuc, sieur de Sanilhac, gouverneur du Vivarais.

2. François de Borne, sieur de Leugières — ou l'Augère — (de Thou).

3. Il s'agit peut-être du détachement qu'Antoine de Bénéfice, sieur de Cheylus, devait conduire à Montmorency. Il est possible d'admettre que ce détachement ait reçu un contre-ordre, étant donné les projets de Châtillon. Selon Mazon, ce serait peut-être François de Bénéfice.

4. Cf. de Thou, Candy, Pontaymery (relation écrite en vers), Coston, Mazon.

ne paraît pas s'être éloigné du Rhône. On le retrouve à Saint-Vincent-de-Barrès, le 18 novembre [1]. Il tient le cours du fleuve et n'ose s'en éloigner dans la crainte de quelque nouvelle tentative des ligueurs.

Au début de décembre, le corps de Chambaud remonta vers le Nord. Ce mouvement était déterminé par la nécessité de secourir le comte de Châtillon.

Renonçant à marcher sur Bays, Châtillon s'était jeté dans le Forez et avait filé vers le Nord pour rallier des reîtres allemands qui venaient d'entrer en France. Ces troupes étrangères ayant été battues à Auneau par le duc de Guise, le général protestant, avec une centaine de cavaliers, avait effectué une retraite hardie vers le Vivarais. Passant par Charlieu, il avait atteint Nozières vers le 13 décembre. Chambaud le joignit à La Mastre, et revint avec lui à Privas. De là, il l'escorta jusqu'à Villeneuve-de-Berg.

Les derniers jours de 1587 et le début de 1588 se passèrent en pourparlers, à Saint-Jean-le-Centenier, entre les députés des deux partis, en vue de cette trêve tant désirée, que les événements retardaient toujours. L'affaire ne devait aboutir qu'au mois de juin 1588, à la conférence de Saint-Germain, près de Vogüé.

En attendant, les hostilités continuèrent; mais elles furent, autour de Privas, plutôt des actes de brigandage que de véritables opérations de guerre. On se battait de commune à commune. La guerre n'avait pas de nerf : tout le monde était las; partout on manquait d'argent. Cette lassitude contribua puissamment à amener la convention de Valvignères [2], convention qui fut ratifiée, le 17 juin, à la conférence de Saint-Germain.

Une seconde conférence, tenue le 29 août, à Vogué, fit cesser toute levée de contributions.

Cela n'empêcha pas Chambaud d'assiéger Saint-Agrève depuis le début de septembre jusqu'au 8 octobre.

Dans le reste de la France, les événements se précipitent : l'entrée triomphale du duc de Guise à Paris hérissé de barricades (12 mai 1588); la fuite d'Henri III à Chartres puis à Blois, où il convoque les Etats-Généraux; l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal (23-24 décembre 1588); le soulèvement de Paris contre « le roi assassin »; Henri III déchu du trône, ses sujets déliés du serment de fidélité par la Sorbonne; le duc de

1. Lettre de Guillaume de Vesc, seigneur du Teil, au syndic du Vivarais.
2. Les deux cinquièmes des paroisses étaient laissées aux protestants (Cf .Mazon, III, 36).

Mayenne, frère des Guises, nommé chef de la ligue et lieutenant-général du royaume; la mort de Catherine de Médicis (5 janvier 1589); la réconciliation d'Henri III et de Henri de Navarre à Tours (avril), leur marche sur Paris (fin juillet).

Toute la nation était en alarmes : le roi changeant de camp, on se demandait où était le devoir. Des provinces entières se prononçaient contre le monarque, pensant que la vérité est immuable et ne saurait varier au gré d'un homme. C'était reconnaître une autorité supérieure à celle du roi, obliger la couronne à s'incliner devant la volonté du peuple.

Quelle force morale cette volte-face d'Henri III donne au parti huguenot et aux « catholiques unis » de la région privadoise ! Ancône a été pris par Lesdiguières dans la nuit du 26 au 27 décembre 1588; ils possèdent trois ports sur le Rhône par lesquels ils peuvent communiquer avec le Dauphiné. Qu'ils enlèvent Viviers, et tout le Bas-Vivarais, demeuré généralement fidèle à la ligue, sera enserré au Nord et à l'Est comme dans un étau.

La crainte du danger qui les menaçait, aussi bien que l'influence croissante du parti des politiques, déterminèrent les Etats du Vivarais à désavouer la ligue (30 mai). Les députés ligueurs profitèrent de la présence de Lesdiguières à Montélimar pour s'entendre avec lui sur les bases de l'alliance conclue entre le roi et Henri de Navarre.

Le sieur de Béreitry partit le 5 juin pour se rendre auprès de Chambaud et l'inviter à donner avis aux protestants de Privas de l'accord qui venait d'être conclu.

Chambaud publia la trêve dès le 6 juin. Elle mit un terme aux hostilités, mais non pas aux pillages.

Déjà l'assemblée de Viviers avait envoyé à Privas le capitaine Gondin pour demander aux huguenots la punition de certaines contraventions à la suspension d'armes. Les protestants répondirent par une demande analogue. Il en résulta une conférence qui fut tenue à Valvignères, le 9 juin, à laquelle Privas envoya Trémollet avec son syndic et son greffier. On convint de part et d'autre de rendre les prisonniers, les bestiaux capturés et de punir les délinquants. Mais, comme on manquait de moyens pour rechercher les coupables et que ceux-ci trouvaient facilement asile auprès de leurs coreligionnaires, les déprédations n'en continuèrent pas moins. Les détachements en armes qui sillonnaient la région, sous prétexte de maintenir l'ordre, contribuaient largement aux crimes dont se plaignaient les paysans.

La nouvelle de l'assassinat d'Henri III à Saint-Cloud, par Jacques Clément, le 1er août, fut connue en Vivarais le 16 et détermina les derniers ligueurs à abandonner la lutte.

Un traité fut signé à Tournon, le 7 septembre, accordant pour une année une suspension absolue des hostilités [1]; mais Chambaud ayant refusé de prendre part aux conférences préliminaires, la région privadoise se trouvait, par le fait même, exclue des avantages du traité. La question fut soumise à Montmorency, le 27 septembre, par les Etats du Languedoc réunis à Pézenas. Par lettre patente du 25 octobre, le maréchal destitua Chambaud de ses fonctions de gouverneur protestant du Vivarais.

La situation pouvait devenir grave pour Privas si la ville épousait la querelle de Chambaud; sans doute elle lui devait de la reconnaissance pour les services militaires qu'il lui avait rendus; mais cette reconnaissance ne pouvait aller jusqu'à la rébellion. Chambaud comprit qu'il ne serait pas soutenu; il passa en Dauphiné et se plaça sous les ordres de Lesdiguières [2].

La paix était assurée. Les Etats du Vivarais reprirent leurs assises régulières, sans distinction de religion, ce qui n'avait pas eu lieu depuis cinq ans.

Le 3 janvier 1590, on trouve le consul protestant de Privas, Etienne de Monteils, aux Etats de La Voulte appelés à liquider une situation financière assez embrouillée et à remettre un peu d'ordre dans le chaos révolutionnaire.

La possession des places fortes et des châteaux était un grand sujet de discorde; il fut convenu qu'on les rendrait à leurs légitimes propriétaires. Pour soulager les villes de dépenses improductives, on convint également de démanteler toutes celles qui ne demanderaient pas à conserver leurs murailles. Furent formellement exceptées de cette mesure : Privas, le Pouzin, Bays, Chomérac, Saint-Vincent-de-Barrès, Mirabel et quelques autres places, destinées à former comme une sorte de réseau fortifié, aux mailles plus larges que l'ancien réseau féodal, mais utile comme lui pour appuyer les efforts isolés des consuls des villes ouvertes en vue du maintien de l'ordre et de la défense éventuelle de la région.

L'exécution de cette mesure entraîna de graves difficultés, chaque parti tenant à conserver ses conquêtes.

Une assemblée des églises protestantes se réunit à Privas; elle

1. Ce traité fut approuvé par Montmorency à Pézenas, le 13 septembre.
2. Chambaud fut blessé au siège de Condrieu, le 22 novembre.

interdit au seigneur huguenot Siméon de Buisson de rendre le château de la Tourette tant que les ligueurs n'auraient pas restitué Aubenas. Il s'en suivit d'assez longs pourparlers que vint interrompre une proclamation de Montmorency appelant toute la noblesse du Vivarais aux armes, afin de défendre le Languedoc contre les Espagnols qui venaient d'envahir la France pour soutenir les ligueurs [1].

En août 1591, les protestants de Vals, profitant d'un relâchement de surveillance de la garnison catholique, s'emparèrent du fort d'Ailhon, près d'Aubenas. Cet incident ralluma les hostilités; elles pouvaient s'étendre rapidement. Pour y mettre un terme, les députés protestants se réunirent à Villeneuve et les catholiques à Vogüé, le 4 septembre. Le 6, l'assemblée protestante décida de désavouer le coup de force d'Ailhon; des dépêches furent expédiées tant à La Voulte qu'à Privas et à Bays, pour prescrire aux religionnaires de prendre les armes en vue du rétablissement de la paix.

L'indignation fut grande à Privas contre l'attentat commis par les gens de Vals. Une assemblée, tenue le 18 septembre, écrivit au syndic de Fayn pour exprimer ses regrets au sujet du fâcheux incident d'Ailhon et « des maux survenus devant et après, pour la misère du peuple qui ne les peut souffrir ». Les signataires de la lettre ajoutaient que le fort aurait déjà été remis à M. de Montréal, de qui il relevait, « sans la crainte que ceux qui sont dedans ont d'être par après recherchés de leurs actions, crainte fondée sur le désaveu de M. de Montmorency qui leur a été envoyé ». Ils concluaient en demandant une amnistie complète pour leurs coreligionnaires qui, disaient-ils, avaient été provoqués par les catholiques.

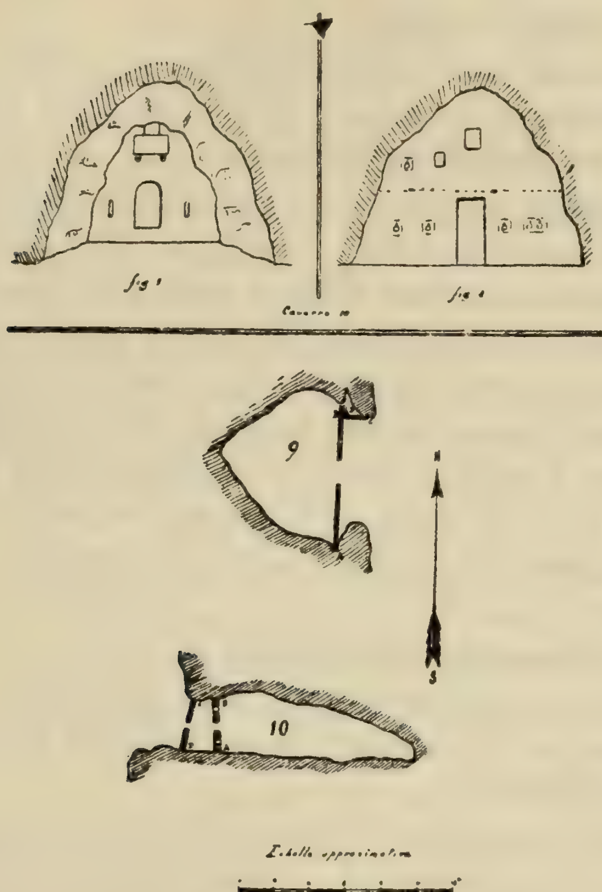
Fayn communiqua cette lettre à Montréal; celui-ci lui répondit, le 20 septembre, en l'engageant à ne pas se fier à la bonne foi des protestants qui ne cherchaient qu'à gagner du temps pour reprendre les hostilités [2].

Fayn se trouvait à Villeneuve avec les délégués des deux partis, occupés à pacifier le pays. Il écrivit à Montréal d'accorder une trêve et de ne rien compromettre par un conflit armé. Montréal ne voulut consentir qu'à une suspension d'hostilités de quatre

1. 27 juillet 1590.

2. Voir dans Mazon (*l. c.*, IV, 29 à 42), la série des lettres échangées au sujet de l'affaire d'Aubenas.

jours, ne voulant pas, disait-il, laisser le temps à ses adversaires de se fortifier. Tel n'était point l'avis du régent d'Aubenas qui eût souhaité une paix plus longue. Finalement, le général ligueur se décida à donner huit jours de délai à dater du 29 septembre.



CAVERNES BASSES DE LA JOBERNIE (rive droite du ruisseau)

Caverne 9. — A B, mur de fermeture de la caverne.
C D, mur de flanquement, percé de deux meurtrières verticales.

Caverne 10. — A B, mur arrière de fermeture de la caverne (fig. 1), défendue par une bretêche. Partie très ancienne.
C D, mur à l'aplomb du rocher. Adjonction du XVI[e] s. (fig. 2).

Nota. — Il existe une deuxième caverne très petite en face des deux précédentes, sur la rive gauche du ruisseau.

L'armistice se prolongea; mais, comme les choses traînaient en longueur, Montréal mit l'embargo sur la recette du pays établie à Largentière, en faisant défense au commis de rien payer à la caisse des tailles du Vivarais tant que le fort d'Ailhon ne lui serait pas rendu [1].

1. Cf. Mazon.

Olivier de Serres, venu à Privas pour assister à l'assemblée, s'inspira de l'esprit pacifique de la population; il écrivit au syndic de Fayn une lettre datée du 18 octobre 1591 :

« Monsieur mon cousin, vous verrez ce que Messieurs de notre assemblée vous écrivent, que me gardera de vous discourir plus longuement de cette matière.

» Je vous redirai que le fort d'Ailhon se rendra, car c'est l'intention de tous les gens de bien, puisqu'ils l'ont promis par leurs députés, ôtées les difficultés contenues dans la lettre qui vous est dépêchée, lesquelles sont ôtables sans grande difficulté.

» Cependant avec raison on craint que les courses qui se font de part et d'autre, ne gâtent tout, à quoi principalement convient aviser pour rabattre ce malheur. Je m'ose bien promettre que, si M. de Montréal contenait ses gens, les autres en feraient de même.

» En attendant la réponse de Msgr de Montmorency, votre prudence pourvoira à ce fait pour la commisération du peuple qui sans rémission s'en va ruiné si la guerre se rallume (ce que Dieu ne veuille permettre). Et vous tienne, monsieur mon cousin, en sa sainte garde.

» Votre humble cousin et serviteur, de Serres. »

Le 5 novembre, arrivèrent enfin des ordres de Montmorency. Ils étaient datés du 28 octobre et accordaient amnistie complète aux agresseurs d'Ailhon.

Cette sentence répondait à l'attente des huguenots. Les députés des deux religions, réunis à La Voulte depuis les derniers jours d'octobre, décidèrent de faire exécuter la décision de Montmorency.

L'ex-gouverneur, Jacques de Chambaud, était revenu dans la région sous prétexte de réclamer aux Etats le paiement de sept compagnies de gens de guerre. On lui fit répondre que s'il consentait à s'éloigner du Vivarais, une prochaine assemblée aurait égard aux dépenses qu'il pourrait avoir faites. Chambaud se le tint pour dit : il alla continuer à guerroyer contre les ligueurs dans le Velay. Son départ pouvait être considéré comme une garantie que la paix ne serait point troublée.

La reconnaissance d'Henri IV comme roi de France par l'assemblée générale de la province exceptionnellement tenue à Villeneuve-lès-Avignon, le 28 avril 1592, et la crainte de voir Montmorency intervenir en personne pour imposer ses décisions par la force, déterminèrent Montréal à publier une suspension d'armes et à signer, à la Borie, une trêve qui mît un terme aux der-

niers conflits en Vivarais. Quant à Jacques de Chambaud, qui représentait lui aussi une opinion extrême, on l'envoya combattre les derniers ligueurs du côté de Montauban.

L'année 1593 n'amena aucun fait saillant à Privas. Les habitants se préoccupaient toujours du sort de leurs coreligionnaires d'Aubenas, dont plusieurs s'étaient réfugiés parmi eux; ils gardaient le secret espoir de s'emparer tôt ou tard de cette place qu'ils ne voyaient pas sans regret au pouvoir des catholiques.

En dépit du récent traité de la Borie, des troubles continuels étaient signalés dans la région. Montréal se plaignait de la violation de la trêve par les protestants de Vals; ceux de Privas intervenaient pour rejeter sur les ligueurs la responsabilité des événements; ils suppliaient Montmorency « de vouloir approcher de ces quartiers pour, y étant en personne, régler les désordres qui s'y commettent journellement... à la totale ruine du pays ». Par là, il faut entendre que le commerce était arrêté entre Aubenas et Privas.

Montréal, se doutant des intentions agressives des huguenots, avait solidement fortifié Aubenas et son château. Ces mesures de précaution et le retour de Chambaud excitèrent les passions; un complot s'organisa parmi les religionnaires pour se saisir de la ville.

Chambaud s'engagea à fournir dix mille écus pour permettre de préparer une expédition à laquelle il ne devait pas prendre part en personne, afin qu'en cas d'échec, le parti qu'il représentait ne fût pas compromis.

On convint qu'Aubenas serait attaqué par surprise, dans la nuit du 5 au 6 février, et que trois feux allumés à la porte de Belvèze signaleraient la réussite de l'entreprise.

Le 5, Chambaud se rendit à Privas, à portée des agresseurs et prêt à recueillir le fruit de leurs succès. Il envoya à l'Escrinet un certain Valeton, réfugié d'Aubenas, avec un soldat pour explorer l'horizon et transmettre les signaux qu'ils apercevraient du côté d'Aubenas. La nuit était noire et orageuse. Le vent soufflait avec violence. Ces circonstances, favorables à une surprise, étaient défavorables à une observation. Valeton revint le 6 au matin. Il croyait avoir vu quelques lueurs du côté d'Aubenas; mais il n'osait en donner l'assurance. Chambaud pensa que l'affaire était manquée et il partit immédiatement pour Bays, afin de pouvoir se créer un alibi. Ce fut à Bays qu'il apprit, le 7 au matin, et son erreur et le succès de ses partisans.

A la faveur de la tempête, les huguenots avaient escaladé le mur d'enceinte; la garnison surprise s'était débandée; Montréal lui-même s'était enfui, ne laissant que quelques hommes dans le château.

Chambaud repartit aussitôt de Bays pour Aubenas, où il arriva le 7 au soir. Il entreprit en personne le siège du château. Les défenseurs résistèrent pendant vingt-cinq jours et ne capitulèrent que le 3 mars.

Montmorency et Henri IV désapprouvèrent cette agression. Chambaud dut évacuer la ville qui fut remise à une tierce personne, le gouverneur de Bays, du Pont, en attendant une solution définitive.

Le 12 octobre, Montmorency fit connaître sa décision : Aubenas serait ouverte aux catholiques et aux protestants, tous y jouiraient de l'entière liberté de leur culte. Malheureusement cette sentence, quelle que fût sa sagesse, ne pouvait apaiser dans le cœur des catholiques les sentiments de haine qu'avaient fait naître les crimes dont les protestants s'étaient rendus coupables à leur entrée dans la ville : deux Pères Jésuites avaient été mis à mort dans des circonstances particulièrement odieuses, et le fanatisme de leurs persécuteurs avait fait d'eux des martyrs, mais des martyrs dont le sang criait vengeance [1].

Tout ce que le parti huguenot comptait d'humain et d'honnête réprouva ces meurtres inutiles. Les regrets ne suffisent pas à réparer un mal. Au Chambon, en octobre 1596, Salses tentera de tuer, en plein prêche, le huguenot qui, en l'absence du pasteur, fera la prière. Sanglant et stupide holocauste offert aux mânes des deux prêtres morts pour leur foi.

Que les ligueurs d'Aubenas aient médité une revanche, il est aisé de le croire. On en trouve la preuve dans un passage du procès-verbal de la séance du 12 juin 1594 de l'assemblée particulière qui se tint à Viviers :

« D'Arcons expose que, sur l'avis du syndic, il donna avis au

1. A ce sujet, voyez une plaquette très curieuse publiée à Paris en 1593 : « Le doux et gracieux traictement des partisans du Roy de Navarre à l'endroit des catholiques; c'est-à-dire : le cruel assassinat, ou plutost, si j'ose dire, glorieux Martyre de deux Jésuites, commi par iceux en la ville d'Aubenas le 8, jour de février de ceste année 1593. D'où l'on peut veoir aisément le dessein qu'ils ont d'exterminer la religion catholique. » — Les ligueurs s'efforcent de rejeter sur Henri IV la responsabilité des crimes commis par les protestants. Les politiques firent sombrer la ligue sous le ridicule en publiant la Satire Ménippée.

connétable (Montmorency) de l'entreprise que ceux de la ligue auraient faite sur Privas et Villeneuve-de-Berg au mois de... (le nom est laissé en blanc) dernier. »

Il est impossible de savoir exactement à quoi se rapporte ce passage. Il est certain que l'attaque d'une place comme Privas eût été infructueuse, à moins de trahison. Peut-être d'Arcons ne fit-il que dénoncer un projet qui ne reçut jamais de commencement d'exécution.

L'incident, s'il s'en produisit un, ne dut pas avoir une grande importance, car, le 27 juillet, les huguenots envoyèrent à l'assemblée de Viviers cinq députés élus dans une assemblée partielle tenue à Privas : Saint-Pons; du Pré; Roland Chastanier, de Privas; Jacques Garnier, consul de la ville, et Antoine de La Pize.

La présence de ces notabilités du parti protestant était motivée par l'importance de la question qui était soumise aux Etats : il s'agissait d'un traité de paix définitif entre le duc de Ventadour, gouverneur du Vivarais, et Montréal, chef de la ligue.

Le traité fut signé le 28 juillet. Aussitôt, les députés huguenots déclarèrent que ceux de leur parti s'associeraient pleinement aux catholiques pour l'administration du pays. La tâche était lourde; elle méritait le concours de tous les hommes de bonne volonté.

La première mesure fut de proclamer partout la liberté des cultes, de démanteler quelques places et de réduire les garnisons. Le Pouzin n'eut plus que cinq soldats; Bays, huit; Mirabel, trois; Privas n'en conserva que six, effectif à peine suffisant pour maintenir l'ordre dans ses murs.

En 1598, l'édit de Nantes confirma ces sages dispositions. On sait ce que fut ce grand acte d'apaisement qui, à lui seul, suffirait à illustrer le règne d'Henri IV. La majorité du clergé catholique lui donna son approbation. Les guerres civiles semblaient à jamais finies.

Aubenas fut rendu à son légitime propriétaire, Montréal; par contre, les huguenots reçurent, comme places de sûreté particulières : Vallon, Vals, Privas, le Pouzin, Bays et les places et châteaux des Boutières [1].

1599 ne fut marqué que par des actes de brigandage commis entre Privas et Alissas [2]. A l'assiette tenue à Privas, le 13 juillet, le sieur de Molines et le capitaine Sautel reçurent des félicitations

1. Lettre du marquis de Jovyac (Mazon, IV, 144).
2. Cf. les sources dans Arnaud, *l. c.*, I, 245.

et des récompenses pour avoir arrêté quelques bandits qui furent exécutés au Puy.

En 1600, le roi ayant besoin de renforts pour la guerre de Savoie, ordonna à Montmorency de lever en Vivarais un régiment de mille hommes dont Jacques de Chambaud reçut le commandement. Privas fut désigné comme centre de recrutement de deux cents soldats; ils y furent organisés en compagnies et quittèrent la ville vers la fin d'octobre.

Chambaud devait trouver une mort glorieuse dans cette expédition.

A partir de ce moment, les Privadois jouirent d'une période de paix au cours de laquelle ils purent réparer les pertes subies pendant de longues années d'alarmes. Leur ville redevint prospère; sans doute sa ceinture de murailles l'empêcha de s'étendre davantage; mais il est probable que de nouvelles maisons se construisirent autour du Petit-Tournon et du pont des Chaussières.

Dans la campagne, les maisons ruinées ou incendiées se relevèrent. Coux s'allongea sur la croupe qui lui sert d'assise, et, comme pour rappeler cet heureux temps aux générations futures, la date des restaurations ou des constructions nouvelles fut parfois inscrite sur les clefs de voûte. On la trouve dans les rues de Privas, à Coux, à Lemps...

Non seulement Privas sortait indemne des guerres civiles, mais encore il en sortait agrandi. La ville avait eu à souffrir dans son commerce, dans sa fortune, dans la liberté, dans la vie même de ses habitants; la guerre avait grondé jusque sous ses murs; elle avait vu devant elle l'armée du Dauphin; maintes fois, elle avait été ruinée par le passage des troupes de son propre parti; elle avait ouvert ses portes aux reîtres de Nassau, aux cavaliers de Châtillon; jamais, malgré sa misère, elle n'avait hésité à venir en aide aux huguenots en détresse; elle avait toujours été fidèle à l'étendard de la Réforme. Son attachement inébranlable à sa foi, sa position topographique, la force de ses fortifications, l'étendue même de ses sacrifices avaient fait d'elle la capitale du protestantisme en Vivarais. Elle avait abrité de nombreuses assemblées politiques et religieuses; elle était devenue le siège d'un comité permanent de gouvernement, arbitre de la guerre et de la paix. On en avait fait le centre d'un des trois colloques entre lesquels étaient réparties les églises vivaroises [1]. Son pasteur, Valeton [2],

1. Les deux autres centres étaient Aubenas et Annonay.

2. Peut-être le frère de celui que Chambaud avait envoyé à l'Escrinet

était connu dans la région; il étendait sa juridiction sur Creysseilles, Veyras et Saint-Priest; il avait une grande influence. C'était lui qui, en juin 1596, avait obtenu du synode de Saint-Fortunat la création à Privas d'un collège protestant « où il y aurait quatre régents capables d'élever les enfants jusque hors des classes » et payés par moitié par la ville, par moitié par les autres églises [1].

La petite cité féodale était devenue la place forte la plus importante, le centre intellectuel de toute la région. En 1612, elle fut le siège d'un synode national. Cette grandeur, dont elle était fière, allait causer sa ruine.

---

pour observer les signaux d'Aubenas lors de l'attaque de cette ville par les religionnaires.

1. Arnaud, *l. c.*, I, 221 et 223, 573. — Jean Valeton fut député du Vivarais aux synodes de Gergeau (1601) et de la Rochelle (1607). — M. le pasteur Arnaud écrit, au sujet du collège de Privas : « Nous ne savons si cette décision (du synode de Saint-Fortunat) fut suivie d'effet. Ce qui porterait à croire le contraire, c'est qu'un autre synode, tenu à Annonay à une époque que nous ignorons, mais antérieure à 1605, prit une détermination semblable qui, cette fois, ne resta pas lettre morte... L'institution ne prospéra pas, de sorte que le synode provincial d'Aubenas décida de transférer le collège à Aubenas. »

CHAPITRE VIII

LA GUERRE DES AMOUREUX [1]

Quand Henri IV tomba sous le couteau de Ravaillac, la France entière prit le deuil. Le pauvre pleura celui qui lui avait rendu la paix; qui avait apporté un peu de calme, un peu de sécurité dans son humble chaumière; qui avait diminué la taille. L'homme des champs regretta le bienfaiteur qui avait déclaré insaisissables sa charrue et ses bestiaux, encouragé la culture du mûrier, l'élève des vers à soie, permis la libre circulation des grains, interdit le vagabondage, approuvé les travaux d'un gentilhomme vivarois, Olivier de Serre, que son « Ménage des Champs » et son « Théâtre de l'Agriculture » ont fait passer à la postérité. Le commerçant, l'industriel, bénirent la mémoire du roi qui avait développé l'industrie, le commerce, en établissant de nouvelles manufactures de soieries, sources de richesses pour toute la région vivaroise. Le batelier du Rhône lui devait la reprise du transit des voyageurs et des marchandises sur cette grande voie de communication naturelle désormais sûre et libre. Seuls, les financiers prévaricateurs, qui avaient opprimé si longtemps le pays de Privas en profitant des troubles, ne pleurèrent pas le monarque qui avait mis fin à leurs exactions et avait fait rentrer dans les caisses publiques l'argent qui « se perdait en chemin ».

Quant à la noblesse, depuis la soumission de Montréal, elle paraissait avoir oublié ses sujets de discorde et vivait tranquille dans ses châteaux; tranquillité peut-être plus apparente que réelle, car elle ne pouvait ignorer les complots des grands seigneurs qui n'abandonnaient rien de leurs revendications féodales. Le roi Henri, si brave, si loyal, si généreux, avait dû se résoudre à faire exécuter un de ses anciens compagnons d'armes, le maréchal de

1. Le titre de ce chapitre, justifié par l'origine d'un conflit local, ne doit produire, dans l'esprit du lecteur, aucune confusion avec la septième guerre de religion dite « des Amoureux » (1580).

Biron, et ce n'était point sans peine qu'il avait pu déjouer les intrigues des ducs d'Auvergne et de Bouillon.

Au milieu de tant de périls, qu'allait devenir la couronne déposée sur le front d'un enfant de neuf ans?

Le Parlement de Paris avait conféré la régence à la reine-mère, Marie de Médicis, femme hautaine et incapable de refréner les ambitions de la noblesse.

Les protestants, qui avaient perdu un protecteur en la personne d'Henri IV, craignirent d'être de nouveau poursuivis pour cause de religion, et les seigneurs ne manquèrent pas d'exploiter ce sentiment au profit de leurs intérêts.

Pour écarter tout prétexte à une insurrection religieuse, la régente confirma l'édit de Nantes et s'efforça de rassurer les réformés. Voyant cette ressource leur échapper, les grands firent répandre des bruits tendancieux sur l'assassinat du feu roi; ils portèrent le soupçon sur l'entourage du jeune monarque et jetèrent le discrédit sur l'autorité de la reine Mêlant habilement la religion à ces coupables intrigues, ils firent un crime au Jésuite Aubigni, confesseur de Ravaillac, de son refus de violer le secret de la confession et laissèrent supposer que l'Ordre tout entier avait trempé dans une conspiration contre Henri IV.

Pour donner au parti de la Réforme son ancienne puissance, il importait de rétablir entre ses principaux chefs une union que plusieurs années de paix avaient sérieusement compromise. Tel fut le but de l'assemblée générale de Saumur (1611). Duplessis-Mornay en prépara les travaux. En dehors de questions d'ordre purement religieux, on y proposa de restaurer les fortifications des places, de demander au roi la restitution des villes de sûreté dont les gouverneurs s'étaient convertis au catholicisme.

De telles préoccupations sentaient la guerre. Les catholiques s'alarmèrent si vivement qu'un grand nombre de places fermèrent leurs portes pour éviter une surprise. On en serait peut-être venu immédiatement aux mains si, malgré le serment d'union qu'ils avaient prêté, les seigneurs huguenots ne s'étaient de nouveau divisés sur des questions d'intérêt ou de préséance.

Bouillon, commissaire du roi, profita de ces discordes pour gagner quelques chefs de la Réforme [1]. Il semble que ses démarches auprès de la noblesse vivaroise aient eu quelque succès. « On vous envoie un petit mémoire pour le ministre du Vivarais, écrit-

1. Mémoires de Richelieu.

il, le 22 août 1611, au ministre Villeroi. Si M. Arnaut, l'intendant, écrit comme il faut, nous aurons la province de Vivarais tout entière. Car M. de Chambaud s'est engagé de parole, et sera bon que son frère qui est à la Cour, lui écrive de bonne encre... Le Haut-Languedoc, le Bas-Languedoc vont très bien... Si nous avons assez à temps des nouvelles de M. le maréchal Lesguidières, nous espérons avoir le Dauphiné... [1]. »

Louis XIII consentit à recevoir les cahiers que lui envoyèrent les députés de Saumur; mais il ordonna à l'assemblée de se dissoudre. Avant de se séparer, elle vota l'établissement d'une organisation politique qui devait rendre au parti son ancienne unité d'action. Chaque province fut pourvue d'un *conseil provincial* composé d'un nombre indéterminé de membres de la Noblesse, du Tiers et du Clergé réformé. Les attributions de ces conseils étaient fort étendues et rappelaient celles des anciens comités qui avaient joué un si grand rôle dans les guerres antérieures. Ils devaient transmettre aux églises les ordres des chefs du parti et les convoquer en assemblée, lorsque cette réunion paraîtrait nécessaire; veiller sur les places de sûreté; assurer l'entretien et la solde des garnisons; étendre leur surveillance sur l'administration des gouverneurs; terminer les querelles et les procès; maintenir ou rétablir l'union entre les religionnaires.

Le 24 avril, le roi donna une Déclaration dans laquelle il s'efforçait de rassurer les Réformés sur ses intentions. Il accordait une amnistie complète à tous ceux qui avaient assisté à l'assemblée générale de Saumur ou aux assemblées particulières qui l'avaient suivie; mais il interdisait pour l'avenir de pareilles réunions, laissant toutefois aux protestants la liberté de tenir des consistoires, des colloques, des synodes nationaux ou provinciaux, à la condition que seuls les ministres ou les anciens y seraient admis, qu'ils ne discuteraient que sur des questions de discipline ou de doctrine, et qu'ils écarteraient toute délibération d'ordre politique.

Les huguenots résolurent de convoquer immédiatement un synode national qui traiterait à la fois des intérêts matériels et moraux du parti.

Privas fut désigné comme lieu de réunion, tant à cause de sa fidélité constante à la Réforme, qu'à cause de la solidité de ses murailles que l'on considérait comme capables de tenir tête

1. Godefroy, 266, fol. 129 (dans *Documents d'Histoire*, 1910, p. 388).

à une armée royale. Le synode s'ouvrit le 24 mai 1612. La petite ville, jusqu'alors si paisible, retentit de la bruyante agitation des nouveaux venus : ministres accourus des provinces, hommes influents des églises, étrangers attirés par la curiosité ou l'espoir de quelque gain, paysans apportant leurs produits. On discutait dans les rues, où se croisaient les courriers et les marchands. C'est que les questions examinées par l'assemblée étaient de la plus haute importance; de leur solution devait dépendre l'avenir du parti et la tranquillité même de la France.

Dès le début, le synode s'affirma comme une assemblée plus politique que religieuse. Il commença par voter la censure contre les députés qui, à Saumur, avaient, par leurs intrigues, entretenu la discorde parmi les réformés. Il exigea un serment d'union de tous ses membres; ceux-ci durent s'engager à le faire prêter dans leurs églises et leurs provinces. Il jeta les bases de l'organisation générale du parti, tracée par l'assemblée de Saumur et que l'assemblée de la Rochelle devait achever. La France fut divisée en seize provinces, y compris le Béarn.

Les députés s'occupèrent ensuite de rétablir la discipline ecclésiastique, fortement ébranlée par la conduite de certains ministres, et de réconcilier les seigneurs huguenots. Ils écrivirent à Lesdiguières, à Bouillon, à Rohan, à Sully, à Soubise, à Duplessis, à tous les représentants de la haute noblesse protestante, pour les conjurer d'oublier le passé, leur prêcher la concorde, les supplier de sacrifier leurs ressentiments à la sûreté des Eglises.

« Ces lettres, dit l'historien protestant Benoît [1], furent portées par diverses personnes, qu'on jugea propres à les appuyer. Mais, parce que la division avait passé des grands aux petits, le synode fit aussi de vives exhortations aux particuliers de se réunir, et les adjura, d'une manière fort touchante, de n'abandonner point la cause commune. Il n'oublia sur ce sujet ni de menacer les réfractaires des censures ecclésiastiques, ni de leur dénoncer les vengeances et les jugements de Dieu, et il chargea tous les ministres de travailler à remettre la concorde chacun dans son troupeau. »

Dans le but d'indemniser les religionnaires du prélèvement des dîmes destinées à l'Eglise catholique et perçues indistinctement sur tous ses sujets, Henri IV leur avait accordé une somme annuelle de 45.000 livres destinée à l'entretien de leurs ministres. Par mesure de bienveillance, Louis XIII venait d'y ajouter un supplé-

1. *Histoire de l'Edit de Nantes.*

ment de 15.000 écus sous la réserve qu'il en ferait lui-même la distribution. Cette restriction déplut au synode qui y vit un moyen de jeter la discorde dans le camp huguenot en excitant de dangereuses convoitises. Il supplia le roi de lui accorder la libre disposition du supplément qu'il venait d'octroyer, et frappa d'opposition toutes les demandes déjà introduites à la Cour par les villes ou les particuliers dans le but d'en tirer quelque pension.

Reprenant ensuite les articles déjà formulés par l'assemblée de Saumur, il les renvoya au monarque dont les réponses lui paraissaient obscures ou insuffisantes.

« Mais la plus grande affaire qui fut traitée fut celle de la Déclaration du 24 avril, dont le synode donna un désaveu solennel par un acte... qui fut envoyé dans toutes les églises, et imprimé même pour en faire courir les copies par toute l'Europe [1]. »

Le synode prétendait qu'il y avait de la fraude dans le pardon accordé par cette Déclaration, puisqu'il n'y avait point eu de crime commis qui le rendît nécessaire; que les assemblées faites depuis celle de Saumur avaient été légitimes; qu'on en avait souvent tenu de semblables sous le règne d'Henri IV sans qu'il s'en fût plaint; que, quand il y avait une permission de tenir une assemblée générale, il était de droit d'y sous-entendre la permission d'en tenir de particulières, soit devant la générale pour nommer les députés qui y devraient assister, soit après pour entendre d'eux le rapport de ce qui s'y était passé.

Il se fondait principalement sur les propres termes de la lettre fatale que la reine avait écrite à l'assemblée de Saumur qui, ordonnant aux députés de se séparer, leur commandait aussi d'aller porter dans leurs provinces les assurances des bonnes intentions du roi; ce qui avait donné lieu à l'assemblée générale d'en ordonner de particulières pour y rendre compte de ces bonnes dispositions. Il ajoutait... que les commissaires mêmes nommés par le roi avaient assisté à quelques-unes, qu'on avait reçu leurs cahiers au Conseil et traité des réponses qui y seraient faites. D'où le synode concluait que ces assemblées n'avaient été ni criminelles ni illicites.

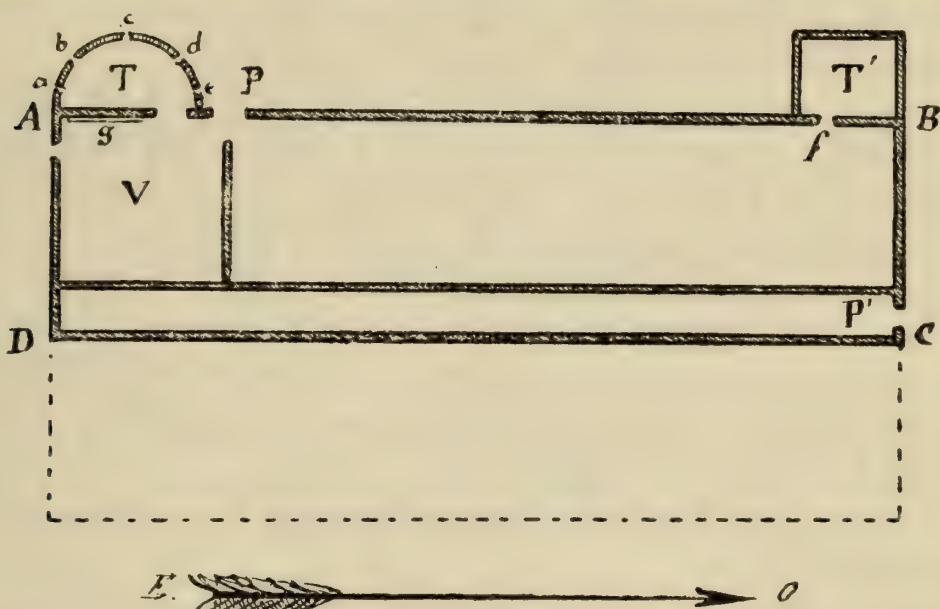
Il se plaignait qu'on noircissait les réformés par ce reproche tacite, qu'on faisait revivre les haines amorties, les rendant odieux dedans et dehors par ces accusations obliques, ce qui rejaillissait

1. Voir à l'*Appendice* une copie de cet acte, que nous devons à l'obligeance de M. Fuzier. Note 2.

contre la paix de l'Etat. C'est pourquoi... « il protestait que les réformés... étaient prêts à s'exposer à toutes sortes de supplices plutôt que de souffrir que leur fidélité fût flétrie par cette tache...»

Cet acte, daté du 2 juin, fut spécialement adressé aux Eglises sises dans des villes où se trouvait une Chambre de l'Edit ou un Parlement, avec mission de protester auprès des magistrats contre l'enregistrement de la Déclaration.

On aurait pu s'attendre à la colère de Louis XIII contre des sujets qui méconnaissaient à ce point ses ordres et transformaient un synode en une assemblée politique. Mais la régente était trop



FORT DE CREYSSEILLES.

Légende. — A, B, C, D, corps de logis. — T, demi-tour ronde, percée de meurtrières, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*. — V, salle basse avec cheminée, *g*. — T', tour carrée, avec porte, *f*. — P', porte s'ouvrant sur un couloir.

faible pour rien entreprendre contre les huguenots. Le 11 juillet, elle donna une Déclaration nouvelle pour expliquer la première. Celle-ci, disait-elle, avait été sollicitée par des particuliers qui craignaient d'être recherchés pour avoir participé à des assemblées illicites ou s'être compromis dans quelque opération suspecte, par exemple dans la levée de gens de guerre. L'intention du roi n'avait pas été de froisser les sentiments de ses sujets fidèles auxquels il pardonnait volontiers.

Ce nouvel acte était conçu en termes vagues où se lisait l'embarras de la Cour. Les huguenots ne s'en montrèrent point satisfaits : leurs exigences croissaient avec les concessions faites au nom de Louis XIII. Une telle politique devait fatalement conduire à la guerre civile.

On n'en vint pas immédiatement aux mains. Le conflit se borna d'abord à un échange de libelles, par lesquels les adversaires cherchèrent réciproquement à se couvrir de ridicule. Le synode de Privas avait subventionné le livre du pasteur Thomson : « La chasse de la Bête romaine », et celui de Vignier : « Le théâtre de l'Antéchrist ». Les catholiques répondirent par un pamphlet : « Le Magot genevois découvert ès arrêts du synode national des ministres réformés, tenu à Privas en 1612 [1]. »

Ce libelle est certainement une des plus importantes et des plus curieuses publications du début du XVIIe siècle. Sa forme modérée, la finesse de l'observation, la clarté de l'exposition, la correction du style, durent en rendre la portée considérable.

L'auteur anonyme prétend s'être glissé dans la foule des étrangers attirés à Privas par le synode; il a noté ce qui se disait dans l'assemblée et dans la rue. Les pasteurs et les anciens des Eglises ont divisé leurs coreligionnaires en deux catégories : les *Zélés*, auxquels vont toutes leurs sympathies, sont « ceux qui disent qu'il faut être majeurs quand les rois sont mineurs [2] »; les *Royalistes* ou *Politiques*, qu'on repousse de l'union protestante, sont ceux qui prétendent que « les enfants ne doivent jamais demander du pain à leur père en bravant ».

Ces définitions dépeignent admirablement la situation politique du royaume.

L'auteur dénonce comme ennemis de la chose publique ces hommes venus de Genève, la bouche pleine de paroles de paix, qui sèment partout la révolte et veulent accumuler ruines sur ruines, « troubler l'Etat et nous jeter aux confusions d'une guerre civile pour se cantonner pendant la minorité de notre roi... Le peuple, ajoute-t-il, n'est point disposé à suivre leur humeur. Ils ont trouvé des grands portés à leurs desseins : *mais le peuple fait la force* ».

Quelle singulière confusion! Ce sont les plus ardents partisans de la royauté de droit divin qui évoquent l'idée toute démocratique de la force du peuple; ce sont des protestants à tendance républicaine qui recourent à l'influence aristocratique de la noblesse. Nous saisissons ici l'effet de cette force supérieure qui dirige les actes des hommes aveuglés par les passions et conduit

1. S. l., in-8° de 98 pp.

2. Allusion à ces paroles bien connues du vieux du Plessis-Mornay : « Le roi est mineur, soyons majeurs ».

l'humanité malgré elle au but qui lui est assigné. Celui qui a tiré le monde du chaos de la matière, semble vouloir tirer de la confusion des idées une forme nouvelle de la société.

L'écheveau est tellement embrouillé qu'il ne reste plus qu'à le rompre. La société du XVII[e] siècle est naturellement conduite à chercher dans la violence la solution des difficultés d'ordre politique et moral au milieu desquelles elle se débat vainement. L'impatience qui, il y a quarante ans, l'a poussée dans les crimes de la Saint-Barthélemy, va la jeter encore sur les champs de bataille avec le chimérique espoir de tuer une idée en tuant des hommes. Aussi l'auteur du « Magot genevois » conclut-il par un cri de guerre : « Les ministres se sont glissés dans le royaume en renards, mais ils veulent régner en lions; puissent-ils bientôt mourir en chiens! On les a charitablement hébergés comme domestiques; mais ils ont pris le logis en Ecossais pour en chasser leur hôte. »

Voilà à quoi aboutit le synode de Privas. La haine renaît dans tous les cœurs et, dans les menaces des royalistes, on devine déjà le sort réservé à la cité qui a osé abriter dans ses murs l'assemblée révolutionnaire.

Le tumulte des armes ne suffira pas à couvrir les clameurs soulevées dans les deux camps. Jamais la France ne verra éclore tant de libelles que pendant les dix-sept années qui précèdent l'écrasement de la Réforme sous les murs de Privas où elle a tenu ses funestes assises. La presse n'existe pas encore et la seule gazette qui circule sort des mains des ministres royaux. Les opinions ne peuvent se répandre qu'au moyen de minuscules brochures, ne comptant que quelques pages, clandestinement imprimées à prix d'or. On se les passe de mains en mains. Ces feuilles volent comme des étincelles qui mettent le feu aux poudres. Les idées y sont condensées, serrées dans le plus petit espace, comme les caractères d'imprimerie; leur concision les rend violentes, leur violence allume les passions, les passions arment les bras. On se bat et, au-dessus de la lutte des hommes. se poursuit la bataille des idées. La nation ne connut jamais une vie intellectuelle plus intense; la fougue de la pensée libre l'enferme dans un cercle vicieux et il faudra une main de fer pour le rompre.

Tous ces opuscules poudreux, rongés par les vers ou par l'humidité, font l'effet de ces surprenants engins de guerre qui peuplent nos musées. Habituée à une information rapide, succombant presque sous le poids des livres, notre génération se demande comment les siècles passés ont pu accomplir de si grandes choses avec

de si faibles moyens. Ce qui frappe, c'est le peu de place que tiennent les questions d'ordre purement religieux dans ces guerres engagées au nom de la religion. Dans la foule des libelles, on ne découvre qu'un formidable mouvement social dirigé contre les riches et les puissants du jour. C'est moins contre l'Eglise catholique que contre son clergé que s'aiguisent les épigrammes; on reproche à l'état ecclésiastique d'être devenu le refuge des fils de la noblesse et de la haute bourgeoisie qui y trouvent de lucratifs emplois [1]. Sous prétexte de sauver l'autorité royale, on la dissèque, on lui impose des limites, on mesure soigneusement les droits du monarque, on lui fixe ses devoirs. Huguenots et papistes se tournent vers le trône en criant à Louis XIII : « Sire, on vous pipe, on vous ruine, on vous trahit [2]. » On lui montre les divisions de sa Cour, les intrigues, les mesquines jalousies de ses courtisans, sa faiblesse même.

La faveur dont jouit Concini excite la jalousie de la noblesse, provoque les murmures des puritains protestants et l'on ne saurait dire si « Les jeux de la Cour » ont été écrits par une plume huguenote ou papiste :

> Nous y voyons un roi de main en main qui court,
> La Dame et le Valet (Concini) qui suivent en conséquence
> Les deux Reines au pair, une seule à l'écart
> Les Princes joueront à tirer le bon bout [3].

Et, en effet, les Princes n'attendirent pas longtemps pour profiter du désarroi.

Dès 1614, Condé, Soissons, Bouillon, Mayenne, Vendôme et quelques autres seigneurs prirent les armes. Le traité de Sainte-Menehould, qui leur octroya un million de livres, fut considéré par tous les hommes clairvoyants comme « une belle prime donnée à la révolte ».

Les Etats-Généraux, convoqués à Paris la même année, achevèrent de jeter le désordre dans les esprits. Réunis pour chercher un remède aux maux qui désolaient le royaume, ils n'aboutirent qu'à d'irritantes discussions entre la Noblesse et le Tiers. Un jeune prélat s'y distingua comme orateur du Clergé; il était à

---

1. « Le Tondeux qui court en certains quartiers de la France et pourquoi il tient la campagne » (1615, 14 p.).

2. « Sesanus françois au Roy » (1615, 31 p.).

3. Cette curieuse plaquette de quelques pages est tout entière consacrée à la critique de la Cour.

peine âgé de vingt-neuf ans et déjà ses talents lui avaient donné assez d'importance pour qu'on lui confiât le soin de prendre la parole devant le roi sur l'acceptation des actes du Concile de Trente et sur la restitution de certains biens d'Eglise confisqués par les huguenots du Béarn. Il sut flatter la reine-mère et devint son aumônier. Nous retrouverons bientôt Richelieu sous les murs de Privas, ministre tout-puissant d'un monarque qui lui dut la grandeur de son règne.

Une seconde insurrection du parti protestant aboutit, en 1616, au traité de Loudun où Condé, comblé d'honneurs, reçut 1.500.000 livres.

L'ère des guerres civiles était de nouveau ouverte.

Les contemporains ne se trompèrent pas sur les véritables motifs des dissensions qui déchirèrent la France.

Un protestant, le duc de la Force, a écrit dans ses Mémoires « qu'il avait vu tant d'impiétés dans cette guerre et exercer tant d'horribles méchancetés, qu'il ne croyait pas que Dieu pût y être servi... que son inclination le porterait plutôt à endurer le fagot que de consentir à une vie si éloignée du devoir de chrétien ».

Une lettre, adressée à la reine-mère par le nonce du pape à Paris pour l'engager à se réconcilier avec son fils, est bien plus explicite encore : « ...Il n'y a personne, madame, qui sache mieux que Votre Majesté de quelle nature sont les guerres civiles... L'hérésie s'étant introduite parmi les désordres des guerres civiles, elle a toujours pris ses avantages et acquis de nouvelles forces dans la confusion de ces mêmes guerres... principalement dans la désunion du corps des catholiques de cet Etat, l'hérésie a pris naissance, s'est accrue et s'accroît toujours de plus en plus [1]. »

Ainsi le sort de la Réforme se trouvait indissolublement lié à celui des revendications de la noblesse féodale.

On sait ce que furent les débuts du règne personnel de Louis XIII. Les intrigues qui se nouent et se dénouent à Paris au milieu des plaisirs d'une Cour frivole, dont elles troublent parfois la quiétude, se retrouvent aussi nombreuses dans le cadre restreint de la vie vivaroise. La cupidité, la jalousie, le désir de dominer, les ambitions malsaines, tous les vices de la nature humaine qu'un

1. Lettre de Guy Bentivoli, archevêque de Rhodes, nonce à Paris, 3 juillet 1621. (Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII. — Paris, 1776, s. n. d. a.). — A l'appui, voir la « Lettre de nostre Sainct-Père le Pape Grégoire XV envoyée au Roy T. C. Louis XIII, sur l'obéissance qui lui est düe par ses subjects en son royaume de France, 1622 ».

pouvoir central encore mal affermi n'a pu suffisamment comprimer dans le cœur de la noblesse, que les guerres religieuses, l'affaiblissement de la foi, ont rendus encore plus vivaces, toutes ces passions agitent à un même degré le courtisan au Louvre et le gentilhomme dans son vieux manoir.

Au milieu de ces débordements, l'Amour ne perd pas ses droits. A Paris, on se bat pour une dame, la nuit, dans la rue, à la lueur blafarde des lanternes; en dépit du guet, adversaires et témoins mettent l'épée à la main. Dans les montagnes vivaroises, la lutte se ressent de la rudesse des caractères : ce ne sont plus des duels, ce sont de véritables combats. La belle Paule de Chambaud est la cause de ces disputes.

Paule de Chambaud est la fille de Marie de Barjac et de Jacques de Chambaud, l'ancien gouverneur protestant du Vivarais, le fougueux général qui s'est distingué à Montélimar et sur tous les champs de batailles vivarois, qui a rendu à Privas tant de services. Elle a épousé, en 1597, son cousin, René de la Tour du Pin Gouvernet, qui a été tué en Piémont en 1616. Elle est mère de plusieurs enfants et sa fille, Marie, s'est mariée, en 1614, à un gentilhomme protestant, Joachim du Roure de Beaumont. Cette union n'a duré que quelques mois et Marie est morte. Paule est libre. Quoique ayant dépassé la quarantaine, elle est belle encore; les ans semblent avoir donné plus de piquant au charme qu'elle exerce sur ceux qui l'approchent. Nombreux sont les adorateurs qui se disputent un regard de la riche protestante.

Le plus en faveur est Claude de Hautefort de Lestrange, vicomte de Cheylane, un voisin puisqu'il habite avec son père, le vieux René de Lestrange, le magnifique château de Boulogne, distant de cinq lieues à peine du château de Privas où s'est retirée Paule de Chambaud. C'est un beau et vigoureux cavalier que Cheylane et il a de qui tenir : son père a été et est encore un rude soldat; il a échangé avec Jacques de Chambaud maintes arquebusades; il a été son prisonnier à Montélimar; chef des ligueurs, il lui a tenu tête au Puy. Cheylane a environ quarante ans, il est un peu plus jeune que Paule. Il est brave autant qu'amoureux, ce qui n'est pas peu dire; il est riche; on ne saurait souhaiter un plus beau parti. Il y a bien une difficulté : il est catholique; mais si le bon roi Henri IV a pu se convertir par politique, pourquoi Paule ne se convertirait-elle pas par amour ?

Madame de Chambaud a un autre adorateur; la nature autant que la raison l'obligent à l'écarter, c'est Joachim de Beaumont,

le mari de sa fille défunte, son propre gendre. Singulière figure que ce Beaumont : au point de vue moral, il ne vaut pas cher, il court les filles et il a des bâtards; sa femme est peut-être morte de chagrin. Tenace dans ses décisions, implacable dans ses ressentiments, égoïste, rapace, d'un courage indomptable, remarquablement doué pour les choses de la guerre, type accompli du chef de bande, il est partout où il y a un coup à donner, un profit à prendre. Sa bravoure au feu lui a valu le surnom de « brave Brison ». Brison est le nom d'une forteresse près de Largentière, perchée comme un nid d'aigle à la pointe d'un rocher. C'est là que Beaumont a vécu, et la nature sauvage semble avoir marqué son empreinte dans son âme. Un tel homme à une telle époque doit forcément faire son chemin.

Le dépit de ce soudard va faire sortir de l'alcôve les intrigues amoureuses et les jeter sur la place publique. Comme il ne recule devant aucun moyen, il ne manquera pas de mettre les passions religieuses au service de ses intérêts personnels.

Que Paule de Chambaud épouse Cheylane, et c'en sera fait du parti protestant à Privas : le château tombera aux mains des catholiques qui seront les maîtres de la ville; dès lors, plus de sécurité pour les religionnaires, ils perdront le libre exercice de leur culte, ils tomberont « sous la domination papale [1] ».

Les ministres protestants assemblés exagèrent encore ces craintes. Cheylane, pour vaincre leur opposition, fait appel aux catholiques. Voilà comment un projet de mariage se transforme en querelle politico-religieuse.

Le vieux Lestrange se fait, dit-on, un point d'honneur de conduire à bien les amours de son fils, et lorsqu'il invoque le point d'honneur, on peut s'attendre à tout. Montmorency et le roi lui-même lui prêteraient leur concours.

Contre une pareille coalition, qui pouvait défendre les intérêts protestants ? Evidemment Brison seul, et l'on pouvait se fier à lui, car, en la circonstance, son intérêt se confondait avec celui des religionnaires. Le Consistoire de 1619 le plaça donc à la tête du parti huguenot.

Aussitôt Brison rassemble et organise les protestants de Privas; il envoie recruter dans les Boutières; il écrit à Châteauvieux, d'Aubenas, de venir le joindre avec tout ce qu'il pourra armer d'hommes dans cette ville, à Vals et à Mayre.

---

1. *Soldat du Vivarais.* Même référence pour tout ce qui va suivre.

Cheylane ne demeure pas en retard : le 27 décembre, il pénètre dans le château de Privas à la tête d'une troupe. L'opération a été si secrètement préparée et si vivement conduite que les Privadois n'ont pu s'y opposer.

Le 28, les huguenots commencent le siège du château et, pour débuter, coupent les conduites d'eau qui alimentent le vieux manoir.

Les affaires prennent rapidement une tournure très grave; cependant, comme il n'y a pas encore de sang répandu, rien n'est compromis d'une façon irrémédiable. Avec de la bonne volonté, on peut s'entendre et porter le conflit devant une assemblée mixte, comme cela s'est fait maintes fois en des circonstances plus graves.

Le 29, les assaillants devenant plus pressants, un coup d'arquebuse part de la grosse tour qui flanque à la fois le château et son enceinte; David Juoyeux et Jehan Brun tombent : la guerre civile est inévitable, elle ne se terminera que par la prise de Privas.

A la nouvelle du danger que courait son fils, M. de Lestrange avait poussé sur Saint-Priest un petit corps de troupe. Les soldats catholiques pillèrent le village, après en avoir délogé un détachement huguenot envoyé pour les arrêter. Lestrange marcha droit sur Privas et obligea Brison à lever le siège du château.

Les huguenots se réfugièrent dans la ville; Brison en fit fermer les portes qu'il couvrit par un fossé et une palissade; il garnit les murs de défenseurs et attendit les événements.

Comme Lestrange ne disposait pas de canon pour ouvrir la brèche, et qu'il n'avait pas assez de monde pour tenter un blocus ou une attaque brusquée, les protestants demeuraient, en somme, en bonne posture. Des tours du château on pouvait peut-être brûler quelques maisons; mais, pour réduire la ville, il eût fallu hisser de l'artillerie aux étages élevés, et ce n'était pas avec le petit canon dont disposait Mme de Chambaud que les catholiques pouvaient faire capituler Brison.

Cependant, Lestrange étant aussi tenace que son adversaire, il était difficile de prévoir comment se terminerait le conflit.

Dès le début des hostilités, M. de Masnau, conseiller au Parlement de Toulouse, délégué par sa Cour en Vivarais pour y mettre à exécution un arrêt émanant d'elle, avait été averti des mouvements de Privas par le syndic du pays qui l'avait invité à user de son prestige et de son autorité pour mettre un terme à une situation dangereuse. Masnau consentit à s'entremettre. Conformé-



UNE MAISON DU VIEUX CHAMBON, près de Bavas.

ment aux édits en vigueur, il s'adjoignit un magistrat protestant et se rendit à Privas, accompagné de quelques seigneurs. A trois milles de la ville, deux habitants vinrent le prévenir qu'il serait dangereux pour lui de s'avancer plus avant. Le conseiller leur répondit qu'il était né pour servir le roi et qu'il saurait, au besoin, mourir en remplissant son devoir. Cette ferme attitude détermina les consuls à lui faire toutes les soumissions qu'il voulut. Il pénétra dans Privas où sa présence rétablit le calme.

Masnau se rendit auprès de Mme de Chambaud pour l'exhorter à la clémence, la prier d'oublier cette aventure et de traiter ses vassaux avec douceur [1].

De son côté, de Blacons, oncle par alliance de Paule de Chambaud, insista auprès de sa nièce pour que des représailles fussent évitées aux habitants de Privas qui s'étaient compromis. Il lui fit même comprendre que, si le calme ne renaissait pas promptement dans le pays, le roi pourrait bien se décider à mettre ordre lui-même à cette regrettable affaire et à apporter la paix à la tête d'une armée.

Ceci se passait le 16 janvier 1620.

Le vicomte sortit du château avec sa suite, et lorsque, le 4 au soir, Châteauvieux et Chamblard arrivèrent sous les murs de Privas, à la tête des contingents protestants d'Aubenas et de Vals, ils trouvèrent le calme rétabli. Les Privadois, désireux d'éviter tout motif de discorde, refusèrent l'entrée de la ville aux nouveaux arrivants qui durent aller cantonner à Veyras.

Il ne restait plus à Châteauvieux et à Chamblard qu'à retourner là d'où ils étaient venus. C'est ce qu'ils firent. Malheureusement, leurs soldats qui avaient escompté quelques pillages, jugèrent bon de se dédommager en route en dévastant le village de Vessaux, relevant de M. de Lestrange. Aussitôt l'irascible seigneur de Boulogne monte à cheval; suivi de ses fils, de quelques amis et de ses serviteurs, malgré ses soixante-dix ans, il fonce sur les huguenots chargés de dépouilles, et les met en déroute après un violent corps-à-corps dans lequel périrent Châteauvieux et de Gimard.

En irritant les esprits, cette échauffourée compromettait gravement l'œuvre pacificatrice de Blacons et de Masnau.

Le vicomte de Cheylane mourait d'envie de revoir sa fiancée. Il ne put résister à sa passion. A la tête de quelques gentilshommes, il entreprit de pénétrer dans le château de Privas.

1. Gramont.

L'aventure réussit, quoique Brison fît bonne garde. Le galant se glissa par une poterne.

Brison assiégea de nouveau les amoureux.

Cette fois, le vieux Lestrange avait tout prévu pour secourir promptement son fils. Au premier appel, Montréal, de Logères, de Rochecolombe, du Cros, de Castrevieille, de la Gorce, tous les seigneurs du voisinage, accoururent avec leurs gens. Un corps de 2.000 catholiques en armes parut sous les murs de Privas.

L'assaut allait être donné aux portes, lorsque Blacons et quelques seigneurs huguenots du Dauphiné s'entremirent pour arrêter le combat. Chacun se retira et les pertes se limitèrent à quelques hommes tués ou blessés.

Pierre de Boucaud, président de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides de Montpellier, et l'intendant François du Faure, avertis par Cheylane, vinrent à Privas où ils s'efforcèrent de tout concilier et de pacifier les esprits. Quoiqu'ils fussent catholiques, on leur fit bon accueil dans la ville; ils y demeurèrent plusieurs mois et contribuèrent au maintien de l'ordre. Le dimanche, on leur permettait d'entendre la messe qu'ils faisaient dire en pleins champs, au pied d'une croix dressée à une demi-lieue des remparts [1].

Tout semblait rentré dans le calme, lorsque, le 17 avril [2], Cheylane s'imagina d'aller célébrer son mariage dans le château de Privas, à la barbe de son rival. Cette entreprise, plus chevaleresque que politique, devait avoir les pires conséquences.

Quand le vicomte voulut se retirer avec sa femme, il se trouva entouré par un corps de 1.500 huguenots qui, ayant profité de la nuit pour fortifier les coteaux du Mont-Toulon, commandait directement la sortie du château. Brison avait fait établir une ligne de circonvallation en tranchées et en gabionnades, de telle sorte que Cheylane et ses compagnons se trouvaient complètement cernés. Du côté de la ville, on avait construit des approches et creusé des mines pour faire sauter la muraille commune à Privas et à la basse-cour du château. Il était évident que c'était par l'intérieur de la ville que Brison entendait donner l'assaut, pour

1. Arnaud, I, 255, d'après Claude Malingre, dans son *Histoire de la rébellion...*

2. C'est par erreur que les « Commentaires... » indiquent la date du 24 mars : lorsque Montmorency parut devant Privas, le 27 avril, il n'y avait que dix jours que Cheylane était assiégé. — Les textes anciens sont contradictoires et nous ne donnons ces dates que sous toutes réserves.

ne plus s'exposer à être dérangé par M. de Lestrange. Cheylane concentra sa résistance de ce côté et fit exécuter plusieurs sorties, au cours desquelles le sieur de La Poujade, un de ses partisans, fut blessé d'un coup de mousquet qui lui brisa la cuisse. Les catholiques eurent trois hommes tués, les huguenots en perdirent vingt.

L'affaire était sérieusement engagée; M. de Lestrange le comprit et il eut la sagesse de ne point compromettre le succès de ses opérations par trop de hâte. Il fit appel à toute la noblesse du pays. En trois jours, il put réunir 3.000 hommes.

Comme ces troupes commençaient à marcher vers le Coiron, on apprit qu'un corps de 7 à 800 protestants, envoyés des Cévennes par le duc de Rohan, était entré dans Villeneuve-de-Berg. Le sieur Jarjaye du Pilon, gentilhomme huguenot, avait reçu le commandement de ce renfort destiné à Privas.

Les chefs catholiques résolurent d'empêcher la jonction de Jarjaye et de Brison. Ils prévinrent Montmorency de l'extension qu'allaient prendre les hostilités.

Le 24 avril, il y eut un vif engagement près de Villeneuve-de-Berg; le nombre donna l'avantage aux catholiques et les huguenots battirent en retraite vers les Cévennes.

Les protestants avaient prévu les conséquences de ces conflits. Dès le début d'avril, ils avaient tenu à Privas une assemblée de cercle à laquelle avaient été convoqués les députés du Bas-Languedoc, des Cévennes, du Vivarais, du Dauphiné et de la Provence. Cette réunion avait été troublée par la nouvelle tentative de Cheylane et l'assemblée avait décidé d'envoyer sur-le-champ une députation à Montmorency pour le prier d'apaiser la querelle renaissante. Le gouverneur du Languedoc se trouvait donc saisi de l'affaire à la fois par les deux partis.

« Les deux députés de Nîmes écrivirent dans le même temps aux consuls de cette dernière ville... le parti qu'on avait jugé à propos de prendre. Sur quoi on convoqua une assemblée mixte (à Nîmes), le 17 de ce mois d'avril... Les trois ordres qui la formaient furent d'avis de joindre cinq députés à ceux de Privas pour se rendre à Beaucaire, où était alors le duc de Montmorency, et supplier de concert ce duc d'arrêter par son autorité les mouvements qui s'étaient élevés à Privas et de faire remettre les choses en l'état où elles étaient auparavant. De plus, afin de rendre leurs négociations plus fructueuses, on délibéra de prier le président

de Rochemaure de partir avec tous ces députés et d'y joindre de sa part tels catholiques qu'il voudrait choisir [1]. »

Les consuls de Montpellier prirent une décision analogue.

Cette députation joignit Montmorency au Pont-Saint-Esprit; mais le maréchal ne voulut point lui donner audience et se borna à la renvoyer à son Conseil. Les députés déclarèrent alors s'en rapporter à sa sagesse [2].

Cependant le Parlement de Toulouse avait considéré la réunion de l'assemblée de Privas comme une atteinte portée à l'autorité royale et il s'était empressé de rendre un édit portant « défense à tous les sujets du roi, notamment aux Réformés, de se trouver en aucune assemblée convoquée sans la permission du roi, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public; que les députés de Privas rentreront chez eux à peine des mêmes poursuites, et que cette décision sera remise au gouverneur de la province pour maintenir force au roi et à la justice » [3].

Cet édit dicta la conduite de Montmorency, pris entre son désir de donner satisfaction à une députation où dominait le parti des politiques et celui de ne point mécontenter le Parlement. Représentant de l'autorité royale, il ne pouvait la méconnaître ouvertement en tolérant une réunion illégale. D'ailleurs, si les ligueurs de Lestrange se montraient agressifs envers les huguenots, ceux-ci ne faisaient pas preuve de plus de modération envers les catholiques : ils excitaient leurs coreligionnaires à recourir à la force des armes. Cet appel à la violence avait été entendu et les protestants d'Alais avaient levé le corps dont Jarjaye du Pilon avait pris le commandement. La lutte paraissait inévitable et Montmorency ne pouvait temporiser. Une lettre du roi, qu'il venait de recevoir, le pressait d'agir. Louis XIII, auquel des gentilshommes des deux partis, réunis en conférence, avaient écrit pour le prier d'intervenir, donnait l'ordre à son général de marcher sur Privas pour châtier les coupables. Le 18 avril, le maréchal avait fait sortir six canons de Beaucaire et réuni des troupes pour exécuter la volonté du monarque. Le 25, il arrivait à Villeneuve-de-Berg, au lendemain de la défaite des huguenots. A la tête d'une armée de 6.000 hommes d'infanterie et de cavalerie, il prit le chemin de Privas.

---

1. Ménard, cité par Arnaud, *l. c.*, I, 252.

2. *Histoire du Languedoc.*

3. Baudoin, *Inventaire sommaire des archives de la Haute-Garonne*, B. 895. — Arnaud, I, 251.

Les églises protestantes furent très effrayées par cette détermination. Celles de Nîmes et d'Alais envoyèrent des députés pour arranger l'affaire. Une assemblée se tint à Uzès le 27 avril [1].

Lorsque, le 27 avril, du haut des tours du château de Privas, les assiégés virent les colonnes de Montmorency déboucher dans la plaine du Lac, ils poussèrent des cris de joie. Depuis dix jours, ils étaient privés de toute communication avec l'extérieur; ils n'avaient plus d'eau, Brison ayant coupé les conduites, et ils en étaient réduits à cuire leurs aliments dans du vin [2].

Les Privadois, effrayés par l'approche des troupes royales, tinrent conseil. Les ministres qui étaient dans la ville poussaient à la résistance; mais les hommes les plus avisés et les plus influents craignaient de se perdre et d'exposer la cité au pillage; ils disaient, avec raison, qu'il serait fou de courir à la ruine pour un motif de si faible importance. « On savait, d'autre part, que les passages du Rhône étaient occupés, les bacs à traille détruits et les arrivages de blé suspendus. A Privas, on criait déjà la faim, et les protestants des Boutières ne prenaient pas les armes. » Finalement, on décida de rendre la ville à discrétion. Brison, auquel Montmorency avait envoyé deux gentilshommes de l'une et l'autre religion pour l'engager à déposer les armes, ne voulut pas paraître s'incliner devant son rival; il décampa avec ses soldats [3].

Le 1er mai, le duc entra dans la ville et prit ses dispositions pour que Mme de Chambaud pût, en toute sécurité, gagner le château de Boulogne avec son mari [4].

Montmorency accorda la paix à la demande qu'en fit le sieur de Boucaud au nom des églises protestantes. Les rebelles demanderaient pardon de leur révolte et leurs soldats seraient licenciés après avoir rendu leurs armes. Quant à Brison et à son lieutenant Tavernol, ils seraient à la merci du vainqueur s'ils tombaient entre ses mains. Les ouvrages de fortification élevés contre le château seraient rasés. L'armée serait logée et nourrie pendant six jours aux frais des habitants qui paieraient en outre une contribution de 50.000 écus [5].

---

1. Arnaud, I, 253-254.

2. « Commentaires... ».

3. Arnaud, *l. c.*

4. « Commentaires... ». Le mariage fut célébré bientôt après.

5. Voyez : Gramont. — Manuscrit de Brison, dans La Boissière. — Manuscrit de Banne, *ibid.* — Arnaud et Mazon, *l. c.* — « Réduction de la ville

La messe fut célébrée, le 30 avril, dans la ville où toute cérémonie catholique était interrompue depuis 1560.

Montmorency demeura deux jours dans Privas. Il fit arrêter les ministres et les habitants qui s'étaient le plus compromis; mais il se borna à les effrayer en les menaçant de la corde. Quelques coups d'arquebuse ayant été tirés contre le château, il fit exécuter six des plus coupables et parla de faire raser les murailles. Cette répression suffit à rétablir l'ordre [1].

Le maréchal se retira alors en laissant dans le château une garnison de soixante hommes sous le commandement de Saint-Palays, capitaine de ses gardes.

Les protestants de Privas, n'osant plus reprendre les armes, eurent recours à la chicane. Ils prétendirent que « la grosse tour » du château, celle qui le flanquait à l'Ouest et était attachée à l'enceinte de la ville, leur appartenait. Ils voulaient cette tour, car elle les eût rendus effectivement maîtres du manoir lui-même. Pourquoi ne leur céderait-on pas le château tout entier? Etait-il admissible que la ville demeurât toujours pupille? Ne devait-elle pas être émancipée?

C'était justement là le point délicat du conflit.

Les catholiques ne voulaient céder ni la tour ni le château qui dominaient la ville et la tenaient en leur dépendance.

Déjà les Privadois avaient saisi de l'affaire l'assemblée générale que les religionnaires tenaient à Loudun. Le 6 avril, leur député Crespin s'était plaint de ce que le mariage de Mme de Chambaud avec le vicomte de Cheylane compromettrait la sûreté de la ville. L'assemblée avait décidé d'inscrire cette plainte dans les cahiers qui seraient soumis au roi; elle avait promis que les députés à la Cour « embrasseraient cette affaire avec affection et vigueur »; puis elle s'était dissoute, le 13 avril, après de longs pourparlers avec le monarque.

Louis XIII, heureux de cette soumission qui semblait devoir

---

de Privas en l'obéissance du Roy par Mgr le duc de Montmorency, grand amiral de France, contre les rebelles dudit lieu, avec l'institution de la messe, qui y a été célébrée le jeudi dernier d'avril. Et comme les murailles de la ville ont été prêtes d'être rasées, et eux condamnés à 50.000 écus. Le tout représenté par une lettre du sieur de Ragot à un sien cousin de la ville d'Annonay. — Lyon, 1620. »

1. « Discours véritable de l'exécution de six ministres de la Religion prétendue réformée en la ville de Privas, par le commandement de Sa Majesté très Chrétienne. » (In-8°, s. l. n. d. — Pièce citée par Arnaud).

écarter toute cause de guerre civile, accueillit favorablement les délégués que les députés avaient élus avant de retourner dans leurs provinces. « L'assemblée m'a obligé, dit-il, mais elle n'a pas moins fait pour elle. Je veux désormais traiter mes sujets de la religion comme les autres »[1].

La question du château de Privas fut soumise au Conseil du roi, qui engagea les huguenots à prendre patience et à ne rien compromettre par de nouvelles voies de fait, leur donnant l'assurance que leurs revendications seraient examinées avec soin et confirmant les conditions de paix accordées par Montmorency.

En attendant une solution et pour prévenir tout conflit, Louis XIII envoya à Privas un exempt de ses gardes, de Lacroix, pour tenir en dépôt la tour objet du litige.

Arrivé dans la ville, Lacroix crut pouvoir déduire de l'attitude calme de la population que personne ne songeait plus à troubler l'ordre; jugeant sa présence inutile, il se retira.

Tout serait en effet demeuré dans le calme, si les chefs du parti protestant n'avaient eu intérêt à agiter de nouveau le pays.

Le roi avait promis aux députés de Loudun que leurs revendications recevraient une solution dans le délai de six mois. Les habitants de Privas devaient donc faire crédit au monarque jusqu'au 13 octobre, et ce délai ne paraîtra pas exagéré si l'on veut bien considérer la quantité des questions à résoudre, la difficulté des enquêtes et, en particulier, la complexité de l'affaire du château.

Cependant, depuis le départ de Lacroix, sous l'influence de menées secrètes, les habitants tenaient de nombreuses assemblées en armes, de jour et de nuit, pour aviser aux moyens de chasser la garnison catholique.

En juillet, le Parlement de Toulouse dut intervenir pour interdire ces réunions séditieuses « sous les peines réservées au crime de lèse-majesté »; il mit Cheylane et sa famille sous la protection du roi[2].

Une assemblée politique des églises du Vivarais, du Forez et du Velay, tenue, en août, à Châteauneuf-lès-Vernoux, répondit à

1. Cf. Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII*, T. III, liv. XIV, p. 527. — Amsterdam, chez Pierre Brunel, 1704.

2. Baudoin, *Inventaire des archives du département de la Haute-Garonne*, B. 398.

cette sommation en jurant que ses membres « exposeraient leurs vies et leurs biens pour le soutien de la ville et de l'Eglise de Privas ». Parmi les signataires de cette déclaration se trouvaient l'intraitable Brison; Chabreilles, son frère; Tavernol, son lieutenant; ainsi que Mirabel et Chazalet qui devaient bientôt figurer comme députés à l'assemblée de La Rochelle [1].

Ces noms seuls indiquent assez à quelles puissantes intrigues étaient soumis les habitants de Privas.

On conçoit combien la situation du commandant de la garnison du château devait être délicate au milieu de ces excitations. En rapport constant avec la ville, de laquelle il tirait les ressources nécessaires à son détachement, Saint-Palays devait s'ingénier à éviter toute cause de conflit entre les habitants pleins de rancune et ses soldats souvent indisciplinés. Il n'y réussit pas toujours.

En octobre, Louis XIII n'ayant pas encore résolu toutes les affaires pendantes avec les religionnaires, les huguenots convoquèrent un synode national à Alais. La tenue de cette assemblée religieuse ne manqua pas d'accroître les susceptibilités. Des Privadois injurièrent les soldats de Saint-Palays; ceux-ci ripostèrent. Au cours de la rixe, un vieillard fut frappé d'un coup d'épée à la tête. Des commissaires tentèrent une information qui ne put aboutir. Alors les huguenots tinrent, à Anduze, une assemblée particulière pour rechercher les moyens de mettre un terme aux discordes renaissantes. Leurs efforts échouèrent : les incidents qui troublaient la tranquillité de Privas tenaient à des causes trop générales et trop importantes pour qu'il fût possible de les éviter.

On parlait déjà de réunir une nouvelle assemblée générale du parti à La Rochelle. La division régnait parmi les seigneurs protestants. Gaspard de Châtillon, général en chef des forces réformées en Languedoc, craignait de se compromettre et semblait se désintéresser des événements de Privas; on l'accusait de s'être vendu à la Cour.

Le synode d'Alais, saisi de la question, se prononça pour la violence. Il envoya 200 écus aux consuls de Privas pour leur permettre de se préparer à la lutte et ordonna qu'une collecte serait faite dans toute la région. Il écrivit à Châtillon pour réveiller son zèle en faveur d'une place dont la possession était si importante

1. Manuscrit de la bibl. de l'Histoire du protestantisme français. Arnaud, I, 259.

pour les intérêts de la Réforme. Les lettres firent quelque effet, le général parut sortir de sa léthargie et Privas reprit courage [1].

Le changement d'attitude de Châtillon était sans doute dû à la décision qui venait d'être prise de convoquer l'assemblée de La Rochelle le 25 décembre. Cette résolution allait déchaîner sur la France une nouvelle guerre civile.

---

1. Benoît. — Arnaud, I, 258-259.

CHAPITRE IX

LA GUERRE DES AMOUREUX *(Suite)*

« Ne dissimulons point la vérité, écrit un auteur protestant [1]. Si vous regardez d'un certain côté l'origine de la première guerre de religion sous le règne de Louis XIII, les réformés paraissent y avoir donné occasion eux-mêmes, en s'assemblant avec trop de chaleur et de précipitation à La Rochelle, et en s'opiniâtrant à ne se séparer point, animés qu'ils furent par Favas, leur député général, homme qui pensait plus à l'avancement de sa fortune qu'au bien et au repos de ceux de sa religion. »

Du Plessis-Mornai essaya vainement de ramener ses coreligionnaires dans la voie de l'obéissance et il y aurait peut-être réussi si La Force et Châtillon, dont l'un voulait se venger de ce qu'on ne lui laissait pas le libre exercice de ses charges, et l'autre cherchait à en obtenir de nouvelles, n'eussent pas fait agir leurs amis et leurs créatures pour persuader aux députés assemblés à La Rochelle de résister aux injonctions du roi [2].

Par de tels hommes, l'affaire de Privas devait être saisie comme un moyen d'opposition à l'autorité royale et une occasion d'exciter le zèle des huguenots. Les deux députés du Vivarais, Mirabel et Chazalet-Châteauneuf, se firent probablement les organes des doléances de leurs compatriotes; ils ne durent pas avoir de peine à convaincre leurs collègues de l'importance que présentait pour le parti tout entier la libre possession d'une place dont la valeur venait d'être démontrée par les dernières campagnes.

Le 2 janvier 1621, l'assemblée protestante dressa un cahier de remontrances pour être soumis au roi. Il contenait les raisons que les églises réformées croyaient avoir de tenir une assemblée, et les sujets de plainte que leur donnaient plusieurs infractions aux

1. Cf. Le Vassor, T. III, l. XVI, p. 2.

2. *Ibid.*, p. 3. — Dans ses « Comentaires... », Marcha a confondu l'assemblée de la Rochelle et celle de Loudun.

Edits de pacification. L'assemblée de Loudun s'était dissoute sur la promesse faite que ses demandes recevraient satisfaction dans le délai de six mois, et rien n'avait encore été fait. La ville de Privas, notamment, avait été tenue comme ville de sûreté, et cependant les protestants ne pouvaient plus avoir de sécurité dans cette place depuis que Montmorency s'était saisi, non seulement du château, mais encore de la tour appartenant à la ville [1].

S'adresser à une assemblée politique interdite par le roi alors que le Conseil instruisait l'affaire de la tour, c'était plus qu'un manque d'égards envers le monarque, c'était un acte de rébellion. Louis XIII aurait pu ordonner l'arrestation immédiate des députés venus pour lui présenter ces doléances, il se borna à ne pas les recevoir; il donna seulement audience à Favas, comme député général des réformés. Celui-ci insistant pour une prompte réponse, on lui dit que sa requête méritait le feu.

On conçoit l'irritation que cette attitude, facile à prévoir, dut jeter parmi les députés. Ils envoyèrent Gouvernet à Grenoble pour entraîner Lesdiguières dans la cause des rebelles; mais le maréchal répondit que le mieux était de se soumettre à la volonté du roi, de recourir à sa justice et à sa clémence, d'attendre les décisions de son Conseil. Et en effet, la démarche de l'assemblée de La Rochelle n'avait point suspendu l'action pendante devant la juridiction royale au sujet du château de Privas.

Frappé du danger de cette « patiente débonnaireté » voisine de la faiblesse, le Parlement de Toulouse crut devoir en avertir le monarque par des lettres de remontrance. « Les seigneurs de la religion prétendue réformée, écrivait-il, se faisaient rendre des honneurs qui ne leur étaient point dus; ils établissaient des garnisons hors des places de sûreté; ils tenaient des assemblées illicites et les catholiques auraient tout à craindre de leurs entreprises », si Louis XIII se départissait d'une attitude ferme et énergique. « Ce serait, poursuivait le Parlement, redoubler le courage à ceux qui sont pleins de mauvaise volonté, même vers le Bas-Languedoc, pour commencer par ceux au fait de Privas, où ils sont en continuels conseils, pour voir s'ils pourront innover quelque chose à l'ordre qu'y a établi le sieur de Montmorency, ce qui serait très préjudiciable à votre service... » Des remontrances furent également expédiées aux consuls de Privas [2].

1. Le Vassor se borne à faire mention de l'affaire de Privas. Marcha expose plus longuement la situation.

2. Cf. Remontrance faite au Roy par le Parlement de Toulouse », manus-

En dépit des assurances données par le roi, l'assemblée de La Rochelle refusa de se dissoudre avant d'avoir reçu satisfaction à ses demandes. Louis XIII renouvela ses ordres de dissolution; il ne fut point obéi [1]. Bien au contraire, l'assemblée renvoya dans leur pays les députés du Vivarais, avec mission d'inviter leurs compatriotes à repousser la force par la force, et de leur annoncer qu'une assemblée spéciale serait convoquée à Milhau pour délibérer sur leurs affaires et sur les moyens de leur venir en aide [2].

Les consuls de Privas écrivirent aussitôt à Orange pour demander des soldats et des munitions.

Le dimanche, 24 janvier 1621, des lettres et les rapports des paysans qui travaillaient aux champs, apprirent aux consuls que Lestrange préparait des levées pour soutenir Saint-Palays, que des réunions de gentilshommes catholiques avaient eu lieu au château de Boulogne, qu'un émissaire avait été envoyé au commandant du château de Privas pour l'engager à s'emparer de la ville, que l'attaque était imminente [3].

Gramont et *Le Mercure François* considèrent ces lettres comme fictives; ils y voient une ruse de Brison pour déterminer les Privadois à prendre les armes.

On ne saurait admettre que le vieux mais bouillant Lestrange soit demeuré inactif dans son manoir alors que tout s'agitait autour de lui, qu'il n'ait rien préparé pour soutenir la petite garnison du château de Privas contre une agression des huguenots. Une semblable inertie eût été peu conforme à son caractère, contraire à ses intérêts comme à ses devoirs. Mais il y a loin de là à prétendre que Lestrange ait songé à s'emparer de Privas par un coup de force. Averti des projets agressifs des Privadois par le duc de

---

crit de la bibl. du roi, recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, T. I, p. 332. — « Remontrance adressée à Messieurs de Privas » (1621, in-12).

1. Cf. « Lettre du Roy du 4 avril 1621 au maréchal de Boüillon sur la désobéissance de l'assemblée de la Rochelle » (*Ibid*, T. I, p. 337). Dans cette lettre, le monarque affirme qu'il ne s'agit pas de *religion*, mais d'une *faction*. Le maréchal lui répondit de Sedan, le 19 avril, en lui conseillant de temporiser et « d'user de sa bonté et de sa clémence, (plutôt) que de la rigueur et de la force de ses armes », afin de ne pas permettre aux religionnaires de penser qu'on peut « rompre les Edits, sous prétexte de la désobéissance de ceux de La Rochelle », appréhension qui est « presque universelle ». (*Ibid.*, p. 339).

2. Nous reprenons la source du « Soldat du Vivarais ».

3. Arnaud, *l. c.*

Ventadour, lieutenant général pour le roi en Languedoc, il dut nécessairement prendre des précautions.

Il semblerait que les nouvelles reçues par les consuls aient été exagérées par les meneurs pour alarmer le peuple et échauffer les esprits.

Le duc de Ventadour, qui se trouvait à La Voulte, envoya à Privas le prévôt de Vernhes pour prendre quelques informations. Celui-ci fit bientôt connaître que les protestants, à l'aide de faux bruits habilement répandus, cherchaient à exciter et à motiver une rébellion.

Et, en effet, du 22 au 28 janvier, les huguenots s'emparèrent de la Tour du Lac, appartenant à Cheylane, des châteaux de Livier et d'Entrevaux, du moulin de Veyras et du pont des Chaussières, en un mot, de toutes les forteresses féodales qui gardaient les avenues de Privas. Ils construisirent un fort sur le mont Toulon et élevèrent, vis-à-vis du château, une plate-forme probablement destinée à recevoir du canon pour le battre en brèche.

A ces nouvelles, Ventadour envoya à Privas les sieurs de Chambaud, gentilhomme protestant, et de Boissy, châtelain catholique de La Voulte. Ces députés reconnurent bientôt que la place était gouvernée par une poignée de séditieux, lesquels poussèrent l'audace jusqu'à tirer sur eux quelques coups de mousquet qui ne les atteignirent pas. Les consuls s'excusèrent de cet attentat en disant aux envoyés du duc qu'ils n'étaient plus maîtres de la ville. Depuis six mois, Privas avait coûté 200.000 livres au pays du Vivarais, du Gévaudan et du Velay; les habitants comptaient sur la force de leurs remparts pour faire valoir leurs revendications.

Le prévôt de Vernhes voulut informer contre quelques excès commis à l'égard d'un maçon chargé de démolir la plate-forme; il fut aussitôt assailli par les mutins qui, le pistolet au poing, l'obligèrent à se retirer [1].

Le mercredi 27, Lestrange et son fils Cheylane, « à la tête de quelques soldats », s'emparèrent d'une grange que La Combe, notaire à Privas, possédait à Gleysal, dans la paroisse de Saint-Priest; ils enlevèrent des bestiaux [2]. Cet incident ne saurait être considéré comme une tentative d'agression contre Privas; il est bien évident en effet que, si le seigneur de Boulogne avait voulu

1. D'après Gramont et le « Mercure français », note de M. de La Boissière. Commentaires.

2. Cf. « Récit véritable de ce qui s'est passé à Privas les 23, 24 et 26 janvier jusqu'à présent et de l'entreprise sur icelle », 1621 (dans Arnaud).

s'emparer de la ville, il ne serait pas venu seulement avec quelques soldats et ne se serait pas attardé à piller une ferme. Il semble qu'il n'y ait eu qu'une simple reconnaissance militaire motivée par les agressions des protestants, et notamment par la prise de la Tour du Lac.

Le renfort de cinquante soldats que, le même jour, La Poyade amena à Saint-Palays, prouve seulement que la situation de la garnison du château de Privas était critique, et que le lieutenant de Montmorency craignait une agression des habitants. En effet, ce n'était pas avec cinquante hommes de plus que le chef catholique eût pu s'emparer de la place et la garder.

Le mouvement commençait à prendre de l'extension, et tout dénotait l'exécution d'un plan d'insurrection habilement préparé par Brison.

Le 28, Saint-Palays, certain que des dispositions étaient prises en vue d'une attaque, manda les consuls et leur enjoignit de faire abattre incontinent les fortifications qui menaçaient le château. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire sans le consentement des habitants. Voyant que toute conciliation était impossible, le capitaine catholique résolut de prévenir l'agression qui le menaçait et d'intimider les Privadois : il fit tirer quelques volées de canon sur la ville et jeter des brandons allumés sur les maisons voisines. Une arquebusade, que les soldats envoyèrent dans la direction des personnes accourues pour éteindre l'incendie, blessa deux femmes, le docteur Louis Carlet et le sieur Paul Matarès.

Les récits contemporains sont assez obscurs en ce qui concerne les détails de cette échauffourée. Ils disent notamment que les soldats brûlèrent la porte de la ville pour permettre à leurs affidés d'y pénétrer. Cette assertion est inadmissible. En effet, s'il s'agit de la porte qui s'ouvrait, sous la petite tour, dans la muraille commune à la ville et au château, on ne conçoit pas l'intérêt que Saint-Palays aurait pu avoir à la détruire, puisqu'elle le préservait d'une agression des habitants. S'il s'agit de la porte de Limbert, l'incendier n'eût pas été bien utile, puisque la porte était couverte par une barbacane et gardée par une tour. C'était plutôt du côté du château et en s'appuyant sur ses défenses que Lestrange aurait pu pénétrer dans la ville; par ailleurs, il n'eût trouvé aucun appui dans un combat de rues.

Quoi qu'il en soit, cette attitude énergique calma l'ardeur des

Privadois. Les consuls venaient de recevoir de Lesdiguières une lettre expédiée de Grenoble, le 26 janvier, leur recommandant de se conduire avec prudence et sagesse, en évitant toute cause de conflit avec les représentants du roi [1]. L'affaire aurait peut-être pu s'arranger.

Le 29, les sieurs Monteil et Trémolet, qui, la veille déjà, avaient essayé de s'entremettre, tentèrent une nouvelle démarche auprès de Saint-Palays. Celui-ci leur fit répondre qu'il ne cesserait les hostilités que si la ville haute lui était remise. On désignait alors, sous le nom de « ville haute », la partie de Privas comprise entre le château et la rue centrale conduisant de la porte Limbert à la porte du Charallon. C'était la partie la plus ancienne de la localité, elle dominait la « ville basse » et il existait une certaine animosité entre les habitants des deux quartiers, animosité provenant de la concurrence commerciale qui avait donné lieu à un procès tranché en 1603, après un demi-siècle de revendications.

Maître de la ville haute, Saint-Palays eût tenu la ville basse sous sa dépendance. Il était évident que la tranquillité de la garnison catholique était à ce prix; mais les consuls ne pouvaient donner suite à une pareille demande sans s'exposer à être désavoués par leurs concitoyens. Ils pensèrent que le duc de Ventadour se montrerait moins exigeant et ils lui dépêchèrent, avec Monteil et Trémolet, le sieur de La Colier. Le duc répondit que les habitants de Privas étaient des mutins et qu'il en ferait pendre une trentaine.

De fait, un événement venait de se produire qui avait mis le comble à la rébellion.

Le 30, Brison était arrivé à la tête des contingents demandés à Orange. Il avait été reçu au milieu des acclamations du peuple et, sur-le-champ, nommé gouverneur de la ville.

Le premier soin du commandant protestant fut de faire garder les portes. Il répartit ensuite ses troupes en vue d'une attaque du château qui serait conduite en partant de la ville, pour ne plus s'exposer à être pris de revers par les contingents que les catholiques ne manqueraient pas d'envoyer au secours de leurs coreligionnaires. Afin que les travaux de mine ne pussent pas être éventés par les défenseurs, il prescrivit d'ouvrir les galeries dans les caves les plus proches de la muraille.

Le 2 février, sept ou huit soldats arrivèrent de Bays sous les

1. Correspondance de Lesdiguières.

ordres de Gardon; La Crotte et Malassis amenèrent quarante mousquetaires des Boutières; Montélimar fournit sept soldats.

Les travaux de mine furent activement poussés jusque sous la grosse tour, objet de tout le conflit. Vers le 5, le feu fut donné au fourneau; mais, soit que la charge de poudre fût mal calculée par l'ingénieur, soit que le rocher fût plus solide qu'on ne le pensait, l'explosion ne produisit aucun résultat. Il eût été trop long de renouveler l'entreprise. Brison donna l'ordre d'attaquer la petite tour de vive force et de la faire sauter au moyen de pétards. L'opération réussit : le 6, la tour s'effondra, avec la porte qu'elle protégeait, laissant le château à découvert .

Le 7, des canons furent montés dans les maisons voisines; tirant à travers les fenêtres, leurs petits projectiles furent assez nombreux et assez bien dirigés pour produire une brèche. Aussitôt les échelles furent préparées pour l'escalade et l'assaut fut donné, le 8, avec vigueur. Saint-Palays, cerné dans une partie du château, fut obligé de mettre bas les armes.

Les conditions furent honorables. La garnison, réduite à vingt hommes, sortit, le 16 février, les armes à la main, la mèche à la bouche.

Pendant les dix jours de siège, les catholiques avaient perdu les deux tiers de leur effectif, tiré quarante coups de canon et quatre mille coups de mousquet. Les protestants payèrent chèrement leur triomphe : environ deux cents des leurs seraient tombés au cours de la lutte. Ils comblèrent les vides faits dans leurs rangs au moyen de cent mousquetaires qui vinrent de Montélimar, et d'un même nombre de soldats des Boutières [1].

Saint-Palays sortait à peine du château lorsque le vicomte de Cheylane, pour les intérêts duquel il avait combattu, parut sur un coteau voisin avec une troupe légère, « mais plus tard qu'il ne convenait à son honneur [2] ».

Le duc de Ventadour n'arriva que huit jours après [3] à Chomérac, avec sept cents fantassins et deux cents cavaliers suivis de deux canons de siège. Il fut, plus justement encore que Cheylane, blâ-

1. Pour tout ce qui précède, voir : « Commentaires... », Gramont et *Le Mercure*, cités par M. de la Boissière; Arnaud, *l. c.*, « Le récit... ». Ce dernier document dit que soixante soldats seulement vinrent de Montélimar et quatre-vingts des Boutières.

2. Citation de M. de la Boissière, d'après Gramont.

3. Cf. « Récit... » (Arnaud).

mé de n'avoir pas secouru en temps opportun le malheureux Saint-Palays [1].

Il est certain que Cheylane s'était montré autrefois plus hardi et plus prompt. Il semble que son retard à secourir le château de Privas puisse être attribué à une certaine mauvaise humeur provoquée par la modération dont le Conseil royal avait fait preuve dans l'affaire de la grosse tour. Il ne devait pas pardonner à Louis XIII de n'avoir pas châtié ses sujets rebelles; cette rancune le poussera bientôt dans le parti d'Orléans. On a dit aussi que Ventadour aurait refusé à Cheylane l'autorisation d'attaquer Privas par la sape et l'escalade; ce refus expliquerait également l'attitude du vicomte [2].

Quant au duc, averti avant le 22 janvier des troubles de Privas, il paraît inexcusable de n'avoir pas empêché l'arrivée de Brison et des contingents d'Orange, de n'avoir pas attaqué le chef protestant, même avec des forces inférieures, pour attirer sur lui, en rase campagne, une partie des troupes huguenotes et dégager d'autant les défenseurs du château. Le fait de s'avancer jusqu'à Chomérac avec des effectifs considérables et de ne rien tenter contre Privas, indique assez que Ventadour n'avait pas grande envie de se mesurer avec Brison.

Les Privadois firent sauter la grosse tour et, s'il faut en croire Marcha, rasèrent le château « jusques au fondement, de quoi fut grand dommage, pour être aussi beau que maison de Vivarois... Tous les papiers, meubles et matériaux furent publiquement partagés, et ensuite les vignes, les arbres et les gazons des prés de cette maison furent tous arrachés, de sorte qu'on n'a jamais vu une rage semblable à celle de ce peuple, ni une manie plus grande en pleine paix, sous le règne du plus redoutable roi de la terre... »

Dans les mœurs de l'époque, le pillage était la conséquence d'une prise d'assaut. Le fait d'avoir rasé le château s'expliquerait par l'impossibilité de le défendre avantageusement du côté extérieur à la ville, les défenses étant toutes tournées contre celle-ci; par le désir de ne pas immobiliser derrière les murs du manoir des soldats dont la présence eût été plus utile sur les murailles d'enceinte de la place. On coupa les arbres et les vignes peut-être afin d'empêcher les catholiques de s'en servir comme couverts

1. Effectifs admis par M. de la Boissière; il est évident que le chiffre de 5.000 hommes donné par le « Récit... » est exagéré.

2. Le « Récit... ».

pour s'approcher des remparts. Le récit de Marcha paraît donc vraisemblable, et cependant il existe des documents qui prouvent que la destruction et le pillage ne furent pas aussi complets que veut bien le dire l'auteur catholique.

Bassompierre, dans ses « Mémoires », prétend que, en 1629, lorsque les troupes royales pénétrèrent dans Privas, « d'Effiat et Gordes allèrent au château où ils ne trouvèrent personne ».

Un acte du 16 juillet 1663, passé par le marquis de Saint-Nectaire, seigneur de Privas, donne aux PP. Récollets de cette ville « la place et la masure (les ruines) » du château avec les pierres et matériaux qui en restent [1].

D'autre part il existe une « Déclaration et attestation faite en faveur des habitants de Privas par noble Abel de Landes, seigneur de Saint-Palaix, habitant de la ville de Pézenas [2] » portant que, dans les premiers jours de l'occupation du château par le représentant du roi, Mme de Lestrange en avait enlevé tous les meubles et objets ayant quelque valeur et les avait fait transporter dans son château de Boulogne, ne laissant plus dans son manoir que quelques meubles grossiers à l'usage des soldats, et que ceux-ci emportèrent en se retirant.

Il semble donc que Marcha ait considérablement exagéré les faits, que le pillage dut forcément se réduire à peu de chose et que le château ne fut pas rasé au sens propre du mot; Bernard prétend même qu'il ne fut démoli que « du côté de la ville [3] ».

L'événement fit grand bruit dans la région. Lorsque, vers la mi-février, il fut connu de l'assemblée politique protestante de Lunel, les députés résolurent de prêter main forte aux Privadois dans le cas où ils seraient attaqués. Le bureau de Nîmes, consulté sur les mesures à prendre, décida de s'en remettre à Châtillon [4].

Montmorency, qui se trouvait alors en Languedoc, se montra justement irrité de la conduite des habitants de Privas et il résolut

---

1. Arch. de l'Ardèche, B. 97, Fol. 399-401. (Document signalé par M. l'archiviste Régné.)

2. Arch. de l'Ardèche : « Inventaire des titres, papiers et documents de la commune de Privas fait en 1789 » (Document communiqué par M. d'Entrevaux).

3. Cependant, dans un document de l'époque, il est dit que le château de Privas fut « rasé ». (Cf. Plaquette de 16 pages publiée à Paris en 1621 sous le titre : « Les ruines et razement des murailles et fortifications de la ville de Cheylar en Vivarets »). — Il existe, aux Archives départ. de l'Ardèche, un plan de Privas montrant le château démoli du côté de la ville; mais ce plan nous a paru suspect.

4. Cf. Arnaud, *l. c.*, 267; d'après Claude Malingre.

de les châtier en portant la guerre sous les murs de leur ville. Cette décision jeta l'alarme parmi les huguenots qui ne se sentaient pas de force à tenir tête au maréchal. Lorsqu'il passa à Montpellier, Châtillon, accompagné des consuls de cette ville auxquels s'étaient joints ceux de Nîmes et d'Uzès, vint le supplier de ne point recourir à des moyens extrêmes. Ils eurent beau lui promettre de désavouer Brison, le duc n'en persista pas moins dans son projet de faire un exemple; il consentit cependant à traiter l'affaire « dans un esprit de paix ». Il fallait, sans doute, entendre par là qu'il s'en prendrait plutôt aux meneurs qu'à la ville elle-même. D'ailleurs, il avait écrit à Louis XIII pour le mettre au courant de la situation et lui demander des ordres. Sans attendre la réponse du monarque, il prescrivit à Ventadour de lever des troupes et, pour subvenir aux frais des formations nouvelles, il engagea à Lyon les joyaux de sa femme pour une somme de 200.000 écus [1].

Ventadour fit appel à la noblesse, en fixant comme point de rendez-vous Chomérac où s'était retiré Saint-Palays. Les contingents affluèrent de toutes les directions. Il en vint même des Boutières, qui descendirent de la montagne près de Privas et réussirent à échapper à la poursuite de Brison. En quelques jours, le duc put disposer de 6.000 hommes groupés en sept régiments sous les ordres du marquis d'Annonay, de Montréal, de Logères, de Lestrange, de Rochecolombe, de du Cros et du comte d'Aps.

Au lieu d'attaquer Brison dès qu'il se sentit en force, Ventadour demeura immobile pendant un mois, sous prétexte de froid et de neige. La seule disposition qu'il prit fut l'organisation défensive de la grosse ferme de Lemps, bien assise sur un mamelon à pentes douces, à mi-distance de Chomérac et d'Alissas, et admirablement située pour surveiller le chemin de Privas [2].

Ce fut Brison qui, quoique plus faible, passa hardiment à l'offensive. Son premier soin avait été de tenir Alissas pour se ménager la sortie du défilé dont ce village garde l'issue vers l'Est. Il pouvait ainsi surveiller les mouvements des catholiques et il avait la possibilité de se porter sur Chomérac quand le moment lui paraîtrait favorable.

Une telle attaque n'était possible qu'après avoir enlevé Lemps.

---

1. *Histoire du Languedoc.*

2. Cette ferme existe encore; elle est solidement construite; les bâtiments, qui portent la date de 1610, semblent avoir constitué une sorte de castel facile à défendre.

Brison marcha droit sur cette ferme. Il se heurta à la résistance acharnée du régiment catholique de du Cros et il dut se replier sur Alissas. Du Cros, par une vigoureuse contre-attaque, pénétra dans le village sur les talons des protestants. Il se livra dans les rues un vif engagement que les papistes soutinrent jusqu'à l'arrivée de la garnison de Chomérac conduite par Montréal.

Montréal, portant ses deux ailes en avant sur les dernières pentes du Gras et du Coiron, essaya de tourner le village et de couper la retraite à ses défenseurs. Mais Brison était trop avisé pour se laisser prendre : lorsqu'il vit qu'il allait être cerné, il donna à ses troupes l'ordre de se replier sur la Tour du Lac et Privas. Douze ou quinze tirailleurs se sacrifièrent dans Alissas afin de permettre l'exécution de ce mouvement rétrograde.

Les catholiques s'arrêtèrent dans le village pour le livrer aux flammes et Montréal commit la faute de ne point suivre son adversaire, ce qui lui eût peut-être permis de pénétrer avec lui dans Privas ou, tout au moins, d'inquiéter vivement cette place.

Ventadour venait de laisser passer l'occasion de s'emparer de Privas; il ne devait plus la retrouver. Ce fait prouve que son immobilité à Chomérac n'était point le résultat d'un plan nettement conçu, du désir de lasser la patience de son adversaire, de l'amener à commettre quelque faute dont les catholiques tireraient profit. S'il avait fait un tel projet, il aurait poursuivi Brison avec toutes ses forces et n'aurait pas laissé à un de ses lieutenants le soin de diriger l'action. Le duc fut inerte et montra la plus notoire incapacité.

Les protestants se levèrent en masse pour soutenir Brison après son échec. Châtillon armait activement du côté d'Alais. Ventadour détacha les régiments de Logère et de Rochecolombe aux châteaux de Vallon et de Salavas pour garder le cours de l'Ardèche et barrer la route de Privas.

Montmorency résolut de devancer Châtillon. Dans ce but, il marcha sur Viviers avec le régiment de Pérault, suivi, sur le Rhône, par un convoi d'artillerie comprenant deux gros canons de siège embarqués à Beaucaire.

Le gouverneur songea d'abord à tenter un coup de main sur Privas; maître de cette place, il aurait pris l'offensive vers le Sud et refoulé dans les Cévennes les troupes protestantes qui auraient tenté d'en sortir. Pour réussir, ce plan devait être exécuté avec une grande rapidité; or Ventadour venait de s'affaiblir prématurément en détachant sur Vallon et Salavas près du tiers de son



CHATEAU DE BAVAS,
Vu de l'Est.



ENTRÉE DU CHATEAU DE BAVAS,
(Porte P_3 ; voir le plan.)

infanterie, alors que quelques cavaliers eussent suffi à surveiller les routes d'Alais. De plus, il n'avait rien fait pour préparer une attaque de vive force, il était demeuré comme figé à Chomérac alors qu'il eût pu atténuer la faute commise à Alissas en couvrant le pays de colonnes mobiles, pour inquiéter Privas, entraver ses approvisionnements, enlever les châteaux voisins, démoraliser la garnison, empêcher l'organisation de la défense. Les Privadois avaient pu, à loisir, réparer leurs murailles, renforcer leurs compagnies; leur audace s'était accrue de la timidité de Ventadour.

Dans ces conditions, une attaque brusquée de Privas ne pouvait aboutir qu'à un échec, d'autant plus que Lesdiguières, se souvenant de ses attaches protestantes et désireux de faire valoir son influence, déclarait hautement qu'il assisterait Brison avec les troupes dauphinoises, si Privas venait à être attaqué [1].

Sous prétexte d'un voyage qu'il devait accomplir à la Cour dans les derniers jours de février, Lesdiguières avait fait demander à Montmorency une entrevue à Valence. Le duc ne s'y rendit pas en personne; mais il y envoya Ventadour auquel il adjoignit un gentilhomme de sa suite. Dans cette conférence, on convint « de faire venir de la Cour, aux deux chefs, un ordre de désarmer, et ce pendant de laisser les choses en suspens [2] ».

L'attitude de Montmorency montre que, si cette convention fut faite en son nom, il ne l'approuva pas. En effet, dès le 3 mars, il donna l'ordre aux régiments de Montréal, de Logères et de du Cros de se porter de Chomérac sur Villeneuve-de-Berg; lui-même envoya de Viviers, où il venait d'arriver, le régiment de Pérault avec les deux canons amenés de Beaucaire par le Rhône. Toutes ces forces se trouvèrent concentrées sous les murs de Villeneuve dans la nuit du 4 au 5. Le projet du maréchal était d'enlever cette place pour interdire à Châtillon la route la plus directe de Privas qu'il irait ensuite assiéger.

Chabreilles, frère de Brison, qui commandait à Villeneuve, ayant refusé de se soumettre à une sommation faite par Montréal, l'attaque commença immédiatement à la faveur de la nuit [3].

Cependant Louis XIII, inquiet des mouvements de son général et craignant que sa subite offensive ne compliquât encore la situation politique, lui avait expédié le sieur des Réaux, lieutenant

---

1. « Commentaires... »
2. Benoît (Arnaud, *l. c.*, 268). — Bernard, *Histoire de Louis XIII.*
3. Voir les détails de ce siège dans les *Commentaires...*

de ses Gardes, pour lui porter l'ordre « d'empêcher tout autre dessein que celui de la réduction de Privas, et celui-là même si on n'avait la certitude du succès [1] ».

Des Réaux arriva au camp de Montmorency le 6 mars. La nuit précédente, Montréal avait repoussé un détachement de secours que, sur l'ordre de Brison, Chambonnet, son fils naturel, avait amené de Privas. La place était étroitement cernée. Le maréchal accueillit froidement l'envoyé de Louis XIII; quel que fût son respect pour la volonté royale, il devait être froissé du peu de confiance que lui témoignait le monarque. Le marquis des Portes lui conseilla de passer outre et de ne pas abandonner une entreprise si près de réussir. Il fit avancer les canons. Ce que voyant, des Réaux demanda et obtint l'autorisation d'avoir une entrevue avec Chabreilles.

Le chef protestant accepta de rendre la ville à la condition qu'il lui serait permis de se retirer à Privas avec la garnison. Cette clause était tout à l'avantage des huguenots, qui eussent sûrement succombé dans Villeneuve; elle leur donnait le moyen d'accroître la force de résistance de Privas et, par suite, de diminuer les chances de réussite des catholiques, dans le cas où ils tenteraient un coup de main contre cette place.

Chabreilles put sortir librement; mais, soit que Montmorency ne voulût pas reconnaître cette capitulation, soit qu'il ne fût pas maître de contenir ses soldats, Villeneuve fut livrée au pillage comme si elle avait été prise d'assaut.

Brison se montra fort affecté de la perte de cette ville qui avait une grande importance tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique et commercial; elle tenait en effet la route des Cévennes, celle par où arrivaient les convois de sel sur lesquels les religionnaires prélevaient de lourds impôts. L'assemblée de La Rochelle manifesta, elle aussi, son mécontentement et présenta ses doléances au roi [2].

Le duc laissa dans la ville conquise une partie du régiment de Montréal, et des Réaux s'y fit représenter par les sieurs de Bouillot et de Lacombe, les deux archers des gardes du corps qui l'avaient accompagné. Le reste de l'armée fila sur Vallon, d'où on signalait l'approche de Châtillon avec les contingents huguenots des Cévennes. En prévision d'une rencontre imminente, Mont-

1. Bernard, *Histoire de Louis XIII*.

2. Cf. : Bernard, *l. c.*; Marcha, *Commentaires...*; Arnaud, *l. c.*, I, 272.

morency avait concentré ses forces et appelé à lui toutes les troupes voisines. Les régiments de Languedoc, d'Annibal, d'Ornano et comte d'Aps étaient venus le rejoindre.

Des Réaux intervint encore une fois, au nom du roi, pour empêcher l'effusion du sang. Il remit à Châtillon un ordre de Louis XIII lui enjoignant de cesser les hostilités. Le chef protestant obéit d'autant plus facilement qu'il se trouvait en présence de forces supérieures et que l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse [1]. « Sur l'assurance que Villeneuve serait remise en son ancien état et que l'affaire de Privas serait soumise à la Chambre de l'Edit », il dispersa ses troupes sans cependant les désarmer.

Montmorency venait de recevoir la réponse de Louis XIII à la lettre qu'il lui avait écrite au moment de son départ pour le Vivarais. Le monarque lui prescrivait de maintenir la paix dans le pays et de faire mettre bas les armes aux deux partis [2]. Châtillon n'ayant pas désarmé ses soldats, le duc estima qu'il ne devait pas exposer son armée à une attaque par surprise et laisser la route de Privas ouverte aux huguenots. Poursuivant son mouvement offensif, il marcha sur Aubenas et de là sur Vals dont il entreprit le siège. Après six jours de tranchées, l'artillerie ouvrit une brèche. La place capitula avant l'assaut. Les fortifications furent rasées ainsi que l'un des deux châteaux; l'autre reçut une garnison [3].

La tour de Sétiac, qui gardait le chemin du Velay, fut également prise et détruite.

L'occupation de ces places isolait complètement Privas des Cévennes.

Brison fut très alarmé par la capitulation que Châtillon venait de conclure en rase campagne. Ce général ne montrait plus que peu de zèle pour la cause de la Réforme; en conflit avec le duc de Rohan, il méconnaissait son autorité. Les Catherinots de Montpellier (c'était ainsi qu'on appelait les ultra-huguenots) le désavouèrent et l'invitèrent à reprendre son mouvement sur Privas. Cette offensive sauva la ville d'un siège en détournant vers le Sud l'attention de Montmorency.

Le lendemain de la prise de Vals, le duc apprit que 1.200 soldats de Châtillon, sous la conduite de d'Autiège, marchaient sur cette ville et que, à la nouvelle de sa capitulation, ils s'étaient

1. Gramont.

2. *Histoire du Languedoc.*

3. Voir les détails du siège de Vals dans les *Commentaires...*

arrêtés à Vallon qu'ils venaient de surprendre. Il se porta à leur rencontre tandis que Châtillon, de son côté, filait sur Barjac.

Le dimanche des Rameaux, Montmorency investit Vallon, se saisissant des gués et passages de l'Ardèche, afin que Châtillon ne pût secourir les assiégés; mais il ne réussit pas à empêcher trois compagnies huguenotes de franchir le Pont d'Arc et de se jeter dans Lagorce, place qu'elles occupèrent solidement et qui devait, dans la suite, singulièrement favoriser l'offensive du duc de Rohan en Vivarais.

Le lundi de Pâques, la brèche était faite et des Portes allait donner l'assaut à Vallon, lorsque d'Autiège demanda à parlementer. Il proposa de livrer la ville, à la condition qu'on lui permettrait de se retirer sur Montpellier avec la garnison. Montmorency, prévoyant qu'il se trouverait en mauvaise posture si Châtillon arrivait avec les sept à huit mille hommes qu'il avait réunis à Barjac [1], consentit à la capitulation. Pour atténuer l'effet que cette concession ne devait pas manquer de produire dans le camp catholique, le maréchal avait convoqué un conseil de guerre auquel assistèrent des Réaux, le président Faure, de Grenoble, et le maître des requêtes Bitaut [2].

Cependant Brison n'était pas demeuré inactif à Privas : il avait formé, avec le concours de Blacons, une colonne de 1.500 hommes et 200 chevaux et il s'était avancé jusqu'à Mirabel pour tendre la main à Châtillon; mais celui-ci était demeuré inerte à Barjac; rallié par la garnison de Vallon, il n'avait même pas songé à prendre l'offensive.

Montmorency, de son côté, quoique rejoint par 400 cavaliers que le vicomte de Polignac lui avait amenés de l'Auvergne et du Velay, n'osait pas attaquer son adversaire trop supérieur en nombre. Il redoutait même de mettre le siège devant Lagorce en présence de l'armée huguenote qui n'en était distante que de deux lieues. L'Ardèche avait baissé, la rivière était guéable en trop de points pour que son cours pût être gardé, Brison demeurait menaçant à Mirabel; le duc craignit de se laisser encercler ou de se faire battre en détail et il prit la résolution que commandaient les

1. *Commentaires*... et Bernard, *l. c.* — Gramont donne le chiffre de 3.000 hommes qui est évidemment trop faible. On reprocha à Montmorency de n'avoir point assiégé Lagorce et ce reproche ne pouvait lui être adressé qu'en diminuant les forces de son adversaire. La réputation de Montmorency demeurera toujours au-dessus de cette atteinte.

2. Gramont.

circonstances : il donna l'ordre de la retraite sur Villeneuve. Ce mouvement de recul devait lui permettre de rejeter Brison dans Privas, de se renforcer de la garnison laissée à Villeneuve, de prendre un point d'appui sur cette place pour résister à une attaque de Châtillon et lui interdire la route du Haut-Vivarais.

Le mouvement des catholiques ne put déterminer le général huguenot à sortir de son camp. Ses coreligionnaires lui reprochèrent avec raison sa coupable attitude; ils l'appelèrent l'*escambarliat*, mot qui, en patois languedocien, signifie : un homme qui a un pied dans un parti et un pied dans un autre [1]. Le 21 septembre 1621, Châtillon fut destitué par l'assemblée de cercle des cinq provinces de Vivarais, des Cévennes, du Bas-Languedoc, d'Uzès et de Montpellier, réunie dans cette dernière ville. Rohan prit le commandement en chef de toutes les forces du parti.

Montmorency fut appelé par le roi dans le Bas-Languedoc où l'armée royale se concentrait sous les murs de Montauban. Les opérations autour de cette importante place forte firent passer au dernier plan le théâtre de guerre du Vivarais; seuls, le régiment de Montréal, laissé à la garde de Villeneuve-de-Berg, et la garnison de Privas y demeurèrent en présence. Brison lui-même ne tarda pas à abandonner un commandement qui n'offrait plus d'intérêt pour lui et il accepta la charge de gouverneur de Nîmes. L'entente ne devait pas durer longtemps entre le généralissime protestant et son capitaine, dont le caractère emporté supportait mal toute contrainte. Brison ayant suscité une sédition à Nîmes, Rohan le fit arrêter et, le 26 mai 1622, l'assemblée de cercle approuva cette mesure [2].

1. Voyez à ce sujet : Bernard, *Histoire de Louis XIII; Le Mercure françois;* La Boissière, dans son édition des *Commentaires...;* « Châtillon déposé de son gouvernement par le conseil des Eglises avec un précis de ce qui s'est passé en Vivarais depuis la prise de Privas » (1621, s. l., in-8°); « Les actes de l'assemblée nouvellement tenue à Nîmes par les députés des Eglises réformées du Languedoc, Dauphiné, Cévennes, Haut et Bas-Vivarais, etc., contre M. de Châtillon » (in-8°); « Manifeste (de M. de Châtillon) contre les articles et procédés faicts contre lui en l'assemblée tenue à Nîmes par les Eglises des Cévennes, Gévaudan, Vivarais et autres en Languedoc » (1622, in-12).

2. Il existe aux Archives départementales du Gard (E. 670) une déclaration de Jean Blachière, de Bays-sur-Bays, et de Jean Maurin, de Privas, carabins de la garde de M. de Brison, gouverneur de Nîmes, à Jean Ressel, hôte. Les deux soldats reconnaissent avoir été nourris et entretenus par lui depuis le 17 novembre 1621, jour où ils furent blessés devant le logis dudit seigneur. L'hôte a aussi nourri Barthélemy Poncet, leur laquais. Cette pièce est datée du 24 janvier 1622.

Après le départ de Montmorency, les hostilités se traînent autour de Privas. La ville répare sa fortune; les cercles lui allouent les sommes nécessaires pour rembourser les dépenses qu'ont nécessitées les secours de Vals et de Vallon et la fourniture des munitions de guerre. Une assemblée se tient dans ses murs, le 27 mai, afin de pourvoir aux mesures que l'assemblée générale de La Rochelle a prescrit de prendre pour la défense des églises réformées [1].

La trêve ne fut pas de longue durée. Le 6 juillet, Blacons, nommé gouverneur du Vivarais en remplacement de Brison, tenta vainement de s'emparer par surprise du château du Cheylard, appartenant à Ventadour [2]. A peu près à la même époque, les gens de Bays pillèrent les bagages du vice-légat d'Avignon qui descendait le Rhône pour se rendre dans cette ville [3]. L'incident prit de l'importance en raison même de la qualité de celui qui en avait été la victime. Le légat était le représentant officiel d'un souverain temporel et l'attentat dont il venait d'être l'objet pouvait entraîner des réclamations par la voie diplomatique. Une procédure fut entamée contre les pillards.

Lesdiguières s'efforça d'arranger l'affaire à la satisfaction de Louis XIII. Du camp devant Montauban, il avait averti ses coreligionnaires du danger auquel ils s'exposaient : « Si nos malheurs sont tels que la guerre continue, Montauban pris, assurément Sa Majesté s'en va en Languedoc... vous nous verrez bientôt en Dauphiné... Pour conserver la frontière au long du Rhône, je serais d'avis... d'y mettre des gens pour empêcher que ceux du Vivarais ne passent de là, et me semble que ma compagnie et mes gardes seraient mieux là et plus utilement qu'en Briançonnais... étant ces deux places de Bays et du Pouzin si contraires à son service (du roi) qu'infailliblement elles paieront un jour tous les maux

1. Manuscrit de la Société d'histoire du protestantisme français.

2. Par ordonnance du 13 juillet 1621, Ventadour ordonna la démolition des fortifications du Cheylard. Cette ordonnance a été reproduite dans deux plaquettes : « Les ruines et razement des murailles et fortifications de la ville de Cheylar en Vivarets pour la rébellion des habitants d'icelle, de la Religion prétendue réformée » (16 pages, publiée à Paris), et « La trahison découverte et foy faussée de ceux de la Religion prétendue réformée de la ville du Cheylar, au pays de Viverois » (8 pages, publiée à Lyon). — Pour le détail de l'affaire du Cheylard, voir, en outre, les *Commentaires*...

3. Il existe, aux Archives départementales de Nîmes (E. 670), la procuration d'un soldat qui a participé au pillage des bagages du vice-légat, procuration donnée à son oncle pour recouvrer sa part du produit de la vente du butin. Cet acte, signé de Pierre Lézan, semble indiquer que les effets volés ne furent pas rendus; il est daté du 27 septembre 1622.

qu'elles font, et si elles seront rasées au passage de Sa Majesté de là. Je serais d'avis, si elles veulent rendre les hardes de M. le vice-légat, qu'on cessât entièrement la procédure commencée contre eux; car cette restitution et l'appréhension qu'ils ont de perdre leurs biens et leurs places les rendra désormais plus sages [1]. »

Blacons ne se montrait pas aussi modéré. Le 17 juillet, il persuada à l'assemblée de Privas d'entreprendre une expédition dans le Velay; il organisa, dans ce but, un corps de 200 mousquetaires, 100 hallebardiers et 100 carabins, qui fut presque totalement détruit à la malheureuse attaque d'Yssingeaux où périrent le capitaine Cintres, dit d'Amond, et le pétardier Chalamond, tous deux originaires de Privas. Quarante hommes seulement revinrent de cette équipée. Blacons fut blâmé, par les députés réunis à Privas, d'avoir conduit tant de braves gens « à la boucherie ».

Dans les premiers jours d'octobre, Montréal ayant reçu l'ordre d'amener devant Montauban les régiments de Languedoc, de Pérault, d'Annibal et de Mazargues, le duc de Ventadour le pria de retarder son départ pour lui permettre de retirer de Chomérac les deux canons qu'il avait laissés dans cette place depuis l'affaire du château de Privas.

L'opération était urgente : déjà Chomérac se trouvait étroitement bloqué par les protestants et il était évident que la compagnie de Pampelone, qui y tenait garnison, serait bientôt réduite à capituler. Si les deux pièces tombaient entre les mains des religionnaires, ils ne manqueraient pas de les retourner contre les catholiques et ce serait la ruine du pays.

Les huguenots avaient fortifié le village d'Alissas et la ferme de Lemps afin de couvrir leur ligne de retraite sur Privas; ils avaient amené de cette ville un canon avec lequel ils espéraient bien faire brèche dans les murs de Chomérac. Les châteaux de Vaneilles, du Bois, de Berry [2], placés en cercle autour de la place, et la petite ville fortifiée de Saint-Alban, tenaient tous les chemins par lesquels pouvaient arriver les catholiques. Le siège semblait devoir être de courte durée, car la ville avait été ruinée par le séjour d'un mois qu'y avait fait l'armée de Ventadour au cours de l'hiver

1. Correspondance : Lettre du 12 juillet à de Frère et de Morges, CCLXXX. — Peu après, Lesdiguières revint dans son gouvernement du Dauphiné. Voyez ausi Claude Malingre, *Histoire de la Rébellion en France en 1622* (Paris, 1623).

2. Nous n'avons pu retrouver ce château signalé dans les documents; peut-être s'agit-il du château de Moras.

précédent; elle manquait de vivres et, à défaut de brèche, un blocus en aurait facilement raison [1].

A l'approche des régiments catholiques, les huguenots levèrent le siège et renvoyèrent leur canon à Privas.

Blacons ordonna la retraite dans la montagne de Saint-Bauzile; de là il emmena sa bande à Saint-Vincent-de-Barrès, qui était au pouvoir des religionnaires et gardait le défilé conduisant à Meysse, route que les catholiques commençaient à suivre avec leur convoi.

Pendant deux lieues, le passage était étroit et le pays difficile; le charroi devait se faire d'autant plus lentement que les chemins avaient été encombrés ou rompus par les huguenots qui, des deux côtés, tenaient les hauteurs.

Le mardi, 5 octobre, l'armée catholique coucha dans les environs de Saint-Lager. Le lendemain, Ventadour aborda le défilé de Saint-Vincent suivant les règles classiques de la guerre : il porta ses deux ailes en avant, sur les hauteurs. Le régiment de Languedoc prit la droite; celui de Mazargues, la gauche. Lorsque les coteaux furent occupés, les régiments de Pérault et d'Annibal s'avancèrent au fond du vallon formant l'un, l'avant-garde, l'autre l'arrière-garde du convoi.

« Il n'y avait pas le sujet à aucun de ces régiments de disputer la pointe, écrit Marcha, car elle était partout, l'ennemi étant autour : les deux régiments qui étaient sur les coteaux à droite et à gauche étant plus souvent aux mains. Celui de l'avant-garde, à tout bout de champ, trouvait l'ennemi en tête, aux mauvais passages. L'arrière-garde était fort tourmentée, d'autant que les ennemis demeuraient derrière pour l'attaquer, et, ne l'ayant pas pu rompre, reprenaient les ailes ou le devant.

» Il y avait un bataillon de cinq ou six cents ennemis que M. de Blacons menait pour soutenir le reste un peu à gauche (du côté de Saint-Vincent) sur les coteaux, devant lequel M. de Montréal fit tirer deux volées de canon. Les morts qui volèrent en l'air, firent mettre les vivants en tel désordre que tout le reste qui vit cela, songea plutôt à se rallier qu'à attaquer, ce qui donna le temps à M. de Ventadour de retirer ses troupes en un corps (de se rassembler) et de hâter son chemin; ce qui ne put néanmoins servir à gagner Rochemaure à cause de la nuit qui survint; cela obligea mon dit seigneur et toutes ses troupes de camper dans les monta-

1. Cf. : « La défaicte des ennemis rebelles au Roy par M. le duc de Ventadour au pays de Vivaretz. Avec la prise de deux canons », Troyes, 1621, plaquette de 8 pages.

gnes et l'ennemi en fit de même autour de Saint-Vincent sans oser plus rien entreprendre. »

Au cours de ce combat, qui dura toute la journée, les catholiques eurent trente-six hommes blessés dont le capitaine de La Visclède, du régiment de Languedoc, et M. de Bonnefille, maréchal des logis de l'armée. Quatre de ces blessés moururent. Les protestants perdirent une centaine d'hommes.

Les soldats de Montréal avaient fait preuve d'un grand courage. Non seulement ils avaient débusqué les huguenots des collines boisées qu'ils occupaient, mais encore, dans les moments critiques, ils s'étaient serrés autour des attelages de bœufs qui traînaient les canons, pour les couvrir de leurs corps, « ce qui était de telle importance que, si seulement quatre bœufs eussent été blessés, il eût fallu camper au milieu du pays ennemi, sans moyen d'avoir des vivres [1] ».

Le 7, l'armée catholique reprit sa marche et escorta « heureusement et glorieusement ledit canon jusque dans la ville du Bourg-Saint-Andéol [2] ».

Quant à Blacons, il retourna sous les murs de Chomérac pour en reprendre le blocus. La place capitula le 16. Les huguenots demeurèrent maîtres de toute la région privadoise.

Le 26, le duc de Ventadour tenta contre le Pouzin une attaque de vive force.

Nous ne possédons sur ce siège que le témoignage d'un auteur anonyme, témoignage conçu en termes assez incertains et qui ne saurait être admis sans quelques réserves [3].

Ventadour serait venu sous le Pouzin avec une armée de 2.500 fantassins et 150 cavaliers. Le marquis des Portes, son frère Saint-Jean, d'Annibal, le baron de Pérault, de Montréal, de Mazargues, le comte de Plézian, maréchal de camp, et « une quantité d'autre noblesse », auraient assisté aux opérations.

Il résulte de ces détails que l'armée de Ventadour aurait été la même qui avait enlevé les canons de Chomérac quelques jours auparavant.

S'il faut en croire Marcha, Montréal, rappelé d'urgence à Mon-

1. Cf. « La défaicte des ennemis rebelles au Roy... »

2. *Ibid.*

3. Plaquette de 8 pages publiée à Paris, en 1621, sous le titre : « Les grandes batteries nouvellement faictes contre la ville et chasteau du Poussin, retraicte des Rebelles en Languedoc, par Monseigneur le duc de Ventadour. »

tauban avec toutes ses forces, n'aurait consenti à différer son départ que de deux jours pour dégager Chomérac. D'autre part, l'auteur de « La défaicte des ennemis rebelles au Roy... » affirme très nettement que l'armée catholique escorta les canons jusqu'au Bourg-Saint-Andéol. Enfin l'examen attentif de la situation en Languedoc prouve que Louis XIII, tenu en échec devant Montauban, menacé par les secours que le duc de Rohan amenait pour dégager cette place, ne pouvait se passer des quatre régiments de Montréal et les renvoyer devant le Pouzin, sous prétexte de tenter une diversion trop lointaine pour pouvoir être de quelque effet sur le théâtre des opérations [1].

Avec quelles troupes Ventadour attaqua-t-il le Pouzin ? En quel point cette attaque se fit-elle ? Nous ne saurions le dire d'une façon précise.

Comme le duc opérait dans une région hostile, où toutes les places étaient aux mains des huguenots, il jugea prudent de couvrir son corps de siège contre les incursions possibles des garnisons de Bays, de Saint-Vincent, de Chomérac, de Saint-Alban, et, dans ce but, il envoya des détachements pour surveiller ces directions. Quant à l'armée de Blacons, elle était alors en expédition vers Salavas et n'était pas à craindre immédiatement.

Laissons témoigner l'auteur contemporain :

« M. le duc de Ventadour, pour battre et ruiner le Pouzin, aurait fait planter sur une autre montagne, laquelle est proche de la ville et château et bat à plomb (surplombe) tous les bâtiments et fortifications de ladite place, six pièces de canon, lesquelles il aurait fait toutes jouer à même instant, le 27 octobre, sur les cinq heures du matin, et tirer droit contre le château, dans lequel étaient retirées les troupes rebelles. Lesdits canons ayant incessamment tiré jusques à trois heures après-midi, auraient rompu et emporté la plus grande partie du pavillon (donjon) et fort endommagé quelques tours, la ruine desquelles a tué quantité de soldats qui là étaient en garde.

» Incontinent le tocsin sonna en ladite ville, au bruit duquel tous les habitants et soldats s'assemblèrent, allèrent renforcer leurs gardes et fortifier quelques endroits qui pour lors étaient faibles et ainsi cette journée passa de la façon.

» Le lendemain les canons commencèrent à donner plus furieu-

1. Marcha écrit dans ses *Commentaires* que Montréal avait fait « le voyage de Montauban ».

sement que le jour précédent, trois desquels tirèrent vivement sur ledit château et les trois autres sur la ville, l'exécution desquels a foudroyé presque tous les bâtiments et fait de grandes brèches à leurs murailles, tué plus de deux cents tant habitants que soldats.

» La réparation des brèches ayant été rétablies de nuit et rendues aussi fortes qu'auparavant, lesdits habitants n'espèrent pas que ledit sieur duc vienne par ces endroits les attaquer, à cause des forts retranchements qui sont au derrière.

» Quant aux ruines qui ont été faites au château, elles sont très grandes, ayant été le pavillon et les deux tours qui sont proches, rompus, la démolition desquels a rempli presque complètement les fossés qui sont autour; fort offensées les autres fortifications, lesquelles ne pourront plus dorénavant servir de résistance contre le service du roi. »

Ventadour n'osa pas donner l'assaut et se retira. Il est permis de penser que, si vraiment il avait disposé des forces qu'on lui prête, il aurait tenté une attaque et n'aurait pas si tôt abandonné une lutte dans laquelle il avait à la fois la supériorité du nombre et la supériorité du feu.

Comme l'avait prévu le duc, les garnisons voisines tentèrent de secourir la ville assiégée.

Le commandant de Saint-Vincent-de-Barrès quitta cette place avec toutes ses forces disponibles et s'efforça de gagner le Pouzin par une marche de nuit. Ventadour, prévenu de ce mouvement, envoya, pour l'arrêter, un corps de trois cents hommes environ sous les ordres du comte de Plaisiant. Celui-ci s'embusqua dans un étroit vallon par lequel les protestants devaient passer, il les attaqua à l'improviste, leur enleva leurs enseignes et leur tua ou blessa près de cent quatre-vingts hommes [1].

En somme, toute cette affaire semble devoir être réduite à une tentative d'intimidation faite sur les habitants du Pouzin; elle

---

1. Dans son *Histoire de la Rébellion en France*, Claude Malingre rapporte ce combat; mais il le place au cours du siège de 1622 fait par Lesdiguières. Les protestants, au nombre de quatre à cinq cents, auraient perdu dans cette affaire cent tués, « bien autant de blessés, quantité de prisonniers pris et deux pièces de canon ». Ces troupes seraient venues des environs de Nîmes; leurs débris se seraient sauvés dans le Comtat-Venaissin qu'ils auraient ravagé, vingt-quatre de ces brigands y auraient été pris et pendus. — Il y a là une confusion évidente. La plaquette que nous avons eue entre les mains et qui indique ce combat (exagéré par Malingre), est datée de 1621; le livre de Malingre est de 1623.

n'eut pas une grande importance puisque Marcha ne la signale pas dans ses *Commentaires*.

Pendant ce temps, Blacons, suivant le mouvement d'entraînement général de toutes les forces huguenotes sur Montauban, se portait vers le midi avec son armée. Il enleva, par trahison, le château de Salavas et reprit Vallon. Seule de toutes les places conquises par Montmorency, Villeneuve-de-Berg déjoua tous les efforts des protestants qui échouèrent également sous les murs de Rochemaure en décembre [1]. Louis XIII, de son côté, avait dû lever le siège de Montauban, le 18 novembre.

Ainsi se termina cette année 1621 si fertile en événements de toutes sortes. Les deux partis demeuraient en présence, épuisés, mais toujours décidés à poursuivre la lutte.

---

1. « La description générale des villes et places fortes réduites et reprises par le roi sur ceux de la religion prétendue réformée, depuis le 28 avril dernier jusques à présent » (plaquette in-8° de 13 pages, 1621).

CHAPITRE X

LE SIÈGE DU POUZIN PAR LE MARÉCHAL DE LESDIGUIÈRES

Nommé commandant en chef des armées protestantes du Sud-Est, le duc de Rohan employait toute son activité et toute son influence à réchauffer le zèle des religionnaires. Nul mieux que lui n'était qualifié pour remplir le double rôle de chef et d'apôtre. « Sa maison, écrit Bouffard-Madiane [1], ...se montrait exempte de désordre pour le jeu, la débauche du boire et de tous les autres vices qu'on voit fourmiller chez les grands. Sa table était fort frugale, ses autres dépenses très modérées en tout genre de luxe, étant un exemple de sobriété pour son manger; ne buvant que de l'eau, paraissant insensible pour la passion des femmes... Affable, familier et accessible; jouant très peu et rarement; faisant exercice, aux beaux jours, au jeu de mail, à courir la bague, à monter à cheval; ayant toujours quelque jeune poulain qu'il dressait lui-même avec succès; s'appliquant sans affectation à la lecture de Plutarque et des Commentaires de César; assidu aux exercices de piété sans hypocrisie, fort retenu en ses passions, modéré en ses ressentiments, exempt de blasphèmes et de tous jurements, discret et civil en toutes ses manières; d'une moyenne taille, fort droit, bien proportionné en tous ses membres, plus brun que blanc, des yeux vifs et perçants, nez aquilin, chauve, fort dispos, agile et adroit aux exercices du corps jusqu'à la danse, bien que négligée par ceux de sa religion. »

Fauvelet du Toc, l'historien anonyme du duc [2], complète ce portrait au moral : « Persuadé, presque dès son enfance, qu'il était appelé aux plus hautes destinées, Rohan s'habituait de bonne

1. Cité par M. de La Garde : *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*, Paris, Plon, 1884; pp. 129 et 130.

2. *Histoire du duc de Rohan*, imprimée en 1667 sans nom d'auteur. Un portrait de Rohan, que nous avons pu voir, correspond exactement à la peinture qui vient d'être faite de ce célèbre général.

heure aux fatigues et aux privations, se condamnait volontairement à passer des jours entiers sans prendre aucune nourriture, et des nuits sans dormir. Il se livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire, de la géographie et des mathématiques, qui étaient, selon lui, la véritable science d'un prince. »

Tel était l'homme qui tenait entre ses mains les destinées de la Réforme dans le Languedoc, les Cévennes et le Vivarais. Il lui fallait toute la force morale dont l'avait doué la nature, pour ne point se décourager en présence des obstacles et des difficultés de toutes sortes, auxquels se heurtent d'ordinaire les chefs que les circonstances mettent à la tête d'une multitude confuse et habituée à l'anarchie [1]. Il se trouvait beaucoup plus embarrassé par l'humeur inquiète de quelques ministres et les divisions des églises, que par les efforts de Montmorency pour le combattre et les embûches que lui tendait le marquis de Châtillon, auquel il avait succédé dans son commandement. On l'accusait d'avoir dilapidé les finances du parti, et l'assemblée politique de Nîmes, composée d'hommes « accoutumés au commandement et avides du profit qu'ils faisaient en maniant les deniers publics [2] », entendait diriger les affaires et ne point se dissoudre.

Tandis que Rohan luttait contre ceux-là mêmes qu'il avait mission de défendre, examinait l'état des fortifications des villes closes et s'efforçait de lever des troupes, le maréchal de Lesdiguières négociait avec Blacons, gouverneur protestant du Vivarais, pour obtenir la reddition du Pouzin et de Bays.

Sans recourir à la force des armes contre ses coreligionnaires, le gouverneur du Dauphiné aurait voulu conquérir, par quelque nouveau et important service, le titre de connétable, objet de toutes ses ambitions, que le roi lui promettait toujours et qu'il ne lui accordait jamais.

Les négociations se maintinrent d'abord sur le terrain du droit. Les deux villes étaient des dépendances féodales du comté de Valentinois et, comme telles, Lesdiguières prétendait les tenir sous son commandement; mais Blacons répondait invariablement qu'elles faisaient partie du gouvernement de Languedoc et non de celui du Dauphiné, qu'il ne les rendrait que sur l'ordre du cercle qui les lui avait confiées.

Le maréchal voyant l'affaire sans issue possible, alla à Valence

1. Le Vassor, *l. c.*, T. IV, chap. XVIII, p. 381.
2. *Ibid.*

pour y préparer une expédition. Il rassembla 6.000 hommes de pied et 500 cavaliers [1] répartis en trois corps dont les maréchaux de camp marquis de Saint-Chamond, marquis de Bressieux et comte de Maugiron reçurent le commandement. L'armée allait se mettre en route malgré la rigueur de la saison (on était en février), lorsque le maréchal de Créqui, gendre de Lesdiguières, lui fit savoir secrètement que le roi désirait qu'il entamât directement des négociations avec le duc de Rohan, et qu'il cherchât à connaître si ce général était disposé à conclure la paix et à se soumettre à des conditions dont la majesté du souverain pût se contenter [2].

Pour se conformer à la politique conciliatrice du monarque, Lesdiguières envoya à Montpellier Dumas-Vercoiran et du Cros, président réformé du Parlement de Grenoble, magistrat de talent, qui, sous le règne d'Henri III, avait été l'agent des protestants et avait mérité leur confiance. Les deux représentants du maréchal devaient négocier à la fois la reddition du Pouzin et de Bays et la paix générale [3].

Rohan reçut le président du Cros avec les plus vives démonstrations de confiance et d'amitié. Il protesta de ses intentions pacifiques et se montra prêt à se soumettre pourvu que les églises fussent en sûreté. Les embarras dans lesquels il se trouvait ne permettent pas de mettre en doute sa sincérité. Une maladie feinte ou réelle du duc retarda la conclusion d'un accord. Sous l'influence du ministre Suffrein, les Catherinots, dont le zèle avait été mis en éveil par l'accueil fait aux envoyés de Lesdiguières, s'émurent de cette ambassade dont ils soupçonnaient le but. Certains prétendent qu'ils se soulevèrent et envahirent le logement de du Cros; d'autres disent que leurs délégués pénétrèrent dans ses appartements sous prétexte de lui faire une visite; toujours est-il que le président fut trouvé mort, percé de coups. Son compagnon s'échappa en sautant par une fenêtre [4].

Cet assassinat détermina Lesdiguières à entrer en campagne.

1. Chiffres donnés par le duc de Rohan dans ses « Mémoires » et par « La réduction des villes du Pousin et de Bay à l'obeyssance du Roy » (Paris, 1622, plaquette de 14 pages). L'auteur anonyme de ce document ne fait pas mention de la cavalerie.

2. Le Vassor, *l. c.*

3. Cf. : Le Vassor, *l. c.*; Lettre de Lesdiguières, du 20 mars 1622, au conseiller d'Etat du Plessis : Lettres et Mémoires de Philippe de Momays (Amsterdam, 1651, p. 763) ; Lettres de Déageant, confident de Lesdiguières.

4. Cf. : Le Vassor, *l. c.*, T. IV, chap. XVIII, p. 386 ; *Mercure françois;* Videl, *Histoire de Lesdiguières.*

Le 4 mars 1622, après avoir vainement sommé Mathieu de Chambaud de lui livrer le Pouzin, il mit ses troupes en mouvement. Maugiron, avec une partie de l'infanterie, s'embarqua sur une flottille, tandis que le maréchal lui-même conduisait le reste de l'armée par voie de terre jusqu'à Loriol.

Cette dispersion eût été dangereuse en présence d'une place fortement armée de canons ou d'un adversaire entreprenant comme l'avait été Montbrun; mais le Pouzin ne possédait pas d'artillerie puissante pour tirer sur les bateaux, et Chambaud était loin d'avoir la valeur militaire du lieutenant de Coligny. Sans courir aucun risque, Lesdiguières pouvait employer ses moyens de transport à jeter un pont de bateaux en aval du Pouzin pour attaquer la ville par le Sud, côté qui lui paraissait le plus vulnérable.

En quelques heures, la flottille descendit sans incident jusqu'au Pouzin. Maugiron opéra son débarquement entre cette place et Bays, « dans un endroit si découvert et si dangereux, que c'en eût été fait infailliblement de la flottille et de l'armée qu'elle portait si les soldats de Chambaud se fussent montrés en force sur la rive au moment du débarquement [1] ».

Le premier soin de Maugiron fut d'occuper les hauteurs qui dominaient le point où il venait de débarquer, et de couper les communications entre Bays et le Pouzin. Il s'installa sur une croupe à moitié chemin des deux villes, puis poussa une pointe vers la place. Il venait d'atteindre une hauteur portant une chapelle en ruines, lorsqu'il tomba mortellement blessé d'un coup de mousquet à la tête. Le marquis de Saint-Chamond prit le commandement [2].

Le lendemain, 5 mars, tandis que Lesdiguières arrivait à Loriol, le pont de bateaux fut jeté sur le Rhône. Il devait permettre au reste de l'armée de passer sur la rive droite et assurer aux troupes une ligne de retraite, dans le cas où une incursion du duc de Rohan en Vivarais viendrait à se produire et les obligerait à lever le siège.

Le lancement d'un pont, en présence de l'ennemi, sur un fleuve aussi rapide et aussi large que le Rhône, a été, de tout temps, considéré comme une opération de guerre très délicate. La rapi-

1. Ovide de Valgorge, *Souvenirs de l'Ardèche*, p. 263.

2. Le trésorier général de l'extraordinaire des guerres reçut l'ordre de payer aux enfants de Maugiron une pension égale aux appointements de leur père (Cf. lettre de Lesdiguières, du 11 juillet 1683, au trésorier général).

dité avec laquelle les troupes royales exécutèrent leur tâche est tout à la louange de la capacité technique des ingénieurs qui les dirigèrent; elle a pu, à juste titre, exciter l'admiration que Pierre Marcha a témoignée dans ses *Commentaires.*

Lesdiguières fit armer un bateau en frégate pour surveiller le cours du fleuve et empêcher les protestants de lancer des brûlots contre le pont. Le sieur de Lamarette, cadet de Pierregourde, reçut le commandement de ce bâtiment.

Aussitôt passée, l'armée commença ses approches et arma ses batteries. Quelque 1.000 ou 1.200 coups de canons que six pièces de siège tirèrent contre les remparts, du côté de l'Ouvèze, en aval du pont qui permet de franchir cette rivière, ouvrirent une brèche [1].

La trouée ayant été reconnue accessible, l'assaut fut donné en trois colonnes :

Le régiment de La Baume d'Otun attaqua à droite, vers le Rhône; celui de Sault marcha sur la brèche même, près du « bastion vert [2] »; celui de la Grange porta ses efforts contre la porte conduisant à Privas.

« Les ennemis, furieusement assaillis, écrit un contemporain [3], se défendent comme gens pour lesquels il n'y allait que de leur vie, et s'opiniâtrent de telle sorte à la résistance et avec tant de rage, qu'ils repoussent ledit sieur de La Grange avec perte de beaucoup de leurs gens et de quelque nombre des nôtres, entre lesquels fut blessé d'une mousquetade ledit sieur de La Grange, ce qui le retint grandement en son courage.

» L'assaut fut continué et soutenu par M. le comte de Tallard, qui fit certes fort valeureusement en cette occasion, car il contraignit les ennemis de se retirer et gagna par trois fois la muraille, suivi qu'il était d'un sien brave sergent qui monta trois fois sur la brèche. Il fut finalement tué (le sergent) et ne fut pas possible de passer plus outre pour la grande résistance des assiégés qui retournèrent avec toute furie à la défense de leur brèche, qui fut

1. Lettre de Lesdiguières, du 20 mars 1622, datée de Loriol, au président Janin, du Conseil du roi (Bib. nat. Ms. F. 3795).

2. Voyez le plan du Pouzin. — On doit entendre par « bastion vert », le bastion le plus avancé vers l'Ouvèze. Son nom lui venait probablement de ce qu'il était revêtu de gazon pour être moins visible. L'attaque, spécialement dirigée contre cet ouvrage détaché, devait avoir pour effet de masquer le flanquement que le bastion Sud-Est de l'enceinte donnait sur la courtine ouverte par la brèche (Voyez le plan du Pouzin).

3. « La réduction des villes du Pousin et de Bay à l'obéyssance du Roy... » (S. n. d. a.).

cause que l'on se retira, d'autant que la brèche n'était assez ouverte pour s'opiniâtrer davantage à un nouvel assaut. »

Soutenu, sans doute, par Blacons, toujours libre de pénétrer dans la place puisqu'elle n'était pas bloquée au Nord et à l'Ouest, Chambaud résista vigoureusement. L'échec des troupes royales fut complet, et il aurait été plus considérable encore si le marquis de Bressieux n'avait fait donner la noblesse volontaire pour couvrir la retraite.

Jarjaye du Pilon exécuta même une sortie avec cinquante hommes et engagea un combat corps à corps avec Charamande, capitaine au régiment de la Baume d'Otun. L'étendard de ce corps se trouva compromis. Assiégés et assiégeants assistèrent alors à un de ces actes d'héroïsme qui abondent dans les annales glorieuses de notre histoire : Montchalin, craignant de perdre le drapeau confié à son honneur, s'enveloppa dans ses plis et se laissa couper le poignet plutôt que de le rendre.

L'armée catholique avait perdu 300 hommes blessés ou tués. Afin de combler les vides faits dans les rangs de ses troupes, Lesdiguières écrivit aux consuls de Vienne pour les inviter à lui fournir un contingent de cent hommes d'armes, qui s'embarqueraient à Valence avec quelques compagnies du régiment d'Annibal laissées dans cette ville [1].

L'artillerie reprit son tir en brèche et bientôt la trouée faite dans les remparts fut jugée assez large pour un nouvel assaut.

L'attaque allait être donnée lorsqu'arriva au camp du maréchal un courrier du duc de Rohan.

Dès que Blacons n'avait plus eu de doute sur les intentions agressives du gouverneur du Dauphiné, il avait écrit à Rohan pour le prier de faire en Vivarais une incursion qui seule pouvait sauver Bays et le Pouzin. En attendant sa venue, il lui avait demandé un renfort de 500 hommes pour lui permettre de résister aux attaques qui le menaçaient. Rohan se trouvait aux prises en Languedoc avec Montmorency et dans le plus grand embarras. « Se voyant sans nulle troupe sur pied et deux armées sur les bras, il alla aux Cévennes pour essayer de faire passer 500 hommes en Vivarais [2]. »

Le chemin le plus direct et le plus sûr pour ces troupes de secours était par Vallon et Lagorce, places acquises aux protestants.

1. Lettre du 12 mars 1622 (Arch. de Vienne).

2. Mémoires du duc de Rohan.

Mais Montréal, posté à Villeneuve-de-Berg, faisait bonne garde. Prévenu de l'approche des huguenots, il en avertit Ventadour, alors au Bourg-Saint-Andéol, et barra le passage aux protestants; ceux-ci durent battre en retraite après un combat assez vif entre Mirabel et Villeneuve; ils se retirèrent à Alais [1].

Cet échec détermina Rohan à reprendre les pourparlers rompus par l'assassinat de du Cros. Puisqu'il ne pouvait sauver le Pouzin, mieux valait le rendre et en conserver la garnison : si la ville était prise d'assaut, elle serait pillée et peut-être encore une fois détruite, ses défenseurs seraient retenus prisonniers ou pendus comme rebelles.

Le 6 mars, au début même du siège, le général en chef protestant envoya à Lesdiguières le sieur des Isles-Maisons, porteur de propositions écrites relatives à la cession du Pouzin et de Bays :

« La ville et le château de Bays seront remis ès mains et au pouvoir du sieur de Blacons ou autre gentilhomme agréable à la province, et la ville et le château du Pouzin ès mains et au pouvoir d'un gentilhomme de la religion que M. le duc des Diguières voudra nommer pour le garder avec garnison suffisante, sans y rien innover en sorte que les habitants circonvoisins faisant profession de la religion jouissent pleinement du bénéfice de l'édit de Nantes, tant pour l'exercice de leur religion que sûreté de leurs personnes et biens, et que le commerce du Rhône demeurera libre, à la charge de satisfaire et dédommager suffisamment le sieur de Chambaud si mieux il n'aime recevoir un lieutenant et une garnison de la religion... Et moyennant ce, mondit sieur des Diguières promettra d'éloigner ses troupes desdits lieux de Bays et du Pouzin en attendant la paix générale... Et en cas que le traité de ladite paix fût interrompu, remettra lesdites places en même état et entre les mains des mêmes personnes. »

Des Isles-Maisons devait, en outre, promettre à Lesdiguières que les meurtriers de du Cros seraient punis, lui affirmer que la reddition de Bays et du Pouzin avait déjà été réglée avec le président avant son assassinat, et le prier de vouloir bien concourir de tous ses moyens à la conclusion de la paix générale [2].

C'était le courrier porteur de cet important document qui venait d'arriver, le 14 ou le 15 mars, dans le camp dauphinois, juste à temps pour prévenir un nouvel assaut.

---

1. Voir le détail de cette affaire dans les *Commentaires*.

2. Le mémoire est daté de Montpellier, 6 mars 1622 (Bib. nat. Ms. F.)

Le vieux maréchal acccueillit avec égards et bienveillance l'envoyé de Rohan. Comme ses quatre-vingts ans l'empêchaient de tenir la plume, il fit répondre au duc par un de ses secrétaires, s'excusant de sa faiblesse physique avec cette aimable et délicate courtoisie que les chefs militaires de cette époque se faisaient un point d'honneur de conserver jusque sur le champ de bataille. Il le remerciait de lui avoir envoyé des Isles « lequel avait parachevé avec lui l'accommodement des places de Bays et du Pouzin ». Il l'assurait de son respect pour la liberté religieuse des protestants et le priait de venir conférer avec lui, soit au Pont-Saint-Esprit, soit à Bagnols, vers le 24 ou le 25 mars, au sujet de la paix générale.

« Ne doutez point aussi, monsieur, disait-il en terminant, que pour la garde du Pouzin je n'établisse autre gouverneur et garnison que de la religion et que je ne rende cette place au même état qu'elle est, si notre commune entreprise n'incite le roi à donner la paix générale à son royaume... vous donnant de tout ce que dessus ma foi et ma parole. »

Des Isles eut avec Chambaud et Blacons une entrevue à la suite de laquelle furent prises des dispositions pour rendre le Pouzin à l'armée royale. On convint que la place serait remise, le 17 mars, par l'envoyé de Rohan, sous les conditions stipulées par le duc. Mais Lesdiguières refusa de prendre l'engagement d'éloigner ses troupes; si, dans l'intérêt de la paix, il consentait à ne point cueillir ouvertement les fruits de sa victoire, il avait trop soin de sa réputation pour faire à l'ennemi vaincu une concession qu'on n'eût pas manquer d'interpréter comme un échec de ses armes. Il ne fut pas question non plus de liberté religieuse, le maréchal ayant fait observer que l'édit de Nantes était valable pour toute la France et que, par suite, il était inopportun d'en renouveler les clauses.

Finalement, il fut décidé :

1° Que Blacons sortirait du Pouzin avec armes et bagages et recevrait le gouvernement de Bays.

2° Que les gouverneurs de la ville et du château du Pouzin, changés par Lesdiguières, seraient néanmoins de la Religion prétendue réformée.

3° Qu'il en serait de même des garnisons de la place et du château.

4° Que ces conditions s'appliqueraient à Bays.

5° Qu'il ne serait fait aucun tort ni dommage aux habitants des



CHATEAU DE BAVAS.
(Façade Sud.)



CHATEAU DE BAVAS.
(Avenue Sud.)

deux places tant en leurs personnes qu'en leurs familles et en leurs biens [1].

L'assemblée politique protestante de Privas approuva cette transaction et écrivit à Rohan pour le prier de confier à Blacons le gouvernement de Bays. Le duc accepta cette proposition et Lesdiguières la confirma comme il l'avait promis [2]. Le gouverneur du Dauphiné était retourné à Valence, et c'est de cette ville qu'il donna les ordres pour l'occupation militaire du Pouzin :

« 1. Le sieur d'Allons aura soin du château et du lieu appelé la Salle; — 2. le sieur colonel Haidt, du retranchement du côté dudit lieu du Pouzin vers le bout du pont; — 3. le sieur de Verdoin, de celui qui est du côté de la Pouille. Pour la garde du pont d'un côté et d'autre, elle est remise et entièrement confiée au sieur de Peyrins qui en répondra avec celui qu'il y commettra à sa place. »

Le sieur de La Roche de Granes était nommé commandant de la place. Le duc « faisait au surplus très expresse inhibition et défense à toute ladite garnison en général et à chacun en particulier, voire à tous autres qu'il appartiendra, même à ceux dudit pont, de ne prendre ni exiger en passant, montant et descendant la rivière du Rhône, aucune chose, sur peine d'être chassé honteusement et pris au corps avec toute sorte de rigueur [3] ».

Cependant Rohan avait reçu la lettre que Lesdiguières lui avait écrite, le 15 mars, pour lui demander un rendez-vous. Il s'empressa d'accepter la proposition qui lui était faite, et il fut convenu que l'entrevue aurait lieu à Laval, près du Pont-Saint-Esprit.

Lesdiguières était en route, lorsqu'il reçut à Montélimar une lettre d'Antomari, maître de camp du régiment des Corses [4], l'avertissant qu'il lui avait été défendu de permettre une pareille

---

1. « La réduction des villes du Pousin et de Bay... ».

2. Pour tout ce qui précède, voir les *Commentaires...* et « La réduction des villes du Pousin et de Bay à l'obéyssance du roi par Mgr le duc de Lesdiguières, après un furieux assaut. Ensemble les articles de la capitulation » (Paris, 1622).

3. Lettre du 9 avril 1622 (Arch. de M. le marquis de Florent, à Tain).

4. C'est ce même d'Antomari qui, à la tête de trois compagnies du régiment de Mazaignes et des Carabins de la Garde de Ventadour, avait arrêté un corps dauphinois de 800 fantassins et 100 cavaliers, qui tentait de passer le Rhône vers le Pont-Saint-Esprit pour rejoindre le duc de Rohan à Uzès et lui permettre de secourir le Pouzin. Au sujet de ce combat peu connu, voir : « La deffaicte des troupes rebelles du Dauphiné sur le passage du Rhosne, pour venir au secours des villes de Bais et du Pousin par Monseigneur le duc de Ventadour, lieutenant du Roy au gouvernement de Languedoc » (Paris, 1622. Plaquette de 8 pages).

entrevue sans un ordre du roi et qu'il ne pouvait lui donner le passage en Languedoc. Cet ordre émanait sans doute de Montmorency, jaloux de ce que Lesdiguières vînt ainsi dans son gouvernement. Le maréchal envoya son secrétaire Videl à Antomari pour le mettre au courant de la situation et le prévenir que sa tête répondrait de sa résistance. Les deux généraux se rencontrèrent à Laval au jour convenu [1].

« Le duc de Rohan, écrit Le Vassor [2], se réduisit à ces quatre choses : la restitution de toutes les places de sûreté, la liberté de tenir des assemblées ecclésiastiques et politiques, la continuation des sommes octroyées pour l'entretien des ministres et pour le paiement des garnisons, enfin le dédommagement des seigneurs privés de leurs emplois ou de leurs biens pour avoir secondé l'assemblée de La Rochelle dans la défense commune de la religion et de la liberté. »

Lesdiguières accepta ces propositions, sauf approbation par le roi. Les préliminaires furent signés à Laval, le 3 avril 1622.

On convint que les articles seraient portés à Louis XIII par les députés des provinces et des seigneurs réformés que le conseiller d'Etat Bouillon conduirait à la Cour. Cette mission ne trouva plus le monarque à Paris. Cédant aux partisans de la guerre à outrance contre les huguenots, le roi était parti subitement, le 21 mars, pour Orléans, sans savoir exactement de quel côté il porterait ses armes, en Languedoc, en Poitou ou en Guyenne. Ce fut pour cette dernière province qu'il se décida.

Par le fait, toute la diplomatie de Lesdiguières était frappée d'impuissance. Les services rendus par le maréchal avaient fait des jaloux. On l'accusa de n'avoir pris le Pouzin et Bays que pour mettre à profit un droit de péage sur le Rhône [3]. On lui reprocha d'avoir accepté, dans un but d'intérêt personnel, des gouverneurs protestants dans Bays et le Pouzin. Le Vassor s'est fait l'écho de ces imputations calomnieuses. « Sous le prétexte spécieux du service de Sa Majesté et de tenir le Rhône libre, l'adroit maréchal avait pris un ou deux forts du Vivarais situés au bord de la rivière (le Rhône); mais il y mit des gouverneurs de sa dépendance. De manière que le roi devait craindre qu'on ne lui fermât le

1. Videl, *Histoire de Lesdiguières*. — *Mercure françois*.

2. T. IV, liv. XVIII, p. 387. — *Mémoires de Rohan*, liv. II. — *Histoire du connétable de Lesdiguières*, liv. XI, chap. III. — *Mercure françois*.

3. Les ordres écrits donnés par Lesdiguières font justice de cette imputation.

Rhône (alors qu'il se disposait à assiéger Montpellier), si le maréchal mécontent venait à se déclarer pour les réformés [1]. »

Il fallut toute l'amitié de son gendre, le maréchal de Créqui, pour sauver Lesdiguières d'une disgrâce. Cependant, le gouverneur du Dauphiné employait son autorité à maintenir la tranquillité à Bays et au Pouzin et à assurer la libre circulation fluviale. Sa correspondance avec Granes témoigne de sa sollicitude: il reproche au commandant du Pouzin de ne pas se montrer assez sévère dans l'exercice de son commandement, d'abandonner parfois son poste; il lui conseille de montrer plus de fermeté et plus d'exactitude. Le pasteur protestant du Pouzin demande, par l'intermédiaire de Granes, l'autorisation d'assister à l'assemblée mixte de Chalançon et de se rendre de là à un synode; le maréchal refuse, car, dit-il, ces réunions sont illicites et se font sans la permission du roi; il engage le pasteur à demeurer dans le devoir sous peine de châtiment [2].

La reprise des hostilités par Louis XIII annulait le traité du Pouzin; Blacons reprit les armes à Bays, intercepta la navigation du Rhône et fit des incursions en Dauphiné.

Lesdiguières, froissé des calomnies répandues contre lui, se borna à faire parvenir à Blacons des conseils de prudence et de modération par l'intermédiaire de Granes auquel il écrivit, le 2 juin : « Toutes les qualités de Blacons ne le sauraient garantir d'une ruine certaine ». Il lui recommandait de se retirer et lui promettait « une bonne récompense et le paiement des arrérages de sa pension ».

Blacons ayant repoussé ces avances, Lesdiguières se rendit à Valence pour y préparer une nouvelle expédition. Les habitants de Bays, effrayés, le supplièrent de leur faire grâce; il y consentit et Blacons se retira, non sans avoir accepté une somme de 20.000 écus. Louis XIII accorda une amnistie générale aux habitants, à l'exception de ceux qui avaient participé au pillage des bagages du vice-légat [3].

Lesdiguières, qui s'était avancé jusqu'à Bays, poussa une pointe vers Privas. Dès le 16 juillet, le conseil politique du Vivarais et

1. T. IV, liv. XVIII, p. 433.

2. Lettre du 22 avril 1622.

3. Les bagages enlevés au vice-légat, ne lui furent jamais rendus. Il existe aux Archives départementales du Gard, série E, un acte de procuration notarié par lequel un habitant de Bays, qui a pris part au pillage, autorise un de ses oncles à recouvrer en son nom sa part du butin vendu.

du Velay, siégeant dans cette ville, avait pris ses dispositions pour la mettre à l'abri d'une attaque de vive force; mais le gouverneur du Dauphiné se borna à piller Chomérac et Alissas, dont les habitants s'enfuirent à son approche [1].

Les hostilités se poursuivirent dans les Boutières où Ventadour subit un échec devant le Cheylard. Du côté de Mirabel, Lagorce et Vallon, les rebelles battaient la campagne et la petite garnison de Villeneuve-de-Berg avait beaucoup de peine à les tenir en respect. On combattait encore près de Ruoms et aux Vans, lorsque Rohan se décida à rendre Montpellier au roi et à conclure la paix [2].

Le 2 novembre 1622, un courrier apporta à Privas la nouvelle du traité le 18 octobre. Les populations étaient lasses d'une guerre qui les ruinait sans leur procurer aucun avantage; elles étaient heureuses de trouver enfin un peu de répit [3]. Seuls quelques ambitieux ou quelques exaltés voulaient continuer la lutte; ce fut ce qui détermina Louis XIII à envoyer une armée en Vivarais, dans la région privadoise, au cœur même de la résistance.

« Après la Toussaint, écrit Bassompierre [4], le roi me commanda de mener son armée à Privas pour y faire recevoir la paix ou y mener forte guerre, ensemble pour nettoyer le Rhône de cinq méchants forts que Brison et d'autres huguenots y avaient construits pour y brigander. »

Tandis que Louis XIII voyageait en Provence, Bassompierre franchissait le Rhône, le 5 novembre, au Pont-Saint-Esprit. Le 6, il coucha à Pierrelatte; le 7, à Montélimar et, le 8, il regagna la rive droite, passant le fleuve sur un pont de bateaux jeté près du Pouzin. Il reçut dans cette ville les députés de Privas. « Ils me vinrent porter, écrit-il, l'acceptation de la paix et toute obéissance à ce que je leur voudrai ordonner de la part du roi. Je leur envoyai le sieur de Clostrevielle pour les y recevoir et m'en vins avec dix compagnies des Gardes coucher à La Voulte ».

Le 9, Beauchastel ouvrit ses portes. Brison, auquel Rohan venait de rendre sa confiance en lui donnant le gouvernement du Vivarais, et qui était l'âme de la résistance, demanda et obtint

1. Cf. Arnaud, 303 et suivantes.
2. Cf. *Mémoires de Rohan*, T. V, p. 510.
3. Pour les détails, voyez les *Commentaires...*
4. *Mémoires*, T. III, pp. 155-159.

un sauf-conduit. Il vint en personne trouver le maréchal et lui remit Charmes, Soyons et Cornas.

L'article 5e de l'édit de Montpellier ordonnait que « toutes les fortifications nouvelles des villes, châteaux forts et forteresses tenus par les sujets de la religion prétendue réformée... seraient entièrement démolies et rasées, demeurant les anciennes murailles, tours, portails, fossés et contrescarpes en leur état, avec défense à toutes lesdites villes de plus fortifier de nouveau, et que, pour l'effet desdites démolitions, otages des principaux habitants des dites villes, fussent mis ès mains de ceux qu'il plaira au roi d'ordonner pour exécution dudit rasement, afin que les officiers de la couronne ou autres commissaires députés puissent faire exécuter le contenu ci-dessus, suivant les instructions qui leur en seront données ».

Bassompierre promit aux paysans de retirer ses troupes dès qu'ils auraient obéi aux ordres du roi. Quelques heures suffirent pour raser toutes les fortifications nouvelles, et l'armée remonta vers Lyon où elle fut licenciée [1]

Il est à remarquer que Bassompierre n'alla pas à Privas et qu'il se contenta de la soumission apportée par les députés de cette ville, sans exiger d'eux la démolition immédiate des fortifications. Il eût été peut-être imprudent d'imposer immédiatement un aussi grand sacrifice à des gens qui, se trouvant tous gravement compromis, pouvaient subir l'influence de quelques meneurs et reprendre les armes.

Le 23 mars 1623, Louis XIII, constatant que tout demeurait dans l'ordre dans la région privadoise, accorda des lettres d'abolition particulières aux habitants de Privas et à Brison.

Le duc de Ventadour apporta beaucoup de bienveillance dans l'exécution de l'édit de Montpellier. Ce fut le propre frère de Brison, Antoine de Beaumont, seigneur de Chabreilles, qui reçut la mission d'assurer les détails du traité de paix, de concert avec Joachim de Souffize, seigneur de Lacroix, gouverneur catholique de Pierrelatte. « Ils remplirent leur mission dans un esprit de justice et d'apaisement, écrit M. le pasteur Arnaud [2], et ne supprimèrent aucun lieu d'exercice réformé. »

Par contre, le gouverneur du Vivarais exigea la stricte appli-

1. Cf. Mémoires de Bassompierre.
2. *L. c.*, I, 396.

cation des prescriptions relatives aux fortifications. De La Voulte, le 10 juillet 1623, il envoya des instructions détaillées à Lacroix et à Chabreilles :

« Nous ayant Sa Majesté fait particulièrement savoir ses intentions et volontés sur ce sujet des démolitions et fortifications nouvelles faites ès villes et places dudit pays depuis les premiers mouvements excités par les habitants de la ville de Privas.

» A ces causes, nous avons estimé pour le bien du service de sadite Majesté, et suivant son commandement de les vous désigner et déclarer, et en conséquence vous ordonner comme nous faisons très expressément, et en tant que nous est, de faire diligence travailler aux démolitions restantes desdites fortifications consistant premièrement, pour ce qui peut regarder la dite ville de Privas, en une terrasse qui est devant la porte de Limbert allant du levant au couchant, contenant en longueur soixante et quinze cannes, deux de largeur en haut et une et demie de hauteur, commençant ladite terrasse vis-à-vis la tour et finissant au devant l'entrée de ladite porte [1]. Comme aussi le corps de garde séparé de la ville et du ravelin de la porte de Limbert, bâti à chaux et à pierre et flanqué de tous côtés avec un cul-de-lampe visant à la porte [2]. Plus le longement de la courtine qui a été fait le long du précipice allant à Tournon, d'une muraille à chaux et sable depuis le ravelin que feus les seigneurs de Chambaud et de Lestrange avaient fait faire au derrière du château jusqu'à une tour qu'ils y ont faite pour flanquer ladite courtine, ensemble la longue muraille qu'ils ont tirée de pierres sèches avec un custaing garni de mortier. Plus un rehaussement de tour sur les murailles de ladite ville d'environ cinq pans [3] de hauteur, où a été fait un cul-de-lampe du côté du levant couvert à neuf, ensemble le bâtiment fait au devant d'icelle par dedans à chaux et sable et haute jusqu'au plus haut de ladite tour où a été mis des poutres pour porter les planchers [4].

---

1. Il serait bien difficile de dire avec précision ce que pouvaient être les fortifications dont il est ici question. Cependant, si on admet pour la canne la longueur de 1,90 environ, la longueur totale de l'ouvrage serait de 142 m. de long, 2,80 de large, 2,35 de hauteur. Il semble qu'il s'agisse d'un parapet en terre avec fossé qui se serait étendu de la tour Limbert à la première tour à l'Est exactement distantes de 142 m. (Voyez le plan de Privas par Mérian).

2. Il faut entendre par là la barbacane de la porte Limbert.

3. Soit 1 m. 20.

4. Le texte est obscur. Ventadour parle évidemment de la partie de l'enceinte remaniée après la prise du château (partie Ouest).

» Plus un autre rehaussement de tour du côté de bise [1], vis-à-vis le bastion appelé Champgrand [2], étant icelle tour couverte de tuiles haussée d'environ cinq pans et flanquée.

» Plus le fort de Tournon étant autour de l'église et toutes autres fortifications de ladite ville, soit tours, guérites et autres, sauf les vieilles murailles servant de clôture tant seulement [3]. »

Parmi les châteaux à démanteler, Ventadour citait ceux du Pradel, de Cheylus, de Vaneilles, des Moutes, du Boys et d'Entrevaux; la maison forte de Saint-Quintin et quelques autres forteresses du Vivarais [4].

Les deux commissaires exécuteurs apportèrent beaucoup de ménagements dans l'application des ordres du gouverneur; c'est ainsi qu'ils remirent le Pradel à Daniel de Serres, fils d'Olivier, et lui laissèrent le soin de raser les nouvelles fortifications du château.

Quant aux châteaux du Boys et d'Entrevaux, ils demeurèrent intacts en raison de la parenté de leurs possesseurs avec le duc de Ventadour.

Louis XIII avait tenu à prouver que ce n'était point contre la religion de ses sujets, mais contre leur rébellion qu'il portait les armes. Par l'édit de Montpellier, il avait de nouveau confirmé l'édit de Nantes et toutes les concessions ultérieures faites aux protestants; il avait prescrit le rétablissement des deux religions dans les lieux où elles étaient professées avant la guerre, la délivrance des prisonniers sans rançon, une amnistie générale rendant à chacun la possession de ses biens et de ses charges, la liberté pour les religionnaires de tenir des réunions d'ordre purement cultuel, les assemblées politiques ne pouvant avoir lieu qu'avec l'assentiment préalable du roi.

Rohan obtint le gouvernement de Nîmes et d'Uzès sans garnison; afin de le dédommager de celui de la province de Poitou et de quelques autres avantages qu'il perdait, le roi lui accorda la somme de 200.000 livres en argent comptant outre la continuation de sa pension et une autre somme de 600.000 livres payables

1. Du côté du Nord.

2. Le bastion de Champgrand se trouvait au Nord-Est de Privas, à peu près à hauteur des jardins actuels de la Préfecture.

3. L'édit de Montpellier prescrivait que les fortifications seraient rasées excepté « la ceinture des murailles ».

4. Voyez la lettre de Ventadour publiée in-extenso par M. Vaschalde, dans son article : « Démolition des fortifications dans le Vivarais » (*Revue du Vivarais* du 15 avril 1905).

ultérieurement. Il devait jouir, en attendant, du duché de Valois, dont le revenu était assuré à 10.000 écus par an. La pension de son frère Soubise était continuée [1].

Si le peuple avait payé très chèrement les frais de la guerre, la Noblesse n'avait rien omis pour sauver ses avantages et ses intérêts. Le chancelier de Silleri pouvait dire avec raison que « les seigneurs huguenots avaient toujours profité des traités faits avec eux depuis le commencement des troubles, qu'on leur avait rendu avec usure ce qu'ils avaient perdu [2] ».

Seul, le vicomte de Cheylane avait sujet de se plaindre; il se pourvut en Conseil du roi contre les lettres d'abolition qui avaient pour effet d'éteindre toute action envers les habitants de Privas destructeurs de son château. Le procès devait durer de longues années entre les Privadois et leur seigneur. Le 4 juin 1624, les habitants de la ville furent condamnés à une somme de 150.000 livres de dommages et intérêts. La procédure ne sera pas achevée au moment du siège en 1629.

Rohan ne jouit pas en paix des riches prébendes qu'il tenait de la munificence royale; les huguenots lui reprochèrent d'avoir sacrifié les intérêts de sa religion et de son parti à la satisfaction de ses appétits. Le général supporta mal les attaques dont il était l'objet; il écrivit pour sa défense un « Discours sur la paix de Montpellier », dans lequel il rappelait les services rendus par lui à la Réforme et invoquait les circonstances qui l'avaient contraint à remettre l'épée au fourreau. « C'est un travail bien ingrat que de servir le public, disait-il avec amertume, encore plus un parti faible et anarchique. Si chacun n'obtient pas ce qu'il s'était proposé, ils se mettent à crier tous ensemble contre ceux qui ont eu le maniement des affaires. »

Le vieux Lesdiguières, plus heureux, avait abjuré la Réforme entre les mains de son gendre, le maréchal de Créqui, et reçu, pour prix de sa conversion, le titre de connétable, ambition de toute sa longue carrière.

---

1. Le Vassor, *l. c.*, T. IV, chap. XIX, pp. 515-516.
2. Silleri, *Mémoires*.

CHAPITRE XI

LA GUERRE DE BRISON

Louis XIII prouva qu'il avait été sincère en accordant aux protestants la liberté de leur culte et, de son côté, Rohan mit son point d'honneur à remplir les conditions du traité de Montpellier; il hâta la démolition des fortifications imposée par le roi. Cet empressement acheva de le rendre suspect aux yeux de ses coreligionnaires; ils n'obéirent que mollement à ses ordres.

Les Privadois, sommés d'entreprendre la destruction du fort du Mont-Toulon, n'exécutèrent les travaux qu'avec une extrême lenteur; le procès intenté contre eux par leur seigneur les faisait hésiter à jeter bas un ouvrage qui pouvait leur rendre encore des services. Le fort ne fut démoli que le 11 janvier 1623; les murailles de la ville demeurèrent intactes.

Le temps acheva de calmer les esprits. Catholiques et protestants se réconcilièrent et reconnurent qu'ils pourraient vivre en bonne intelligence à la condition de ne pas se laisser entraîner dans les querelles des grands.

De 1623 à 1626, la région de Privas connut trois années de paix. « Chacun en cueillait les douceurs, écrit Marcha [1], les uns dans la vie champêtre, les autres dans la pratique des conversations honnêtes qui sont ordinaires aux personnes de qualité et notamment en Vivarais. Ce pays avait autant raison d'en désirer la continuation, qu'il avait eu de sujet de s'affliger de la guerre passée; soit ou pour les pertes particulières, que par celles qu'avait faites le général du pays, qui furent si grandes qu'il n'y avait maison de condition qui ne portât le deuil. Déjà cette obscure couleur ne paraissait plus, et le luxe des autres éclatait dans les noces, ballets et festins; les armes étaient dans le mépris, et ceux qui les avaient le plus aimées, les méprisaient eux-mêmes dans ce souvenir; la chasse où chacun s'occupait, les courses

1. *Commentaires...*, liv. II.

qu'on pratiquait, et les banquets où on se conviait, avec de continuelles débauches, étaient les défis qu'on se donnait. »

Un incident qui causa quelque émotion, faillit troubler cette quiétude.

Au début de l'année 1624, un certain Jean Guillot, architecte lyonnais, obéissant on ne sait à quelles suggestions, dénonça un habitant protestant du Pouzin, du Bois, qui avait tenu des propos violents contre le roi et dit que le monarque pourrait bien se repentir un jour de manquer à ses promesses.

Du Bois fut poursuivi pour crime de lèse-majesté. Les juges le condamnèrent à 150 livres d'amende et à un mois de prison; il fut destitué d'une charge qu'il occupait. Tandis qu'il subissait cette peine, on trouva, dans la paille de son cachot, une lettre datée de La Rochelle, pleine d'injures contre le roi. Il s'en suivit un nouveau procès. Au cours de l'instruction, un clerc d'avocat de Lyon avoua avoir écrit lui-même la lettre, sur la demande d'un « député du clergé » de Bays qui lui avait remis 600 écus pour ce faux [1].

Guillot, convaincu d'avoir machiné cette affaire dans le but d'exciter les passions religieuses, fut condamné à la peine capitale [2].

Cette rigueur montrait la ferme volonté de maintenir une paix si chèrement acquise; mais les actes révélés par la procédure étaient un indice des haines que les luttes passées avaient laissées dans certains esprits.

Cependant Louis XIII ne ménageait aucun effort pour épargner à son peuple les horreurs d'une nouvelle guerre civile. Il faisait appel à toutes les bonnes volontés, à tous les dévouements. Il avait spécialement chargé Tronson, son secrétaire particulier, de reprendre l'œuvre commencée par Bouillon à l'assemblée de Saumur, d'entamer des négociations secrètes avec les seigneurs hu-

1. On ne sait s'il s'agit d'un membre du clergé catholique ou protestant. L'excuse paraîtra inadmissible si l'on veut bien considérer que 600 écus représentaient 3.384 fr., soit 6.768 fr. de notre monnaie actuelle, somme bien forte étant donné le but à atteindre et la personnalité du clerc.

2. « Découverte admirable d'un horrible attentat calomnieusement imputé à ceux de La Rochelle » (15 février 1624). — « Arrêt de mort exécuté en la personne de Jean Guillot, lyonnois, architecte duement convaincu de l'horrible calomnie par luy imposée à ceux de La Rochelle; en suite de l'admirable découverte de tout ce funeste dessein contre ceux de la Religion » (Paris, Saugrin, 1624, in-8°). *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du protest. français*, VII, 403. Ce dernier document n'ayant pu être retrouvé, il est impossible de tirer au clair le fond de ce procès.

guenots du midi de la France en vue d'obtenir, d'acheter au besoin, la promesse qu'ils se maintiendraient dans le devoir et n'exciteraient plus le peuple à la révolte.

En janvier 1624, Tronson présenta au monarque tout un plan d'action [1]. Le réseau de places féodales qui s'étendait sur les Cévennes et le Vivarais rendait ces régions particulièrement dangereuses. Les villes étaient petites, il est vrai; mais elles étaient fortes par leur assiette et par le courage de leurs habitants. Tant que les religionnaires en demeureraient maîtres, il n'y aurait aucune sécurité. Il fallait, à tout prix, les en dessaisir et, pour cela, gagner par des promesses les seigneurs et les consuls, ne pas hésiter à leur faire un pont d'or, « l'épargne n'étant pas utile en plusieurs affaires ». Lorsque tout espoir de recourir à la force serait perdu pour les agitateurs, la paix reviendrait bien vite entre gens qui, somme toute, ne demandaient qu'à s'entendre.

Rohan passait pour tenir les fils de toutes les intrigues; en gagnant les ministres protestants, on lui enlèverait ses plus puissants moyens d'action.

Pour atteindre ce but, les concours ne manqueraient pas. Les propositions affluaient à Paris.

« Bien qu'il semble que la conversion ne devrait regarder que le Ciel, écrivait le prieur de Paix, et n'avoir d'autre objet que le salut; néanmoins la Providence divine ne défend nullement de procurer ensemblement d'être mis à couvert, en ce misérable siècle, contre les ennemis de la religion et de l'Etat et en toute occurrence; l'un n'étant point contraire à l'autre, pourvu que le principal but soit de servir Dieu et le roi, comme l'on dit du coq qui regarde de ses deux yeux et en même temps le ciel d'un œil et la terre de l'autre sans offenser sa vue [2]. »

Pour étendre l'influence de l'Eglise catholique, Tronson proposait de créer un fonds dont le but serait de racheter aux religionnaires les bénéfices ecclésiastiques indûment saisis par eux; on éviterait ainsi de les placer dans la nécessité de choisir entre leur devoir envers le roi et le souci de sauvegarder leurs intérêts maté-

1. « Divers Etats, Mesmoires, Instructions, advis et procédures touchant le ruyne du parti huguenot, les provinces de Dauphiné, Languedoc, Seuennes, Vivarets... enuoiés par diverses personnes à M. Tronson... ès années 1624 et 1625... » (Cité in-extenso dans *Documents d'Histoire*, 1910, pp. 74 et suivantes). Bibliothèque Mazarine, manuscrit 2.127.

2. « Mémoires du prieur de Paix en Dauphiné » (*Documents d'Histoire*, 1910, p. 39).

riels, l'expérience ayant prouvé que le second avait toujours primé le premier.

Ayant donné aux évêques les ressources nécessaires, on leur laisserait le soin de « faire revivre la piété ».

Louis XIII approuva cette politique dont le Père Joseph était peut-être l'âme. Des renseignements très précis venus de province indiquaient déjà quel prix il faudrait mettre.

Au marquis de la Charce, il suffirait d'offrir le gouvernement de Montélimar, tenu autrefois par son père; on aurait ses huit fils en leur promettant des compagnies; à ses frères, les sieurs de Mirabel et de Gouvernet, on donnerait 2.000 livres de pension. Toute la famille y viendrait. Son beau-frère, le vieux marquis de Montbrun, se contenterait d'une charge à la Cour et d'une pension; l'ordre du Saint-Esprit le déterminerait. On se faisait fort de l'amener à Paris avec deux de ses fils; quant au troisième, Saint-André, le futur défenseur de Privas, il serait plus difficile de le soumettre.

« Le sieur de Gergeais (de Jarjaye) attirera avec lui ses trois frères, les sieurs de Pilon, Sicotières, Saint-Michel. Il peut autant aux Cévennes que M. de Rohan peut au Languedoc, de sorte que lui, ledit Pilon, son frère et le marquis de la Charce assureront tout le Vivarais et les Cévennes. Il se contentera d'une compagnie en l'un des vieux régiments ou permission d'en traiter à la charge d'être remboursé sur deux extraordinaires dont Sa Majesté lui fera don, et d'autant qu'il y a déjà quelque temps qu'il est en Cour, attendant la résolution qui sera prise pour ce regard, est besoin de conclure promptement pour son regard et même lui donner quelque chose pour son voyage afin qu'il retourne plus content et encourage les autres [1]. »

Louis XIII accordera à Jarjaye la compagnie qu'il demande; l'abjuration de ses deux frères sera fixée à 1.800 livres chacune. On enverra de l'argent au vice-sénéchal de Montélimar pour qu'il puisse acheter les ministres protestants; la conversion d'un pasteur est taxée à « 600 livres au plus [2] ».

Le négociateur de tous ces marchés est un certain Visconte qui

---

1. « Mémoires et instructions pour servir à la conversion de plusieurs gentilshommes et autres des provinces du Dauphiné, Vivaretz, Sevennes et Languedoc et pour assurer au service de Sa Majesté lesdites provinces, faict le 29 juillet 1624 » (Tout entier de la main de Tronson). — *Documents d'Histoire*, 1910, pp. 402 et suivantes.

2. *Ibid.*, p. 406.

circule dans le Dauphiné, les Cévennes et le Vivarais avec pleins pouvoirs pour traiter sur place des soumissions [1].

Le Trésor n'est pas riche, aussi le monarque fait-il des recommandations précises à son agent.

« Le sieur Visconte laissera faire les demandes avant que de dire ce qu'il a de particulier à offrir. Si elles sont approchantes des gratifications que Sa Majesté entend faire, il entrera en traité.» S'il s'aperçoit qu'on négocie dans le seul but de gagner du temps, « il usera en cela de sa prudence pour n'être pas surpris et aussi pour n'interrompre ce qui aurait été acheminé à quelque lieu ».

En même temps, il recherchera les bénéfices à racheter, fera une enquête sur l'état des esprits, donnera des avis aux évêques, engagera des prédicateurs; mais « il aura égard à n'employer que personnes de douce conversation, éloignées de toute violente procédure ». L'intention du roi est en effet qu'on évite « toutes disputes superflues et tumultueuses qui ne servent qu'à aigrir les esprits et endurcir les cœurs [2] ».

Il y a quelque chose de pénible à voir certains gentilshommes « maquignonner [3] » leur conscience et la ville qu'ils ont jusqu'ici gardée au nom de leur parti. Mais, à tout prendre, ces seigneurs huguenots sont dans la logique : demain ils retourneront à la messe comme hier ils ont assisté au prêche, par intérêt. Quant à la foi, c'est un levier qui leur a permis de soulever le peuple; pour eux, ils n'en ont cure. Henri IV leur a donné l'exemple des lucratives palinodies ; ils ne considèrent pas comme une déchéance d'imiter le grand roi.

Toutefois, un gentilhomme ne s'achète pas comme le ministre d'une église, ou le consul d'une ville; il faut y mettre des formes. Louis XIII connaît sa noblesse : il la flatte. Pour faire accepter l'argent, il écrit de sa propre main des lettres que Visconte remettra en temps opportun [4].

Le cercle des défections se resserre rapidement autour de la région privadoise où domine Brison. Visconte ne peut suffire aux demandes : l'un veut une compagnie, l'autre une pension, l'au-

---

1. « Instructions baillées au sr. Visconte sur le voiage qu'il va presentement faire es provinces de Dauphiné, Vivaretz et Sevennes... ». — *Ibid.*, p. 408.

2. Ordres envoyés au P. Véron (*Documents d'Histoire*, 1911, p. 192).

3. Le mot est du duc de Rohan. — Cf. *Mémoires*.

4. Voir dans *Documents d'Histoire*, six lettres toutes datées de Saint-Germain-en-Laye, 22 septembre 1624 (1910, pp. 413-415).

tre un brevet. Si la Réforme a connu des dévouements, elle connaît maintenant bien des trahisons.

Visconte parcourt les Boutières et vient dans la région de Privas sur l'ordre de Tronson. Sous les auspices de Sicotières, il a une conférence avec René de Bénéfice, seigneur d'Entrevaux. Que se passa-t-il au cours de l'entretien, on l'ignore; mais on verra bientôt le zèle d'Entrevaux se refroidir; en 1629, il sera au mieux avec Richelieu qui fera respecter son château [1] et lui donnera une lieutenance aux mousquetaires [2]; en 1647, il sera maréchal de bataille et, en 1652, colonel.

Quant à Brison, on espère bien en venir à bout. Pour le moment, ce qu'il a le plus à cœur, c'est d'obtenir un brevet de maréchal de camp. On le lui a promis, écrit Visconte, et il y a intérêt à le satisfaire au plus tôt, car déjà il fait « contenance de réunir des troupes à Privas sourdement pour ce qui regarde la province de Dauphiné, à cause de la proximité. Il est (le seigneur) le plus considérable ». C'est un homme hardi qu'il faut ménager.

Tronson a été averti des mouvements de Privas par la communication que le sieur de Montboucher a faite au conseiller d'Armand [3]. Montboucher [4] est un seigneur « haineux de Brison, de même religion que lui, confident et bailli de la maison du duc de Ventadour; sous le prétexte d'un régiment que le duc de Savoie lui a promis pour le Piémont, il tiendra ce turbulent en considération, muni de deux bonnes maisons qu'il a aux deux bouts du Rhône et sous le support de douze des meilleurs capitaines et de 1.500 hommes des Cévennes qu'il a à sa dévotion, tous gens de la religion, vrai moyen pour jeter la pomme de discorde entre ces factieux, s'il plaît à Sa Majesté d'agréer ce projet et d'en donner un exprès commandement ».

Cette solution est aussi celle que conseille Visconte dans un rapport qu'il adresse à Paris. Il demande que, sous prétexte de mettre sur pied des troupes pour passer en Piémont et en Valte-

1. « Il est nécessaire que le Sr. Viconte vienne an se paihis la est parlera aus jantilshommes si nommés que sont au Vivarès, Bontières est Sevennes, Antoine de Châteauneuf, de crans, dantrenaus, de Stflorans est Darre » (Lettre de Secoteres, *Documents d'Histoire*, p. 193).

2. Le fait n'est pas absolument certain et, jusqu'ici, ne repose que sur la tradition.

3. « C'est l'advis qu'on donne au Roy sur le subject des affaires de la province de Daulphiné et autres provinces circonvoisines. Par le sr. Armand » (*Documents d'Histoire*, 1911, p. 363).

4. Montboucher, petite place forte à 4 kil. Est de Montélimar.

line, « les sieurs de Verdun, le vicomte de Lestrange, Montboucher, la Tour de Coissac et son frère Beaufort de la Mure, habitant en Vivarais, veillent dans le Valentinois et Vivarais. Ils garderont l'un et l'autre bord du Rhône et empêcheront toutes sortes d'entreprises qu'on pourrait faire ès dits endroits, et en tout cas leur sera aisé de prendre par le collet les remuants [1] ».

Mais ces levées ne vont-elles pas gâter les affaires? Les Privadois, rendus inquiets par les faux bruits que fait circuler le duc de Rohan, excités par Brison, ne vont-ils pas courir aux armes? Le remède risque de provoquer le mal. Telle semble avoir été l'opinion de Tronson qui écrit en marge du mémoire : « Bon lorsque le roi voudra faire des levées et pour garder les lieux marqués ».

En attendant, il convient d'agir avec prudence. En somme, il ne reste plus à craindre en Vivarais « que le sieur de Brison, lequel les sieurs du Pilon promettent ranger par la voie que le roi ordonnera en cas de rébellion [2] ».

Le conseiller d'Armand est d'avis qu'il sera plus aisé qu'on ne pense d'arriver à un accommodement avec le chef huguenot :

« On pourra... retirer de la débauche Brison, autorisé (par le duc de Rohan) aux Cévennes et à Privas. pourvu qu'il plaise au roi lui commuer la peine capitale pour avoir ravi une damoiselle à Nîmes, à (et lui donner) un service de guerre aux armées du roi pour quelques années. Le dit Brison s'en est adressé à Monsieur le Connétable, puisqu'il est brave gentilhomme, il y a apparence que, recevant ce bénéfice de la pure volonté du roi, l'obligation en serait plus étroite.

» Ce remède défaillant, Montboucher, neveu du personnage,... haineux dudit Brison, autorisé en Vivarais et aux Cévennes, muni de la place de Giannous (château de Dianoux), en vue du bord du Rhône, contrecarrera ledit Brison sur le signe qu'on lui en fera... [3]. »

« C'est chose indubitable, poursuit le conseiller, que le corps

---

1. « Expediens que le sieur Vicconte a proposé il y a longtemps et de vive voix et par escript en termes generaulx pour empecher les remuemantz et troubles qui pourroient naistre en ce royaume soubs pretexte de linfraction de l'édict de Nantes ou autres pretentions de ceulx de la relligion prétendue reformée. » (*Documents d'Histoire*, 1911, p. 367.)

2. Visconte, *Les gentilshommes du Dauphiné qui peuvent servir* (*Ibid.*, p. 371).

3. Mémoire tout entier de la main d'Armand. (*Documents d'Histoire*, 1911, p. 374).

de ceux de la religion ne contribue aucunement à cette rébellion. Leur intention est de demeurer dans l'obéissance sur l'assurance qu'ils ont que Sa Majesté les protégera, vivants sous le bénéfice de l'édit, quelques impressions qu'on leur donne au contraire, résolus de porter leurs armes contre ces rebelles lesquels sont affaiblis par cette division [1]. »

Depuis janvier 1625, les habitants de La Rochelle avaient repris les armes. Le 1er mai, le duc de Rohan était entré en campagne du côté de Lavaur, et il avait convoqué une assemblée à Castres. Les députés du Bas-Languedoc, ceux de Nîmes, de Montpellier et d'Uzès avaient refusé leur concours aux rebelles et affirmé leur fidélité au roi. Le synode du Vivarais, réuni à Mirabel, prêta serment de soumission au monarque. Rohan dut recourir aux menaces pour lever quelques troupes [2]. Tel était l'effet de l'active propagande de Visconte.

A Privas, tout demeurait tranquille, et, comme le prévoyait d'Armand, personne ne voulait la guerre [3]. Une incursion de Rohan dans les Cévennes ne souleva aucun mouvement en faveur de sa cause.

Le duc ne se sentant pas soutenu, offrit sa soumission au roi. Le 25 juillet 1625, Louis XIII reçut à Fontainebleau les députés du parti huguenot qui lui présentèrent leurs doléances. Richelieu engagea le monarque à les recevoir favorablement; mais, le roi ayant refusé de faire raser le fort Louis, les négociations traînèrent en longueur, puis la guerre recommença.

Les passions belliqueuses gagnèrent Nîmes, Alais et, par là, pénétrèrent en Vivarais.

Comme Brison n'avait point traité avec Visconte, les rigueurs prévues à son égard devenaient exécutoires. Il fallait lui mettre la main au collet si on voulait empêcher une révolte de toute la région; la chose n'était point facile. L'important était de lui interdire l'accès du Rhône.

Le 1er janvier 1626, les sieurs de Charrier [4], de Bavas et d'Entrevaux, tous trois huguenots, attaquèrent le Pouzin qui leur fut aussitôt rendu par la population protestante; ils s'emparèrent pres-

1. *Ibid.*

2. Cazenove, *Campagnes de Rohan en Languedoc*, p. 57.

3. Marcha, *Commentaires...*

4. Charrier était fils de Chambaud, celui qui avait rendu le Pouzin à Lesdiguières.

que sans coup férir du château. Le même jour Chomérac était surpris par trahison.

Marcha a raconté en détail ces deux événements :

« Le sieur de Brison marchandait à prendre les armes pour mieux se préparer à l'exécution de quelque dessein avantageux, et néanmoins il faisait entendre qu'il était serviteur du roi. Il eût trouvé son compte sur Villeneuve-de-Berg... si la garnison et les soins de M. de Montréal ne l'en eussent détourné...

» Etant dans la recherche par où commencer, le sieur de Charrier, fils de M. de Chambaud, lequel avait rendu le Pouzin à M. le connétable de Lesdiguières, y fit cette entreprise. Dans cette place commandait le sieur d'Allons avec une compagnie de Suisses qu'il tenait partie dans le château, partie en un lieu qui fortifiait le coteau dudit château appelé la Salle. A la ville n'était personne que les habitants, tous de la religion et fort affectionnés au sieur de Charrier, leur ancien gouverneur, auquel ils donnaient les avis nécessaires.

» Charrier, qui ne pouvait pas prendre les armes sans l'aveu de Brison..., lui communiqua son dessein, qu'il promit d'exécuter avec son aveu et sa parole que la place lui demeurerait en gouvernement ce qu'il lui fut bien facile d'obtenir, mais non pas de faire tenir...

» Charrier n'entreprenait pas cette affaire sans l'avoir communiquée au sieur de Bavas, son cousin germain, avec grande raison, pour être un des plus accomplis gentilshommes qui fussent dans ce parti. Tous deux se munirent de pétards, échelles et de trois cents hommes.

» Le premier jour de cette année étant venu, et destiné pour la prise générale des armes dans le pays, le sieur de Charrier fit marcher ses gens en plein jour droit au Pouzin, où, par contenance, il donna un coup de pétard à la porte de la ville, dans laquelle tous ceux de la religion l'attendaient en armes pour le recevoir.

» L'attaque de la Salle fut ainsi disposée : Charrier et Bavas donnaient à la porte avec pétards et échelles, le sieur d'Entrevaux donnait de l'autre côté avec des échelles, et le sieur de Brison, qui voulut se trouver à cette exécution, soutenait le tout.

» Il y avait un gros pierrier pointé contre la porte à laquelle fut donné un coup de pétard, après il y avait une claie, laquelle fut ouverte par le pierrier qu'eux-mêmes tirèrent contre l'entrée. Les sieurs de Charrier et de Bavas entrèrent par une échelle, le sieur

d'Entrevaux, de son côté, en fit de même et les autres par la porte.

» Les Suisses abandonnèrent fort lâchement cette place, et qui fut pis, ils ne se retirèrent dans le château que pour le rendre le même jour, se voyant attaqués par la sape. Ils en sortirent donc avec leur gouverneur, armes et bagages; le peu de résistance qui y fut fait, fut cause qu'il n'y eut pas beaucoup de morts et de blessés : le sieur cadet de Flasses, germain de Charrier et de Bavas, y fut tué de leur côté. Cette prise fut d'une grande conséquence, tant pour ce qu'elle avait coûté que pour l'interruption du commerce du Rhône et les affaires qu'elle donna après.

» Dans ce même jour, les sieurs Dubois et de Badel ayant introduit la nuit d'auparavant quelques gens dans Chomérac à la faveur des habitants huguenots, et du temps auquel tout se croyait paisible dans le pays, se saisirent de cette place où commandait le sieur de Rochemure comme châtelain, de la part de M. de Ventadour, lequel y fut tué étant à la messe avec trois ou quatre autres; son frère était de même dans l'église, lequel voyant tuer son aîné, se sauva avec un paysan sous une voûte obscure aboutissant à la muraille de la ville, où étant suivi par trois ou quatre des ennemis, qui ne le pouvaient trouver, ils dirent entre eux d'aller quérir du feu; ce qu'ayant entendu, ce gentilhomme dit au paysan qu'ils étaient perdus, et s'étant présentés plusieurs fois à un trou de la muraille qui n'avait pas un pied et demi de long et un de large, il leur fut impossible de pouvoir passer; ce qui obligea le cadet de Rochemure à crier tout haut : *Vierge sainte, préservez-moi de ce danger !* et s'étant mis à genoux, et réitéré plusieurs fois cette prière, il vit la clarté que les ennemis portaient; ce qui le fit porter contre ce trou, où il passa aisément la tête la première, et se jeta en bas de la hauteur de deux piques sans se faire aucun mal.

» Le paysan en voulut faire de même; mais, quoique de taille égale, il ne put et fut pris; ayant déclaré ce qui était arrivé, les ennemis s'assemblèrent pour voir ce trou, jugeant cela une merveille, et plusieurs qui par curiosité l'ont vu depuis, en ont été ravis et s'appelle encore *le trou de Rochemure.* »

Au même moment, le château de Saint-Pons, près de Villeneuve-de-Berg, fut pétardé; mais l'attaque échoua.

Ces agressions produisirent une impression d'autant plus vive que leur simultanéité indiquait l'exécution d'un plan parfaitement combiné. Quand Louis XIII connut cette rébellion, il fit arrêter à

Paris et enfermer à la Bastille le comte de Bresmes, qui avait succédé à de Granes dans le commandement du Pouzin et de Bays [1], et Chabreilles, frère de Brison, tous deux de passage dans la capitale.

Le Pouzin pris, Brison se hâta de fortifier la ville, et, afin de mieux tenir le Rhône et d'avoir accès en Dauphiné, il construisit un fortin entre Loriol et le fleuve en un lieu appelé la Poule, en face du port du Pouzin, imitant les dispositions déjà prises, en pareilles circonstances, par Montbrun. Ses troupes poussèrent une incursion jusqu'à Valence [2].

Ces audacieux mouvements inquiétèrent beaucoup Lesdiguières qui, de concert avec le duc de Savoie, préparait une campagne en Italie. Ne doutant pas que la nouvelle révolte des Réformés ne fût fomentée secrètement par les ennemis de la France désireux de paralyser sa politique extérieure par des troubles intérieurs, le connétable et Charles-Emmanuel dépêchèrent deux gentilshommes à Paris pour prier le roi de calmer l'effervescence des huguenots par quelque concession; en même temps, ils envoyèrent deux personnes sûres au duc de Rohan et à Soubise pour les détourner de leur entreprise et les engager à accepter les emplois que Louis XIII leur avait offerts dans ses armées [3].

Comme les incursions de Brison étaient de nature à compromettre le succès de ces négociations, le connétable entra en pourparlers avec le chef huguenot auquel il envoya le sieur Desfonds, gentilhomme du Vivarais. Brison semblant vouloir traîner l'affaire en longueur, Lesdiguières fit porter à Loriol une compagnie de ses gendarmes, sous les ordres du sieur de Chambillac, avec mission de surveiller le Pouzin et les mouvements qui pourraient se produire de ce côté.

Averti par ses coreligionnaires que Chambillac ne disposait d'aucune troupe d'infanterie et que ses cavaliers gardaient mal leurs quartiers, Brison résolut de tenter une surprise sur Loriol.

Afin de faciliter cette entreprise, les habitants de Bays envoyèrent à Chambillac le sieur de Chambaud pour le prévenir qu'ils négociaient avec le connétable et qu'ils ne devaient pas être traités

1. Granes était passé sous les ordres de Bresmes (Lettre de Lesdiguières datée de Grenoble, 2 décembre 1622).

2. Au sujet des forces dont disposait Brison et de leur répartition, voyez note 3 à la fin du volume.

3. Cf. Le Vassor, T. V, liv. XII, p. 185.

en ennemis. L'officier catholique trop crédule, se relâcha encore de sa surveillance [1].

Alors Brison, prenant cinq ou six cents hommes, passa le Rhône, s'avança jusqu'auprès de Loriol par une marche de nuit, et attendit le lever du jour. Comme, à l'aube, les sentinelles se repliaient sans précaution, il entra sur leurs pas dans les rues de la ville.

« Brison, écrit Marcha, alla droit au logis de Chambillac, auquel ayant crié de se rendre, il l'attira en parlant derrière la porte, à laquelle un pétard était déjà posé, lequel fit deux effets : emporta la porte et tua derrière Chambillac [2].

» Tous les chevaux de la compagnie furent pris étant presque tous trouvés dessellés; il y en avait soixante de fort bons. Les cavaliers prirent en partie la fuite à pied dans le désordre, et le reste fut tué ou prisonnier... Il ne fut pas tiré un seul coup de pistolet et il n'y eut pas un cavalier qui pût monter à cheval pour se mettre en défense, ce qui vint de cette grande faute, qu'étant si proche des ennemis, dans un lieu la plupart huguenot, et qui n'était pas fermé, de n'avoir pas eu une partie de son monde à cheval, en un lieu choisi, et l'autre en état de s'y pouvoir rendre à la moindre alarme, en quoi des sentinelles avancées sur les avenues, auraient donné le temps de se mettre en ordre [3]. »

Cette injure dut être sensible au gouverneur du Dauphiné; mais, comme il ne disposait plus de forces suffisantes pour une campagne en Vivarais, il se résigna à continuer les négociations en attendant de pouvoir lever des troupes. Il écrivit aux prévôts des marchands et aux échevins de Lyon une lettre pressante pour leur montrer quel grand préjudice la prise du Pouzin allait porter à leur commerce et les engager à lui venir en aide matériellement et pécuniairement. Il leur envoya même le marquis de Villeroy afin de diriger les efforts qui seraient faits en vue de dégager le Rhône et il prévint Bassompierre [4].

Pendant ce temps, dans les Boutières et les Coirons, se poursuit

---

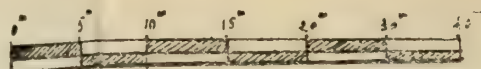
1. Videl, *Histoire de Lesdiguières.*

2. Il faut se rappeler les conditions dans lesquelles se faisait un pétardement : on bourrait de poudre une sorte de mortier muni d'une mèche et cloué sur une planche qui lui servait de couvercle; la planche était elle-même clouée contre la porte de telle sorte que l'explosion agissait dans le sens de la moindre résistance, c'est-à-dire de dehors en dedans. Brison pouvait donc se tenir très près sans courir de danger.

3. On remarquera l'exactitude de la critique de Marcha.

4. Lettre de Lesdiguières du 6 janvier 1626 (Arch. municipales de Lyon).

PLAN DU CHATEAU DE BAVAS.



Conventions
- enceinte du XIe s.
- _id._ _ XVe s.
- _id._ _ XVIe s.

vers Puvas

pentes très raides

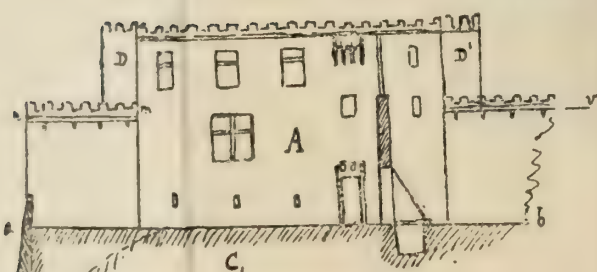
pentes douces

pentes très douces

Légende :

A, corps de logis.
D, D′, tours extérieures.
C_1, basse-cour.
B, constructions récentes.
E, communs.
p n, mur d'enceinte, dominant de 7 m. la base du rocher.
P_1 porte du château primitif.
F, porte du corps de logis.
p r s t u v, enceinte du château agrandi (XVe ou XVIe s.).
C_2, C_3 basses-cours.
G, citerne.
P_2, P_3, portes de la nouvelle enceinte.
$\alpha\ \beta\ \gamma\ \delta\ \epsilon\ \theta\ \mu \ldots\ldots\ldots \psi$, enceinte auxiliaire construite probablement p^r éloigner l'artillerie. — Transformation probable du XVIe ou XVIIe s.
C_4, C_5, basses-cours.

coupe suivant ef
(echelle double)



coupe suivant ab



coupe suivant cd.

une guerre de chicane très active avec alternance de succès et de revers pour les deux partis. Ce sont : la prise et la destruction par les catholiques du château de la Croisette, sur le chemin d'Auvergne; la comique attaque du château de Mirabel, au cours de laquelle assaillants et défenseurs, surpris de se trouver nez-à-nez pendant la nuit, sont pris d'une terreur folle et s'enfuient laissant la place déserte; l'embuscade du comte d'Aps et du comte de Rochefort, près de Rochemaure [1].

Quant à Brison, il semble dédaigner ces escarmouches; il demeure au Pouzin dont il développe les fortifications, et en fait bientôt une place forte redoutable. Aucun convoi ne peut plus descendre le Rhône.

A Privas, on ne reste pas inactif. Il est à craindre que tout ce « charivari » ne se termine par une campagne dont la ville sera le prix, car c'est dans ses murs qu'a été ourdi le plan de révolte; on se prépare activement. Le fort du Mont-Toulon est relevé et armé.

Le Dauphiné, la Provence elle-même sont en émoi. Il semble que la vie de ces deux provinces soit en partie paralysée par la présence de Brison au Pouzin et à Bays. Il arrête non seulement les bateaux chargés de marchandises, mais encore les convois de mulets qui circulent dans la vallée du Rhône [2]. Les courriers ne peuvent plus passer. Les députés au Parlement de Provence n'osent se hasarder en chemin, et M. de Guise est obligé de les faire escorter par sa compagnie jusqu'à Lyon où ils sont appelés [3].

Et cependant Lesdiguières continue à négocier. Il vient personnellement à Valence et rassemble des troupes. Brison se décide alors à relâcher les prisonniers faits à Loriol et il promet de laisser libre la circulation du Rhône; mais il ne tient pas sa promesse [4]. Il intrigue dans les deux camps et finit par devenir suspect à ses propres coreligionnaires. Charrier ne lui pardonne pas d'avoir gardé pour lui-même le commandement du Pouzin qu'il lui avait promis. Ses relations secrètes avec le marquis de Grimaud, agissant au nom de la Cour, sont connues. Le pays mé-

1. Voyez les détails dans les *Commentaires...*

2. Cf. Lettre de Nicolas, Claude de Fabri, seigneur de Peiresc, à Vallavez, conseiller au Parlement de Provence, Aix, 30 janvier 1626.

3. Letre du même du 8 février 1626. — Marcha parle, dans ses *Commentaires...* de « l'incommodité que le Pouzin portait à Lyon, Languedoc, Dauphiné et Provence ».

4. *Commentaires...*

content refuse de payer les contributions dont il est surchargé. Brison en est réduit à porter les armes contre son propre parti. Il quitte le Pouzin pour aller faire une expédition, dans les Boutières, contre certaines communautés qui lui refusent l'impôt et, pendant son absence, la ville, lasse du joug qu'il fait peser sur elle, se donne à ses rivaux.

Marcha s'est étendu avec complaisance sur cette sorte de contre-révolution conduite par Charrier et Bavas.

« Charrier avait sa compagnie à la Salle..., Bavas, la sienne à la ville; et Chambonnet, fils naturel de Brison, avait la sienne au château qu'il avait en garde, où personne n'entrait. Mais Chambonnet en sortait bien souvent pour aller à la ville, où l'amour lui faisait avoir le dessein de forcer quelque place qui n'était pas si importante que celle qu'il abandonnait aux soins de ses soldats, auxquels Bavas eut le pouvoir de persuader de le laisser entrer avec cinq à six des siens, et, faisant semblant de vouloir voir le château, il monta au haut du donjon et s'en rendit le maître, de façon que Charrier eût moyen de venir à la porte laquelle lui fut ouverte et tous ceux qui étaient dedans mis dehors.

» La plupart des habitants prirent ce parti-là, celui de Brison leur étant fort suspect...

» De cette sorte, ces messieurs, se voyant la place assurée, ayant la plupart des habitants pour eux, et deux compagnies dedans avec du secours qui leur devait venir des sieurs de Buriane et d'Entrevaux, qui ne furent pas si diligents que le sieur de Brison, lequel se trouvant un corps de cinq à six cents hommes, pour le sujet qui a été dit (l'expédition dans les Boutières), il revint avec la diligence qu'on peut imaginer; fit prendre, en passant, la femme et les enfants du sieur de Charrier, et le sieur de Saint-Quintin, père du sieur de Bavas, et fit mettre sa maison au pillage.

» Etant arrivé au Pouzin, comme il ne manquait pas d'artifices, et ces peuples aisés à tromper, de méfiance, il leur fit accroire que la place n'avait été saisie que pour la remettre aux catholiques, qu'ils armaient partout pour cet effet, et de cela des lettres supposées lui arrivèrent de toutes parts. Cela joint avec sa présence, donna un si grand avantage à son dessein, qu'en même temps tout le peuple se tourna de son côté, et la compagnie de Bavas qui était dans la ville, les quitta, comme aussi la plupart de ceux du château. Ceux qui restaient virent bientôt leurs pères et mères, femmes, enfants, à la porte du château attachés, le poignard à la

gorge; ils tinrent néanmoins deux jours en cet état, sans qu'aucun secours de ceux qui avaient promis se présentât.

» Le conseil de la province fit là-dessus des actes de protestation à Charrier et à Bavas, de lui remettre la place qu'il promit de tenir en dépôt jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné par M. de Rohan, ou autrement qu'il y aurait apparence de croire qu'ils la tenaient à contraire partie.

» Cette offre acceptée, et la promesse signée de MM. du conseil, la place leur fut remise, et par eux furent nommés trois personnes qualifiées, pour en être choisi l'un par Charrier et Bavas, pour la prendre en charge.

» Le sieur de Lagarde-Savas fut celui qui fut élu pour y commander avec une compagnie. Ceux qui en sortirent, se retirèrent chez eux, attendant l'ordonnance que M. de Rohan donnerait sur ce différend; laquelle le sieur de Brison différa tant qu'il fût possible, pour ne se croire pas ni bon droit, ni beaucoup de faveur envers ce seigneur. »

Brison prétexta les armements que Lesdiguières faisait à Valence pour effrayer le conseil de Privas; il lui représenta que ces préparatifs de guerre étaient dirigés contre le Pouzin et lui demanda les ressources nécessaires pour achever de mettre la place à l'abri d'une entreprise. Il ne voulait pas, disait-il, exposer son honneur et sa vie pour la défense d'une ville qui serait d'avance destinée à capituler.

Lesdiguières ayant quitté Valence pour assiéger Soyans, en Dauphiné, les Privadois crurent que l'attaque allait être dirigée contre eux et ils se hâtèrent d'accorder à Brison tout ce qu'il demandait; ils lui confièrent le soin de défendre la région. Mais c'était aussi le commandement du Pouzin que Brison désirait avoir pour venger son amour-propre froissé par l'entreprise de Charrier et de Bavas. « Il fit semblant d'avoir reçu des billets que ses amis d'auprès monseigneur le connétable lui écrivaient qu'il était perdu, étant investi la même nuit; ce qui le fit monter à cheval pour partir avec tous les gens de guerre qui dépendaient de lui. Le conseil et ceux qui se croyaient déjà aux mains avec l'armée catholique, le supplièrent d'arrêter pour prendre la résolution requise et que les directeurs des affaires lui remettraient absolument la place, pourvu qu'il la voulût défendre [1]. »

Le Pouzin pris, Privas se serait trouvé directement menacé et

1. Cf. *Commentaires...*

c'est ce que le conseil siégeant dans cette ville voulait éviter à tout prix. Lagarde dut remettre le château du Pouzin à Brison. Charrier et Bavas se montrèrent mécontents de cette décision qui était une violation de l'accord passé avec eux.

Maître absolu au Pouzin, Brison voulut donner une satisfaction au conseil de Privas : il franchit le Rhône, dans les premiers jours de mars, pénétra en Dauphiné et marcha sur Chabeuil, à 10 kilomètres au Sud-Est de Valence, sur les derrières du corps catholique assiégeant Soyans. Il pilla la ville, enleva le bétail et revint en dévastant tout sur son passage [1].

Les affaires de la Valteline retenaient l'armée de Lesdiguières en Italie et le connétable ne put tirer vengeance de ce nouvel outrage.

Tandis que ces événements s'accomplissaient en Vivarais, le duc de Rohan concluait la paix avec Louis XIII. Le traité ne fut connu à Privas qu'à la fin de mars. Il confirmait l'édit de Nantes et assurait aux réformés, pendant trois ans, la possession des places dans lesquelles ils étaient établis; les charges de l'Etat devenaient accessibles à tous sans distinction; les huguenots étaient libres de tenir leurs assemblées religieuses.

Le événements extérieurs avaient obligé le roi à se montrer magnanime envers ses sujets rebelles. Les avantages mêmes qu'il leur avait conférés rendirent les seigneurs plus exigeants. La fin de l'année 1626 et les premiers mois de 1627 furent agités par des discussions irritantes sur la façon dont le traité était exécuté. Catholiques et protestants demeuraient convaincus que la paix ne serait qu'une trêve de courte durée, le prélude d'une guerre nouvelle [2].

A Privas, Brison, poussé par quelques seigneurs jaloux de Lesdiguières et désireux de créer des difficultés au vieux connétable, se refusait à reconnaître le traité signé par Rohan et réclamait pour lui-même des conditions particulières [3].

La seule charge de gouverneur du Vivarais valait à Brison 500 livres par mois; il ne voulait pas abandonner cette prébende sans avoir la certitude d'en obtenir une égale ou supérieure. Il avait autour de lui un état-major intéressé à la continuation de la guerre et il pouvait appuyer ses prétentions sur une petite armée

---

1. Correspondance de Peiresc, Aix, 19 mars 1626.
2. Cf. Guizot, *Histoire de France*, T. IV, p. 96.
3. Videl, *l. c.*

bien entraînée, sur des places solides, enfin sur ses incontestables talents militaires.

L'assemblée générale des églises réformées n'avait pas regardé aux dépenses quand il s'était agi de fortifier la région de Privas. Les consuls de cette ville avaient reçu un secours de 1.500 livres pour la reconstruction du fort du Mont-Toulon; ceux du Pouzin avaient obtenu 1.000 livres à titre d'indemnité pour travaux exécutés et 1.000 autres livres pour restaurer leur citadelle. Des récompenses avaient été allouées à ceux qui s'étaient particulièrement distingués au cours des dernières opérations [1].

Quant à l'armée, elle comprenait 932 hommes encadrés par 15 capitaines, 16 lieutenants, 15 enseignes, 32 sergents et 39 caporaux. A cet effectif, qui pouvait être rapidement renforcé par le rappel de miliciens ayant pour la plupart fait la guerre, s'ajoutait une compagnie de cavalerie de 40 chevau-légers et 10 carabins commandés par un lieutenant, un cornette et un maréchal-des-logis, qui accompagnait Brison dans ses déplacements et lui servait de garde.

L'infanterie était répartie dans les places, villes et châteaux que les protestants avaient intérêt à tenir; mais principalement autour de Privas. Il y avait dans cette ville deux compagnies de 50 hommes chacune, qui occupaient également les forts du Mont-Toulon et du Petit-Tournon. Ce détachement devait servir de noyau à la formation d'une garnison de 800 hommes au moyen de miliciens rappelés à l'activité.

Une compagnie se trouvait dans chacune des places de Soyons, Chalançon, Crussol, Saint-Vincent-de-Barrès, Chomérac, Vallon et Lagorce; deux compagnies occupaient Mirabel; quatre tenaient le Pouzin. Des détachements, variant de 10 à 30 hommes, gardaient Cheylus, Entrevaux et quelques autres forts ou places de moindre importance [2].

Il suffisait de vingt-quatre heures pour concentrer la majorité de ces forces à Privas et en former un corps de campagne de 2.000 hommes environ qui, appuyé aux places, servi par les difficultés du terrain, pouvait offrir une assez longue résistance.

---

1. Cf. : « Département de la somme de 212.715 livres, imposée sur le Vivarais, tant de l'une que de l'autre religion par autorité de Rohan et délibération de l'assemblée générale des députés des églises. » Janvier 1626. — Arch. de l'Hérault, dossier « guerres », fonds non classé. — Ce document a été publié par M. de Cazenove, *l. c.*, appendice, pp. 134 et suivantes.

2. Pour justification, voyez la note 3, en fin du volume.

Ces considérations auraient sans doute pesé d'un grand poids sur les décisions du conseil de Privas, si Brison n'avait été désavoué par l'assemblée politique de Nîmes du 21 mars 1626, qui avait déclaré qu'elle l'abandonnerait s'il persistait dans son intention de continuer la guerre. De plus, Charrier, de Bavas, Saint-Quintin entretenaient dans la région un mouvement d'hostilité contre le gouverneur du Vivarais.

Brison eut l'habileté de faire réunir l'assemblée politique des églises vivaroises, le 18 avril, au Pouzin, où elle subit son influence. Il lui fit décréter que « Bavas et Saint-Quintin seraient privés et déchus de toutes demandes et actions qu'ils pourraient avoir contre la province [1] ».

Une autre assemblée s'étant tenue à Privas peu après, Brison l'amena à refuser de reconnaître le traité de paix. « Deux capitaines, Florensac et Veyras, partisans de la continuation des hostilités, ayant osé prendre dans cette assemblée le titre de députés de Nîmes sans en avoir les pouvoirs, furent désavoués, le 3 mai 1626, par le conseil de cette ville, qui les décréta de prise de corps, les fit citer devant le présidial de Nîmes et protesta hautement qu'il ne souffrirait point qu'un particulier donnât assistance à Brison. Le 30 mai suivant, à la requête de deux membres de la chambre mi-partie de Béziers, qui s'étaient rendus à Nîmes pour instruire le procès des deux capitaines, le même conseil décida encore que toute personne convaincue d'être passée dans le Vivarais avec le dessein d'aider Brison, serait immédiatement déférée à la justice, et qu'une copie de cette délibération serait envoyée aux communautés du Vivarais, en y joignant de pressantes exhortations pour qu'elles se maintiennent dans l'obéissance due au roi [2]. »

Desfonds était demeuré auprès de Brison, s'efforçant de le convaincre de l'avantage qu'il aurait à traiter avec le connétable; mais le général protestant différait toujours, dans l'espoir d'obtenir des conditions meilleures Cependant Lesdiguières était retourné à Grenoble après la prise de Soyons et le bruit courait que l'armée d'Italie rentrait en Dauphiné. Il importait à Brison de vérifier cette nouvelle et de connaître les véritables intentions du

1. Manuscrit de la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du protestantisme français. — Arnaud, *l. c.*, I, 318.

2. Pasteur Arnaud, *l. c.*, I, 319.

gouverneur, que l'on disait bien décidé à assiéger le Pouzin [1].

Brison dépêcha le pasteur de Privas à Videl, secrétaire du connétable. Le ministre était porteur d'une lettre secrète enfermée dans un tuyau de plume, lettre dans laquelle Brison priait Videl de lui faire connaître la pensée de son maître. Le secrétaire s'en ouvrit franchement au connétable; celui-ci lui ordonna de répondre que l'armée s'approchait à grandes journées, et que, quand bien même elle ne viendrait pas, il n'en demeurerait pas moins résolu à assiéger le Pouzin, dût-il lever des troupes à ses frais.

Brison prit cet avertissement d'autant plus au sérieux qu'il se sentait livré à ses seules forces sans espoir de secours et en butte aux intrigues de ses propres coreligionnaires. Il venait de déjouer un complot machiné par le sieur de Beaufort pour s'emparer par la ruse de la citadelle du Pouzin. Ce seigneur avait gagné un officier qui, profitant de ce que la garnison descendrait en ville, devait pénétrer dans le château et avertir de cette surprise les troupes du connétable en lançant deux fusées. Beaufort avait été lui-même trahi par un de ses parents, lequel avait révélé à Brison le secret de la conjuration.

Le gouverneur du Vivarais jugea imprudent de s'obstiner davantage et il se décida à traiter.

Une convention préliminaire fut signée à Grenoble, le 6 juillet 1626. Elle contenait des articles secrets par lesquels il était décidé « que la démolition du château de la Salle et de toutes les fortifications serait effectuée par les commissaires que Brison voudrait y établir, lesquels emploieraient les habitants et autres à cet effet... que, les otages fournis ès mains de mon dit seigneur (Lesdiguières), il écrirait à la Chambre de Béziers et présidial d'Aymes pour faire cesser toutes poursuites [2], comme aussi les habitants de Privas promettraient, aussitôt que l'abolition serait arrivée, de raser le fort de Toulon.

» A été en outre accordé que Sa Majesté donnera la liberté au frère du sieur de Brison [3], et qu'il sera payé des vacations à lui dues à cause de la commission du roi pour le rasement des for-

1. Le 3 mai 1626, Peiresc écrivait d'Aix : « M. d'Agut ne peut prendre patience à présent qu'il entend reparler d'assiéger le Pouzin ».

2. Il s'agit probablement des deux capitaines poursuivis par l'assemblée de Nîmes.

3. Chabreilles, frère de Brison, était détenu à la Bastille.

tifications des places du Vivarais, et ce des deniers destinés à cet effet.

» Est aussi accordé au dit sieur de Brison un brevet de maréchal de camp des armées de Sa Majesté et de maistre de camp entretenu, avec la pension dudit sieur de Brison, ensemble l'évocation au dit sieur de Brison et Bailly sauve de tous leurs procès mus et à mouvoir pour six ans en la Chambre de l'Edit de Grenoble. »

Il était en outre question d'une indemnité de 40.000 écus pour Brison [1].

Le traité définitif fut signé à Valence le 27 juillet. Il comprenait les clauses suivantes :

Remise du Pouzin contre le versement d'une somme de 40.000 écus payés comptant à Brison; promesse d'amnistie faite au chef protestant, aux consuls et aux habitnats de Privas, ainsi qu'à tous ceux qui l'ont suivi dans sa rébellion.

Lesdiguières donnera en otages les sieurs du Mas, de Barnoux, de Lesberon, « qui demeureront dans Privas ou autre lieu de sûreté ».

Il ne sera porté atteinte ni à la personne ni aux biens des habitants du Pouzin, qui jouiront de la liberté de leur religion suivant les édits. Les murailles et les portes de la ville seront respectées et demeureront en leur état. Le rasement des autres défenses exécuté, il n'y aura dans la ville ni garnison ni logement des gens de guerre. Une sauvegarde sera établie à cet effet [2].

Le fort de Toulon ne sera rasé qu'après exécution du traité.

Une somme de 36.000 livres sera accordée à Privas pour dégrèvement et pour payer les condamnations obtenues par Lestrange contre les Privadois, au sujet de l'affaire du château que Lesdiguières s'emploiera à régler à l'amiable.

Des lettres seront envoyées à Nîmes, Béziers, Villeneuve-de-Berg pour faire suspendre toutes les poursuites contre les partisans de Brison.

---

1. Corespondance de Lesdiguières.

2. En terme militaire, on appelle *sauvegarde* un officier ayant reçu pleins pouvoirs pour assurer l'exécution d'un ordre prescrivant de sauvegarder une personne ou un ensemble d'individus, ou certaines choses. Cet officier est parfois remplacé par un insigne bien visible ou par un document écrit.

Chabreilles, son frère, sera relâché de la Bastille et il sera payé des vacations dues pour le rasement des places du Vivarais [1].

Un brevet de maréchal de camp sera délivré à Brison [2].

Dès le lendemain, 28 juillet, Lesdiguières ordonna à Jossier, trésorier de l'extraordinaire des guerres, de payer au chef huguenot 120.000 livres [3]; à défaut de fonds, le connétable fit lui-même les avances [4].

La somme fut comptée à Brison, le 29, par Faure, commis du trésorier. Le général protestant se montra d'une âpreté au gain indigne du rang auquel l'avaient élevé ses talents et la confiance de son parti : il se fit rembourser jusqu'à la nourriture des bêtes de somme qui avaient apporté l'argent.

La paix ne fut publiée à Privas que le 3 août, après que le paiement eut été effectué. Ce ne fut que le 21 septembre, lorsque Louis XIII eut approuvé le traité, que le fort du Mont-Toulon fut encore une fois rasé. Le lendemain, on entreprit la destruction des défenses de la ville [5].

Dès le 3 septembre, Lesdiguières avait donné commission au sieur de Peyrins et à un ingénieur de surveiller la démolition des forts du Pouzin passée en adjudication. De Percy, commandant de la place, devait présider à cette opération [6].

Sur l'ordre du roi, la démolition des châteaux et des murailles de Bays fut également entreprise.

Brison ne put pas jouir paisiblement de ses 40.000 écus; les sieurs de Charrier, de Bavas, de Buriane, d'Entrevaux et d'autres capitaines lui en réclamèrent une part. Sur son refus de les satisfaire, ils le provoquèrent en duel. Brison n'accepta de se battre qu'avec le sieur d'Entrevaux; dans la rencontre, il fut légèrement blessé [7].

Quant à Lesdiguières, il n'eut pas la satisfaction de voir ruiner les défenses des deux places qui avaient pendant si longtemps

---

1. Il s'agit évidemment des destructions opérées en 1622 après la paix de Montpellier.

2. Correspondance de Lesdiguières.

3. *Ibid.*

4. Videl, *l. c.*

5. Manuscrit de Brison (*Commentaires...*, note). Il est impossible de dire en quoi consista cette démolition.

6. Correspondance de Lesdiguières.

7. Arnaud, *l. c.*, I, 321.

troublé son gouvernement du Dauphiné : il mourut, au mois de septembre, comblé d'honneurs par le roi, mais couvert d'outrages par les seigneurs protestants dont il avait trahi la cause.

Le peuple paya encore une fois de sa fortune et de son sang les frais de la guerre. Pour mettre le comble à ses maux, la peste sévit pendant toute l'année 1626; elle ne devait disparaître que l'année suivante.

CHAPITRE XII

LA MORT DE BRISON

Ce fut l'Angleterre qui ouvrit les hostilités. Le 17 juillet 1627, le duc de Buckingham mit à la voile avec une flotte de cent vingt navires; trois jours après, il parut dans les eaux de La Rochelle. A cette nouvelle, le duc de Rohan publia un manifeste pour engager ses coreligionnaires à prendre les armes [1], et il se mit en campagne afin de tendre la main aux Anglais lorsqu'ils débarqueraient.

La guerre ne menaçait pas directement la région de Privas; dans cette ville, pas plus que dans les autres cités du Vivarais, on ne la désirait, et cependant, le parti huguenot se trouvant engagé tout entier, il semblait difficile aux Privadois de s'abstenir. Bien à regret, ils durent obéir à l'appel de Rohan et de Brison que le duc venait de nommer, pour la seconde fois, gouverneur du Vivarais.

Brison se jeta dans le Pouzin et dans Bays, interrompit de nouveau la navigation sur le Rhône, franchit le fleuve et recommença ses incursions en Dauphiné. « Le courrier prend la traverse par le Chrest [2], écrit Peiresc [3], comme font déjà tous les passants sur le chemin de Lyon et les paquets mêmes du roi, dit-on. »

Un ordre de Rohan, adressé le 24 septembre à toutes les églises, organisa les levées protestantes :

« Il sera dressé un rôle de tous les hommes valides et de tous ceux qui, ne pouvant servir, ont le moyen de fournir un soldat à leur place.

» Il sera formé des compagnies de cent hommes, dont les cadres

1. Sous le titre de « L'Anti-huguenot au duc de Rohan », les catholiques publièrent une réponse satirique à ce manifeste.

2. Crest, petite ville sur la Drôme, à 15 kilomètres à l'Est de Livron.

3. Lettre de Peiresc à du Puy, Aix, le 3 octobre 1627.

seront : un capitaine, un lieutenant, un enseigne, cinq sergents et huit caporaux.

» Chaque dimanche, ces troupes seront passées en revue ou exercées. Groupées cinq par cinq, ces compagnies formeront des régiments [1]. »

En principe, ces milices ne devaient pas être employées à plus d'une journée de marche de leur lieu de résidence. Seuls, des volontaires ou, à leur défaut, des hommes désignés par le sort pouvaient faire partie des corps destinés à opérer plus au loin. Les communes devaient fournir les munitions. La cavalerie était à la charge des religionnaires possédant 20.000 livres de fortune au moins, chacun équipant un cavalier à ses frais.

Ce sera avec ces levées que Rohan fera son admirable campagne du Vivarais, chef-d'œuvre de hardiesse et d'habileté.

Malgré bien des oppositions, le duc avait réussi à mettre sur pied un corps de 4.500 hommes et de 200 chevaux. Pour lui tenir tête, Montmorency appela à lui toute la noblesse catholique. Un engagement eut lieu près de Revel; il ouvrit aux huguenots la route du comté de Foix.

Les protestants vivarois étaient bien aises de voir disparaître vers le Sud l'orage qui menaçait de dévaster leurs campagnes. La nomination de Brison à la charge de gouverneur avait jeté la division parmi eux. Quelle confiance pouvaient-ils avoir en un chef toujours disposé à faire passer ses intérêts particuliers avant ceux du parti? Plutôt que de lui obéir, plusieurs émigrèrent ouvertement dans le camp catholique. Buriane, Charrier et Bavas donnèrent les premiers l'exemple de la défection [2].

Louis XIII, informé des mouvements qui se produisaient autour de Privas, avait ordonné au régiment de Phalsbourg, alors en Dauphiné, de passer le Rhône, d'occuper Bays et le Pouzin avant que les huguenots aient eu le temps de fortifier ces deux villes dont les défenses avaient été rasées par Lesdiguières [3].

Durant trois semaines, le régiment de Phalsbourg tint garnison dans les deux places et il ne paraît pas qu'il se soit préoccupé

1. Cité par M. de Cazeneuve, *l. c.*, pp. 78 et 79. — L'encadrement tel que l'avait prévu Rohan ne semble pas avoir été réalisé en Vivarais : la création des cadres a toujours été la grande difficulté des levées improvisées.

2. Cf. *Commentaires*... — Rohan, dans ses Mémoires, parle de « la division de toute la noblesse du pays avec Brison ».

3. L'occupation paraît avoir été faite sans coup férir.

de les mettre en état de résister à une attaque. Pendant ce temps, Montréal levait son régiment pour remplacer celui de Phalsbourg.

Brison pensa que l'occasion serait bonne de tenter une surprise sur Bays, en profitant du relâchement de surveillance qu'entraîne parfois la relève de deux corps. Peut-être les officiers de Phalsbourg commettraient-ils la faute de retirer leurs postes avant l'arrivée de ceux de Montréal; alors le succès serait certain : quand les catholiques se présenteraient, ils seraient reçus à coups d'arquebuse par les protestants.

Brison quitta Privas pendant la nuit et arriva devant Bays avant la pointe du jour. Il s'embusqua, prêt à saisir l'occasion si elle se présentait.

Montréal connaissait trop le caractère entreprenant de son adversaire pour ne pas être sur ses gardes. Lui aussi partit de nuit, marcha vite et arriva avant Brison de telle sorte que la surprise fut pour celui qui comptait la faire.

Brison reprit le chemin de Privas en méditant une revanche.

Montréal répartit son régiment entre le Pouzin et Bays; il barricada cette dernière ville dont les murailles avaient été rasées.

Tandis que ces mouvements s'opéraient, le régiment de Lestrange s'empara de Saint-Vincent-de-Barrès et poussa des pointes dans la direction de Privas.

Brison, voyant que la route du Rhône lui était fermée à l'Est, résolut de se l'ouvrir au Nord-Est. Il marcha sur Soyons et, en quelques jours, transforma la petite place féodale en une solide forteresse à front bastionné avec fossés pleins d'eau.

Sans doute Bays et le Pouzin eussent été préférables pour tendre la main au duc de Savoie dont les protestants attendaient du secours; mais, faute de mieux, la manœuvre de Brison répondait parfaitement au but poursuivi par Rohan; elle inquiéta les catholiques. Le sieur Desplans, gentilhomme de la suite de Montmorency, descendant le Rhône, apprit que Brison se trouvait à proximité; il l'envoya quérir « pour le voir et lui faire de grosses et sévères remontrances [1] ».

Peu après, le prince de Condé arriva à Valence avec le titre de général des armées royales en Languedoc, Lyonnais, Dauphiné, Provence et Guyenne. Brison, se souvenant des avertissements de Desplans, et ne recevant aucune nouvelle du duc de Savoie, pensa qu'il serait avantageux pour lui de ne pas se compromettre da-

1. Lettre de Pairesc à du Puy, du 8 décembre 1627.

vantage, et qu'il pourrait, en livrant Soyons, retirer les mêmes bénéfices qu'il avait obtenus en rendant le Pouzin l'année précédente.

Condé écouta les propositions qui lui furent faites; mais il ne voulut jamais consentir à verser la somme demandée, Montréal lui ayant assuré qu'il suffirait d'un siège de quatre jours pour réduire Soyons. Les négociations furent rompues et les travaux d'approche commencèrent aussitôt.

Brison ramassa toutes les forces disponibles autour de Privas; avec 1.000 ou 1.200 hommes, il marcha au secours de Soyons par la vallée des Ollières et Beauchastel. Il enleva Charmes. Montréal reprit ce village avec les régiments de Phalsbourg et de Tournon, tandis que les huguenots gagnaient les hauteurs à l'Ouest de Soyons, dans l'espoir de se jeter dans la place à la faveur d'une sortie que tenta en effet la garnison.

Quelle que fût la rapidité de ce mouvement, un détachement de Phalsbourg réussit à le faire échouer au prix de cruels sacrifices.

Brison dut reculer; mais la place n'étant investie que de deux côtés seulement, l'habile général réussit à s'y glisser pendant la nuit. S'étant rendu compte que, s'il s'attardait dans la ville, il y serait bientôt cerné et pris, il ordonna la retraite et sortit en emmenant la garnison forte de 400 hommes. Le lendemain, l'armée royale fut surprise de trouver la place abandonnée; Condé la brûla et en fit raser les défenses.

Cette audacieuse manœuvre, l'une des plus remarquables qu'ait exécutées Brison, lui permit de revenir à Privas plus fort qu'il n'en était parti. Condé lui donna vainement la chasse; il ne put l'atteindre et, de dépit, fit raser Beauchastel [1].

De leur côté, les chefs catholiques ne manquaient ni d'audace, ni de décision. Montréal ayant appris que Brison s'était éloigné de Privas, résolut de profiter de son absence pour s'emparer du fort de Saint-Alban qui gardait le chemin du Pouzin. Comme Brison opérait vers le Nord, ce fut la garnison de Bays, la moins exposée à une incursion huguenote, qui reçut l'ordre de tenter la surprise.

---

1. Pour les détails, voir : les *Commentaires...* ; « Récit véritable de ce qui s'est passé à la prise des villes de Soyons, Beauchastel et Saint-Alban, par Mgr le Prince, avec la fuite du seigneur de Brison » (Paris, 1627, in-12) ; « La prise des places de Soyons, Beauchastel et autres lieux sur la rivière du Rosne, avec le châtiment des rebelles du Vivarets par l'armée du Roy commandée par Mgr le Prince de Condé » (Paris, 1627, in-12).

A Flaviac, la vallée de l'Ouvèze, jusqu'alors étroitement resserrée, s'élargit tout à coup et, sur les bords du torrent, d'abondantes cultures annoncent déjà la riche plaine du Rhône. Sous l'influence des hauteurs qui dominent ses deux rives, l'Ouvèze s'infléchit du Nord-Ouest au Sud-Est sur un parcours de six cents mètres environ. Dans cette partie de son cours, le torrent était franchi par le chemin de Privas sur un pont étroit dont on voit encore les ruines. A peu près dans l'axe de ce pont, un énorme bloc de rocher, éboulé des montagnes de la rive droite, se dresse à l'entrée du défilé de Flaviac. C'est sur ce rocher que se trouve le fort de Saint-Alban, appelé aujourd'hui Fort Mahon.

Le fort comprenait un corps de logis à peu près rectangulaire, épousant la forme du roc qui lui servait d'assise. Il était inaccessible dans toutes les directions, sauf au Sud-Est ; de ce côté il tenait aux hauteurs voisines par une mince bande de terre sur laquelle quatre hommes tout au plus pouvaient passer de front. C'était là que s'ouvrait l'unique porte de l'ouvrage. Les murailles avaient six mètres de haut; elles étaient percées de longues archères et couronnées de mâchicoulis à grands arceaux qui attestaient leur ancienneté. La porte étroite et basse était précédée d'un ravelin en pierre; une petite tour, construite sur un relief du rocher, dominait le terre-plein du ravelin et l'entrée de la porte. Cette tour, mal établie, constituait, comme on le verra, un point faible de la défense [1].

Le fort de Saint-Alban avait déjà joué un rôle assez important au cours des guerres civiles. Nous avons vu que, en 1587, Chambaud avait groupé sous ses murs la majeure partie du petit corps de 1.200 hommes placé sous ses ordres par l'assemblée politique de Privas, et en avait fait le point d'appui de sa manœuvre contre l'armée catholique.

En 1627, la forteresse, qui appartenait à M. de Ventadour, était aux mains des huguenots, et Brison y avait établi une garnison de cinquante hommes sous les ordres du sieur de Nivolines, officier réputé pour sa bravoure.

Les de Chambaud, passés dans le camp catholique, possédaient, au pied du fort, une ferme dans laquelle ils entretenaient un poste de quinze hommes. Nivolines, gêné par ce poste, somma Chambaud de lui livrer la ferme, le menaçant de s'en saisir par

1. Pour plus de détails, voir notre monographie du fort de Saint-Alban dans la *Revue du Vivarais* du 15 juin 1908.

la force et de la raser. Chambaud gagna du temps et fit appel au concours de Montréal et de Vinezac, son parent, commandant la garnison de Bays, avec lequel il tenta sur le fort une surprise dont les *Commentaires* de Marcha nous ont rapporté les détails [1].

Le 11 décembre [2], cinq compagnies de Bays [3] s'approchent de Saint-Alban par une marche de nuit, sous les ordres de Vinezac en personne. Pour garantir les derrières de son détachement contre une attaque possible des paysans huguenots qui ne manqueront pas de descendre de la montagne au premier coup de mousquet, Vinezac détache 200 hommes sur les pentes des hauteurs voisines. Lui-même attend le point du jour pour attaquer, car, dans l'obscurité, le terrain rocailleux serait dangereux pour ses soldats.

Au moment où les protestants battent la diane, deux colonnes s'élancent contre le fort.

La colonne de droite marche sur le ravelin. En tête, s'avance un maçon armé d'un pot-en-tête et d'une cuirasse, avec « une manette pour tomber le couvert de la porte du ravelin ». Derrière lui, marchent deux guides qui dirigent une avant-garde de six hallebardiers et douze rouétiers [4]. Le gros, formant un groupe de cinquante hommes, suit de près, sous les ordres du capitaine de Labaume.

La colonne de gauche est composée d'une avant-garde de six hallebardiers et douze rouétiers commandés par un lieutenant et guidés par deux sergents porteurs d'une échelle de six mètres. Cent hommes marchent sur leurs traces, commandés par Vinezac.

Enfin cinquante rouétiers sont déployés en face du fort et ont pour mission de tirer sur les défenses pour les neutraliser par un feu nourri.

L'ennemi découvrit la marche des colonnes. « Il fit une décharge qui n'empêcha point le maçon de mettre la porte par terre, par où les deux hommes armés (les guides) étant entrés,

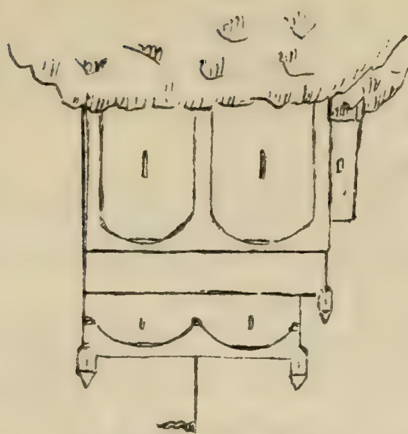
1. Le récit qui va suivre a été établi au moyen des *Commentaires*, après une minutieuse étude du terrain.

2. Les *Commentaires*... laissent une incertitude quant à la date de l'entreprise; il y a lieu de la placer dans le temps où Brison fut absent de Privas.

3. Marcha dit : trois compagnies; c'est évidemment une erreur, car son récit indique que 436 hommes environ furent engagés.

4. On appelait *rouétiers* des hommes armés de l'arquebuse à rouet.





Légende :

M, N, mur haut de 6 m. avec deux grandes archères.

C, C', casemates voûtées.

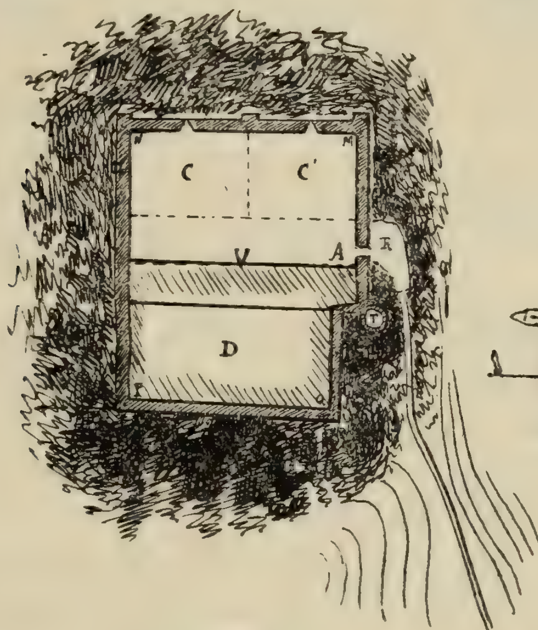
A, porte du fort.

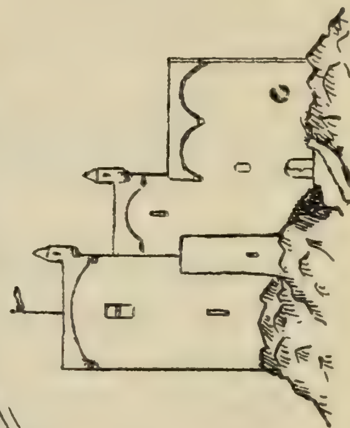
R, ravelin.

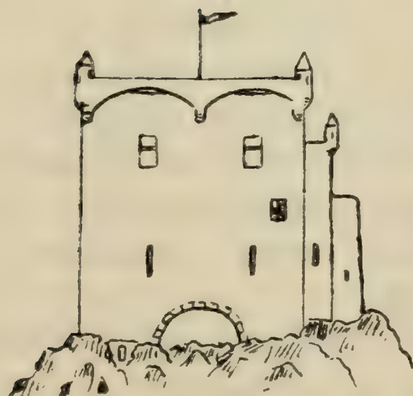
V, salle voûtée en ogive surbaissée, traversant le fort dans toute sa largeur.

T, tour flanquant la porte et le ravelin.

D, donjon.







FORT SAINT-ALBAN.

Origine probable : XIVe siècle ; restauration probable du XVIe siècle.

ils ouvrirent l'autre porte bâtie en pierres sèches, étant suivis des autres qui étaient pour cela ordonnés. Tout fut repoussé ». Trois hommes furent tués et tous les autres blessés par les balles des arquebuses et par les pierres lancées des murailles. La porte principale ne put être enfoncée.

Les *Commentaires*... n'indiquent pas exactement le point de l'attaque de gauche. Elle fut vraisemblablement conduite contre le front Sud et à proximité de la tour.

Les deux sergents dressèrent l'échelle contre la muraille et grimpèrent vivement, profitant de ce que l'attention de l'ennemi était attirée vers l'attaque de droite. Mais les défenseurs veillaient de toutes parts. Ils lancèrent des pierres sur les deux hommes qui tombèrent de l'échelle. Les lieutenants Lesparons et de Servissas, qui les suivaient, sautèrent avec huit soldats dans la tour, d'où ils obligèrent l'adversaire à se retirer et à monter sur les terrasses. Comment les catholiques purent-ils pénétrer? Peut-être par une fenêtre; le texte ancien ne le dit point. Quoi qu'il en soit, les huguenots firent pleuvoir sur la tour, en contre-bas, une grêle de grosses pierres qui enfoncèrent la toiture; mais ils tentèrent vainement un retour offensif de ce côté.

« Le sieur de Vinezac croyait les siens perdus là-dedans, lorsqu'il s'ouït appeler par eux au secours. La montée de l'échelle était interdite par le grand effort que l'ennemi y faisait du haut du donjon, les coups de pierres ne permettaient pas d'en approcher sans en porter les marques. »

A ce moment, une bande de trois cents paysans environ descendit de la montagne et menaça de couper la retraite des catholiques. Fort heureusement, les capitaines Chazeaux et Reynaud, que Vinezac avait laissés sur ses derrières, étaient des officiers intelligents. Ils déployèrent leur troupe pour faire croire à un effectif plus fort, et cinq ou six tambours dissimulés dans un bouquet d'arbres firent un tel vacarme que les huguenots, malgré la supériorité que leur donnait leur nombre et le terrain dominant, s'arrêtèrent et demeurèrent inertes spectateurs de l'attaque qui se donnait sous leurs yeux.

Une seconde tentative d'escalade par l'échelle fut repoussée. Vinezac, remarquant que les défenseurs concentraient tous leurs efforts sur ce point, résolut de déplacer l'échelle. La manœuvre n'était pas aisée. Il fit exécuter une violente arquebusade sur les terrasses pour obliger l'ennemi à se dissimuler; puis lui-même, avec deux hommes, s'approcha de l'échelle, l'enleva, « la monta

sur un rocher et la dressa au donjon ou terrasse, ce que ceux qui tiraient aux défenses empêchaient l'ennemi de voir ».

Quel fut le nouveau point d'attaque? Les *Commentaires*... ne l'indiquent pas.

L'échelle replacée, Vizenac promit cinquante écus à chacun des deux hommes qui l'accompagnaient, pour les engager à y monter, « ce qu'ils firent le pistolet à la main, duquel le premier blessa le premier (huguenot) qui s'opposa à lui, le second fit de même son devoir, lequel fut suivi par le sieur de Vinezac » et par tous les soldats.

En même temps partaient de la tour et du ravelin de nouvelles attaques, qui retenaient de ces côtés une partie des défenseurs. Le fort allait être pris quand retentit une formidable explosion : Nivolines venait de se faire sauter avec les derniers survivants. Cet acte d'héroïque désespoir blessa ou tua encore une vingtaine d'hommes aux catholiques.

Vinezac réorganisa la défense du fort pour le mettre à l'abri d'une entreprise de Brison et y laissa une garnison sous les ordres de Charrier, frère de Chambaud.

Après avoir dégagé le Rhône, Condé, laissant les régiments de Montréal et de Lestrange à la garde du Pouzin, de Saint-Alban, de Bays et de Saint-Vincent-de-Barrès, gagna la Provence et le Languedoc pour se joindre à Montmorency. Le comte de Tournon reçut le commandement en Vivarais et plaça au Pouzin trois compagnies du régiment de Tagenat.

L'approche de Condé détermina Rohan à remonter vers les Cévennes : le duc ne voulait pas être coupé du Vivarais par lequel il attendait toujours les renforts de Savoie. Ce mouvement du général huguenot appela l'attention de Brison vers le Sud-Ouest. Il se préoccupa de dégager, de ce côté, l'accès de Privas, en vue d'une campagne possible de l'armée des Cévennes en Vivarais.

Vals fut pris par ruse, le 22 décembre. Le capitaine catholique qui commandait cette place, ayant eu l'imprudence de se rendre à un repas que lui offrirent les huguenots, ceux-ci se saisirent de sa personne, pétardèrent une porte de la ville et s'en emparèrent [1].

Le grand nombre de huguenots qui se trouvaient à Aubenas, donna à Brison l'espoir de se rendre maître de la ville avec leur

1. Voir les détails dans les *Commentaires*... A en juger par le récit de Marcha, la perte de Vals causa une vive irritation parmi les catholiques.

concours. A la tête des protestants de Vals renforcés par un corps de huit cents hommes amenés de Privas, il résolut de tenter une attaque. Une servante catholique qui l'entendit donner ses ordres, en avertit le commandant d'Aubenas et l'attaque échoua [1].

Brison revint à Privas par Antraygues, en escarmouchant contre un petit corps de deux cents catholiques commandés par le sieur de Vallon.

Le 31 décembre, d'Ornano renforça la garnison d'Aubenas et, pour punir les habitants huguenots de leur tentative de rébellion, il leur imposa la nourriture et le logement de ses troupes jusqu'à ce qu'ils se décidassent à abjurer. Cette maladroite violence devait permettre aux meneurs de présenter comme religieuse une guerre qui ne puisait sa source que dans l'ambition des grands [2].

Ces événements ayant attiré l'attention des catholiques du côté d'Aubenas, Brison jugea le moment favorable pour faire une nouvelle tentative sur le Rhône.

Les rigueurs de l'hiver n'avaient pas permis à Montréal de

---

1. Pour plus de détails, voir les *Commentaires.*

2. Voyez : le *Mercure français* et la note de M. de La Boissière dans les *Commentaires..* — On imprima et on dédia au roi le « Narré de la merveilleuse conversion des hérétiques d'Aubenas à notre sainte foi » (Paris, 1628, s. n. d. a.). — M. de La Boissière a cru trouver dans ce mode de conversion l'origine des dragonnades. Nous ne saurions trop mettre le lecteur en garde contre des appréciations qui ne tiennent pas compte des mœurs de l'époque. D'ailleurs, ainsi que l'observe M. Mazon (« Une page de l'histoire d'Aubenas », *Revue du Vivarais* du 15 août 1910), ce qu'on a appelé « la théologie d'Ornano » fut aussi largement pratiqué par les huguenots que par les papistes. « Rien de plus fréquent pendant les guerres civiles que des changements de religion opérés du jour au lendemain, sous l'influence des circonstances, par des villes entières, quelquefois par simple délibération municipale, ce qui avait déjà eu lieu à Aubenas, et aussi à Privas, Largentière, Tournon, Viviers, La Voulte, les Vans, etc. Dans ce dernier endroit, la reconversion se fit en musique. » L'abjuration des habitants d'Aubenas ne dut pas souffrir de bien grandes difficultés, car, selon le témoignage du protestant Lafaïsse, le zèle des religionnaires n'était pas des plus ardents : « Je ne m'étonne pas, écrit-il, si Dieu nous a privés de sa parole, d'autant qu'un an auparavant les événements, presque tous ne venaient au prêche, pendant lequel, même ceux du Consistoire, étaient dans le cabaret, dans une boutique, ou se promenaient en la place, comme si la prédication leur eût été en horreur, ne voulant rien bailler pour l'entretien du pasteur, ni ceux qui devaient des legs aux pauvres, les payer, tellement que Dieu ne pouvait rien faire de plus juste que de nous avoir tant à mépris... » On a malheureusement beaucoup spéculé de nos jours sur les violences commises de part et d'autre au cours des guerres civiles. Il serait à souhaiter que tous les hommes instruits s'employassent à mettre un terme à des discussions qui, faites dans le vague, n'ont aucune portée pratique et dont le résultat est d'exciter des haines chez les ignorants et des divisions parmi les citoyens.

fortifier les hauteurs qui dominent Bays, et sur lesquelles étaient autrefois établis les deux châteaux rasés par Lesdiguières ; il s'était borné à barricader l'entrée des rues. Brison projeta de s'emparer des points culminants par un assaut de nuit et de s'en servir comme appui pour attaquer la ville.

Prévenu de ce dessein, Montréal « donna commandement au sieur de Vinezac de s'aller jeter au plus haut fort avec sa compagnie, et au sieur Reynaud au plus bas, où ils travaillèrent si diligemment que, dans le jour, ils y furent à couvert d'une muraille à pierre sèche. Le sieur de Brison... ne les osa pas attaquer, les voyant logés et sachant M. de Montréal préparé dans le bourg avec les autres compagnies de son régiment pour soutenir ceux des coteaux [1] ».

Après le départ des huguenots, Montréal fit organiser plus solidement les deux hauteurs; dans le plus bas des ouvrages, il mit une garnison de cent hommes sous les ordres de Lacroix, lieutenant de la compagnie maître-de-camp; il plaça cinquante soldats au plus haut, sous le commandement de l'enseigne Fialet.

La tentative de Brison donna l'éveil au comte de Tournon qui fit hâter la mise en état de défense du Pouzin. Au bord du Rhône, il fit construire le fort de Tagenat (nom du commandant de la place) [2]; sur le rocher où se trouvait le château rasé par Lesdiguières, il ordonna de construire une tour [3]. « Tout le reste de la place, pour être grande et mal aisée à fortifier, fut abandonné [4] ».

Beauchastel était gardé par le sieur de Châteaubourg; Soyons, par Romanet; Saint-Vincent, par Lestrange; de telle sorte que tout le cours du fleuve se trouvait interdit aux rebelles. Brison comprit qu'il ne pourrait plus rien tenter de ce côté, et il résolut de tourner ses efforts vers Villeneuve-de-Berg afin d'assurer ses relations avec les Cévennes. La Providence ne lui permit pas de réaliser ses projets. Le 4 janvier 1628, il fut tué d'un coup de feu à la tête.

Il existe plusieurs versions de cet événement.

Marcha le rapporte ainsi dans ses *Commentaires... :* « Brison fut prié par le sieur de Trémoulet de porter un sien enfant en baptême et de venir en cet effet en sa maison distante de Privas

1. *Commentaires...*

2. *Ibid.* — Rohan dit, dans ses Mémoires, que « ce fort avait un tracé triangulaire ».

3. « Une méchante tour », dit Rohan.

4. *Commentaires...*

d'une lieue, au départ de laquelle plusieurs soldats par honneur l'accompagnèrent, et soit qu'il y en eût quelqu'un qui se ressentît de la débauche qui s'y était faite, ou bien qui fût aposté par quelqu'autre, tant y a qu'on se mit à tirer une salve, un desquels coups lui porta à la tête et donna la fin à ses desseins et à sa vie ».

Ce récit n'écarte pas l'idée d'un crime.

Le notaire Lafaïsse, d'Aubenas, ne se prononce pas et se borne à écrire laconiquement : « Ledit sieur de Brison fut tué d'une arquebusade par un des soldats qui l'accompagnaient, le mardi 4 janvier 1628 ».

Un autre document est plus précis : « Comme les solennités se faisaient tambour battant, les soldats en armes, à la sortie de leur temple, au milieu des réjouissances, on fit une salve de mousquetade devant Brison, où il reçut un coup de mousquet à la tête, dont il mourut peu de temps après [1]. »

Le corps fut porté à Privas dans la maison d'un certain Laurent, où il fut embaumé. Le jeudi, 13 janvier, la sépulture se fit en grande pompe dans le caveau de la famille de Chambaud.

Ainsi disparut ce soldat courageux, ce hardi capitaine, à la gloire duquel il ne manqua qu'une vertu militaire, le désintéressement.

Montréal fut le premier à donner avis au roi de cette mort inattendue et il eut assez peu de dignité pour accepter les biens de son adversaire qui lui furent octroyés par Louis XIII.

---

1. « Récit véritable de la mort du capitaine Brison, tué par les rebelles de son parti, le quatrième jour de la présente année 1628. » (Paris, in-12). — « Défaite et mort du lieutenant du duc de Rohan dans la ville de Privas, en Dauphiné, par les adhérents de son parti, le quinzième de janvier 1628, avec le rétablissement du commerce et trafic sur le fleuve du Rhône » (Bourges, s. d.). Ces deux documents (cités par M. Arnaud, *l. c.*, I, 330), contiennent le même texte sous des titres différents. — Il semble que la mort de Brison soit due à un accident, car aucun document n'indique qu'on ait poursuivi les coupables.

CHAPITRE XIII

CAMPAGNE DE ROHAN AUTOUR DE PRIVAS

Brison laissait un frère qui, pour n'avoir point tous ses talents militaires, n'en était pas moins un chef de valeur : Chabreilles reçut le commandement des forces huguenotes.

Rohan, dans ses Mémoires, dit que la ville de Privas contribua beaucoup à l'élection du nouveau général : « Si la noblesse avait fait difficulté d'obéir à Brison, qui avait déjà été deux fois gouverneur du pays, à plus forte raison la faisait-elle plus grande pour Chevrilles (Chabreilles), son frère, qui était cadé peu expérimenté aux affaires, et qui n'avait l'industrie de son aîné pour conduire ce pays. D'autre part, la faction de Brison, qui était la plus forte dans Privas, et Privas le plus considérable lieu du pays, élut Chevrilles pour gouverneur parce que, le connaissant faible, elle crut qu'elle gouvernerait les affaires plus absolument que sous son frère et lui en ferait telle part qu'elle voudrait. »

Ce jugement doit être considéré comme suspect : Rohan, lorsqu'il écrivit ses Mémoires, gardait rancune à Chabreilles à cause de son attitude au cours du siège de Privas.

Le nouveau général reprit les projets de son prédécesseur sur les places du Rhône : il crut qu'il lui serait possible de mettre la main sur La Voulte. Cette ville n'était reliée à Privas par aucune voie de communication naturelle; pour y arriver, il fallait ou suivre le ravin de Rompon, route dangereuse à cause de la proximité du fort Saint-Alban et du Pouzin; ou se lancer à travers la montagne par les sentiers difficiles de Saint-Cierge-la-Serre, la vallée de l'Eyrieux étant barrée par Beauchastel.

Dans ces conditions, la possession de La Voulte ne devait pas présenter un sérieux avantage pour les huguenots, et, à un autre point de vue, il eût été préférable d'attaquer Villeneuve, comme l'avait projeté Brison; mais, à ce moment, ainsi qu'on le verra

plus loin, les protestants avaient intérêt à attirer l'attention des catholiques sur le Rhône.

Chabreilles partit donc de Privas, le 18 mars 1628, avec un corps de 800 hommes. Il arriva de nuit sous les murs de La Voulte, dont il tenta vainement de faire sauter une porte. La lune éclairait la campagne si nettement que les défenseurs, sous les ordres de Boissy, purent abattre à coups d'arquebuse un grand nombre des assaillants. Quant aux habitants protestants de la ville, sur le concours desquels Chabreilles avait compté, ils n'osèrent pas bouger.

Après cet échec, le corps huguenot retourna à Privas [1].

Un seul homme pouvait sauver le protestantisme vivarois menacé par les armées royales, et cet homme était le duc de Rohan. Les chefs du parti réclamaient son concours, lui représentant les avantages qu'il pourrait tirer d'un soulèvement du Dauphiné, lui promettant de pourvoir à tous les besoins de son armée, le conjurant de les aider à secouer le joug du duc de Ventadour « afin de les remettre un peu au large, autrement ils seraient contraints de se rendre à quelque condition que ce fût [2] ».

Le duc, qui venait d'échouer dans une tentative contre Montpellier, était d'autant plus disposé à répondre à cet appel qu'ayant pourvu à la défense des principales villes des Cévennes, il pouvait, sans danger, donner suite à son projet de pousser une pointe vers le Nord, tandis que Condé et Montmorency opéreraient dans le Bas-Languedoc. Il espérait que sa présence sur le Rhône lèverait les hésitations du duc de Savoie et le déterminerait enfin à lui envoyer des renforts. De plus, le Languedoc « avait grand intérêt que le Vivarais subsistât, et que le Rhône fût bouché, pour ce que c'est la rivière qui amène avec promptitude et facilité toutes les armes et munitions pour lui faire du mal [3] ».

Le 11 mars 1628, Rohan quitta Nîmes pour se rendre à Alais où se concentrait une petite armée de 5.000 hommes d'infanterie répartis en huit régiments, auxquels vinrent se joindre six cornettes de cavalerie fortes en tout de 200 sabres, une batterie de deux canons, des détachements de sapeurs, de mineurs et de pétardiers avec le parc qui leur était utile [4]. Les sieurs de Lecques et d'Aubais y commandaient comme maréchaux de camp : La

1. Pour plus de détails, voyez les *Commentaires...*

2. Mémoires de Rohan.

3. *Ibid.*

4. Cf. *Commentaires...* et *Voyage de M. le duc de Rohan en Vivarais.*

Boissière était sergent de bataille avec Randon comme adjoint; le sieur de Tougouse commandait l'artillerie.

Le plan de campagne du général huguenot était bien arrêté : son premier objectif serait Privas; il jetterait le coup d'œil du maître sur cette place dont les fortifications étaient totalement remaniées; il ranimerait le zèle des religionnaires, puis, sans s'attarder, courrait vers le Rhône; il prendrait le Pouzin et Bays, pour tenir le cours du fleuve ; si les huguenots du Dauphiné se soulevaient, il leur tendrait la main; s'il était lui-même attaqué, il éviterait toute action importante, il se replierait sur Privas et, tandis que ses adversaires resteraient accrochés à cette place, il filerait vers les Cévennes où Montmorency et Condé seraient tout étonnés de le voir reparaître.

Pour exécuter cette audacieuse entreprise, il maintiendrait ses troupes groupées, afin de pouvoir profiter en toute circonstance de sa supériorité numérique; il ne perdrait pas de temps en combats inutiles et ménagerait ses forces de façon à pouvoir agir vigoureusement lorsque le moment serait venu; il tournerait les obstacles et ne les briserait qu'en cas d'absolue nécessité; il se dissimulerait le jour et marcherait la nuit pour tromper la surveillance de ses adversaires.

Quelque secret que fût le mouvement de Rohan, il n'échappa point à Montréal [1]. Il en avertit le duc de Ventadour qui se trouvait au Puy, et fit prévenir toute la noblesse catholique du pays, l'invitant à s'armer et à grouper ses forces. Lui-même prescrivit au viguier Lagarde de faire toutes les avances d'argent nécessaires pour soutenir la guerre. Il mit son régiment sur pied : de Logères, de Lestrange, de Rochefort, organisèrent les leurs. Du Roure, de Labaume, du Cros, de Castrevieille, de Chambonas, de Vogüé, de Lavernade, de Vernon, du Cros, de Vinssoules, de Potellières, du Buisson, du Pin, de Lamolière, et une foule d'autres gentilshommes arrivèrent avec leurs serviteurs pour grossir les effectifs des quatre régiments.

Montréal manquait de cavalerie; il écrivit à du Halier et Disimieux de venir le rejoindre en toute hâte avec leurs compagnies de chevau-légers en garnison à Beaucaire.

Le rendez-vous général fut fixé à Villeneuve-de-Berg, point central de la zone par laquelle était attendu Rohan. Ce fut là que

1. On remarquera que Chabreilles attaqua La Voulte le 18 mars, alors que Rohan était déjà en marche sur Privas; cette diversion avait évidemment pour but d'attirer l'attention des catholiques sur le Rhône et de permettre au duc d'effectuer en secret son mouvement.

Montréal plaça ses réserves, dispersant la plus grande partie de ses forces sur un long cordon de surveillance jalonné par Aubenas, Vogüé, Ruoms, Balazuc, Saint-Jean, la Villedieu, Saint-Germain et Salavas. Il gardait ainsi tous les points de passage de l'Ardèche et de l'Auzon et surveillait tous les sentiers conduisant à Privas.

C'était une faute grave que de disséminer ses troupes en présence d'un adversaire aussi mobile que Rohan; il était à prévoir que ce mince cordon serait facilement percé par les forces compactes du duc.

Montréal aurait dû se borner à détacher au loin des reconnaissances pour être averti à temps des mouvements des huguenots et pouvoir se porter à leur rencontre avec ses régiments groupés. Pour cela, il eût fallu se résigner à abandonner les petites places aux entreprises de Rohan; le souci de les soustraire au pillage fit perdre à Montréal la juste conception de la manœuvre à entreprendre.

Le duc de Rohan partit d'Alais le 17 mars, il prit le château de Rousson et se rendit à Saint-Ambroix, où il coucha. Le lendemain, il pilla, au passage, le château de Teirargues (ou Tirarque), appartenant au marquis des Portes, accusé de violences envers les protestants, et il alla cantonner à Barjac. Le 19, il enleva Saint-Jacques-de-Marieuges (Saint-Jean-de-Maruéjols), autre propriété du marquis des Portes. Le 20, il poussa jusqu'à Lagorce son avant-garde forte de trois régiments sous les ordres d'Aubais. Ainsi protégé contre une attaque pouvant venir de Villeneuve-de-Berg, avec le reste de ses forces, il tenta une surprise de nuit contre le château de Salavas. Il réussit seulement à pénétrer dans le bourg. Au lever du jour, son artillerie ouvrit le feu avec tant de précision que les défenses extérieures du château s'écroulèrent. Il fallut cependant six jours à Rohan pour obtenir la reddition de ce fortin, dont la possession était indispensable pour assurer à son armée le passage de l'Ardèche « tant pour l'aller que pour le retour ». Il perdit dans cette affaire près de 80 hommes tués ou blessés [1].

Le 27, le château de Vallon se rendit sans coup férir.

Rohan, ne voulant pas s'affaiblir en gardant les deux forteresses, les fit totalement raser; il avait ainsi la certitude qu'à son retour, il ne rencontrerait sur ces points aucun obstacle sérieux.

---

1. Cf. *Voyage de M. le duc de Rohan en Vivarais.* — Les *Commentaires* donnent le chiffre de 200 hommes hors de combat, qui paraît très exagéré. — Voyez aussi les Mémoires de Rohan.

Il se borna à conserver une petite tour, sise au milieu du lit de l'Ardèche, près de Salavas, et appelée la Tour du Moulin, « qui était bonne et de petite garde » [1].

Pendant tout ce temps, Montréal demeura immobile à Villeneuve-de-Berg. Le duc aurait eu grande envie de l'y attaquer « afin de ne laisser aucune épine derrière lui »; mais il y renonça faute de munitions et aussi parce qu'il n'aurait pu faire vivre ses troupes pendant le siège, « tant la province du Vivarais avait donné mauvais ordre aux subsistances [2] ».

A Privas, Chabreilles montrait plus de décision que Montréal. Ayant rassemblé toutes les forces dont il pouvait disposer sans compromettre la sécurité de la place, il sortit avec cent fantassins et quatre-vingts cavaliers pour tendre la main au duc. Il marcha droit sur les Pradiers [3] en se renforçant de quelques hommes prélevés sur les garnisons de Mirabel et du Pradel. Aux Pradiers, il se heurta aux avant-postes catholiques; après un court combat, sa petite troupe fut coupée en deux parties : l'une se réfugia à Privas, l'autre s'échappa du côté de Saint-Germain.

Pendant cette échauffourée, Rohan passait l'Ardèche et marchait sur Ruoms. A la nouvelle que cette place était fortement occupée, il se rejeta à sa droite sur Lagorce pour la tourner, puis il poussa vers Balazuc en remontant la rive gauche de l'Ardèche. Comme son avant-garde lui signalait les catholiques à Balazuc, il inclina de nouveau à droite pour éviter le combat et fila sur La Villedieu. Trompant la surveillance de la garnison de Saint-Germain, l'avant-garde huguenote, forte de 2.000 hommes et de toute la cavalerie, se glissa entre Villeneuve-de-Berg et La Villedieu; elle coucha, le 29 mars, à Lussas, petite localité sise à deux kilomètres à l'Ouest de Mirabel. Les troupes furent réparties, pour la nuit, dans les granges de Mirabel, de Lussas, de Rieu et d'Airiac.

Le même soir, le gros de l'armée protestante cantonnait avec son chef dans les environs de Lagorce.

La situation des forces adverses présentait cette particularité que l'avant-garde huguenote avait percé les lignes des troupes royales sans être vue, et se trouvait séparée du gros des forces du duc de Rohan. Il eût pu en coûter cher au général protestant, si sa cavalerie eût été moins active et si Montréal eût montré plus de décision.

1. Mémoires de Rohan.
2. *Ibid.*
3. Nous n'avons pu relever la position exacte des Pradiers.

A la faveur de la nuit, les cavaliers protestants revinrent en arrière du côté de Lagorce. Au point du jour, l'infanterie suivit ce mouvement de retraite. Alors seulement Montréal se décida à bouger. Avec les 2.000 hommes qu'il avait sous la main et les chevau-légers de du Halier et de Désimieux, il quitta Villeneuve-de-Berg, marchant vers l'Ouest pour se porter sur les communications de l'avant-garde de Rohan. Celle-ci, se voyant surprise, se posta derrière les murs en pierres sèches qui coupent la campagne entre la Villedieu et Saint-Germain. Au lieu de foncer, Montréal s'arrêta à son tour pour prendre méthodiquement un ordre de bataille. Cet arrêt permit à Rohan de soutenir son avant-garde. A cette vue, Montréal demeura cloué au sol, s'attendant peut-être à une attaque. Pendant la nuit, le duc rallia son monde et défila sur Mirabel sans être inquiété. Le lendemain, les catholiques retournèrent à Villeneuve.

Le chef protestant avait commis une faute en constituant une aussi forte avant-garde et en la poussant si loin en avant de lui. Si cette disposition lui permettait de dégager la route et de ne point retarder la marche du gros de ses forces, par contre, elle l'exposait à se faire battre en détail et ce serait certainement ce qui lui serait arrivé, s'il s'était trouvé en présence d'un Brison ou d'un Montmorency.

Cette fois encore, la fortune servit un audacieux : Rohan réussit à franchir les lignes catholiques sans combat [1].

La cavalerie protestante courut à Privas et lorsque, le 30 mars [2], l'armée du duc parut sous les murs de la ville, ses cornettes battaient déjà la campagne dans la direction de Chomérac.

Rohan eut une grande déception en constatant que les consuls de Privas n'avaient rien préparé pour le recevoir. Il eut beaucoup de peine à réunir les denrées nécessaires à l'alimentation de ses troupes; personne n'avait songé aux approvisionnements et « chacun rejetait la faute sur autrui ».

Un conseil se réunit pour aviser aux dispositions militaires qu'il s'agissait de prendre. Les uns proposaient de marcher sur Soyons, d'autres opinaient pour le siège de La Voulte, pour celui du Pouzin ou de Bays. Soyons était trop loin de Privas. La Voulte, « quoique faible et incapable d'être bonne, était suffisante d'épui-

---

1. Dans ses *Commentaires*... Marcha essaie vainement de justifier ou d'excuser Montréal auquel les critiques ne furent pas ménagées par ses propres lieutenants.

2. Date indiquée par le *Voyage de M. le duc de Rohan en Vivarais*. Les *Commentaires* donnent le 31 mars.

ser toutes les munitions de Privas et faire recevoir un affront au duc, ce qui lui aurait fait perdre toute sa réputation dans le parti contraire, et même dans le sien [1] ».

Rohan se décida à attaquer le Pouzin et Bays, les deux ports naturels de Privas sur le Rhône.

Les premiers objectifs à atteindre étaient Chomérac et le fort Saint-Alban.

Tandis que l'armée des Cévennes prenait quelque repos, Chabreilles reçut l'ordre de sortir de Privas avec les contingents vivarois et d'assiéger Chomérac.

Pour ne point retarder sa marche à travers le Coiron, Rohan avait laissé ses deux canons de siège à Lagorce, sous la garde d'un régiment; Chabreilles dut donc emmener avec lui les deux pièces qui armaient les remparts de Privas.

Le 31 mars, Chomérac fut investi. « Le sieur de Lanas tenait cette place, auquel M. de Montréal avait envoyé le sieur Cadet de la Rouillère avec sa compagnie... Les canons de ceux de Privas furent mis en batterie, l'un du côté du faubourg de la porte, et l'autre du côté du faubourg de la maison du sieur de Lanas. Ce dernier abattit les défenses, ce qui facilita le moyen à un mantelet [2] d'approcher la muraille de ladite maison et de faire un trou dans la cheminée de la cuisine d'icelle. Cette visite toucha de si près le maître du logis qu'il se résolut d'en faire les honneurs ou d'y mourir.

» L'ennemi disposa l'assaut à ce trou où un homme armé pouvait entrer tout droit; les grenades, pots à feu, soutenus par la force des gens armés, n'y étaient pas épargnés. Le sieur de Lanas en soutint l'effort pendant plus d'une grosse heure, et les ennemis ne purent pas soutenir une sortie qu'il leur fit l'épée à la main, suivi seulement de douze à quinze (hommes), laquelle fit abandonner leur dessein avec leurs mantelets. Le malheur fut qu'il y fut blessé de trois ou quatre blessures qui le rendirent hors de combat, d'où s'en suivit que la place se rendit dans le lendemain, étant grandement pressée de l'autre faubourg où l'on était aux pétards et à la sape en plusieurs endroits.

» La capitulation fut donc accordée moyennant la vie, armes et bagages [3]. »

---

1. Mémoires de Rohan.

2. Le *mantelet* était une sorte de grand bouclier en bois que l'assaillant portait ou poussait devant lui pour aller pétarder un obstacle.

3. *Commentaires...* — Selon Marcha, le siège aurait duré dix jours; il

Chomérac s'étant rendu, le 2 avril, Rohan ordonna à Chabreilles d'attaquer le fort de Saint-Alban; à Aubais, de marcher sur le Pouzin; à Malmoirac, de prendre Bays.

La résistance que Nivolines avait opposée à Vinezac au mois de décembre, avait tellement frappé les esprits, que Chabreilles ne crut pas possible d'attaquer le fort Saint-Alban sans canon. Il traversa donc le massif du Gras en traînant avec peine ses pièces par les mauvais sentiers. Le corps huguenot se présenta du côté par lequel étaient arrivés les catholiques en 1627.

Le sieur de Chambaud, père de Charrier qui y commandait, ne voulut pas exposer son fils aux conséquences d'une attaque dont l'issue ne pouvait être douteuse : il entama des pourparlers avec les assaillants et leur rendit la forteresse à la condition qu'elle serait démolie. Les protestants se bornèrent à détruire les défenses; ils le firent si consciencieusement que le fort ne put plus être utilisé par eux lors de la campagne suivante qui aboutit au siège de Privas.

Pendant ce temps, Aubais tentait d'enlever le Pouzin par une attaque de nuit. Il aborda la place par les hauteurs de Rompon. Une colonne prit pour objectif le faubourg ; une autre, sous les ordres de Lecques, assaillit la ville. Chabreilles avait envoyé devant la place son artillerie, désormais inutile à Saint-Alban. A la vue du canon, la tour de la Salle se rendit; Lecques s'y logea et occupa l'ancien emplacement du château d'où il dominait la ville.

L'autre colonne enleva le faubourg.

Seuls, les défenseurs du fort Tagenat résistaient encore derrière leurs parapets de fascines. Il eût été difficile de les en déloger par un assaut, car les fossés étaient pleins d'eau. Rohan fit avancer ses deux canons sur la lisière de la ville qui dominait le fort. L'officier catholique jugeant que son retranchement ne tarderait pas à devenir un nid à boulets, se décida à capituler moyennant la vie sauve et la conservation de ses armes et de ses bagages [1]. Une frégate qui surveillait le Rhône, tira quelques volées de canon et se réfugia à La Voulte [2].

Les défenses de Bays se composaient des barricades que Mont-

---

n'en dura que trois d'après Rohan. La correspondance du duc ne laisse aucun doute à ce sujet.

1. Mémoires de Rohan et *Commentaires...*

2. Dans les comptes de 1628-1629 de la ville de Valence, il est fait mention d'une somme de 600 livres payée au sieur de Lacour d'Argi, lieutenant du gouverneur de la ville, « pour l'entretien de la fargatte sur le Rosne pour le service de Sa Majesté ».

réal avait fait établir autour de la ville, et des deux ouvrages en



PLAN DU CHATEAU DE CHEYLUS.

Construit dans les premières années du XVe s. par Bertrand, fils de Pierre, seigneur de Cheylus. Démantelé par ordre de Louis XIII.

Légende. — T_1, T_2, T_3, tours de flanquement (diam. = 6 m., haut. = 10 m.) contenant chacune 4 salles voûtées avec meurtrières en quinconce. — I, communs. — V, passage sans voûte — A, corps de garde voûté. — p, porte conduisant aux communs. — V, passage voûté. — B, D, F, pièces servant de magasins, éclairées par des meurtrières. — p_3, porte de la tour T_1. — G, pièce dont la clef de voûte est soutenue par un pilier central H.

Le corps du logis comportait un seul étage au-dessus de l'entresol ; le donjon en avait deux. Les angles morts Δ étaient battus par des bretèches.

pierres sèches qui couronnaient les hauteurs. La garnison avait des munitions et des vivres pour un mois.

Dans une première attaque, Malmoirac enleva le port et s'empara des bateaux. Aubais arriva du Pouzin pour le renforcer, amenant avec lui l'artillerie [1]. Le siège commença le 6 avril [2].

« Les habitants huguenots de Bays, qui étaient en assez grand nombre, avaient aidé à travailler aux deux petits réduits, et ils furent eux-mêmes les guides pour montrer le moyen le plus facile de les emporter, qui fut de cette sorte :

» Les canons furent montés à la montagne du plus haut réduit, desquels Fialet fut menacé, et, sur la juste appréhension qu'il eut que leur éclat venant à donner là-dedans, ne le mît en pièces, n'ayant d'autre défense que des murailles de pierre sèche, en un lieu si petit qu'il n'avait pas vingt pas de carré, sans être couvert, à la merci des grenades, il entra en capitulation, durant laquelle il eut tout le temps d'envoyer sa munition de guerre au plus bas fort, et après, recevant la vie, armes et bagages, il rendit le poste.

» Ce petit coteau étant pris, le bas se trouvait fort commandé, n'y ayant pas une mousquetade de distance; il était néanmoins beaucoup meilleur que le haut, à cause de son espace et de la terre qui était abondante, de laquelle on avait rempli une gabionnade, et de soixante bons hommes commandés par un chef courageux. Mais, comme ces petits forts n'avaient été construits que pour empêcher que les rebelles ne se logeassent pour occuper le Rhône, sans qu'aucune dépense ni du roi, ni du public, y eût été employée, aussi ceux qui les tenaient n'avaient pas songé qu'ils dussent obliger deux canons et une armée de cinq à six mille hommes à y venir; de sorte que celui-ci n'étant pas destiné à de grandes résistances, non plus que l'autre, se rendit le même jour et aux mêmes conditions que le premier, après un siège de quatre jours, où il y eut quelques légères escarmouches, et sept à huit des ennemis tués.

» Si la place eût tenu huit jours, M. de Montréal espérait de la secourir à force ouverte, ou du moins d'y faire de grands efforts, et pour l'effet de son dessein, la nuit de la capitulation, il avait commandé au sieur de Vinezac de s'en approcher avec deux cents hommes, et à la faveur du mauvais pays, du côté des montagnes,

---

1. Mémoires de Rohan.

2. Lettre de Rohan à Montzémard (arch. de M. de Cazenove). Cette lettre est datée du Pouzin, 6 avril 1628.

pour reconnaître l'état de ce siège, et s'il y avait occasion, y jeter encore des gens aux assiégés, mais il arriva trop tard [1]. »

Le duc de Rohan en personne examina les deux places conquises. « Il fut jugé que celle du Pouzin était la plus commode à fortifier et à tenir la rivière. Il y fit donc venir tous les bateaux et commanda à Lecques de passer dans le Dauphiné avec 1.200 hommes qui y donna telle épouvante que plusieurs villages contribuèrent blé, farine et pain, ce qui contribua fort à la subsistance de ses troupes qui, par avarice et mauvaise volonté de ceux de Privas, pâtirent merveilleusement [2]. »

Pendant cette incursion, le général fit travailler aux fortifications du Pouzin « étant fort mal assisté de ceux du pays pour cela, tellement qu'il fut contraint de boursiller parmi les siens pour payer les soldats auxquels il faisait faire lesdites fortifications [3] ».

Afin de conserver la possibilité de pénétrer en Dauphiné tout en gardant sa ligne de retraite sur le Rhône, Rohan fit construire un fortin en terre sur la rive gauche, au lieu de la Poule, à l'endroit même que Brison avait fortifié en 1626. Il gardait toujours l'espoir que le comte de Soissons joindrait ses forces aux siennes et contribuerait au soulèvement du Dauphiné.

Depuis l'affaire de Chalais, dans laquelle il avait été compromis, le comte de Soissons s'était retiré en Piémont, puis était venu en Savoie. Mécontent de Richelieu, s'il ne songeait pas à embrasser la religion protestante, il pensait du moins à s'unir aux réformés. Il projetait de pénétrer en Dauphiné à la tête de 6.000 hommes, d'y conquérir le plus grand nombre possible de places de sûreté et d'imposer ensuite un traité au roi. Dès son arrivée sur le Rhône, Rohan lui avait dépêché un messager pour lui offrir de le joindre avec 4.000 hommes de pied et 300 chevaux et de le rendre bientôt maître de la meilleure partie du Dauphiné, s'il consentait à amener lui-même un effectif égal. Soissons n'avait répondu que par des paroles vagues et des remerciements. Au même moment, Louis XIII, inquiet des projets du comte, lui avait fait savoir que, s'il consentait à faire quelques avances, il rentrerait facilement en grâce, et il avait jugé plus sûr et plus rapide d'accepter ce mode d'accommodement [4].

1. *Commentaires...* Montréal blâma de Lacroix d'avoir rendu Bays sans plus de résistance; il lui ôta la lieutenance de la compagnie maître-de-camp de son régiment.

2. Mémoires de Rohan.

3. *Ibid.*

4. Cf. Le Vassor, *l. c.*, T. V, liv. XXV, pp. 728 et 730.

Rohan ne se laissa pas tromper longtemps par la réponse de Soissons; il comprit que ce seigneur n'était point disposé à la guerre et qu'il allait le laisser isolé en Vivarais. Des approvisionnements lui faisaient défaut pour nourrir son armée qui « vivait avec assez de peine en ces lieux broutés par des gens de guerre ennemis [1] ». Ayant appris qu'il existait à Cruas un dépôt de blé considérable et que cette petite place n'était pas capable d'une longue résistance, il résolut de l'attaquer.

Les rapides triomphes de l'armée huguenote avaient provoqué une véritable panique dans le camp catholique. A Rochemaure, les habitants abandonnaient leurs maisons; Viviers se mettait en état de siège; les villages étaient déserts et le Bourg-Saint-Andéol, malgré son éloignement, se préparait à la résistance. Tout le Dauphiné était en émoi. Comme en 1626, le courrier de Lyon était obligé de se détourner de sa route et de passer par la montagne de Crest; il ne reprenait son itinéraire habituel qu'à partir de Montélimar [2]. Cette inquiétude gagnait la Provence.

D'Aix, le conseiller au Parlement Peiresc écrivait à du Puy : « Nous fûmes en quelque appréhension de nos dépêches de la semaine passée, sur le bruit du passage des troupes de M. de Rohan deçà le Rhône. Il faudra désormais être un peu plus retenu (prudent) que devant, à ne pas hasarder les pièces sujettes à se perdre, sans en réserver des copies jusqu'à ce que nous soyons éclaircis de ce que deviendront ces troupes huguenotes, qui ont mis à feu et à sang quatre ou cinq villages du Dauphiné : Loriol, Livron, Mou... (en blanc) et un autre, et le 10, s'en allaient assiéger l'abbaye de Cruas près Coucorde (La Coucourde, en Dauphiné); mais on croyait qu'ils y trouveraient bonne résistance d'un brave gentilhomme qui s'était jeté dedans et ils (les assaillants) n'ont pas de canon. Ils se fortifient à La Poule, qui est de çà vis-à-vis du Pouzin [3] ».

On voyait le duc partout, même où il n'était pas. Le 9 avril, les consuls du Puy écrivent aux députés du Gévaudan : « Le bruit commun est que M. de Rohan a fait dessein d'aller assiéger Saint-Agrève... Il est à craindre que le tout peut tomber et fondre sur nous... [4] ».

---

1. Mémoires de Rohan.
2. Correspondance de Peiresc.
3. Lettre de Peiresc à du Puy, le 14 avril 1628.
4. Arch. de la Lozère, C. 1804 (cité par M. de Cazenove).

Le duc était loin de concevoir les projets qu'on lui prêtait. Le 10, il arriva devant Cruas. « C'est un village fermé de murailles, écrit Marcha, auquel il y avait un château, le tout assez faible, et d'autant plus qu'il y a un faubourg qui touche presque les murailles, lequel servit de logement aux ennemis. Dedans était le sieur abbé dudit lieu, jeune et généreux gentilhomme, auquel M. de Montréal avait envoyé le cadet de La Rouillère, frère dudit abbé, avec sa compagnie. Les deux canons des ennemis furent bientôt en batterie.. »

On ne se doutait pas qu'il y eût du canon à Cruas, aussi la surprise dut-elle être bien grande de voir l'artillerie catholique répondre coup pour coup au feu des protestants. Le tir de la place était si précis que jamais d'Aubais ne put réussir à s'approcher des murailles.

Pendant ce temps, le régiment de Lestrange, descendu de la montagne, était venu occuper Rochemaure. Il marcha sur Meysse et en chassa un détachement huguenot. Le régiment de Pérault, prévenu par Montréal, arrivait de Beaucaire et atteignait le Bourg-Saint-Andéol. Montréal accourait à Rochemaure en même temps que la cavalerie légère du sieur du Hallier et du baron Disimieux, y appelant toutes les levées de la région [1].

La vallée du Rhône se trouvait barrée.

Inquiet de cette concentration, Rohan tenta une dernière attaque sur Cruas. L'abbé, les moines, les soldats, les habitants et même les femmes se défendirent si bien qu'il réussirent à enfoncer le mantelet poussé par les assaillants jusque sous leur muraille; ils tuèrent un grand nombre de huguenots et repoussèrent l'assaut. Le duc, prévenu qu'il allait être attaqué lui-même par les forces massées autour de Rochemaure, se hâta de lever le siège et donna l'ordre de la retraite sur Privas.

De son côté, le gouverneur du Dauphiné avait réuni des troupes à Valence et fixé au 15 avril la date à laquelle il serait prêt à entrer en campagne. Le comte de Sault accourait en poste, de Provence, pour prendre le commandement de son régiment et le conduire au rendez-vous. Montmorency se mettait lui-même en marche avec 3.000 hommes [2].

Un incident avait fait connaître la situation précaire de l'armée huguenote. Des soldats de Montréal avaient tué, entre Privas

1. *Commentaires...*

2. Lettre de Peiresc, 14 avril 1628, déjà citée.

et Mirabel, une estafette du duc portant des lettres à Lagorce, où se trouvait encore le régiment protestant de Gondin. Rohan demandait qu'on lui envoyât deux gentilshommes et un chirurgien. Montréal confia la missive à un espion, qui la porta à destination. Il fit surveiller les chemins conduisant à la place et arrêta les gentilshommes au moment où ils en sortaient. Les prisonniers furent fouillés ; on saisit sur eux des dépêches. Les consuls de Nîmes qui, en deux fois, avaient réussi à faire passer aux rebelles vingt-cinq quintaux de poudre et cinquante boulets, annonçaient qu'ils ne pouvaient plus envoyer de munitions; ils réclamaient instamment le retour du duc en Languedoc où sa présence était indispensable, disaient-ils; ils ajoutaient que, puisque le Dauphiné ne se soulevait pas, il était inutile que l'armée des Cévennes demeurât plus longtemps en Vivarais.

Montréal envoya ces dépêches à Montmorency [1].

Rohan demeura quelques jours à Privas pour y laisser reposer ses troupes et tout disposer en vue d'une retraite.

Le séjour d'une armée de 5.000 hommes dans une place aussi petite, devait forcément avoir pour effet d'épuiser ses approvisionnements et, par suite, de lui enlever toute force de résistance dans le cas où elle subirait un siège, éventualité que tout faisait prévoir.

Chabreilles sollicita et obtint l'autorisation d'attaquer le Cheylard avec deux régiments [2], tant pour soulager les Privadois que pour opérer des réquisitions et faire échec à Ventadour, auquel appartenait la ville.

Il fit charger sur des mulets quelques fauconneaux et ses soldats tirèrent à bras une des deux pièces que Rohan venait de ramener à Privas. L'opération réussit, grâce au concours des populations en grande majorité protestantes [3]. Les fortifications de la place furent rasées.

Cependant le duc de Ventadour avait quitté le Puy à l'appel de Montmorency, et il venait d'arriver à Villeneuve-de-Berg. Ayant connu, dans cette ville, la sortie faite par Chabreilles et le but de son expédition, il donna l'ordre au régiment de Lestrange, récemment arrivé à Villeneuve, de se porter sur le Cheylard pour dégager cette place. Le 21 avril, Lestrange apprit, en cours de route, la reddition de la ville et il revint sur ses pas. Le même

1. Pour le détail, voir les *Commentaires...*

2. Mémoires de Rohan.

3. Pour plus de détails, voyez les *Commentaires...*

jour, Montmorency, remontant la rive droite du Rhône, couchait au Bourg-Saint-Andéol. Il était évident que la concentration de toutes les forces catholiques allait se faire à Villeneuve pour fermer à Rohan la route des Cévennes.

Le duc jugea qu'il n'avait plus un instant à perdre; il donna l'ordre du départ et prescrivit de raser toutes les places prises, sauf le Pouzin [1].

Le dimanche de Pâques, 23 avril, Ventadour, qui était toujours à Villeneuve, apprit que l'avant-garde de l'armée protestante était entrée à Mirabel et que le gros y arriverait le même jour.

Si Rohan réussissait à atteindre Lagorce, il était sauvé, le reste de la route de Nîmes lui étant assuré par les places que tenaient les religionnaires. Il fallait donc à tout prix empêcher les huguenots de franchir l'Ardèche.

Ventadour ordonna au régiment de Pérault de quitter sur-le-champ Saint-Jean-le-Centenier et de venir le rejoindre à Villeneuve par une marche de nuit [2]. Montréal jeta quatre compagnies dans Saint-Germain, dont la garnison se trouva ainsi portée à cinq cents hommes. Une demi-compagnie d'infanterie et une demi-compagnie de chevau-légers battirent l'estrade, pendant toute la nuit du 23 au 24, entre Villeneuve et Saint-Germain, pour empêcher Rohan de se glisser encore une fois à travers les rangs catholiques.

Le duc, cantonné à Lussas, ne bougea pas : il ramenait avec lui tout un convoi de malades et de blessés qui entravait ses mouvements.

Au point du jour, la petite armée huguenote, précédée de son avant-garde sous les ordres d'Aubais, descendit en bon ordre sur Saint-Germain. Vinezac, qui commandait dans cette ville, prit des dispositions habiles : il disposa ses cinq cents hommes sur un grand front, pour donner au duc l'illusion de forces supérieures, et prévint Ventadour.

Malheureusement, Ducros et Dumain, qui commandaient la cavalerie catholique (80 chevaux environ), manquèrent d'audace. Ils eurent peur d'être écrasés avant d'avoir été soutenus et, sous le prétexte de ne rien compromettre, ils déclarèrent qu'ils allaient se retirer sur Villeneuve. Vinezac leur dit qu'il saurait bien se

1. Mémoires de Rohan. — Cet ordre ne put pas être exécuté, il avait pour but d'empêcher les huguenots de disséminer leurs forces.

2. Le baron de Pérault n'obéit pas; l'évêque de Viviers partit en personne avec 500 fantassins et 50 cavaliers (Manuscrit de Banne).

passer de leur concours et il ordonna à un tambour d'aller sommer Rohan de déposer les armes.

Le duc, dédaignant cette sommation, continua à faire avancer ses troupes. Elles étaient disposées en losange, le convoi au milieu. Cette formation permettait de faire face rapidement à une attaque, quelle que fût sa direction. Le flanc gauche était couvert par la cavalerie le long de l'Auzon, c'est-à-dire dans la direction de Villeneuve.

Vinezac voyant que son adversaire manœuvrait de façon à tourner sa position par l'Ouest, fit son possible pour ralentir son mouvement. Rohan ne répondit pas à ses démonstrations; il se borna à appuyer encore plus à l'Ouest en abritant sa marche derrière des flancs-gardes. Il était évident qu'il voulait éviter le combat [1].

Ne sachant pas exactement ce qu'il y avait à Saint-Germain, le duc ne pouvait employer une plus habile tactique, puisqu'elle lui permettait de poursuivre sa retraite sans perdre un temps précieux à batailler. De deux choses l'une : où les catholiques étaient en petit nombre, alors il passerait sans encombre; ou ils étaient en force, et, dans ce cas, il les obligerait à quitter leurs positions pour venir combattre en rase campagne.

Le mauvais état des chemins contraignit Rohan à suspendre sa marche pour laisser filer son convoi et lui permettre de franchir l'Auzon. Il fit face à l'attaque incessante que Vinezac dirigeait sur sa gauche. D'une hauteur voisine, la cavalerie catholique vit ce temps d'arrêt; elle eut honte de sa conduite et revint au combat. A ce moment arriva une estafette annonçant l'arrivée de Montréal. Il parut bientôt; mais seulement avec quelques gentilshommes et une cinquantaine de Gardes de Montmorency.

En apercevant l'uniforme bleu des Gardes, Rohan pensa que le maréchal ne devait pas être loin. Renonçant à remporter un avantage qui eût pu lui être funeste dans la suite, il continua à reculer vers le Sud. Bientôt parurent successivement six compagnies de Montréal, un détachement de trois ou quatre cents hommes, puis les Gardes de Ventadour et le reste de la cavalerie catholique. Le duc comprit que la concentration des forces adverses se faisait sur lui; il hâta sa marche en exécutant de vigoureux retours offensifs pour permettre à son arrière-garde de se dégager,

1. Rohan a écrit dans ses Mémoires que sa première intention avait été d'attaquer les catholiques; ses lieutenants l'en détournèrent dans la crainte que, durant le combat, Montmorency ne survînt avec le gros de ses forces.

lorsqu'elle se trouvait serrée de trop près. Il réussit ainsi à franchir l'Auzon.

Ventadour commit la faute grave d'arrêter là sa poursuite et la petite armée protestante put gagner Lagorce. Elle n'en était plus qu'à une lieue lorsque Montmorency, accompagné des régiments de Pérault et de Languedoc, parut sur le champ de bataille, trop tardivement pour être de quelque utilité.

Peu après, le régiment de Logère arriva du Teil et celui de Lestrange de la direction du Cheylard. Toute l'armée catholique se trouvait réunie sur le Coiron, mais inutilement, puisque Rohan était déjà sur le chemin de Nîmes après avoir retiré de Lagorce les canons et le régiment qu'il y avait laissés. Comme il en convint lui-même, il avait bien failli être pris, et s'il était passé « à fleur de corde » sans être pendu, c'était à son sang-froid, à son coup d'œil et à sa bonne étoile qu'il le devait [1].

Montmorency reprocha sévèrement à ses lieutenants d'avoir laissé aussi facilement échapper une si belle proie, de n'avoir pas montré d'activité, d'avoir agi mollement; Pérault surtout fut blâmé pour n'avoir pas répondu à l'appel de Ventadour et pour n'avoir fait aucune diligence en vue de prendre part au combat.

1. Le combat avait duré une heure et demie. Rohan ne perdit que 4 tués, 8 ou 10 blessés et 2 ou 3 chevaux. Les catholiques auraient perdu 18 morts et 30 blessés (Cf. *Voyage de M. le duc de Rohan en Vivarais*). Les forces catholiques étaient les suivantes : 10 compagnies du régiment de Montréal, 200 hommes conduits par les sieurs de Vogüé et de Craux, une demi-compagnie d'ordonnance de Ventadour, une compagnie de chevau-légers de du Hallier, 50 hommes des Gardes de Montmorency, 3 ou 4 cents hommes amenés par les sieurs de Buisson et de Bruget, les Gardes de Ventadour, 500 hommes et 50 chevaux conduits par Louis-François de la Baume de Suze, évêque de Viviers. (Inventaire sommaire des archives de l'Ardèche, C. 1054.)

CHAPITRE XIV

SIÈGES DE CHOMÉRAC ET DU POUZIN

De la campagne qui venait de prendre fin, les catholiques tirèrent cette conclusion qu'ils ne seraient jamais maîtres des Coirons et des chemins conduisant à Privas, tant qu'ils ne posséderaient pas Mirabel et le Pradel, petit château solidement organisé et entouré d'un fossé plein d'eau, qui avait appartenu à Olivier de Serres, le célèbre auteur du « Théâtre de l'agriculture ».

Les régiments de Montréal, d'Annonay et de Lestrange, en tout 2.400 hommes environ [1], investirent le Pradel, le 5 mai, et l'enlevèrent, le 7, après une vive canonnade. Le château fut pillé et rasé.

Pourquoi l'attaque de Mirabel ne suivit-elle pas immédiatement ce premier succès? Est-ce par ce que cette ville s'était hâtée de renforcer ses murailles - On ne saurait le croire, car les troupes royalistes étaient assez nombreuses et assez bien armées pour la prendre sans difficulté. Pendant treize jours, elles demeurèrent inactives jusqu'au moment où un ordre de Montmorency, qui avait quitté l'armée pour veiller personnellement aux préparatifs du siège du Pouzin, les appela sous cette place.

Les sieurs de Montréal et d'Annonay proposèrent au duc d'enlever, en passant, Chomérac « pour couper le trajet de Privas et pour éviter les incommodités que ce lieu eût données au siège et aux convois du côté de Bays, n'en étant qu'à une petite lieue ». Montmorency approuva cette opération; il adjoignit à Montréal et à Annonay les régiments de Lestrange et de Tagenat.

Chomérac fut partiellement investi, le 20 mai; Chabreilles avait eu le temps d'y jeter sept à huit cents hommes; dans ce renfort comptait sa compagnie maître-de-camp, facilement reconnaissable au drapeau blanc qu'elle portait.

Les protestants placèrent dans le faubourg deux ou trois cents

---

1. Daniel de Serres, dans son manuscrit (cité par M. de la Boissière), donne le chiffre de 4.000 qui est notoirement exagéré.

hommes qui s'y barricadèrent. Le reste demeura en réserve près d'un pigeonnier.

« Pour faire les approches furent choisis cinq cents hommes sur les régiments de Montréal, d'Annonay et de Lestrange.

» Le sieur de Vinezac fut ordonné pour commander ceux de Montréal; le sieur de La Marette Pierre-Gourde, ceux d'Annonay; et le sieur de Montesagne, ceux de Lestrange. Trois sergents, tirés des trois bataillons, avaient la pointe avec quinze hommes chacun; trois lieutenants avec un peloton de vingt-cinq chacun les soutenaient; et les trois bataillons, commandés par les trois capitaines susdits, les soutenaient eux à cinquante pas après, et d'autant de distance l'un de l'autre. Tout le surplus des troupes étaient en ordre de bataille à quelque cinq cents pas, s'approchant à mesure que les autres avançaient.

» Sur la main droite et dans la plaine, du côté de la porte de la ville, furent ordonnés les sieurs de Lanas et de Bavas avec quelques gens de cheval et cent mousquetaires, pour tenir en jalousie l'ennemi d'être coupé entre le faubourg et la ville, où d'abord le cheval du sieur de Lanas fut tué sous lui et lui blessé, qui ne laissa pas pourtant de faire son devoir avec le sieur de Bavas.

» Le bataillon ennemi fit bonne contenance d'attendre nos trois bataillons jusqu'à la première charge, laquelle leur ayant été faite un peu vertement, ils lâchèrent le pied et se jetèrent derrière les barricades des avenues du faubourg, où ils firent quelque résistance. Mais enfin, la première ayant été gagnée et servant aux assaillants, il s'en suivit ce qui est ordinaire à de pareilles barricades, où la première n'est ni assez forte ni assez bien défendue, ce qui cause la perte des autres, où le fort emporte le faible.

» Le sieur de Vinezac se logea à la plus proche maison de la ville, à cinquante pas de la porte d'icelle. Le sieur du Pouget, capitaine au même régiment, avait été commandé avec lui, lequel La Marette et de Montesagne se logèrent de même sorte, et toutes les troupes après le long du faubourg.

» Les ennemis s'étant retirés dans la ville, ils en ressortirent en même temps par une poterne qu'ils avaient faite du côté du précipice, après avoir laissé à la défense de la place deux cents hommes choisis sous le sieur de Badel.

» Du côté de la poterne est une petite rivière (la Payre), laquelle sert comme de fossé, et en delà ce n'est que pays de montagnes et rochers, dans lesquels il y a deux ou trois cavernes qu'ils avaient fortifiées de ravelins et de flancs. A la faveur de ces bau-

mes, s'étaient jetés les cinq ou six cents hommes sortis de la ville, contre lesquels le régiment de Lestrange fut ordonné. L'escarmouche y fut très belle, car les ennemis étaient là comme dans des forts, et favorisés du derrière qu'on ne leur pouvait pas ôter, et que le mauvais pays leur a toujours rendu libre tout le long de ce siège. Enfin ce régiment les chassa et se rendit maître des baumes, dans lesquelles les soldats trouvèrent une grande quantité de vivres [1]. »

Du côté de la montagne du Gras, où venait d'opérer Lestrange, il était impossible de bloquer Chomérac, à moins d'y employer des forces considérables, les troupes placées sur la rive gauche de la Payre devant se trouver isolées du reste de l'armée de siège. Il en résultait que les protestants de Privas continuaient à communiquer avec la place à demi-investie. Tout ce que pouvaient faire les catholiques, c'était de donner la chasse à ceux qui tentaient de ravitailler les assiégés. Pendant six à sept jours, ce furent des escarmouches ininterrompues dans la montagne. « Les antres et les rochers résonnaient si fort au bruit de cette quantité de mousquetades que c'était une très belle chose à ouïr de loin, mais très dangereuse à ceux qui s'en approchaient, s'y étant tué et blessé plus de gens d'un parti et d'autre qu'en tous les autres sièges ensemble qui avaient été faits dans le pays.

» Une des agréables choses qui s'y soient vues, c'était un trompette de M. de Lestrange, lequel se mettait ordinairement à la tête des soldats, et les menait à la charge parmi les rochers, où il y avait plus besoin de bonnes jambes que d'un bon cheval, et où le grand bruit des réponses des échos attirait si fort les soldats, que les ennemis l'ayant pris en habitude, en fuyaient le plus souvent le son.

» Le régiment de Tagenat étant en tour d'escarmouche, les ennemis firent laisser mort le lieutenant du sieur Dupont, le corps duquel fut longuement disputé de part et d'autre, sans que personne se le pût acquérir, pour être parmi des rochers où l'accès n'était pas libre ni aux uns ni aux autres.

» M. de Montréal commanda son régiment de relever Tagenat, où le sieur du Pouget eut la pointe, et le sieur de Vinezac le soutenait; lesquels ayant redoublé l'escarmouche, les assiégés firent une sortie de leur poterne à la faveur de la rivière et d'un vallon, d'où ils prétendaient de gagner un petit coteau qui eût été fort

1. *Commentaires...*

dommageable aux catholiques, ce qui étant découvert par le sieur de Vinezac, il les fit devancer par Rouvier, lieutenant du baron de Laroche, avec soixante ou quatre-vingts hommes que la faute de munitions de guerre fit battre l'épée à la main, et de cette sorte chassèrent les ennemis jusques auprès de la ville.

» Le gros du côté de Privas, en nombre de sept à huit cents [1], faisait de très bonnes charges pour se rendre maîtres du corps dudit lieutenant, et pour le recouvrer; les catholiques en faisaient de même. Les sieurs de Vinezac et Bavas en ayant fait une l'épée à la main, suivis de cent hommes, de la même sorte, avaient forcé les ennemis à leur céder la place, mais ayant fait porter le corps plus de cent pas, ils furent chargés si vivement, que ceux qui le portaient furent contraints de l'abandonner à la discrétion de ceux qui le désiraient plus pour la dépouille que pour l'honneur.

» Le baron de Laroche était venu pour soutenir le tout, où malheureusement il reçut une mousquetade dans l'os de la cheville, qui le rendit à la nécessité des potences (béquilles) pour fort longtemps et par conséquent hors de service pour les suivantes occasions [2] ».

Le lendemain de cette escarmouche, Montmorency arriva de Bays avec le régiment de Languedoc, sous les ordres du marquis des Portes.

En entendant les arquebusades crépiter de nouveau dans les rochers, le maréchal hâta son mouvement; il se précipita à travers la montagne. Les huguenots de Chabreilles, le voyant venir à toute bride l'épée à la main, suivi de quelques cavaliers, quittèrent leur retranchement naturel et se mirent à fuir. « Ils furent suivis, écrit Ducros [3], jusqu'à un grand bourg bien barricadé et retranché (Alissas), que les nôtres emportèrent néanmoins, après y avoir tué grand nombre d'ennemis, et le brûlèrent entièrement. En poursuivant ceux qui se sauvaient, les villages qui se rencontrèrent sur le chemin passèrent par les flammes [4] et tout fut désolé jusqu'à Privas où la nuit borna cette victoire et mit les fuyards en sûreté ».

1. Ces sept ou huit cents hommes provenaient du régiment de Gondin que le duc de Rohan, en se retirant, avait laissé à Barjac avec ordre de passer en Vivarais si la nécessité le requérait (Rohan, Mémoires).

2. *Commentaires...*

3. Vie de Montmorency.

4. Il n'y a pas de village autre qu'Alissas entre Chomérac et Privas. On ne peut songer à Coux, dont la direction est trop excentrique.

Au cours de cette attaque, un gentilhomme, de Castrevieille, qui accompagnait Montmorency, fut blessé d'une balle à l'épaule.

Le régiment de Pérault arriva deux jours après. Le maréchal le plaça dans la montagne pour compléter l'investissement de Chomérac.

Les châteaux de Mauras, de Vaneilles et du Bois, qui composaient la demi-enceinte extérieure de Chomérac, se rendirent. Le château de Mauras fut brûlé [1]; celui du Bois fut conservé, en raison de la parenté qui unissait son seigneur à la famille de Montréal; celui de Vaneilles ne fut que démantelé.

Restait à s'emparer du corps de la place.

« Les canons furent logés autour du faubourg, du côté de la porte, où ils commencèrent leur jeu au point du jour contre la muraille de la ville, et, à midi, il y eut brèche suffisante. Ce que voyant Badel, il demanda à parler au sieur de Vinezac, de quoi la permission ayant été obtenue de M. de Montréal et la parole donnée d'un côté et d'autre, il alla au pied du ravelin pour entendre la proposition de Badel, qui fut de quitter la place moyennant des conditions fort avantageuses, aux raisons desquelles ces gens-là s'attachèrent si fort, que cela les empêcha de prendre garde qu'en deux allées et venues, le sieur de Vinezac passa toujours auprès de la brèche pour la reconnaître, faute si grande aux assiégés que cela porta un grand préjudice à leurs affaires : car la brèche fut non seulement reconnue par cette facilité, mais jugée bien raisonnable, excepté qu'au derrière on avait fait une barricade qui la flanquait, à laquelle cinq ou six volées de canon suffisaient pour la rendre hors de défense.

» Sous la brèche fut faite une muraille de la hauteur d'un homme, servant comme de fausse braie, où le sieur de Vinezac offrit de loger sans aucun danger trois cents hommes, d'autant que les flancs qui dominaient cet endroit étaient enlevés. Ce que M. de Montréal ayant approuvé, l'assaut s'y préparait lorsque Badel s'en apercevant rècria encore au sieur de Vinezac qu'il lui voulait parler, et de faire surseoir à toutes choses, à quoi fut répondu que tout discours était inutile s'il n'avait fait résolution de se rendre à discrétion.

» Enfin, après quelques refus et sur le point qu'on allait donner, ces misérables firent bien voir que quand Dieu veut punir quelqu'un, il lui ôte premièrement le jugement.

1. Ce château appartenait au sieur de Cheylus passé dans le camp huguenot.

» D'abord cet infortuné Badel bailla au sieur de Vinezac un sien frère et son lieutenant qui furent menés en ôtage à M. le marquis d'Annonay, sur la promesse faite que dans trois heures ils bailleraient la place et se remettraient tous dans une maison, pour y être traités selon que M. de Montmorency, qui était à Bays, l'ordonnerait; auquel, dans ce temps, on les envoya tous attachés, quatre capitaines à la tête et les autres deux à deux au nombre de cent cinquante, tous choisis sur les meilleurs hommes de leur parti.

» Le lendemain, 23 mai, Badel, son frère, et dix autres des principaux furent pendus, nonobstant qu'ils étaient gentilshommes. L'exécution s'en fit à la vue du Pouzin... Les jours suivants, il en fut encore pendu au nombre de soixante-dix, desquels sept à huit furent convertis; les demeurants furent donnés par Sa Grandeur à des particuliers qui les mirent à rançon [1]. »

On intercéda auprès de Montmorency pour obtenir la grâce des rebelles qui s'étaient rendus à lui à discrétion. Le duc se montra inflexible, espérant que cette cruelle exécution intimiderait les défenseurs du Pouzin. Marcha, dans ses *Commentaires*, donne une autre explication de la rigueur du maréchal. Conformément aux ordres de Rohan, les huguenots avaient commencé à détruire le château de Ventadour à Chomérac; quatre jours avant de se rendre, ils le jetèrent à terre aux yeux des assaillants. Par représaille, les troupes royales mirent le feu à la ville et leur général refusa toute grâce aux prisonniers, « qui devaient plus de respect que cela à un duc et pair et lieutenant du roi en la province, neveu de M. le gouverneur, et en présence de Monsieur son frère le marquis d'Annonay, qui fut possible été leur intercesseur, procédant d'autre sorte, et celle-ci fut une puissante partie pour les faire brancher ».

Cet acte de vengeance personnelle ne ferait honneur ni à Ventadour ni à Montmorency. On le trouve ainsi exposé dans un document contemporain : « Le marquis d'Annonay en prit jusques au nombre de six vingts qu'il envoya à monseigneur de Montmorency pour en disposer, lui rendant ce devoir comme à son général, lequel les aurait donnés audit sieur marquis, son neveu, pour être tous habitants des terres qui relèvent de sa maison; lequel jugeant être très nécessaire pour la satisfaction des bons et pour donner terreur aux méchants qui restaient encore dans l'obstination, il les fit tous pendre à la vue du Pouzin ».

1. *Commentaires...*

Pendant le siège de Chomérac [1], la petite place forte protestante de Cheylus, qui gardait le chemin de Freyssenet par Verdus, fut enlevée par surprise, soit que la garnison plongée dans l'ivresse se fût laissée surprendre, soit que quelque traître eût facilité l'escalade des remparts. Le château fut démoli « nonobstant sa beauté et sa belle assiette [2] ». Le hameau féodal, qui avait connu une grande prospérité, fut détruit et ne se releva jamais de ses ruines [3].

Privas se trouvait isolé, et il ne restait plus à l'armée royale qu'à s'emparer du Pouzin pour pouvoir librement porter la guerre jusque sous ses murs.

Nous avons vu que le duc de Rohan avait apporté toute son attention aux fortifications du Pouzin, qu'il considérait comme la place la plus importante sur le Rhône. En retournant dans les Cévennes, il y avait laissé ses meilleurs ingénieurs, recommandant à Chabreilles de ne rien négliger pour accroître la force de résistance de la garnison. S'il avait prescrit de raser les autres forteresses, c'était évidemment pour que les huguenots ne fussent pas tentés de disséminer leurs forces dans des places destinées à succomber rapidement, et pour les obliger à concentrer leurs efforts sur le point le plus favorable. A ses yeux, le Pouzin n'était pas seulement la clef destinée à fermer la voie du Rhône aux armées opérant en Languedoc, à les empêcher de tirer leurs ravitaillements de la Bourgogne et du Lyonnais; il était encore une avancée de Privas et sa résistance devait retarder l'investissement de cette ville, centre de la politique huguenote en Vivarais.

Les anciennes fortifications avaient été relevées et améliorées. La place était couverte par un front bastionné le long de l'Ouvèze et du Rhône jusqu'au fort de Tagenat. Vers le Nord, le faubourg avait été couvert par une tranchée pleine d'eau, courant du Rhône jusqu'à la montagne. Cette tranchée était flanquée, du côté du fleuve, par une demi-lune; du côté de la montagne, par un fortin appelé Chante-Duc ou Chantaduc.

Le dernier siège fait par Rohan avait montré l'importance de la hauteur qui commandait la ville à l'Ouest. C'était là le côté

---

1. « La prise de la ville de Chomérac en Vivarests, par le commandement de monseigneur le duc de Montmorency. Avec l'exécution de six vingt des rebelles qui ont estés pendus à la veüe du Pousin. » (Paris, 1628. Plaquette de 15 pages.)

2. Voyez la monographie que nous avons donnée de Cheylus dans la *Revue du Vivarais* du 15 juillet 1908.

3. *Commentaires...*

délicat de la défense, aussi les ingénieurs avaient-ils apporté toute leur attention à l'organisation de ce point. Une muraille pourvue de bons flanquements par un tracé en crémaillère avait été élevée pour fermer l'accès de la montagne; le rocher de la Salle avait reçu une tour surplombant le chemin de Privas; sur l'emplacement du château rasé par Lesdiguières, se dressait « un très bon fort à quatre pointes avec le gazon, la fascine et la terre », à l'épreuve du canon d'ailleurs difficile à amener dans ces parages. Plus au Nord, on avait déblayé le fossé creusé dans le rocher par Brison et que le Connétable n'avait pu faire combler qu'au prix de 4.000 écus.

Entouré d'eau sur trois de ses faces, le Pouzin était un des plus intéressants spécimens de l'art militaire du XVIIe siècle. Le seul défaut de son organisation était l'étendue de ses défenses qui constituait une source de faiblesse. Pour garder cette place, il aurait fallu 4.000 hommes, de grands magasins de vivres et de munitions, une puissante artillerie; or le Pouzin ne disposait que d'une garnison de six cents hommes commandés par quatre capitaines et de deux petites pièces de campagne amenées de Privas. Avec de si faibles effectifs, comment résister à l'armée puissante de Montmorency?

Le maréchal avait envoyé à Lyon le sieur de la Reulle pour y prendre dix gros canons avec leur parc de munitions [1]; il avait fait rassembler par ses commissaires une grande quantité de vivres, appelé à lui onze régiments d'infanterie, et de la cavalerie en quantité suffisante pour surveiller le pays.

Le régiment de Languedoc comptait quinze compagnies; celui de Montréal en avait dix comme ceux de Logères, d'Annonay, de Pérault et de Lestrange; Tagenat n'en comptait que cinq. On n'est pas exactement fixé sur la composition des régiments dauphinois de Sault, d'Ayguebonne, de Grignan et de Montesson.

La cavalerie comprenait la compagnie d'ordonnance et celle des Gardes de Montmorency, la compagnie d'ordonnance et celle des Gardes du duc de Ventadour, les chevau-légers du baron de Disimieux.

Le régiment d'Annibal et la compagnie de cavalerie légère du

1. La « Relation véritable du siège et prinse de la ville du Poussin par Monseigneur le duc de Montmorency... » (Toulouse, 1629), dit que l'artillerie comptait douze canons. Nous maintenons le chiffre donné par Marcha dans ses *Commentaires...* parce que nous n'avons point trouvé trace de la présence de plus de dix canons au cours du siège.

sieur du Hallier avaient été laissés en Bas-Languedoc pour observer les mouvements du duc de Rohan.

Le marquis des Portes et M. de Montréal étaient maréchaux de camp de l'armée de siège, qui comptait environ 9.000 hommes.

Trois jours après la prise de Chomérac, le 25 mai, le blocus du Pouzin fut entrepris.

Le cours de l'Ouvèze divisait le terrain en deux secteurs, dont le marquis des Portes et Montréal se partagèrent le commandement.

Le corps du marquis des Portes remonta la rive droite du Rhône: le régiment de Languedoc à droite, longeant le fleuve; le régiment de Pérault, au centre, dans la plaine; celui de Logères, à gauche, par la montagne. Montmorency suivait ces troupes avec son quartier-général. La cavalerie, en arrière, était chargée de surveiller la direction des Coirons et de garder les communications sur Bays.

Le corps de Montréal passa par la montagne du Gras, franchit l'Ouvèze, probablement sur le pont de Saint-Alban, gagna les hauteurs de Rompon et descendit sur le Rhône entre le Pouzin et La Voulte. Le régiment d'Annonay prit pour direction l'ouvrage du château; celui de Lestrange, le fort de Chantaduc; celui de Montréal garda la vallée du Rhône.

Le régiment de Tagenat reçut une mission particulière : il s'établit près de la Font-du-Pouzin, pour surveiller le chemin de Privas.

Dans le but de retarder l'investissement, les huguenots se portèrent au devant des catholiques, s'efforçant d'arrêter leur marche par tous les moyens possibles. « Les escarmouches furent très belles sur les montagnes où les assiégés allèrent recevoir les assiégeants plus d'une demi-lieue dans le mauvais pays, et, de poste en poste, allaient disputant jusqu'à un rocher, une muraille ou un ruisseau. Enfin le tout fut gagné l'épée à la main jusques fort près des murailles, où il se perdit sept à huit hommes tant seulement et plusieurs blessés. Le sieur de Maisonseule, premier capitaine du régiment de Lestrange, y reçut une mousquetade qui lui perça la main [1] ».

Le faubourg du Pouzin constituait un danger pour la défense de la place et c'était pour cela que les ingénieurs huguenots l'avaient couvert par un retranchement. Si les catholiques réus-

---

1. *Commentaires...*


PLAN du siege du POVZIN
LE ROSNE

sissaient à franchir l'obstacle et à prendre pied dans les maisons, la ville devait se trouver sérieusement menacée. Avec trop de zèle, le régiment de Montréal attaqua les tranchées sans se demander s'il pourrait s'y maintenir avant que le fort de Chantaduc, qui les dominait, fût occupé par le régiment de Lestrange.

L'assaut réussit. Un lieutenant de la compagnie de Reynaud, nommé Termes, fut laissé à la garde de la position conquise; mais, blessé d'un coup de feu à la cuisse, il dut confier le commandement à un sergent pour aller se faire panser. Les huguenots tentèrent, pendant son absence, une contre-attaque que le bas-officier fut inhabile à repousser et la tranchée dut être évacuée. Plusieurs soldats catholiques furent faits prisonniers.

Quelques jours après cet incident, arrivèrent les quatre régiments dauphinois.

Les régiments de Sault et d'Ayguebonne prirent la place du régiment de Montréal, qui alla se placer à la droite de celui d'Annonay, face à la poterne du château, détachant seulement quelques postes du côté de l'Ouvèze vers la tour de la Salle.

Le régiment de Montesson prit la droite du régiment de Languedoc qui appuya sur celui de Pérault.

Le régiment de Grignan renforça celui de Tagenat. Il s'établit sur la rive gauche de l'Ouvèze; Tagenat, sur la rive droite.

Sur le Rhône, trois frégates surveillaient le cours du fleuve et achevaient le blocus de ce côté.

L'arrivée des renforts fut marquée, le matin même, par une attaque du régiment de Lestrange sur le fort de Chantaduc. L'assaut fut poussé avec vigueur et la résistance fut énergique. « Là, écrit Marcha, les grenades, pots à feu et coups de pierre étaient les armes desquelles on se servait le plus, et enfin l'épée étant la ressource et l'honneur des autres (des défenseurs), fit acquérir aux assaillants celui de la victoire et de la prise de ce fort ».

Les pertes furent, de part et d'autre, de cent hommes tués ou blessés.

La prise du fort de Chantaduc rendait intenable le faubourg et la tranchée qui le couvrait. Le soir, à la tombée de la nuit, vers 6 heures, Montréal donna, au régiment de Sault, l'ordre d'attaquer les ouvrages huguenots. Après une heure, la position demeura aux mains des catholiques. Une heureuse coïncidence avait favorisé l'assaut.

Au lieu de faire apporter la nourriture aux soldats dans les

tranchées, les officiers protestants, qui ne s'attendaient pas à un engagement à cause de l'heure tardive, avaient autorisé leurs hommes à aller chercher des vivres dans la ville, de telle sorte que les ouvrages étaient incomplètement occupés lorsqu'ils furent assaillis. Aux premiers coups d'arquebuse, les soldats rejoignirent leur poste; mais trop tard pour arrêter l'attaque impétueuse du régiment de Sault qui franchit le fossé et pénétra dans le faubourg sur les pas des fuyards. Les frégates entrèrent en action et favorisèrent l'assaut, leur feu donnant dans le flanc des défenseurs. Dans un passage assez obscur de ses *Commentaires*, Marcha attribue une part du succès aux dispositions prises par le régiment d'Ayguebonne.

« M. d'Ayguebonne avait conduit une machine, où il avait logé trois ou quatre cents hommes de son régiment, qui tous y étaient à couvert à cause de son espace grand et carré, à deux étages l'un sur l'autre, tout à l'épreuve de la mousquetade; de cette machine et des frégates furent tirés plusieurs coups de fauconneaux et grande quantité de mousquetades aux flancs de ce faubourg qui était fort peu couvert le long du Rhône qui le touchait. »

Une relation contemporaine[1] se borne à dire que la machine se composait de « deux grands vaisseaux ». Il est probable qu'ils avaient été solidement amarrés et qu'on y avait construit une plate-forme destinée à soutenir une large tour en bois analogue à celles dont les Romains se servaient dans les sièges.

Quoi qu'il en soit, le faubourg fut pris et les troupes catholiques s'y installèrent. Le lendemain, on y amena trois gros canons, qui furent mis en batterie à l'abri des maisons les plus voisines de la ville, à environ 40 mètres des remparts. Le tir de ces pièces enfilait la grande rue.

Au quartier de Montmorency, le marquis des Portes, obligé de s'avancer à découvert vers la place, avait creusé des cheminements qui venaient d'aboutir à la berge de l'Ouvèze; il y avait établi une batterie de cinq gros canons; ils détruisirent la tour de la Salle et tirèrent ensuite sur l'autre bout de la grande rue, qui se trouva enfilée des deux côtés à la fois. Les projectiles, se croisant, portaient parfois dans les quartiers catholiques où cinq hommes furent tués par eux. Plusieurs boulets, après avoir percé des maisons, allèrent ricocher sur le Rhône; un bateau qui descendait le fleuve, fut mis en pièces et trois bateliers furent tués.

1. « Relation véritable du siège et prinse de la ville du Pouzin. »

Il était venu des localités voisines, et même de Valence, un grand nombre de dames qui, de la rive gauche, assistaient au siège comme à un émouvant spectacle, sans se douter du danger que leur faisait courir la canonnade. Un certain du Poët, gentilhomme du Dauphiné, passant près d'elles, reçut dans la tête une balle de mousquet qui le blessa sérieusement, quoiqu'elle eût été tirée de fort loin.

Sur la montagne du Gras, le régiment de Lestrange avait construit et armé une batterie de deux canons de moyen calibre dont les boulets, tirés d'un site élevé, tombaient comme une grêle sur les toits des maisons qu'ils écrasaient, et jusque dans le fort Tagenat.

Pour répondre à cette puissante artillerie, le Pouzin ne disposait que de ses deux petites pièces de campagne; elles prodiguaient leurs efforts sans obtenir de sérieux résultats. Ce qui faisait l'avantage des huguenots, c'était leurs longues arquebuses à rouet maniées par des tireurs habiles. Ces armes, plus longues que celles des catholiques, mais aussi plus lourdes, pouvaient supporter une charge plus forte; elles avaient une plus grande portée. Difficilement maniables en rase campagne, elles pouvaient être rapidement pointées sur des remparts.

Pendant trois jours, les détonations des canons et des arquebuses déchirèrent l'air. On les entendait de Privas. Il y avait dans cette ville huit ou neuf cents soldats vivarois et six ou sept compagnies du régiment protestant de Gondin, soit un total de 1.300 à 1.400 hommes. Chabreilles résolut de se porter au secours du Pouzin avec toutes ces troupes. Il s'approcha des camps catholiques par la vallée de Saint-Alban, « à un quart de lieue duquel il parut du côté de la montagne ».

Prévenu de son approche, Montréal prit la moitié de son régiment, la moitié de ceux d'Annonay, de Grignan, de Tagenat et, avec les Gardes de Montmorency, il se porta à la rencontre des huguenots qui durent se replier devant ces forces supérieures.

Quelques jours après, Chabreilles fit une nouvelle tentative. Il avait appris que le régiment de Montréal gardait mal le pied des hauteurs sur lesquelles il était établi, notamment le sentier conduisant à la poterne du château. Ce sentier, en angle mort, était surveillé, pendant le jour, par le régiment de Logères qui pouvait l'apercevoir de ses positions; mais il était possible de le suivre, sans être vu, en profitant de la nuit. Par une soirée obscure, Chabreilles quitta Privas. Il s'engagea dans la montagne de Saint-

Cierge, conduit par des guides sûrs à travers de mauvais sentiers où nul n'aurait cru qu'une troupe pût s'engager. Avec ses cinq cents hommes, il réussit à passer, sans être signalé, entre le camp du régiment de Grignan et les troupes du régiment de Montréal. Conduisant ses soldats à la file indienne à travers les rochers, il vint se heurter à un poste. Il chercha à l'éviter en passant au-dessous de lui; mais l'alarme fut donnée, les catholiques coupèrent la longue file des protestants; soixante hommes purent se jeter dans la place, les autres furent obligés à la retraite; ils se retirèrent sans encombre, grâce à l'obscurité et au vent qui soufflait avec force, couvrant le bruit de leurs pas.

L'arrivée de ce petit secours releva le moral des assiégés. Dès la nuit suivante, ils firent une sortie du côté du château et détruisirent un retranchement en gabions que le régiment d'Annonay avait construit sur le bord même du fossé couvrant le fort. Quatre ou cinq soldats catholiques furent blessés par les grenades huguenotes, un seul fut tué.

Au cours de la nuit suivante, le régiment d'Annonay rétablit ses gabions et reprit sa position, serrant de près le château.

« En même temps, poursuit Marcha, M. de Montréal avait ordonné au sieur de Vinezac d'approcher d'un poste au bord du fossé du côté du précipice, sous la poterne, où il logea Lespéron, lieutenant de Chazeaux, et Panisse, son aide-major, avec cent hommes, à laquelle on se battit jusqu'à la reddition, à coups de pierres.

» Le même jour, le sieur de Châteauneuf de Pierre-Gourde ayant aperçu le sieur de Vinezac à cette porte, l'obliga à y venir, et se voulant découvrir pour regarder dans le fossé, reçut une mousquetade dans la tête qui lui fit rendre l'âme en un instant...

» M. le marquis des Portes avait fait avancer sa tranchée jusqu'au milieu de la rivière Ouvèze, en laquelle il n'y avait que fort peu d'eau. La batterie de ce côté-là avait fait brèche suffisante, celle du quartier de M. de Montréal n'avait pas moins profité. Les deux (pièces) moyennes du quartier de M. Naves de Logères les incommodaient grandement, et de même la mousqueterie du dessus des coteaux desquels cette place est grandement commandée.

» Les assiégés voyant préparer l'assaut de tous endroits, et même le long du Rhône, par la machine et les frégates, les fit songer au traitement de ceux de Chomérac et demander la vie et les armes. »

Montmorency accepta la proposition, et la capitulation fut réglée sur les bases suivantes, par l'entremise du marquis d'Annonay :

Vie et liberté à la garnison et aux habitants. Les troupes sortiraient avec épées et bagages; mais les autres armes seraient livrées. Les tambours, les drapeaux, les canons et les cloches seraient remis. Les officiers seraient libres sans rançon. Les soldats jureraient de ne plus combatre contre le roi et donneraient leurs noms. En cas de manquement à ce serment, ils seraient exclus des avantages consentis aux troupes parmi lesquelles ils seraient repris. Liberté de religion après avoir juré fidélité au roi. Le monarque prononcerait au sujet des biens des habitants [1].

Le 3 juin, six cent cinquante huguenots sortirent de la place, les autres étaient ou morts ou blessés. Ils livrèrent leurs armes, leurs munitions, deux canons et huit drapeaux qui furent portés au roi, devant La Rochelle.

Le lendemain, qui était un dimanche, le duc de Montmorency fit son entrée dans le Pouzin. La messe fut célébrée dans le temple par l'évêque d'Uzès et une procession eut lieu autour de la ville [2].

La garde des forts fut confiée au régiment de Languedoc; il y employa les trois compagnies de Caboy, Fageac et Aliac. Deux compagnies de Logères occupèrent les ouvrages de Bays, relevés sur l'ordre de Montmorency.

Le Pouzin pris, le maréchal emmena à Viviers la cavalerie, le régiment de Pérault et quatre compagnies disponibles du régiment de Languedoc. Avant de regagner cette province, il résolut de s'emparer de Mirabel, afin de fermer complètement au duc de Rohan l'accès du Vivarais.

Les défenses de la ville de Mirabel avaient été améliorées le mois précédent et, depuis, les habitants les avaient considérablement augmentées. La garnison, forte de deux cents hommes, avait été doublée par des renforts tirés du régiment de Gondin toujours à Privas. La place, commandée par Mirabel en personne, était abondamment pourvue de vivres et de munitions; elle pou-

1. Cf. : *Commentaires...* « Relation du siège et de la prise du Pouzin, par M. de Montmorency, ensemble la prise de 4 canons et 8 drapeaux, 1628 »; Cinquième livre de la liasse du notaire Simon Dubois, man.; Arnaud, *l. c.*, I, 336; « Relation véritable... »

2. M. le pasteur Arnaud (*l. c.*, I, 620) dit que les catholiques incendièrent la ville et que le temple fut détruit par le feu. Cette version est contredite par le texte très clair et très précis de la « Relation véritable du siège... »

vait opposer une longue résistance; aussi Montmorency tenta-t-il d'acheter la soumission de Mirabel. Il lui fit offrir 6.000 écus et lui donna l'assurance que la ville lui serait rendue en l'état après la conclusion de la paix. Le seigneur huguenot, comptant sur le concours du duc de Rohan, refusa ces avances. Il ne restait plus qu'à recourir à une attaque de vive force. Elle eut lieu le 11 juin.

Montréal était resté à la Font du Pouzin avec son régiment, ceux de Lestrange, d'Annonay et de Tagenat, les régiments de Montesson, de Sault, d'Ayguebonne et de Grignan avaient regagné leurs quartiers habituels en Dauphiné. Le maréchal de camp reçut l'ordre d'amener toutes les forces disponibles devant Mirabel par le chemin le plus court. Il prit donc, à travers la montagne, le chemin de Chomérac pour gagner les Coirons par Rochessauve.

Dès que Chabreilles eut connaissance de ce mouvement, il sortit de Privas avec six cents hommes et, se glissant à travers les bois de Rochessauve, alla se poster, pour tendre une embuscade aux catholiques, du côté du Pas-de-Léron, défilé étroit qu'il n'était possible de franchir qu'à la file.

Montréal éventa cette manœuvre; il poussa son régiment en avant assez tôt pour s'emparer du défilé avant l'arrivée des huguenots qui ne purent rien entreprendre. Lorsque la colonne se fut écoulée, Chabreilles attaqua l'arrière-garde, à laquelle le régiment de Montréal était venu prendre place après avoir rempli son rôle défensif. « L'escarmouche, écrit Marcha, fut très bonne pendant une heure, qui enfin fut finie par la fuite que ce régiment donna aux ennemis les ayant chassés jusques dans les bois, après y avoir perdu un caporal et autres cinq à six morts et blessés ».

Le soir même, 11 juin, les quatre régiments catholiques cantonnèrent dans des granges, sous les murs de Mirabel. Le lendemain matin, ils s'avancèrent à portée de mousquet et entamèrent les travaux d'approche. Les huguenots se défendirent vigoureusement et les assaillants eurent beaucoup de peine à les débusquer des rochers voisins de la place, où ils avaient établi un petit fort dont le feu gênait considérablement l'attaque. Cette résistance détermina Montmorency à venir à Mirabel avec le reste de ses troupes.

Le maréchal envoya sa cavalerie à Villeneuve et à Lavilledieu pour surveiller la route des Cévennes; le régiment de Pérault et ce qui restait du régiment de Languedoc allèrent se poster au Nord de Mirabel, sur le chemin de Privas, à côté du régiment de Lo-

gères récemment arrivé après avoir mis la dernière main aux fortifications de Bays. L'artillerie fut conduite avec beaucoup de peine sur le Coiron. Ces dispositions étaient justifiées par les nouvelles reçues de Privas et des Cévennes.

En apprenant que Montmorency concentrait ses forces sous Mirabel, le duc de Rohan avait compris que, cette place conquise, l'armée catholique pourrait prendre librement l'offensive vers les Cévennes. De Vénezobre, il écrivait, le 16 juin, aux consuls du Pouzin :

« ...J'ai déjà pris la ville (de Vénezobre) et bloqué le château; les canons sont en batterie, il ne manque à ce siège que d'hommes. Si nous avions M. le prince (Condé) sur les bras à Meyrueis, nous avons ici M. de Montmorency.

» Ce que vous avez fait pour éloigner l'un, faites-le pour éloigner l'autre. L'occasion n'est pas moins importante, et crois-je que nous avons pris les affaires aux deux bouts. Si vous vous y comportez comme il faut, nous aurons, Dieu aidant, heureux et favorable succès.

» Envoyez donc précisément à mercredi prochain, 21 de ce mois, en ce lieu, tous les gens de guerre, soit de votre milice ou autres capables de porter armes, si vous ne voulez par votre faute être coupable du mal qui en pourrait arriver [1]. »

On signalait du côté de Barjac et de Lagorce des mouvements de troupes, dont le but semblait être de secourir Mirabel.

Chabreilles était sorti de Privas et avait ramené son régiment dans les bois de Rochessauve, sur les communications de l'armée catholique avec le Pouzin et Bays. Il voulait percer les lignes d'investissement et se jeter dans la ville. Montmorency prévint ce dessein. Le 14 juin, il se porta au-devant des huguenots avec la moitié des compagnies des régiments de Languedoc et de Montréal. Le 15 au matin, il apprit par un espion que des forces protestantes s'étaient embusquées dans un bois proche de Villeneuve, dans le but probable de tenter un coup de main au cours de la nuit suivante. Il devenait évident que les mouvements des troupes de Privas et de Lagorce étaient concertés.

Vinezac, à la tête de six cents hommes pris dans les régiments de Montréal et de Lestrange, et de cinquante cavaliers de la compagnie de Ventadour, reçut l'ordre de déloger l'ennemi de son embuscade, ce qu'il fit sans difficulté.

1. Lettre inédite publiée par M. de Cazenove, *l. c.*, p. 101.

A la tombée de la nuit, la brèche fut ouverte dans les remparts de Mirabel et l'assaut donné immédiatement. Les huguenots qui avaient accumulé du bois derrière la trouée, y mirent le feu. Ce stratagème retarda l'attaque; mais les catholiques n'en pénétrèrent pas moins dans la ville où s'engagea un combat acharné. A minuit, le château, ébranlé par plus de trois cents coups de canon, allait être enlevé, lorsque les rebelles se rendirent.

Montmorency, inquiet des mouvements qui se faisaient autour de son camp et pressé d'en finir pour pouvoir descendre en Languedoc, accorda des conditions favorables à Mirabel. Ce seigneur jura de ne plus combattre contre le roi et ses soldats purent se retirer librement à Privas; huit drapeaux furent envoyés à Louis XIII devant La Rochelle.

« Le duc de Montmorency donna la vie à trois cents hommes, écrit Ducros, et jamais il n'eut plus de peine à faire observer capitulation que celle-là, et à retenir ses soldats qui croyaient que ces misérables seraient immolés à leur rage ou à la rigueur de la justice [1]. »

Ce fut cet état d'esprit de son armée qui détermina le maréchal à faire escorter les prisonniers jusque sur le chemin de Privas. Il préféra accroître les effectifs de Chabreilles que de souiller son succès par un massacre.

Montmorency ne laissa en Vivarais que les régiments de Montréal, de Logères et de Lestrange; avec tout le reste de ses forces, il descendit vers les Cévennes, alors que Rohan se concentrait à Nîmes.

Ce mouvement de l'armée catholique répondait à un plan concerté avec le prince de Condé.

Dès le début de juin, Condé avait écrit au cardinal de Richelieu une longue lettre pour lui exposer la situation en Languedoc. Il allait, disait-il, commencer « le dégât de Castres »; d'Epernon entreprendrait celui de Montauban et pensait pouvoir entrer en campagne vers le 25 ou le 26 juin. « Pour celui de Nîmes, je crois qu'il demeurera (qu'il sera retardé), poursuivait le prince. J'ai écrit à M. de Montmorency d'y aller par trois fois; mais, le Pou-

1. « Histoire de Montmorency. » — On publia, en 1628, le « Récit véritable fait aux Princes par le sieur de Montgasin, gentilhomme ordinaire de M. de Montmorenci, de la prise de la ville et château de Mirabel, avec l'exécution d'un soldat du régiment de Pérault lequel s'était jeté dans la ville ». — Pour les détails de ce siège, voir : les *Commentaires...;* le *Mercure françois;* Bernard, *Histoire de Louis XIII.*

zin pris, il s'en est allé assiéger Mirabel qu'il a pris à cette heure. Il me mande par courrier exprès... qu'il s'en va à Vallon; ce n'est pas le chemin de Nîmes. La raison de cela est qu'il dit être faible; et certes M. de Rohan est grandement fort d'infanterie, et sans des forces beaucoup plus grandes que les miennes ni celles de M. de Montmorency, il ne peut être attaqué... »

Il demandait à Richelieu de renforcer les armées du Languedoc, d'envoyer dans cette province de l'argent et des vivres; alors il attaquerait les Cévennes « des deux côtés à la fois ». Ce pays conquis, la guerre ne serait pas loin d'être terminée, car jamais le duc de Rohan n'oserait s'aventurer dans la plaine où la cavalerie catholique plus nombreuse reprendrait l'avantage. Il ne resterait plus que le Vivarais où Privas était la seule ville importante; on aurait facilement raison de cette place que les opérations de Montmorency venaient d'isoler des Cévennes.

Condé justifiait le maréchal, auquel la Cour semblait reprocher de s'être attardé au siège des places vivaroises :

« Ceux qui vous disent qu'il ne faut point faire de siège et qu'il faut aller droit à M. de Rohan, ne savent pas le pays et l'impossibilité de ce dessein; car la galerie de laquelle il ne s'écarte jamais est de Nîmes à Uzès, d'Uzès à Alais, à Milhau par les Cévennes. S'il montre son nez à un des bouts et qu'on l'approche, il rentre dans la tanière où, sans de grandes forces, où pour être les montagnes incommodes, le canon difficile à mener, les vivres rares, les passages avantageux, tout le pays à lui, son infanterie forte, notre cavalerie inutile, il ne peut nullement être attaqué, tellement que si continuellement avançant toujours et prenant les places l'une après l'autre, je ne travaille faisant continuellement des sièges... ou que l'on n'attaque le Vivarais, c'est-à-dire Privas, l'armée du roi en Languedoc ne fera que manger le peuple et n'avancera rien, n'attaquera jamais M. de Rohan et ne lui fera nul mal... [1]. »

Ainsi, dès juin 1628, les généraux de Louis XIII considéraient la prise de Privas comme le dernier acte d'une longue et sanglante campagne.

Mais on n'en est pas encore là et, pour le moment, l'intérêt de la lutte se déplace : tandis que catholiques et protestants combattent sauvagement dans le pays d'Uzès et de Nîmes, qu'ils met-

1. Archives de Chantilly. — Lettre sans date de Condé à Richelieu publiée par le duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé*, T. III, p. 515 (pièces et documents).

tent à feu et à sang, les populations vivaroises, lasses de la guerre, ruinées par le passage des troupes, s'efforcent d'enlever les quelques maigres récoltes que l'invasion a laissées debout. Chabreilles, à Privas, laisse souffler sa petite troupe; il prépare tout en vue d'un siège qui semble inévitable.

La reddition de Vals que Chambonnet, fils naturel de Brison, remit aux catholiques, le 17 juin, avait achevé d'isoler la région privadoise. Çà et là, on échangeait encore quelques coups d'arquebuse. Vinezac poussait une pointe sur Vallon avec une partie des régiments de Montréal et de Logères pour empêcher les paysans huguenots de rentrer leurs récoltes; il y avait une escarmouche, quelques morts et des blessés [1].

La tranquillité relative du Vivarais permit à Montmorency de n'y laisser que le régiment de Lestrange et de rappeler sous Nîmes ceux de Montréal et de Logères. Chabreilles n'attendait que cette occasion pour reprendre la campagne; il parcourut le pays, enleva toutes les denrées et les expédia à Privas afin d'assurer le ravitaillement de la place. La garnison de Lagorce se livra aux mêmes opérations.

Les choses tournaient mal pour les protestants : Condé et Montmorency avaient opéré leur jonction et obligé Rohan à lever le siège de Creyssels pour se retirer dans le Bas-Languedoc.

Ces dangers ne font qu'exciter l'activité du duc : fidèle à son principe de refuser le combat partout où il se trouve inférieur en nombre, il échappe à ses adversaires par des marches habiles, déconcertantes; il forme le projet de se jeter de nouveau en Vivarais et de se porter sur Privas. Lorsqu'il aura attiré au loin l'armée catholique, il lui échappera encore et se jettera au Sud. Peut-être, pour en finir, se décidera-t-elle à mettre le siège devant Privas; mais alors elle sera immobilisée pour assez longtemps et il aura les mains libres en Languedoc. Alais et Lagorce, bien approvisionnées, jalonnent sa route; pour être certain de passer rapidement, il lui faudrait tenir Villeneuve-de-Berg; Chabreilles et le sieur de Mirabel [2] l'aideront à tenter un coup de main sur cette place.

Subitement, au gré de Rohan, la guerre se reporte en Vivarais, conséquence admirable de la mobilité et de l'esprit d'offensive

---

1. Il ne s'agit pas d'une pure vexation à l'égard des habitants; l'opération de Vinezac a pour but d'empêcher les places huguenotes de se ravitailler.

2. Nous avons vu que Montmorency avait permis au sieur de Mirabel de se retirer dans Privas avec sa troupe; cette faute porte ses conséquences.

d'un grand capitaine qui, même dans les moments les plus critiques, sait imposer sa volonté à ses adversaires.

Rohan part pour Alais; il enlève Mons, fait pendre quelques prisonniers et se dirige sur Saint-Jean-de-Lassebas comme pour en faire le siège; mais ce n'est qu'une feinte : d'une traite, il court à Barjac, passe l'Ardèche avec sa cavalerie et arrive à Lagorce, à deux lieues de Villeneuve-de-Berg.

De leur côté, Chabreilles et Mirabel quittent Privas et paraissent en vue de Villeneuve, le 6 novembre 1628. Leurs coureurs rencontrent ceux de Rohan et les trois chefs huguenots conviennent d'une heure pour attaquer simultanément la ville pendant la nuit.

M. de Joanas, fils de M. de Montréal qui commandait la garnison catholique de Villeneuve, disposait derrière les murs de la place de deux cents soldats et de deux cents hommes de la milice bourgeoise; il avait de plus deux gros canons que Montmorency avait laissés dans le château et il possédait une grande quantité de munitions et de vivres [1]. Avec ces ressources, comme il ne manquait point de courage, il pouvait soutenir un long siège.

L'attaque de l'armée protestante échoua. Cet échec déjouait les plans de Rohan. Il aurait pu tourner l'obstacle et marcher sur Privas, comme il l'avait fait dans sa précédente campagne; mais il avait gardé le souvenir des difficultés rencontrées lors de sa retraite par la Villedieu et Saint-Germain, et il ne se souciait pas de tenter encore une fois une aventure qui aurait pu lui coûter cher. Il se rejeta donc dans le Gévaudan, du côté des Portes, tandis que la garnison protestante de Lagorce profitait de sa présence pour enlever le fort de Samzon.

Pendant ce temps, La Rochelle capitulait (27 octobre).

La nouvelle de la reddition de la capitale huguenote produisit dans toute la France une vive impression. Catholiques et protestants, « las et ruinés de la guerre [2] », espérèrent que cet événement mettrait un terme aux hostilités. Mais Rohan n'était pas homme à désespérer de sa cause avant d'avoir épuisé ses dernières ressources.

La Rochelle était loin; il faudrait beaucoup de troupes pour la garder; de quelque temps le Languedoc n'aurait rien à craindre,

1. C'était ce qui tentait Rohan.

2. Mémoires de Rohan.

d'autant plus qu'une bonne partie de l'armée royale était engagée en Italie. Rohan pouvait donc encore tenir dans le Vivarais et les Cévennes, dernières forteresses du parti huguenot. Privas, hérissé de défenses, était intact; jamais les catholiques n'avaient osé l'attaquer.

Le courage des religionnaires n'était pas à la hauteur de celui de leur chef. Depuis longtemps, le pays entre les Coirons et Nîmes était ruiné à ce point que Rohan, répondant à Condé qui le sommait de se rendre, avait pu lui écrire avec autant de fierté que de justesse : « ...En cette guerre, vous n'y avez pas mal fait vos affaires à ce qu'on dit; c'est ce qui me donne quelque assurance que vous laisserez en repos ces pauvres Cévennes, vu qu'il y a plus de coups à recevoir que de pistoles [1] ».

Mais les opérations de Chabreilles avaient attiré l'attention du roi sur le Vivarais. Dans la dernière quinzaine d'août, le chef protestant s'était emparé par surprise des baumes fortifiées de Soyons et en avait massacré sans pitié la petite garnison. Cet avantage lui donnait la possibilité de tenter des coups de main sur la rive gauche du Rhône, notamment sur la route de Valence suivie par les convois de ravitaillement destinés à l'armée d'Italie alors devant Suse [2].

A la nouvelle qu'une petite colonne de cinq à six cents hommes campait à proximité du Rhône, il avait franchi le fleuve sur des barques, pendant la nuit, et, avec trente hommes seulement, avait tenté une surprise qui faillit réussir.

De semblables incursions étaient faites constamment par les huguenots du Pouzin et de Bays. Ces derniers s'emparèrent des bagages d'un vice-légat d'Avignon que le pape envoyait comme nonce en Pologne, et ils revinrent revêtus d'habits sacerdotaux [3].

Tous les bateaux descendant le Rhône étaient arrêtés à Valence, n'osant pas s'aventurer plus loin.

Ces incidents déterminèrent Louis XIII à appeler Montmorency en Vivarais pour dégager le fleuve.

Le maréchal marcha sur Soyons par Avignon et La Voulte [4],

---

1. Cité notamment par MM. de Cazenove et Capefigue.

2. « ...M. de Chevrilles a pris Soyons en Vivarais et sur le bord du Rhône. Cette place est d'autant importante que le Pouzin et, s'il la peut conserver, il bridera le Rhône. » (Lettre de Rohan aux consuls de Milhau, Alais, 24 août 1628. — Arch. de Milhau, EE. 135.)

3. Manuscrit de Banne.

4. Ducros, *Vie de Montmorency*.

avec les régiments de Picardie, de Normandie, de Phalsbourg, de Lestrange, de Montréal et de Logères. Quelle que fût sa hâte à exécuter les ordres du roi, il ne put arriver assez tôt pour empêcher Chabreilles de se retrancher solidement.

De son côté, Rohan envoya 2.000 hommes sous les ordres de son plus habile lieutenant, Saint-André-Montbrun, avec mission de se porter par Lagorce sur Privas et de s'appuyer sur cette place pour inquiéter l'armée catholique, dégager Soyons ou, tout au moins, en retarder la reddition. Chabreilles avait promis que la forteresse tiendrait trois semaines et le duc ne doutait pas que ses secours ne pussent arriver à temps.

Montmorency, averti de la marche de Montbrun, détacha sur son flanc gauche, vers Villeneuve-de-Berg, les régiments de Logères et de Montréal renforcés par la compagnie d'ordonnance de Ventadour, en leur prescrivant de barrer la route de Privas au détachement protestant. Cette flanc-garde arriva assez tôt pour obliger Montbrun à se retirer. Il répartit ses forces entre Saint-Ambroix, Barjac, Lagorce et Vallon « afin qu'elles fussent toutes prêtes à passer à Privas quand il en serait besoin [1] ».

Après une canonnade de deux jours, les défenses des cavernes de Soyons furent désemparées [2]. Chambonnet, qui commandait les huguenots, n'attendit pas l'assaut; il profita de la nuit pour se glisser entre les lignes catholiques et gagner la montagne.

L'activité de Chabreilles autour de Privas avait eu pour effet d'obliger le roi à retirer du Languedoc cinq régiments et de dégager le duc de Rohan.

Ce résultat était trop considérable pour ne pas déterminer Chabreilles à poursuivre ses exploits. Il quitta Privas avec deux cents hommes, se jeta dans Bays à l'improviste, saisit les bateaux amarrés dans le port, passa le Rhône et poussa jusqu'à Saulce, en Dauphiné. Là, dans une hôtellerie, il fit prisonniers le sieur d'Olivier, juge criminel de Villeneuve-de-Berg, et quelques marchands d'Avignon qu'il conduisit à Privas. Le sieur de Marsillac, enseigne de la compagnie d'ordonnance de Ventadour, se trouvait dans l'hôtellerie, mais il se barricada dans sa chambre avec son valet

1. Mémoires de Rohan.

2. La ville de Soyons, détruite par le prince de Condé, ne s'était plus relevée de ses ruines. — Pour le détail du siège des cavernes, voir les *Commentaires...*

et fit si bonne contenance que Chabreilles n'osa pas perdre du temps à le forcer.

Louis XIII comprit enfin que le cours du Rhône ne lui serait définitivement acquis qu'autant qu'il serait maître de Privas. Le génie de Rohan n'avait pas mis si longtemps à reconnaître l'importance de cette place; si la réorganisation de ses défenses avait coûté de grands sacrifices au Vivarais, elle avait, par contre, rendu de grands services à la cause huguenote.

CHAPITRE XV

LES PRÉLUDES DU SIÈGE DE PRIVAS

Tandis que Montmorency assiégeait Soyons, Louis XIII, à Suse, donnait des ordres en prévision d'une campagne en Vivarais. Le maréchal de Schomberg fut envoyé à Valence pour y recevoir les troupes appelées de Bresse et du Lyonnais, réunir l'artillerie, les munitions de guerre, préparer un parc de siège. Montmorency dut venir l'y rejoindre après la reprise de Soyons. Le maréchal d'Estrée fut envoyé à Nîmes; le prince de Condé et le duc d'Epernon, à Montauban; le duc de Ventadour, à Castres, et le comte de Noailles à Milhau, afin d'immobiliser les forces protestantes de ces régions. Ces six armées représentaient près de 50.000 hommes qui devaient fondre simultanément sur le duc de Rohan et le retenir loin du théâtre principal des opérations [1]. Des émissaires parcoururent le pays pour y semer la panique et déterminer les villes à conclure des traités particuliers.

Rohan comptait sur l'Espagne pour faire une diversion; il y avait envoyé un de ses plus habiles agents, Clausel, qui, sous le nom de sieur de La Roche, avait engagé des pourparlers avec la Cour.

Le duc sollicitait des secours pécuniaires pour continuer la guerre civile. Moyennant 600.000 ducats d'or, il s'engageait à entretenir les hostilités pendant tout le temps qu'il plairait aux Espagnols. Il promettait de tenir sous les armes 12.000 fantassins et 1.200 cavaliers, « pour faire telle diversion qu'il plairait à Sa Majesté Catholique, soit au Bas et Haut-Languedoc, Provence, Dauphiné, au choix de Sa Majesté »; offrant en outre « de tenir main et favoriser tous les desseins de sadite Majesté, en quelque temps que ce soit de tout son pouvoir », de lui rendre « toutes sortes de services [2] ».

---

1. Le Vassor, *l. c.* — Mémoires de Rohan.

2. Cf. « Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII ». T. I,

Rohan tombait dans la trahison. Ce n'était point pour des motifs de religion qu'il favorisait les projets de l'étranger contre la France; il mettait la Réforme au service de ses intérêts féodaux, prévoyant le cas où lui-même « et ceux de son parti se puissent rendre si forts qu'ils se puissent cantonner et faire *un État à part* ».

Comme un tel projet offrait bien des aléas, surtout dans les circonstances où se trouvaient les religionnaires, il avait soin de s'assurer une pension. Le roi d'Espagne lui servait 40.000 ducats d'or; il en réclamait 48.000. Son frère Soubise en recevait 8.000; on lui en donnerait 10.000.

Pour déterminer le monarque, il lui promettait d'accorder aux catholiques français la plus complète liberté religieuse dans le petit Etat dont il deviendrait le chef.

L'Espagne se hâta d'accepter des propositions qui servaient si bien ses intérêts. Au nom du roi, dom Jean de Billela, conseiller d'Etat et premier secrétaire de la Chancellerie, offrit à Clausel 300.000 ducats, au lieu de 600.000 demandés par Rohan, à la condition que le duc entretiendrait 6.000 fantassins et 600 cavaliers pour continuer la guerre, qu'il ne signerait pas la paix sans l'autorisation de l'Espagne et qu'il romprait les traités conclus, dès que Sa Majesté Catholique le lui ordonnerait. Les pensions personnelles n'étaient pas augmentées; mais on admettait fort bien que Rohan se taillât en France un Etat indépendant.

Ce traité ayant été signé à Madrid, le 3 mai 1629, Clausel passa en Piémont pour en poursuivre l'exécution. Ce fut un gentilhomme hollandais du nom de Pelz, qui se chargea de porter le texte de la convention au duc de Rohan; mais ce messager se laissa prendre par les catholiques aux portes de Lunel. Le duc reconnaît dans ses « Mémoires » qu'il eût connaissance des articles avantageux obtenus par Clausel grâce à une lettre que celui-ci lui avait adressée; la capture de Pelz ne lui causa pas moins un très grand préjudice, car « il désirait avec grande passion savoir les ordres qui avaient été donnés en Espagne pour son affaire et ce qu'il pouvait s'en promettre [1] ».

Appelé de tous côtés par les communautés menacées, le général

---

p. 522 à 529. — Quoique ce document ne se rapporte pas directement à l'histoire de la région privadoise, nous le reproduisons in-extenso en appendice (note 4), afin que le lecteur puisse bien se convaincre de l'exactitude de la thèse qui attribue à l'ambition des grands seigneurs féodaux, et non pas à la religion, la cause des guerres civiles des XVI[e] et XVII[e] siècles.

1. Mémoires de Richelieu.

protestant ne savait plus où donner de la tête et les secours qu'il attendait de l'Espagne étaient encore bien loin. Ce fut dans ces circonstances qu'il apprit, par l'ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Turin, la conclusion de la paix avec la France :

« La paix est faite ici, lui écrivait le diplomate, mais elle ne durera pas longtemps. On s'en va droit à vous. L'armée n'est pas en très bon état. Si vous pouvez soutenir le premier effort, il y aura bientôt de grandes diversions en votre faveur [1]. »

Ces renseignements étaient confirmés par un certain Voak, agent du duc à Turin. L'armée de Louis XIII allait tourner ses efforts contre les huguenots; mais elle était affaiblie et ses chefs étaient divisés; le sort de la Réforme dépendrait de la façon dont serait soutenu le premier choc.

Clausel donnait le même avis en promettant une prompte assistance de l'Espagne en hommes et en argent [2].

Les mouvements en cours d'exécution indiquaient que l'attaque porterait d'abord sur Privas. Cette place serait-elle en état de la soutenir? Ne se rendrait-elle pas à Schomberg avant même d'être assaillie? Quelle honte pour le parti huguenot, quel désastre pour la religion réformée si une pareille éventualité venait à se produire! Le bruit courait que des négociations étaient secrètement engagées entre le maréchal et Chabreilles en vue de la reddition de Privas. Les habitants de cette ville, effrayés par les préparatifs faits à Valence, avaient envoyé auprès de Schomberg, Calignon, conseiller au Parlement de Toulouse, Gaspard de Chabrières et le sieur de Peyrens, trésorier général du Dauphiné, pour lui offrir leur soumission.

Schomberg avait bien accueilli cette mission et il en avait pris prétexte pour tenter auprès de Chabreilles une démarche qui avait toujours été suivie d'heureux résultats lorsqu'elle avait été faite auprès de son frère Brison : il lui avait fait offrir une paix honorable et une forte pension. Le chef protestant n'avait pu résister à la tentation; il avait engagé des négociations avec le garde des sceaux, alors à Valence, en vue d'un traité qui lui rapporterait 20.000 écus.

Rohan savait qu'il existait parmi les Privadois des gens hostiles à ces louches manœuvres et il s'était empressé de leur com-

1. Le Vassor, *l. c.*, T. V, 2e partie, liv. XXVI, p. 147.

2. Mémoires de Rohan. — Ce Clausel n'est pas celui qui négociait à Madrid; il s'agit ici d'un agent de Rohan auprès du duc de Savoie.

muniquer la lettre qu'il venait de recevoir de l'ambassadeur d'Angleterre, les assurant que Louis XIII serait bientôt obligé de retourner au secours de Cazal et de Mantoue que les Impériaux et les Espagnols allaient investir; qu'il allait leur envoyer des renforts; que s'ils résistaient, le monarque accorderait rapidement une paix générale aux réformés [1]. En même temps, il donna l'ordre à Saint-André-Montbrun de gagner Privas en toute hâte avec cinq cents hommes et douze maîtres de la compagnie Cassagne [2], de prendre le commandement de la place, « de n'entrer dans aucune composition », de ne reculer devant aucun sacrifice pour retenir l'armée royale le plus longtemps posible devant la ville, afin « de lui donner le temps de faire la révolte en Languedoc [3] ». Le temps, ce grand maître des destinées humaines, permettrait peut-être à quelque événement de se produire, qui sauverait la cause de la Réforme.

Agé de vingt-huit ans à peine, « le marquis de Saint-André-Montbrun était de belle taille, il avait l'air noble, le visage rond, de grands yeux bleus et brillants, tous les traits réguliers, le teint blanc et incarnat, les cheveux fort épais et d'un beau blond, les dents belles. Aussi a-t-il passé pour l'un des plus beaux hommes de son temps ». Dès quatorze ans, son père l'avait emmené en Piémont où il avait honorablement combattu dans l'armée de Lesdiguières. « Il s'appliqua particulièrement aux fortifications et devint si habile en cette science qu'elle n'a pas moins que sa valeur contribué à immortaliser son nom ». En Languedoc, le duc de Rohan l'avait nommé maréchal de camp et lui avait donné le gouvernement de la principale place du parti, Montauban. Il avait fait son entrée dans la ville assiégée par le maréchal de Thémines, l'épée à la main, en perçant les rangs de l'armée catho-

1. *Commentaires...* — Le Vassor, *l. c.*

2. Les *Commentaires...* attribuent à Montbrun sept à huit cents hommes. De La Garde de Chambonas, évêque de Viviers, de 1690 à 1713, donne les chiffres de 840 fantassins et 20 cavaliers dans un document intitulé : « Mémoire pour justifier les habitants de Privas sur le siège de Privas arrivé en 1629, et pour parvenir au rétablissement du dit Privas. » — Nous avons adopté l'effectif indiqué par Rohan dans ses Mémoires; il semble en effet que le duc devait mieux que personne connaître la force du détachement confié par lui à Montbrun. De plus, il est très invraisemblable qu'un corps de cavalerie ait été affecté à la défense d'une place où cette arme eût été plus encombrante qu'utile, surtout dans le pays montagneux de Privas.

3. Cf. Le Vassor, *l. c.*, T. V, 2e partie, liv. XXVI, p. 152.

lique. Il passait pour incorruptible et sa valeur n'avait d'égale que sa hardiesse [1].

Saint-André rassembla ses troupes, marcha sur Lagorce et franchit l'Auzon à proximité de Saint-Germain, suivant, à peu de chose près, et en sens inverse, l'itinéraire parcouru par Rohan lors de sa retraite de Privas, en 1628.

Le régiment de Montréal était disséminé, il n'avait que cent hommes à Saint-Germain, et il ne put s'opposer au passage de Montbrun. Son chef prit la seule décision possible en la circonstance : il réunit toutes les compagnies qui se trouvaient à Villeneuve-de-Berg et marcha droit sur Mirabel et Saint-Laurent, dans l'espoir de devancer les huguenots et de les arrêter entre ces villages. Le plan était bien conçu, car les postes catholiques qui occupaient les deux localités, pouvaient retarder la marche des protestants jusqu'à l'arrivée de Montréal.

Saint-André-Montbrun, comprenant qu'il serait perdu s'il s'attardait à combattre, fonça vers le Nord et disparut dans le Coiron, sans avoir pu éviter un court engagement au cours duquel il fut blessé au bras. Le 1er mai 1629, il entrait à Privas [2].

On dit que Montréal, déçu d'être arrivé trop tard, ne put s'empêcher de s'écrier : « Laissons-les aller, il faut que Dieu punisse Privas et qu'il nous en délivre; à quoi ces gens vont aider plutôt qu'à le conserver, puisqu'ils leur ôteront (aux habitants de Privas) le moyen de recourir à la clémence du roi, qui leur pardonnerait assurément, et les laisserait bientôt en état d'oublier cette grâce, comme il leur est arrivé aux autres précédentes [3]. »

Et en effet, Montbrun fut assez mal accueilli à Privas. Les consuls lui dirent qu'ils avaient autrefois souhaité sa venue, mais qu'à présent elle leur était à charge, parce qu'ils n'avaient pas besoin de gens de guerre. Ils craignaient que la présence du détachement huguenot ne compromît les négociations engagées avec Louis XIII. Ils firent fermer les portes de la ville et engagèrent le lieutenant de Rohan à se retirer.

Montbrun, dont la mission était justement de provoquer une rupture avec le roi, insista pour se loger dans la place, alléguant

---

1. « Histoire du marquis de Saint-André-Montbrun, capitaine général des armées du Roy, et général des armées de terre de la République de Venise. » (Paris, s. n. d. a., 1698.)

2. Cette date est donnée par le manuscrit de Brison. Les *Commentaires...* sont malheureusement très incomplets en ce qui concerne les dates.

3. *Commentaires...*, p. 195.

la fatigue de ses hommes et la nécessité de leur donner quelque repos; en même temps, il fit avancer son détachement jusque dans les fossés. Aux approches de la nuit, quelques partisans qu'il avait dans la ville, crièrent bien haut qu'il n'était ni digne ni raisonnable de laisser coucher à la belle étoile des soldats, des coreligionnaires, venus à leur secours au prix de mille dangers, harassés de fatigue, dont quelques-uns étaient malades ou blessés. Ils proposaient de jeter dans le puits du Mazel, situé au milieu de la place, ceux qui s'opposeraient à leur entrée. Profitant de l'impression produite par ces discours, ils s'emparèrent des clefs et ouvrirent les portes. Montbrun entra et logea ses hommes par groupes de six ou sept chez les habitants qui avaient montré le plus d'hostilité à son égard. Il était maître de la situation.

Un certain nombre de Privadois adressèrent à Chabreilles une requête pour être autorisés à sortir de la ville avec leurs familles.

« Chabreilles qui s'était détaché des intérêts du duc de Rohan, allait dans tous les lieux fortifiés persuader ceux qui y commandaient, qu'il valait mieux se rendre au roi que de se défendre mal à propos; qu'il était plus avantageux pour eux de faire leur paix lorsqu'ils pouvaient soutenir un siège, que de s'exposer à être pris d'assaut; enfin, il leur représentait qu'il était impossible qu'ils se défendissent longtemps contre une armée que le roi commandait en personne [1] ». Il se trouvait au Cheylard lorsqu'il reçut la lettre venue de Privas. Il arriva le lendemain, assembla les conseils de la province et de la ville et obtint facilement des députés un vote invitant Montbrun à se retirer, avec menace de l'y contraindre en cas de refus. Montbrun paya d'audace : il entra dans la salle de réunion des conseils, parla haut et ferme au nom de Rohan, généralissime des forces protestantes désigné par le parti tout entier, et à l'obéissance duquel tous devaient se soumettre; il ajouta qu'il ne quitterait pas Privas sans son ordre.

Les consuls et les députés connaissaient Montbrun de réputation; ils le savaient énergique et capable des pires rigueurs pour assurer l'exécution de la mission qui lui avait été confiée. Lorsque Rohan était passé à Privas, l'année précédente, il avait fait pendre haut et court, sur la place de la ville, un page qui l'avait trahi. Montbrun était homme à relever le gibet pour faire un exemple. Nul ne se souciait de tenter l'aventure.

De deux maux, il fallait choisir sinon le moindre, du moins

1. Histoire du marquis de Saint-André.

le moins pressant : entre le siège encore lointain dont les menaçait Louis XIII, et les représailles immédiates de Montbrun, les consuls se décidèrent en faveur du chef huguenot et ils consentirent à tolérer ses troupes.

Chabreilles comprit qu'il courait grande chance d'être lui-même pendu, s'il demeurait plus longtemps dans une place qu'il avait projeté de livrer aux catholiques. Sous le prétexte qu'il servirait mieux les intérêts de la cause protestante en tenant la campagne, il s'empressa de déguerpir, laissant à Montbrun la responsabilité des événements qui allaient se produire. Pour donner une preuve de son dévouement au duc, il proposa de lever 1.500 hommes, d'en laisser à Privas ce que Montbrun jugerait utile pour renforcer la garnison et d'opérer avec le reste sur les communications de l'armée royale. Montbrun approuva ce projet d'autant plus volontiers qu'il n'était pas fâché de savoir Chabreilles loin d'une ville où il comptait de nombreux partisans [1].

Quelques jours après, le 6 mai, une estafette de Chabreilles apporta la nouvelle que trois grands bateaux chargés de blé avaient été capturés par lui sur le Rhône, en amont de Valence [2]. La prise était importante et pouvait aider considérablement à approvisionner Privas; Montbrun se hâta d'aller enlever les denrées; mais, lorsqu'il arriva, les bateaux venaient d'être dégagés par les frégates catholiques qui sillonnaient le fleuve.

Ce même jour, Louis XIII entrait à Valence, accompagné de ses mousquetaires à cheval et de six compagnies du régiment de ses Gardes. Le cardinal de Richelieu était resté à Suse pour pourvoir à la sécurité de cette place, ainsi qu'au ravitaillement de Casal, dont les Espagnols venaient de lever le siège, et ramener ensuite le reste de l'armée en France.

Le roi croyait que le traité avec Chabreilles était définitivement conclu; aussi sa déception fut-elle grande en apprenant l'arrivée de Montbrun à Privas. Avant de donner des ordres pour le siège de la ville, il voulut tenter une dernière démarche : profitant de la proximité de Montbrun, il lui fit offrir 100.000 écus et une charge dans sa Maison pour le déterminer à déposer les armes.

Le marquis de Gordes, qui connaissait Saint-André, fut chargé de lui porter ces propositions. « Il ne manqua pas de lui représenter combien l'offre de Sa Majesté était avantageuse. Il l'assura

1. *Commentaires...* — Mémoires de Rohan.

2. Bernard dit que ce blé était destiné à la Cour.

même que le roi avait dit qu'il était le seul homme de la religion prétendue réformée qu'il verrait de bon œil dans sa Maison.

» — Je sais le respect et la soumission que je dois au roi, répondit Saint-André, je répandrais avec joie tout mon sang pour son service, si j'avais le bonheur d'y être; mais mon honneur et ma conscience ne me permettent pas d'abandonner une place qui m'a été confiée [1]. »

Le lieutenant de Rohan refusa; il retourna à Privas pour prendre ses dernières dispositions, faisant le serment de mettre à mort le premier qui parlerait de se rendre.

L'armée royale s'ébranla; les jours de Privas étaient comptés.

---

1. « Histoire du marquis de Saint-André-Montbrun, capitaine général des armées du Roy et Général des armées de terre de la République de Venise » (Paris, s. n. d. a., 1698).

CHAPITRE XVI

LE SIÈGE DE PRIVAS

C'est à septembre 1627 que semblent remonter les travaux qui achevèrent de transformer la ville féodale de Privas en une place de guerre importante [1].

A cette époque, comme on l'a vu plus haut, Rohan réorganisait l'armée huguenote en vue d'une nouvelle campagne, au cours de laquelle il projetait de rallier les renforts que lui avait promis le duc de Savoie et de maîtriser une partie du Rhône. Il devait lui paraître utile de posséder, sur le théâtre de ses opérations futures, des places fortes entre lesquelles il oscillerait si des forces supérieures venaient à lui barrer la route de La Rochelle, son objectif principal. Tantôt à Nîmes, tantôt à Alais, tantôt à Privas, courant d'une ville à l'autre, il paraîtrait partout et ne serait nulle part; il ranimerait le zèle des religionnaires, fatiguerait et découragerait les papistes.

Ce fut Brison qui dut entreprendre les premières tranchées de Privas. Autour des vieilles murailles féodales, il conduisit une ligne de retranchements en terre précédée d'un fossé d'environ 6 mètres de largeur et 4 mètres de profondeur. Cette ligne fut brisée, de façon à former des bastions se flanquant réciproquement.

La mort tragique du gouverneur de Privas ne suspendit point les travaux que son frère Chabreilles poussa très activement, en en y employant environ 1.400 hommes, tant soldats que bourgeois. Ils étaient à peu près terminés quand Rohan fit en Vivarais cette remarquable campagne de vingt jours qui livra le Rhône au parti protestant.

Sur le Mont-Toulon était assis un petit fort étoilé entourant

---

1. Voyez : *Revue du Vivarais* du 15 février 1909, notre article : « Fortifications et architecture militaire féodale dans le Vivarais », et aussi Appendice, note I. — Les premiers travaux sont peut-être antérieurs à l'édit de Montpellier.

le donjon qui couronnait le sommet rocheux de la colline, et communiquant avec la place par un chemin couvert gardé en son milieu par une redoute [1].

Le fort du Petit-Tournon n'avait pas subi de transformation. Lorsque Saint-André-Montbrun arriva à Privas, son premier soin fut de faire construire sur la hauteur qui domine Tournon à l'Ouest, un ouvrage en terre, sorte de redoute destinée à empêcher l'ennemi de s'y établir. Cet ouvrage prit le nom de fort Saint-André.

Les défenses des châteaux féodaux formant la ceinture extérieure de Privas ne furent pas modifiées, les huguenots pensant, avec raison, qu'ils ne devaient pas disséminer leurs faibles forces et exposer de petites garnisons à se faire enlever, sans que leur sacrifice pût être de quelque utilité. Pour retarder l'investissement de la place par l'armée catholique, il suffirait de tenir Coux et Alissas aux deux débouchés sur la Plaine du Lac, l'Ouvèze et le Mézaillon formant deux lignes secondaires de défense extérieure.

Telle était, à grands traits, l'organisation de la place dans laquelle Montbrun se disposait à tenir tête au roi de France. Pour la défendre longuement, il eût fallu au général protestant une puissante artillerie et une nombreuse garnison. Son courage, son activité, sa connaissance des choses de la guerre, suppléèrent aux ressources qui lui manquaient.

« Il départit tous les quartiers, écrit le duc de Rohan dans ses Mémoires, et ordonna tous les travaux du dehors, auxquels, auparavant sa venue, on n'avait aucunement travaillé; il ne les put commencer que le propre jour qu'on les investit; néanmoins il y fit une telle diligence qu'il en mit quelques-uns en bonne défense et qui résistèrent. »

En outre des régiments des Mousquetaires à cheval et des Gardes arrivés d'Italie, Louis XIII disposait des régiments d'infanterie de Picardie, de Normandie, de Languedoc, d'Annonay, de Montréal, de Logères, de Phalsbourg, de Pérault, de Lestrange, de Tagenat [2].

Les régiments vivarois étaient des régiments formés pour la durée de la guerre avec des cadres d'officiers tirés de la noblesse du pays. Les régiments de Picardie, de Normandie, les Mousquetaires à cheval et les cinq compagnies présentes du régiment de

1. Cf. Bernard, *Histoire de Louis XIII.*

2. Les deux régiments d'Annonay et de Languedoc ne rejoignirent qu'après le blocus de Privas.


PLAN
de la Ville de PRIVAS auec
les fortifications dicelle Assiegee par le
Roy le 14me de May 1629 et Rendue en
son obeisance le 26me
A La Ville
B Piesse cornue ou fut donne lassaut
C Bateries d'Amboise et du Buisson
D Regiments de Picardie
E Les Regiments des gardes
F Regiments de Rambure
G Regiments de Langore
H Regiments d'Hanibal
I Regiments de Peruelt
K Trenchee et aproche du Roy
L Les Regiments de Piemont et de Champagne
M Regimentde Normandie
N Les Regiments de Falsbourg
O Les Regiments de Lestrange

264-265

cavalerie des Gardes [1], étaient d'anciennes formations. Ils se distinguaient des autres en ce qu'ils avaient un drapeau blanc; les étendards de couleur étaient réservés aux formations locales et temporaires.

Tous possédaient une égale valeur, les compagnies provisoires ayant été aguerries par huit années de combats presque continus.

A ces forces, il convient d'ajouter le régiment de Ventadour, qui gardait Villeneuve-de-Berg et surveillait la route des Cévennes, et le régiment de cavalerie d'Annibal qui, renforcé d'une compagnie des Gardes, était détaché dans le Bas-Languedoc pour y observer les mouvements du duc de Rohan et le suivre s'il tentait de secourir Privas [2].

Le régiment de Languedoc était à quinze compagnies, les autres en comptaient dix, sauf celui de Tagenat qui n'en avait que cinq; soit un effectif total de cent compagnies à soixante hommes environ, trois régiments de cavalerie [3], et l'artillerie; ce qui donnait sous les murs de Privas à peu près huit mille combattants [4].

L'infanterie comprenait des arquebusiers et des piquiers.

Les arquebusiers, chargés de préparer l'action des piquiers par leur feu, marchaient généralement en avant d'eux et leur cédaient le pas au moment où allait se produire l'attaque à l'arme blanche.

L'armée protestante avait la même organisation et le même armement; mais le manque de ressources l'obligeait à employer parfois de vieilles arquebuses à rouet, inférieures comme précision et rapidité de tir aux arquebuses à pierre de l'infanterie royale. Souvent la faux emmanchée verticalement remplaçait la pique [5].

Le rôle de piquier ne demandait pas des aptitudes particulières; aussi, était-il confié aux hommes les moins instruits, aux miliciens appelés à renforcer les troupes régulièrement soldées.

L'artillerie protestante se composait d'un certain nombre de fauconneaux, pièces relativement légères, et de canons en bronze

---

1. La 6e compagnie était détachée auprès du régiment d'Annibal.

2. Le régiment d'Annibal fut appelé au Pouzin pour y être placé sous les ordres de Montmorency.

3. Les Mousquetaires, les Gardes et Annibal.

4. La conduite de l'artillerie était confiée à des charretiers; il y avait de plus de nombreux valets ou goujats qui suivaient l'armée, dont l'effectif devait être au total de 10.000 hommes environ, y compris les non-combattants. Nous avons trouvé confirmation de ce chiffre dans les Mémoires de Richelieu et dans l'*Histoire de Louis XIII* par Bernard.

5. Cf. les *Commentaires...*, *passim*.

qui étaient plutôt des pièces de campagne que des bouches à feu de rempart..

L'armée royale, au contraire, traînait derrière elle un parc comprenant vingt gros canons de siège avec leurs chariots de munitions [1].

Louis XIII avait chargé ses généraux de lui soumettre un plan de campagne en Vivarais. Le 28 avril 1629, le projet suivant lui avait été présenté :

« Au même temps qu'on ira assiéger Privas, Sa Majesté doit envoyer 4.000 hommes, 500 chevaux et 4 canons pour prendre Barjac, le Vigan, la Bastide, la tour de Salavas qui est sur la rivière d'Ardèche, Vallon et Lagorce, attendu que par ce moyen le Roi ôte toute communication du Vivarais avec les Cévennes et le Bas-Languedoc, qui fait qu'aucun ne pourra tenter de secourir Privas et que le siège se fera sans appréhension de recevoir aucune alarme du dehors.

» Toutes ces petites places ne tiendront point, si ce ne sont Barjac et La Gorce qui pourront faire quelque légère résistance.

» Tous les passages pris, il faudra les garder jusqu'à la prise de Privas. Après quoi, il faudra raser non seulement les fortifications, mais les villages [2]. »

Ces propositions montrent jusqu'à quel point, dans l'entourage du monarque, on redoutait les entreprises du duc de Rohan. La crainte faisait perdre de vue le but principal de la campagne : la prise de Privas. On détachait la moitié de l'armée pour enlever quelques places qu'on reconnaissait incapables de résistance!

Des renseignements plus précis sur la situation des huguenots et sur l'état des défenses de Privas, firent modifier ce plan qui eût exposé le corps de siège à un échec. Le roi comprit qu'il devait concentrer toutes ses forces devant la ville, afin de frapper un coup qui serait d'autant plus retentissant qu'il serait plus rapide. Il résolut de marcher sur Privas en deux colonnes : l'une, sous les ordres de Montmorency, comprendrait les régiments de Picardie, de Montréal et d'Annibal, elle remonterait l'Ouvèze ; l'autre, avec laquelle il marcherait en personne, comprendrait le reste de l'armée, sa Garde, sa Maison militaire; elle serait com-

1. Les *Commentaires...* donnent le chiffre 10 qui est en contradiction avec les détails fournis sur le siège par cet ouvrage. Bernard donne le chiffre de 20 canons.

2. « Lettres du cardinal de Richelieu », imprimerie impériale, 1858, T. III, p. 288 : « Avis donné au Roi par son commandement », 28 avril 1629.

mandée par le maréchal de Schomberg et suivrait la vallée de Chomérac.

Les deux corps se concentreraient, le premier au Pouzin, le second à Bays. En opérant simultanément, ils refouleraient dans Privas les détachements huguenots qui en seraient sortis, et laisseraient Montbrun dans l'incertitude sur la direction de l'attaque principale.

Ce projet, que justifiait la grande supériorité numérique de l'armée royale, offrait le grave inconvénient de laisser les deux colonnes séparées par le massif montagneux et difficile du Gras.

L'armée avait reçu des instructions sévères pour le maintien de la discipline. Le 5 mai, Montmorency fit paraître un ordre du jour pour mettre un frein « aux pilleries, violences, brûlements, rançonnemens et autres excès que commettent les gens de guerre étant sur le pied audit pays (le Vivarais) pour le service de Sa Majesté ». Désordres, ajoutait-il, « qui proviennent souvent de la négligence des capitaines et de la connivence des prévôts des bandes ». Il était sévèrement « interdit de confisquer le bétail et de lever des contributions » [1].

Ces prescriptions s'appliquaient particulièrement aux régiments de formation provisoire qui, maintes fois, s'étaient livrés au pillage. Les troupes protestantes, elles aussi, ne s'étaient pas privées de détrousser les populations : l'incendie, le meurtre, le pillage avaient souvent déshonoré leurs étendards. Le roi ne voulait pas que les excès de ses armées pussent être considérés comme des représailles.

La colonne de Schomberg s'avança par Chomérac sans rencontrer de résistance. L'avant-garde traversa le défilé d'Alissas et la cavalerie se déploya dans la plaine du Lac, saluée par un coup de canon tirée du Mont-Toulon. L'infanterie occupa le château de la Tour-du-Lac.

Montmorency eut plus de difficulté à remonter l'Ouvèze. Les patrouilles protestantes n'avaient pas osé se maintenir sur le Gras, dans la crainte d'être comprimées entre les deux colonnes : elles s'étaient retirées sur les hauteurs de la rive gauche du ruisseau,

1. Arch. de Montpellier, EE., cité par M. de Cazenove, *l. c.*, 113 et 114, note. — On ne saurait croire jusqu'à quel degré ces excès étaient poussés. Dans les cantonnements, les soldats ne se contentaient pas de la nourriture des habitants, ils exigeaient du vin et une cuisine spéciale ; ils menaçaient de mort ceux qui osaient leur résister ; leur conduite à l'égard des femmes était indigne. Les archives du département de l'Ardèche renferment à ce sujet de curieux documents.

trouvant un excellent point d'appui dans les cavernes fortifiées de la Jobernie. Marcha, dans ses *Commentaires*, rapporte ainsi la marche de cette colonne :

« Le sieur de Carrier (Charrier ?), capitaine au régiment de Montréal, pour être du pays, eut le commandement de marcher le premier avec cent hommes choisis sur ledit régiment, en forme d'enfants perdus. M. d'Annibal, avec son régiment, faisait l'avant-garde. M. de Naves de Logères, avec son régiment, faisait la bataille et le régiment de Picardie qui marchait en ce corps pour être arrivé le dernier. Le régiment de Montréal, mené par le sieur de Vinezac, premier capitaine, faisait l'arrière-garde...

» De cette façon, les troupes marchaient le long du chemin étroit et malaisé, où l'escarmouche fut attachée durant plus d'une lieue, d'autant que les rebelles des Boutières s'étant ramassés au nombre de sept ou huit cents, sous la conduite du sieur de Chabreilles..., ils prenaient les avantages sur l'arrière-garde, laquelle soutint leur charge tout le long du chemin... sans qu'on pût aller à eux en ordre de combat; aussi n'en tenaient-ils point d'autre que celui d'une quantité d'arquebusades rouettières qu'ils tiraient à tous les passages étroits, dont plusieurs dudit régiment de Montréal furent tués ou blessés. Les ennemis y perdirent encore davantage par les charges que les pelotons jetés à droite et à gauche faisaient à tous moments.

» Les baumes (cavernes) des rochers faisaient aussi quelques décharges à leur tour, lorsqu'on s'en approchait; mais le tout n'empêcha pas plus de cinquante bonnes maisons d'être entièrement embrasées le long de ladite vallée.. »

Coux était barricadé et gardé. L'avant-garde catholique dut enlever le pont de vive force. Elle n'alla pas plus loin. Reculant devant elle en défendant le terrain pied à pied, « les rebelles se logèrent à quelques pigeonniers, granges et rochers entre Coux et Privas [1] ».

La liaison des deux colonnes était assurée dans la plaine du Lac. Avant de pousser plus avant, Louis XIII voulait attendre son parc de siège, faire serrer les gros sur leurs avant-gardes et se donner le temps de reconnaître la position, afin de concentrer le mouvement de ses troupes et d'enserrer davantage Privas.

Il y avait encore un motif à ce temps d'arrêt : la difficulté de réapprovisionner les troupes en vivres et en munitions. Il avait

---

1. *Commentaires...*

d'abord été question de jeter un pont sur le Rhône; mais on avait dû renoncer à ce projet, d'abord parce que les bateaux manquaient, étant tous employés aux transports; ensuite parce qu'il eût été impossible de barrer pendant longtemps le cours du fleuve sans entraver le ravitaillement des armées opérant en Languedoc. Les ingénieurs durent se borner à établir un bac à Bays dont le port avait été choisi pour le débarquement de l'artillerie et des convois, la large vallée de Chomérac se prêtant mieux que celle de l'Ouvèze à la circulation des charrois. Après les trois premiers jours, les services de l'arrière purent fonctionner régulièrement [1].

Ces trois jours se passèrent en escarmouches et en reconnaissances, au cours desquelles le marquis d'Uxelles fut mortellement blessé sur le mamelon qui domine à l'Ouest le village de Coux.

Le 14 mai, au soir, le roi qui avait marché avec le gros de la colonne de Schomberg, avait poussé jusqu'à l'avant-garde. Le 15, l'investissement commença.

Montmorency disposa ses quatre régiments en ligne, de la gauche à la droite : Picardie, Montréal, Logères, Annibal; le premier marchant droit sur Privas, le second se dirigeant sur le Petit-Tournon, et les deux autres opérant dans la montagne un mouvement de conversion pour rejeter dans la place tout ce qui en était sorti. « Ces quatre régiments allant au front, faisaient avancer des pelotons conduits par des sergents, soutenus par des lieutenants avec de petits bataillons [2], et dans cet ordre ils donnèrent à travers de ce mauvais pays, duquel les ennemis tenaient les avenues très difficiles et barricadées tout de vallons, montées et murailles ».

Les huguenots reculèrent lentement jusque dans leurs retranchements. Montmorency arrêta sa marche à bonne portée de canon, c'est-à-dire à 300 ou 400 mètres d'un gros bastion qui, plus en saillie que les autres, était d'une grande importance pour le flanquement et allait devenir, par le fait même, l'objectif principal de l'attaque [3]. Il massa ses troupes hors des vues de la place,

---

1. Cf. Bernard, *Histoire de Louis XIII.*

2. Le mot bataillon est ici employé dans le sens de détachement. L'auteur des *Commentaires...* a voulu dire que, derrière les éclaireurs conduits par les sergents, marchaient des fractions sous les ordres de lieutenants, et, en troisième ligne, les compagnies groupées en bataillons. Ce dispositif, qui assure la progessivité de l'effort, est conforme aux principes de notre tactique moderne.

3. Ce bastion était situé à peu près à l'emplacement de la place actuelle du Jeu de Mail (Bastion 8).

sur les pentes descendantes de l'éperon qui sépare l'Ouvèze du Mézayon [1].

Pendant ce temps, Schomberg attaquait le pont et le hameau des Chaussières, sur l'Ouvèze, que Montbrun avait fait solidement organiser.

Les six compagnies des Gardes conduisirent vigoureusement l'attaque de front, ayant à leur droite le régiment de Pérault et, à leur gauche, celui de Normandie. Les protestants se battirent héroïquement, ils reçurent plusieurs charges suivies de corps à corps. Le nombre l'emporta, l'Ouvèze fut franchi et le pont resta aux catholiques.

A l'aile gauche, le régiment de Lestrange marcha sur le Mont-Toulon, en se reliant au reste de l'armée par le régiment de Phalsbourg.

Les troupes royales se retranchèrent sur les positions conquises et commencèrent les travaux d'approche.

Ce fut à ce moment que, selon Marcha, des partisans huguenots commirent un crime qui eut un grand retentissement dans tout le Vivarais.

« Le Père Jérôme de Condrieu, gardien des Capucins de Valence, était venu assez proche de Privas pour servir en cette nécessité si dangereuse, et les blocus étant faits, comme le danger n'était pas si grand qu'auparavant, il s'en retourna du côté de La Voulte par le chemin de Saint-Alban, le long de la rivière d'Ouvèze, où il fut pris par huit rebelles des baumes... Son compagnon se sauva... et lui mené quelqu'espace de chemin, étant persuadé de se faire huguenot pour sauver sa vie, laquelle autrement était menacé de perdre; à quoi ayant répondu que son âme lui était bien plus chère que son corps, il fut attaché à un arbre et de plus fort exhorté à se garantir par le moyen proposé. Il persévéra toujours en sa constance, ce qui les porta à armer six rouettes qu'ils avaient, lesquelles y voulant lâcher l'une après l'autre, faillirent sans prendre feu. Elles furent derechef préparées, aussi elles faillirent derechef. A quoi fut subrogée l'épée, de laquelle il lui fut donné plusieurs coups même après sa mort. » Les brigands lui coupèrent le nez et lui arrachèrent les yeux [2].

---

1. Vers l'emplacement du cimetière actuel.

2. L'historien protestant Elie Benoît conteste ce meurtre, sous prétexte qu'il a été commis dans un lieu où il n'y avait que les coupables et la victime. Le pasteur Arnaud n'admet pas cette opinion par trop facile à réfuter; mais il ne veut pas croire aux tortures qu'aurait subies le Père, faute de preuve. — Cf. « Relation de la prise de Privas et du martyr du P. Jé-

La répartition des travailleurs pour les travaux d'approche ne se fit pas de la même manière dans les deux corps de l'armée. Tandis que Schomberg déployait tous ses régiments en laissant à chacun le soin d'opérer pour son propre compte, Montmorency confiait alternativement aux siens le service de tranchée sur tout le front d'attaque qui lui était affecté. Le régiment de tranchée prenait le service pour vingt-quatre heures; il était chargé de fournir un détachement en armes pour surveiller les assiégés et repousser au besoin leurs sorties, un détachement de travailleurs pour les ouvrages de sape. En arrière, un régiment se tenait en réserve, prêt à intervenir au besoin. Les autres troupes étaient au repos, occupant leurs loisirs à nouer des fascines et à tresser des gabions. Cette disposition facilitait la direction des travaux, lui donnait plus d'unité, permettait un emploi plus judicieux en même temps qu'une meilleure économie des forces.

Comme les pioches rencontraient rapidement le rocher, on avait requis ou transporté un grand nombre de tonneaux, que les soldats défonçaient pour les remplir de terre et en faire des parapets capables de les abriter contre le feu.

Louis XIII, lorsqu'il visita les travaux, le 19 mai, fut frappé de la rapidité avec laquelle son aile droite progressait vers la place. Il critiqua la méthode de Schomberg et imposa à toute l'armée les dispositions de Montmorency [1]. Ce maréchal, voulant donner un point d'appui à son attaque, avait fait organiser solidement un petit mamelon qui, à sa droite, dominait le Mézayon et avait des vues superbes sur le Petit-Tournon [2]. Il y fit établir deux redoutes reliées entre elles par une courtine en forme de tenaille [3].

rôme de Condrieu, gardien des capucins de Valence, tué par les huguenots ». — Lettre de Richelieu à la reine-mère du 30 mai 1629 (appendice, note 6). — Le 12 juin 1629, le Père Joseph écrivait au secrétaire de la Propagande : « ...Privas, in qua nullus catholicus erat, et per viginti milliaria circum undeaque latrociniis atque vi armorum et coede sacerdotum orthodoxae fidei ritum pene absolverant impii illi rebelles. » (Arch. de la Propagande, Lepré-Balain, supplément...) Il ne parle pas de cruautés; mais Bernard (*Histoire de Louis XIII*) est très affirmatif : « Ils lui arrachèrent les yeux et le tirèrent à l'arquebuse ». Voyez, dans le même sens, le « Narré du succès des armes du roi au siège devant Privas » (Lyon, chez Muguet, 1629) : « Ils lui avaient crevé les yeux, écrasé le nez, défiguré toute la face et fait autres indignités que les plus barbares Turcs ne feraient pas ».

1. Ces dispositions sont encore en vigueur dans notre armée pour la guerre de siège.

2. C'est le mamelon sur lequel se dresse aujourd'hui la Chaumette, propriété de M. A. Comte attenante au cimetière (Ouvrage A B du plan des attaques devant Privas).

3. Nous avons relevé ces détails sur un plan de l'époque. Cf. *Revue du Vivarais* du 15 mars 1909, pp. 108 et suivantes.

A la gauche, Schomberg chemina tant bien que mal en utilisant les sentiers et les ravins. Le 16 et les jours suivants, ses travaux avaient été retardés par les sorties impétueuses de Montbrun.

Le plan du siège fut ainsi définitivement arrêté :

Il y aurait trois attaques : Montmorency, à droite, serait chargé d'enlever le gros bastion devant lequel il s'était arrêté; Schomberg cheminerait vers le bastion voisin qui couvrait la porte Est de la place [1] et vers le bastion de « Gratenas » [2], immédiatement au Sud du précédent. L'attaque principale serait celle du centre, conduisant à la porte de la ville; mais on ne pensait pas qu'elle pût réussir avant la prise du bastion de « Gratenas » et du gros bastion, à cause des flanquements que ces deux organes donnaient au bastion de la porte. Tout le front Est de Privas se trouvait ainsi menacé.

La troisième attaque, purement démonstrative, devait être conduite sur le front Sud de la place, pour diviser les efforts de la défense [3].

Ce plan était judicieux [4], car il mettait le fort du Mont-Toulon, qui ne pouvait tirer par-dessus la ville, dans l'impossibilité de prendre part à la lutte. Il est vrai que le fort du Petit-Tournon constituait un danger pour l'aile droite; mais, cet ouvrage se trouvant en contre-bas, son action devait être peu efficace; d'ailleurs il était faiblement armé et ne possédait pas de canon.

De son quartier général, établi dans la maison que Garnier, le plus riche propriétaire de Privas, possédait dans la plaine du Lac, Louis XIII dirigeait les opérations [5].

La place n'était pas complètement bloquée et elle pouvait encore communiquer avec l'extérieur par le Nord et par l'Ouest. Pour

---

1. En avant du passage sous voûte de la préfecture actuelle (Bastion n° 6).

2. Bastion n° 5.

3. Ceci résulte d'une étude attentive des plans de l'époque et du texte des *Commentaires...*

4. Richelieu a écrit dans ses « Mémoires » : « Les approches, par malheur, furent faites en sorte que, le plus faible côté n'ayant point été reconnu, la place fut attaquée par les lieux les plus forts, ceux de la ville demeurant non assiégés du côté des Boutières. » — Cette appréciation est erronée : les troupes royales attaquèrent très judicieusement Privas. Il eût été absurde d'aborder la ville par les Boutières à cause des ravins profonds qui couvrent la place de ce côté.

5. Cette maison existe encore; elle est connue sous le nom de « Logis du roi » et se trouve à 100 mètres au Sud de la route actuelle de Privas à Chomérac, sur un chemin qui conduit vers le ravin de Verdus.



ATTAQUES DES ARMÉES ROYALES SUR LES FRONTS SUD ET EST DE PRIVAS.

(Voir : Appendice, note I.)

l'entourer d'une façon complète, des forces doubles eussent été nécessaires. Montbrun pouvait donc se réapprovisionner en vivres et en munitions par la route des Boutières que gardait le Petit-Tournon. De ce côté, Chabreilles tenait la montagne avec ses partisans et il ne se passait pas de jour qu'il ne harcelât l'armée royale. « Chose aussi extraordinaire que possible, écrit Marcha, ne s'est-il jamais vu en France, que durant le temps d'un siège un si petit nombre ait campé, assis ses corps-de-garde, allumé ses feux et tous les jours incommodé l'armée par ses continuels combats, le tout en présence du roi ».

« Leurs armes, ajoute Bernard [1], étaient de longues arquebuses, des pistolets à leurs ceintures et d'autres dans leurs poches, et des poignards dont ils se servaient sans pitié contre ceux à qui ils pouvaient mettre la main sur le collet. C'était des hommes aussi cruels que des animaux farouches et aussi sauvages que leurs demeures, à qui le repos public était à charge et le brigandage était leur entretien.

» Ils se trouvaient un jour en un endroit et le lendemain en un autre fort éloigné, et passant par les chemins creux des montagnes reconnus d'eux tant seulement et des bêtes, ils se mettaient en sûreté après avoir fait leur coup.

» S'ils étaient rencontrés faibles, ils passaient pour paysans, ayant de tous côtés des lieux où ils cachaient leurs armes.

» S'ils se reconnaissaient assez forts pour entreprendre, ils se servaient de leurs avantages sans merci et nous tenaient en telle crainte qu'on n'osait aller qu'en forte compagnie, venant même jusqu'en l'armée où, de nuit, ils ont tâché quelquefois d'enlever des logements un peu écartés, la plupart des officiers du roi étant logés sous des tentes ou des huttes à la campagne. Ils prenaient les marchandises et les marchands sur le Rhône entre Valence et Bays, lieu où quelquefois ils ont enlevé des prisonniers et blessé nos gens. »

Le 17 mai, Chabreilles tenta un coup de main dont la réussite aurait pu avoir pour effet de couper momentanément les communications de Montmorency avec le Pouzin.

Il y avait à Coux un hôpital pourvu de deux chirurgiens et servi par des religieux. Cet établissement était gardé par deux compagnies des régiments de Montréal et de Logères relevées chaque jour. Le 17, le capitaine de Ripert, du régiment de Montréal, et

1. *Histoire de Louis XIII.*

le lieutenant de Planzolles, de la compagnie du régiment de Logères, étaient de garde. Ces deux officiers, ayant négligé de couvrir Coux par des postes, furent subitement attaqués par cinq ou six cents huguenots. Fort heureusement, les catholiques purent résister sur le pont de l'Ouvèze. Montréal, venu pour visiter le marquis d'Uxelles blessé et sur le point d'expirer, arriva juste au moment du combat dont il prit lui-même la direction.

« L'ennemi, écrit Marcha, quitta le combat et reprit la montagne, où M. de Montréal les suivit avec les deux compagnies et quelques troupes qui l'avaient escorté, si chaudement qu'ils furent menés jusqu'à un gros de réserve qu'ils avaient laissé [1] où l'escarmouche fut très belle, et, comme elle se faisait à la vue de toute l'armée que les vallons et précipices séparaient et à l'opposite du quartier de M. de Montmorency, Sa Grandeur commanda à M. de Vinezac d'y envoyer deux cents hommes commandés par deux lieutenants, qui furent les sieurs d'Anglejean et d'Espéron, lesquels prenant au plus droit, quoique (le terrain fût) très difficile, donnèrent en flanc si à propos, et M. de Montréal en même temps, que ce fut une très agréable chose à voir à toute l'armée. »

Chabreilles sentant ses communications menacées, ordonna la retraite sur Lyas; Montréal le suivit et l'obligea à abandonner le village qui fut incendié [2].

Le lendemain, les huguenots revinrent par le même endroit. Les régiments de Picardie et de Logères envoyèrent des détachements pour les chasser; ils reculèrent devant les catholiques et les attirèrent jusqu'à Lyas où Chabreilles avait préparé une embuscade. Dix ou douze papistes furent tués, parmi eux le sieur de Montgros dont le corps ne put jamais être retrouvé [3].

Ce petit combat fut le dernier que les protestants engagèrent autour de la place.

La situation des huguenots n'était point désespérée, et elle eût été meilleure encore si la division n'avait régné dans leur camp.

Chabreilles ne pouvait pardonner à Montbrun de lui avoir ravi le commandement. Des chefs, le conflit était descendu aux sol-

---

1. Probablement à la maison fortifiée de Salières, en face de Coux. Voyez notre monographie de Salières dans la *Revue du Vivarais* du 15 mai 1908. Cette maison existe encore.

2. Les *Commentaires*... ne donnent pas le nom de Lyas; mais ce village étant le seul qui soit « au bout de la montagne », il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doute.

3. *Commentaires*...

dats; bon nombre qui préféraient les escarmouches à la guerre de siège, avaient abandonné Montbrun pour tenir la campagne avec son rival, de telle sorte que le lieutenant de Rohan ne pouvait compter d'une façon certaine que sur les huit cents hommes qu'il avait amenés, auxquels six cents habitants prêtaient leur concours; soit, au total, 1.400 hommes environ. C'était bien peu pour occuper une ligne de défense aussi étendue.

Dans la journée des 16 et 17, Montmorency avait avancé ses travaux. Il ne pouvait plus progresser vers son objectif sans couvrir son aile droite contre le tir du Petit-Tournon. Ses troupes opéraient sur un terrain absolument découvert et les travailleurs, pris de front et de flanc par les projectiles, devaient se protéger de toutes parts. Du mamelon qu'il avait fortifié au début, il fit partir une tranchée [1] longeant la crête de la croupe et destinée à abriter des tirailleurs de flanc-garde, dont le feu tiendrait en respect les défenseurs du Petit-Tournon, en attendant que du canon pût être hissé pour les réduire.

Le vendredi 18 se passa sur tout le front en travaux et en escarmouches. Ce soir-là, Richelieu, parti le 11 mai de Suse, couchait à Loriol, amenant avec lui son fidèle conseiller, le Père Joseph. Le cardinal hâtait son voyage. En cours de route, il avait reçu une lettre que Louis XIII lui avait fait écrire par Châteauneuf à son départ de Bays, le 14 mai. Le monarque se plaignait de l'indiscipline de ses maréchaux; ses ordres étaient discutés et il ne pouvait se faire obéir. Il disait à Richelieu « qu'il le priait de se rendre au plus tôt auprès de lui; qu'il n'avait personne pour commander son armée; que ce qu'il résolvait en son conseil de guerre n'était point exécuté, et que jamais il n'eut tant besoin de sa personne qu'en cette occasion; qu'il avait ordonné son logement avec deux cents hommes pour le garder et ne logerait qu'à un quart de lieue de lui; qu'il ferait tenir le bac prêt afin qu'il pût venir de Crest droit à Bays, où il lui avait fait garder le logis qu'il avait quitté le matin, allant loger au camp où il se logeait fort près de la ville [2] ».

---

1. La tranchée CDEF.

2. Mémoires de Richelieu. — La lettre de Louis XIII n'est pas reproduite in-extenso; il semble que l'auteur ne l'ait citée que de mémoire et sa mémoire n'a pas été très fidèle, car il ajoute que le roi « avait mécontentement du sieur de Schomberg, qui avait fait mal les approches par le conseil de Chaban (son ingénieur) ». — Or, nécessairement, la lettre doit être datée du 14, puisque, le jour où elle a été écrite, le roi venait de quitter

Le samedi 19, le cardinal ayant franchi le Rhône à Bays, arriva à l'armée en compagnie de Louis XIII qui s'était porté à sa rencontre. La veille, le monarque avait envoyé au-devant de son ministre le marquis d'Effiat et Bouthillier.

Sans prendre de repos, Richelieu s'occupa des affaires et parcourut les positions.

Il proposa au roi « qu'il trouvât bon d'investir la place du côté qui leur était demeuré du tout libre (le Nord), lui représentant qu'il était question de leur fermer cette porte qui leur était ouverte et pour recevoir du secours et pour se sauver quand ils voudraient [1] ». L'arrivée des troupes venues d'Italie et parties, le 9, de Suse, devait permettre de compléter l'investissement.

Avant de tenter un assaut qui ne manquerait pas d'être très sanglant, le cardinal était d'avis de sommer une dernière fois la ville de se rendre « afin que le roi n'usât de rigueur envers cette ville-là qu'après avoir tenté toutes les voies de la clémence » [2]. Une occasion allait bientôt s'offrir : un article du traité de Suse stipulait que la proclamation de la paix serait faite simultanément par les deux partis, le 20 mai. Le ministre estimait qu'il serait habile de profiter de l'effet que cette proclamation ne manquerait pas de produire sur les assiégés, pour les amener à composition.

Montbrun résolut de faire un suprême effort avant l'arrivée de l'armée d'Italie. Débouchant brusquement par la porte Est, en face de l'attaque du centre, il se jeta sur les travaux les plus avancés de Schomberg [3]. Le régiment des Gardes, de tranchée, résista à l'élan des huguenots et les empêcha d'arriver jusqu'aux canons qu'on venait d'amener. Quel triomphe pour Montbrun s'il avait réussi à retourner contre les catholiques une partie des pièces que le marquis d'Effiat, grand maître de l'artillerie, avait à grand'peine fait tirer jusque sous les remparts de Privas !

A la fin de cette journée, le sieur de Marsillac fut tué dans le secteur d'attaque du régiment des Gardes où il était capitaine.

Bays et Louis XIII ne visita les travaux que le 19; aucune approche n'était encore faite le 14.

1. Mémoires de Richelieu.

2. *Ibid.*

3. On serait tenté de penser que cette attaque fut faite de nuit, et cependant Bassompierre, qui passa la nuit entière à la tranchée des Gardes, n'en fait pas mention dans ses Mémoires. L'attaque aurait donc eu lieu le jour.

« Je perdis dans ce siège, écrit Pontis [1], un de mes bons amis qui était capitaine aux Gardes et qui fut tué malheureusement par une de nos sentinelles, allant fort tard reconnaître quelques travaux... Le meilleur de ses amis, qui était un officier de l'armée, fut cause de sa mort sans y penser; car, lorsqu'il se traînait en montant sur une colline, cet officier, le prenant pour quelqu'un des ennemis, commanda à la sentinelle de tirer sur lui, ce qu'elle fit sur l'heure même, lui déchargeant un grand coup de mousquet dont il fut tué. »

Le 20, l'artillerie entra en action.

Montmorency avait reçu six pièces hissées par Polargues, au milieu de difficultés inouïes, le long d'un sentier escarpé et caillouteux venant de Coux. Trois furent placées sur une plate-forme aménagée près du mamelon fortifié et ouvrirent le feu sur le Petit-Tournon [2]. Les trois autres furent poussées à bras dans les chemins couverts et mises en batterie dans la troisième parallèle qui venait d'être terminée [3]. Elles ouvrirent, à cent mètres environ, le tir en brèche contre le gros bastion.

Du côté de Schomberg, trois parallèles avaient été aussi construites. Le maréchal avait fait établir deux solides redoutes destinées à protéger son artillerie : la batterie de Chabaud, sur la rive droite du ravin naissant presque au pied de la tour de Gratenas, était pourvue de six canons; la batterie d'Amboix ou d'Amboise, à l'extrémité gauche [4], était flanquée par une gabionnade destinée à abriter un soutien d'infanterie opposé aux sorties du Mont-Toulon, elle barrait le chemin d'Aubenas et battait la porte Sud de Privas.

Les pièces canonnaient les différentes parties du front de défense et laissaient les assiégés dans l'incertitude du point principal d'attaque; de plus, comme elles tenaient les portes sous leur

1. Cf. « Mémoires du sieur de Pontis ». — Pontis assistait au siège de Privas.

2. Batterie JK.

3. Batterie ST.

4. Ces deux batteries étaient appelées des noms des ingénieurs qui les avaient fait construire. Le nombre de canons contenus dans la batterie d'Amboix ne nous est pas exactement connu. Nous savons qu'il y avait 6 pièces dans la batterie de Chabaud, qu'il y en avait également 6 dans les tranchées de Montmorency, la batterie d'Amboix contenait donc probablement 6 ou 8 pièces. (On a vu que le nombre total des canons était de 20.)

feu, les sorties devenaient plus difficiles. Richelieu visita les batteries [1].

Dans la journée du 20, la tour de « Gratenas » [2] s'effondra sous le choc répété des boulets de gros calibre de la batterie de Chabaud.

Ce même jour, la paix conclue à Suse, le 24 avril, entre les rois de France et d'Angleterre [3], fut solennellement proclamée et fêtée dans les camps catholiques. Ce fut un réconfort pour les assaillants, un sujet de découragement pour les assiégés, qui pouvaient s'attendre à voir l'armée du Vivarais bientôt renforcée par les troupes venues d'Italie. Aux termes de l'article 5e du traité, les deux monarques s'engageaient respectivement « à donner assistance à leurs alliés et amis », dans le but « de procurer un entier repos à la chrétienté ». C'était l'effondrement de la politique protestante.

Dès le 21 mai, parurent les premiers régiments qui avaient suivi Richelieu : les Gardes suisses et le reste des Gardes françaises. Le roi les plaça en réserve entre la ville et son quartier général, sous le commandement du maréchal de Bassompierre [4].

La garnison de Privas venait d'être renforcée, elle aussi, par 1.200 hommes levés dans les Boutières. Cette troupe avait pu pénétrer dans la place grâce à une sortie de Montbrun qui avait contenu les postes catholiques déjà établis sur les hauteurs dominant à l'Ouest le fort Saint-André. Mais qu'était ce renfort en comparaison des forces qui affluaient à l'armée royale [5] ?

Au dire de Rohan, Richelieu, dès son arrivée, aurait renoué avec Chabreilles les négociations secrètes interrompues par la venue de Montbrun. Chabreilles, qui trouvait dans cette trahison un moyen de satisfaire sa rancune et un prétexte pour rentrer en grâce auprès du roi, aurait promis non seulement de rendre la place, mais même, s'il ne pouvait y contraindre Montbrun, de

1. Cf. Bassompierre, III, 39.

2. Bastion 5.

3. Ce traité ayant été proclamé sous les murs de Privas, nous le donnons in-extenso à l'appendice (note 5). Richelieu avait reçu avis de la conclusion du traité à Oulx, le 11 mai.

4. Bassompierre écrit dans ses Mémoires : « Je les logeai près de moi, qui étais campé sur le haut en une petite plaine entre la ville et le logis du roi. » Il s'agit de la plaine du Lac et les mots : *sur le haut* ne peuvent signifier que : *plus au Nord*.

5. « Vie du marquis de Saint-André » (s. n. d. a., Paris, Barbin, 1698), cité par M. de Cazenove (*l. c.*, p. 115). Les forces huguenotes se montaient alors à 2.000 hommes, plus 1.500 hommes de Chabreilles.

participer au siège avec les 1.500 hommes dont il disposait. Le 20 mai, le traître serait venu seul au rendez-vous fixé par le cardinal, soit qu'il eût renoncé à tenir sa promesse, soit qu'il n'eût pu déterminer ses soldats à le suivre.

On ne retrouve aucune trace de ces négociations dans les correspondances de Louis XIII et de Richelieu, non plus que dans les œuvres de Marcha, de Bassompierre et de Bernard. Le récit de Rohan ne peut être accepté comme véridique; on ne doit y voir qu'une marque de sa mauvaise humeur contre Chabreilles et le désir de faire retomber sur le frère de Brison la responsabilité de la prise de Privas et de l'échec infligé à la cause protestante.

Le 21 mai, Louis XIII envoya le sieur d'Argencourt en parlementaire pour sommer les Privadois de se rendre.

Montbrun se borna-t-il à renvoyer le parlementaire ou ordonna-t-il de tirer sur lui?

Dans ses Mémoires, Rohan prétend que le gouverneur de Privas fit retirer d'Argencourt « sans aucune réponse, n'ayant voulu permettre qu'on mît en délibération si on entendrait à une capitulation ».

L'auteur anonyme du « Narré du succès des armes du roi au siège devant Privas [1] », écrit : « Un héraut fut commandé par Sa Majesté d'aller sommer ceux qui commandaient dans Privas de rendre la ville en l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain et naturel Prince, et de chercher dans sa miséricorde le pardon du crime de leur rébellion, qu'ils refusèrent avec paroles insolentes ».

Ainsi les huguenots auraient injurié le parlementaire. Bernard précise les faits [2] : Montbrun aurait répondu « qu'il ne croyait pas que le roi fût en cette armée, et qu'il y fût ou non, qu'ils étaient résolus de se faire enterrer dans leur place plutôt que de se rendre ».

Cette fière réponse ne pouvait être injurieuse pour Louis XIII qu'en raison des circonstances dans lesquelles elle était faite. Autrefois, un autre Montbrun, qui passait aussi pour un vaillant capitaine, le propre grand-père du gouverneur de Privas, s'était montré bien plus irrespectueux à l'égard d'Henri III dont il venait de piller les bagages. Comme le monarque lui reprochait son manque de déférence pour la majesté royale, le huguenot avait

1. Plaquette datée de 1629 et publiée pour la première fois par M. Fuzier dans la *Revue du Vivarais*.

2. *Histoire de Louis XIII*.

cavalièrement répondu : « Sire, quand on a le cul sur la selle et l'épée à la main, on est compagnon ».

Si les paroles de Montbrun avaient été réellement insolentes, Pierre Marcha, toujours si disposé à enregistrer les violences de ses anciens coreligionnaires, n'eût pas manqué d'en faire mention dans ses *Commentaires*, et Richelieu, dans sa correspondance, eût donné quelques détails sur un incident qu'il passe absolument sous silence.

Le seul témoignage qui existe contre la thèse de Rohan est celui de Louis XIII, encore n'est-il pas exprimé dans une lettre particulière, mais dans un acte officiel rédigé par son chancelier. Dans sa « déclaration » du 15 juin 1629, il dit : « Ils ont bien osé tirer sur le héraut et trompette que nous leur avions envoyés pour les exhorter à leur devoir et les assurer de notre grâce ». Dans sa correspondance, et notamment dans sa longue lettre à François de Noailles, il ne fait même pas allusion à cette violation du droit des gens [1].

Quoi qu'il en soit, quand les habitants de Privas connurent la décision prise par Montbrun, ils demandèrent, pour la seconde fois, à sortir de la ville. Chabreilles se retira avec un certain nombre d'entre eux dans la montagne des Boutières, empêchant les levées faites dans la région de pénétrer dans la place, les retenant auprès de lui et les assurant qu'il les conduirait à Privas quand le moment serait venu. « Après son partement, écrit le duc de Rohan, Brunel d'Anduze, qui commandait cinq compagnies des Cévennes, se rallia avec les traîtres et les poltrons, fit dessein de tuer Saint-André en cas qu'il ne voulût pas entendre à se rendre, et lui porta parole assisté de tous ses partisans qu'on le livrerait s'il n'y consentait. Il fut donc trouvé bon par le conseil de guerre qu'il s'aboucherait avec Gordes; ce qu'il fit, mais il ne put s'accorder avec lui des conditions. »

Le 22, arrivèrent de Piémont la cavalerie légère d'Alais et le régiment de Champagne, que Bassompierre fit camper près du château d'Entrevaux où était établi le quartier du cardinal de Richelieu [2].

Ce jour-là, Montbrun exécuta une nouvelle sortie du côté de Montmorency.

Le régiment de Montréal était de tranchée; rapidement soutenu

---

1. M. de La Boissière cite le témoignage de Soulier qui prétend que Montbrun fit tirer sur le parlementaire; nous n'avons pu le vérifier.

2. Bassompierre.

par celui de Logères, il réussit à sauver les pièces. L'attaque avait été menée avec tant de vigueur que les huguenots parvinrent jusque dans les ouvrages catholiques « où ils brûlèrent cinq à six tonneaux (servant de gabions) qui couvraient un petit corps de garde perdu au bout de la tranchée » faisant face au Petit-Tournon [1].

Le 23, le régiment de Champagne fut envoyé à Veyras, en vue de l'attaque des forts Saint-André et du Petit-Tournon, dont la prise devait permettre de compléter le blocus de Privas. Le régiment de Piémont, arrivé le matin même, le remplaça au camp.

Le 24, jour de l'Ascension, parurent les régiments de Rambure, de Languedoc, de Vaillac et d'Annonay [2]. Le régiment de Piémont alla rejoindre celui de Champagne pour former, sous les ordres du marquis des Portes, un corps spécialement chargé des attaques du front Nord de la place.

L'ordre de bataille se trouvait ainsi établi de la droite à la gauche :

Corps de Montmorency : régiments de Picardie, de Rambure (en partie), des Gardes, en première ligne; régiment de Logères en réserve.

Corps de Schomberg : régiments d'Annibal, de Pérault, de Normandie, de Phalsbourg, de Lestrange, ce dernier spécialement affecté à l'attaque du Mont-Toulon.

Corps du marquis des Portes : régiments de Champagne et de Piémont.

Le quartier général du roi se trouvait toujours à la maison Garnier. Quant au cardinal de Richelieu, il s'était établi avec sa suite au château d'Entrevaux [3]. Le logement du ministre était loin des camps et du quartier général, il était isolé et exposé aux surpri-

1. *Commentaires...* et plan de l'époque. Place d'armes F.

2. Le régiment d'Annonay, levé en mars 1629, était formé à 10 compagnies; il fut dissous après la prise de Privas, le 30 mai, à cause des pertes qu'il avait subies (blessés, tués ou déserteurs). Il avait pour maître-de-camp Charles de Lévis, marquis d'Annonay, et depuis duc de Ventadour, troisième fils d'Anne de Lévis, duc de Ventadour, et de Marguerite de Montmorency. — Cf. marquis de Chantérac, en note de son édition des Mémoires de Bassompierre, III, 40.

3. Le château d'Entrevaux existe encore à peu près tel qu'il était en 1629, sauf les défenses extérieures (un solide barbacane avec fossé et pont-levis) qui ont été rasées. On y montre la chambre dans laquelle coucha Richelieu. Il a été restauré avc un goût très sûr et beaucoup d'intelligence; les décorations anciennes ont été méticuleusement reproduites. Nous avons personnellement assisté à une partie de cette restauration et nous pouvons témoigner de sa parfaite exactitude. La monographie de ce château remarquable tant au point de vue des souvenirs qu'il rappelle, qu'au point de

ses; le cardinal n'était peut-être pas fâché de tenir sa Cour à part et, si elle n'était pas sans danger, sa solitude faisait du moins ressortir l'importance de sa personne; il comptait d'ailleurs sur la solide organisation du château et sur la vigilance de ses Gardes pour déjouer les entreprises des huguenots.

Tous les régiments avaient pris leur place autour de Privas. Malgré ce déploiement de forces (près de 13.000 combattants), le blocus n'était pas aussi complet qu'on aurait pu l'espérer : la ville communiquait toujours avec le dehors par le sentier du Petit-Tournon au château de Livier, et par celui de Veyras longeant les pentes Nord du Mont-Toulon.

Ce fut par là, sans doute, que Montbrun apprit la position du quartier de Richelieu. Il résolut de tenter un coup de main sur le château d'Entrevaux. Enlever le puissant ministre de Louis XIII et garder en otage le plus implacable adversaire de la féodalité huguenote, l'enjeu en valait la peine, il était bien fait pour tenter l'audace du lieutenant de Rohan.

Dans la nuit du 24 au 25 [1], par une marche habilement conduite dans le fond des ravins, un détachement, sorti de Privas, se glissa, sans donner l'éveil, jusque sous les murs du château. Les bagages et les chevaux furent pris et un officier fut tué; mais les Gardes du cardinal accoururent à temps pour sauver leur maître.

Cette sortie fut la dernière que tentèrent les assiégés; étreints de plus en plus par l'armée royale, ils furent désormais réduits à cette défensive passive qui est le plus certain présage de l'agonie d'une place.

Au fur et à mesure qu'ils se rapprochaient des remparts, les travaux de sape devenaient plus périlleux et plus lents. Malgré l'énergie et l'intelligence avec lesquelles Le Plessis-Besançon dirigeait les travailleurs [2], il fallut quatre jours et quatre nuits à Montmorency pour gagner cent mètres de terrain.

---

vue de l'architecture militaire du moyen âge, a été donnée dans la *Revue du Vivarais*.

1. Nous ne sommes pas certain de la date exacte : les *Commentaires...* disent le 25; mais il est certain que l'attaque se fit pendant la nuit, sans quoi les huguenots n'auraient pu traverser les lignes royales. Est-ce la nuit du 24 au 25, ou celle du 25 au 26 ? Nous optons pour la première hypothèse parce que la sortie ne dut pas se faire avant minuit, moment où les sentinelles fatiguées commencent à se relâcher de leur surveillance; dans ce cas, l'attaque se serait produite vers 2 heures du matin, le 25.

L'attaque semble s'être produite par l'angle Nord-Ouest du château, du côté des écuries actuelles. On a retrouvé une balle de mousquet dans une des meurtrières de la tour établie à cet angle.

2. Bassompierre, III, 40.

Et cependant personne ne ménageait sa peine. Les nombreux



PLAN DES ATTAQUES DU MARQUIS DES PORTES.

aumôniers de l'armée venaient en aide aux soldats. On voyait des moines manier la pelle et la pioche, porter des gabions, pousser

des brouettes. Dans la journée du 25, le Père Bonaventure, de l'Ordre des Récollets, confesseur du duc, fut tué par une balle dans la tranchée où il travaillait [1].

Enfin la cinquième parallèle fut poussée jusqu'à 40 mètres du fossé [2].

Durant tout ce temps, la batterie de brèche ne cessa de cribler le gros bastion de ses projectiles. Les quatre pièces de campagne dont disposait la place, ne pouvaient faire bonne figure dans cette lutte d'artillerie.

Aux attaques de Schomberg, les tranchées progressaient plus lentement sous la direction de Chabaud. Au dire de Bassompierre et de son ingénieur Argencourt, Chabaud avait maladroitement tracé les ouvrages exécutés par les Gardes; ils étaient trop en vue de la ville, ce qui exposait les défenseurs à des pertes inutiles, et trop éloignés des tranchées creusées à l'aile gauche de Montmorency pour leur donner un appui.

Il y eut, à ce sujet, entre les deux maréchaux, une dispute assez vive, comme il s'en produisait souvent parmi les chefs de l'armée royale. Schomberg défendit son ingénieur et approuva sa conduite; Bassompierre employa le sien à tracer des boyaux pour combler le vide qui existait entre les deux corps de l'armée de siège [3]. La quatrième parallèle [4] se trouva ainsi reliée à celle de Montmorency. Une batterie de six pièces fut établie, à l'abri d'une gabionnade, sur le prolongement de la troisième parallèle [5], d'où elle put appuyer le tir des canons de Montmorency.

A l'aile gauche de l'armée, Phalsbourg avait gagné « une masure proche de la ville ». Le ravin qui court au Sud de Privas avait été occupé par une longue tranchée poussée jusqu'à la batterie d'Amboix. De ce côté, l'attaque ne devait pas être conduite à fond.

Le 26 au matin, la canonnade redoubla d'intensité. La brèche ayant paru suffisante, le roi ordonna l'assaut.

« Il fut résolu l'après-dîner, écrit Bassompierre [6], que, de mon côté, je gagnerais la contre-escarpe, et, de celui de Picardie, on

---

1. Cf. Marcha, *Commentaires*... — Le « Narré du succès.. » dit qu'il y avait plus de cent aumôniers à l'armée.

2. Tranchée ZZ.

3. Bassompierre.

4. Ouvrage kl.

5. Ouvrage jj.

6. Bassompierre, *l. c.*, III, 41.

attaquerait la corne, cependant qu'en même temps Phalsbourg, de son côté, entreprendrait quelque autre chose pour faire diversion aux ennemis.

» C'était à Normandie de prendre la garde du soir à la tranchée, ce qui fit que j'envoyai quérir Manicamp et le baron de Meslay[1] et leur fis faire leur ordre devant moi, puis les menai à la tranchée pour leur montrer ce qu'ils devaient faire. Manicamp y reçut un fort petit coup de pierre qu'il fit paraître bien grand. Puis je les renvoyai pour se tenir prêts à entrer en garde de bonne heure.

» Je donnai aussi ordre que l'artillerie nous fournît toutes les choses nécessaires, et allai de là donner l'ordre à Phalsbourg de ce qu'il devait faire.

» Puis je me rendis à la tranchée où le régiment de Normandie était arrivé, commandé par Meslay, car Manicamp tenait le lit pour son coup de pierre [2]. M. de la Valette et M. d'Effiat s'y trouvèrent aussi avec M. de Biron, maréchal de camp.

» Phalsbourg commença la danse, attaqua et força une autre maison contre la porte de la ville, que les ennemis avaient fortifiée [3].

» Peu après, Picardie attaqua la corne qui fut emportée d'abord, puis regagnée par les ennemis, que les volontaires gentilshommes leur firent encore une fois quitter. Et moi, en même temps, avec le régiment de Normandie, me vins loger au-dessous de la contre-escarpe; nous l'ôtâmes aux ennemis qui nous la disputèrent trois heures durant. M. de La Valette et d'Effiat y furent plusieurs fois avec grand péril. J'y eus de morts ou de blessés quelque vingt-cinq hommes [4]. »

Du côté de Montmorency, la brèche ne fut praticable que le soir. Les talus du gros bastion s'effondrèrent. On résolut de tenter l'assaut à la faveur de la nuit.

---

1. Audard de Fromentière, baron de Meslay, premier capitaine au régiment de Normandie.

2. Manicamp était colonel du régiment de Normandie. Roussel, dans son « Essai sur les régiments d'infanterie », dit que ce fut Charles Gigault de Bellefonds, lieutenant-colonel, qui prit le commandement du régiment. — La blessure faite à Manicamp par un jet de pierre indique que l'armée royale était arrivée très près des remparts.

3. L'attaque de Phalsbourg n'est qu'une diversion destinée à attirer les protestants sur le front Sud de Privas. — D'après les plans de l'époque, la maison dont il s'agit semblerait être le petit édifice rectangulaire, sorte de pigeonnier, qui se voit encore dans le jardin de M. Bouret.

4. L'attaque de Picardie fut dirigée sur le gros bastion (bastion 8).

Montmorency fit avancer ses troupes : à droite, le régiment de Logères; au centre, ceux de Picardie, de Rambure [1] et d'Annibal; à gauche, celui de Pérault.

Tous les régiments devaient se porter en avant, précédés par de petits détachements d'hommes munis d'outils et d'échelles.

Il était huit heures du soir; la nuit était sombre; il pleuvait. Les troupes attendaient en silence le signal de l'assaut. Les aumôniers circulaient dans les rangs pour donner une dernière absolution. On comptait sur une résistance désespérée des huguenots. La noblesse, désireuse de se distinguer devant le roi, avait sollicité l'honneur de marcher en tête des colonnes. « Les seigneurs et les gentilshommes volontaires, départis en six files, et chaque file commandée par le seigneur le plus apparent d'entre eux [2] », s'étaient placés sur le front des régiments.. Ils étaient là, l'épée ou l'esponton à la main, prêts à s'élancer au devant des balles, insouciants de la mort. Montmorency leur avait fait ses dernières recommandations : il leur avait dit que la prudence est la sœur de la bravoure; que l'impétuosité ne doit point dépasser le but; qu'un bon chef doit savoir ménager son sang et celui de ses soldats; un second fossé séparait de la place la gorge ouverte du gros bastion, il serait fou de vouloir franchir cet obstacle sans attendre que le canon eût pratiqué une brèche dans la courtine; on se bornerait donc à conquérir le bastion et à s'y retrancher.

Les trompettes sonnent la charge. Des commandements, des cris de : Vive le roi! le cliquetis des armes. Dans un même élan, les colonnes abordent le fossé, s'y précipitent. Les échelles sont dressées contre l'escarpe. Les soldats se hissent, se tirent, grimpent sur le parapet. Pas un coup de mousquet : le bastion est désert. L'assaut a donné dans le vide.

Oublieux des sages recommandations de leur général, les officiers veulent joindre l'ennemi quand même. Ils s'élancent vers la gorge du bastion; les soldats les suivent. Toute cette masse d'hommes saute pêle mêle dans le second fossé. Subitement les murailles s'illuminent d'une lueur terrible : les boulets, la mitraille [3], les balles, les grenades, les pots-à-feu, les pierres, s'abattent, fau-

1. Le régiment de Rambure venait de passer tout entier sous les ordres de Montmorency en remplacement de celui de Montréal parti pour Castres.

2. *Commentaires...*

3. A défaut de balles, les huguenots avaient bourré leurs canons de ferrailles, de clous, de chaînes. Cf. *Commentaires...*

chent cette fleur de noblesse, cette jeunesse intrépide. Ce ne sont qu'horribles monceaux de corps meurtris, déchiquetés par les projectiles.

En général habile, Montbrun a évacué le bastion intenable pour la défense, et il a concentré ses forces sur sa deuxième ligne, sur les murailles de Privas. Lorsqu'il voit à ses pieds le fossé presque comblé par les cadavres des catholiques, il ordonne une contre-attaque. Le feu cesse. Les cris de la charge couvrent les gémissements des blessés. Six cents huguenots débouchent de la porte Est; ils sont armés de sabres, de piques, de faux emmanchées à rebours. Devant cette sortie furieuse, les soldats de Montmorency surpris fléchissent, abandonnent le bastion, fuient en désordre. Mais leur chef est là; il en a vu bien d'autres au cours de sa carrière; il sait qu'il ne faut jamais désespérer, même dans les moments les plus critiques. Il court aux canonniers et ordonne le feu pour couvrir la retraite. Les tranchées catholiques s'éclairent à leur tour. Les protestants s'arrêtent sous une pluie de mitraille. Des deux côtés on se rallie, et le vide se fait entre les adversaires.

Maintenant un lugubre silence succède au vacarme infernal. Les régiments royaux se reforment, Montmorency les harangue, il ranime leur courage; puis, l'épée nue, il s'élance en avant et toute la masse le suit.

Il y eut des corps à corps terribles dans le gros bastion que les huguenots avaient réoccupé malgré les boulets. Enfin l'ouvrage demeura aux catholiques. Le régiment de Logères, qui, le premier, avait pris pied sur la position, s'y retrancha aussitôt. Les soldats étaient munis de pelles, de pioches et de tonneaux défoncés qui furent rapidement remplis de terre sous le feu de l'ennemi.

Au cours de cet assaut, qui avait duré deux heures, l'armée royale venait de perdre vingt-quatre officiers et plus de cinq cents hommes blessés ou tués [1].

Schomberg était tombé malade, le 24 mai, et la direction des attaques de gauche s'était ressentie de son absence. Il semble que ses troupes aient assisté impassibles à l'échec et au succès de l'aile droite du corps de siège, alors qu'une nouvelle démonstration eût pu retenir devant elles une partie des défenseurs et empêcher Montbrun de concentrer ses efforts sur le point menacé. L'ori-

---

1. Les pertes peuvent ainsi se décomposer :

Dans le corps de Montmorency : le régiment de Logères perdit 200 hommes dont 6 sergents et plusieurs officiers parmi lesquels le major Ducros de Chadenat, le capitaine des Rouvetes, les lieutenants Désarbres, de Selve,

gine de cette immobilité doit être, en partie, attribuée au mauvais emplacement des tranchées du front Sud qui, trop éloignées de la place, enlevaient aux officiers toute initiative d'offensive et ne permettaient même pas de soutenir efficacement les détachements déjà embusqués dans le chemin couvert. Mais la responsabilité retombe tout entière sur Louis XIII qui, venu pour diriger l'ensemble des opérations, ne s'était pas préoccupé de combiner l'action de ses corps en vue de l'assaut.

Tandis que ces événements se déroulaient devant Privas, le marquis des Portes attaquait le fort Saint-André. Malgré son importance, cet ouvrage était dépourvu de canon, de telle sorte que les régiments de Champagne et de Piémont avaient pu s'avancer jusqu'à une portée de mousquet des huguenots, en face desquels ils s'étaient retranchés.

Des Portes était isolé du reste de l'armée. Devant lui, le fort Saint-André, « bâti avec la terre, la fascine et le gazon en forme d'étoile [1] », était défendu par une garnison de cent cinquante hommes. A sa droite, le canon du Mont-Toulon pouvait prendre ses troupes d'enfilade; mais l'attaque dont ce fort était sans cesse menacé par le régiment de Lestrange, retenait sur son front Sud la plupart de ses défenseurs. D'ailleurs les régiments catholiques auraient pu trouver, en arrière de la crête qu'ils occupaient, un abri contre les boulets. A la gauche, un coup de main de Chabreilles n'était plus à craindre depuis que ce chef avait abandonné la cause protestante [2]

---

le capitaine de Planzolles, qui furent mis hors de combat. — Le régiment de Picardie perdit plus de 200 soldats tués ou blessés et 12 officiers. — Le régiment de Rambure perdit 50 hommes et son premier capitaine Fouquerolle.

Dans le corps de Schomberg : le régiment de Pérault perdit 5 ou 6 capitaines et 50 hommes; celui d'Annibal perdit plus de 100 hommes et le capitaine comte de Ferrières, beau-frère du marquis de Portes, blessé à mort. — Les pertes des Gardes ne nous sont pas connues; le capitaine de Marsillac et le lieutenant Pagne de ce régiment furent tués.

Nous n'avons pu déterminer à quel régiment comptait le baron de Valançay, fils aîné du gouverneur de Calais, qui fut mortellement blessé dans l'attaque conduite par Montmorency et mourut trois jours après.

Le baron de Nuchelle, de Valence, et un autre Dauphinois, le baron de Pressin, moururent de leurs blessures.

Les deux frères de Senneterres, Esguilly, Fontenay, le chevalier de Couthéran, de la Noblesse volontaire, furent blessés.

(Cf. : Marcha; le *Mercure françois;* Pontis, le « Journal historique du siège de Privas »; Bernard, le « Narré du succès... »

1. *Commentaires...*

2. *Commentaires...*

Quelle que fût son activité, le 25, des Portes n'avait pu que couronner un mamelon, à environ cent mètres du fort. Il n'en donna pas moins l'assaut en même temps que Montmorency.

Précédés de détachements munis d'échelles, les deux régiments se portèrent en avant ; mais leur attaque, partie de trop loin, fut repoussée.

Ayant rallié ses troupes, le marquis les entraîne de nouveau. « L'épée à la main et à la tête de tous les siens, il monte, il grimpe [1] ». Un corps à corps s'engage avec les huguenots, qui finissent par lâcher pied et s'enfuient vers la ville.

Il était dix heures du soir, le général catholique ne poussa pas plus avant. Il organisa la position conquise afin de s'en faire un point d'appui pour attaquer le Petit-Tournon dès le lendemain.

Soit que la prise du fort Saint-André eût jeté la panique parmi les défenseurs du Petit-Tournon, soit que Montbrun les eût rappelés [2], ils évacuèrent leur poste en y laissant seulement un détachement de dix-huit hommes.

Le 27, au lever du jour, l'artillerie royale commença le tir en brèche contre les murailles de la ville pour en préparer l'assaut. Dans le bastion conquis, les soldats de Montmorency demeuraient blottis derrière leurs gabionnades, à quelques mètres des protestants. La batterie de droite criblait de projectiles le fort de Tournon, qui devenait intenable.

A dix heures du matin, le marquis des Portes, jugeant la préparation suffisante, fit avancer ses colonnes d'assaut. Au moment où, en avant de la première ligne, il descendait les pentes Est du fort Saint-André, il tomba frappé d'une balle à la tête. Sa mort ne fit qu'exciter l'ardeur des troupes et le fort fut enlevé.

Les dix-huit captifs furent sur-le-champ condamnés à être pendus; mais « les soldats de l'armée mus de rage et de ressentiment du malheureux coup qu'ils avaient tiré (contre le marquis des Portes), les ôtèrent à leurs gardes et les mirent en pièces [3] ».

---

1. *Commentaires...*

2. Montbrun savait que le Petit-Tournon ne pouvait tenir longtemps après la prise du fort Saint-André; il ne voulut sans doute pas laisser capturer la garnison; elle lui était utile dans Privas pour combler les vides faits au cours de l'assaut qu'il venait de repousser.

3. L'armée et la Cour regrettèrent le marquis des Portes. Gentilhomme ordinaire de la Chambre sous Henri IV, Antoine-Hercule de Budos avait été créé conseiller d'Etat en 1612, puis élevé au marquisat des Portes en 1613. Il avait le titre de vice-amiral de France, Guyenne et Bretagne. En 1617, il avait été nommé lieutenant-général en Gévaudan et avait pris une

Dès que le fort Saint-André avait été pris, Louis XIII avait donné l'ordre d'y monter du canon pour tirer sur la ville. Tandis que cette difficile opération s'effectuait par les mauvais sentiers de Veyras, l'armée royale préparait un assaut général.

La nuit était venue. La position des huguenots était critique. Si la ville était prise de vive force, conformément aux lois de la guerre, elle serait pillée et ses défenseurs exécutés. La mise à mort de dix-huit soldats capturés au Petit-Tournon était une preuve que le roi, décidé à faire un exemple, n'userait d'aucun ménagement.

Que se passa-t-il alors? Montbrun, jugeant qu'il avait accompli son devoir jusqu'à l'extrême limite, voulut-il épargner la vie des habitants et leur permit-il de fuir par l'unique ligne de retraite qui demeurât encore ouverte, le ravin du Mézayon et Veyras? Ou bien les défenseurs de Privas, cédant aux sollicitations des meneurs que Chabreilles entretenait parmi eux, abandonnèrent-ils leur chef?

L'impression produite par les assauts sur les Privadois avait été considérable. Montbrun, voyant leur découragement et désespérant de relever leur moral, songea à se rendre. Il envoya un parlementaire pour demander une trêve qui lui fut accordée et que, de part et d'autre, on employa à relever les morts.

De longue date, Montbrun était lié à Gordes; il résolut de recourir à ses services pour obtenir le pardon de Louis XIII. Après en avoir référé au monarque, de Gordes répondit « que le plus court chemin pour lui et ses compagnons était de se remettre sans restriction à la merci et à la discrétion du roi... car, après le commencement de la batterie et la brèche faite, le roi ne pouvait être disposé à pardonner, ni à recevoir les rebelles de Privas à autre condition que celle de sa discrétion [1] ».

Montbrun renouvela sa démarche. Le même jour, sur le soir, il envoya au camp catholique un de ses soldats, nommé « l'Orange », pour dire à Gordes qu'il désirait lui parler personnellement ou, tout au moins, conférer avec un officier qui aurait sa confiance et

---

part très active aux guerres contre le duc de Rohan; ses services lui avaient valu la croix du Saint-Esprit en 1619. Il portait la cuirasse avec l'aisance gracieuse d'un homme de Cour et la crânerie d'un soldat; les traits de son visage étaient à la fois fermes et doux, la hardiesse et la bonté se lisaient dans son regard; il possédait tous les avantages physiques et les qualités de cœur qui font qu'un chef est aimé de ses soldats. Grand seigneur dans toute la force du terme, il était l'un des meilleurs capitaines de l'armée royale. Cf. *Commentaires...*

1. « Narré du succès des armes du roi au siège devant Privas. »

« auquel il pourrait dire sa pensée en toute assurance [1] ». Gordes envoya de Vennes, comme lui capitaine au régiment des Gardes, avec mission de répondre au soldat qu'il ne croyait pas pouvoir donner un meilleur conseil que celui de se rendre au plus tôt sans condition. L'Orange désappointé eut l'imprudence de répondre : « Monsieur, vous me forcez de vous dire que M. de Saint-André est dans le désespoir; dès l'heure que je vous parle, tout est désordre dans la ville, les portes sont ouvertes et chacun ne pense plus qu'à se sauver. L'épouvante et la terreur de la juste indignation du roi ont si fort saisi tout d'un coup les soldats et les habitants, que presque personne ne veut plus reconnaître M. de Saint-André [2] ».

De Vennes s'empressa de rapporter ces paroles au roi et au cardinal.

« On avait inclination à croire que cette parole fût véritable, écrit Richelieu [3], parce qu'on la désirait; mais elle fut néanmoins tenue pour suspecte. D'Effiat et Gordes eurent le commandement de trouver moyen de s'en éclaircir. »

Il est difficile de connaître exactement quels furent les arguments échangés de part et d'autre au cours de ces entretiens. Rohan prétend que, le roi ayant offert une capitulation honorable pour Montbrun et pour ses soldats, mais ayant refusé d'y comprendre les habitants de Privas, le chef huguenot aurait repoussé cette proposition avec indignation, jurant de ne jamais séparer son sort de celui de ses coreligionnaires.

Cette version paraît peu vraisemblable. On verra, par la suite, que Louis XIII était bien décidé à contraindre les rebelles à se rendre à discrétion. D'ailleurs, pourquoi le monarque aurait-il montré plus de sévérité à l'égard des Privadois qu'à l'égard des soldats?

Le témoignage de Richelieu paraît plus conforme à la réalité : « Les habitants eurent appréhension du pourparler du gouverneur, qui leur dit franchement qu'il tâchait de traiter pour les gens de guerre, qu'ils pouvaient en faire autant pour eux. »

Etant donné le mauvais accueil fait par les consuls à Montbrun, lors de son arrivée à Privas, l'attitude des habitants à son égard,

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* Dans ses Mémoires, Richelieu place ces paroles dans la bouche de Montbrun; il y a évidemment là une inexactitude : le général n'aurait point fait un tel aveu.

3. Mémoires de Richelieu.

leur penchant pour Chabreilles, leur manque d'énergie pour la continuation de la défense, la réponse de Montbrun paraît fort naturelle.

Quoi qu'il en soit, Rohan, Richelieu, Marcha et tous les auteurs contemporains sont absolument d'accord sur ce qui se passa à Privas pendant la nuit du dimanche 27 au lundi 28 mai.

Les Privadois furent tellement effrayés, écrit le cardinal, « que quelques-uns commencèrent à plier bagages et à se jeter hors de la ville, à la merci de la nuit, pour gagner les Boutières. D'autres les suivirent. Ce bruit étant répandu, ils prirent tous l'alarme si chaude et chacun s'enfuit si vite que la plupart laissèrent leur soupe qui était encore au feu. Les uns fuirent dans les montagnes et tombèrent la plupart entre les mains des nôtres, qui en tuèrent partie et en prirent aucuns, qui furent pendus jusqu'au nombre de cinquante, et les autres envoyés aux galères. Tout le reste, avec les gens de guerre, se retirèrent dans le fort de Toulon... et s'y enfuirent avec une telle précipitation qu'ils n'y emportèrent avec eux ni vivres ni munitions [1] ».

Sur l'ordre de Montbrun, le commandant du fort n'y laissa pénétrer personne et les fuyards durent camper sous les bastions. Le général demeura seul dans la ville avec cinq cents hommes. « En cette extrémité, il ne jugea meilleur parti que de se retirer au fort de Toulon, où il pouvait faire sa capitulation plus sûrement que dans la ville, parce que l'on ne le pouvait forcer sans beaucoup de temps et perte de beaucoup d'hommes [2] ».

A la pointe du jour, l'armée royale pénétra dans Privas.

---

1. Mémoires de Richelieu. — On lit dans le « Narré du succès... » : « On y trouva aussi quantité de munitions de guerre. Il y avait, dans le seul logis du capitaine, des armes pour armer 150 hommes, deux chambres pleines de grenades et plusieurs autres choses propres à faire une longue résistance. »

2. Mémoires de Rohan.

CHAPITRE XVII

LE SAC DE PRIVAS

L'armée royale pénétra dans Privas par trois points à la fois.

Marcha et Richelieu ont donné des versions légèrement différentes de ce qui se passa à l'aile gauche.

« Au point du jour, écrit Marcha, un habitant de là-dedans en sortit par la porte de la plaine (porte Limbert), où était le poste du régiment de Phalsbourg et, ayant appelé la sentinelle, demanda à parler, ce qui, étant rapporté à M. le baron de Chamblay, maître-de-camp dudit régiment, il fut convenu, par permission de Sa Majesté, que, la vie sauve, il lui apprendrait des nouvelles dont elle demeurerait satisfaite; ce fut que, sur sa vie, il n'était demeuré personne dans la ville capable d'aucune résistance. »

Le récit de Richelieu est plus simple :

« Le marquis d'Effiat et Gordes, selon le commandement du roi [1], s'approchant de la ville, étaient étonnés de ne trouver point de sentinelles, et passant plus avant, le furent encore davantage quand ils trouvèrent les portes ouvertes [2] et sans gardes. Ils envoyèrent quelques mousquetaires dans la ville pour découvrir ce qui s'y passait; mais ils la trouvèrent vide d'habitants; ils commencèrent à crier : Vive le roi! A cette parole inespérée, les régiments des Gardes et de Phalsbourg, qui étaient les plus proches, y entrèrent et ensuite toute l'armée [3]. »

L'entrée dans la ville ne se passa pas aussi simplement que le dit le cardinal. La surprise qui avait entraîné l'échec de Montmorency devant le gros bastion, avaient rendu les officiers catholiques pru-

1. On se souvient que le roi avait ordonné à ces deux gentilhommes de vérifier les renseignements donnés par le parlementaire de Montbrun. — Le « Narré du succès... » confirme la version de Richelieu.

2. Les habitants qui avaient fui pendant la nuit n'avaient pas refermé les portes.

3. Mémoires de Richelieu.

dents; ils ne négligèrent aucune mesure pour éventer un piège des huguenots.

Les cinq compagnies de tranchée du régiment de Phalsbourg se portèrent vers Privas, couvertes par une avant-garde. En tête marchaient dix mousquetaires et deux sergents; plus loin venaient cinquante hommes commandés par un lieutenant; deux compagnies s'avançaient ensuite, suivies à soixante pas par les trois autres compagnies. Les cinq dernières compagnies du régiment formaient le gros à cent pas plus loin.

Cette colonne seule devait pénétrer dans Privas, tandis que les dix compagnies du régiment des Gardes, groupées en deux bataillons, garderaient la porte.

Il était convenu que, si l'ennemi ouvrait le feu, le mouvement en avant ne serait pas arrêté; l'avant-garde détruirait les obstacles qu'elle rencontrerait et pénétrerait dans les rues.

Louis XIII avait rappelé les ordres déjà donnés relativement à la discipline; il avait prescrit aux officiers de défendre à leurs hommes le meurtre et l'incendie; il leur avait spécialement recommandé de faire respecter les femmes, de sauver les enfants.

Bassompierre a rapporté dans ses Mémoires comment le centre de l'armée pénétra dans la ville :

« La nuit, sur les deux heures, du lundi 28 au matin, comme nous avions percé (passé) le fossé, nous avisâmes à la muraille un trou par lequel les ennemis entraient dans leur fossé, et on ne tirait plus de la ville. Je fus longtemps à marchander avant que de le vouloir faire reconnaître; enfin, y ayant hasardé un sergent avec une rondache [1], il entra dans la ville et n'y trouva personne, les ennemis l'ayant abandonnée pour se retirer au fort de Toulon sur la montagne. Sur quoi nous entrâmes dans la ville que nous trouvâmes déjà occupée par ceux du régiment de Phalsbourg, qui, ayant été avertis par une pauvre femme que les ennemis avaient abandonnée à Privas, y étaient entrés alors [2]. »

Le Vassor a très nettement exposé les incidents de l'aile droite :

« Les Gardes du duc de Montmorency logés au pied de la demi-lune [3], n'entendant plus de bruit comme ils avaient accoutumé, deux d'entre eux demandèrent à leur lieutenant la permission

1. Sorte de grand bouclier.

2. Bassompierre, par erreur, place à l'aile gauche un fait qui se passa à l'aile droite.

3. Cette demi-lune n'est autre chose que le bastion 6 couvrant la porte Est de Privas (emplacement de la préfecture actuelle).

d'aller voir ce qui se passait dans la demi-lune. Ils y entrent et, ne trouvant personne, passent dans la place.

— *Mes enfants, sauvez-vous*, leur cria une vieille femme; *les gens du roi sont dans la ville !*

— *Et où irons-nous?* demandent les deux gardes.

— *Dans le fort de Toulon*, repartit la bonne femme. *Les autres s'y sont retirés.*

Les deux gardes empressés de savoir si la chose est véritable, poussèrent jusqu'à la porte de la ville qui regardait le fort de Toulon. L'ayant trouvée ouverte, ils ne doutent plus de la vérité de ce qu'on leur a dit.

Contents de leur découverte, les deux gardes vont avertir leur lieutenant. Celui-ci court au duc de Montmorency et le trouve occupé avec Marillac sur l'assaut qui se devait donner le lendemain.

Le duc et Marillac vont incontinent dans les tranchées et tous les officiers du quartier de Montmorency ont ordre de quitter leurs postes, et de marcher vers le fort de Toulon, afin d'assiéger ceux qui s'y sont retirés [1]. »

Ainsi, vers deux heures du matin, en pleine nuit, les régiments de l'armée royale s'engageaient dans les rues étroites et sombres de Privas, gardant les remparts pour protéger leur retraite en cas de surprise, visitant les maisons, fouillant les impasses, ne tardant pas à se mélanger et à échapper à l'action de leurs officiers. Ils ne trouvèrent que deux cents personnes, vieillards, malades ou blessés.

Il faut connaître la composition des armées du XVIIe siècle et les mœurs militaires de cette époque pour comprendre ce qui se passa alors. Les soldats racolés dans la lie du peuple, sans autre fortune que leur paye, sans autre morale que la satisfaction de leurs appétits, pour la plupart hommes de sac et de corde, dissimulant leurs noms sous des sobriquets, ramassés dans tous les coins du royaume et souvent venus de l'étranger; poussés, au gré de la guerre, de France en Italie, d'Italie en Vivarais; habitués à chercher dans la rapine des aliments que leur refusait souvent une administration coupable et imprévoyante; énervés par les fatigues; surexcités par les pertes qu'ils venaient de subir; recevant l'absolution au moment de l'assaut et, le danger passé, retournant à leurs passions; ne connaissant d'autre discipline que

1. Le Vassor, *l. c.*, T. VI, liv. XXVI, p. 154. — Tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur le siège de Privas, ont omis de faire ressortir l'action simultanée des trois corps de l'armée royale.

la crainte des baguettes ou de la potence; ces soldats, répandus dans les maisons, échappant à la surveillance de leurs chefs, livrés à eux-mêmes, se mirent à piller. Du pillage au meurtre, il n'y a qu'un pas vite franchi : ils tuèrent malades et vieillards, et mirent le feu aux maisons.

Privas fut livré à toutes les passions de la soldatesque. Le sang coula inutilement; le crime acheva de creuser un abîme entre deux religions; il alluma dans le camp huguenot des haines que les siècles ont à peine suffi à apaiser. Funeste conséquence des guerres civiles qui lèguent aux générations futures un triste héritage de rancunes, de vengeances inassouvies!

« Tous les régiments et de tous les quartiers, écrit Bassompierre, y envoyèrent pour piller, et la plupart se débandèrent de telle sorte que, si je n'eusse fait prendre les armes aux Suisses pour investir Toulon, les ennemis se fussent pu retirer sans empêchement.

» J'investis Toulon avec 1.200 Suisses pendant que l'on pillait Privas et que peu après on y mit le feu [1]. »

« Le butin fut très bon aux soldats, ajoute Marcha, car c'était une riche ville, des bonnes et belles maisons, bien meublées, desquelles on n'avait tiré chose quelconque; mais bien au contraire toutes les Boutières et lieux tenus par la rébellion de ces contrées y avaient réfugié, au commencement de la guerre, tout ce qu'ils avaient de meilleur, que ceux de la ville avaient recherché pour les engager par ce moyen au travail qui s'était fait en ces grandes fortifications. »

« Il est incroyable combien cette ville était bien fournie et munie de vivres, marchandises et de meubles, dit encore un auteur anonyme [2], car tout étant donné au pillage, les soldats de l'armée, qui pouvaient être de dix-huit à vingt mille hommes [3], ne firent autre chose durant deux jours et deux nuits, que de prendre, vendre et sortir ce qui était dedans, surtout leurs caves étaient si remplies de vin, et leurs greniers de blé, que c'est chose étrange.»

On pense à quels excès durent se livrer les soldats ivres.

Aubery rapporte que, pendant cet affreux désordre, Richelieu, bien que malade, monta à cheval et, suivi de deux cents gentilshommes, accourut à Privas pour arrêter les massacres. Il prit sous

1. Mémoires de Bassompierre, III, 43.

2. « Narré du succès... »

3. Il est probable que l'auteur comprend dans ces effectifs tous les goujats de l'armée qui ne durent pas laisser échapper l'occasion d'un pillage.

sa protection douze jeunes filles que les officiers avaient arrachées à la brutalité des soldats; il les fit conduire à son quartier et les confia à Madame d'Entrevaux.

Le cardinal récompensa un soldat qui lui avait apporté un enfant de sept mois trouvé sur le sein de sa mère égorgée; il baptisa l'enfant du nom de Fortunat de Privas et le confia aux soins de l'évêque de Saint-Paul, qui lui donna une nourrice et le fit plus tard élever chez les Cordeliers de Montélimar [1].

Peu à peu, au lever du jour, les officiers finirent par rallier une partie de leurs hommes; ils les conduisirent sous le fort de Toulon. Là se rassemblèrent les régiments de Lestrange, de Champagne, de Piémont, de Normandie, de Phalsbourg, de Vaillac, de Languedoc, d'Annonay, de Picardie, ce dernier gardant spécialement les avenues des Boutières. Le réduit de Privas se trouva investi de toutes parts.

Avant l'aurore, Chambaud, qui commandait dans le fort, avait essayé une sortie pour percer les lignes catholiques; mais il avait été refoulé dans ses retranchements. Le drame touchait à sa fin.

Cependant Gordes et d'Effiat s'étaient avancés vers le château; n'ayant trouvé personne dans l'ouvrage à mi-pente du Mont-Toulon, ils avaient poussé jusqu'au fort. « Saint-André parut qui leur dit qu'il ne fallait pas attendre qu'il se rendît si on ne lui promettait la vie et à ses compagnons [2] ». Les deux officiers catholiques se retirèrent pour en référer au roi.

Sur les deux heures après-midi, les huguenots envoyèrent un parlementaire à Bassompierre pour demander à capituler. Le maréchal prévint Louis XIII. Le monarque répondit qu'il n'accorderait aucune condition. Alors les Privadois groupés autour du fort, insistèrent auprès de Montbrun pour qu'il se rendît. Le général rassembla ses capitaines en conseil de guerre; tous furent d'avis qu'une résistance serait impossible et qu'il fallait capituler.

Le capitaine Brunel [3] s'offrit pour aller négocier. Il revint en rapportant que la volonté inflexible du monarque était qu'on se livrât à sa merci, et que Montbrun allât lui-même implorer sa clémence. La condition était dure pour le lieutenant de Rohan,

1. Cet enfant, du nom de Liotard, est l'aïeul maternel de l'auteur de ce livre. Tous les détails donnés par Aubery sont confirmés par le « Narré du succès... »

2. Mémoires de Bassompierre. Voyez aussi le « Narré du succès... »

3. Cet officier, originaire du Dauphiné, n'est pas celui qui avait tenté de provoquer une défection des troupes protestantes au moment du conflit entre Montbrun et Chabreilles.

et il voulut s'y soustraire; ses officiers s'emportèrent alors contre lui, ils l'accusèrent de les avoir mis en danger et de ne rien vouloir faire pour les en tirer.

Montbrun se résigna; il sortit, suivi de cinq de ses capitaines. On lui avait fait espérer que le comte de Soissons le présenterait au roi et faciliterait sa pénible démarche; mais il fut conduit dans la chambre du duc de Saint-Simon, où, par ordre de Louis XIII, Richelieu vint le voir. L'entrevue du général protestant et de l'implacable ministre dut être émouvante; Bernard en a rapporté quelques détails dans son *Histoire de Louis XIII :* Montbrun aurait dit à Richelieu « qu'il se donnait entièrement à lui, le suppliant qu'il lui fît sauver la vie; que le duc de Rohan n'avait pas ses affaires si déplorées qu'il ne les pût maintenir encore dix ans, qu'il savait néanmoins un moyen pour les perdre en peu de jours; qu'il était le gentilhomme de France qui pouvait rendre le plus de services au roi...

» Ces paroles d'un chef contre son parti étant prononcées par la crainte de la mort, ne furent pas beaucoup considérées pour ce que l'on ne crut pas que l'on en pût tirer quelqu'effet ».

Richelieu ne se laissa pas fléchir; il ne voulut rien promettre à Montbrun et il lui déclara froidement qu'étant sorti de son camp sans condition préalable, selon les lois de la guerre, il était prisonnier.

Montbrun insista; il proposa d'écrire à ses gens pour les engager à rendre sans condition le fort de Toulon et à se remettre à la miséricorde du roi. Le cardinal s'empressa d'accepter cette avance qui pouvait éviter l'effusion du sang des soldats et le massacre des derniers Privadois.

Le service rendu par Montbrun méritait une récompense. Il est probable que Richelieu s'engagea secrètement non seulement à lui donner la vie sauve, mais encore à lui rendre la liberté lorsque le moment serait venu.

Le duc de Rohan qui a si vivement pris à cœur de justifier, dans ses Mémoires, la conduite de son lieutenant, garde un silence absolu sur cette affaire; ce silence est de nature à laisser peser quelque suspicion sur le défenseur de Privas. L'historien protestant Benoît s'est fait l'écho de l'opinion de ses coreligionnaires. Il considère Montbrun et Chabreilles comme coupables, au même degré, d'avoir compromis la cause de la Réforme.

« Chabreilles et Montbrun s'étaient jetés dans la place sous prétexte de la défendre. Ils étaient suspects tous deux..., écrit-il.

Montbrun voyant la place dégarnie, se rendit, avec quelques capitaines, au quartier du roi, où on le fit prisonnier *pour la forme*, afin d'avoir l'occasion de faire rendre la ville à discrétion. *Au fond, il avait fait son traité*, et le prétexte qu'on allégua qu'il était sorti de la place sans avoir pris les sûretés, n'était qu'une illusion. »

Ceci revient à dire que Montbrun aurait secrètement traité avec Louis XIII pour son compte personnel, alors qu'il exhortait encore les Privadois à combattre. C'est pousser trop loin les choses et les faits eux-mêmes démentent une pareille félonie. On peut seulement admettre que le gouverneur de Privas obtint, par l'entremise de ses amis et à cause du service rendu au roi en faisant capituler le fort de Toulon, la grâce de la vie et la promesse de la liberté. Qu'il y ait eu entre Richelieu et Montbrun, après la capture de ce dernier, un de ces accords secrets que les chefs huguenots étaient si habiles à conclure, on ne saurait en douter et les événements en témoignent ainsi qu'on le verra dans la suite.

« Le roi, écrit Bassompierre, voulut que ceux du fort se rendissent à discrétion et Saint-André leur écrivit à cet effet; même j'envoyai Marillac et Biron, maréchaux de camp, pour les recevoir; mais ils ne se purent accorder ensemble ni avec nous, et sur cela vint une furieuse pluie qui continua toute la nuit; elle m'obligea d'être sur pieds, craignant qu'à la faveur de cette tempête les ennemis tâchassent de se sauver, les nôtres n'étant assez soigneux de les en empêcher. Ce fut une des plus mauvaises nuits que j'aie passées de ma vie; mais, Dieu merci, ils ne l'entreprirent pas.

» Le mardi 29, nos soldats qui avaient investi le fort de Toulon, crièrent aux assiégés que l'on avait pendu Saint-André, ce qui les mit au désespoir... »

Les huguenots n'osaient plus capituler dans la crainte d'être exécutés à leur tour; Bassompierre prévint le roi qui lui envoya Montbrun sous bonne escorte. Lorsqu'ils eurent vu leur chef sain et sauf, les assiégés se rendirent.

Au moment où les troupes royales pénétraient dans le fort, le feu prit à quelques barils de poudre dont l'explosion tua bon nombre de catholiques et de protestants. Saisis de panique, les huguenots qui ne furent pas atteints, sautèrent à bas des remparts, dans les rangs des soldats catholiques; ceux-ci, croyant à une agression ou s'imaginant qu'un attentat avait été commis contre les compagnies des Gardes, qui tenaient déjà le donjon, se mirent à massacrer les fugitifs. « Ils en tuèrent plus de deux cents, écrit Riche-

lieu à la reine-mère [1], et ce avec telle furie et tel désordre que plusieurs de l'armée y ont été tués et des principaux officiers ont bien eu de la peine à s'en garantir. Le docteur Mullot [2] y faillit être expédié pour ministre (pasteur) et est maintenant plus fâché de la qualité qu'on lui a donnée que du péril qu'il a couru ».

Les aumôniers de l'armée se jetèrent dans la mêlée et parvinrent à sauver quelques protestants. Un certain nombre put s'échapper à la faveur du tumulte; mais, près de Veyras, ils tombèrent dans le régiment des Suisses qui escortait un canon destiné à armer le fort Saint-André, et ils furent en partie massacrés.

Dès le lendemain, le roi donna l'ordre d'évacuer les prisonniers, de désarmer les batteries, de retirer l'artillerie au parc et de tout disposer pour le départ de l'armée.

Parmi les captifs se trouvaient Montbrun, Clausel, Vanderome, et six ou sept officiers, ainsi que les survivants, soldats ou habitants de Privas, au nombre de deux cents environ [3].

Il serait difficile d'indiquer avec exactitude le nombre des huguenots tués par l'explosion ou tombés sous les coups des soldats. D'après les indications données par Richelieu et par Bassompierre [4], plus de six cents auraient été tués, cinquante ou soixante auraient été pendus comme rebelles pris les armes à la main, une centaine auraient été envoyés aux galères.

Certains auteurs ont reproché à Louis XIII d'avoir ordonné le pillage et l'incendie de Privas, de s'être emparé de Montbrun en violant la parole donnée, d'avoir provoqué l'explosion du fort de Toulon pour fournir un prétexte aux massacres. Il importe de connaître la valeur de ces accusations.

Nous savons que, suivant les mœurs de l'époque, le pillage était la conséquence habituelle d'une prise d'assaut. Louis XIII n'aurait donc pas eu à ordonner le pillage de Privas; mais il aurait pu l'interdire. Il se borna à laisser faire, faute de pouvoir donner des ordres aux soldats de ses régiments qui étaient entrés « inopinément et en foule » dans la ville [5]. Etant donné la surexcitation de ses troupes, il n'aurait pas pu les contenir; d'ailleurs n'eût-il pas

1. Lettre du 30 mai 1629 (appendice, note 6, II).

2. Mullot, docteur en Sorbonne, était confesseur de Richelieu.

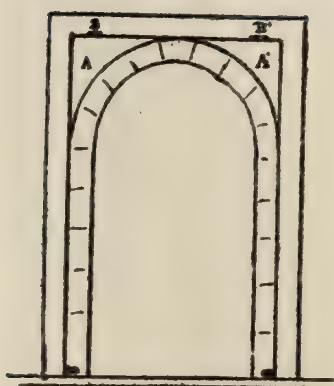
3. Lettre de Louis XIII à de Noailles (appendice, note 9), Mémoires de Bassompierre.

4. Richelieu : « Relation des progrès du roi dans le Vivarais et le Languedoc » (appendice, note 7) ; Bassompierre, Mémoires, III, 45.

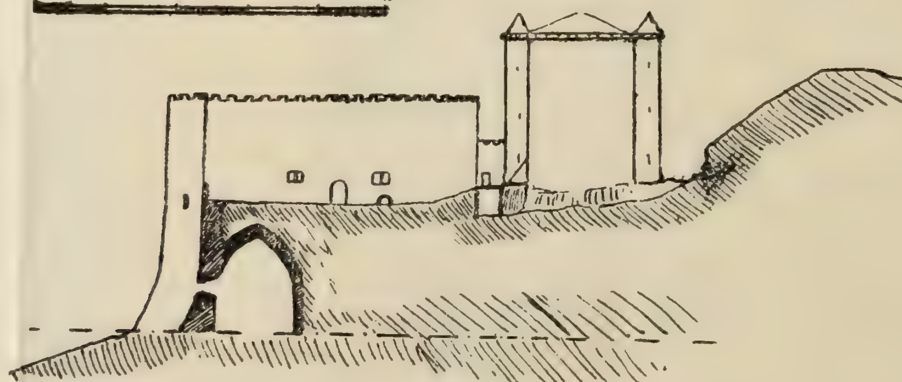
5. Richelieu, lettre du 30 mai (appendice, note 6, II).

Légende :

A B C D, château ancien.
E F G H, communs.
H J K I, sous-sol voûté.
E H I, basse-cour.
P, porte.
R, pont dormant.
U V U′ V′, barbacane.
P′, porte extérieure.
p, poterne.



Porte du corps de logis.



Coupe Nord-Sud.

CHATEAU D'ENTREVAUX

Transformation du XVI[e] siècle.

été inopportun de faire en faveur des rebelles privadois une exception aux lois de la guerre?

« Ayant fait sauver les femmes, je n'ai pu dénier le pillage de la ville à mes soldats qui m'ont servi si courageusement en cette occasion », avoue Louis XIII à François de Noailles [1].

Le pillage n'avait point été prémédité, Richelieu le dit formellement : « Il semble qu'il y ait un jugement particulier de Dieu sur cette ville, qui a toujours été le siège de l'hérésie en ces quartiers. On n'était point du tout résolu de l'abandonner au pillage [2]». Mais le fait accompli ne pouvait que servir les vues du roi et de son ministre :

« La ville a été abandonnée au pillage aux soldats, écrit encore le cardinal. Par le butin qu'ils y ont fait, ils s'encouragèrent à faire bien mieux en celles où ils trouveront de la résistance [3]. »

L'idée d'intimider les huguenots d'Alais ressort ici très nettement.

Quant à l'incendie, il se fit contre les ordres formels du roi.

Louis XIII témoigne son étonnement de cette désobéissance dans sa lettre à François de Noailles : « Chose étrange, quelque défense rigoureuse que j'aie pu faire et quelque soin que j'aie fait apporter pour empêcher que la ville fût brûlée, ayant fait éteindre le feu par diverses fois, elle a été enfin toute consumée, et Dieu a voulu qu'elle portât des marques perpétuelles de sa longue rébellion. »

Richelieu écrit de son côté : « Six heures après que les soldats entrèrent dans la ville, le feu s'y mit en telle sorte que, quelque ordre qu'on pût y mettre de la part du roi, il ne put être éteint, semblant être d'une punition divine de tant d'embrasements qu'ils avaient faits aux églises... On fit ce que l'on put pour l'empêcher de brûler, et il ne resta pas une maison que le feu n'eût mise en cendres [4]. »

Bernard dit, dans son *Histoire de Louis XIII* : « Le roi, qui n'avait pas envie de perdre cette place, y défendit le feu et le violement. Et, pour faire croire qu'il y voulait aller loger, afin que ce respect y empêchât davantage le désordre, il y envoya ses maréchaux des logis. Néanmoins, dès l'après-dîner, le feu ayant commencé en

---

1. Appendice, note 9, lettre du 31 mai.
2. Richelieu, lettre du 30 mai (appendice, note 6, II).
3. Richelieu, lettre du 28 mai (appendice, note 6, I).
4. Richelieu, lettre du 30 mai.

quelques maisons, par mégarde, le reste fut brûlé la nuit suivante. »

On lit d'autre part dans le *Narré du succès des armes du roi devant Privas :* « Six heures après l'entrée des soldats du roi, le feu se mit dans la ville, mais en telle sorte que jusqu'à ce qu'elle ait été brûlée et consumée, il a été impossible de l'éteindre. Car messieurs les évêques de Viviers et de Mende y étant allés de la part du roi, pour l'empêcher et l'arrêter s'il se pouvait, le roi désirant de conserver au moins le temple, ou quelqu'autre maison capable de servir d'église, pour y établir une mission de capucins, il fut impossible d'arrêter le cours du feu, ou plutôt de l'ire de Dieu. Et nonobstant qu'à cet effet cent hommes fussent ordonnés pour travailler à ladite conservation, en moins de deux heures après on vit le feu aux quatre coins de la ville. »

Il y eut là une fatalité.

Rohan, dans ses Mémoires, et après lui d'autres écrivains protestants, notamment Le Vassor, ont prétendu que Louis XIII avait donné à Montbrun, ainsi qu'à toute la garnison du fort de Toulon, « l'assurance de la vie »; ils ont considéré comme une perfidie le supplice d'un certain nombre de rebelles après la capitulation du réduit de Privas.

Cette exécution fut un acte d'intimidation, de sévérité que l'on pourra peut-être trouver excessif; mais on ne saurait prétendre que le roi ait manqué à sa parole. Il ressort en effet de tous les témoignages que, dès le début des négociations avec Montbrun, le monarque se montra inflexible et ne consentit jamais à accepter une capitulation sous condition. Il traita les Privadois comme des rebelles et voulut qu'ils s'en remissent à sa justice.

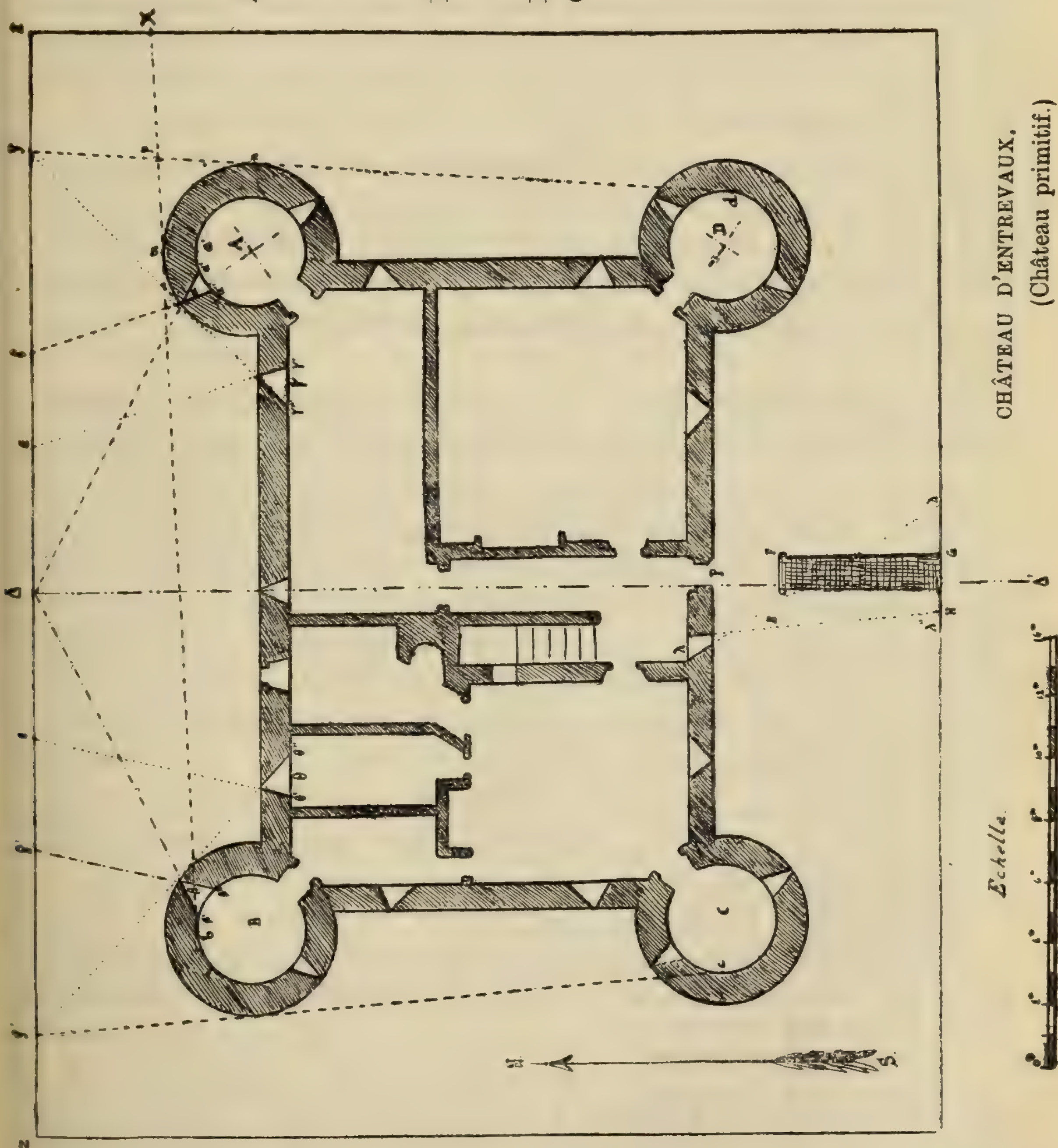
« Vous saurez par celle-ci, écrit le roi à sa mère, comme nous tenons Saint-André prisonnier et cinq capitaines avec lui, lesquels furent si fols que de se venir jeter dans un de nos corps de garde sans demander aucune parole ni sûreté [1]. »

Le 28 mai, Richelieu avait écrit à la reine-mère : « Saint-André qui, tant qu'il a été dans cette ville, a fait ce qu'il a pu pour en sortir à composition favorable pour lui, témoigne vouloir faire encore le même au fort où il est réduit, mais Sa Majesté persiste en la résolution qu'elle a prise de ne la recevoir (la composition) qu'à discrétion. »

---

1. Lettre reproduite dans la correspondance du cardinal de Richelieu. — Louis XIII écrit à François de Noailles que Montbrun et ses capitaines « étaient venus d'eux-mêmes et sans parole de qui que ce soit dans le camp ».

Dans ses Mémoires, le cardinal confirme que Saint-André-Montbrun vint au camp catholique « sans sauf-conduit ».



CHÂTEAU D'ENTREVAUX.
(Château primitif.)

Il n'y eut donc aucune violation de la parole donnée à l'égard du général protestant; il en fut de même vis-à-vis des soldats et des Privadois réfugiés dans le fort de Toulon. Marcha et Bassom-

pierre disent qu'ils se rendirent à discrétion; Richelieu confirme ce détail dans ses Mémoires [1]. Louis XIII l'écrit à de Noailles : « Ceux qui étaient restés dans le fort ayant encore depuis fait contenance de se défendre, comme ils ont vu qu'ils ne pouvaient éviter le mal qui les pressait, se sont pareillement rendus à ma discrétion ».

Si le roi fit exécuter une cinquantaine de captifs, ce fut parce qu'ils avaient cherché à s'enfuir [2] ou qu'ils s'étaient rendus coupables de quelques crimes de droit commun. « Il est impossible de dire les cruautés que ces misérables avaient exercées sur les catholiques », écrit Richelieu, en rappelant le meurtre du Père Jérôme de Condrieu [3].

Le cardinal ajoute dans ses Mémoires : « Cette ville avait toujours été le siège de l'hérésie en ces quartiers, et où on avait exercé impunément depuis quarante ans toutes les voleries et cruautés incroyables contre les catholiques. Tel de ceux qui furent pendus en cette occasion ayant confessé en avoir tué jusqu'à cent de sang-froid ».

Il semble résulter de ce passage que l'exécution fut précédée d'un interrogatoire sommaire, comme cela a lieu dans les cours martiales. On ne ménagea pas aux condamnés les secours de la religion. « La bonté de Dieu, qui ne permet pas que sa divine justice en ce monde use de châtiment que pour un plus grand bien de ceux qu'elle punit, parut admirable en ce que, de quarante ou cinquante que le roi fit pendre, il n'y en eut quasi un seul qui ne voulût mourir catholique, et ceux mêmes qui, étant blessés à mort, s'enfuyaient, demandaient des prêtres qui les réconciliaient à l'Eglise avant de mourir [4]. »

« Comme à La Rochelle, écrit M. Fagniez, le Père Joseph fut l'âme et le chef du clergé nombreux qui... convertissait les héré-

---

1. Voir aussi le « Narré du succès... »

2. Le 28 mai, Richelieu écrit à la reine-mère : « Il s'est sauvé à la faveur de la nuit deux ou trois cents hommes. Il a été pris 40 à 50 fuyards que le roi a tous fait pendre. »

3. Lettre à la reine-mère.

4. Mémoires de Richelieu. — Il est intéressant de constater que ce passage des Mémoires de Richelieu se trouve reproduit assez exactement dans le « Narré du succès.. ». On trouve dans ce document cette phrase : « Presque tous ceux qui voulurent s'enfuir à la sortie du château, se sentant blessés à mort, demandaient quelques religieux pour les aider à mourir dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine... » Le « Narré du succès... », publié en 1629, aurait donc servi à écrire les Mémoires de Richelieu.

tiques, recevait l'abjuration des prisonniers au moment où ils avaient la corde au cou ou partaient pour les galères [1]. »

Pour répondre à l'accusation si souvent portée par les huguenots contre le clergé catholique, de fanatiser les soldats papistes, l'auteur anonyme du *Narré du succès des armes du roi* donne quelques détails sur ces conversions :

« La plupart de ces misérables dévoyés étant sur l'échelle (pour être pendus) ou mourant de quelqu'autre façon, confessaient et criaient tout haut que leurs ministres étaient la cause principale de leur mort, vu qu'ils ne prêchaient au peuple que la sédition et rébellion contre le roi.

» Un Père capucin étant allé faire un mot d'exhortation à cinquante prisonniers, la plupart lui dirent tout haut, en sortant, en présence de plus de cinq cents personnes : « Nous confessons véri-
» tablement d'avoir grièvement offensé Dieu et le roi; mais nous
» avons été trompés, principalement par les ministres qui nous ont
» jetés dans ce malheur ; ils ont une aversion si grande pour
» l'obéissance qu'on doit au roi, qu'ils font tout leur possible
» pour en détourner le peuple, et cependant, quand il se faut
» sauver, ils se trouvent les premiers à la fuite et nous laissent
» misérablement engagés ».

Qu'y avait-il de vrai dans ces accusations ? On ne saurait le dire. Cependant on doit remarquer que, deux fois, dans sa correspondance, Richelieu témoigne de la présence des ministres protestants parmi les défenseurs de Privas. Dans sa lettre du 28 mai à la reine-mère, il dit que Saint-André se retira dans le fort du Mont-Toulon « avec les ministres », alors que les habitants abandonnaient la ville. Dans le récit qu'il fait, le 30 mai, de l'explosion du fort, il ajoute que son confesseur, le docteur Mullot, « cuida être expédié pour ministre ».

On doit tenir compte de ce fait que le document précité fut écrit à une époque où le Père Joseph s'efforçait de convertir la région, et qu'il eut probablement pour but de faciliter les conversions.

Il est permis de penser que l'intérêt ne fut pas étranger aux abjurations faites devant la potence.

« Je dirai, écrit le protestant Benoît [2], qu'il y avait beaucoup de catholiques qui portaient les armes dans les troupes des réfor-

1. Histoire du Père Joseph, I, 416-417, d'après le *Mercure françois*.
2. Histoire de l'Edit de Nantes. (Delft, 1693, T. II, liv. X, p. 496.)

més; que ces catholiques espérant un plus favorable traitement s'ils se disaient réformés que s'ils avouaient qu'étant catholiques, ils avaient servi dans les troupes de ceux qu'on appelait ennemis de l'Etat et de l'Eglise, attendaient pour se déclarer qu'il n'y eût plus pour eux d'espérance de grâce; que quelques-uns même sauvaient leur vie par cet artifice, contrefaisant les zélés et les dévots, jusqu'à ce que les missionnaires leur fissent espérer le pardon, à condition de changer. »

Dans le cas particulier de Privas auquel Benoît l'applique, cette explication comporte un corollaire : depuis de longues années, la messe n'était plus célébrée dans la ville dont les habitants passaient pour être tous acquis à la Réforme; s'il existait parmi eux des catholiques, c'était donc que ces catholiques avaient été contraints à dissimuler leur religion par la crainte des persécutions. On retrouverait dans le camp huguenot les violences si amèrement reprochées au marquis d'Ornano par les religionnaires d'Aubenas.

La vérité est qu'à cette triste époque les gens étaient si souvent obligés à changer de religion qu'ils finissaient par ne plus savoir quelle était la bonne. Le peuple tombait dans l'indifférence, les classes instruites tournaient au scepticisme ou même à l'athéisme. Le désordre existait dans les consciences comme dans l'Etat. Il fallait à la fois la main rude de Richelieu et le zèle religieux du Père Joseph pour sauver la France de l'anarchie.

L'explosion du fort de Toulon doit-elle être attribuée à un accident ou à un acte volontaire des protestants ou des catholiques?

Bassompierre se borne à écrire dans ses Mémoires : « Le feu fut mis au fort », sans dire par qui, ni en quelles circonstances. On ne saurait, avec Le Vassor, chercher dans ce laconisme une preuve de l'exactitude de la version donnée par le duc de Rohan :

« Ceux de l'armée du roi qui entrèrent dans le fort, mirent le feu à quelques barils de poudre afin d'avoir un prétexte pour faire main basse comme il leur avait été ordonné. »

Se vouer à une mort presque certaine pour trouver l'occasion de piller : voilà une hypothèse bien inadmissible. Et piller quoi ? Le petit fort du Mont-Toulon, trop étroit pour contenir tous ses défenseurs, n'abritait certainement pas de trésor. Les Privadois qui s'étaient réfugiés au pied de ses talus, avaient quitté la ville précipitamment sans avoir le temps de rien emporter; ils avaient abandonné jusqu'à leur souper. De plus aucun document n'indique qu'un pillage ait eu lieu.

Serait-ce pour fournir un prétexte aux massacres qui suivirent

l'explosion, que le roi aurait donné l'ordre de faire sauter le fort? Cette hypothèse n'est pas davantage acceptable. Louis XIII avait trop de motifs de punir les habitants de Privas pour avoir recours à une ruse criminelle peu en rapport avec son caractère et ses sentiments religieux.

Le roi et Richelieu désavouèrent hautement les massacres. Le monarque écrivit à François de Noailles que ses soldats « s'emportèrent de fureur et, contre son intention et ses défenses, tuèrent la plupart de ceux qui s'étaient jetés dans le fort ».

« On n'a omis aucun ordre pour empêcher que ceux qui s'étaient retirés dans le fort de Toulon, ne reçussent du mal par la furie des soldats..., écrit Richelieu. Dieu m'a fait cette grâce que je n'ai point vu cette tuerie, parce que si peu de travail et de fatigue qu'il a fallu prendre depuis sept ou huit jours en ce siège, m'avait contraint de garder le lit le jour du malheur de ces misérables. »

L'émotion qu'éprouve le cardinal ne peut lui faire oublier qu'il est un homme d'Etat et, chez lui, le bon sens pratique succède rapidement à la pitié. Il ajoute aussitôt :

« Cette rigueur non volontaire qui est arrivée, et la bonté dont le roi usera envers les villes qui se rendront volontairement, devront faire connaître à beaucoup de l'avantage qu'ils auront à se mettre de bonne heure en l'obéissance, sans attendre qu'on les y contraigne [1]. »

Il semble que Richelieu, prompt à saisir les avantages qui peuvent naître des moindres incidents, ait profité de la circonstance pour faire passer son habile politique dans l'esprit de son maître, car, dès le lendemain, Louis XIII écrit à son tour à de Noailles :

« Je veux espérer que la suite de mon voyage sera plus douce et que l'obéissance volontaire plutôt que l'exemple me conviera à user d'autant de clémence et de bonté envers ceux qui s'y porteront d'eux-mêmes, que la rébellion et opiniâtreté de ceux-ci m'a contraint, à mon regret, d'user de sévérité et de rigueur contre eux. »

Doser savamment les promesses et les menaces, la sévérité et la clémence, telle a toujours été la politique du grand ministre.

---

1. Comparez à ce passage des Mémoires de Richelieu : « Le roi se consola de cette rigueur non volontaire qui arriva parce que il espérait que la bonté dont il userait envers les villes qui se rendraient volontairement ferait connaître à beaucoup l'avantage qu'ils auraient à se mettre de bonne heure en l'obéissance, sans attendre qu'on les y contraignît. »

On est donc conduit à admettre que l'incident du fort de Toulon fut purement fortuit ou qu'il fut voulu par les protestants.

Bernard, historien et lecteur du roi, rapporte que « soit que ce fût la mèche d'un soldat qui eût mis le feu à la poudre répandue dans la place, soit que quelqu'un de la ville y eût mis le feu par désespoir, on crut que les gens du fort avaient voulu faire jouer une mine pour perdre ceux de l'armée du roi ».

La majorité des témoignages attribuent nettement l'explosion à un acte de désespoir des huguenots.

C'est d'abord Louis XIII qui raconte les faits à François de Noailles : « Dieu voulant les perdre et venger par eux-mêmes leur rébellion et désobéissance, a permis que quelques-uns d'entre eux, endurcis de plus en plus au mal, ont, de propos délibéré, mis le feu dans un grand sac où il y avait quantité de poudre à canon, laquelle ayant enlevé celui qui l'avait allumée et quelques autres, tant de ces misérables que des soldats de mes Gardes français et suisses, que j'avais ordonnés pour assurer le fort et empêcher qu'il n'y arrivât du désordre [1]. »

Richelieu précise les circonstances dans sa correspondance :

« Comme les Gardes entraient dans le fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots des plus désespérés, et entre autres un nommé Chambelan, de Privas, qui s'était opposé tant qu'il avait pu à se rendre à discrétion, ayant une mèche à la main, dit tout haut : « D'ordinaire, quand on se rend à dis-» crétion, on est pendu; il vaut mieux périr par le feu que par la » corde. Je vais mettre le feu aux poudres [2]. » Et il fit en même temps ce qu'il disait.

» Le feu en brûla quelques-uns, et quelques autres, d'effroi, se jetèrent du bastion, sur lequel ils étaient, hors du fort qui était entouré de toute l'armée du roi...

» Lors, tous ces gens de guerre, croyant qu'il eût fait sauter les compagnies des Gardes, qui étaient au-dessus de ce bastion dans un donjon qui était en haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'étaient jetés en bas, qu'ils en tuèrent plus de deux cents [3]. »

---

1. Cette dernière phrase prouve encore que le massacre ne fut pas voulu.

2. Nous trouvons ici une nouvelle preuve de ce fait qu'aucune condition n'avait été accordée aux huguenots.

3. Comparez avec ce passage des Mémoires de Richelieu : « Comme les gens de guerre entraient dans ledit fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou, comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valait mieux périr par le feu que par la corde qu'ils appréhendaient parce que leurs chefs

D'autre part, un contemporain, Soulier, prêtre du diocèse de Viviers, assure, dans son *Histoire du Calvinisme*, que « un nommé Chamblanc, de Privas, ne se mettant pas en peine de mourir, pourvu qu'il fît périr les autres, mit le feu aux poudres qui enlevèrent plusieurs des gens du roi, et même des ennemis [1] ».

De ces divers témoignages, il résulte que si le jour n'a pu être complètement fait sur les véritables causes de l'explosion du fort de Toulon, on ne saurait imputer ce malheur aux ordres du roi ou de Richelieu. La version donnée par le cardinal doit être considérée comme véridique, d'abord parce qu'on n'a aucun motif de la mettre en doute, ensuite parce qu'elle répond parfaitement au tempérament français. Faire sauter un fort plutôt que de le rendre, c'est un acte d'héroïsme que l'on retrouve bien souvent dans les glorieuses annales de la France. En 1627, le capitaine huguenot Nivolines s'était fait sauter avec le fort de Saint-Alban; cet exemple n'était pas tellement lointain qu'il pût être déjà oublié.

On pourra plaindre ou critiquer les habitants de Privas; mais l'histoire s'inclinera devant leur héroïsme.

---

s'étaient rendus à discrétion, et mirent le feu aux poudres. Ce feu en brûla quelques-uns, et tout le reste se jeta d'effroi du bastion sur lequel ils étaient, hors du fort qui était entouré de toute l'armée du roi... Lors tous les gens de guerre, croyant qu'on eût fait sauter leurs compagnons qui étaient au-dessus de ce bastion, dans un donjon qui est en haut, s'acharnèrent tellement sur ceux qui s'étaient jetés du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de 400. » — Richelieu, qui est très affirmatif dans sa correspondance, émet, dans ses Mémoires, le même doute que Bernard. Les Mémoires de Richelieu semblent avoir été écrits par un secrétaire d'après des données fournies par le cardinal et notamment d'après sa correspondance; peut-être Bernard servit-il de secrétaire au puissant ministre de Louis XIII.

1. Laboissière, en note de son édition des *Commentaires...* — Le « Narré du succès... » dit que le roi eut « un grand regret de cet accident ».

CHAPITRE XVIII

CONSÉQUENCE DE LA PRISE DE PRIVAS. LA PAIX D'ALAIS

Annonçant à François de Noailles la capitulation de Privas, Louis XIII écrivait : « Cette prise assure le repos du pays de Vivarais et la liberté de la rivière du Rhône qui avait été depuis plusieurs années incessamment troublée par ceux qui étaient dans cette ville, en laquelle ont pris naissance les troubles et factions excités en divers temps en ce royaume par les rebelles de la Religion prétendue réformée ».

La pacification fut rapide. Les places et châteaux de Barjac, les Vans, Vallon, la Bastide-de-Visac, Donan, la Tourette, Chalançon, la Chaise, le Cheylard, Pierre-Gourde, la Tour-de-Poinsac, Saint-Christol, Grozon, la Tour-du-Cros, se rendirent successivement; leurs défenses furent rasées.

Environ 6.000 huguenots des Boutières se soumirent. Parmi eux se trouvaient un grand nombre d'habitants de Bays, du Pouzin et de Chomérac, ruinés par la guerre, réfugiés dans les cavernes des environs de Privas, d'où ils n'avaient cessé d'escarmoucher sur les communications de l'armée royale. Ils consentirent à être désarmés et remirent leurs arquebuses, leurs pistolets et leurs poignards aux soldats que le roi envoya dans leurs repaires [1].

Ces soumissions furent facilitées par les lettres d'abolition que Louis XIII signa, dans son camp sous Privas, aussitôt après la capitulation de la ville.

Le monarque accordait une amnistie pleine et entière à ses sujets rebelles et cette faveur s'étendait même aux crimes de droit commun : pillages, meurtres, vols. Il eût été bien difficile de

1. « Relation des progrès du roi... » et Mémoires de Richelieu. — Lagorce, Vallon et Barjac envoyèrent leur soumission dès le 2 juin (Bassompierre, *l. c.*, III, 46).

faire, dans ces abus de toutes sortes, la part exacte des passions politiques et religieuses. Les torts étaient considérables dans chacun des partis ; il devait être impossible de les peser en toute équité. Il y a dans la vie des peuples des moments où la justice humaine, impuissante à saisir les coupables, doit les abandonner à la justice de Dieu.

Le roi assurait à tous les habitants du Vivarais le libre exercice de leur culte et confirmait l'Edit de Nantes. En échange de ces grâces, il leur demandait de rentrer dans le devoir et de prêter serment de fidélité à la couronne [1]. Seigneurs et bourgeois étaient autorisés à rebâtir leurs maisons ou châteaux démolis au cours de la guerre; mais à la condition d'obtenir l'assentiment préalable du monarque, qui ne voulait pas qu'on pût se prévaloir de ses bontés pour relever des forteresses destinées à appuyer quelque nouvelle sédition.

Les principaux chefs huguenots obtenaient des conditions spéciales. C'est ainsi que Chabreilles et quelques-uns de ses agents ou officiers, Dachard, Avias, René Ladreyt, Montroume [2], Lagarde, Laselve, Jean Jeune et Jacques Léglise, recevaient la récompense des services rendus au roi en lui faisant livrer sans coup férir les châteaux des Boutières. Non seulement Louis XIII leur accordait le pardon de leur rébellion, mais encore ils étaient remis en possession de tous leurs biens meubles et immeubles et rétablis dans tous leurs droits. Les contributions en nature ou en argent imposées par eux ou par les assemblées des églises dans le pays, étaient reconnues valables; ils devaient en recevoir décharge régulière de la Cour de comptes. Ils étaient libérés de toute action ou poursuite qui auraient pu être dirigées contre eux tant au civil qu'au criminel.

Ainsi que Richelieu le faisait remarquer à la reine-mère, cette indulgence du monarque était d'une habile politique : elle devait déterminer les huguenots à abandonner le parti du duc de Rohan et à rentrer dans l'obéissance.

Par contre, Louis XIII se montrait impitoyable envers les habitants de Privas qui avaient osé prendre les armes contre leur souverain. Ils furent exclus des lettres d'abolition; leurs biens furent confisqués, leurs maisons saisies. Ordre fut donné de raser les fortifications, le roi se réservant le droit de disposer des terrains

1. Voyez appendice, note 8.

2. Actuellement il existe encore sur la route des Mines un quartier de Privas appelé Montrôme.

sur lesquels elles avaient été établies. Comme le monarque se souciait peu de régner sur une ville déserte, il en ouvrit l'accès à tous ceux qui auraient obtenu une autorisation spéciale; pour y attirer de nouveaux habitants, il promit à ces privilégiés de leur donner les biens confisqués aux fugitifs et tous les avantages dont jouissaient les villes du Languedoc. Il leur accorda le droit de tenir un marché chaque semaine et quatre foires dans l'année [1].

Qu'allait-il advenir de Saint-André-Montbrun et des officiers pris avec lui ?

Louis XIII, irrité par leur résistance, s'était d'abord promis de les livrer au bourreau; il avait écrit à sa mère : « Ce sont les meilleurs hommes qu'ait M. de Rohan, et, les faisant pendre comme je le ferai, et Saint-André le premier, c'est ôter le bras droit à M. de Rohan que de lui ôter ces gens-là [2] ».

Le roi ne pouvait faire un plus bel éloge de ses adversaires. Quel parti ne tirerait-il pas lui-même de pareils chefs s'il savait se les attacher ? Mais il fallait un exemple et le monarque ne pouvait compromettre son autorité par une trop grande indulgence. Richelieu se chargea de tout concilier.

Trois jours après sa capture, Saint-André fut traduit devant un conseil de guerre. « Quelques-uns opinèrent à la mort ; le comte de Soissons s'y opposa. Puisqu'on s'est servi de mon nom, dit ce prince, pour le faire sortir de son fort, je périrai plutôt que de souffrir qu'il perde la vie. Le conseil fit réflexion sur ce que le comte de Soissons venait de dire et, considérant que le marquis de Saint-André n'avait pris les armes que par un motif de religion, ceux qui n'avaient pas encore opiné, furent d'avis qu'il fallait surseoir au jugement [3] ».

Ainsi voilà un conseil de guerre qui semble vouloir d'abord se prononcer pour la peine capitale, qui change subitement d'avis sur l'intervention d'un de ses membres, qui invoque en faveur du chef l'excuse de religion qu'on n'avait pas voulu admettre pour les soldats et qui, finalement, se dissout sans rien décider. On sent qu'une haute influence intervient en faveur de Saint-André ; cette influence ne peut être que celle de Richelieu.

Le général protestant et ses officiers furent remis au sieur de Vennes, capitaine aux Gardes du roi et gouverneur de Valence. Ils furent conduits sous bonne escorte dans cette ville pour être en-

1. Voyez appendice, note 8.
2. Cité par M. de Cazenove, *l. c.*, 115.
3. Vie du marquis de Saint-André.

fermés dans la tour du château où on plaça un poste de cent hommes [1]. Les livrerait-on plus tard à la justice civile pour les condamner à la prison perpétuelle ? C'était le secret du monarque; nul ne pouvait présumer de ses intentions; mais on croyait, à en juger par les exécutions faites devant Privas, que les coupables seraient sévèrement châtiés.

Environ un mois après, le 20 juillet, le maréchal de Marillac écrivait, de Mont-Laurac, au cardinal pour lui dire que la peste avait gagné Valence, que l'épidémie avait fait des ravages parmi la garnison du château, qu'un relâchement dans la surveillance des captifs était à craindre et que, pour ce motif, le roi désirait que Saint-André et ses compagnons fussent transférés dans la tour du château de Crest, en Dauphiné, et soigneusement gardés. Le moment de laisser fuir les captifs ne semblait pas encore venu; mais on rapprochait Saint-André du château de Montbrun où il avait vu le jour et où résidait alors son père, le marquis de Montbrun, fort bien en Cour.

Au bout de trois mois, lorsque le calme fut partout rétabli, on apprit que le défenseur de Privas s'était évadé.

« S'étant un jour aperçu que deux hommes dénichaient des pigeons au-dessus de sa chambre, il jugea qu'il y avait quelque fenêtre par où il pourrait sortir. Il communiqua son dessein à deux ou trois prisonniers qui coupèrent les draps de leur lit et en firent une corde. Ils crevèrent le plancher de la chambre au-dessus de la leur et se sauvèrent par une lucarne à pigeons.

» Saint-André laissa descendre les prisonniers, qui ne se virent pas plutôt en liberté, qu'ils allèrent chacun de son côté avec tant de précipitation qu'ils se mirent peu en peine de ce qu'il deviendrait.

» Quand il se pendit à la corde, il en trouva le bout rompu et s'abandonna d'assez haut; mais il tomba sur un arbre, qui soutint heureusement sa chute. Il marcha pendant quelques heures sans tenir une route certaine et le hasard l'ayant conduit dans la grange d'un paysan, qui avait été fermier de son père, il y prit un cheval, et, par des chemins écartés, il arriva sur une montagne qui est auprès de Montbrun. Il n'osa pas aller au château, soit qu'il ne voulût pas causer de l'embarras à son père, qui avait toujours été

1. C'est par erreur que Marcha et, après lui, quelques auteurs ont écrit que Saint-André avait été enfermé immédiatement dans la tour de Crest.

attaché au parti du roi, soit qu'il craignît les reproches que sa famille lui pourrait faire. Il alla chez un curé où il demeura quelques jours caché. » De là, il réussit à gagner Venise où il retrouva Rohan [1].

Il est impossible d'admettre que le prisonnier de Louis XIII, le sujet qui avait osé combattre contre son roi, ait été oublié dans sa prison, qu'on n'ait jamais songé à lui faire son procès et qu'il ait été si peu gardé qu'il ait pu, dans un aussi bref délai, se sauver par ses propres moyens. Il faut que ses gardiens aient mis à sa fuite une grande complaisance, et cette complaisance ne pouvait être que le fruit d'ordres secrets. On saisit la pensée de Richelieu dans ce passage d'une lettre qu'il adressait à la reine-mère au lendemain de la prise de Privas : « Saint-André et dix ou douze des chefs principaux sont prisonniers. Plusieurs sont entre les mains de diverses personnes de l'armée, qui tâcheront de les faire sauver pour les grosses sommes d'argent qu'ils offrent. Les autres se sont sauvés [2] ».

Ainsi le ministre de Louis XIII sait que les captifs cherchent à fuir et il ne fait rien pour les en empêcher; c'est donc qu'il approuve leur fuite. Qu'on leur fasse payer une rançon, quoi de plus naturel ? Ne faut-il pas que les officiers royaux tirent un profit d'une guerre qui leur a occasionné de grands frais ? Il est juste aussi que les rebelles soient punis de quelque façon.

Richelieu n'intervient pas directement : la dignité, la haute charge qu'il occupe, lui interdisent ces mesquins marchandages ; il est entouré de courtisans qui savent comprendre à demi-mot les volontés de leur maître.

La vie entière du marquis de Saint-André-Montbrun témoigne des liens qui l'unissent au cardinal : il est son obligé et lui garde une inaltérable reconnaissance; de son côté, le ministre ne laisse échapper aucune occasion de lui prouver sa confiance. A cette époque de constantes palinodies, des hommes comme le défenseur de Privas, qui se sont toujours montrés aussi fermes dans leurs convictions qu'inébranlables dans leur honnêteté, s'imposent à l'estime de leurs adversaires. Jusqu'à sa mort, le cardinal protégera Saint-André; il lui confiera des commandements aux armées, il ne négligera rien pour effacer dans l'esprit de Louis XIII le souvenir de l'offense reçue sous les murs de Privas. Il donnera

1. Vie du marquis de Saint-André.
2. Lettre du 30 mai. — Appendice, note 6, II.

une personne de sa famille en mariage à son ancien prisonnier. Après cela pourrait-on douter encore de l'intervention de Richelieu dans le conseil de guerre de Privas, de son rôle, nous allions dire de sa complicité, dans l'évasion de Crest?

De tout temps, la conduite à tenir à l'égard des rebelles, au moment de la répression d'une révolte, a été pour les gouvernements une question épineuse. Trop de rigueur aigrit les vaincus et devient le germe de séditions futures. Trop d'indulgence encourage la rébellion, décourage la fidélité. La vengeance est rarement de bonne politique et il faut savoir user de la clémence de façon à ne point perdre le bénéfice de la rigueur. Richelieu excellait dans l'art de punir et de récompenser; il savait manier avec une incomparable adresse la sévérité et la douceur, ces deux grands leviers du gouvernement des hommes. Louis XIII dut être reconnaissant à son ministre d'avoir su, sans diminuer en rien le prestige de sa couronne, lui conserver un habile général. Il lui en exprima sa gratitude dans les lettres patentes du 21 novembre 1629 qui l'élevaient à la charge de premier ministre du Conseil d'Etat. Ces lettres débutaient ainsi :

« En considérant les éminentes qualités qui sont en vous... et que Dieu ayant réservé à notre règne l'extirpation de l'hérésie par la prise de la ville de La Rochelle, et par l'obéissance qui nous a été rendue par tous nos sujets de la religion prétendue réformée, des provinces du Languedoc, Vivarais... et voulu que ce fût par votre soin, valeur et *magnanimité*... [1]. »

Lorsque la guerre éclatera avec l'Espagne, ce sera au duc de Rohan que le monarque confiera le commandement de ses troupes en Valteline, et il lui adjoindra son ancien lieutenant à Privas, Saint-André-Montbrun, devenu maréchal de camp des armées royales. Ces deux grands capitaines ajouteront un fleuron de plus à la glorieuse couronne de France; ils porteront l'art de la guerre à un degré que seul Napoléon pourra dépasser [2].

La clémence de Richelieu n'avait point été aveugle; s'il avait favorisé la fuite de Montbrun et de la plupart de ses officiers, il avait su, par contre, retenir prisonnier un certain Clausel, dont le frère servait auprès du duc de Savoie, le craintif allié de Rohan [3].

1. Cf. « Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII », p. 531.

2. Montbrun se retira à Vienne où il retrouva Rohan. En Valteline, il fut fait maréchal de camp (général de brigade) ; il conquit dans la suite le grade de lieutenant-général (général de division) ; il serait devenu maréchal s'il avait consenti à changer de religion. Il s'illustra au siège de Candie.

3. Nous avons vu que ce fut aussi un Clausel qui, sous le nom de sieur

Clausel fut gardé en otage; son sort devait dépendre de l'attitude du prince savoyard. Le ministre de Louis XIII le fit savoir sans détour :

« Le sieur de Saint-Michel dira particulièrement à Votre Altesse ce qui s'est passé en la prise de Privas qui, au huitième jour que la tranchée a été ouverte, ont été menés *(sic)* si vite que ceux de dedans ont été contraints de se rendre tous à discrétion. J'estime vous devoir avertir que nous avons surpris, durant ce siège, de nouvelles dépêches que Clausel, qui est auprès de Votre Altesse, écrit à M. de Rohan pour le convier à faire des merveilles contre le Roi, vers les grandes espérances qu'il a de secours de divers côtés.

» Vous jugerez bien, Monsieur, qu'il est à désirer pour la bonne intelligence que vous voulez avoir avec le Roi, que ces négociations ne soient pas faites chez vous par personnes sur qui vous avez du pouvoir.

» Sa Majesté a maintenant un des frères du dit Clausel entre ses mains, qui a été pris dans Privas; sa bonté a été si grande que *jusques ici* elle ne l'a pas fait châtier comme il le mérite... [1]. »

L'exécution de Chalais n'était pas si éloignée [2] que l'avertissement ne dût pas être pris au sérieux. Les intrigues de Clausel cessèrent et le duc de Savoie évita de se compromettre davantage [3].

---

de la Roche, négocia le traité d'alliance entre le roi d'Espagne et le duc de Rohan et signa la convention de Madrid, le 3 mai 1629. — Cf. « Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Louis XIII », T. I, pp. 522 à 529.

1. Lettre du 1er juin 1629; Cf. « Recueil de pièces... »

2. Chalais avait été condamné à mort le 18 août 1626.

3. Le duc de Savoie mourut le 26 juillet 1630 en recommandant à son fils de faire à tout prix la paix avec la France. — Les deux Clausel dont il vient d'être question étaient deux frères du Clausel qui, le 3 mai 1629, avait signé le traité d'alliance entre le duc de Rohan et le roi d'Espagne. Après la paix d'Alais, le négociateur du traité de Madrid se retira à Bruxelles auprès de la reine-mère. En 1635, il vint à Milan et, au nom des Espagnols, s'efforça d'entraîner Rohan dans de nouveaux pourparlers avec la Cour de Madrid; on devait lui céder la souveraineté de la Valteline, qui lui fournirait les moyens de secourir les huguenots de France. Rohan refusa avec une indignation que sa conduite passée permet de croire peu sincère; il fit arrêter Clausel et le livra aux juges. Il ne voulait pas, disait-il, trahir un roi qui l'avait traité avec tant d'égards. Clausel fut pendu le 10 novembre 1635, après avoir abjuré le calvinisme dont il avait jusqu'alors fait profession. Cette mort n'est pas en faveur de Rohan qui laissa exécuter sans pitié un de ses meilleurs serviteurs alors qu'il aurait pu lui permettre de fuir. En la circonstance, le duc semble avoir surtout cherché à ne point éveiller des soupçons sur sa conduite; là encore il préféra ses intérêts à ceux de sa religion. (Cf. Griffel, *Histoire du règne de Louis XIII*, T. II, p. 649.)



LE CHATEAU NEUF DE LIVIER.
(Vue d'ensemble.)



LE CHATEAU NEUF DE LIVIER.
(Façade Nord.)

Quant au prisonnier, il est probable qu'il put, lui aussi, s'évader quand tout fut rentré dans le calme.

Louis XIII ne ménagea pas les récompenses aux seigneurs demeurés fidèles; mais ce fut surtout Lestrange qui bénéficia des malheurs de Privas. Le roi lui donna la plupart des propriétés et des terrains confisqués aux rebelles. Il fut autorisé à laisser une garnison dans le fort de Toulon, afin d'assurer au besoin par la force la stricte observation des volontés royales, et il obtint une morte-paye pour l'entretien de ses soldats [1].

Le roi ne garda pas rancune au peuple, plus à plaindre qu'à blâmer. Une superstition donne à sa main royale le pouvoir de guérir les écrouelles : il visite la maladrerie, il console les malades, il en touche près de quatre cents pour les guérir. Si le mal persiste, c'est que, sans doute, Dieu a voulu punir les rebelles, ceux qui ont trahi et leur foi et leur roi. Puisque Dieu se charge de punir, pourquoi le monarque ajouterait-il aux rigueurs de la Providence ? Sans perdre une parcelle de son autorité, il peut oublier les injures faites au roi de France, puisque le Roi du Ciel se charge de les venger.

Pour ne pas perdre le fruit de sa victoire, Louis XIII devait porter sans retard la guerre dans les Cévennes, tomber comme un coup de foudre au milieu des huguenots déconcertés. C'était le seul moyen de mettre un terme aux guerres civiles. Mais, à ce moment même, les troupes impériales, profitant de l'éloignement de l'armée royale retenue devant Privas, envahissaient le pays des Grisons et menaçaient les Etats du duc de Mantoue. Venise avait envoyé des vivres, des munitions, du canon, des ingénieurs au duc pour lui permettre d'arrêter les Impériaux devant sa capitale, en attendant les secours du roi de France. Cette subite agression était le commencement de l'offensive annoncée au duc de Rohan par l'ambassadeur d'Angleterre et par Clausel. Elle se produisait à point pour tirer d'affaire les huguenots des Cévennes.

Afin de soumettre une poignée de factieux, Louis XIII allait-il renoncer à sa politique extérieure et abandonner un allié?

La question était grave. Richelieu hésita longtemps [2]. Ce fut le Père Joseph qui le détermina à poursuivre sa campagne contre les huguenots.

---

1. Les soldats de Lestrange devaient être payés par la province. Nous verrons quels conflits entraîna cette concession.

2. Cf. Le Vassor et aussi Fagniez, *l. c.*, I, 419.

Le Père du Tremblay avait été frappé du désordre qui régnait dans la région privadoise; il avait vu les récoltes détruites, les églises en ruine, les villages brûlés. Ne valait-il pas mieux guérir les plaies de la France en pacifiant cette malheureuse contrée, que de prodiguer encore son sang dans une guerre étrangère? Toute une grande étendue de pays respectait aussi peu l'autorité royale que l'orthodoxie; il importait de rétablir l'autorité méconnue, de faire renaître la foi perdue. Ramener une province dans le sein du royaume, achever le grand œuvre de l'unité nationale, que pouvait-il y avoir de plus utile et de plus urgent ?

Depuis qu'à la suite de Richelieu, il était arrivé sous les murs de Privas, le Père Joseph n'avait cessé d'être l'âme de la propagande catholique à l'armée de Louis XIII. Il avait secrètement ouvert les voies à l'habile politique du cardinal. C'était lui qui avait envoyé des émissaires dans les Cévennes pour arracher cette région à l'influence du duc de Rohan.

« Il se servit surtout d'un certain Dauchies, protestant secrètement converti au catholicisme et gentilhomme de la maison de la reine-mère. Dauchies avait un beau-frère du nom de Dagrel, très estimé dans le parti huguenot, qui lui servait d'intermédiaire pour gagner les esprits dans les villes de Nîmes, Uzès, Anduze, Alais. Il allait jusqu'à intimider Rohan en le menaçant de la sévérité du roi et en lui promettant son indulgence [1]. »

« Les historiens du cardinal, a écrit Le Vassor [2], disent qu'il s'appliqua à gagner le duc de Rohan, et qu'il fit représenter à ce seigneur qu'il avait tort de s'opiniâtrer à favoriser une révolte qui ne se pouvait plus soutenir; qu'une plus longue obstination lui serait fatale et à tous ceux de son parti; que le duc se devait contenter de la liberté qu'on laisserait à tous les huguenots de continuer l'exercice de leur religion, et qu'en rentrant sous l'obéissance du roi, il pourrait, avec le temps, espérer et mériter, par ses services, les honneurs réservés aux personnes de sa naissance. »

La prise de Privas et les capitulations des places voisines favorisèrent puissamment ces intrigues. Les émissaires du Père Joseph firent courir le bruit que les villes négociaient des paix particulières, et la crainte de se laisser surprendre par la marche des opérations militaires, détermina bien des défaillances dans le parti huguenot.

« La prise de Privas, écrit Rohan, empêcha une paix honorable

1. Fagniez, *l. c.*, I, 418. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

2. Le Vassor, VI, liv. XXVI, p. 169.

aux réformés, depuis la publication de celle d'Angleterre, qui se fit durant ce siège...

» Cette prise... ruina cette affaire... On eût toujours traité plus avantageusement durant l'éloignement du roi et la résistance de Privas, que quand il fût dans les Cévennes, et qu'il en eût reconnu les désunions, faiblesses, lâchetés et trahisons qui étaient parmi les réformés.

» La prise de Privas, d'où on attendait une plus longue résistance, surprit et étonna force gens, et fit croire au duc de Rohan qu'il était temps qu'il passât aux Cévennes pour y donner ordre, et s'opposer aux premiers efforts qui y viendraient. »

A Nîmes, Aubais et Lecques briguaient le gouvernement et divisaient la population. A Uzès, Gondin voulait imposer son commandement aux habitants qui refusaient de le reconnaître. Partout régnait la discorde.

Rohan courut à Uzès, y prit le régiment de Faulgères et le jeta dans Saint-Ambroix pour couvrir les Cévennes et se donner le temps de lever des troupes ainsi que des contributions de guerre, que les gens du pays refusaient de payer. Pendant ce temps, le maréchal d'Estrée attaquait Nîmes.

Tandis que le duc se débattait au milieu des plus grandes difficultés, Louis XIII prenait ses dernières dispositions pour lever le camp.

Il avait distribué des récompenses aux officiers de sa noblesse « qui s'étaient portés dans les périls avec tant de hardiesse et tant de valeur » [1], et donné un dernier souvenir à Uxelles, à des Portes, à Marcillac, au lieutenant Espagne, à dix ou douze autres officiers qui l'avaient approché de plus près et dont il avait davantage pu apprécier les mérites. « Il ne se peut qu'il n'en demeure toujours quelques-uns, lesquels sont estimés des autres heureux de mourir glorieusement en la présence du roi et pour le bien de l'Etat [2] ».

Marillac avait reçu le bâton de maréchal de France. Annonçant cette nouvelle à la reine-mère, Richelieu lui écrivit avec quelque ironie : « Je puis assurer Votre Majesté que sa recommandation y a fait plus qu'aucune autre chose ».

Le 31 mai, le roi visita les travaux de désarmement. Le 1er juin, Montmorency partit du camp de Privas avec trois régiments et

1. Lettre à François de Noailles.

2. Lettre datée de Privas, 3 juin. (Recueil de documents pour servir à l'Histoire de France).

quelques cornettes de cavalerie, pour former l'avant-garde de l'armée. Il marcha sur Saint-Ambroix.

Le 3 juin, le cardinal écrivit à la reine-mère : « Si Alais et Saint-Ambroix suivent le même exemple (que Privas et Lagorce) comme il y en a quelqu'apparence, dans peu de jours, le roi sera aux trousses de M. de Rohan. Sa Majesté part demain pour attaquer ces deux places, si elles ne se rendent. »

Le 4, le gros de l'armée royale se mit en marche par Mirabel et Villeneuve-de-Berg. Bassompierre prit les devants; il rejoignit, le 6, Montmorency arrêté devant Saint-Ambroix. La garnison protestante se retira et, le 8, la ville se rendit. La route des Cévennes était ouverte.

Lorsque le duc de Rohan apprit l'approche du roi, il se sentit perdu. Il rallia toutes les troupes dont il put disposer et adressa à ses coreligionnaires un appel suprême :

« Il faut que tout ce qu'il y a de vigoureux accoure à moi : il s'agit de votre vie et de votre liberté à jamais. Je serai à votre tête et je vous ferai connaître par le fait le désir que j'ai de vous conserver... Le rendez-vous est à Alais. Marchez jour et nuit [1]. »

Cet appel ne fut pas entendu. Rohan se trouva seul à Alais avec le régiment de Faulgères et cinq à six compagnies de levées nouvelles. Les chefs protestants refusaient de prendre le commandement d'une place qui devait fatalement capituler. Le vieux Mirabel se dévoua, bien qu'il fût « incommodé de la vue et des jambes ».

Le duc quitta la ville, le jour même où elle fut investie par Montmorency et Bassompierre. Il réussit à y faire passer encore 1.500 hommes; mais ce renfort n'empêcha pas la place de capituler après quelques jours de siège.

Rohan comprit qu'un traité général, quelque désavantageux qu'il pût être, serait cependant préférable à des soumissions partielles dont les conséquences pouvaient être l'abrogation des édits obtenus au prix des plus grands sacrifices. Il convoqua à Anduze une assemblée de toutes les communautés des Cévennes.

Il avait déjà envoyé à la Cour le sieur de Montcalm-Caudiac, conseiller à la Chambre mi-partie du Languedoc, pour y porter des propositions de paix. Caudiac était revenu sans avoir rien pu obtenir; son avis était que Richelieu projetait de désagréger le parti réformé par des traités particuliers avec chaque ville et d'isoler Rohan.

---

1. Lettre du 6 juin aux communautés des Cévennes, citée par M. de Cazenove, *l. c.*, 117.

Le duc ordonna à Caudiac de retourner auprès de Louis XIII, de donner au monarque l'assurance de ses sentiments de « bon Français » et de lui proposer encore une fois la paix. Caudiac devait s'efforcer d'obtenir immédiatement une suspension d'armes de quatre jours, pour permettre à l'assemblée générale de Nîmes de se transporter à Anduze en vue de la discussion du traité. Dans une note destinée à Richelieu, le général protestant faisait connaître les articles qu'il s'engageait à obtenir de ses coreligionnaires.

« Je promets à M. le cardinal que, moyennant qu'il plaise au roi accorder la paix à tous ses sujets de la religion suivant les édits, de faire consentir ses dits sujets de la religion à la démolition de toutes les fortifications des villes par eux tenues en ce royaume, et qu'au cas qu'il y eût des provinces qui ne voulussent pas accepter ladite paix générale, je promets dès asture (dès à cette heure) l'accepter avec la province des Cévennes, à savoir : Anduze, Sauve, Ganges, Le Vigan, Florac et Meyrueis.

» Je promets effectuer ce que dessus dans dimanche midi [1]. »

Tels étaient les résultats de la politique de Richelieu devant Privas : Rohan, abandonné de ses partisans, promettait de faire raser toutes les forteresses huguenotes.

En poursuivant les hostilités, le cardinal serait, sans doute, arrivé à obliger le duc à fuir ou à se rendre à merci, et c'eût été un beau triomphe pour lui que de traîner à sa suite le plus grand capitaine des armées huguenotes. A cette vaine satisfaction d'amour-propre, le ministre de Louis XIII préféra l'intérêt de la France; il crut Caudiac lorsque ce seigneur lui dit « qu'il serait dangereux d'ôter toute espérance de salut à des hommes de cœur qui avaient encore les armes à la main ».

Louis XIII accepta les propositions. Le 20 juin, Richelieu fit connaître cette décision à Montcalm-Caudiac et, le 24, il lui écrivit pour lui donner l'assurance « qu'il contribuerait de ce qu'il pourrait à la conclusion de cette affaire ».

Le 28, le négociateur huguenot put annoncer au duc la conclusion de la paix d'Alais. Elle accordait une amnistie complète et générale aux rebelles, maintenait les dispositions de l'édit de Nantes, promettait la restitution des cimetières et des temples

1. Cité par M. de Cazenove (*l. c.*, 143, appendice 20), d'après des Hours. « Lettres du duc de Rohan, du cardinal de Richelieu et de Montcalm au sujet de la paix d'Alais. » — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1re série, T. XI (1862), p. 376.

protestants, annulait les contributions spécialement imposées aux réformés, les rétablissait dans tous leurs biens, les autorisait à rebâtir leurs maisons; mais prescrivait la démolition de toutes les fortifications, sauf les murs d'enceinte, dans un délai de trois mois [1].

Cette dernière condition fut particulièrement pénible aux protestants; les députés hésitèrent longtemps à la ratifier et ceux de Nîmes allèrent jusqu'à accuser Rohan d'avoir trahi son parti en le livrant sans défense aux catholiques. On reprocha également au duc d'avoir accepté pour lui-même une somme de 100.000 écus. Rohan se crut obligé de se disculper, il fit le compte de ses dépenses : il était redevable de 80.000 écus aux gens de guerre et il ne lui resterait plus que 20.000 écus pour rétablir ses maisons ruinées. Mais que restait-il aux gens de Privas pour reconstruire les leurs?

Les guerres de religion se terminaient par une mesquine question d'argent. Le peuple n'y avait gagné que des coups et des misères, sans acquérir la moindre liberté politique; si la haute Noblesse n'avait pu sauvegarder son indépendance féodale, elle avait du moins su conserver ses honneurs et ses richesses.

---

1. On trouvera le document reproduit in-extenso dans l'*Histoire de Louis XIII* de Bernard et dans l'*Histoire de l'Edit de Nantes* de Benoît.

CHAPITRE XIX

LA RÉVOLTE DE LESTRANGE[1]

La paix d'Alais n'était pas un traité au sens propre du mot, puisque les huguenots, ne disposant plus d'aucun moyen de résistance, avaient dû accepter les conditions du roi. Elle n'était qu'une grâce qui imposait au parti réformé plus que de la soumission, de la reconnaissance[2]. Louis XIII la confirma par un édit rendu à Nîmes au mois de juillet, qui maintenait les dispositions rigoureuses de la Déclaration du 15 juin[3].

« La ville de Privas qui, se confiant en son assiette rude et inaccessible, comme ils pensaient, en ses fortifications et en l'abondance de vivres et munitions dont elle était remplie, enorgueillie d'une longue prospérité, a osé résister et attendre la batterie de nos canons et l'effort de nos armes, et, méprisant les douces semonces de notre bonté, la haine de ses habitants a été telle que, perdant l'espérance de se maintenir en leur rébellion, ils ont mieux

1. M. Mazon a traité ce sujet dans une série d'articles publiés dans la *Revue du Vivarais* en 1894; nous y avons puisé une documentation qui a singulièrement facilité notre tâche, en nous évitant de longues recherches aux archives des Affaires étrangères où l'existence de papiers relatifs au Vivarais nous avait été signalée. Nous avons pu parfois éclaircir l'œuvre de M. Mazon et la compléter. L'histoire de la rébellion de Lestrange nous a paru si intimement liée à celle de la révolte de Montmorency, que nous n'avons pas cru pouvoir les séparer dans la crainte de devenir obscur. Pour ce motif, nous avons exceptionnellement élargi le cadre de ce chapitre.

2. Richelieu revient longuement sur ce sujet dans sa correspondance. « Le roi n'a point fait de paix avec ses sujets, mais il leur a donné grâce » (Lettre du 29 juin à la reine-mère). — « Jamais il n'a été fait une paix plus avantageuse vu qu'outre que les députés généraux l'ont acceptée sous le nom de grâce... Autrefois on faisait des traités avec les huguenots; maintenant, le roi leur accorde la grâce... » (Lettre à Condé, 30 juin 1629). — Même mention dans les lettres à d'Epernon et à Mazuyer. — Le cardinal fait écrire dans ses Mémoires : « Ils furent contraints d'accepter la paix, non comme ils désiraient, mais comme il plut au roi la leur donner, et non en forme de traité, comme ils avaient toujours fait par le passé, mais par abolition et par grâce ».

3. Voir appendice, note 10.

aimé abandonner leurs maisons et leurs biens que d'en chercher la conservation dans notre miséricorde qui leur était toute assurée; se sont ôté à eux-mêmes l'espérance de la recevoir et n'ont pu prévenir l'embrasement et la fureur du glaive que la vengeance divine a excités contre eux; pour raison desquels nous avons pourvu par nos lettres de déclaration (du 15 juin) séparément expédiées et ne sont comprises en ces présentes [1]. »

Ce qui revenait à dire que Privas demeurerait exclus de l'amnistie et subirait jusqu'au bout le châtiment qui lui avait été infligé. Toutes les maisons de la malheureuse cité avaient été plus ou moins atteintes par l'incendie; cependant la plupart avaient conservé leurs murs en bon état, seules les charpentes ayant été brûlées [2]. Le bois ne manquait pas dans les environs, il eût été facile de les restaurer; mais les habitants erraient autour des murailles sans oser y pénétrer. Pendant près de trois ans, la ville demeura presque déserte. Une douzaine de catholiques tout au plus furent autorisés à y séjourner [3]. Un cuisinier du vicomte de Lestrange y établit « un cabaret de femmes de mauvaise vie où se rencontraient plusieurs mauvais garnements » [4]. Les honnêtes gens craignaient d'enfreindre les ordres du roi, les vagabonds montraient moins de scrupules et profitaient du manque de surveillance pour s'installer dans les masures. La peste enfin achevait de jeter un voile de tristesse et de deuil sur les campagnes dévastées par la guerre. Le spectacle de tant de misères n'avait point désarmé la rancune de Lestrange; il était revenu à Boulogne pour reprendre contre ses vassaux l'interminable procédure relative à l'affaire du château de Privas. Un détachement de son régiment gardait le fort de Toulon et tenait la ville comme un gage, en attendant que le roi ordonnât d'en démolir les fortifications.

Après avoir signé l'édit de Nîmes, Louis XIII était retourné à Paris, laissant à son ministre le soin de régler dans les détails l'exécution de ses volontés.

Richelieu s'occupa du rétablissement de l'ordre matériel et moral dans ces régions troublées depuis près d'un siècle par les guerres civiles.

---

1. Benoît, Recueil d'Edits, à la fin du T. II.

2. « Relation de ce que M. de Machault a fait en Languedoc depuis que le roi y arriva jusqu'à la fin de février » (Arch. des Aff. Etr., Fonds de France, 807, fol. 30 à 64, dans Mazon).

3. Arnaud, *l. c.*, 420-421.

4. Arch. des Aff. Etr., n° 806, fol. 85, document sans date (dans Mazon).

« Dès lors, écrit le cardinal, la diversité de religion ne m'empêcha jamais de rendre aux huguenots toutes sortes de bons offices, et je ne mis de différence entre les bons Français que la fidélité. »

Les protestants jouirent de la plus large tolérance. Le fondateur de l'unité politique de la France ne songea à rétablir son unité religieuse que par la persuasion. Dans cette tâche, il fut puissamment secondé par le zèle du Père Joseph.

Singulière figure que celle de ce moine, le princpal confident, peut-être le seul ami du cardinal, toujours son meilleur conseiller. Il le suit comme une ombre mystérieuse à la Cour et sur les champs de bataille. Il prêche l'Evangile, s'occupe de la police politique et conduit habilement les négociations secrètes. On lui attribue une grande influence et on l'appelle l'Eminence grise. Les seigneurs jaloux de Richelieu, blessés dans leur orgueil féodal par l'implacable ministre, s'en prennent au Père Joseph.

Ils ne laissent échapper aucune occasion de tourner le moine en ridicule, leurs satires sentent déjà la révolte. Les généraux, qui secrètement rient de Richelieu lorsqu'il se mêle de conduire des armés, se moquent ouvertement de son acolyte lorsqu'il monte à l'assaut des redoutes italiennes. Le cardinal fait bonne figure à cheval; mais un moine, en selle avec sa robe de bure, prête à de faciles plaisanteries.

Parmi les historiettes que l'on colportait sur le Père Joseph, il en était une, probablement inventée de toutes pièces, dont le camp de Privas aurait été le théâtre.

« Le Père Joseph ayant eu la curiosité de visiter le camp et les ouvrages, demanda un cheval à un des palefreniers du cardinal de Richelieu. Le palefrenier, soit par inadvertance, soit par malice, lui donna un beau cheval entier.

» Le Père allait trottant et se pavanant dans la plaine du Lac, lorsqu'un officier de cavalerie, monté sur une jument fringante, traversa son chemin. A cet aspect, le cheval indocile à la bride et aux coups de sandales réitérés que lui donnait le capucin, galoppa après la jument et... L'officier, étonné de cette brusque incartade et plus encore du fantôme qui le poursuivait, hâta sa jument et celle-ci hâta le cheval.

» Le Père Joseph eut beau s'attacher aux crins et crier : *Qu'on m'ôte cet impudique!* il fut désarçonné et démonté.

» La Cour et l'armée s'amusèrent beaucoup de cette aventure et

le cheval conserva dans les écuries du cardinal le nom d'*Impudique*[1]. »

Richelieu avait été le premier à rire de ces plaisanteries de soudards. Le Père Joseph avait laissé dire.

Le moine servit habilement la politique religieuse de son maître. Ce fut lui qui, reprenant l'œuvre interrompue de Tronson, organisa dans tout le Vivarais des missions pour convertir les hérétiques. Ces missions furent rattachées aux quatre provinces monastiques de Languedoc, de Provence, d'Aquitaine et de Lyon. « Elles furent dirigées de concert par les évêques et les dignitaires de l'Ordre. Au-dessus des centres d'action locaux, on sentait planer la direction générale de l'Eminence grise. Le Père du Tremblay apportait dans cette direction la connaissance des hommes et des moyens, la fertilité d'expédients, le mélange de dextérité et d'autorité, le zèle enflammé qu'il apportait à la politique. Il traçait aux Pères provinciaux, définiteurs et gardiens, ce qu'ils avaient à faire; leur signalait les amis de l'Ordre, les protestants disposés à se convertir; employait à son but les commissionnaires chargés de la surveillance des démolitions, l'influence des grandes familles du pays[2] ».

Les missionnaires ne furent pas mal accueillis. Leur pauvreté, leur dévouement à soigner les pestiférés, aidaient à les faire bien venir. Ils apportaient des paroles de consolation et de paix, et les hérétiques leur faisaient l'aumône.

« J'ai logé souvent chez eux, écrivait le Père Joseph, et ils m'ont témoigné autant d'amitié que pouvaient le faire nos plus proches parents[3]. »

Cette habile propagande produisit les plus grands résultats : beaucoup de protestants se convertirent et, parmi eux, un grand nombre de pasteurs.

Alais, Villeneuve-de-Berg, reçurent des religieux auxquels les habitants durent fournir un local pour la célébration du service

1. « Le journal du siège de Privas » (édition des *Commentaires...*, par M. de Laboissière). — On trouve cette histoire dans la plupart des auteurs du XVIIe siècle et notamment dans Le Vassor. M. Fagniez l'a rencontrée également dans les « Aventures du baron de Fénestre », dans « Le gouvernement présent ou éloge de son Eminence, ou la Miliade. Vrais et bons advis de François Fidèle »; dans : « Diverses pièces pour servir à la défense de la reine-mère », par Mathieu de Mourgues; et aussi dans : « Historiettes du P. Joseph », par Tallement des Réaux.

2. Fagniez, *l. c.*, I, 421.

3. Montpellier, 22 juillet 1629 (Arch. du Calvaire. — Fagniez, I, 428).

divin. Le vicomte de Lestrange fut obligé d'entretenir à ses frais une mission dans les environs de Privas et dans les Boutières. Richelieu pensait peut-être le rendre responsable de l'orthodoxie des nouveaux habitants, admis sous son contrôle à repeupler la ville [1]. Mais, lorsque l'abbé de Saint-Germain y vint prêcher une fois, en 1630, il put se rendre compte de l'état d'irritation des esprits contre le cardinal. Fallait-il attribuer cette mauvaise humeur aux souvenirs trop récents du siège ou aux menées du seigneur de Boulogne ?

Cependant Richelieu ne perdait pas de vue le démantèlement des places. Le 20 juillet, le maréchal de Marillac lui adressait un mémoire à ce sujet : « Avec le temps, écrivait-il, il sera bon de penser à quelques châteaux de gentilshommes dans ces montagnes, qui ont guérites et fossés, servent de retraites aux malfaiteurs, où la justice n'a point d'accès ». Et il proposait le sieur de Gasc comme commissaire chargé de faire exécuter les Edits dans le Vivarais.

Marillac signalait les difficultés toujours pendantes entre Lestrange et ses vassaux : « Les habitants de Privas lui offrent 150.000 livres et il en demande 200.000. Ce n'est pas, à mon avis (une raison) pour faire si grandes plaintes qu'il fait. Si ces gens-là se fussent rendus, le roi les eût possible déchargés de toutes ses actions contre eux » [2].

Seigneurs et vassaux étaient mécontents, et si une insurrection éclatait, Privas, encore solidement fortifié, pouvait redevenir l'enjeu de la révolte.

Le 11 août, Marillac revint sur sa proposition; mais des préoccupations plus graves sollicitaient l'attention du ministre.

Un édit du 3 août 1628 avait imposé au Languedoc une crue de 200.000 livres dont le paiement avait été exigé sans attendre l'acceptation des Etats provinciaux. Louis XIII avait envoyé dans les diocèses des *élus*, fonctionnaires chargés à la fois de l'assiette et du recouvrement des tailles. Les députés avaient protesté contre ces dispositions qu'ils considéraient comme une atteinte portée aux privilèges séculaires de la province. Richelieu leur avait envoyé l'ordre de se séparer. Cette politique brutale avait provoqué une réaction contre le ministre et la Féodalité en avait profité

---

1. Fagniez, *l. c.*, I, 421.

2. Arch. des Aff. Etr., Fonds de France, n° 794, dans Mazon.

pour relever la tête. La même mesure appliquée à la Provence, y avait soulevé de violentes protestations.

Après avoir remis l'épée au fourreau, les seigneurs catholiques commençaient à s'apercevoir que quelque chose était changé dans le gouvernement de la France, que ce n'était pas seulement la Réforme, mais la Noblesse tout entière qui avait été vaincue sous les murs de Privas et d'Alais. Les Cours et les Parlements avaient perdu leur püissance; les provinces avaient vu tomber leurs libertés. On murmurait, et Lestrange plus ouvertement que personne.

Le seigneur de Boulogne et de Privas gardait rancune à Richelieu auquel, à tort ou à raison, il imputait les lenteurs de l'affaire du château. Les biens des Privadois confisqués en sa faveur n'étaient pour lui qu'une faible compensation aux pertes qu'il avait faites, une médiocre récompense des services rendus.

Le bâton de maréchal de France ne suffisait plus à Montmorency, il rêvait d'être connétable comme son père et son aïeul. Le cardinal avait beau le combler d'égards et de politesses; il lui fallait des actes et non plus des paroles. Vainement il avait sollicité le commandement de Montpellier, le roi le lui avait toujours refusé par crainte d'augmenter sa puissance. Il rendait le ministre responsable de ce refus.

Toutes ces rancunes secrètes ou avouées trouvèrent un appui dans la reine-mère. Elle forma contre Richelieu une cabale qui aboutit à la *Journée des dupes*. Cet échec l'obligea bientôt à quitter le royaume pour se réfugier à Bruxelles; son fils, Gaston d'Orléans devait la suivre dans son exil volontaire.

Désormais maître du pouvoir, le cardinal voulut montrer à la Noblesse qu'elle n'avait d'autre parti à prendre qu'à se soumettre. L'arrestation de Bassompierre, le procès et l'exécution de Marillac prouvèrent que le ministre était décidé à briser tous les obstacles qui s'opposeraient à la réalisation de son programme d'absolutisme.

Le marquis de Soyecour, envoyé à la tête d'une armée en Provence pour apaiser la révolte d'Aix, fomentée secrètement par le duc de Guise, gouverneur de la province et partisan de la reine-mère, semble avoir été le premier à signaler à Paris l'étendue d'un mal auquel on n'osait pas croire.

Guise avait fui; mais il s'était vanté de soulever tout le midi de la France avec le concours des huguenots et l'appui d'une armée de 15.000 hommes venus de l'étranger [1].

1. Cf. Mémoires de Richelieu. — Griffet, *l. c.*, II, 156.

Une insurrection pouvait compromettre la politique extérieure de la France et réduire à néant les effets de l'active propagande catholique du Père Joseph. Reverrait-on les guerres religieuses au moment où le synode de Charenton venait de prouver que les réformés étaient bien décidés à entrer, à leur tour, dans la voie de la modération?

Richelieu crut prudent de faire quelques concessions au Languedoc. Montmorency avait pris personnellement en mains les intérêts de son gouvernement; il y était très populaire et il convenait de le ménager d'autant plus qu'on le savait mécontent. Le cardinal envoya auprès du duc le conseiller d'Etat d'Hémery, contrôleur des finances, avec mission d'arranger les affaires en tenant compte à la fois des intérêts du monarque, des susceptibilités de Montmorency et des revendications de la province. D'Hémery devait, en outre, surveiller les agissements des seigneurs et du gouverneur lui-même.

Les pourparlers aboutirent, le 20 septembre 1631, à un projet de compromis que l'on devait soumettre aux Etats. L'asemblée provinciale conserverait son droit d'accepter ou de repousser les lettres patentes relatives aux impôts. Le roi nommerait, dans chaque diocèse, six « commissaires au département des tailles » chargés de répartir les contributions plus équitablement que par le passé, et de les percevoir. C'était, en somme, l'organisation des *élus* qui subsistait sous un autre nom et simultanément avec les anciens droits des Etats. La première assemblée devait se tenir à Pézenas au mois d'octobre suivant.

Mais l'affaire était loin d'être terminée : elle se compliquait de l'animosité qui existait entre Montmorency et d'Effiat, surintendant des finances, lequel exigeait qu'on appliquât à la lettre l'édit de 1628.

Toutes ces difficultés irritèrent davantage Montmorency, qui y voyait une entrave nouvelle à l'exercice de son autorité. L'évêque d'Albi profita de cette tension pour entraîner le duc dans le parti de la reine-mère. Il lui persuada que le seul moyen de sauver les libertés provinciales et de parvenir à ses fins particulières, était de renverser du pouvoir un ministre qui traitait les plus grands seigneurs du royaume comme des valets. En se faisant craindre, il se ferait respecter. La duchesse, proche parente de Marie de Médicis, joignit, dit-on, ses instances à celles du prélat. Le gouverneur voulut demeurer maître du moment où il se prononcerait ;

toute sa tactique consista, dès lors, à se préparer à la lutte en évitant les soupçons.

L'attention d'Hémery fut d'abord attirée sur Lestrange dont l'attitude donnait quelque inquiétude. Il s'en ouvrit au cardinal dans une lettre du 22 novembre 1631 :

« Le vicomte de Lestrange est auprès de M. de Montmorency. Nous avons parlé du fort de Toulon, parce que la principale difficulté qui se présentait au rasement, était le paiement de la garnison qui a été dans ce fort depuis l'année 1629, dont la solde montait à 6.000 écus.

» J'ai cru, Monseigneur, que je vous ferais chose agréable de faire cesser cette difficulté et, pour cet effet, je lui ai fait ma promesse de 4.000 écus dont je lui ai promis des lettres d'assiette qu'il vous plaira commander être envoyées [1].

» Je vous dirai, Monseigneur, que le sieur vicomte de Lestrange est de si peu d'esprit et si peu infirmé au service du roi, que je pense que c'est bien fait de continuer au dessein que vous avez de le tirer hors de Privas... [2] »

Ainsi Lestrange, déjà suspect, vient de se compromettre encore davantage en exigeant, pour la solde de sa troupe, une somme jugée notoirement trop forte. Pourquoi ces prétentions ? Cet argent ne sera-t-il pas employé à lever des soldats dans un moment de troubles ? On redoute toujours une subite insurrection. D'Hémery conseille même de se méfier de Nîmes et de retirer le canon qui se trouve dans cette ville.

Le 12 décembre, les Etats de Languedoc se réunirent à Pézenas avec un mois de retard. L'archevêque de Narbonne, partisan de Richelieu, en prit la présidence. Les ducs de Montmorency et de Ventadour y assistèrent ainsi que les trois conseillers d'Etat Miron, Verderonne et Hémery.

Les députés reçurent communication des lettres patentes attribuant à Lestrange la somme de 4.000 écus promise par Hémery; mais le seigneur de Privas se récria et déclara qu'il ne pourrait pas transiger à moins de 5.000 écus en argent comptant.

D'Hémery, désappointé, en rendit compte au cardinal, le 18 décembre : « Voyant, Monseigneur, que vous souhaitez que cette affaire finisse, je ne permettrai pas qu'elle se rompe pour de l'argent.

1. Il faut entendre par là l'ordre donné par le roi aux prochains Etats provinciaux d'avoir à payer 4.000 écus à Lestrange.

2. Arch. des Aff. Etr., Fonds de France, n° 1628 (dans Mazon).

» Je pense, Monseigneur, d'être obligé de vous dire qu'il y a plus de trois semaines que j'étudie l'humeur dudit sieur de Lestrange, qu'il est mal mû dans le service du roi, que je crois que ce n'est pas ôter le mal que raser (le fort de) Toulon parce qu'il a une autre maison voisine dudit fort dans laquelle il habite (le château de Boulogne). La première occasion qui naîtra, il la profitera contre le service du roi et aura, en moins de trois semaines, rétabli ce que vous aurez fait démolir.

» Ceux qui croient savoir des nouvelles, disent qu'il était engagé avec Monsieur et qu'il a le regret d'avoir mis sa place en la possession du roi. Il ne voit personne en cette province en mauvaise humeur et en quelque pouvoir de l'exciter comme il est, et j'oserai bien vous assurer que le premier soulèvement qui arrivera en cette province, il s'y embarquera, quoique pour le présent il n'y ait rien à craindre.

» L'évêque de Viviers, qui est de la maison de Suse, est en la même humeur.

» L'un et l'autre jettent des semences dans ces peuples, qui ne produiront rien qu'une parfaite connaissance que l'on peut profiter de leur mauvaise disposition.

» Il y a d'autres personnes qui disent qu'il sera nécessaire de mettre garnison pour le roi dans Toulon plutôt que de le raser, parce que tenant toutes les Boutières en bride, et pouvant très facilement être remis en état, il est expédient de le garder.

» Je crois, Monseigneur, que soit que les choses réussissent dans ces Etats ou autrement; qu'il faut dépayser l'évêque de Viviers et Lestrange.

» Quant au premier, j'ai une procédure que j'enverrai au Conseil au premier jour, si vous jugez à propos, Monseigneur, que l'on puisse lui donner quelqu'ajournement personnel.

» Pour Lestrange, vous y prendrez vos résolutions; car ils ne sont pas débauchés pour le bien public mais pour d'autres intérêts que l'on ne peut guérir [1]. »

Conformément aux instructions données par Richelieu de ne pas provoquer de conflit pour une question d'argent, d'Hémery ne s'opposa pas à ce que le vicomte reçût la somme qu'il exigeait; pour le tenir tranquille, l'assemblée lui accorda même 16.000 livres, c'est-à-dire 1.000 livres en plus des 5.000 écus demandés.

« On n'a pas donné les 16.000 livres en lettres patentes (en bil-

1. Arch. des Aff. Etr., fol. 82, n° 1628 (dans Mazon).

lets), mais en argent comptant, écrit d'Hémery à son maître [1]. J'ai cru qu'il était de votre service d'en user ainsi. Je pense l'avoir ramené pour cette affaire des Etats et crois que je le conduirai à la Cour, si vous le voulez. C'est un esprit chagrin qu'il faut tirer hors du pays. »

Le naïf magistrat croyait qu'à prix d'or il pourrait acheter le turbulent seigneur. Le fait s'était vu si souvent au cours des guerres civiles, qu'il était bien excusable de se tromper ainsi; mais l'expérience même du passsé devait lui faire apprécier à leur juste valeur de pareilles soumissions.

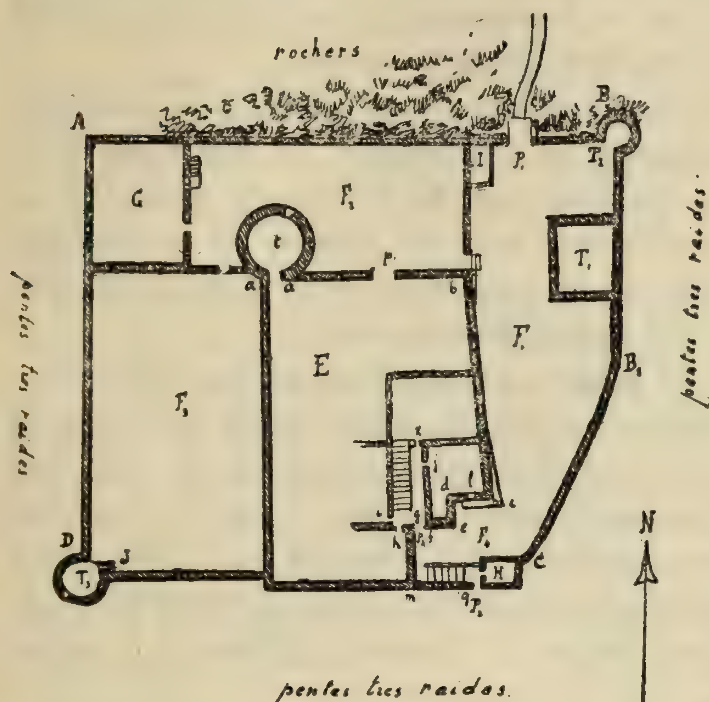
Un mois plus tard, d'Hémery commençait à revenir de son optimisme. Dans une lettre datée de Montpellier, le 1er février 1632, il écrivait au cardinal : « Je n'ai vu dans cette province que des personnes peu affectionnées au roi et à vous, Monseigneur... Le vicomte de Lestrange désire savoir s'il peut aller vous voir, et, quand il aurait commis quelques fautes, si vous les pardonnez, je pense qu'il sera mieux à la Cour qu'en pas un autre lieu... ».

Montmorency trouvait qu'on parlait trop librement aux Etats, il s'en était pris déjà aux seigneurs les plus en vue de la Noblesse et du Clergé; il les avait invités à ne pas se compromettre ouvertement, à ne pas justifier par leur attitude les soupçons qui pesaient déjà sur l'assemblée et qui atteignaient le gouverneur lui-même. Mais Lestrange ne tenait nul compte de ces avertissements et il persistait à causer d'une façon inconsidérée. Le duc tourna contre lui sa colère; il fit venir l'enfant terrible pour le morigéner. « Après lui avoir donné des gardes, il le fit amener secrètement un soir dans sa chambre où il lui représenta le tort qu'il avait de fournir des prétextes à ses ennemis, lui fit des menaces et des exhortations, lui parla avec l'autorité d'un gouverneur de province et avec les tendresses d'un parfait ami. Bref, avant que de le quitter, il le disposa de remettre le fort de Toulon entre les mains de ceux qui devraient en faire la démolition [2] ».

Ainsi que l'avait fait observer Hémery, la concession n'était pas bien grande, car l'ouvrage pouvait être rapidement relevé. Il fallait obtenir davantage : la destruction complète des fortifications construites à Privas. Le 10 février, l'envoyé de Richelieu, n'osant entamer aucune négociation sur ce point délicat, demanda des ordres au ministre :

1. Arch. des Aff. Etr., n° 1628, fol. 85 (dans Mazon).
2. Ducros, *Histoire de Montmorency*.

« Vous aurez appris que (le fort de) Toulon est entièrement rasé, lui écrivait-il. Le commissaire m'en rendant raison (compte), m'a dit que toutes les fortifications de Privas sont entières hors





Légende :

A B C D, enceinte extérieure.
T_2, T_3, tours de flanquement à trois étages de feux.
P_1, P_2, portes.
E, corps de logis.
t, grosse tour formant donjon.
p_1, p_2, portes.
F_1, F_2, F_3, basses-cours.
G, communs portant écusson.
I, fontaine.
T_1, donjon carré.
H, casemate à deux étages gardant la porte P_2.
m q, mur pourvu de trois meurtrières.
Origine probable : 1427.



LIVIER, château neuf.

(l'ouvrage construit sur) la côte du château (pour le relier à Toulon) qui est rasé. La peste en chassa le gentilhomme auquel vous aviez commis le soin de ce rasement. Vous commanderez, Monseigneur, ce qu'il vous plaira que l'on en fasse [1]. »

1. Dans Mazon.

Et il ajoutait : « Toulon étant rasé, M. de Montmorency a laissé le vicomte de Lestrange retourner en Vivarais ». Lui qui venait d'écrire à Richelieu qu'on ne serait sûr de Lestrange qu'en le tenant à la Cour, ne s'effrayait nullement de le voir revenir dans le pays qu'il avait agité, et ne se demandait même pas si ce départ ne correspondait point à quelque mission secrète.

Richelieu pensa que le meilleur moyen d'éclaircir la situation serait de s'adresser directement au gouverneur. Le duc répondrait par un faux-fuyant, alors les soupçons de d'Hémery seraient justifiés et le roi prévenu se tiendrait sur ses gardes; ou il protesterait avec véhémence, dans ce cas, sa lettre motiverait plus tard une répression énergique s'il venait à se révolter.

A ce moment, se trouvait à Paris un gentilhomme nommé Soudeilles, homme de confiance que Montmorency avait envoyé à la Cour pour rendre compte des difficultés soulevées au sein des Etats. Le cardinal le chargea d'écrire au duc « qu'il apprenait avec surprise que Monsieur tâchait de l'attirer à son parti; mais qu'il le croyait trop attaché au roi pour manquer à ce qu'il devait à Sa Majesté » [1]. En même temps, il invitait d'Hémery à parler dans le même sens.

Le gouverneur répondit à d'Hémery ce qu'il avait écrit à Richelieu, à savoir « qu'on avait tort de le soupçonner, qu'il était incapable de manquer à ses devoirs envers le roi, que la méfiance qu'on lui témoignait ne pouvait être fondée que sur des calomnies imaginées par ses ennemis pour le perdre » [2]. Il envoya jusqu'à sept courriers à la Cour pour dissiper les préventions du roi et de son ministre.

D'Hémery se déclara satisfait et écrivit à Paris pour tranquilliser le cardinal. Il y avait bien des agents secrets qui circulaient dans la province, mais leurs démarches semblaient devoir demeurer sans effets. Les seuls seigneurs suspects se trouvaient en Vivarais, dans les Cévennes et le Comtat, tous étaient « personnes faibles et pauvres » [3], par suite peu redoutables.

Ces explications amenèrent une certaine détente pendant trois mois.

En juin, Gaston d'Orléans pénétra en France avec quelques mauvais régiments espagnols, dont l'ensemble pouvait être de 1.800

1. Griffet, *l. c.*, II, 270.
2. *Ibid.*
3. Lettre citée par M. Mazon.

hommes. Il arrivait plus tôt qu'on n'avait compté et moins accompagné qu'il n'avait promis [1]. Montmorency n'était pas prêt; il ne voulut pas se prononcer et fit dire au prince de ne point hâter sa marche. Le roi lui ayant donné l'ordre de s'opposer à l'entrée des rebelles en Languedoc, il écrivit à toutes les villes de fermer leurs portes; mais il envoya des émissaires pour les exhorter à prendre les armes lorsqu'il le commanderait. Lui-même commença à faire des levées, sous prétexte de renforcer les troupes royales. Il essaya vainement de se faire remettre la citadelle de Montpellier.

A la suite de cet échec, il annonça qu'il allait entreprendre un voyage en Vivarais « pour s'assurer des villes situées sur le Rhône » [2]. D'Hémery ne se laissa pas tromper par ce prétexte et il se disposa à le suivre pour mieux le surveiller. Le 4 juillet, il prévint Richelieu de ce projet de voyage. « Il y a quelques mois, ajoutait-il, que je vous ai écrit que le vicomte de Lestrange s'en irait à la Cour si on l'eût désiré. S'il a la même créance en moi qu'il avait alors, je l'y disposerai... Il est malade à présent. Je vous écrirai plus particulièrement [3] ».

Le 7, nouvelle lettre. On venait d'apprendre la paix conclue avec le duc de Lorraine. Personne ne croyait qu'après ce traité, le prince osât s'avancer jusqu'en Languedoc; la fidélité du gouverneur ne faisait pas de doute. « Je dirai plus, poursuivait Hémery, connaissant M. de Montmorency, quand il aurait donné des paroles (à Gaston d'Orléans) et des assurances, quand il serait question de frapper coup, je ne le tiens pas assez résolu, et je pense qu'il voudrait que Monsieur commençât ailleurs ».

Dans un second message écrit le même jour, il revenait sur cette question : « Pour M. de Montmorency, il aura peut-être quelques paroles, mais je croirai toujours que au coup il n'y aura pas de la révolte ou je me tromperais, car il me semble que je connais la personne défiante et trop irrésolue ».

Le commissaire de Richelieu se montrait moins affirmatif en ce qui concernait Lestrange, et certaines courses du sieur de Logères en Vivarais l'inquiétaient, d'autant plus que les mesures prises à Paris contre le vicomte étaient de nature à provoquer sa défection. Richelieu avait donné l'ordre de l'arrêter ainsi que le marquis de Malauze partout où on les rencontrerait. Or Lestrange

1. Guizot, *l. c.*, IV, 48.
2. Griffet.
3. Dans Mazon.

était malade dans son château de Boulogne, où il eût été bien difficile de le saisir sans faire un siège en règle de cette importante forteresse. Il s'en suivait que la volonté du roi devait demeurer sans effet ou entraîner de dangereuses complications. D'Hémery se plaignait de ce qu'on ne l'eût pas consulté en cette occurrence: « Une chose m'a fâché, que les ordres pour (se saisir de la ville d'Aubenas) et pour M. de Lestrange et de Malèzes ont été si publics que je ne me peux empêcher de dire que, s'ils étaient dans la débauche, c'était les avertir, et, s'ils étaient dans le service du roi, c'était leur donner sujet par ces nouvelles de s'en retirer ». Il annonçait qu'il allait essayer d'arranger l'affaire en écrivant au vicomte.

Si d'Hémery se montrait si optimiste, s'il s'exprimait de la sorte au sujet d'un maréchal de France, le meilleur général de Louis XIII, c'était pour cacher sa défaite et amener cette conclusion : « Je pense ne pas aller en Vivarais parce que M. de Montmorency ne l'a pas jugé nécessaire et que les Etats en corps ont dit que si je quittais, ils quitteraient. L'un et l'autre m'ont été peu suspects » [1].

Il est aisé de reconstituer la scène qui venait de se passer. Dès que le gouverneur avait appris que d'Hémery avait formé le projet de le suivre, il lui avait fait comprendre qu'il était assez expérimenté et d'assez haute naissance pour se passer d'un tel mentor et il lui avait conseillé, sinon ordonné, de ne pas s'aventurer à sa suite. Il y avait mis peut-être quelque forme et lui avait fait signifier sa volonté par les Etats. D'ailleurs, depuis ses campagnes en Vivarais, il avait conservé des amitiés dans cette région, où il lui était arrivé maintes fois d'aller se reposer des soucis de sa charge auprès des seigneurs qui avaient servi sous ses ordres. Mais était-ce bien le moment d'entreprendre un voyage d'agrément alors qu'une insurrection menaçait la province ? Cette absence devait paraître d'autant plus suspecte que, de divers côtés, on signalait la présence en Vivarais d'agents secrets de Gaston d'Orléans.

Montmorency partit seul. Sous prétexte d'une partie de chasse, il rassembla, dans la forêt du Bousquet, entre Vogüe et Aubenas, tous les seigneurs qu'il croyait lui être le plus dévoués. Là il leur exposa le projet qu'il avait conçu de chasser du pouvoir un ministre indigne de la confiance du roi. Il leur lut une sorte de manifeste qu'il leur montra, signé déjà par quelques évêques et par quelques seigneurs du Languedoc. Il leur proposa de mettre leurs

1. Arch. des Aff. Etr., n° 1628, fol. 145 (dans Mazon).

noms à la suite de ceux de ces courageux défenseurs des libertés et des privilèges de la Noblesse.

« Alors le vieux comte de Vogüé, qui venait de recevoir le maréchal dans son château, et qui était son aîné non moins que son hôte, se lève gravement et demande à parler. Chacun écoute le vénérable vieillard dans le silence du respect et de l'inquiétude :

» — En toute autre occasion, Monseigneur, dit-il au duc de Montmorency, je sacrifierais avec empressement pour vous mes biens et ma vie; mais vous me demandez de vous suivre dans une entreprise que je crois opposée à mon devoir..., comme à vos propres intérêts. Permettez-moi de vous refuser dans ce but le secours de mon bras. Plaise à Dieu que vous ne compromettiez pas, par votre témérité, votre honneur, votre existence, la fortune de votre famille ! »

Montmorency allait répondre quand le vicomte de Lestrange se dressa impétueusement :

« — Arrière, s'écria-t-il, les vains scrupules et les timides! N'attendons pas dans nos demeures les sbires et les bourreaux. Richelieu veut nous ôter les privilèges achetés de notre sang et de celui de nos pères; nous mettre à la taille; nous faire condamner, comme le peuple, par des juges de second ordre; nous traiter enfin comme des serfs et des vilains; et si nous résistons, nous devenons suspects de lèse-majesté! Il faut, répète-t-il souvent, que ces têtes altières se courbent ou qu'elles tombent. Mort non Dieu, elles ne se courberont pas; elles se relèveront plus fières que jamais quand nous aurons vengé nos droits avec l'épée et fait rentrer cet insolent abbé dans la poussière d'où il est sorti!

» Presque tous les assistants applaudirent à ces paroles et jurèrent de suivre leur bien-aimé gouverneur partout où il voudrait les conduire.

» Le comte de Vogüé, triste et morne, s'approcha du maréchal, lui fit ses adieux en lui serrant la main silencieusement et voulut en vain lui cacher une larme qui tomba sur sa moustache blanche, puis il se retira accompagné de deux ou trois gentilshommes. Les autres signèrent le manifeste du duc de Montmorency... [1]. »

Si secrète qu'ait été cette assemblée, elle paraît cependant avoir été éventée par Machault qui avait envoyé en Vivarais le sieur Guirau, lieutenant-général en la prévôté du Languedoc.

---

1. Manuscrit tiré des arch. de M. le marquis de Vogüé, membre de l'Académie Française, et communiqué à M. Mazon qui l'a cité. — Ce document avait été cité dès 1848 par Dourille, *l. c.*, 329-330, note.

Guirau alla trouver Lestrange et lui défendit formellement de rien entreprendre pour relever le fort de Toulon. Afin de rendre un compte plus exact de sa mission, il leva un plan de la ville de Privas « qu'il trouva entièrement les maisons brûlées et les voûtes entières, les murailles ouvertes en plusieurs endroits, et le terrain en dehors (les fortifications polygonales) en son entier, quelques flancs éboulés [1] ».

Lestrange avait conclu un compromis avec ses vassaux au sujet de l'affaire du château, il devait recevoir d'eux 30.000 écus et s'était engagé à obtenir du roi la levée de l'interdiction qui pesait sur la ville; il avait gagné à sa cause les habitants de Coux, du Pouzin et des Boutières; il leur avait fait défense de payer les impôts.

Le bruit courait que, dès l'arrivée du Prince, on se saisirait de Soyons, du Pouzin et de Privas où on rappellerait les habitants; Vals et Aubenas se prononceraient pour les rebelles, et toute la région privadoise, ayant ses communications assurées avec les Cévennes, reprendrait, en cas de guerre civile en Languedoc, son rôle traditionnel.

Machault proposait des mesures rigoureuses. « Il faut, écrivait-il dans un mémoire [2], acquérir au roi le vicomte de Lestrange, qui fait le mal content à cause du rasement du fort de Toulon, ou bien employer le sieur de Vinezac ou autre afin qu'il lui ôte les capitaines et soldats qu'il a auprès de lui. Jeter dans Privas les habitants à la charge qu'ils raseront leurs fortifications et murailles. Faire raser la tour de Vals et s'assurer de la ville d'Aubenas et Pont (d'Aubenas), les fortifier encore mieux, y rétablir les habitants de la religion (prétendue réformée) que Mgr d'Ornano en a chassés, avec l'exercice (du culte) qu'ils y avaient, faire rétablir l'édit lequel se trouve enfreint presque partout en ce pays-là. Et pour plus d'assurance, ordonner que le présidial de Nîmes se portera en Vivarais pour trois mois ou aux Cévennes. »

Enfin Machault recommandait de donner la chasse aux agents du prince et spécialement à Clauzel, qui avait autrefois joué un rôle si considérable dans la rébellion du Vivarais et qui reparaissait en certains endroits.

En quittant Lestrange, Montmorency s'était rendu à Bagnols

1. Bastion de Gratenas et gros bastion.

2. « Mémoire sur le bruit qui court que Monsieur prend sa route en la province du Languedoc ». — Arch. des Aff. Etr., n° 805, fol. 319 (dans Mazon).

où il se trouvait le 16 juillet. On lui apporta dans cette ville un paquet de lettres enlevées à un courrier que l'archevêque de Narbonne, Miron, et d'Hémery envoyaient à la Cour. Le courrier avait été arrêté près de Montélimar par cinq cavaliers postés sur son passage par le duc de Ventadour [1]. Après l'avoir dépouillé, les cavaliers avaient repassé le Rhône, non loin de La Voulte, sur une barque préparée à leur intention, et avaient gagné Bagnols par le Vivarais.

Le duc ouvrit les lettres; il y trouva la certitude que son complot était découvert. Quelques phrases de d'Hémery relatives à Lestrange auraient pu le surprendre s'il n'y avait vu une ruse du vicomte pour détourner les soupçons. Le seigneur de Boulogne avait écrit à d'Hémery qu'il suppliait Richelieu de le prendre en sa protection, qu'il accepterait tel emploi qu'on voudrait bien lui confier. Il lui avait même donné avis du bruit répandu que les rebelles disposeraient de Narbonne.

Montmorency renvoya à Richelieu sa correspondance violée, en y joignant une lettre dans laquelle il s'excusait d'avoir ouvert le paquet « par curiosité, pour découvrir les mauvaises impressions que les sieurs archevêque de Narbonne et d'Hémery donnaient de lui à la Cour » [2]. Puis il revint aux Etats de Pézenas.

En apprenant que le gouverneur avait lu ses rapports, d'Hémery fut pris de peur et il s'enfuit à Montpellier. Le duc, pensant être mieux servi par le mépris que par la colère, rappela le commissaire en lui promettant la sécurité.

Cette mesure de clémence et le danger qu'il venait de courir inspirèrent à d'Hémery certaines réflexions qui le portèrent à ne plus envoyer que des rapports optimistes. Il écrivit à Richelieu pour le tranquilliser sur les agissements du gouverneur du Languedoc, qui, disait-il, resterait dans le devoir. D'ailleurs les protestants semblaient assez peu disposés à reprendre les armes. Il cherchait même à excuser Lestrange :

« J'ai eu réponse du vicomte de Lestrange par laquelle il me prie de vous assurer, Monseigneur, de ses services, qu'il n'a jamais eu autre dessein, qu'il est plus confirmé qu'il n'a été, qu'il vous supplie, Monseigneur, de le prendre en votre protection, qu'il est prêt à prendre de l'emploi ou d'un régiment de quinze

1. Mémoires de Richelieu.

2. *Ibid.*

compagnies ou d'une compagnie de chevau-légers, qu'il vous rendra bien compte du Vivarais.

» C'est un homme, Monseigneur, à accueillir. Il est aussi bien avec ceux de la religion comme il a été mal autrefois. C'est un homme chagrin et avare, mais, à mon avis, qui ne vous manquera pas s'il vous plaît de le recevoir, ce que, Monseigneur, j'ose vous dire que c'est mon avis.

» Il a quelques intérêts dont il me parle. Tout cela va à une pension de 500 écus qu'on lui a retranchée, dont il demande le rétablissement et les arrérages qui ne montent que à 4 ou 500 livres. Je lui ai mandé que je les lui payerais...

» Si vous lui envoyez quelque commission (pour lever des troupes), je lui ferai payer la levée.

» Je ne vous puis pas écrire avec quelle chaleur il me prie de le mettre bien auprès de vous, Monseigneur, duquel seul il me dit vouloir dépendre... [1] »

Le trop crédule commissaire ne comprenait pas que toutes ces démarches avaient pour but de gagner du temps. Les conjurés avaient été surpris par la brusque arrivée de Gaston d'Orléans; ils avaient besoin de quelques jours de répit afin de se préparer à la lutte et, pour cela, il fallait endormir les soupçons. D'Hémery poussait la naïveté jusqu'à demander pour Lestrange une commission en règle et offrait de lui avancer de l'argent pour lever des troupes !

Trompé par ces rapports, Louis XIII écrivait à Montmorency, le 19 juillet, pour lui témoigner sa confiance et le prier « d'amasser la noblesse et de s'opposer au passage de son frère ».

Le 22 juillet, la tumultueuse séance des Etats de Pézenas déchira tous les voiles.

L'évêque d'Albi proposa de confier au gouverneur le soin de lever les impôts et de réunir les Etats quand il le jugerait convenable. Cette motion qui conférait au maréchal un pouvoir dictatorial, fut votée malgré une vive opposition. Montmorency avait fait fermer les portes de la ville. Lorsque, à midi, les députés levèrent la séance, l'archevêque de Narbonne, Miron, Verderonne et d'Hémery furent arrêtés. On les relâcha après la séance du soir au cours de laquelle fut signé le procès-verbal. Hémery seul demeura captif : le duc lui fit chèrement expier les rapports qu'il avait adressés à Richelieu.

1. Arch. des Aff. Etr., n° 1528, fol. 158 (dans Mazon).

L'arrivée de Gaston d'Orléans en Langudoc avait déterminé cet éclat.

Depuis quelque temps déjà, les maréchaux Schomberg et de La Force suivaient le prince par des routes différentes. Ils avaient reçu la mission de lui couper le chemin du Languedoc; mais ils opéraient l'un et l'autre avec lenteur, préoccupés surtout d'éviter une rencontre au cours de laquelle le frère du roi pouvait trouver la mort. Louis XIII leur avait donné des ordres formels : poursuivre Monsieur tout en le ménageant [1].

La nouvelle de la rébellion de Montmorency surprit les deux maréchaux.

« Je suis dans la plus grande inquiétude du monde, écrit Schomberg à Richelieu [2], et parce que M. de La Force disait n'oser s'engager en Languedoc avec sa petite armée, je lui ai dépêché un courrier exprès et mandé qu'il ferait une très grande faute s'il prenait cette résolution de s'arrêter; que j'étais résolu d'entrer de mon côté dans le Haut-Languedoc; que, lui en faisant de même dans le Bas, il faudrait que l'armée vînt toute ensemble d'un côté ou se séparât afin d'aller à tous deux en même temps; si cela était, nous ne pourrions désirer rien de plus avantageux. »

Le plan de Schomberg était judicieux, mais le maréchal avait compté sans la révolte de Lestrange qui, menaçant de prendre La Force de flanc et tenant le cours du Rhône, devait fatalement immobiliser la petite armée royale.

Le 20 juillet, La Force était à Roanne. Le 24, il arrivait à Montélimar très inquiet des mouvements du Vivarais. La seule chose qui lui restait à faire était de se saisir rapidement du Pont-Saint-Esprit, unique point de passage pour prendre pied sur la rive droite. Le 25, il entra dans cette petite place où il convoqua toutes les levées faites en Dauphiné par ordre de Richelieu. Il était ainsi admirablement placé pour se porter soit vers Privas, si Lestrange menaçait de se jeter dans la ville, soit vers Nîmes, si les rebelles essayaient de s'en emparer.

Sa présence détermina le comte de Tournon et Ventadour à demeurer dans le devoir. Lestrange se trouvait isolé.

Le vicomte n'en tint pas moins la parole qu'il avait donnée à Montmorency dans l'entrevue du Bousquet. Il appela aux armes

1. Lettre du roi au duc de la Force, 19 juillet 1652. — Bibl. nat., 2.036, fol. 16. — Voyez aussi Le Vassor, T. VII, liv. XXXII, p. 262.

2. Lettre datée de Moulins, 28 juillet. — Correspondance de Richelieu.

non seulement les anciens ligueurs, mais encore les huguenots qu'il avait si longtemps combattus.

Afin de permettre aux rebelles d'effectuer leurs levées, Montmorency avait envoyé le comte d'Elbeuf à Bagnols pour y surveiller les mouvements de La Force.

Alors que les huguenots vivarois ignoraient encore la résolution de fidélité au roi votée par les églises cévenoles, Lestrange et de Logères purent mettre sur pied deux ou trois régiments.

Justement alarmé de l'extension que prenait la rébellion dans la région privadoise, Richelieu, répondant aux demandes de La Force, lui fit envoyer de Lyon quelques attelages et trois couleuvrines, pièces légères qui pourraient lui rendre de grands services dans une expédition en montagne. En lui prescrivant de réduire Bagnols le plus tôt possible, le cardinal recommandait de toujours tenir le Pont-Saint-Esprit par une garnison d'au moins trois compagnies [1].

La possession du Rhône préoccupait le ministre de Louis XIII. Le 8 août, il revient encore sur cette question, il insiste pour que le maréchal fasse « tenir tout le Rhône, faisant jeter quelques troupes dans le Pouzin et Bays, en sorte que les ennemis ne s'en puissent emparer » [2]. Il se souvient des leçons de la campagne de 1629 et du rôle important joué par ces deux petites places au cours de la manœuvre hardie de Rohan en 1628.

Les châteaux du Pouzin et de Bays avaient été rasés [3] et, s'il était urgent d'occuper ces deux villes, on ne pouvait avoir la certitude de les garder qu'en tenant Privas. Schomberg résolut d'y devancer Lestrange.

Il ordonna aux douze compagnies du régiment de Vaubécourt [4] de remonter la rive droite du fleuve, de se jeter dans Privas, de s'y retrancher en utilisant les anciens ouvrages construits par les huguenots. Bientôt il les fit appuyer par le régiment de Sault. Des convois de vivres furent organisés en vue de ravitailler la ville qui ne pouvait, depuis sa ruine, suffire à la subsistance de nombreuses troupes.

1. Lettre du 6 août. — Correspondance de Richelieu.

2. *Ibid.*

3. Mémoires de Banne. Le chanoine écrivant en 1634, dit que les châteaux avaient été rasés quelques années auparavant.

4. Chiffre donné par Griffet (*l. c.*, T. II, p. 284), auquel nous empruntons quelques détails pour compléter le récit que le duc de la Force donne dans ses Mémoires et dans sa correspondance.

Vaubécourt organisa rapidement la défense; il occupa le Mont-Toulon et envoya des reconnaissances dans le pays. Il apprit ainsi que Lestrange groupait ses forces à trois lieues de là, probablement autour de son château de Boulogne, et se disposait à prendre l'offensive.

Ignorant de quels effectifs disposaient les rebelles, et ne voulant pas exposer ses troupes à un échec qui eût pu entraîner de graves conséquences à cause du grand retentissement qu'il n'aurait pas manqué d'avoir, La Force porta sur Privas le régiment d'Alincourt avec quatre cornettes de cavalerie commandées par La Roque-Massebeau. Afin d'assurer ses communications, il fit tenir par deux compagnies du régiment de Sault les places démantelées de Chomérac et de Saint-Vincent-de-Barrès.

Comme ces détachements avaient épuisé ses forces, il prescrivit de lever de nouveaux contingents tant parmi les catholiques que parmi les protestants du Vivarais et des Cévennes. Cette disposition offrait de plus l'avantage de tarir le recrutement des rebelles [1].

Lorsque, le 6 août, Lestrange parut devant Privas, il trouva la place solidement garnie. Il n'amenait avec lui que la valeur d'un régiment de sept à huit cents hommes [2]. C'était trop peu pour attaquer sans canon un adversaire bien posté. Il se retira donc dans le fort Saint-André que Vaubécourt n'avait pas fait occuper, soit qu'il eût trouvé cet ouvrage en trop mauvais état, soit qu'il eût craint de disséminer ses forces.

Seules, les guerres civiles peuvent présenter d'aussi singulières situations et il semble parfois que la Providence se plaise à souligner ironiquement l'inconstance des hommes. Schomberg combattait Montmorency, son compagnon d'armes devant Privas; La Force se retrouvait, comme en 1622, devant Elbeuf, mais il commandait les troupes royales et son adversaire conduisait celles des rebelles; Privas, le dernier rempart du protestantisme en révolte, abritait les défenseurs de la monarchie.

Déconcerté par l'échec de ses levées, inquiet de l'abandon de Ventadour, se sentant isolé, hésitant à jouer sa tête, Lestrange demeura immobile et sans plan précis. Pendant douze jours qu'il employa à fortifier sa position, il n'osa pas tenter une attaque.

Il faut reconnaître que sa situation était particulièrement cri-

1. Richelieu approuva ces dispositions, le 26 août, et fixa les levées à 2.000 hommes.

2. Chiffre donné par le duc de La Force dans ses Mémoires. — Griffet, dit : « 5 ou 6 cents soldats ».

tique. Il se trouvait pris dans la région privadoise comme dans une souricière. L'accès du Rhône lui était interdit par l'occupation de Bays, de Chomérac et du Pouzin. D'ailleurs, qu'aurait-il été faire en Dauphiné ?

Le Haut-Vivarais était tenu par le duc de Ventadour qui y déployait d'autant plus de zèle que ses relations avec Montmorency l'avaient rendu suspect. « Je pars présentement pour le Haut-Vivarais, écrivait-il le 19 août, et trouve en ces quartiers toutes choses dans l'obéissance qu'ils doivent au roi [1] ».

Dans le Bas-Vivarais, M. de La Force coupait les communications avec les Cévennes. Les agents du duc de La Force levaient des troupes dans cette région [2].

S'échapper par le sommet du triangle et filer sur le Puy, c'était s'exposer à tomber dans une région d'autant plus hostile que l'armée de Schomberg, en la traversant, venait d'y montrer la puissance du roi. A tenter l'aventure, mieux aurait valu se glisser à travers les Cévennes pour rejoindre au plus tôt les rebelles du Languedoc. Il y avait de grandes chances à courir; mais, pendant la campagne de 1628, à deux reprises différentes, Rohan avait montré qu'avec de l'audace le plan pouvait réussir. En tout cas, le dernier parti à prendre était celui qu'adoptait Lestrange, l'immobilité. Le mouvement lui aurait permis de conduire pendant assez longtemps une redoutable guerre de partisans dans les montagnes privadoises, surtout à une époque où les granges étaient pleines de récoltes. Il aurait pu enlever les convois des royalistes, surprendre leurs postes, les contraindre peut-être à sortir de Privas en leur coupant les vivres.

Il convient de rechercher le motif de l'inaction de Lestrange dans les négociations secrètes qu'il venait d'entreprendre avec Schomberg.

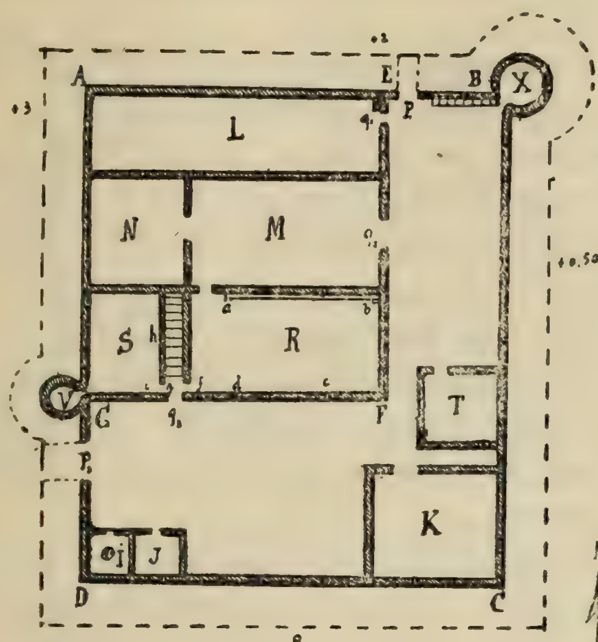
Au moment où le maréchal traversait l'Auvergne avec son armée, il reçut la visite du sieur d'Auteroche qui se faisait passer pour le beau-fils de Paule de Chambaud [3]. Ce gentilhomme lui avait demandé s'il ne voulait point le charger de quelque mission pour de Lestrange qu'il allait rejoindre. Le maréchal avait connu le vicomte au siège de Privas; il l'avait vu avec regret entrer dans la

1. Arch. des Aff. Etr., n° 805, fol. 24 (dans Mazon).

2. Lettre de Ventadour datée du 11 août.

3. M. Mazon, généralement si précis en fait de généalogie, n'a pu retrouver un d'Auteroche dans la famille des Gouvernet ou des Lestrange.

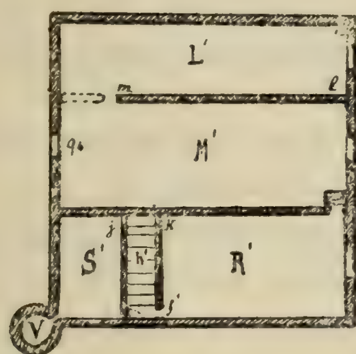
voie de la rébellion; il résolut de tenter une démarche pour le retenir dans le service du roi. Il lui écrivit une lettre pour lui promettre les commissions nécessaires à la levée d'un régiment et





Légende :

A B C D, enceinte de la basse-cour.
P_1, P_2, portes.
T, donjon détaché, à trois étages.
V, X, tours de flanquement.
A E F G, corps de logis comprenant rez-de-chaussée et deux étages.
L, M, N, S, R, salles.
I, four.
J, K, communs.
q_1, q_2, q_3, portes.
Origine : XIIe siècle.





LIVIER, le vieux château.

l'assurer que, sitôt qu'il aurait rejoint avec ce corps l'armée du duc de La Force, il prierait le roi de lui rendre le gouvernement du Puy qui lui avait été retiré.

Quelques jours après, Auteroche revint avec « un mémoire de conditions si extravagantes », dit Schomberg, que le maréchal dut

forcément considérer Lestrange comme définitivement égaré dans le parti de Montmorency. Cependant, sur les instances du messager, il lui remit « un mémoire non signé des conditions que Lestrange pouvait espérer du roi s'il se déclarait promptement lui et tout son crédit pour son service [1] ».

Pendant ces marchandages, le vicomte était demeuré immobile devant Privas, n'osant ni se compromettre définitivement en ouvrant les hostilités, ni se prononcer pour le roi en passant dans le camp de La Force. Il attachait trop de prix à ses services et, pour les faire valoir, il annonçait qu'il donnerait bientôt l'assaut à Privas. La trop haute opinion qu'il avait de son importance, le perdit. Tandis que d'Auteroche faisait diligence pour apporter les dernières propositions de Schomberg, Lestrange était attaqué, défait et pris.

Les derniers renforts ayant rejoint Privas, le duc de La Force avait ordonné de prendre l'offensive et de frapper un grand coup qui pût pacifier promptement le pays.

L'aide de camp Marion, qui commandait les troupes royales, prit ses dispositions pour l'attaque. Elle eut lieu le 19 août, en plein midi. « Les troupes du roi marchent droit à eux, lit-on dans le rapport du duc de La Force, les attaquent dans leur logement bien que fort et les emportent si vigoureusement qu'ils en tuent cent ou six vingt sur place, prennent le vicomte de Lestrange et huit ou dix officiers, environ cinquante soldats, et tout le reste en déroute, ce qui a donné une grande épouvante dans tout le pays, que je crois que malaisément y feront-ils plus d'assemblées ».

C'est le seul document vraiment authentique que l'on possède sur cette affaire. Il existe une autre version plus détaillée dans un « Mémoire pour justifier les habitants de Privas sur le siège de Privas, arrivé en 1629, et pour parvenir au rétablissement dudit Privas » [2], manuscrit attribué à Mgr de Chambonas :

« Les habitants de Privas y accoururent, prêtèrent serment de fidélité entre les mains dudit sieur de Marion, se mirent à la tête des troupes de Sa Majesté et aidèrent à forcer leur propre seigneur dans son château audit lieu de Tournon où il s'était fortifié. Ils sont allés servir avec le roi dans ses armées, et plusieurs d'entre

1. Lettre de Schomberg du 26 août, datée du camp de Saint-Félix. — Arch. des Aff. Etr., n° 802, fol. 416 (dans Mazon).

2. Ce manuscrit, sans date, mais très probablement écrit en 1683, dernière année qui y est mentionnée, fut retrouvé, vers 1853, dans les archives de la mairie de Privas et publié dans l'*Annuaire du département de l'Ardèche* pour 1854.

eux ont été honorés de divers emplois que Sa Majesté leur y a donnés; ils pourraient produire douze commissions en chef aussi bien que le certificat authentique dudit sieur de Marion. »

M. de la Boissière, qui a eu connaissance de ce document, l'admet sans réserve dans le supplément qu'il a donné, en 1812, aux *Commentaires du soldat du Vivarais.*

En dépit de quelques erreurs de détail [1], le Mémoire de Mgr de Chambonas n'en contient pas moins un grand fond de vérité. Le témoignage de Marion qu'il invoque, donne à son récit une certaine autorité. Le rappel des habitants de Privas pour lutter contre Lestrange, paraît si vraisemblable qu'on ne pourrait le mettre en doute. Il est conforme aux nécessités de la situation; aux dispositions déjà prévues par Machault ; aux ordres donnés par le maréchal de La Force et confirmés par Richelieu, de lever des troupes dans la région; aux aspirations naturelles des Privadois désireux de profiter des circonstances pour obtenir leur pardon et se venger d'un seigneur dont l'ambition avait causé tous leurs maux. Si Richelieu, Le Vassor, Griffet et autres auteurs n'en font pas mention dans leurs écrits, c'est que tous se sont servi du rapport de La Force ou des lettres de ce maréchal qui ne s'arrête pas aux détails et se borne à mentionner l'opération dans ses grandes lignes.

Par contre, on ne saurait admettre le récit que fait Albert du Boys [2] de la prise de Lestrange. Le vicomte aurait été amené comme un malfaiteur à Privas. « Là ses anciens sujets lui reprochent d'avoir été cause de leur longue misère, de la ruine de leur ville, du carnage de leurs proches; ils lui prodiguent les plus sanglantes injures, les plus grossières dérisions; enfin ils le dépouillent de ses vêtements et lui donnent le fouet sur la place publique ».

Aucun texte ne confirme cette version que contredisent à la fois les habitudes de courtoisie des gentilshommes, officiers dans l'armée royale, et le procès-verbal de l'interrogatoire de Lestrange qui déclare s'être rendu au chevalier d'Alincourt en personne. Griffet se borne à dire que « d'Alincourt fit enfermer son prisonnier à Privas en attendant de le faire conduire sous bonne escorte au Pont-Saint-Esprit [3] ».

Cette victoire fit rentrer tout le pays dans le devoir. Les troupes royales parcoururent le Vivarais et les Cévennes « pour les affer-

1. Schomberg aurait commandé au Pont-Saint-Esprit; Lestrange se serait réfugié dans le fort de Toulon, au lieu du fort Saint-André.

2. *Album du Vivarais.*

3. *L. c.*, II, 284-285.

mir au service du roi, ce qui réussit fort bien, surtout parmi ceux de la religion [1] ».

Le 22 août, de sa prison du Pont-Saint-Esprit, Lestrange envoya au duc de La Force un mémoire de quatre pages écrit sur du papier grossier et qui prouve jusqu'à quel point le malheureux vicomte était désemparé [2] :

« Monseigneur le maréchal de La Force est très humblement prié d'avoir souvenir du vicomte de Lestrange, prisonnier de guerre; de vouloir écrire au roi et à Mgr le cardinal qu'il ne s'est rendu à M. le chevalier d'Alincourt, dans les ruines et masures du château de Tournon [3], qu'à ces conditions, sur la parole duquel et (de) trois capitaines de chaque corps de trois régiments qui étaient à Privas, qu'il aurait la vie de lui et de tous ses chefs et soldats et l'épée, qu'ils ne le prennent que comme leurs prisonniers de guerre et non autrement, étant l'épée et le pistolet à la main, résolus d'y périr plutôt; promesse d'observer ponctuellement lesdites conditions, les soldats conduits en lieu de sûreté, et pour lui et ses chefs, assez petit nombre, mis à rançon et après en liberté. »

Lestrange s'emporte contre les « piperies » qui lui ont été faites par Montmorency :

« La première de m'envoyer une commission supposée du roi de m'arrêter prisonnier où que je fusse, étant dans le lit malade à l'extrémité [4].

» Dans trois jours après, il m'envoya pour voir une lettre de Sa Majesté pour me faire voir qu'il avait autre ordre pareil pour M. le marquis de Malauze et pour moi, et de se saisir de la ville et château d'Aubenas.

» Quelques jours après, il m'envoya un brouillard contrefait de

1. Mémoires du duc de la Force.

2. Nous ne possédions qu'un résumé de cette lettre qui a été publiée in-extenso par M. Mazon (Arch. des Aff. Etr., n° 82, fol. 431).

3. Chassé du fort Saint-André, Lestrange s'était réfugié avec une compagnie dans le fort du Petit-Tournon; ses autres soldats avaient fui dans les Boutières.

4. C'est à tort que Lestrange accuse Montmorency. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'ordre d'arrêter le vicomte avait été réellement donné et, en le prévenant, le gouverneur du Languedoc s'exposait lui-même à être compromis; il le fut en effet, ainsi qu'en témoigne cette lettre que d'Hémery, remis en liberté par le duc, adressait à Richelieu : « L'infidélité dont il se servit pour débaucher le vicomte de Lestrange après la lettre qu'il m'avait écrite, fut de lui faire voir et savoir la lettre que le roi lui avait écrite de se saisir du baron de Maloz et de Lestrange, lui disant ainsi que je le trompais. » (Arch. des Aff. Etr., n° 802, fol. 834, d'après Mazon).

M. d'Hémery par lequel il me faisait voir qu'il écrivait à la Cour qu'il m'amusait en promesses jusqu'à ce qu'il m'aurait attrapé, et que, pour cet effet, il venait à Bagnols, d'où en lors il me manderait de l'aller trouver, mais que je n'en fisse rien.

» Il me fit envoyer, dans le gros de mon mal, par voie indirecte, ainsi que j'ai appris du depuis, un commandement du roi au vicomte de Polignac pour commander dans la ville du Puy, gouvernement qu'il a plu à Sa Majesté m'honorer depuis longtemps [1].

» Il y a une si grande quantité d'autres artifices que, de crainte de vous ennuyer, Monseigneur, je les (remets) à une autre occasion.

» Etant au lit malade, j'avais fort peu de souci des affaires du monde et n'avais aucune nouvelle ni moins réponse des lettres dernières que j'ai écrites à M. d'Hémery (que je prends à témoin de tout ce dessus) que supposées et même de celles que j'écrivis à la Cour; et n'avais d'autre correspondance qu'avec M. d'Hémery qui était pour lors à mon insu prisonnier. En voyant que ces réponses et lettres autres semblaient ce qui se pouvait, l'affaire ne répondait pas aux preuves et était de différents estilles [2] je jugeai qu'il n'y avait plus de sûreté pour moi qu'en prenant aveu.

» Voilà, Monseigneur, ce qui m'a jeté dans ce malheureux et ruineux parti dont je ressens aujourd'hui les effets. »

Après avoir ainsi chargé Montmorency, Lestrange invoquait le témoignage du maréchal de Schomberg. Il lui avait écrit pour le prier « de le présenter à Mgr le cardinal afin d'être offert au roi de ses mains ». Comme le vicomte prévoyait qu'on opposerait sa conduite à ses paroles, il donnait de ses actes cette singulière excuse :

« Je m'en allais à Tournon (le fort de Privas) pour y conserver le peu que j'y avais et ne me rendre pas suspect à ceux qui m'ordonnaient d'agir et qui me promettaient secours de 2.000 hommes de pied et 500 chevaux dans trois jours. Il ne m'en apparut jamais ni petit ni grand (secours) et autre chose que l'imprudence que j'avais eue de m'être fié à leurs paroles.

» Je n'y étais pourtant (à Tournon) que dans la défensive et fuyais autant que m'était possible de combattre n'ayant pas ce qui m'était

1. En effet, Lestrange avait été gouverneur de la ville du Puy et cette nomination de Polignac ressort du mémoire de Machault cité plus haut et relatif aux mesures à prendre en Vivarais; Machault recommandait de se renseigner au Puy sur les agissements du vicomte. Montmorency l'aurait prévenu de sa destitution.

2. Ce passage est absolument obscur.

nécessaire et ne désirant pas aussi en venir à ces extrémités qui ne pouvaient être que ruineuses, mais j'y fus contraint. »

Il terminait en implorant le pardon de sa faute. la seule qu'il eût jamais commise et que rachetaient bien les services rendus. C'était moins le roi que son ministre qu'il redoutait : « Assurez Mgr le cardinal que s'il me commande de mettre 2.000 hommes sur pied, que je le servirai très fidèlement et utilement et pour otage je remettrai mes maisons et biens et tout ce que j'avais de plus cher, là où il ordonnera, et cent gentilshommes me cautionneront. S'il lui plaît de m'employer, je prendrai à très particulière faveur, me donnant et lui rendant mes obéissances et très humbles services, de me venger des tromperies qu'on m'a faites. »

Il aurait été bien difficile à Lestrange d'agir plus maladroitement. Pour se justifier, il chargeait injustement Montmorency et ce manque de caractère ne devait pas prévenir en sa faveur un maréchal de France. En invoquant le témoignage d'Hémery et de Schomberg, il avouait la duplicité de sa conduite : c'était reconnaître en effet qu'il négociait avec la Cour alors qu'il excitait le gouverneur du Languedoc à la révolte. S'il avait voulu servir deux maîtres à la fois, encore aurait-il dû se prononcer à temps; à défaut de droiture, cette politique aurait eu le mérite de l'habileté. Quant au motif qu'il donnait de sa présence devant Privas, il était puéril. Seules, les premières lignes de son mémoire étaient à retenir, parce que la question de la juridiction s'y trouvait nettement posée.

Cependant il ne faudrait pas condamner Lestrange en faisant abstraction et des circonstances et de l'époque. C'est un des effets les plus odieux des guerres civiles d'abaisser les caractères par les intrigues, de vicier les consciences en faisant de l'hypocrisie la condition indispensable de l'existence, de placer constamment les hommes dans l'alternative de la mort ou de la palinodie. Or, depuis près d'un siècle, la société française subissait l'influence déprimante des dissensions intérieures. On serait injuste en accablant la mémoire le Lestrange vaincu. S'il fut coupable, il ne fut pas le seul. Le mauvais exemple venait de haut; ne le trouvait-on pas dans la famille royale elle-même ?

Mais la Providence, dans sa sagesse, a toujours mis le remède à côté du mal : plus les caractères s'abaissent dans une société, plus cette société apprécie la valeur du bien qu'elle a perdu, plus elle éprouve le besoin de se grouper sous l'égide de l'homme fort qui a su sauver l'énergie du naufrage. C'est une leçon réconfortante

de notre histoire nationale de constater qu'un Charles IX a toujours eu son Henri IV, qu'un Condé a toujours eu son Richelieu.

La Force alla-t-il voir Lestrange dans sa prison comme le vicomte le lui demandait ? Fit-il une enquête sur les circonstances de la capitulation ? Rien dans sa correspondance ou dans ses Mémoires ne permet de l'affirmer. Le jour même où lui fut remise la lettre du captif, il écrivait à la Cour pour prévenir Richelieu que les troupes envoyées à Privas n'y étaient plus d'aucune utilité; s'il ne les avait pas rappelées, c'était à cause de la difficulté de se procurer des vivres autour du Pont-Saint-Esprit. Il consacrait quelques lignes à l'affaire de Lestrange : « J'ai prié M. Machault de vous écrire sur les plaintes que fait M. de Lestrange que l'on ne le traite pas en prisonnier de guerre et semble que tous ces Messieurs qui étaient à la prise s'y intéressent aucunement de bien (le) traiter. Il le sait très bien, mais il a de l'appréhension à merveille qu'on le veuille mettre entre les mains de la justice ».

Et plus bas, en post-scriptum : « Monseigneur, le sieur de Lestrange est en si grande appréhension qu'il n'a point de patience. Il m'a fait presser par plusieurs de vous écrire en sa faveur. Non content de cela, il m'a encore écrit ce que je vous envoie, afin que vous en puissiez mieux juger et me commander, s'il vous plaît, ce qui sera des volontés du roi et des vôtres [1] ».

Il fallait que le mémoire de Lestrange eût produit une bien triste impression sur La Force pour qu'il hasardât une aussi piètre recommandation. Le maréchal ne pouvait d'ailleurs se faire aucune illusion sur la réponse de Richelieu.

Cependant Louis XIII et son ministre accouraient vers le midi à la tête d'une armée. Ils passaient à Cosne, le 22 août [2], lorsqu'ils apprirent la capitulation de Lestrange. Sur-le-champ, le cardinal donna des ordres pour que le procès du vicomte fût ouvert sans retard; il voulait le traiter en rebelle et faire un exemple.

Le courrier qui emportait l'implacable décision de Richelieu, se croisa avec celui qui devait remettre la lettre du maréchal de La Force et le mémoire de son prisonnier.

Louis XIII lut le document; le 25 août, de la Charité, il écrivit à La Force :

« Mon cousin, le vicomte de Lestrange ayant encouru les peines

1. Arch. des Aff. Etr., n° 82, fol. 385 (dans Mazon, et aussi en note dans « Documents pour servir à l'Histoire de France »).

2. *Mercure françois*.

portées par mes déclarations faites contre ceux qui adhèrent aux factions présentes, et ne voulant différer à lui faire recevoir le châtiment que mérite le crime de rébellion, qu'il a commis par les entreprises qu'il a faites contre mon autorité et le repos de mon Etat, j'ai, par ordonnance signée de ma propre main et mes lettres patentes sur icelle, condamné le dit vicomte de Lestrange, les capitaines, lieutenants et enseignes de son régiment, qui ont été pris prisonniers avec lui, à avoir la tête tranchée, et les sergents et soldats aux galères perpétuelles.

» En envoyant ladite ordonnance et lettres patentes au sieur Machault, conseiller en mon conseil d'Etat, maître des requêtes ordinaires de mon hôtel et intendant en la justice, police et finances en l'armée qui est sous votre charge, pour les faire exécuter, je vous ai voulu faire ceci pour vous en donner avis et vous dire que vous ayez à départir toute assistance et main forte au dit sieur Machault, pour l'effet de ma volonté, afin qu'il n'y soit apporté aucun retardement

» Sur ce, je prie Dieu... [1]. »

A cette lettre du monarque, Richelieu joignit un billet daté du 26 :

« J'ai lu par vos lettres l'impatience qu'a le vicomte de Lestrange. Vous et M. Machault aurez maintenant reçu une dépêche qui vous donne ordre de ce que vous avez à faire à ce sujet [2]. »

La première phrase était d'une macabre ironie.

Il n'était point de démarche que le seigneur de Privas ne fît et ne fît faire pour sauver sa tête. Il venait de rendre à La Force un signalé service : Richelieu avait écrit au maréchal une lettre pressante pour l'engager à enlever le Teil, puis Bagnols et Beaucaire, afin que le cours du Rhône fût complètement dégagé avant l'arrivée du roi. Afin de prouver la sincérité de son repentir, Lestrange avait envoyé au Teil un des siens pour faire ouvrir les portes de cette place qui lui appartenait. Sans oser plaider ouvertement la cause du vicomte, La Force signalait le fait à Richelieu en faisant bien ressortir que « le lieu était inaccessible et qu'il serait très difficile d'y mener du canon ».

Le maréchal recevait chaque jour de nouvelles sollicitations

1. « Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force », appendice du T. III. — Cette pièce est signée Louis et, plus bas, Phélipeaux.

2. Documents pour servir à l'histoire de France.

en faveur du captif. Du Languedoc où il avait rejoint Montmorency, le duc d'Elbeuf lui écrivait :

« Monsieur, en arrivant ici pour commander les forces que Son Altesse a pour le service du roi [1], j'ai appris que vous avez entre les mains le vicomte de Lestrange et M. de la Champ avec quelques autres capitaines. Sachant que vous ne les pouvez traiter qu'en prisonniers de guerre, j'envoie savoir à combien de rançon vous les désirez mettre.

» Ceux qui sont tombés entre nos mains ont reçu toutes sortes de courtoisies; vous êtes trop généreux pour ne pas traiter favorablement ceux-ci, et reconnaissez très bien de quelle conséquence ce serait d'en user avec rigueur [2] ».

Ce qui voulait dire que Montmorency ferait exécuter les prisonniers si on exécutait Lestrange. Le cardinal n'était pas homme à se laisser arrêter par une pareille sommation.

Déjà le sort du vicomte était fixé : La Force venait de recevoir les instructions expédiées de Cosne le 23 août. Lestrange et ses complices devaient être punis comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Machault avait ordre de les faire exécuter « sans aucun délai ». Le maréchal était tenu de prêter main forte à cette exécution.

L'ordre était formel : Lestrange devait subir le dernier supplice. La faute qu'il avait commise s'aggravait de toute l'influence que le vicomte avait auprès des catholiques du Vivarais. « C'était, écrit Griffet, un gentilhomme fort accrédité dans la province où il possédait de grands biens, et il était plus capable qu'un autre d'y entretenir longtemps la guerre civile ». Richelieu a dit de lui dans ses Mémoires : « Il avait la réputation d'être déterminé et mutin; il était prévenu de beaucoup de crimes ».

Le cardinal, voulant faire un exemple, attachait la plus grande importance à ce que l'exécution fût faite sur-le-champ et produisît son effet avant l'arrivée du monarque. Machault, en bon magistrat, aurait voulu respecter les formes de la justice : Lestrange citait des témoins, et notamment Schomberg, qui étaient retenus au loin et dont il convenait d'attendre la déposition. Richelieu s'impatientait de ces lenteurs; le procès de Marillac avait prouvé combien le ministre se préoccupait peu de la procédure quand il se propo-

1. Remarquez cette expresion qui, depuis le début des guerres civiles, se retrouve sous la plume des rebelles.

2. Griffet, *l. c.*, Tom. II, p. 285.

sait d'atteindre un but politique. Le 4 septembre, il écrivit à La Force :

« Sa Majesté attend des nouvelles de l'exécution du commandement qu'elle a envoyé à M. de Machault, sur quoi je lui ai fait voir dans une de vos lettres que vous me mandiez qu'on y travaillerait secrètement et sans délai. »

Il eût été dangereux de ne pas tenir compte de ces instances. Le 6 septembre, dès la réception de la lettre, Machault se transporta à la citadelle où était enfermé Lestrange, pour lui faire subir un interrogatoire et donner au procès un semblant de forme.

Le vicomte souleva immédiatement la question d'incompétence; il refusa de prêter le serment et de répondre aux questions qui lui étaient posées. Il s'était rendu, disait-il, comme prisonnier de guerre ; il n'était donc passible que des tribunaux militaires « C'était aux maréchaux de France et aux capitaines qui l'avaient pris à le juger ». Il se retranchait derrière cette réponse pour justifier son silence.

Voyant qu'il n'en pourrait rien tirer, Machault lui donna brusquement lecture de l'ordre qui le condamnait à mort.

Le vicomte surpris se troubla. Il balbutia encore les ridicules excuses contenues dans son mémoire. Puis, reprenant ses esprits, il déclara qu'il ne répondrait que devant le maréchal de Schomberg auquel il avait rendu compte de ses actes pour en avertir le roi. C'était souligner l'incorrection de la procédure. Machault n'insista pas; il rédigea le procès-verbal de l'interrogatoire; le vicomte refusa de le signer.

Le maître des requêtes s'éloigna, quelque peu mortifié sans doute du rôle qu'on lui faisait jouer et du triste service qu'il venait de rendre. Puisque Richelieu voulait immédiatement la tête de Lestrange, pourquoi ne l'avait-il pas traduit devant un de ces tribunaux militaires qui, appelés à fonctionner en des circonstances exigeant une rapide répression, sont, par le fait même, dispensés des procédures lentes et minutieuses de la justice civile ? Le cardinal se méfiait des maréchaux : ils avaient eux-mêmes si souvent changé de camp qu'ils devaient être naturellement portés à l'indulgence pour un transfuge. Or il voulait à tout prix une condamnation capitale, et la sentence se trouvait prononcée dans l'ordre de mise en jugement.

L'exécution eut lieu le jour même, comme si Machault eût craint d'être en retard. Lestrange mourut bravement.

Le lendemain, à la même place, périt son lieutenant de La

Champ, le fils du comte d'Entraygues. Il montra quelque terreur en voyant la hache du bourreau. Il avait à peine dix-huit ans.

En son manoir de Boulogne, loin du monde, revoyant dans sa pensée tous les drames de la guerre civile auxquels elle avait été mêlée, la belle Paule de Chambaud vécut huit ans encore. Elle voulut être ensevelie dans l'église de Privas, cette ville qui avait été témoin de ses sanglantes amours.

Un autre personnage dont le nom avait été souvent mêlé aux troubles du Vivarais, échappa à la colère du cardinal : Clauzel, signalé dans la région comme l'un des plus actifs émissaires de Montmorency, réussit à gagner l'étranger. Cependant il avait été spécialement traqué par Richelieu qui espérait, sans doute, lui arracher l'aveu des intrigues nouées contre lui. « Si vous pouvez attraper Clauzel sans composition quelconque, écrivait le ministre au duc de La Force, vous ferez un grand plaisir et rendrez un notable service au roi, le misérable étant si méchant qu'il importerait d'en faire un châtiment [1] ».

Quant à Montmorency, capturé à Castelnaudary, abandonné par ce Gaston d'Orléans pour lequel il avait tout sacrifié, il fut décapité à Toulouse, le 30 octobre. En présence de la mort, il montra un courage et une grandeur d'âme dignes de sa race. Son sang scella le triomphe de la monarchie.

La rude main de Richelieu venait de tourner brutalement une page de l'histoire de France.

1. Lettre du 9 septembre 1632.

CROQUIS DU THÉATRE DES OPÉRATIONS DANS LA RÉGION DE PRIVAS.



St Fortunat
Eyrieux
Beauchastel
St Pierreville
les Boutières
les Ollières
La Voulte
St Vincent de Durfort
St Cierge
Ch. de Bavas
Livron
Pranles
St Quintin
Col de la Violette
Ajoux
Le Pouzin
Loriol
St Julien-du-Gua
St Andre-de-Cruzières
Ch. de Livier
Lyas
St Julien
Flaviac
St Alban
Vabres
Coux
Veyras
PRIVAS
Massif du Gras
Gourdon
Col de l'Escrinet
St Priest
Alissas
Bays
CHOMERAC
Mirmande
St Etienne de Boulogne
Ch. de Blandine
Cheylus
St Lager
St Michel de Boulogne
Ch. de Boulogne
Rochessauve
Freyssenet
St Bauzile
St Vincent de Barrès
Cruas
Vals
Monts du Coiron
Vesseaux
St Laurent
St Martin Sup.
St Martin Inf.
le Rhône
AUBENAS
Sceautre
Lussas
Mirabel
Meyasse
Aithon
St Pons
Aubignas
Rochemaure
Ancône
St Jean-le-Centenier
le Pradel
MONTELIMAR
Lavilledieu
Villeneuve de Berg
Aps
le Teil
Vogüé
St Germain
l'Auzon
Lanas
Montagne de Berg
Vinezac
l'Ardèche
Rochecolombe
Balazuc
Valvignères
St Thomé
VIVIERS
Châteauneuf
Ch. de la Borie
Pradons
Lagorce
St Montan
Donzère
Ruoms
V. Charolon

APPENDICE

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE 1

LES PLANS DE PRIVAS

Le plan de Privas à l'époque féodale que nous donnons, est extrait d'un ouvrage de Mérian publié en trois volumes et en langue allemande à Francfort-sur-le-Mein en 1655, 1657, 1661. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale, département des cartes.

Il existe au même dépôt un ouvrage de Tassin intitulé : « Les Plans et Profils de toutes les principales villes de France et par le sieur Tassin, géographe ordinaire de Sa Majesté », imprimé à Paris, sans date, in-8° oblong.

Ces deux plans ont été évidemment inspirés l'un de l'autre. Une étude attentive permet de reconnaître que le plan de Mérian est à une échelle *exactement* double de celle du plan de Tassin, dont il ne diffère que par quelques détails et aussi par l'élévation moins grande de la ligne d'horizon. Comme le texte allemand de Mérian cite « Tassinus », le plan de Tassin est certainement le premier en date.

La Bibliothèque nationale possède encore un petit volume écrit en hollandais, sans date, et signé Van Kryk, lequel paraît être un guide de l'étranger en France. Cet ouvrage contient une vue de Privas qui n'est que la copie du plan de Mérian.

Nous avons reproduit le plan de Mérian de préférence à celui de Tassin, à cause de son échelle plus grande qui en facilite la lecture. Dans Tassin, les tours du château sont rondes; Mérian les dessine carrées; c'est la seule différence qui mérite d'être notée. La forme ronde nous paraît plus probable, étant donné les coutumes du Vivarais; d'ailleurs le plan de Tassin étant le premier en date, mérite plus de créance.

Il importait de savoir quel était le degré de précision de ces documents. Un moyen s'offrait : comparer les lignes parallèles au plan du tableau, les seules non déformées en perspective cavalière, avec les lignes correspondantes d'un plan topographique précis. Le plan cadastral de Privas, qui porte encore nettement les traces des anciennes murailles, nous a permis de faire cette comparaison. Nous avons constaté ainsi que les lignes homolo-

gues des deux plans anciens reproduisaient exactement les lignes de la nature portées sur le plan cadastral.

De cette observation, nous avons déduit que le plan de Mérian était à l'échelle du $\frac{1}{4500}$, et celui de Tassin à l'échelle de $\frac{1}{9.000}$.

Les deux perspectives cavalières peuvent être considérées comme des plans très précis et très exacts.

Reste à déterminer la date à laquelle fut levé le plan de Tassin. Nous avons trouvé aux Archives de l'Ardèche (cote 21) un extrait en forme (signé Garnier, notaire) d'un « bail de prix faict » par les consuls de Privas à Claude Comte, maçon, « pour édifier une tour auprès et au-dessus du portail d'Imbert », pièce datée du 7 décembre 1568 [1]. Comme le plan de Tassin montre la tour exactement au point indiqué par le bail, on doit en conclure qu'il est postérieur à 1568.

De l'existence d'un clocher, on ne saurait rien déduire, car si l'enquête faite en 1583 sur les églises du diocèse de Viviers, indique qu'à cette époque l'église de Privas avait été rasée, le même document ajoute que le clocher avait été épargné. D'autre part, il est impossible de distinguer sur le plan si la nef de l'église existe.

Nous sommes donc dans l'incertitude quant à l'époque à laquelle fut levé le plan de Privas. On remarquera toutefois qu'il est antérieur à la destruction du château, c'est-à-dire antérieur à 1621. Son exécution doit donc être placée entre 1569 et 1621.

Nous possédons également deux plans de Privas au moment du siège.

L'un est extrait de l'ouvrage de Valdor : *Les Triomphes de Louis-le-Juste*, chapitre : « Prise de Privas et d'Aletz (Alais) par le Roy » (Paris, chez Etienne, 1649). Il a donc été établi vingt ans après la capitulation de la ville.

L'autre est un calque de l'original appartenant aux Archives de l'Ardèche; nous ignorons et le nom de son auteur et la date à laquelle il fut dessiné.

Nous les avons soumis à la même épreuve de comparaison que les plans de Tassin et de Mérian.

Nous avons acquis la conviction que le plan de Valdor est d'une certaine exactitude, et, en effet, pour les principales dimensions de la ville, il correspond parfaitement au plan que nous en avons tracé nous-même en nous aidant du plan cadastral et du plan de Tassin. Son échelle est précisément huit fois plus petite que celle du plan de Mérian, soit $\frac{1}{36.000}$; mais il est notoire que la largeur des fossés a été exagérée.

Par contre, le plan anonyme nous a paru très irrégulier. Dans la largeur de la ville, il correspond à une échelle triple de celle

1. Communication faite par M. B. d'Entrevaux.

adoptée par Valdor, et il présente une échelle quadruple dans la profondeur que devraient, au contraire, réduire les déformations de la perspective. De plus, le terrain environnant est figuré d'une façon par trop fantaisiste; l'auteur n'y porte même pas le fort du Petit-Tournon, alors que Valdor se montre, dans tous ces détails, d'une scrupuleuse exactitude. Pour ce motif, nous avons écarté ce deuxième plan comme ne présentant pas les garanties suffisantes.

Dans les deux documents, le tracé des fortifications est le même pour le front Est de la place; il varie sur les autres fronts : au Nord, le plan anonyme ne montre pas le bastion détaché qui fait face au Petit-Tournon et tient le sentier venant du pont sur le Charalon; par contre, il indique, au Sud, une corne détachée, immédiatement sous les ruines du château.

Les jardins qui entouraient la place féodale ont totalement disparu; leur emplacement est tenu par les nouveaux ouvrages et les pierres de leurs murs de clôture ont peut-être servi à dresser les escarpes.

Nous remarquerons la distance considérable existant entre le tracé des fortifications en terre et les vieilles murailles féodales. Nous y verrons la preuve que, dès le début du XVII[e] siècle, les ingénieurs ne se préoccupaient plus de tirer parti des anciennes fortifications en pierre autrement que comme dernière ligne de résistance. Ils cessent de remparer les murs; ils remuent la terre en avant d'eux, donnent aux profils la forme la plus propre à résister au choc des projectiles et cherchent dans un tracé géométrique un flanquement efficace.

A Privas, les ingénieurs de Rohan montrèrent qu'ils étaient définitivement libérés de l'antique routine féodale; ils firent preuve d'un esprit nouveau et plièrent leurs travaux à la configuration du sol. C'est ainsi que, d'après le plan de Valdor, l'angle avancé du bastion couvrant la porte Est, se trouverait à 216 mètres de cette porte; celui du gros bastion détaché serait également à 216 mètres des murailles [1].

Le terrain sur lequel se dressaient ces ouvrages, est aujourd'hui couvert de maisons et de jardins; cependant on peut encore assez facilement observer que les bastions étaient placés à des changements de pente, de façon à supprimer les angles morts qui, sans cela, se seraient trouvés devant eux.

L'éloignement des ouvrages avait encore pour but d'écarter l'artillerie adverse des murs de la ville, par suite d'atténuer l'effet destructeur des boulets dont la force vive devenait moindre à la

1. Ces distances paraissent admissibles; mais le plan (dont nous donnons une réduction) semble notoirement erroné dans sa partie Nord-Ouest : à partir de la porte du Charalon, des pentes très raides bordent de très près le pied des murailles.

fin d'une longue trajectoire, enfin de mettre les défenseurs à l'abri des éclats de pierre produits par les projectiles frappant sur les murailles.

L'inconvénient de ce système était d'étendre démesurément le front de la défense, de la rendre moins forte, surtout dans une place qui ne devait être pourvue que d'une petite garnison.

Cette considération nous a fait très longtemps douter de l'authenticité du plan de Valdor et nous avons recherché une solution plus conforme aux besoins des petits effectifs dont disposait Saint-André-Montbrun, en nous basant sur ce que, bien à tort, nous pensions être les idées de l'époque. Nous avons été ainsi conduit à publier dans la *Revue du Vivarais* (numéro du 15 février 1909) un croquis qui est totalement erroné et il en est de même de quelques-unes des considérations qui l'accompagnent. Nous avions placé les ouvrages au pied des murailles, et le croquis des attaques devant Privas, ici même reproduit, porte les traces de cette erreur que le lecteur voudra bien rectifier.

Notre opinion s'est modifiée à la suite d'un rapprochement plus attentif du texte des *Commentaires* et du plan de Valdor que nous avons aussi plus étroitement examiné. Nous avons reconnu qu'ils s'adaptaient parfaitement l'un à l'autre.

Retraçant les péripéties de l'assaut donné par Montmorency, Marcha dit que les soldats, étonnés de ne trouver personne dans le gros bastion, « passèrent *au travers* de la place, droit à la courtine de la muraille ». Ceci revient à dire qu'ils franchirent le second fossé, escaladèrent l'escarpe de la courtine des fortifications nouvelles et prirent pied sur le terre-plein entre les ouvrages en terre et la courtine de la muraille. Ce fut là que, surpris par le feu et la sortie des défenseurs, ils perdirent tant de monde.

Quant à l'efficacité de la protection des murailles, nous en trouvons une preuve dans ce fait que, durant tout le siège, seule la tour de Gratenas eut à souffrir du tir des canons de gros calibre de la batterie de Chambaud; l'artillerie de Montmorency ne put réussir à ouvrir une brèche dans les vieux murs.

Ces considérations nous amènent à conclure que les inventions jusqu'ici attribuées à Vauban par nos auteurs militaires, ne furent, pour la plupart, que le fruit de l'expérience des guerres civiles du XVI[e] siècle. Les grands principes de la fortification moderne avaient vu le jour plus d'un demi-siècle avant que l'illustre maréchal en eût tracé le code qu'il consacra par tout l'éclat de ses victoires. Les ingénieurs inconnus de Privas furent des précurseurs.

NOTE 2

Dans son étude sur les « Campagnes de Rohan en Languedoc », (p. 136), M. le lieutenant-colonel de Cazenove a publié un curieux document inédit, daté du 13 janvier 1326 et signé de Brison, Saint-Quintin et Arias, intendant. Ce document a pour titre : « Etat des garnisons mises aux lieux forts, villes et châteaux tenus par ceux de la religion au pays du Vivarais et ordonées par l'assemblée mixte tenant au Pouzin au mois de janvier 1626, et contenant aussi l'état des gages des officiers et soldats des dites garnisons pour trois mois. » Il est extrait des archives de l'Hérault, dossier : « guerres », fonds non classé.

Frappé du manque de concordance de certains chiffres, après avoir établi ce document sous forme de tableau pour en rendre la lecture plus claire et plus facile, nous avons refait les calculs relatifs aux soldes sur les bases indiquées par le manuscrit, savoir :

L'estat	de capitaine.	40	livres par mois
»	de lieutenant	30	»
»	d'enseigne	25	»
»	de sergent	15	»
»	de caporal	12	»
»	de soldat.	9	»

Les résultats de ces calculs ont été inscrits dans une colonne spéciale (solde nécessaire pour un trimestre). La différence des sommes obtenues avec celles prévues par Brison nous a permis de combler certaines lacunes évidentes du manuscrit. Ainsi ont été trouvés les chiffres soulignés.

A ces effectifs, il convient d'ajouter une compagnie de quarante chevau-légers et dix carabins commandés par un lieutenant, un cornette, un maréchal-des-logis, sous les ordres immédiats de Brison.

La solde de ce corps d'élite de cavalerie était plus élevée que celle de l'infanterie :

lieutenant	90	livres
cornette.	75	»
maréchal-des-logis	60	»
chevau-léger	45	»
carabin	30	»
Solde en tout pour trois mois	13.030	»

D'après les dispositions des Etats de Languedoc de décembre 1568, la solde des miliciens catholiques était ainsi fixée :

en temps de guerre et par mois	capitaine.	50 livres
	lieutenant	30 »
	enseigne.	25 »
	sergent	15 »
	tabourins et piffres . . .	5 »
en temps de paix et par an	capitaine.	200 livres
	lieutenant	50 »
	enseigne	25 »
	sergent	15 »
	tabourins et piffres . . .	100 sols [1].

1. Mazon, *Huguenots...*, II, 102.

TABLEAU DONNANT LES GARNISONS, LES EFFECTIFS ET LES SOLDES POUR TROIS MOIS DE L'ARMÉE PROTESTANTE DU VIVARAIS EN JANVIER 1626

LIEUX de GARNISON	Noms des commandants	NOMBRE DES cap. nes	lieut. ts	ens. es	serg. s	cap.	sold. ts	Solde prévue pour un trimestre	Solde nécessaire pr un trimestre	Différence	OBSERVATIONS
Vagnas, La Bastide de Virac, La Baume-Baron.	M. de St-Florent.		1	1	2	2	80	869 liv.	2.487	−1.618	différence inexplicable.
Fort de Meslay (ou Mezelet).	Abraham Sabatier.			1			12	399	399		
Vallon.	M. de Vandrosse.	1		1	2	2	45	1.572	1.452	+120	correspondant à 1 capitaine.
Lagorce.	M. de Vals.	1	1		2	2	45	1.587	1.587		
Mirabel et le Pradel.	M. L. d'Arlempdes, sr de Mirabel. Franc du Pradel.	1	2 [1]	1	2	2	100	3.237	3.147	+90	correspondant à 1 lieut. en plus. Le documt n'en porte qu'un.
Cheylus	J. Sibleyras.		1				20	630	630		
Privas. Fort du Mt Toulon.	Les consuls de la ville. Blaise d'Almeyras.	2	2 [2]	2 [2]	4 [2]	4 [2]	100	3.504	2.940	+964	correspondt à 2 lieutts, 2 enses, 4 sergts, 4 cap., avec un reliqt de 310 livres.
Fort du Petit-Tournon.	Champlo.		1				4	198	198		
Château d'Entrevaux.	Ant. de Bénéfice. sr de la Rouvière			1		1	30	921	921		
Chomérac.	François Charrier, sr du Bois.	1		1	1	2	25	987	887	+100	cette somme ne corr. à aucune solde, l'encadrt est compl. Err. prob. du doc.
St-Vincent-de-Barrès.	Ch. de la Tr-Lagarde.	1	1		2	2	30	1.182	1.182		
Le Pouzin, 4 compagnies.	de Chamblas. G. Bernard, dit la Sagesse. G de Badel. de Chambonnet.	4	4 [2]	4 [2]	8 [2]	8 [2]	200	7.188	5.880	+1.308	cette somme correspond exactement aux chiffres soulignés.
Fort Du Gua (ou Dugas).	J. Bernard.		1				10	360	360		
Fort et maison des Charières.	Jacques de Sautel, sieur de la Borce.	1			2 [3]		31	1.047	930	+117	cette somme cor. à 2 sergts et 31 soldats au lieu de 30.
Ville et château de Chalançon.	X.	1		1	2	4	50	1.737	1.470	+267	cette somme cor. aux chiffs soulignés avec un déficit de 2 liv.
La Bastie de Crusol.	Mathieu d'Audemar.	1		1	2	4	50	1.737	1.470	+267	id.
Charmes et Soyons.	Abel de la Sauve,	1		1	2	4	50	1.737	1.470	+267	id.
St-Barthélemy, le Pin, le Peschet, les Buriannes.	sieur de Buriannes.		1		1	2	25	882	765	+117	cette somme cor. exactement aux chiffs soulignés.
Brizon.	X.				1	1	12	405	405		
Coustans, jusqu'à ce que Châteauneuf soit fortifié et mis en état.	Isaac et Antoine de St-Agrève.		1				25	666	795	−129	différence inexplicable.
Granoux.	Isaïe Decis, dit Paulet.										sans renseignts quant aux effectifs.
Château de Chambaud.	J. Feugier de Silhac.										id.
	Totaux :	15	16	15	32	39	932	30.848			

1. Le document porte 1. — 2. Le document porte 0. — 3. Le document porte 30.

NOTE 3

DÉCLARATION DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE RÉUNIES EN SYNODE NATIONAL A PRIVAS

Les Eglises réformées de ce royaume assemblées en synode national à Privas, après le serment faict par elles, suivant leur coustume, de leurs fidelitez, et tres-humble obéïssance au commandement et service de leurs Majestez, ayans appris par le rapport de plusieurs députez des Provinces, que lettres Patentes du Roy ont été adressées aux Parlements et Chambres de l'Edict, contenans absolution et rémission des prétendües fautes commises en la convocation des assemblées particulières desdictes Provinces, comme aussi de ce qui s'est passé devant et ensuite d'icelles; n'ont deu se rendre insensibles à cet opprobre si grand et si contraire à l'intégrité de leurs intentions, et à la fidélité, qu'ils ont toujours tesmoignée au service du Roy et au bien de l'Estat; et n'ont peu qu'estre outrées de très-juste douleur, de se voir flestries d'un tel blasme à l'occasion desdictes assemblées provinciales : qui toutesfois ont esté tenuës conformément à ce qui se prattiquoit du temps du Roy Henry le Grand, d'heureuse mémoire; et mesme avec permission octroyée ausdites Eglises par la lettre qu'il pleut à la Royne escrire à l'assemblée générale de Saumur, le vingt-deuxiesme d'Aoust, mil six cens unze : par laquelle il leur estoit enjoint de se séparer et retirer chacun en leur Province, pour y rapporter à ceux, qui les avoient députez, les bonnes intentions de leurs Majestez. Surquoy ladicte assemblée générale ayant pris pied, et tiré le droit de faire lesdites particulières, auroit ordonné aux députez de chacune Province d'y représenter les cahiers, pour y estre veus et les responses faites sur iceux : ce qui auroit esté bien sçeu, et mesme creu raisonnable par Messieurs du Conseil, puis que par les instructions données aux Commissaires envoyez par leurs Majestez ès Provinces pour les inexecutions et contraventions de l'Edict, il leur estoit enjoint de s'y rendre promptement avant la tenuë desdictes assemblées : et de faict elles ont la pluspart esté autorisées, ou par la convocation qui a esté faite de quelques-unes par les Lieutenants du Roy, ou par la conduite et modération en quelques autres de

Présidents ès Cours souveraines, et assistance de Magistrats, Officiers du Roy, et autres personnes de qualité ayans charge expresse de leurs Majestez de s'y trouver, ou mesmes en d'autres par la présence de quelques-uns des susdits Commissaires envoiez par lesdites Provinces : Tous lesquels n'auroyent voulu tremper en ce crime prétendu, s'il y en eust eu : et tant s'en faut que Messieurs du Conseil eussent jugé qu'il y eust de la faute, qu'au contraire ils ont bénignement reçeu les Cahiers des remontrances, et très-humbles supplications dressez esdites assemblées, et iceux depuis respondu : Bien loin de les estimer criminels et dignes de la susdite abolition et rémission; laquelle contriste et navre grandement ceux de la Religion, en ce qu'elle apporte sur eux la tache d'un crime, pour lequel esviter, ils ont cy devant en toutes occasions librement exposé et leurs biens et leurs vies. Mais ils ont aussi subject de se douloir, en ce qu'il semble qu'on veüille r'allumer les haines amorties de leurs compatriotes, pretexter à l'advenir les excez des plus animez à l'encontre d'eux, et les rendre en fin odieux et dedans et dehors le Royaume : Effects, qui ne pouvant les enveloper seuls en un dommage particulier, sans rejaillir contre le bien, repos et affermissement de cet Estat, redoublent grandement leur amertume, poussez qu'ils ont du sentiment de bons, vrays, et fidelles subjects, tels qu'ils ont esté et seront à tousiours.

A ceste cause lesdictes Eglises, conformément aux instances faictes par leurs députez généraux tant au Conseil, que par la Requeste qu'ils ont présentée à la Cour de Parlement de Paris, le quatriesme du moys de May dernier, déclarent, comme elles ont fait par eux, n'avoir jamais requis, demandé, ou poursuivy lesdictes lettres d'abolition, pour n'estre de faict, de parole, ny de pensée, coulpables de faultes présupposées par icelles; et qu'elles sont prestes en général et en particulier de respondre de leurs actions, les manifester et faire voir au jour, estimant plus doux toutes sortes de supplices que de laisser eux et leur postérité flestrie d'une note d'infamie si honteuse, laquelle pourroit à l'advenir les priver de l'honneur et de la gloire, qu'elles ont toujours euë d'estre recogneuz par tous les bons François, et estimés par les estrangers, très-fidèles subjects au Roy, incorruptibles, entiers et très-affectionnez au bien de l'Estat. Déclarent en outre qu'elles ne se veulent aider, ni servir en façon quelconque desdites lettres, et qu'elles désavoüent toutes les poursuites et consentemens, si aucune y en a eu, et ceux qui le pourroyent avoir demandées ou approuvées, comme entièrement contraires et préjudiciables à la syncérité de leurs intentions, et à leur fidélité si éprouvée, laquelle ils protestent d'abondant vouloir tesmoigner par l'employ très-volontaire, qu'ils feront tousiours de leurs biens, vies et honneurs, en l'exécution de tous les devoirs, services et obéïssances, que leurs Majestez

peuvent attendre d'eux, comme leurs très-humbles, très-fidèles et très-obéïssans serviteurs et subjects. Faict à Privas en Vivarez, le premier juin, 1612.

Chamier conduisant l'Action [1].
Du Moulin, Adjoint.
De Monsenglat et Maniald esleux pour recueillir les actes [2].

---

1. Chamier, ancien pasteur de Montélimar, s'était distingué à l'assemblée de Saumur.

2. Plaquette de 7 pages, s. n. d. l.

NOTE 4

TRAITÉ ENTRE LE ROI D'ESPAGNE ET LE DUC DE ROHAN, AU NOM DES REBELLES DE FRANCE [1]

Demandes et offres faites par le sieur de Clauzel au nom du duc de Rohan :

« 1° Que le duc de Rohan supplie très-humblement Sa Majesté Catholique, supposant que la raison d'Etat lui permette, de le secourir et assister de quelques sommes d'argent, pour conserver la guerre qu'il fait en France depuis quelques années en çà, moyennant quoi il offre très humble service à Sa Majesté Catholique, laquelle pourra l'employer quand et comme bon lui semblera.

» 2° Ledit sieur duc de Rohan offre d'entretenir la guerre, et icelle conserver pour tout le temps qu'il plaira à Sa Majesté Catholique, moyennant qu'il lui plaise lui aider de six cent mille ducats d'or, payables en argent comptant en deux payes : la première par avance; moyennant lequel secours, il sera obligé d'entretenir d'ordinaire douze mille hommes de pied et mille deux cents chevaux, pour faire telle diversion qu'il plaira à Sa Majesté Catholique, soit au bas et haut Languedoc, Provence, Dauphiné, au choix de Sa Majesté.

» 3° Offrant en outre ledit sieur de Rohan, à Sa Majesté Catholique, de tenir main et favoriser tous les desseins de sadite Majesté, en quelque temps que ce soit, de tout son pouvoir.

» 4° Promet en outre ledit sieur de Rohan, de maintenir et donner pleine et entière liberté de conscience, tant ès villes que lui et ceux de son parti tiennent, comme aussi en toutes celles qu'il pourroit acquérir pour l'avenir, et en tous Bourgs, Villes et Villages, et en tous lieux possédés à présent, et que lui ou ceux de son parti pourront posséder en l'avenir.

» 5° Promet en outre, ledit sieur de Rohan, de conserver les Couvents des Religieux en l'état qu'ils sont, les faisant jouir paisiblement de leurs Eglises, biens, rentes foncières, fruits; de même

1. Cf. « Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII », T. I, pp. 522 à 529.

aussi à tous autres ecclésiastiques, sans iceux inquiéter en aucune chose.

» 6° Et cas avenant que ledit sieur de Rohan et ceux de son parti se puissent rendre si forts qu'ils se puissent cantonner et faire un Etat à part, audit cas ils promettent pareillement la liberté de conscience et le libre exercice de la Religion catholique, et à cet effet l'on pourra faire ledit exercice par toutes les Villes, Villages et autres lieux qu'ils tiennent, comme en ceux qu'ils acquerront à l'avenir.

» 7° Les Catholiques jouiront de tous leurs biens présents et à venir, et seront traités en toutes charges et impositions également comme les autres; et seront tenus ceux dudit parti de conserver tous les Religieux et Religieuses en leurs biens, dignitez et honneurs.

» 8° Les Catholiques entreront en toutes charges de Villes, et seront à icelles admis comme les autres, sera établi égalité de Justice, et seront reçus en tous les Présidiaux, Sénéchaussées, Parlemens, Chambres de Comptes, et en tous autres offices de Justice: finalement les Catholiques seront maintenus en tous leurs biens, honneurs et dignitez, comme ceux de l'autre parti, *sauf à ce qui regardera l'assurance de ceux dudit parti* [1].

» 9° Offrant en outre ledit sieur de Rohan, de rendre toutes sortes de services à lui possibles, avec très grande affection à Sa Majesté Catholique.

» 10° Et cas avenant que ledit sieur de Rohan vint à traiter de paix du sçû et consentement de Sa Majesté Catholique, il sera obligé de la rompre quand il plaira à Sa Majesté, et de conserver la paix moyennant les mêmes faveurs et aydes de six cent mille ducats d'or annuels, tant qu'il plaira à Sa Majesté Catholique.

» 11° Et à ces fins il supplie très-humblement Sa Majesté Catholique, lui vouloir accorder les grâces et faveurs qu'on lui avait affecté les guerres précédentes, de lui donner pension pour avoir de quoi entretenir les Officiers, Noblesse, et les Gouverneurs des Places, et les avoir à sa dévotion, et leur faire joüer le jeu qu'il voudra, en ce qui regarde le service de Sa Majesté Catholique.

» 12° Et d'autant que lesdites pensions, états, bénéfices, sont pour se rendre à jamais fidel serviteur à gage d'un si grand Roy et Prince étranger, et qu'icelui Seigneur court hasard si cela étoit découvert, d'être déclaré criminel de Lèze-Majesté, et de perdre ses biens, le dit sieur Clausel supplie humblement Sa Majesté Catholique au nom dudit sieur de Rohan, qu'il lui plaise augmenter la pension d'icelui, qui était de quarante mille ducats d'or, de trois ou quatre mille, la faisant de quarante huit mille ducats, et

1. Remarquez la forme vague de cette restriction qui permet de retirer ce qui a été promis sous prétexte de sécurité.

celle du seigneur de Soubize, qui estoit de huit mille, l'augmenter jusqu'à dix, et celle qui étoit de huit mille pour les Officiers, Noblesse et Gouverneurs, l'augmenter aussi jusqu'à dix mille mêmement en ces tems qu'ils vont servir Sa Majesté, d'autre sorte qu'ils n'auront pas possible fait par le passé.

» 13° Pour toutes lesquelles offres susécrites, ledit sieur Clausel engage la parole d'un Prince d'honneur et très religieux, signée du nom d'un gentilhomme envoyé de la part dudit sieur de Rohan, qui supplie très humblement Sa Majesté Catholique de croire que tout ce Traité sera observé de point en point dudit sieur duc de Rohan qui se dira éternellement humble sujet et serviteur de Sa Majesté catholique.

» Signé : Clausel »

RÉPONSE FAITE AU NOM DU ROI D'ESPAGNE

« Sa Majesté ayant vu les propositions et offres susécrites, faites de la part du sieur de Rohan, par ledit sieur de Clausel, étant, comme il est très certain, Sa Majesté Catholique étroitement obligée de procurer la conservation des Etats et Royaumes qu'il a plû à Dieu lui donner, et à cet effet de se servir de tous les moyens propres, licites et nécessaires qui se présentent, considérant pareillement les grandes pertes et dommages que ses Etats ont reçû et reçoivent journellement par le moyen de la faveur et assistance que les Rois de France, dès plusieurs années en çà, ont donné et donnent aux vassaux de Sa Majesté en Hollande, contre leur naturel et légitime seigneur : Considérant de plus que lesdits Rois ne semblent avoir d'autre but que de protéger en tout tems et en tous lieux, contre Sa Majesté, ceux contre lesquels elle est contrainte par raison et par justice, d'employer son autorité et sa puissance pour faire rendre à chacun ce qui lui appartient, sans autre intérêt que celui de la plus grande gloire de Dieu; le tout sans que Sa Majesté Catholique ait donné aucun sujet à la France d'en user ainsi, ni qu'elle ait prétexte apparent de le prétendre, comme si on lui détenoit quelque chose qui lui appartînt légitimement, ce qui n'est pas, ou que Sa Majesté eût intention de faire tort à ses Alliez, ce que Dieu ne permet pas; et par ce ayant fait Sa Majesté le tout voir en son Conseil de conscience, composé de gens de grande intégrité; il a jugé être convenable de pourvoir à la juste défense de ses Etats contre une si injuste action, comme celle que le Roi de France fait contre tout droit et justice; en cette considération ayant résolu d'accepter et établir un Traité avec ledit duc de Rohan et ceux de son parti à leur requête, leur a accordé les capitulations suivantes :

» 1° Sçavoir est que Sa Majesté Catholique accepte l'offre dudit sieur duc de Rohan, de conserver la guerre qu'il fait à présent en France, pour tout le temps qu'il plaira à Sa Majesté Catholique, laquelle actuellement payera à cet effet audit sieur duc de Rohan trois cent mille ducats de onze réaux de Castille, chacun payable en deux termes de six en six mois.

» 2° Sa Majesté Catholique accepte pareillement l'offre dudit sieur de Rohan, d'entretenir moyenant les trois cent mille ducats des gens au prorata d'iceux; sçavoir est, six mille hommes de pied et six cent de cheval, que ceux dudit parti du sieur de Rohan entretienent pour le même effet de la guerre, laquelle pour faire diversion ils feront en Provance, Languedoc, Dauphiné, ou autre lieu qui sera jugé plus opportun et convenable pour les justes desseins et défenses des Etats de Sa Majesté Catholique, et comme elle ordonnera, à la charge néanmoins et conditions très expresses, que Sa Majesté Catholique n'entend et ne veut que les Catholiques soient inquiétez, ni molestez en chose que ce soit, par ceux du parti dudit sieur de Rohan en leur Religion.

» 3° Et cas avenant que ceux dudit parti se puissent cantonner et établir un Etat, au dit cas Sa Majesté Catholique veut et entend que ceux dudit parti seront tenus de garder tout ce que dessus pour le regard des susdits Catholiques.

» 4° Ne pourra ledit sieur de Rohan, ni ceux de son parti, traiter ni conclure la paix, sans le gré et consentement de Sa Majesté Catholique : Et cas avenant qu'il vint à ce faire, quoique ce fût du consentement de Sadite Majesté, ledit sieur de Rohan et ceux de son parti, seront obligez nonobstant ce, de rompre tous lesdits traités et retourner faire la guerre toutesfois et quantes il plaira à Sa Majesté Catholique, moyennant les trois cent mille ducats susdits, et des autres ci-dessus accordés, moyennant lesquelles choses ledit sieur Duc et ceux de son parti, conserveront et entretiendront la guerre tant qu'il plaira à Sa dite Majesté, durent ces justes causes qu'il a de ce faire.

» 5° Sa Majesté Catholique accorde et fera payer audit sieur Duc, quarante mille ducats de pension annuelle, et au sieur de Soubize, son frère, huit mille ducats semblablement annuels, que ledit sieur de Rohan pourra départir entre ses Capitaines et Officiers, comme bon lui semblera.

» 6° A bon compte desquels trois cent mille ducats, Sa Majesté Catholique fera payer audit sieur duc de Rohan cent cinquante mille ducats, au lieu qu'il les demandera, soit en argent comptant ou en lettres de change, en même temps que ledit duc de Rohan fera remettre le présent traité par lui juré, signé de sa main, et scellé du sceau de ses armoiries, à la personne qu'on envoyera vers lui.

» 7° Ledit sieur de Rohan procurera de tout son possible et de bonne foy, que les députés de ses Villes jurent et approuvent le présent Traité, et se soumettent à l'obéissance de Sa Majesté Catholique, en sorte que nul autre respect ne les en puisse détourner, avant qu'on paye le second terme.

» 8° Déclarant Sa Majesté Catholique que le présent Traité soit gardé et observé inviolablement d'une part et d'autre, et qu'icelui commencera à sortir son effet dès le jour que ledit sieur duc de Rohan les signera, auquel sieur duc Sa Majesté promet de satisfaire et de recevoir pour l'exécution, tout le contenu en ce présent Traité : Et pour ce qui pourroit arriver ci-après y aura un sien confident, qui résidera auprès de Sa Majesté, à la charge néanmoins qu'il sera Catholique Romain; et pourra semblablement Sa Majesté Catholique, si bon lui semble, envoyer un des siens résider auprès dudit sieur duc de Rohan, audit effet que dessus.

» Tout ce que dessus a été conclu et arrêté par ordre de Sa Majesté, avec ledit sieur de Clausel et dom Jean de Billela, du Conseil d'Etat de Sa Majesté Catholique, et son premier Secrétaire en toutes ses Chancelleries. Ay signé le présent Traité au nom de Sa Majesté Catholique, comme aussi ledit sieur de Clausel au nom dudit sieur de Rohan, lequel ledit sieur Duc ratifiera, jurera, et signera, comme ci-dessus a été dit.

« Signé, Dom Jean de Billela pour Sa Majesté Catholique, et de Clausel pour Monsieur de Rohan.

» Fait à Madrid ce troisième de May 1629 [1]. »

---

1. Nicolas Goulas écrit dans ses Mémoires (*l. c.*, p. 85) : « Le traité que le Clausel de Montpellier avait fait en Espagne pour M. de Rohan et son party n'ayant pas été su à temps par les huguenots, M. de Rohan, se trouvant pressé et embarrassé après la prise d'Aletz, se résolut à la paix et la conclut assez brusquement dans la créance que les Espagnols, affaiblis et misérables, amuseroient son agent et ne lui donneroient que des paroles. »

NOTE 5

ARTICLES DE PAIX ENTRE LES DEUX COURONNES DE FRANCE ET D'ANGLETERRE PUBLIEZ AU CAMP DEVANT PRIVAS

Art. 1. — Les deux rois demeureront d'accord de renouveler leurs anciennes alliances entre les deux couronnes, et de les garder inviolablement avec ouverture du commerce sûr et libre; et pour le regard dudit commerce, s'il y a quelque chose à ajouter ou diminuer, cela se fera de part et d'autre de gré à gré ainsi qu'il sera jugé plus à propos.

Art. 2. — Et d'autant qu'il serait difficile de faire les restitutions de part et d'autre, de diverses prises qui ont été faites durant la guerre, les deux couronnes sont demeurées d'accord qu'il ne s'en fera aucune, et ne s'accordera aucune représaille par mer ou autre façon quelconque, pour ce qui s'est passé entre les deux Rois et leurs sujets durant cette dernière guerre.

Art. 3. — Quant à ce qui regarde les articles et contrats de mariage de la reine de la Grande-Bretagne, ils seront confirmez de bonne foi : et sur ce qui concerne la Maison de la Reine, s'il y a quelque chose à ajouter ou diminuer, il se fera de part et d'autre de gré à gré, ainsi qu'il sera jugé à propos pour le service de la dite reine [1].

Art. 4. — Toutes les anciennes alliances tant de l'une que de l'autre couronne, demeureront en leur vigueur, sans que pour le présent Traité il y ait aucune altération.

Art. 5. — Les deux Rois par le présent Traité, étant remis en l'affection et l'intelligence en laquelle ils étaient auparavant, s'emploieront respectivement à donner assistance à leurs alliés et amis, selon que les constitutions des affaires et l'avantage du bien public le requerront et le pourront permettre; le tout à dessein de procurer un entier repos à la Chrétienté : pour lequel les ambassadeurs des deux couronnes seront chargés de propositions et ouvertures.

Art. 6. — Toutes lesdites choses étant établies et acceptées de

1. Cet article a trait au différend que souleva entre les deux Couronnes le renvoi par le roi d'Angleterre des personnes françaises attachées à la reine, sœur de Louis XIII.

côté et d'autre, Ambassadeurs extraordinaires, personnes de qualité, seront envoyés réciproquement avec ratification de ce présent accord, lesquels porteront aussi la dénomination des Ambassadeurs ordinaires pour résider en l'une et en l'autre Cour, afin de s'affermir en cette bonne union, et empêcher toutes les occasions qui la pourront troubler.

Art. 7. — Et d'autant qu'il y a beaucoup de vaisseaux en mer avec Lettres de marque, et pouvoir de combattre les ennemis, qui ne pourront pas si-tôt entendre cette paix, ni recevoir ordre de s'abstenir de toute hostilité; il sera accordé par ces articles que tout ce qui se passera l'espace de deux mois prochains, après cet accord fait, ne dérogera, ni empêchera cette paix, ni la bonne volonté des deux Couronnes : à la charge toutefois que ce qui sera pris dans l'espace de deux mois depuis la signature dudit Traité, sera restitué de part et d'autre.

Art. 8. — Les deux Rois signeront les présents articles le vingt-quatrième du présent mois d'avril, lesquels seront consignéz en même tems par leur commandement ès les mains des sieurs Ambassadeurs de Venise, pour les délivrer réciproquement auxdits deux Rois à jour préfix, incontinent que chacun d'eux aura sçu l'un de l'autre qu'ils ont lesdits articles entre les mains : et le jour de la signature tous actes d'hostilité tant par mer que par terre cesseront et les proclamations nécessaires à cet effet seront faites le vingtième jour de May dans les deux royaumes, et dedans le premier jour de juin prochain, les deux Rois feront trouver leurs Ambassadeurs, l'un à Calais et l'autre à Douvres, pour passer en même temps l'un en Angleterre, l'autre en France.

Fait à Suze le vingt-quatrième jour d'avril 1629 [1].

---

1. « Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII ». — Paris, 1716, sans nom d'auteur. Avec privilège du Roy. T. I, pp. 520, 521, 522.

NOTE 6

LETTRES DU CARDINAL DE RICHELIEU A LA REINE-MÈRE [1]

I

28 mai 1629.

« Depuis avoir averti hier Votre Majesté de l'état où était Privas, je lui dirai que l'épouvante a tellement saisi ceux du dedans que, la nuit passée, ils ont abandonné la ville, et Saint-André qui y commandait, s'est retiré avec les ministres et quatre ou cinq cents hommes de guerre les meilleurs qu'il eût, dans le fort de Toulon où il est impossible qu'il puisse tenir que cinq ou six jours.

Il s'est asauvé à la faveur de la nuit deux ou trois cents hommes. Il a été pris quarante ou cinquante fuyards que le roi a tous fait pendre.

La ville a été abandonnée au pillage aux soldats qui, par le butin qu'ils y ont fait, s'encourageront de faire de bien en mieux en celles où ils trouveront de la résistance [2]. Saint-André qui, tant qu'il a été dans la ville, a fait ce qu'il a pu pour en sortir à composition favorable pour lui, témoigne vouloir faire encore le même au fort où il est réduit, mais Sa Majesté persiste en la résolution qu'elle a prise de ne la recevoir qu'à discrétion, afin de donner un exemple aux autres lieux.

Le pauvre M. Desportes fut tué hier misérablement, passant par un chemin découvert. »

Post-scriptum de la même date : « Depuis ma lettre écrite, le sieur de Saint-André est venu avec six capitaines se remettre à la discrétion du Roy. Les autres capitaines, avec huit cents hommes qui sont dans le fort de Toulon, font le même. J'estime qu'on en pendra une partie et enverra le reste aux galères. »

II

De Privas, ce 30 may 1629.

Madame, afin que Votre Majestée soit advertie de ce qui se passe, je lui ay dépesché en diligence ce Porteur, pour luy dire que cinq

1. « Lettres du cardinal de Richelieu ». — Imprimerie impériale, 1858.
2. Richelieu explique ce passage de sa lettre dans celle du 30 mai.

ou six cens hommes qui s'estoyent retiréz dans le Fort de Toulon, s'estant rendus à discrétion à Sa Majesté, le Roy s'estoit résolu d'en faire pendre une partie, et envoyer une autre aux Galères, et pardonner aux moins coupables. Mais il est arrivé que, comme les Gardes entroyent dans ledit Fort, pour empescher qu'il n'y arrivast du désordre, quelques Huguenots des plus désespérez, et entre autres un nommé Chambelan de Privas, qui s'estoit opposé tant qu'il avait pu à se rendre à discrétion, ayant une mèche à la main, dit tout haut : « D'ordinaire quand on se rend à discrétion on est pendu; il vaut mieux périr par le feu que par la corde. Je vais mettre le feu aux poudres. » Et il fit au même temps ce qu'il disoit. Le feu en brusla quelques-uns, et quelques autres d'effroy se jetèrent du bastion sur lequels ils estoyent hors du Fort qui estoit entouré de toute l'armée, d'autant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils se voulussent rendre. Lors tous ces gens de guerre croyans qu'il eust fait sauter les Compagnies des Gardes qui estoyent au-dessus de ce bastion dans un donjon qui était en haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'estoyent jettez du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de deux cens, et ce avec telle furie et tel désordre, que plusieurs de l'armée y ont esté tuez, et des principaux Officiers ont bien eu de la peine à s'en garentir. Le docteur Mullet [1] y cuida estre expédié pour Ministre, et est maintenant plus fasché de la qualité qu'on luy a donnée, que du péril qu'il a couru.

Il semble qu'il y ait un jugement particulier de Dieu sur cette Ville, qui a toujours esté le siège de l'Hérésie en ces quartiers. On n'estoit point du tout résolu de l'abandonner au pillage, et la nuit elle a esté abandonnée, et les portes laissées ouvertes, pour que les soldats y entrassent inopinément en foule et la pillassent. On a fait tout ce qu'on a pu pour l'empescher de brusler, et il n'est pas resté une maison qui le feu n'ayt mis en cendre [2].

On n'a obmis aucun ordre pour empescher que ceux qui s'estoient retirez dans le Fort de Toulon ne receussent du mal par la furie des soldats, et eux-mesmes se sont exposez par la force, se jettans en bas de leurs fortifications, et donnant sujet aux soldats d'exercer leur rage sur eux par le feu, avec lequel quelques désespérez d'entre eux pensoyent se brusler avec les gens du Roy.

Dieu m'a fait cette grâce, que je n'ay point veu cette tüerie, parce que si peu de travail et de fatigues qu'il a fallu prendre depuis

---

1. Docteur en Sorbonne, confesseur de Richelieu.

2. La plupart des maisons furent brûlées, mais toutes ne furent pas *mises en cendres;* la preuve c'est qu'on en trouve aujourd'hui qui sont antérieures au siège. Il faut se souvenir que Richelieu était malade au moment de la prise de Privas; les rapports qu'on a pu lui faire sur certains détails paraissent exagérés.

sept ou huit jours en ce siège m'avoit contraint de garder le lit le jour du malheur de ces misérables.

Cette rigueur non volontaire qui est arrivée, et la bonté dont le Roy usera envers les Villes qui se rendront volontairement, devra faire connoistre à beaucoup de l'avantage qu'ils auront à se mettre de bonne heure en l'obéissance, sans attendre qu'on les y contraigne. Déjà quatre ou cinq petites Villes toutes fortifiées se sont rendües, sçavoir est la Bastide, Vagnac, la tour de Salavas et les Baulnes (baumes) de ces quartiers. Bargeat (Barjac) fera dans trois jours de mesme. Chabrille doit demain venir trouver le Roy, et faire rendre tous les petits chasteaux des Boussières et les Baulines quasi imprenables desdits lieux.

Le dixième jour que les tranchées ont estées ouvertes, Privas a esté pris, quoy que les fortifications de la Ville fussent très bonnes. Il est impossible de dire les cruautez que ces misérables avoyent exercées sur les catholiques. Entre autres depuis le siège, ils ont pris le Gardien des Capucins de Valence, homme de vie excellente, et de singulière doctrine, et l'ont traitté si cruellement, qu'ils ne l'ont jamais voulu tuer qu'après luy avoir coupé le nez et arraché les yeux.

Saint-André et dix ou douze des Chefs principaux sont prisonniers. Plusieurs sont entre les mains de diverses personnes de l'armée, qui tascheront de les faire sauver pour les grosses sommes d'argent qu'ils offrent. Les autres se sont sauvez.

Voilà, Madame, ce que s'est passé touchant Privas.

Le Roy ne partira de deux ou trois jours d'icy, parce qu'il faut donner lieu d'avancer là l'artillerie; ce qui ne se peut faire si promptement, le païs estant très mauvais. Incontinent qu'il aura pris résolution du lieu où il devra aller, Votre Majesté en sera advertie. Cependant je la supplie de me faire l'honneur de croire que personne n'est et ne sera jamais plus sincèrement que moy, Madame, son très-humble, très-obéissant, très-fidèle, et très-obligé serviteur.

Le cardinal de RICHELIEU [1].

---

1. Cette lettre a été collationnée sur l'édition des lettres du cardinal de Richelieu de 1696 et sur le texte donné dans les « Mémoires pour l'Histoire du cardinal de Richelieu recueillis par le sieur Aubery, advocat au Parlement et aux conseils du Roy » (A Cologne, chez Pierre Marteau, 1667. T. I, pp. 617, 618, 619. — Ce document, le seul concernant Privas que donne Aubery, est extrait du Cabinet de M. du Puy, ms. 100). — Le 30 mai, le cardinal envoya encore un billet à la reine-mère pour lui annoncer l'arrivée de M. de Luxembourg (Léon d'Albert, seigneur de Brantes, frère du duc de Luynes) qui lui donnerait de vive voix des détails sur les événements de Privas.

III

Du camp de Privas, ce 3 juin 1629.

Pour continuer à donner avis à Votre Majesté de ce qui se passe en ces quartiers, je prends la plume pour luy dire que La Gorce qui est une place aussi forte que Privas, s'est rendue à l'obéissance du Roy. Si Alais et Saint-Ambroix suivent le même exemple comme il y en a quelque apparence, dans peu de jours, le Roy sera aux trousses de M. de Rohan. Sa Majesté part demain pour attaquer ces deux places si elles ne se rendent.

IV

Du camp de Saint-Ambroix, 8 juin 1629.

« Cette lettre est pour advertir Votre Majesté de la reddition de Saint-Ambroix entourée de ses bastions tous fort bien revêtus... » — Le cardinal y voit un effet de « la rigueur justement exercée à Privas ».

NOTE 7

RELATION DES PROGRÈS DU ROY DANS LE VIVARÈS ET LE LANGUEDOC [1]

Le Roy a pris Privas tout entouré de bastions, de demi-lunes et de cornes. Le siège a duré quinze jours [2] et cette place a été menée si rudement qu'après avoir emporté une corne par la plus rude attaque qui ait jamais été donnée, où les ennemis perdirent plus de deux cents hommes, la ville et deux forts qu'elle avait, l'un nommé Toulon était estimé un des meilleurs du Languedoc, le lendemain se sont rendus à discrétion. Soixante ont été pendus, quelques cents menés aux galères et plus de six cents ont été tués en ce siège.

a) Ensuite les Boutières qui contenaient plus de vingt châteaux ou petites places, le tout fortifiés, se sont remis en l'obéissance du Roy et plus de six mille habitants de ces lieux pleins de baumes et cavernes inaccessibles, ont mis leurs armes entre les mains des commissaires de Sa Majesté.

Cela fait, l'armée du Roy s'avançant, La Gorce, place qui n'a qu'une tête fortifiée de deux bastions, deux demi-lunes et une corne, n'a pas voulu souffrir les rigueurs d'un siège, mais s'est rendue.

b) (en marge) La Tourette, Douan, La-Tour-de-Poinsac, Saint-Christol, Chalançon, Grozon, La Chaize, Pierregourde, La-Tour-du-Cros.

---

1. Lettres du cardinal de Richelieu. — Imprimerie impériale, 1858. — Minute de la main des secrétaires de Richelieu; deux phrases de la main du cardinal.

2. Y compris la période d'investissement.

NOTE 8

LETTRES D'ABOLITION ACCORDÉES PAR LOUIS XIII AUX HABITANTS DU VIVARAIS

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir, salut !

Encores que tous nos subjetz qui font profession de la religion prétendue réformée, lesquels se sont trouvés dans la rébellion de nostre ville de La Rochelle contre nostre obéyssance, quy n'ont obéy aux déclairations que nous avions faictes pour les ramener à leur debvoir, et dans lestas portés par icelle, se sont rendus indignes des grâces que nous avions accordées.

Nous avons néantmoins,

Pour plusieurs et bonnes considérations,

Sur les assurances, quy nous ont esté données par le sieur Leaugière [1], que le sieur de Chabreilhes et tous nos subjects du Bas et Hault Vivarois et Voittières [2]; quy font profession de ladite religion prétendue rééformée, sont à volonté de cognoitre,

Encores que le temps, que nous leur avions accordés par nos lettres de déclairation, soit espiré,

Nous sommes toutefois résolu de les recevoir et, obliant le passé, les remettre en nos bonnes grâces et d'en donner tout assurance à l'avenir à ceux dudict pays quy se remettront en nostre hobéyssance et ouvriront les baumes dudit pays qu'affin que les volleurs ne s'y puissent plus retirer.

Nous, pour ces causes et autres, avons, de nos grâces spéciales, pardonné, quittons, remettons, abolyssons et pardonnons audit sieur de Chabreilhes, aux sieurs Dachard, Avias, Lagarde, Montroume, Laselve, René Ladroit, Jean Jeune et Jacques Lesglise, et tous autres faisant profession de la religion prétendue rééformée, habitans audit pays de Vivarès et Bottières, et autres quy l'ont

1. De Laugère.

2. Boutières. — Voittières est une corruption du mot « Vouttières » employé dans la langue du pays.

suivy, pendant ses mouvemens, et le feu sieur de Brizon, son frère, à la prinze des armes, levée des gens de guerre, prize de places, fortifications d'icelles, razemans et desmolitions d'esglizes, maisons et chasteaux, bris de cloches, nonobstant tous traictés, et réductions d'icelles ensuivys par son ordre et des députés de ceux de la religion prétendue rééformée dudit pays (et tant pour icelles quy appartênent aux catholiques que les autres estant de la prétendue religion quy n'ont demeuré dans leur union), et tous meurtres, prizes et prisonniers, marchandizes (tant dudit pays que province du Dauphiné et austres voisines de la rivière de Rosne), et généralement, de tous autres actes et voyes d'hostilité aux clauses portées par les Edictz de pacifications, comizes despuis le 24 aoust 1627 jusques à présent, comme aussy toutes prinses de deniers royaux, tailhes, tailhons, aydes, crues, soldes et entretenement de gens de guerre, impozès par luy ou lesdits députés et assiettes du pays, et autres thumbans dans la bourse du pays, levées et prinzes de dismes, fermes et autres revenus des biens ecclésiasticques et tous autres equivalans, prizes de greniers à seil et toutes autres impozitions de deniers et levées de tailhes faictes par ledit sieur Chabreilhes et lesdits députés ;

Le tout demeurant estaint, supprimé et aboly, L'estaignons, supprimons et abolyssons par ses présentes signé de nostre main, sans que, pour quelque cause que ce soit, la mémoire puisse en estre renouvellée n'y faict aucune poursuite contre ledit sieur de Chabreilhes et les susnommés et mentionnés, impozant sur ce sillance perpétuel à nos procureurs généraux, leurs substituts et tous auautres, autres habitants du pays, excepté toutefois les habitants de la ville de Privas que s'y sont trouvés pendant le siège.

Que, pour tous les autres dudit pays et autres quy les ont assistés comme dict est, Et par exprès, pour le sieur de Chabreilhes, lesdits sieurs Dachard, Aviard, La Garde, Montroume, Laselve, Ladret, Jeusne et Lesglize.

Seront remis es leurs honneurs et facultés, biens, tant meubles que immeubles, noms, droictz et actions, nonobstant toutes confiscations, dontz de représailhes, jugements, arretz et payemens faictz en suite à quelque personne que ce soit.

Et, pour cest effect, tous desbitheurs pourront estre contrainctz au payement desdits debts suivant la rigueur des obligations et comme sy lesdits dontz, confiscations et payemens ne s'en estoient ensuivys, lesquels dontz et confiscations nous avons révoqué et révoquons par ses présentes, excepté la jouyssance du revenu de leurs terres, les meubles que se trouveront en nature, et les debts qui ont estés payés actuellement et sans fraude, par poursuictes et contrainctes;

Accordant, en oultre, audit sieur de Chabreilhes habitans des

haut et bas Viverès et Bottières, l'exercice libre de la religion prétendue refformée, sans qu'ils puissent estre troublés en quelque choze que ce soit, à la charge qu'ils nous hobéyront comme tous les autres nos bons subjects et se remettront en leur debvoir; pour le service des présentes, à cest effect, le déclaireront et presteront le sérement de fidélité ès mains d'icelluy quy sera par nous à ce commis; et les baumes dudict pays seront ouvertes, à ce que les voleurs ne s'y puissent plus retirer ;

Que tous jugements et ordonnances, donnés par ceux que ledict sieur de Chabreilhes et députés ont comis en l'exercice de la justice dudict pays de Viverés pendant lesdicts mouvemens, tant civilz que criminelz, contradictoires et entre ceux qui estoient avec eux, sortiront à effect, sauf les oppositions;

Et que ceux qui ont été comis à la levée des deniers imposez et levés, ceux quy auront compté par devant lesdicts députés et assemblées, en remettant leurs comptes en la Chambre, seront quictés et deschargés;

Et les habitans de ladicte religion, ausquelz leurs maisons et chasteaux ont été desmolys, pourront icelles fère rebastir, sy bon leur semble, en prenant permission pardevant nous et par lettres du grand seau et scellés, en la forme portée par icelles, nonobstant tous arrestz quy se pourroient estre ensuivys au contrère, et, au surplus, jouyront des droictz et facultés par eux acquizes par les édicts de Nantes et brevetz, commissions générales et particulières et, par exprès, du contenu en l'abolition à eux accordée lors de la redition du Pouzin;

Et tous jugemens, sentances et arretz, que pourront avoir esté donnés par nos Cours souveraines et subalternes contre ledit sieur de Chabreilhes et autres susnommés, et autres habitans du pays susmantionés, ou aucun d'eux en particulier, tant en matière civille que criminelle, jugés par deffaut ou contumace, puis lesdicts mouvemans, avons révoqué et révocquons, sans qu'à raison d'iceux ils en puissent être recherchés, en interdisant la poursuite aux parties civilles et procureurs susdicts.

Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nostre Cour de parlement de Toulouse et chambre de l'Esdit establye à Béziers, séneschal de Beaucaire, chambre des comptes, cour des aydes, et tous aultres officiers qu'il appartiendra, que les présentes ilz ayent à fère lire et régistrer et d'icelle fère jouyr ledict sieur de Chabreilhes, comme aussi lesdits sieurs Dachard, Avias, Reyné Ladret, Montroume, Laselve, Jean Jeune et Jacques Léglise, et tous les autres habitans dudict pays de Viverès et autres qu'ilz ont et qu'ilz satisferont à ce que dessus, plainement et paisiblement, cessant ou faisant cesser tous troubles et empeschemens à ce contrère.

Car tel est nostre plaisir.

Et, afin qu'il soit confirmé et estably à tous jours, nous avons faict mettre notre scel à ses dictes présentes, saulf, en autres chozes, nostre droit, et l'autruy en toutes.

Donné au camp de Privas, au mois de may, l'an de grâce 1629 et de nostre règne le 20e.

LOUYS.

Par le Roy : BOUTILIER.

NOTE 9

LETTRE DE LOUIS XIII A FRANÇOIS DE NOAILLES

Monsieur de Nouailles, vous avez apris par mes précédentes comme aprez mon retour de Suse à Valence, je m'estois résolu de commencer le chastiment des rebelles de mon royaume par le siège de la ville de Privas qui en avoit esté jusques icy la retraicte en tous ces quartiers de deçà.

Maintenant je vous diray qu'ayant par ung extresme travail et diligence faict mener mon Canon devant la place (ce que lesdits Rebelles avoient jusques alors tenu comme impossible, veu la difficulté des chemins et des advenües de lad. ville), je les ay si vivement battus par mon artillerye, et pressez de telle sorte par une attaque généralle que je fis faire le XXVIe j° de ce moys, qui me donna tous leurs dehors, que les assiegez estonnez et cognoissans que par leurs crimes et par l'audace qu'ils avoient eu de m'attendre avec mon Armée et voir tirer mon Canon huict jours durant, ils s'estoient rendus indignes de toute grâce, une partie se résolut de chercher son salut en la fuitte et sortit de la place le lendemain XXVIIe j° au soir, pour se retirer à la faveur de la nuict et des montagnes, ce qu'ils ne peurent faire si diligemment, que plusieurs tombant dans les Gardes que j'avois mises aux advenües et passages des Montagnes ne receussent en cet endroict la juste punition de leurs crimes.

L'aultre partie, avec Saint-André de Montbrun que le duc de Rohan avoit jecté dans la place pour y commander et faire résouldre les Habitans à une si téméraire deffence, se retira en foule dans le fort de Thoulon qui est au-dessus de la Ville sur une haulte Montaigne, jusques au nombre de sept à huict cens, tant Soldats que Habitans d'icelle. Mais comme, par ung juste jugement de Dieu, la confusion et le désordre estoient parmi eulx, Saint-André et quatre des Cappitaines qui estoient avec luy, voyants qu'ils ne pouvoient davantage tenir ny se sauver de ce Fort (que je fis aussitost environner de quelques Régiments), estans venus d'eux-mesmes, sans parolles de qui que ce soit dans mon Camp, pour se présenter à moy, et implorer ma miséricorde (ce qui m'eust touché

le cœur s'ils y eussent eu recours plus tost), j'estimay que je les debvois retenir pour adviser à ce que j'avois à faire d'eux.

Ceux qui estoient restez ayans encore depuis faict contenance de se deffendre, comme ilz ont veu qu'ils ne pouvoient éviter le mal qui les pressoit, se sont pareillement rendus à ma discrétion; mais Dieu voulant les perdre et vanger par eux-mesmes leur rébellion et désobéisance, a permis que quelques-uns d'entre eux, endurcis de plus en plus au mal, ont de propos délibéré mis le feu dans ung grand sacq où il y avoit quantité de pouldre à canon, laquelle ayant enlevé celuy qui l'avoit allumé et quelques autres, tant de ces misérables que des soldatz de mes Gardes François et Suisses, que j'avois ordonnéz pour asseurer ce Fort et empescher qu'il n'y arivast du désordre, mes gardes, excitez par ce mauvais acte, estimants que ce fust une mine que l'on eust faict jouer contre eux, s'emportèrent de fureur et, contre mon intention et mes deffences expresses, tuèrent la plus part de ceux qui s'estoient jectez dans le dit Fort, si bien qu'il se peut dire que ceux la ont receu par leur faict mesme le chastiment qu'ilz méritoient; aucuns se sont sauvez dans cet acident inopiné, et d'aultres ont esté faictz prisonniers en grand nombre, entre lesquels oultre Saint-André, Clauzel et Vaudoronne, il y a encore six ou sept hommes de commandement, et le reste sont soldatz et habitans de lad. ville.

Ainsi cette place dont l'assiette est fort advantageuse et les dehors bien fortiffiés de Bastions, Cornes et demi-Lunes, oultre les Forts qui estoient alentour, dont celuy de Thoulon sembloit estre inaccessible, a esté emportée en dix jours, et ce succèz se peult dire, comme il est véritablement, d'autant plus important et considérable, que cette prise asseure le repos du pays de Vivaretz et la liberté de la rivière du Rosne qui avoit esté depuis plusieurs années incessamment troublée par ceux qui estoient dans ladite ville, en laquelle ont pris naissance les troubles et factions excitées en divers temps en ce Royaume par les Rebelles de la Religion Prétendue Réformée.

Ayant faict sauver les femmes, je n'ay peu denier le pillage de la ville à mes soldatz qui m'ont servi si courageusement en cette occasion; mais, chose estrange, quelque deffences rigoureuses que j'aye peu faire et quelque soing que j'aye faict apporter pour empescher que la ville feust bruslée, ayant faict esteindre le feu par diverses fois, elle a esté enfin toutte consommée, et Dieu a voulu qu'elle portast des marques perpétuelles de sa longue rébelion.

Ce que je plains, est la perte que j'ay faicte d'aucuns des officiers de mon armée et de ma noblesse, que je regrette plus que je ne puis dire, entre aultres des marquis d'Uxelles et de Portes, mareschaux de camp, Marcillac, cappitaine au régiment de mes Gardes, Espagne, lieutenant et dix ou douze autres officiers et gen

tilshommes de marque; mais telles actions ne peuvent arriver sans pertes et mesme de ma Noblesse que je ne puis retenir, et qui se porte dans les périls avec tant de hardiesse et de valleur, qu'il ne peut qu'il ne demeure toujours quelques-uns, lesquels sont estiméz des autres heureux de mourir glorieusement en la présence de leur Roy et pour le bien de l'Estat.

Je veux espérer que la suitte de mon voyage sera plus douce, et que l'obéissance volontaire plustost que l'exemple me conviera à user d'autant de clémence et de bonté envers ceulx qui s'y porteront d'eux-mesmes, que la rébellion et opiniastreté de ceux cy m'a contrainct à mon grand regret d'user de sévérité et de rigueur contre eulx.

C'est de quoy je prie Dieu de tout mon cœur et qu'il vous tienne, mons. de Nouailles, en sa saincte garde.

Escript au camp de Privas, ce dernier jour de may 1629.

BOUTHILLIER [1]. LOUIS.

---

1. Lettres à M. de Noailles par les rois... T. II, fol. 365. — Bib. du château de Mouchy-Noailles. — Publié par le marquis de Chantérac dans son édition des « Mémoires du maréchal de Bassompierre » (T. IV, pp. 346-348, appendice IV). — La même lettre fut adressée au duc de Guise, pair de France, gouverneur et lieutenant général du roi en Provence. (« Lettre du Roy à Monseigneur le duc de Guise... contenant les particularités de tout ce qui s'est passé au siège, prise, et embrasement de la ville de Privas. » — Aix, 1629. — Plaquette de 7 pages.) — On la trouve encore reproduite dans une plaquette de 7 pages intitulée : « Lettre du Roy à la Cour de Parlement de Provence, contenant, etc... », publiée à Aix en 1629. — Le texte est le même, sauf pour les formules du début et de la fin; on y trouve seulement quelques différences d'orthographe et de ponctuation.

NOTE 10

DÉCLARATION POUR LA VILLE DE PRIVAS DANS LE VIVAREZ [1]

L'extreme obstination des habitans de Privas au bas Vivaretz à demeurer dans la rébellion en laquelle ils s'étoient de si long-temps engagéz, a eu tant de force sur eux, que méprisant les Déclarations réitérées, par lesquelles nous avions invité tous nos Subjects rebelles à se remettre en notre obéïssance; sans être touchéz de la révérence [2] deuë à nostre personne, estans comme nous estions présens au Siège de laditte Ville, ny émeus de la puissance de nos armes, ils ont bien osé tirer sur le Hérault et Trompette, que nous leur avons envoyé pour les exhorter à leur devoir et les asseurer de notre grace; et pour comble de leur felonie et rebellion, ont mieux aimé abandonner la ville que recourir à notre miséricorde, qui n'a jamais este deniée à ceux qui l'ont recherchée.

C'est pourquoi, ayant pleu à Dieu par une effet très signalé de sa justice, rendre laditte ville libre de tous les habitans et nous la mettre en cét estat entre les mains, et lesdits Habitans ayant tous encouru les peines portées par nos Déclarations; Voulans y pourvoir, et ordonner de l'estat d'icelle pour l'advenir,

Sçavoir faisons qu'après avoir mis cét affaire en délibération en notre Conseil, de l'Advis d'iceluy, et de nostre certaine science, pleine puissance et authorité Royale, nous avons déclaré et déclarons par ces présentes signées de nostre main, lesdits habitans estans cy-devant en laditte ville de Privas, et qui y ont esté durant le Siège d'icelle, avoir encouru les peines portées par nos Déclarations, et tous leurs biens à nous acquis et confisquez, pour en estre disposé ainsi que nous verrons bon estre. Voulons et nous plaist que les maisons de laditte ville, et les places où sont à pré-

1. Ministère des Affaires étrangères, arch. Papiers de Richelieu, 1628, p. 16. — Ce document fut expédié ou signé le 15 juin 1629, deux jours avant la capitulation d'Alais, et enregistré à Toulouse le 27 août.

2. Ce mot est illisible dans le texte; nous avons pu le rétablir à l'aide d'une plaquette de 13 pages publiée à Paris en 1629 sous le titre : « Déclaration du Roy, contre les Habitans qui estoient cy-devant en la ville de Privas, par laquelle ils sont declarez avoir encouru les peines portées par les Déclarations, etc... » C'est d'ailleurs le texte de cette plaquette que nous reproduisons ici comme étant le plus certain.

sent les fortifications après démolition d'icelles, soient particulièrement destinées et affectées, comme nous les destinons et affectons, à ceux à qui nous donnerons permission d'aller demeurer et habiter en laditte ville, tant Ecclésiastiques, qu'Officiers, Marchands, Artisans et autres selon les Lettres que nous leur en ferons expédier sous notre grand Seau : Défendons à cette fin à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'aller demeurer ny s'habituer en laditte ville, sans notre expresse permission par Lettre en laditte forme, à peine de confiscation de tous les biens, meubles et autres qu'ils pourroient avoir en laditte ville et de punition corporelle.

Déclarons toute la possession qu'ils pourroient y avoir euë sans nostre ditte permission, incapable de leur acquérir aucun droict; et que nonobstant icelle, ils seront mis hors de laditte ville sans aucun recours de toutes les pertes et dommages qu'ils pourroient encourir à cette occasion;

Et afin que ceux qui habiteront cy-après laditte ville, ayent plus de moyen de s'y accommoder, nous leur donnons la faculté d'avoir par retraict tous les héritages appartenans cy-devant aux habitans de laditte ville et à nous confisquez, pour les retirer de ceux qui les auront acquis des donataires, en faveur desquels nous en aurons disposé; lequel retraict ils seront tenus d'exercer dans l'an et jour de la permission qu'ils auront obtenuë de nous de demeurer en laditte ville, ou des ventes qui seront faites desdits héritages. Voulons que lesdits habitans qui seront ainsi que dit est, admis en laditte ville, joüissent de toutes les graces et privilèges dont joüissent les autres bonnes villes de nostre Province de Languedoc. Donnons un marché par chacune Semaine et quatre Foires en l'an ès jours qui seront advisez plus commodes.

Si donnons et mandons, etc...

Donné au camp de Privas au mois de Juin de l'an de grace 1629 et de notre règne le vingtième.

Signé : Louis.

TABLE CHRONOLOGIQUE

CHAPITRE I

PRIVAS ET LA RÉGION PRIVADOISE AU XVI[e] SIÈCLE.

Importance géographique du Vivarais. — Mœurs de ses habitants. — Les fortifications féodales. — Fortifications de Privas. — Sa ceinture de forts détachés. — Sentiers qui y conduisent. — Importance du Pouzin et de Bays. — Chomérac et sa demi-ceinture de forts détachés. — Description de Privas; richesse de la ville.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME.

15. .			Apparition des doctrines luthériennes en Vivarais.
1528			Macheville et Rénier prêchent l'hérésie à Annonay.
			Causes de la Réforme.
1534			La Réforme prêchée à Privas. — Répression.
1535			Calvin publie l'Institution chrétienne. — Luthéranisme et Calvinisme.
			Mesures contre les calvinistes.
1557			Edits fixant la juridiction ecclésiastique en matière d'hérésie. — Edit d'Ecouen.
1559	18	juil.	Enquête faite à Privas contre les protestants.— Brigandage.
1560			Les représentants du Vivarais aux Etats-généraux.
1561		févr.	Le ministre Chapel correspond avec Calvin.— Envoi de pasteurs.
1562	15	mars.	Troubles à Annonay, les protestants ruinent l'église. — La liberté des cultes au XVI[e] siècle. — Influence néfaste des seigneurs.

CHAPITRE III

LES TROIS PREMIÈRES GUERRES CIVILES.

1562			Troubles à Largentière.
1563	19	mars.	Paix d'Amboise.
—	7	avril.	Colloque à Bays.
1564			Etats au Bourg-Saint-Andéol.

1565 Etats à Largentière.
1566 Etats à Privas.
1567 27 mars. Alerte à Montélimar.
— 19 mai. Ordres du roi au bailly du Vivarais.
— 24 oct. Colans envahit le Dauphiné.
— 30 — Saint-Alban passe en Dauphiné.
— 13 nov. Les bandes de Mauvans battues à Vienne.
— 19 — D'Acier entre dans le Pont-Saint-Esprit.
— 28 — Saint-Alban retourne à Viviers.
1568 12 janv. Assiette à Largentière.
— 3 mai. Mauvans est signalé vers la Voulte. — Proclamation de l'édit de Longjumeau.
— juil. Soulèvement à Annonay.
— août. Concentration des huguenots à Alais.
— sept. Pillage d'Annonay. — Montbrun et Mauvans franchissent le Rhône. Terreur produite par cette invasion.
1569 7 avril. Etats à Tournon. — Projets contre Privas.
— 3 oct. Bataille à Montcontour
— 14 — Retraite des huguenots sur le Vivarais
1570 janv. Montbrun arrive à Privas.
— 28 mars. Il franchit le Rhône au Pouzin.
— 1 avril. Gordes attaque le fort Saint-Ange. — Plan de campagne de Coligny.
— 15 avril. Les reîtres de Nassau entrent à Privas ; ils passent au Pouzin.
— 17 — Attaque de Montélimar.
— 1 mai. Le maréchal de Damville se porte d'Avignon sur Bays
— 19 — Il se retire à Villeneuve-de-Berg.
— 22 — Mouvement de Coligny sur Paris.
— 10 juil. Gordes attaque de nouveau le fort Saint-Ange.
— 8 août. Paix de la Charité.
— 15 — Edit de Saint-Germain-en-Laye.

CHAPITRE IV

LA QUATRIÈME GUERRE CIVILE.

1570 11 déc. Assiette au château de Charmes. — Situation morale de la Cour.
1571 janv. Privas sommé de payer ses contributions.
— 3 déc. Assiette à Aubenas. — Prétentions des huguenots.
1572 24 août. La Saint-Barthélemy. — Le calme règne dans la région privadoise.
— Logères entre à Villeneuve-de-Berg. Privas mis à rançon.
— 22 oct. Projet du Maréchal Damville (Montmorency) contre Privas.
— 3 nov. Assiette à La Voulte :
1573 janv. Du Peloux prend le commandement du Haut-Vivarais.
— févr. Prise du Pouzin par les huguenots. — Rousset envoyé devant cette ville.
— 2-3 mars. Les huguenots prennent Villeneuve-de-Berg.

1573	6	avril.	Montbrun reprend la campagne en Dauphiné.
—	6	mai.	Proclamation de Damville. — Assemblée protestante à Privas.
—	29	—	Ordres donnés par Damville à du Peloux.
—	9	juin.	Assemblée catholique à Annonay.
—	21	juil.	La paix est proclamée.
—	28	nov.	Pillage de Bays.
—	1	déc.	Assemblée protestante de Milhau.
—	16	—	Organisation militaire du parti huguenot.
1574		mars.	Assemblée protestante à Aubenas.
—	30	mai.	Mort de Charles IX.
—	1	juin.	Révocation de Damville.
—	25	—	Siège de Livron.
—	17	juil.	Saint-Romain pille Annonay.
—	10	sept.	Déclarations d'Henri III.
—	13	oct.	Déclarations d'Henri III.

CHAPITRE V

LA CINQUIÈME GUERRE CIVILE.

1574		sept.	Les protestants renforcent leurs places.
—	5	oct.	Siège du Pouzin par le Dauphin d'Auvergne.
—	15	—	Les protestants évacuent la ville. — Pointe poussée sur Privas.
—	24	—	Siège heureux de Grane.
—	19	déc.	Investissement de Livron.
1575	19	janv.	Levée du siège de Livron.
—	21	—	Charles de Barjac à Annonay.
—	1	févr.	Dispositions ordonnées par l'assemblée catholique de Viviers.
—	10	—	Assemblée mixte à Nîmes.
—	7	mars.	Etats partiels au Bourg-Saint-Andéol.
—	8	—	Prise du Pouzin par les protestants.
—	25	—	Etats partiels à Viviers.
—	27	—	Prise de Bays par les protestants.
—	25	avril.	Le duc d'Uzès assiège Bays. — Opérations en Dauphiné.
—	18	juin.	Combat sur la Drôme. — Négociations.
—	31	déc.	Trêve.

CHAPITRE VI

SIXIÈME ET SEPTIÈME GUERRES CIVILES.

1576		févr.	Traité de La Borie.
—	14	févr.	Villes tenues par les protestants et les catholiques unis.
—	8	mai.	Edit de pacification.
—	17	sept.	Assiette mixte à Viviers. — La ligue. — Les Etats-généraux de Blois.
1577	1	janv.	Révocation de l'édit de pacification.
—	17	sept.	Traité de Bergerac.
1577		mars.	Les huguenots reprennent le Pouzin.

1577	28 août.	Assemblée mixte à Privas.
—	oct.	Ordres du roi au sujet des impôts.
1579	13 mars.	Les ligues paysannes adressent une requête au roi.
—	août.	Assemblée mixte à Annonay.
—	oct.	Les protestants refusent de rendre Bays et Saint-Agrève.
—	28 —	Agitation du Vivarais.
1580	31 janv.	L'assemblée de Largentière retardée à cause de l'insécurité du pays.
—	9 févr.	Assemblée catholique à Làrgentière.
—	11 mai	Assemblée mixte à Chomérac.
—	26 nov.	Paix de Flaix.
1581	janv.	Assemblée protestante à Privas.
—	10 oct.	Assemblée mixte à Viviers.
1582	12 mars.	Commission mixte chargée de raser certaines forteresses.
1583	14 —	Assemblée mixte à la Voulte.
—	juil.-août.	Enquête sur l'état des églises. — Période de paix.
1585	2 févr.	Ordonnance sur l'organisation des gardes bourgeoises
—	1 mai.	Etats du Vivarais à Tournon.

CHAPITRE VII

HUITIÈME GUERRE CIVILE.

1584	10 juin.	Mort du duc d'Anjou.
1585	7 juil.	Traité de Nemours.
—		Transformation du pouvoir royal.
—	25 août.	Surprise de Montélimar.
—	2 oct.	Assemblée protestante à Privas.
—	4 —	Intervention des pasteurs.
—		Levées de contributions.
—		Nomination d'un comité permanent.
—	4 nov.	Etats catholiques à Viviers.
—	24 —	Assemblée protestante à Aubenas.
—	2 déc.	Assemblée protestante à Privas.
—		Famine et peste.
1586	6, 8, 14, 19 janv.	Assemblées protestantes à Privas.
—	4 févr.	Assemblée protestante à Privas.
—	8 —	Vote de subsides pour le Pouzin.
—	12 —	Les députés huguenots à Bays.— Emprunts.
—		Chambaud fait occuper la vallée des Ollières et le Pouzin ; il concentre le reste de ses forces autour du fort de St-Alban.
—		Montmorency demande des renforts.
—		Châtillon marche sur Bays.
—		Escarmouches.
—	10 mars.	Le capitaine Nan occupe Gourdon.
—	12 —	Assemblée générale protestante à Privas.
—	6 avril.	Le Pouzin est fortifié. — Prise de Cruas par les protestants.
—	6-12 mai.	Assemblée protestante à Privas. — Indiscipline des troupes huguenotes.

1586			Réorganisation. — Brigandages.
—	7	juil.	Assemblée protestante à Privas.— Vote de secours à Montmorency.
—	28	—	Assemblée générale protestante à Privas. — Votes de subsides pour la guerre.
—	29	juil.	Adjudication du péage de Bays. — Levée de grains.
—	9	avril.	Assemblée protestante à Villeneuve-de-Berg.
—	20	—	Assemblée à Aubenas.
—	21	oct.	L'assemblée catholique de Viviers entre en pourparlers avec les huguenots.
—	29	oct.	Assemblée protestante à Aps.
—	12	nov.	Réunion mixte à Villeneuve-de-Berg.
—	12-15	déc.	Assemblée protestante à Aubenas.
1587	3	janv.	Assemblée protestante à Aubenas.
—	10-11	févr.	Prise d'Aubenas par les Ligueurs.
—	23	mars.	Echec de Jacques de Chambaud devant Aubenas.
—	1-2	juin.	Chambaud quitte Privas et concentre ses forces à Villeneuve-de-Berg.
—	9	août.	Echec des Suisses sur le Drac.
—	16	—	Les catholiques reprennent Montélimar.
—	19	août.	Les protestants renforcent la garnison du château de Montélimar.
—	22	août	Les catholiques sont chassés de Montélimar.
—	18	nov.	Chambaud à St-Vincent-de-Barrès.
—	13	déc.	Châtillon bat en retraite sur Privas.
1588		janv.	Réunion mixte à St-Jean-le-Centenier.
—	17	juin.	Ratification de la convention de Valvignères à la conférence de St-Germain.
—	29	août.	Conférence de Vogüé.
—	8	oct.	Siège de St-Agrève.
—	26-27	déc.	Prise d'Ancône par Lesdiguières.
1589	30	mai.	Les Etats catholiques de Viviers désavouent la Ligue. — Trêve avec Lesdiguières.
—	5	juin.	La trêve est communiquée à Privas.
—	6	—	Publication de la trêve à Privas.
—	9	—	Conférence à Valvignères.
—	16	août.	Nouvelle de l'assassinat de Henri III.
—	7	sept.	Traité de Tournon. Chambaud refuse de le reconnaître.
—	27	—	Etats de Pézenas.
—	25	oct.	Chambaud destitué par Montmorency.
1590	3	janv.	Etats mixtes de la Voulte :
—	—	—	Assemblée des églises protestantes à Privas.
—	27	juil.	Montmorency convoque la noblesse contre les Espagnols.
1592		août.	Les protestants surprennent le fort d'Ailhon.
—	4	sept.	Réunion des protestants à Villeneuve-de-Berg, des catholiques à Vogüé.
—	6	sept.	L'assemblée de Villeneuve désavoue le coup de force d'Ailhon.
—	18	sept.	Assemblée à Privas.
—	20	—	Correspondance entre Fayn et Montréal. — Armistice.
—	29	—	Prolongation de l'armistice.

1591	18	oct.	Lettre d'Olivier de Serres datée de Privas.
—	5	nov.	Amnistie accordée par Montmorency aux agresseurs d'Ailhon.
1592	28	avril.	Reconnaissance d'Henri IV. — Trêve de la Borie.
1573	—	—	Troubles dans la région privadoise.
—	5-6	fév.	Surprise d'Aubenas par les protestants.
—	7	fév.	Chambaud se rend de Bays à Aubenas.
—	3	mars.	Capitulation du château d'Aubenas.
—	12	oct.	Décision arbitrale de Montmorency concernant Aubenas.
1594	12	juin.	Assemblée catholique à Viviers.
—	27	juil.	Les protestants envoient des députés à Viviers.
—	28	—	Traité de paix.
1595	à	1600.	Paix. — Privas lève 200 soldats pour la guerre de Savoie.

CHAPITRE VIII

LA GUERRE DES AMOUREUX.

1612		mai.	Synode national à Privas.
1616			Le vicomte de Cheylane et Brison se disputent la main de Paule de Chambaud.
1619			Le Consistoire de Privas donne le commandement à Brison.
—	27	déc.	Cheylane pénètre dans le château de Privas.
—	28	—	Siège du château.
—	29	—	Deux Privadois sont blessés.
1620	2	janv.	Intervention de Masnau et de Blacons.
—	4	—	Les contingents d'Aubenas et de Vals arrivent à Privas au moment où la paix est rétablie.
—	4	janv.	Cheylane retourne à Privas. — Le château est assiégé par Brison.
—	4	janv.	Blacons, Boucaud et du Faure apaisent le conflit.
—	14	avril.	Cheylane retourne pour la troisième fois dans le château de Privas.
—	14	avril.	Nouveau siège du château par Brison.
—	—	—	L'affaire est portée devant Montmorency.
—	—	—	Louis XIII ordonne au duc de marcher sur Privas.
—	18	—	Montmorency fait sortir six canons de Beaucaire.
—	25	—	Le duc arrive à Villeneuve-de-Berg où le corps huguenot de Jarjaye-du-Pilon vient d'être battu.
—	27	avril.	Assemblée d'Uzès.
—	30	—	L'armée de Montmorency débouche devant Privas.
—	1er	mai.	Le duc entre dans la ville.
—	3	mai.	Il laisse St-Palays en garnison dans le château. — Conflit au sujet d'une tour. — Le roi envoie Lacroix, exempt de ses gardes, pour saisir la tour. Lacroix se retire.
—		juil.	Intervention du Parlement de Toulouse.
—		août.	Assemblée protestante à Châteauneuf-lès-Vernoux.
—		oct.	Synode national à Alais. — Rixe à Privas.

CHAPITRE IX

LA GUERRE DES AMOUREUX *(suite)*

1621	2	janv.	Doléances de l'Assemblée de la Rochelle.
—	—	—	Lettres de remontrances du Parlement de Toulouse au sujet de Privas.
—	24	janv.	Les paysans annoncent que Lestrange prépare une attaque de Privas.
—	22-28	j^er^.	Les huguenots s'emparent des châteaux entourant Privas.
—	27	janv.	Lestrange prend la ferme de Gleysal à St-Priest.
—	28	—	St-Palays somme les consuls d'abattre les fortifications qui menacent le château, et tire sur la ville.
—	29	janv.	Intervention de Monteil et Trémolet.
—	30	—	Arrivée de Brison.
—	2	fév.	Arrivée de renforts protestants.
—	5	—	Tentative inutile pour faire sauter la grosse tour.
—	6	—	La petite tour saute.
—	7	—	La brèche est ouverte dans le château.
—	8	—	Capitulation de St-Palays.
—	10	—	Les catholiques évacuent le château. — Le château fut-il rasé ? Inaction de Cheylane et de Ventadour.
—		avril.	Ventadour concentre des troupes à Chomérac.
—		—	Brison prend l'offensive. — Son échec devant Lemps. — Combat d'Alissas.
—		avril.	Montmorency marche sur Privas.
—	4-5	mars.	Concentration des catholiques sous Villeneuve-de-Berg.
—	6	mars.	Capitulation de Villeneuve-de-Berg.
—		—	Intervention de des Réaux pour arrêter les hostilités.
—		—	Siège et prise de Vals par Montmorency.
—		—	Offensive forcée de Châtillon. — Son inertie.
—		—	Départ de Montmorency pour le Languedoc.
—		—	Brison gouverneur de Nîmes.
—	27	mai.	Assemblée protestante à Privas.
—	6	juil.	Blacons échoue devant le Cheylard.
—		—	Les gens de Bays pillent les bagages du vice-légat d'Avignon.
—	17	juil.	Blacons échoue en Velay.
—	1er	oct.	Ventadour fait lever le siège de Chomérac pour en retirer son artillerie.
—	1er	oct.	Combat de St-Vincent-de-Barrès.
—	16	—	Blacons prend Chomérac.
—	27	—	Echec de Ventadour devant le Pouzin.
—		nov.	Echec de Blacons devant Villeneuve-de-Berg.
—		déc.	Echec de Blacons devant Rochemaure.

CHAPITRE X.

LE SIÈGE DU POUZIN PAR LE MARÉCHAL DE LESDIGUIÈRES.

1622			Portrait de Rohan.
—		fév.	Lesdiguières prépare le siège du Pouzin et de Bays
—		—	Négociations avec Rohan.
—		—	Assassinat des négociateurs.
—	4	mars.	Lesdiguières marche sur le Pouzin.
—	5	—	Un pont de bateaux est jeté sur le Rhône.
—		—	Attaque du Pouzin.
—	6	—	Rohan envoie le sieur des Isles à Lesdiguières pour traiter de la paix.
—	15	mars.	Des Isles arrive au camp catholique.
—	17	—	Reddition du Pouzin. — Bays est livré aux catholiques.
—	3	avr.	Entrevue de Lesdiguières et de Rohan à Laval ; ils signent des préliminaires de paix.
—	3	avr.	Accusations portées contre Lesdiguières.
—		—	Reprise des hostilités.
—	2	juin.	Conseils de modération donnés à Blacons par Lesdiguières.
—		—	Lesdiguières occupe Bays, Chomérac, Alissas, et menace Privas..
—	18	oct.	Paix de Montpellier.
—	2	nov.	La paix est connue à Privas. — L'agitation continue.
—	8	—	Bassompierre franchit le Rhône au Pouzin avec une armée.
—	9	nov.	Beauchastel ouvre ses portes. — Brison rend Charmes, Soyons et Cornas.
1623	23	mars.	Lettres d'Abolition accordées par Louis XIII aux habitants de Privas et à Brison.
—	10	juil.	Instructions du duc de Ventadour relatives à la démolition des fortifications de Privas et des châteaux-forts. — Procès de Cheylane contre les Privadois

CHAPITRE XI

LA GUERRE DE BRISON.

1623	11	janv.	Démolition du fort du Mont Toulon.
1623-1625			Années de paix. — Politique de Louis XIII en Vivarais. — Mission secrète de Visconte.
1625		janv.	Un avis de Montmorency annonce le soulèvement de la Rochelle.
—	1er	mai.	Rohan reprend la campagne.— Le Vivarais refuse de le suivre.
1626	1er	janv.	Charrier, Bavas et Entrevaux s'emparent du Pouzin. Du Bois et de Badel prennent Chomérac.
—		janv.	Lesdiguières négocie avec Rohan et Brison.
—		—	Surprise de Loriol par Brison.
—		—	Guerre de chicane dans les Boutières et les Coirons.

1626	—		Brison fortifie le Pouzin. — Les Privadois relèvent le fort de Toulon.
—		janv.	Charrier excite, au Pouzin, une révolte contre Brison. — Colère de ce dernier.
—		janv.	Le Conseil de Privas s'efforce d'arranger le conflit.
—		—	Brison recouvre son commandement par la ruse.
—		mars.	Brison attaque Chabeuil.
—		—	Conclusion de la paix. — Brison refuse de la reconnaître.
—	21	mars.	Brison désavoué par l'assemblée de Nîmes.
—	18	avr.	Réunion des églises vivaroises au Pouzin.
—		—	Assemblée à Privas.
—	3	mai.	L'assemblée de Nîmes désavoue encore Brison.
—	30	—	Elle menace de traduire en justice toute personne qui aiderait Brison.
—		mai.	Brison négocie secrètement avec Lesdiguières.
—	6	juil.	Préliminaires de Grenoble.
—	27	—	Traité de Valence.
—	28	—	Brison reçoit 120.000 livres.
—	3	août.	La paix est proclamée à Privas.
—	21	sept.	Louis XIII ratifie le traité de Valence. Le fort de Toulon est démoli.
—	3	sept.	Démolition des forts du Pouzin, des murailles et des châteaux de Bays.
—		sept.	Conflits entre Brison et ses lieutenants.
—		—	Peste.

CHAPITRE XII.

LA MORT DE BRISON.

1627	17	juil.	L'Angleterre ouvre les hostilités.
—	—	—	Brison occupe Bays et le Pouzin. — Incursions des huguenots en Dauphiné.
—	24	sept.	Rohan organise les levées protestantes.
—		—	Le régiment de Phalsbourg occupe Bays et le Pouzin
—		—	Montréal occupe le Pouzin et Bays ; vaine tentative de Brison sur cette ville.
—		déc.	Brison occupe Soyons. — Il négocie avec le Prince de Condé.
—		—	Siège de Soyons. — Brison évacue la ville pendant la nuit.
—	11	déc.	Attaque et prise du fort de St-Alban par Vinezac. — Mort héroïque de Nivolines.
—	11	déc.	Condé rejoint Montmorency en Languedoc.
—	22	—	Prise de Vals par les huguenots.
—		—	Echec de Brison devant Aubenas.
—	31	—	Abus du maréchal d'Ornano à Aubenas.
—		—	Brison attaque Bays.
—		—	Le comte de Tournon organise le Pouzin
1628	4	janv.	Mort de Brison.
—	13	—	Brison est enterré à Privas.

CHAPITRE XIII

CAMPAGNE DE ROHAN AUTOUR DE PRIVAS.

1628 18 mars. Chabreilles, frère et successeur de Brison, attaque la Voulte.
— 11 mars. Le duc de Rohan quitte Nîmes pour se rendre à Alais. — Son plan de campagne.
— mars. Montréal fait appel à la noblesse.
— 17 — Rohan couche à St-Ambroix.
— 18 — Il couche à Barjac.
— 19 — Il prend St-Jacques-de-Marieuges.
— 20 — Attaque de Salavas.
— 27 — Prise de Vallon.
— — Combat du Pradier.
— 29 — L'avant-garde de Rohan atteint Lussas ; le gros couche dans les environs de Lagorce.
— 30 mars. Rohan perce les lignes catholiques et atteint Privas. — Incurie des consuls.
— 31 mars. Investissement de Chomérac par Chabreilles.
— 2 avril. Capitulation de Chomérac.
— — Le fort de St-Alban se rend à Chabreilles.
— — Attaque et prise du Pouzin par Aubais.
— 6 — Siège de Bays par Malmoirac renforcé par Aubais.
— 10 — Capitulation de Bays.
— — Négociations de Rohan avec le comte de Soissons.
— — Panique produite par les victoires des huguenots.
— — — Rohan assiège Cruas. — Concentration des catholiques à Rochemaure. — Rohan se retire sur Privas.
— Expédition de Chabreilles sur le Cheylard.
— Arrivée du duc de Ventadour à Villeneuve-de-Berg.— Il détache le régiment de Lestrange sur le Cheylard.
— 21 — Montmorency arrive au Bourg-St-Andéol.
— 23 — Rohan quitte Privas.
— 24 — Combat de St-Germain. — Rohan gagne Lagorce et se retire sur Nîmes.

CHAPITRE XIV

SIÈGES DE CHOMÉRAC ET DU POUZIN

1628 5-7 mai. Attaque et prise du Pradel par les catholiques.
— 20 — Demi-investissement de Chomérac.
— Montmorency complète l'investissement.
— 22-23 — Prise de Chomérac. — Exécutions ordonnées par Montmorency.
— Prise de Cheylus par les catholiques.
— 25 — Blocus du Pouzin. — Tentatives de Chabreilles pour percer la ligne d'investissement.

— Sorties des assiégés.
— Capitulation de la place.
— 3 juin Pillage et incendie du Pouzin.
— Montmorency concentre ses troupes devant Mirabel.
— 11 — Combat du Pas-de-Léron. — Investissement de Mirabel.
— Inquiétude de Rohan.
— 14 — Chabreilles se porte sur Rochessauve, Montmorency marche à sa rencontre.
— 15 — Combat dans un bois, près de Villeneuve. — La brèche est ouverte à Mirabel.
— 17 — Reddition de Vals.
— Montmorency passe en Languedoc. — Escarmouches en Vivarais.
— Rohan projette une nouvelle incursion en Vivarais.
— 6 nov. Chabreilles et Mirabel quittent Privas et marchent sur Villeneuve-de-Berg où ils prennent contact avec l'armée du duc de Rohan.
— Echec des huguenots devant Villeneuve. — Rohan se jette en Gévaudan.
— août. Chabreilles prend Soyons et pousse des incursions en Dauphiné.— Pillage des bagages d'un légat du Pape par les gens de Bays.
— Le roi envoie Montmorency à Soyons. — Rohan ordonne à Montbrun de se porter à Privas. — Echec du général huguenot vers Villeneuve-de-Berg.
— — Montmorency prend les baumes de Soyons.
— — Chabreilles se jette dans Bays et pousse une pointe en Dauphiné. — Surprise de Saulce.

CHAPITRE XV

LES PRÉLUDES DU SIÈGE DE PRIVAS

1629 Schomberg est envoyé à Valence pour préparer une armée de siège.
— Rohan négocie avec l'Espagne.
— 3 mai. Clausel signe en son nom le traité de Madrid.
— Alarmes de Rohan. — Encouragements qu'il reçoit.
— Les Privadois négocient avec Schomberg.
— Rohan ordonne à Saint-André-Montbrun de renforcer la garnison de Privas. — Montréal ne peut l'empêcher de passer.
— Mauvais accueil reçu par Montbrun à Privas.— Il entre dans la ville et y impose son autorité.
— Chabreilles se retire.
— 6 — Chabreilles enlève un convoi sur le Rhône.
— — — Arrivée de Louis XIII à Valence.— Montbrun refuse de négocier.

CHAPITRE XVI

LE SIÈGE DE PRIVAS

— Fortifications de Privas. — Montbrun achève l'organisation de la place.
— Force de l'armée royale.

1629 28 avril. Premier plan de campagne de Louis XIII. — Plan définitif.
— 5 mai. Ordre du jour relatif au maintien de la discipline.
— Le corps de Schomberg débouche par Chomérac et Alissas dans la plaine du Lac.
— Le corps de Montmorency remonte l'Ouvèze en escarmouchant. — Combat de Coux.
— Temps d'arrêt dans les opérations.
— 14 — Le roi rejoint Schomberg.
— 15 — Investissement de Privas. — Meurtre du Père Jérôme de Condrieu.
— Organisation des travaux d'approche.
— 16 — Sorties de Montbrun.
— Plan du siège. — Division en trois attaques.
— Chabreilles conduit la guerre de partisans.
— 17 — Combat de Coux.
— 18 — Embuscade de Lyas. — Travaux de sape et escarmouches devant Privas. — Richelieu couche à Loriol.
— 19 — Arrivée du cardinal de Richelieu. — Sortie de Montbrun. — Mort de Marsillac.
— 20 — L'artillerie entre en action. — Effondrement de la tour de Gratenas. — Proclamation de la paix de Suze.
— 21 — Arrivée des régiments venus d'Italie : Gardes suisses et françaises — La garnison de Privas est renforcée de 1200 hommes.
— Parlementaire envoyé à Montbrun qui refuse de se rendre.
— Chabreilles regagne la montagne.
— Montbrun tente de négocier avec Gordes.
— 22 — Arrivée des régiments de Piémont, d'Alais et de Champagne.
— 23 — Le régiment de Champagne est envoyé à Veyras. — Arrivée du régiment de Piémont.
— 24 — Arrivée des régiments de Rambure, de Languedoc, de Vaillac et d'Annonay.
— Piémont rejoint Champagne devant le fort St-André.
— Ordre de bataille.
— nuit du 24 au 25. Surprise d'Entrevaux.
— 25 mai. Le Père Bonaventure est tué dans la tranchée.
— Discussions entre les maréchaux au sujet des attaques.
— Bassompierre relie les attaques de Schomberg à celles de Montmorency.
— 26 — Assaut donné par Schomberg.
— nuit du 26 au 27. Echec de Montmorency. — Pertes de l'armée royale : 24 officiers et 500 hommes.
— 27 mai. Le marquis des Portes enlève le fort St-André et est tué.
— Trêve. — Pourparlers en vue d'une capitulation.
— nuit du 27 au 28. Les habitants s'enfuient de Privas. — Position critique de Montbrun ; il se retire au fort du Mont-Toulon.

CHAPITRE XVII

LE SAC DE PRIVAS

CHAPITRE XVIII

CONSÉQUENCES DE LA PRISE DE PRIVAS. — LA PAIX D'ALAIS.

CHAPITRE XIX

LA RÉVOLTE DE LESTRANGE

1629	juil.	Edit de Nîmes. — Politique de Richelieu et du P. Joseph.— Les missions catholiques.
—	20 juil.	Lettre du Maréchal de Marillac au sujet de la démolition des fortifications.
1630		Ambition de Montmorency.
1631	20 sept.	Compromis avec les Etats du Languedoc. — Défection secrète de Montmorency.
—	22 nov.	Attitude suspecte de Lestrange.
—	12 déc.	Etats à Pézenas.
—	18 —	D'Hémery signale à Richelieu les menées de Lestrange.
1632	1 fév.	D'Hémery conseille encore au Cardinal d'éloigner Lestrange. — Conflit entre Montmorency et Lestrange. — Le fort du Mont-Toulon est rasé.
		Montmorency s'explique avec Richelieu.
—	juin.	Révolte ouverte de Gaston d'Orléans.
—	4 juil.	Maladie de Lestrange.
—	7 —	Hémery se trompe sur les sentiments de Montmorency.
		Voyage du duc en Vivarais. — Entrevue du Bousquet.
		Machault propose des mesures de rigueur.
—	16 juil.	Montmorency viole la correspondance de Richelieu. — Terreur de d'Hémery ; il plaide la cause de Lestrange auprès du Cardinal.
—	22 juil.	Révolte ouverte de Montmorency.
—	24 —	Le Maréchal de la Force arrive à Montélimar. — Lestrange lève des troupes.
—	6 août.	La Force occupe Privas.
—	8 —	Ordres de Richelieu relatifs à l'occupation de Bays et du Pouzin. Inaction de Lestrange.— Ses négociations avec Schomberg.
—	19 —	Attaque du Petit-Tournon. — Prise de Lestrange. Il est transféré au Pont-Saint-Esprit.
—	22 —	Lettre de Lestrange à la Force. — Ordres donnés par le Cardinal.
—	25 —	Réponse du roi et de Richelieu à la Force. — Intervention du duc d'Elbeuf.
—	4 sept.	Impatience de Richelieu.
—	6 —	Procès sommaire fait à Lestrange. — Son exécution.
—	30 oct.	Supplice de Montmorency.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

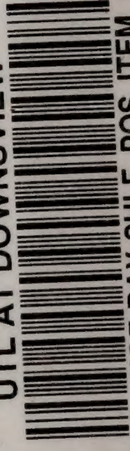
T

U

V

TABLE DES MATIÈRES

$4^{00}


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 06 07 07 010 1